XXXIe ANNÉE — LUNDI 2 JUILLET 1906 — N° 177

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Dépt.	32 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, le port en sus

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : N.D. de la Visitation
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 57 m. — Coucher, 7 h. 13 s.
Premier quar., le 29. — Pleine Lune, le 6
Fête de Demain : Saint-Irenée

1er JUILLET

Les Curiosités de la Semaine

A Berlin, la vente des carpes a fait longtemps l'objet d'un monopole accordé par rescrit de l'Electeur de Brandebourg, en date de 1630, à la corporation des pêcheurs de la ville, à charge par eux d'acheter toutes les carpes pêchées dans les étangs de Peitz et de Cothus, qui appartenaient à la maison régnante, et d'offrir d'abord à la cuisine du château les carpes qu'ils auraient achetées ailleurs.

Ce privilège de la corporation des pêcheurs fut menacé en 1808, alors que les commerçants de Berlin se plaignirent au roi que les pêcheurs leur vendaient les carpes 15 pfennings trop cher par livre. Il ne lui fut conservé qu'à la condition qu'elle abaisserait le prix du poisson et ne le vendrait pas davantage que les corporations des autres villes de Prusse.

En 1811, la corporation donna encore lieu à de nouvelles plaintes. Cette fois, le roi fut impitoyable et lui retira le privilège qu'elle détenait depuis deux siècles.

Aujourd'hui, le commerce des carpes est libre à Berlin comme partout ; mais, en revanche, on n'a plus l'avantage de ne manger que des carpes royales. Celles que l'on sert maintenant viennent de la Poméranie, de la Silésie, surtout de la Gallicie et de la Bohême.

Aujourd'hui tout le monde ou presque tout le monde sait lire.

Il n'en était pas de même autrefois, et un ingénieux éditeur publiait un almanach, l' « Almanach des Bergers », destiné aux illettrés.

Une colonne de chiffres très gros annonçait les dates ; en regard de chaque chiffre un dessin, un hiéroglyphe plutôt, indiquait la fête des saints. Un homme barbu, avec une couronne, représentait Charlemagne ; un homme avec des clefs désignait saint Pierre, un autre barbu et renversé de cheval, voulait dire la conversion de saint Paul.

Deux fois dans chaque mois, il y avait une énorme paire de ciseaux : c'était pour indiquer les jours où les bergers doivent se couper les ongles. D'autres signes non moins parlants fixaient les jours où il faut se faire couper les cheveux, se baigner, se purger, etc.

Il paraît qu'en Angleterre les officiers qui servent au camp d'Aldershot reçoivent maintenant, d'une façon régulière, des leçons de cuisine.

Cette innovation a pour but de mettre les officiers à même de contrôler avec plus de compétence le service des rations distribuées aux soldats.

Il est question d'ouvrir un enseignement analogue pour les officiers de l'armée française.

Il est tout à fait curieux de remarquer quelle singulière utilisation les malfaiteurs font des objets les plus gracieux et les plus séduisants.

On cache les bombes sous les fleurs et on se sert en guise de pince-monseigneur du plus féminin des accessoires : de l'ombrelle.

L'ombrelle à ciseaille est le dernier cri du monde où l'on vole. C'est de cet appareil infiniment perfectionné que se sont servis, ces temps derniers, aux courses, les pickpockets les plus lancés, pour couper des colliers et des chaînes de montre. La police a eu la chance d'arrêter les deux principaux protagonistes de l'ombrelle-ciseille qui nous vient, paraît-il, d'Amérique.

Il va falloir trouver autre chose. Sous quelles espèces enchanteresses va-t-on maintenant chercher à cacher le surin et la vrille et tout le nécessaire de parfait cambrioleur ?

Chaque fois que le crayon qui va manquer ; il y a toujours de la mine de plomb en abondance ! mais le bâton rouge dont on l'enveloppait disparaît de plus en plus de la Floride. On ne s'en était pas préoccupé jusqu'ici ; on se disait qu'il y aurait toujours assez de bâtons, et l'on taillait une si grande quantité de crayons dans un seul de ces arbres, qui atteignent jusqu'à 25 mètres de haut ! Mais, à force de prendre des bâtons, on les a peu à peu épuisés ; et si l'on ne découvre pas un autre arbre ayant les mêmes propriétés, on sera bientôt forcé de ne plus fabriquer des crayons qu'en les entourant de papier.

Où sont les forêts du Liban, dans lesquelles le roi Salomon trouvait de quoi tailler non des crayons, mais des palais ?

Les logs bizarres.

Dans la province de Saxe, à Loenewitz, vient de mourir un riche propriétaire, nommé Bielas, qui a légué à l'administration militaire une propriété dont les revenus devront être capitalisés jusqu'au jour où l'Allemagne sera engagée dans une guerre contre une puissance continentale.

A ce moment, les deux tiers de la somme disponible seront payés au soldat qui, le premier, se sera emparé d'un drapeau ou d'un étendard ennemi. Le troisième tiers ira au soldat qui aura conquis le premier canon ennemi.

Souhaitons que les vœux de ce philanthropique chauvin s'réalisent bientôt.

La maladie du téléphone.

Le docteur Wallbaum, de Berlin, a signalé chez les employées du téléphone toute une série d'accidents nerveux qui regarde comme d'ordre professionnel. Au début, ce sont des convulsions, des crises de larmes, de l'œdème des extrémités, des troubles de la sensibilité et même des paralysies. Les syncopes ne sont pas rares. Puis s'établit la période d'état dont les signes peuvent être répartis, d'après M. Wallbaum, en deux groupes :

1. Symptômes d'hyperexcitabilité céphalée avec vertiges, névralgies diverses, etc., etc.

2. Symptômes d'épuisement, paralysie des cordes vocales, hémiplégie.

M. Wallbaum attribue ces accidents au passage du courant électrique ; ce passage est très fréquent, et, d'après l'auteur, toutes les employées du bureau central de Berlin y sont soumises à un moment ou à l'autre. D'ordinaire, il ne dépasse pas 5 à 10 volts. Mais il peut être beaucoup plus fort et c'est alors qu'il devient la cause de troubles nerveux.

Il y a, pour les abonnés aussi, des raisons d'avoir mal aux nerfs ! Mais le professeur allemand n'en parle pas.

HOMMAGE ROYAL

A la suite de l'article « Grandeurs et Tristesses » de notre charmante collaboratrice Ili-Ki-Ti, S. M. le Roi d'Espagne a bien voulu lui faire adresser la lettre suivante :

SECRETARIA PARTICULAR
DE S. M. EL REY

Madrid, le 23 juin 1906.

Madame,

Sa Majesté le Roi, mon Auguste Souverain, a daigné m'ordonner de vous remercier en son nom du charmant article que vous Lui avez consacré à l'occasion de l'attentat du 31 mai.

Agréez, Madame, l'assurance de ma considération.

Le Comte de Ruimo.

Le Petit Bastiais est heureux à juste titre de ce précieux hommage rendu au talent de sa collaboratrice.

COUR DE CASSATION

La deuxième Revision
du procès Dreyfus
Les conclusions du Conseiller-Rapporteur

Le conseiller rapporteur, après avoir exposé comment le procureur général réfute les objections qui pourraient être élevées contre sa thèse et celle de Me Mornard, conclut ainsi :

Notre rôle consistant à vous soumettre tous les éléments du débat, nous supposerons ce qu'une partie adverse, s'il y en avait une, pourrait répondre à cette thèse :

Il ne s'agit pas de savoir ce que la loi devrait être, mais ce qu'elle est. Des arguments tendant à démontrer que la raison et l'intérêt public exigent que la Cour de cassation ait le droit de proclamer dans tous les cas l'innocence du condamné seraient de nature, s'ils étaient fondés, à exercer une influence sur le législateur. Ils ne sauraient entraver l'application de la loi si elle a pensé, fût-ce à tort, que sauf exception, ce droit appartenait aux juges ordinaires du fond.

Or, quelle est la loi et quels sont ses motifs ?

Les termes des lois de 1867 et de 1895 sont, au point de vue qui nous occupe, identiques. La règle qu'elle énoncent avait un sens précis, indiscutable, sous le régime de la loi de 1828. L'attribution de juridiction n'a pas été modifiée.

... Les principes qui, dans le système de la loi, régissent l'attribution de juridiction, sont très nettement précisés.

Le mouvement, l'émotion, la vie des débats orana contradictoires sont une nécessité de premier ordre pour faire éclater la vérité. La bonne administration de la justice exige donc que le juge ordinaire du fond soit saisi toutes les fois que ces débats pourront se produire devant lui.

S'ils sont impossibles, la Cour de cassation statuera. Elle statuera encore si la personne prétendue homicidée se représente et qu'elle n'ait été victime d'aucun autre crime ou délit, parce que, suivant les expressions du commissaire du gouvernement, la Cour de cassation se trouve alors en face d'un fait « clair comme la lumière du jour. »

Hormis ce cas, la Cour de cassation doit s'effacer devant le juge ordinaire du fait ; il proclamera l'innocence après des débats qui, seuls, peuvent en apporter la certitude. La Cour de cassation, quelle que soit l'impression produite sur elle par l'étude des pièces du dossier, se bornera à constater de graves présomptions d'innocence.

Sous l'empire de la loi de 1867, comme aujourd'hui, le procureur général n'en était pas moins tenu de dresser un nouvel acte d'accusation dont la formule finale soumettait au jury la question fixée par l'arrêt de renvoi ; mais cette question n'asservissait ni sa plume ni sa parole.

Cette procédure édictée après un examen si approfondi n'était pas contraire à la raison. Elle était imposée par la nature même des choses et, comme le dit l'exposé des motifs, par la raison et la tradition.

Le législateur de 1895 a étendu à tous les cas de revision l'unique exception de la loi de 1867 ; le fait « clair comme la

---

137. Feuilleton du Petit Bastiais

Le Conducteur d'Omnibus

par

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

TROISIÈME PARTIE

LA MÈRE

— Qu'est-ce que j'apprends ? lui dit son supérieur en souriant, vous nous quittez, mon cher Lériol ?

— Oui, monsieur, j'aurai le plaisir de ne pas vous quitter si l'on veut bien encore de mes services.

— Vos services ? Nous étions trop fiers d'en être privés pour ne pas être heureux de votre nouvelle détermination. Je suis si persuadé de leurs bons sentiments à votre égard que, sans consulter les membres du conseil, je puis vous annoncer que vous êtes promu aux fonctions de sous-chef de votre bureau. Votre nomination était, d'ailleurs, décidée, quand vous nous avez adressé votre demande de congé illimité.

Continuez à servir l'Administration avec le même zèle, et vous pouvez être certain qu'un très brillant avenir vous sourit parmi nous ; vos facultés de travail, votre moralité irréprochable et votre intelligence supérieure vous désignent vers le bureau, pour un simple

élève. La sympathie personnelle que vous m'inspirez, m'engage à vous parler ainsi, au risque de blesser votre modestie, aussi grande que votre mérite.

— Monsieur, balbutia Jean-Paul, vous me voyez confondu à ce point... que je ne trouve pas de termes pour vous exprimer toute ma reconnaissance...

— Attendez pour cela, jeune homme, que je vous ait dit tout ce que la compagnie a résolu de faire pour vous.

— Quoi, monsieur ! une faveur nouvelle ?

— Ce n'est pas une faveur, mais la juste récompense de services rendus. Dans la dernière séance du conseil, celle-là même où vous a été accordé, à mon grand regret, le congé illimité que vous sollicitiez, il a été décidé, sur la proposition de M. de Chelles, qu'une gratification extraordinaire de deux mille francs vous serait donnée. Cette somme devait être envoyée aujourd'hui à votre père pour vous être remise au moment de votre départ. Les fonds étant votés, de vous appartiennent et je vais vous délivrer un bon sur la caisse centrale où vous pourrez les toucher quand bon vous semblera.

Deux mille francs !

C'était justement la somme dont Jean-Paul avait besoin.

— Monsieur, fit-il, transporté de joie, je voudrais que tous les membres du conseil, que tous mes supérieurs fussent présents pour leur exprimer toute ma gratitude.

— Voulez-vous bien en être l'interprète auprès d'eux jusqu'à ce que j'aie pu le faire moi-même ?

— Monsieur le sous-chef, le meilleur remerciement que vous puissiez nous donner est de continuer à nous servir dans vos fonctions actuelles et dans celles qui vous sont réservées plus tard avec autant de zèle que vous l'avez fait lorsque vous n'étiez qu'un simple employé. Aller donc, monsieur le sous-chef, régler le haut fonctionnaire avec une bienveillante bienveillante, vous êtes bien aujourd'hui et revenez demain à l'heure habituelle pour prendre possession de votre nouveau service.

Jean-Paul s'inclina et se retira après avoir prononcé quelques paroles dans lesquelles il promettait avec sincérité que son dévouement serait à la hauteur de sa reconnaissance.

Il se rendit à la caisse où il se fit remettre ses deux mille francs et de là, enchanté, radieux, courut aux Batignolles, jusqu'à l'hôtel garni où il avait laissé Girard.

Il pénétra jusqu'au fond de l'allée et, avant de s'engager dans l'escalier qui conduisait au premier, demeura un instant assourdi par un bruit épouvantable.

C'était des cris humains désespérés, mêlés à des aboiements furieux, formidables.

— Ah ! monsieur ! si vous saviez !... fit la maîtresse d'hôtel, qui accourait à lui. Quel drame ! c'est épouvantable !... Et c'est dans la chambre de l'homme que vous avez conduit ici cette nuit.

— Mais c'est Cupidon, c'est mon chien qui aboie ! dit Jean-Paul... Il est avec cet homme ?

— Oui, monsieur, ils sont enfermés tous les deux... mon mari et le garçon sont sortis... et je suis seule à la maison, je n'ose pas entrer dans la chambre... j'ai peur de me faire dévorer...

— Cupidon enfermé avec Girard ! s'écria Jean-Paul, le malheureux est perdu !

Il ne fit qu'un bond jusqu'au premier étage.

La porte de la chambre était fermée à double tour et la clé n'était pas sur la porte que le jeune homme, dont la terreur décuplait les forces, enfonça d'un solide coup d'épaule.

VIII

Remontons de quelques heures le cours de notre récit, dont Cupidon revient, au moins pour un chapitre, le principal acteur.

On sait que lorsque le chien avait trouvé au milieu de la nuit, Girard gisant sur le pavé, il s'était précipité sur lui avec fureur, et que Jean-Paul n'avait pu lui arracher son ennemi qu'avec beaucoup de peine.

L'animal les avait suivis en grondant jusqu'à la porte de l'hôtel meublé, mais là, Jean-Paul lui avait dit :

— Rentre à la maison, Cupidon, sois sage, mauvaise bête, rentre !

Et Cupidon avait parfaitement compris l'ordre qui lui était donné en ces termes.

Cependant, sa vieille animosité l'emportant sur sa docilité habituelle, il n'était gardé d'obéir.

Au lieu de reprendre le chemin de la rue des Moines, il s'était établi devant la maison, s'efforçant à voir reparaître Girard, et prêt à sauter sur lui de nouveau.

La patience, nous l'avons dit, était une des vertus de Cupidon qui, en son âme et conscience de chien, était sans doute partisan de ce vieil axiome :

« La vengeance se mange froide. »

Mais il était encore trop ému par la lutte qui venait d'avoir lieu pour pouvoir demeurer immobile, assis sur ses pattes de derrière, ainsi que nous l'avons vu faire quand, une première fois, il avait retrouvé Girard après de longues et fatigantes recherches.

Il allait et venait dans la rue, l'œil et l'oreille aux aguets, le poil hérissé, la gueule entr'ouverte et laissant échapper un grondement inquiétant, sourd et continu.

Enfin la porte de la maison s'ouvrit.

Il s'apprêta à bondir, mais s'arrêta court dans son élan en reconnaissant Jean-Paul qui sortait de l'hôtel garni, après avoir eu avec Girard la scène décisive que nous avons rapportée.

Avec un instinct merveilleux, il évita de se faire voir par son jeune maître et, certain que Girard était resté dans la maison, reprit sa faction devant devant la porte, dès qu'il eut vu s'éloigner Jean-Paul.

(*A suivre*)

...brosse du jour », qui nous autorisait à statuer sans renvoi, pouvait, en effet, se rencontrer dans tous les cas. Mais le principe fondamental qui régit l'attribution de juridiction n'a pas été atteint. Son application s'impose lorsqu'elle est possible. Or, ce principe serait méconnu toutes les fois que vous seriez saisis en vertu du paragraphe 4 de l'art. 445.

Ce refus est en réalité la portée du rapport soumis par le requérant et le ministère. Si vous avez le droit de proclamer l'innocence, alors même qu'il existe dans la cause un fait punissable, vous avez le devoir d'user des pleins pouvoirs qui vous sont conférés en matière de revision pour la rechercher. Si vous vous livrez à cette recherche dans une affaire, vous avez à vous y livrer dans toutes. On l'encourage vous approuve et vous la prescrivez, en vous recommandant que, malgré les moyens illimités d'investigation que vous aurez employés, elle n'a pas été infructueuse, et vous rejetterez la demande. Car vous seriez alors renvoyer devant le juge du fond un élément qu'il existe des faits nouveaux de nature à établir l'innocence.

Les controverses qui s'étaient élevées en 1867 sur l'attribution de juridiction et qui avaient tenu une si large place dans les travaux préparatoires de la loi qu'allait modifier le législateur de 1895 ne lui étaient assurément pas inconnues ; le principe d'après lequel cette attribution avait été réglée était dû à une exacte observation expérimentale ; il n'a jamais manifesté l'intention de porter atteinte à ce principe et d'en méconnaître la justesse ; est-il admissible, dès lors, que son silence ait introduit dans la loi une réforme qui en bouleverse l'économie au point de vue de la procédure et à laquelle s'opposent, non seulement le but de notre institution, mais encore les conditions mêmes dans lesquelles elle peut fonctionner ?

Vous ne l'avez pas pensé jusqu'à ce jour, vous ne le penserez pas davantage aujourd'hui. Si des circonstances particulières avaient fait apparaître un vice dans nos lois, il n'appartiendrait pas à votre jurisprudence de le réformer.

Tels sont les principaux arguments qui pourraient être opposés à la thèse de M. le procureur général et de Me Mornard.

Si vous estimez que les faits nouveaux produits aux débats permettent de la soutenir en droit, vous apprécierez la valeur des considérations qu'elle invoque et de celles qui la combattent, et vous vous demanderez si, les premières devant l'emporter à vos yeux, il convient de faire droit à l'ensemble des conclusions de Me Mornard, que nous avons rappelées au début de ce rapport et aux réquisitions de M. le procureur général.

Vous résoudrez ces questions, comme tout autre problème juridique, en vous gardant au-dessus des contingences.

Sans doute, comme l'a dit M. le procureur général, il faut en finir. Mais, dans sa pensée comme dans la vôtre, il ne peut y avoir qu'un moyen d'en finir.

C'est, messieurs, nous éprouver un regret de n'être pas appelés à dire le dernier mot dans cette affaire, d'appliquer entièrement la loi, aujourd'hui comme toujours.

Le conseiller, auteur de cet important rapport, que nous ne pouvons reproduire que dans ses conclusions, est M. le conseiller Moras, qui a été pendant quelques années Procureur général à Bastia.

Déjà, à ce moment de sa brillante carrière, M. Moras était un des magistrats les plus éclairés que nous ayons connu.

Il participa souvent aux débats de notre Cour d'Assises, et sut y donner toute la mesure de son talent oratoire et de ses vastes connaissances juridiques.

La Cour de Cassation, en lui confiant la plus importante des affaires qu'elle ait eu à juger depuis longtemps, a surtout reconnu en M. le conseiller Moras un de ses membres les plus distingués.

Ce que disent les Journaux

La Lanterne

A propos de la déclaration d'interpellation de M. Marin sur le projet d'impôt sur le revenu :

« Toutes les explications verbales n'empêcheront pas que la Chambre n'ait de sérieux raisons de réduire un gouvernement de la mi'orne fraîche. Nous osons prédire à M. Poincaré un joli succès devant la Chambre s'il ne lui apporte pour toute satisfaction que la promesse d'amiser ou d'exproprier l'impôt sur le revenu. »

Le Soir

Sur le rôle de l'opposition :

« L'opposition républicaine de droite se rabat aujourd'hui sur M. Combes, menaçons, par peur de M. Jaurès. Elle s'abattra demain sur Jaurès pour éviter Guesde, comme elle se rabattait hier sur M. Rouvier pour éviter M. Combes. Le passé nous apprend à ne rabattre, elle fera-t-elle, croyons-nous, de se battre, elle y gagnerait un prestige et en autorité. »

Le Radical

De M. Maujan, sur le discours de Briand à Roanne :

« Briand proclame que le progrès se fait par étapes, que rien n'est absolument qu'il n'y a que du relatif dans la vie. Comme nous, il n'estime pas que la société humaine soit simplement une révolte des salariés contre le patronat ; sa politique est autrement large, elle réside dans un ensemble de réformes successives et pratiques, devant amener pour ceux qui souffrent un peu plus de justice, un peu plus de bonheur. Il aime la vie et il veut la faire aimer. Ces esprits clair et puissant est également courageux. Briand ne mache pas ce qu'il doit dire, il ne renie pas avec aucune responsabilité. »

L'Humanité

De M. Jaurès, sur le discours de Briand :

« Nous assistons en ce moment à un phénomène singulier, on dirait qu'il y a autant de programmes que de ministres. A la déclaration commune, M. Clémenceau a ajouté une importante rallonge, que M. Sarrien n'a pas retranchée, mais qu'il a peinte en gris. Voici que Briand ouvre tout un ordre nouveau de problèmes. Je ne le blâme point de cette initiative, mais de nouvelles explications gouvernementales seront bientôt nécessaires. Il serait dangereux que divers ministres donnent individuellement au 1er à l'Union d'un programme de réformes où que la volonté générale du ministre fût indécise et lente. Nous ne savons plus si tout quel est le programme du gouvernement. »

La Libre Parole

De M. Drumont :

« Malgré les jongleries provocantes de Baudouin, la révision Dreyfus manque décidément d'entrain. Quoi qu'il le but de ce Moras en se déclarant partisan de la révision avec renvoi ? A-t-il voulu faire une niche aux dreyfusards ou simplement prolonger la soie ? Il est difficile de se prononcer, il semble d'ailleurs qu'il n'y ait plus ni dreyfusards, ni anti-dreyfusards. Il est bien certain que Dreyfus apparaît aussi coupable qu'au premier jour. Il est même extraordinaire qu'après avoir tant tripatouillé les dossiers, Anders ne soit même pas arrivé à en faire sortir un fait nouveau ayant l'ombre d'une vraisemblance. »

L'Autorité

Le général Mercier a dit un jour qu'il parlerait à son heure. L'heure est venue, il ne lui est plus possible de se taire. Si l'on peut tout contre un magistrat assez peu maître de ses rancunes, de ses passions pour se livrer à ces abus de pouvoir, à ces excès de langage, pas se doit tout à soi-même, à sa bonne renommée, à ses amis, à la vérité, à la justice pour démasquer une imposture aussi audacieuse pour châtier un imposteur aussi insolent.

L'Estafette

De M. Ernest Judet, sur le cabinet :

« Si la division est moins à la Chambre que dans le ministère, une partie serrée s'y joue entre les deux chefs qui l'ont formé. Clémenceau espère à la présidence du Conseil et au ministère de la guerre. Pour réussir il doit chasser Etienne et vaincre Poincaré qui l'observe avec une égale ambition.

« Le vrai but adversaire, le rival que redoute Clémenceau est Poincaré, s'il n'a pas l'influence brillante et cynique de Clémenceau, il a la défense du sanglier qui fait tête et charge quand il acculé. Son masque obscur impressionne le hardi compagnon qui le mettrait volontiers dans sa poche tous craint les coups de boutoir. Il est visible que M. Poincaré n'a pas envie d'aller plus loin et qu'ayant donné la mesure pour régler à la limite de résistance des ressources du pays le déficit, il opposera aux surcharges futures un invincible veto. »

EMPLOIS
réservés aux sous-officiers

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été classés pour les emplois ci-après :

Gouvernement général de l'Algérie

Porteur de contraintes : M. Persidi, adjudant au 11e bat. d'artillerie.

Commis de trésorerie : MM. Pironetti, ex sergent au 3e rég. d'inf. coloniale; Gualli, ex adjudant au 22e, également classé commis ordinaire des contributions diverses.

Préposé sédentaire des forêts : MM. Savelli, adjudant à la 5e section de commis et ouvriers militaires d'administration ; Baldesi, ex gendarme à la 19e légion ; Mariaccoc, ex sergent major comptable au pénitencier militaire d'Aïn-el-hadjar, à Oléa.

Préfecture de la Seine

Cannois expéditionnaire : MM. Fagginelli, ex adjudant au 30e, également classé receveur buraliste et inspecteur de la direction générale des recherches ; Giorgi, adjudant au 65e, également classé receveur buraliste ; Leonardi, adjudant au 119e ; Massoni, adjudant au 133e, également classé plusieurs de la ville de Paris ; Colombani, adjudant au 40e ; Ginly, ex adjudant au 104e ; Perinetti, adjudant au 3e.

Pesseur titulaire : M. Costa, adjudant au 3e.

Ordonnateur des pompes funèbres : M. Guerrini, ex-adjudant au 115e.

Garde des squares : MM. Martini, ex adjudant au 124e ; Santi, ex adjudant au 3e bég. d'inf. coloniale, à Saint-André de Corse ; Raffalli, ex adjudant au 40e, à Furiani ; Colombani, adjudant au 135e.

Commis ambulant d'octroi : MM. Crosucci, argent surveillant à la prison militaire ; Tomasini, ex maréchal des logis à la 15e légion ter du gendarmerie, à Zonza ; Peraldi, ex adjudant au 112e, à Corrano ; Lucciani, adjudant au 150e ; Giovannetti, sergent au 28e ; Costa, adjudant au 70e.

CONFÉRENCE

M. Paul Gaffarel, doyen honoraire, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, secrétaire général de l'Exposition Coloniale de Marseille, fera lundi prochain, 2 juillet, à 9 heures du soir, dans la salle du théâtre de notre ville une conférence sur le sujet suivant : « L'Expansion coloniale française depuis 1870. »

La conférence sera présidée par M. Conti, premier président à la Cour d'appel.

Entrée gratuite.

La défense des intérêts corses

Le Comité d'initiative, dans sa réunion qui a eu lieu mardi à courant, au bar Mirabeau, a voté l'ordre du jour suivant :

« A l'occasion de l'arrivée du député Santelli, de l'arrondissement de Calvi, dans notre ville, le Comité a décidé de lui offrir un apéritif. En conséquence, tous les Balanins qui en sont partisans, ainsi que tous les compatriotes corses habitant Toulon et La Seyne, qui désirent y prendre part, sont priés de se procurer des cartes moyennant le versement de 0 fr. 75 chez les membres qui ont été désignés par le Comité, ou à défaut, chez M. Hourigui, bar Napoléon, de 5 h. 1/2 à 8 heures, tous les soirs. — Antonini ».

Voici le texte de la lettre adressée au Comité par M. le député Santelli :

« Mes chers compatriotes. J'ai reçu votre lettre et aurai très heureux de vous serrer la main ainsi qu'aux camarades à mon passage à Toulon le mois prochain. Ignorant la date précise à laquelle aura lieu la clôture de la session parlementaire, je suis dans l'impossibilité de vous indiquer pour le moment le jour de mon arrivée. Bien à vous. — Santelli.

Droits de Stationnement
sur les Marchés, Places et Rues de la Ville

AVIS

M. le Maire de la ville de Bastia rappelle à ses administrés les termes de l'article 12, du tarif des droits de stationnement sur les Marchés, Places et Rues de la Ville, établi par le Conseil municipal, dans la séance du 1er décembre 1898 et approuvé par M. le Préfet de la Corse, le 12 du même mois.

Cet article est ainsi conçu :

Art. 12. — Les étalages devant les magasins et les ateliers dépassant les limites fixées par l'arrêté du 3 janvier 1859, approuvé le 12 février suivant, seront soumis aux droits de 0.10 le mètre carré sur les boulevards Saint-Angelo, du Palais, Paoli, cours des Missionnaires, rue du l'Opéra, rues Neuve, de la Marine, avenue de la Gare, boulevards Saint-Nicolas, de Tuga, et Places publiques, et de 0.05 le mètre carré dans toutes les autres rues.

Les étalages des magasins, dits déballages, sont assujettis à une taxe uniforme de un franc par jour quand ils seront exposés par des marchands non patentés, sans qu'il leur soit tenu compte du droit de saillie visé à l'art. 11, § 5 de l'arrêté précité, lequel article est ainsi conçu : Tout dépôt ou étalage de marchandises sur la voie publique est défendu. Les objets exposés en vente à côté des magasins ne pourront dépasser une saillie de 30 centimètres sur les boulevards Paoli, du Palais, Saint-Angelo, cours Sebastiani, rue de l'Opéra, rues Neuve, de la Marine et Places publiques.

Dans aucun cas les étalages des marchandises ou objets quelconques en vente sur les rues et places publiques ne devront constituer un encombrement gênant la circulation.

Baccalauréat

Les candidats dont les noms suivent ont été déclarés admissibles à subir les épreuves orales.

DEUXIEME PARTIE

Mathématiques

Alfonsi.
Chipponi.
Luzy-Arrighi.
Poggi.
Santini.
Teillict Gaston.

Philosophie

Série A, Marchetti.
Série B. de Baciocchi.
Bourgeois Toussaint.
Calendini.
Luciani Pierre.
Manaoni,
Orlanducci François.
Orsolani.
Santi.
Tafanelli.
Teilliet Simon.
Série C. Orlanducci J.-B.
Série D. Albertini.
Filippetti.
Franchi.
Oberti.
Torcelli.

Philosophie (ancien régime)
Martinez Napoléon.

PREMIÈRE PARTIE

Latin — Langues vivantes

Damiani.
Giorgi.
Moroni.
Nicolai.
de Paoli-Leoni.
Puccio.
Stefani
Sazzoni.
Torelli.
Tortoni.

Latin — Sciences

Colonna.
Luciani.
Muselli.

Sciences — Langues vivantes

Angeli.
Antoniotti Antoine.
Antoniotti Pierre.
Casale.
Ciavaldini.
Colombani Pierre.
Giacinti.
Lavie.
Martinetti.
Muracciole.
Padovani.
Pontoiseau.
Ventura.
Veschi.

Baccalauréat moderne
(1re partie — ancien régime)

Orenga Mathieu.

Les examens oraux commenceront ce matin, lundi 2 juillet, à 6 heures du matin, au Lycée.

Abonnements de Saison

Le Petit Bastiais met à la disposition de ses lecteurs partant en villégiature des *Abonnements de Saison* au prix de 50 centimes par mois.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du
Thermomètre — 7 heures du matin à midi 28 1 à 5 heures du soir + 30 Maxima + 30 9 Minima 20 0
Baromètre — 7 heures du matin, 760 mm. à midi, 758 mm. 6 heures du soir, 755 mm.
Vent. — Dans la matinée, SE. modéré. Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, quelques nuages.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

Au Barreau Lyonnais

La conférence des avocats stagiaires du barreau lyonnais vient d'élire pour son secrétaire M. Albert Giuliani, donnant ainsi à notre jeune et brillant compatriote une marque de sympathie et d'admiration pour ses qualités professionnelles.

Le jeune avocat, reçu licencié à 20 ans, a passé récemment les examens du doctorat avec un succès que soulignèrent les félicitations du jury. Il est à la veille de soutenir sa thèse.

Malgré son jeune âge — il a à peine 22 ans — on lui a déjà confié des causes très importantes. Récemment il parvenait à sauver la tête d'un assassin, qui avait contre lui les charges les plus accablantes.

M. Albert Giuliani est le frère de notre excellent confrère, M. Dominique Giuliani, qui fut candidat aux dernières élections législatives dans l'arrondissement de Corte.

⁂

Un aliéné

Le brigadier Bertrand était informé, hier, qu'un individu qui donnait des signes d'aliénation mentale se trouvait du côté du Vieux-Port, où il faisait semblant de vendre ses jeux à la mer.

Il se rendit à l'endroit indiqué et se trouva en présence du nommé P. Don-Charles, 36 ans, originaire du canton de Valle-d'Alesani, qui ne jouit pas de la plénitude de ses facultés mentales.

Afin de l'empêcher de mettre son funeste projet à exécution, le brigadier conduisit P. au poste de police, en attendant que sa famille le réclame.

⁂

Contraventions

Contre le sieur L. Pascal, loueur de voitures, pour encombrement de la voie publique, et contre le sieur M. pour insultes à un agent dans l'exercice de ses fonctions.

⁂

A vendre

A vendre pour raison de santé, un magasin de faïences et verrerie.

S'adresser rue Neuve, maison Gregori.

— Maison composée d'un entresol, 1er et 2e étage, à vendre en tout ou en partie, située sur la place du Marché aux Poissons, dite maison Galeazzini.

S'adresser pour renseignements à Mlle Ciavaldini, à Cardo.

⁂

On demande

Une domestique d'un certain âge et indépendante, pour s'occuper du ménage de deux personnes.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

A louer

A louer pour la saison d'été, appartement meublé, Villa Marmoraggia.

S'adresser au bureau du journal.

— A louer fin juin, un four occupé, actuellement, par M. Casso, rue Notre Dame.

S'adresser à M. Bobis, coiffeur, rue de l'Opéra, 3.

— Appartement de 6 pièces, au 3e étage, n° 32, boulevard Paoli.

S'adresser au bureau du journal.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00348

Général

...e Calacuccia

Corte, 1er juillet.

...t ayant invalidé ...haleil, les élec... Calacuccia étaient ...lire leur re... général.

Lucciani pas. ...t en pré...

Deux candidats ...

M. Quilicus Albertini. ... M. Mathieu Albertini.

Les voix se sont ainsi réparties :

	Quilicus.	Mathieu.
Casamaccioli,	100	30
Orsucci,	88	130
Luzzi,	103	120
Albertacce,	202	90
Calacuccia,	71	146
Totaux .	564	534

M. Quilicus Albertini est élu avec 39 voix de majorité.

LES FÉLIBRES PARISIENS
à Sceaux

Paris, 1er juillet.

Le félibrige de Paris a fait, aujourd'hui, son pèlerinage habituel à ...eaux.

...u égard à la mort récente du vé... Sextius Michel, sot président ...dant un quart de siècle, la fête ...u cette année un caractère tout ...me.

Félibres et cigaliers se sont réunis ...heure et demie auprès de la sta... de Clémenceau, ... et sont ... les qu... de très-midi dans ... Luxembourg ...

On s'est ... à 3 ... Saux, où ... Le musicien ... sont ... sables ombres d'un ... avec. ... été ... ...

...sts du Jour

...de L'Espinay

Paris 1er juillet.

... de L'Espinay, député ... circonscription de La ..., est décédé ce matin, ... ans.

...re, maire de Chanton... ...iller général, le Marquis ... y avait été élu pour la première fois député en 1898. Il fut réélu en 1902 et en 1906.

M. de L'Espinay a toujours siégé à droite.

Jean Lorrain

On annonce également la mort de Jean Lorrain qui collaborait au *Journal* depuis sa fondation.

M. ETIENNE
à Nancy

Nancy, 1er juillet.

Le ministre de la guerre a présidé aujourd'hui, à Nancy, le banquet de l'Union des Sociétés de tir.

En réponse aux toasts du Maire de Nancy et du préfet, M. Etienne a prononcé un discours qui a été chaleureusement applaudi.

M. Etienne se rendra demain à Toul.

Le ministre de la guerre est accompagné du général Chapel, chef de son cabinet militaire, et des commandants Jouinot-Gambetta et Tissier.

LE TARIF DOUANIER
FRANCO-ESPAGNOL

Paris, 1er juillet.

Aux termes du décret de publication, les marchandises expédiées de l'étranger, et portant une date d'expédition antérieure au 1er juillet, paieront à l'entrée en ... au tarif, ancien tarif, ou ceux du nouveau s'ils sont plus favorables à la demande des expéditeurs. La date d'expédition sera donnée par le tallon du chemin de fer ou le manifeste.

EN ESPAGNE
Arrestation d'un anarchiste

Madrid, 1er juillet.

La police de sûreté a procédé à l'arrestation d'un anarchiste dangereux, connu sous le nom d'Arrius.

D'après les indications qui ont été fournies à la justice cet anarchiste serait l'auteur de l'attentat de la rue de Rohas.

L'arrestation d'Arius a été opérée par la police d'Ubeda.

EN ALGÉRIE
Arrivée de l'Escadre à Alger

Alger, 1er juillet.

L'escadre active de la Méditerranée, sous les ordres de M. le vice-amiral Touchard, est arrivée dans la matinée.

Cette force navale se compose de 6 cuirassés, de 2 croiseurs et de 6 contre-torpilleurs.

EN ANGLETERRE
Déraillement D'UN TRAIN EXPRESS
22 morts — 12 blessés

Londres, 1er juillet.

Le train express, allant de Devonport à Londres, a déraillé près de Ilieury.

On compte 22 morts et 12 personnes blessées grièvement.

Tous les voyageurs qui se trouvaient dans ce train étaient arrivés d'Amérique dans la matinée.

EN AUTRICHE
La grève du bâtiment

Vienne 1er juillet.

Grâce à l'intervention de la lieutenant et la grève du bâtiment sont terminés.

Le travail sera repris demain sur tous les chantiers de Vienne.

La journée des maçons est fixée à 4 couronnes 66 pour 1906 et à 5.04 pour 1907 et 1908.

Des contrats à long terme et des commissions d'arbitrage sont institués.

EN RUSSIE
L'agitation dans l'armée

Saint-Pétersbourg, 1er juillet.

L'agitation continue dans un certain nombre de garnisons.

Plusieurs meetings militaires politiques ont été tenus aujourd'hui.

Malgré toutes les précautions qui avaient été prises pour les tenir secrètes, ces réunions ont été découvertes par la police.

AVIS DE DÉCÈS

M. Orillat Gustave, employé au contrôle des Chemins de fer départementaux, Mme Orillat Marguerite, née Gandolfi, et leurs enfants Jules et Anna ; M. Orillat, inspecteur principal des chemins de fer départementaux, et Mme Orillat, née Garron ; Mme Vve Gandolfi, née Anoletti ; Mme Veuve Anoletti, née Tardi ; M. Dury Léon et Mme Dury, née Orillat, et leurs enfants ; M. Charlon et Mme Charlon, née Orillat, et leur enfant ; Mlle Marie-Louise Orillat ; M. Gandolfi François, vérificateur des Douanes à Corte, et Mme Gandolfi, née Reynaud ; les familles Stopler, Garou, Chaumartin, Anoletti, Pellotier, Bonavita, Gentil et Moiselle ;

Ont la douleur de faire part à leurs parente, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de la petite

Odette Paule-Marie

leur fille, sœur, petite-fille, arrière-petite-fille, nièce, cousine et alliée, décédée le 1er juillet 1906, à l'âge de six mois, et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le 2 juillet 1906, à 5 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, 4, boulevard de Tuga.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Grand entrepôt de Vins
CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia
GRAND PRIX
à l'Exposition Internationale de Bastia
VINS DE TABLE
D'ALGÉRIE : Rouge, 0,30 et 0,25 c. le litre. Blanc 0,30 c. le litre.
VIN A DESSERT
provenant des meilleurs crus 0,60 à 1 fr. la bouteille (verre à rendre)
VIN DE CHIANTI (Italie)
4 fr. 25 le fiasco de 2 litres 1/2 environ
Vins mousseux 4 fr. 25.
Muscat de Frontignan à 4 fr.
Vermouth de Turin à 1 fr. 30.
Vin de Malaga à 1 fr. 20.
Vin Madère, Gentiane, 1 fr. 20.
Apéritif « Le Pof » 1 fr. 25.
Quinquina « l'ponpont, » 1 fr. 20.
HUILE D'OLIVE pure garantie 1 franc le litre.
LIVRAISONS A DOMICILE
Conditions spéciales pour le Gros
La Maison prête le matériel à titre gracieux

Dépositaire de la Société Hollandaise. — Planches de Pin laricio de toutes dimensions. Lattes à plafonds et Liteaux pour toitures, Chevrons, poutres et madriers.
Bois de toutes dimensions sur commande.
Scierie de bois de pin, blanche 1 fr. le mètre

Malgré toutes les précautions qui avaient été prises pour les tenir secrètes, ces réunions ont été découvertes par la police.

Agence Maritime de Transports
Aprix réduits pour toutes destinations
A. PADOVANI, Nouveau Port
Formalités de douanes
Avances sur marchandises
Billets de passage pour l'Amérique
Exportation de bois et de primeurs.

Orezza-les-Eaux
Villa Granajola
PROPRIÉTÉ DU Dr MANFREDI
L'Hôtel sera ouvert à partir du 1er juillet sous la direction de M. Henri Courchet.
Un cuisinier de Nice est attaché à l'établissement. Un service d'omnibus sera à la disposition des voyageurs.
Prix de la Pension :
Table d'hôte, 5 francs par jour ; Chambres, 2 et 3 francs.
Pour tous renseignements s'adresser à Mme veuve Manfredi, villa Granajola, Orezza.

VIN DU NEBRIO
Domaine de Tuda
Vin rouge **0,35** le litre.
Vin blanc **0,40** id.
17, rue des Terrasses, au coin de la descende de la Fontaine Neuve.

Pharmacie Teilliet
10, Bd du Palais, Bastia
Emulsion normale d'huile de foie de morue aux hypophosphites de soude et de chaux.
Le litre 2 fr. 25, le 1/2 litre 1 fr. 25.
Huiles pures de Foie de morue.

Paris Nouveautés
Saison Printemps-Eté
M. Rogialli engage sa clientèle à visiter ses magasins, où elle pourra se rendre compte des assortiments de drap et lainage haute nouveauté qu'il vient de recevoir pour la saison Printemps-Eté et qu'il vend à des prix très modérés.
Complets fantaisie sur mesure, coupe irréprochable, doublés soie.
Complets cheviotte bleue et noire, peignet Roubaix, confection soignée, de 35 à 100 francs.
Pantalons drap, haute nouveauté, de 12 à 30 francs.
Gilets fantaisie, dernière mode, de 12 à 20 francs.
Assortiment considérable de **cravates, bretelles, pochettes, faux-cols**, etc.

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE JUDAS GORDIEN

Deuxième Partie

La Peine du Talion

IV

— Elle t'aime et veux la perdre, s'écria-t-il, et tu me vies de cela froidement, comme d'une chose possible et humaine ! Cela ne se peut, Georges, tu me trompes ! Cet adultère... oui, cette lâcheté ! Calvi quelque une femme est un lâche ! Provoc d'Epernes ; tue-le, le ciel sera juste cette rencontre. Mais elle, épargne-la si t'a-t-elle fait ?

— Et toi, épargne-moi ta vertueuse indignation. Que serais-tu me dire que je ne me sois pas déjà ? Oui, l'action je ne me sois pas déjà ? Oui, l'action je me médite ; horrible ; mais, tout horrible qu'elle soit, je la commettrai. J'ai pitié de ce femme, mais la haine que j'ai pour est plus forte que cette pitié. Chaque qu'il m'arrive d'hésiter, je n'ai qu'à me poser le lit de mort de Blanche, mon dieu alors devient de fer. Tu ne sais d pas que je l'aimais, Blanche ! et qu'il l'a prise, et qu'il l'a tuée, car elle est ... de chagrin en apprenant son mariage ... n'en est vanté devant moi. Son mariage ! Tu ne sais qu'il a fait de cette à qui Tu ne sais qu'il a fait de cette à qui l'avais donné mon nom une créature perdue et déshonorée, dont, par mépris, je ne porte pas le ... Etais-tu qu'aujourd'hui cette une compassion vulgaire ! tu ne que je remette à cet homme une part de ... ; que, satisfait par sa mort, il fasse grâce de la torture !

Non ! ce que j'ai souffert, il le souffrira ; cela est juste. Ainsi donc, laisse cette femme subir sa destinée ; car, intercéder pour elle, c'est intercéder pour lui, et je ne pense pas que tu l'oses.

— Eh bien ! reprit Léopold d'une voix brisée par l'émotion, je ne dis plus grâce pour elle, mais grâce pour moi !

— Pour toi ?

— Je l'aime !

— Enfant ! Il y a quinze jours, tu l'as vue pour la première fois.

— Je l'aime !

— A ton âge, on aime toutes les femmes.

Trélan prit les mains de son frère, et les serrant dans les siennes avec une angoisse inexprimable :

— Je l'aime, te dis-je ; toi moi, mais ne la déshonore pas.

En ce moment un bruit de pas et la voix d'une personne qui parlait en domestique se firent entendre depuis l'antichambre.

— C'est lui, dit Sordeuil, je le reconnais comme une femme devine l'approche de son amant. Il ne faut pas qu'il te voie.

Par un mouvement instinctif aussi rapide que la pensée, Léopold saisit l'éventail, qui était resté sur la table, et s'élança dans la chambre à coucher, dont son frère lui ouvrait la porte.

D'Epernes entra de l'air cavalier qui lui était habituel. Avec la familiarité d'usage entre amis, il jeta son chapeau sur le divan, enfourcha une causeuse, et s'assit à la manière de Napoléon au bivouac d'Austerlitz.

— Mon cher, dit-il alors, vous vous suivre un sage conseil ? Ne vous marier jamais.

Rentré subitement dans son rôle, Sordeuil accueillit par ... sourire complaisant ce préambule qui d'ailleurs piqua sa curiosité.

— Quel goût de votre état vous a pris ? ... dit-il.

— Je crois épouser une jeune fille ... et bonne ; on se trouve lui à un être capricieux, fantasque, intolérant.

— Je croyais madame d'Epernes le modèle des femmes, et je vous croyais vous-même plus heureux en mariage que vous ne le méritez, entre nous.

— Voici de l'à propos, lorsqu'en ce moment même je vieux de jouer le rôle le plus ridicule qui soit au monde, surtout pour un mari : le rôle d'amant passionné, suppliant et dédaigné.

— Après votre aventure d'hier au soir...

— Oui ! parlez moi d'hier... Je ne suis habituée pas à mon plus mortel ennemi une soirée pareille. Décidément, mon cher, même Javerval m'ennuie à périr. Figurez-vous d'abord qu'elle avait un chapeau bleu. Connaissez-vous rien d'affligeant comme un chapeau bleu ? De plus, sur ce chapeau, une profusion de plumes si extravagante qu'on eût dit le panache d'une mule sexagénaire. Et comme elle a l'habitude de battre la mesure à faux avec sa tête, toute la soirée cette botte de plumes a valsé ou sautillé, suivant le mouvement, à deux pouces de mes yeux, si bien que j'en ai encore la migraine. Autre grief : Madame Javerval devient précieuse, « intelligentielle, » comme elle dit ; il lui faudra bientôt des bas de la couleur de son chapeau. Ne m'a-t-elle pas demandé hier si j'aimais Klopstock ? Klopstock ! Comment diantre vous-lez-vous qu'une passion réside à cela ? Enfin, ce bon Javerval me fait de la peine.

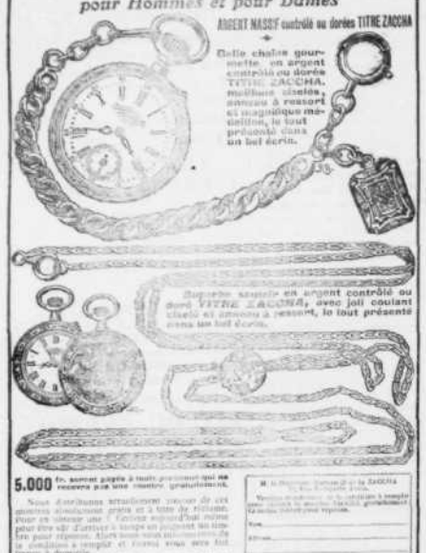
(A suivre).



MONTRES GRATUITES

pour Hommes et pour Dames

ROBERT NASSY contrôlé ou dorées TITRE ZACCHA



Belle chaîne gourmette, en argent contrôlé ou dorée TITRE ZACCHA, modèles variés, ressort à ressort et magnifique médaillon, le tout présenté dans un bel écrin.

Montre savonnette en argent contrôlé ou doré TITRE ZACCHA, avec joli cousant chiffré et ancrons à rouet, le tout présenté dans un bel écrin.

5.000 fr. seront payés à toute personne qui ne recevra pas une montre gratuitement.

Nous distribuons actuellement encore de ces montres absolument gratis et à titre de réclame pour être vu. J'arrive à temps en envoyant ma carte pour répondre. Alors nous nous mettrons en relation à remplir et tenez vous une fois franco à domicile.

Bureau 25, de la ZACCHA, 75 rue Lafayette, Paris

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures en couleurs

Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? *NE FAITES*

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des cheveux et fait repousser les nouveaux. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux naturels. Résultats inespérés. Vente immense prouvée.

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

ENTREPOT : 26, rue d'Enghien, PARIS

PHAÉTON à vendre. Pour tous renseignements s'adresser à M. Bonnecaze, l'Opéra, Bastia.

MME MASSEL Chirurgien-dentiste a l'honneur de prévenir sa clientèle que son cabinet sera ouvert tous les jours à Ajaccio de 8 heures du matin à 4 heures du soir, Cours Grandval, Bastia, face des dimanches, photographes. 25 5

1, rue de l'Opéra, magasins Orenga, du 1er avril 1905. 760 mètres carrés, 750 mètres carrés, modérés, id.

LIBRAIRIE ENGLISH



Le fermoir automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

LA GRAINE S^T-VINCENT

guérit radicalement

CONSTIPATION

Hémorroïdes, Maladies du Ventre Foie, Vessie Voies urinaires

Procure à Tous

Santé, Vigueur

A. DETHOREY, Pien spécialiste, NANCY envoi contre mandat

Boîte 2 francs. — Dans toutes les Pharmacies

ANCIEN CABINET FRANÇOIS

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste

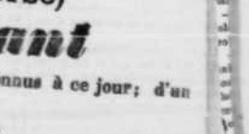
DENTIER (Système breveté S. G. D. G.) & EXTRACTION sans douleur

Bd Paoli, 18 — *Maison Orenga*

N. B. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, ainsi que le public en général, qu'il vient de mettre en vente dans son cabinet dentaire, 18, boulevard Paoli, un appareil dénommé « Le Dentier Sabaté » qu'il vient de faire breveter et qui a pour but de remplacer avantageusement les dentiers ordinaires en cas de mauvaise articulation ou de toute autre difficulté.

Le Directeur-Gérant J.-B. OLLAGNIER

Bastia, Imprimerie OLLAGNIER



ALAMBICS

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAÏ DE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène où les clients prennent leurs repas à des prix modérés.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LA MERLE

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La... du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en... — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers ordinaires: Plats, Ronds, Carrés, T et de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins ... Quais Sébastien Vincentelli & Boulevard de Cardo, 1.

COURS SECONDAIRES

de Jeunes Filles d'Ajaccio

DIRIGÉS PAR Mlle LUCIE OTTAVI

Officier d'Académie

Cours fondés en 1882 par l'Administration

Le Cours ... reçoit aussi des ... CRÉES sont faits par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'instituteurs et d'institutrices.

Exposée en plein Midi, au bord de la mer, vue splendide sur le golfe, eau et gaz, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.

Pensionnat

Demi-Pensionnat — Externat

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904-1905

4 Elèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées;

4 Admission à l'Ecole Normale sur 3;

16 Brevets supérieurs sur 18.

Des institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Etablissement.

Préparation spéciale au concours d'admission à l'Ecole Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

FARINE LACTÉE NESTLÉ

Aliment préféré des enfants.



Maux de Dents guéris radicalement par les **Boulettes Dentaires**

De A. FOURCEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffalli à Corte, Padovani à Pila-Canale, Scaglia, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

LE

Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus Elégant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE EDITION avec gravures noires

Un An..... 14 fr. — Six Mois. 7 fr. 50

Le N° : 25 centimes

SECONDE EDITION avec 32 gravures coloriées

Un An..... 22 fr. — Six Mois 11 fr. 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS

S'adresser les dimanches à M. Henry PETIT... 8, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Matt...

XXXIe ANNÉE — MARDI 3 JUILLET 1906 — N° 178

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Réduction & Administration : 7, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	32 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus

On ne répond pas des manuscrits déposés

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

00349

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd hui : Saint-Irenée.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 3 h. 57 m. — Coucher, 7 h. 13 s.

Premier quar., le 29. — Pleine Lune, le 5

Fête du Demain : Saint Oran.

2 JUILLET

Vues sur le Budget

M. Poincaré vient de déposer le projet de budget sur le bureau de la Chambre ; le secrétaire général du ministère des finances portait très simplement sous son bras, en un certain nombre de feuilles de papier, la fortune et les destinées de la France.

Il y a un déficit budgétaire : on ne l'ignore pas. Le ministre des finances l'a dit en toute loyauté avant les élections. Les candidats n'ont pas manqué de le répéter. Ce n'est donc pas une surprise pour le pays. On peut ajouter que pour une notable partie, ce déficit n'est pas à blâmer ni à regretter. Il a été causé, en effet, par les dépenses militaires exceptionnelles qui ont été faites l'an dernier dans des circonstances qui n'ont pas échappé à la mémoire du pays. On était sous le coup des menaces directes d'une puissance voisine. Le gouvernement, sous sa responsabilité, a engagé des dépenses avec une décision d'esprit qui a été unanimement louée. Certaines personnes, animées d'un bon sentiment, sans doute, trouvaient même que l'on n'avait pas dépensé dans une assez large mesure.

Ce que l'on pourrait examiner, c'est l'emploi des fonds, à savoir si les sommes ont été utilisées de la manière la plus efficace et la plus profitable pour la Défense Nationale. Quoi qu'il en soit, les menaces se sont dissipées, le nuage qui couvrait l'horizon a disparu : l'attitude de la France a sauvé la paix pour elle-même et pour le monde.

L'emprunt que l'on demande au pays pour parer à ces frais supplémentaires paraît donc tout à fait correct et légitime. Le ministre propose une émission d'obligations à court terme pour une somme de 250 millions environ. C'est la solution simple, la plus pratique et la moins onéreuse. Pourvu que la somme demandée soit suffisante, c'est-à-dire égale aux dépenses faites ou engagées, voilà une affaire correctement liquidée.

Une question plus complexe et plus difficile est celle des impôts nouveaux et permanents que l'on nous propose.

Ces impôts nouveaux, il paraîtrait juste d'en faire emploi, ou pour des besoins nouveaux qui seraient ressentis dans une nation en mouvement et en progrès, pour le commerce, l'industrie, l'agriculture, le travail, pour doter la démocratie de services nouveaux et d'organes nouveaux qui seraient jugés nécessaires au développement de son existence, ou, d'autre part, pour remplacer des impôts anciens et surannés.

Par exemple, que ces impôts nouveaux servent à supprimer de vieilles contributions condamnées par l'expérience ou à commencer un système de retraites ouvrières, d'assurances sociales. Hors ces deux cas ou ne saurait ajouter encore des impôts à des impôts déjà excessifs.

Attendons les explications du ministre des finances et du gouvernement. La question financière sera la plus lourde, la plus délicate et la plus complexe dont la Chambre puisse être chargée. C'est là que les ennemis de la République attendent la majorité triomphante, la majorité des 6 et 20 mai, dates inoubliables. C'est là qu'ils comptent trouver leur revanche.

Prenons garde de la leur apporter dans nos mains.

HECTOR DEPASSE.

LE Roi du Cambodge aux Invalides

Après les présentations et les visites officielles, le roi du Cambodge a voulu, comme tout souverain qui se respecte, visiter le tombeau du Grand Homme. Il s'est fait conduire aux Invalides, et nous trouvons dans notre grand confrère parisien l'*Eclair* la narration de cette visite que nos lecteurs liront avec intérêt :

Dans la cour d'honneur de l'hôtel, qu'une consigne très bienveillante a laissé envahir, dès trois heures on attend S. M. Sisowath..

Trois heures et demie sonnent.. puis quatre heures ! Viendra pas ! Enfin, à quatre heures dix, le cortège paraît dans la cour et s'arrête devant l'entrée de la chapelle. Le roi est reçu par le général Niox, gouverneur des Invalides, et par l'aumônier. On s'engouffre dans l'église et la visite commence, rapide.

S. M. Sisowath descend dans la crypte dont l'escalier est éclairé par des Invalides porteurs de flambeaux ; il est soutenu au bras gauche par le docteur Hahn qui au cours de cette visite lui transmettra les explications que donne le général Niox.

Le roi regarde longuement le tombeau de Napoléon, puis :

— Je suis heureux d'avoir rendu visite à cette tombe. La renommée du grand Napoléon est universelle et le Cambodge connaît bien l'histoire de ce fameux capitaine.

Et le roi contourna le monument, après avoir fait dire au général Niox que malgré sa grande fatigue, il veut aller voir le musée de l'armée.

Et successivement on lui montre la vitrine des sabres d'honneur, le petit chapeau et la redingote grise, puis le buste de l'Empereur devant lequel il demeure quelque temps, et la selle de velours de Napoléon et les jouets du Roi de Rome.

Sisowath demande des explications, s'enquiert des dates, non sans toutefois jeter de temps à autre un coup d'œil en arrière sur les favorites qu'il a amenées et qui, fort gentilles au fond dans leurs costumes aux couleurs voyantes, sont le point de mire des quelques privilégiés admis à suivre cette intéressante visite.

On arrive devant la vitrine où se trouve le masque de Napoléon :

— Ah ! ah ! dit à haute voix S. M. Sisowath.

C'est tout ce qu'il dit, mais il le dit avec expression.

Puis, c'est la visite rapide du Musée d'artillerie ; le roi touche les armures, en soulève les parties, les détaille et semble prendre un vif intérêt aux explications fournies par le général Niox et que lui transmet le docteur Hahn dans la langue cambodgienne.

A cinq heures, le roi prend congé du gouverneur auquel il serre la main ; d'un geste large, il salue la foule qui l'acclame. Il quitte l'Hôtel des Invalides pour aller à la Tour Eiffel, non sans avoir, discrètement, cherché des yeux ses favorites, auxquelles une dame placée sur le parcours du cortège vient de distribuer des bouquets de roses de France.

Elles sourient, remercient, et agiles grimpent dans les voitures qui les entraînent à la suite de leur roi.

Le Monument des Corses

morts pour la Patrie

L'organisation du concours pour le monument des Corses morts pour la Patrie est arrêtée par un conflit survenu entre le Comité et la majorité du Conseil

On ne saurait prévoir le terme et la solution de ce différend que notre soumettons à nos concitoyens.

Il a pour objet la préférence de nos édiles en faveur de la place de l'Hôtel-de-Ville, tandis que le Comité opine pour la place Saint-Nicolas, déjà accordée par le Conseil municipal par délibération du 25 novembre 1900.

Cette proposition n'est pas neuve. Elle fut déjà soumise au Comité, en 1902, en s'appuyant, il est vrai, sur d'autres motifs, et repoussée avec un ensemble imposant.

Elle est reprise aujourd'hui par quelques membres du Conseil qui estiment qu'il est impossible, avec la modique somme disponible, 40.000 fr., d'acquérir une œuvre digne de figurer à côté de la statue de Napoléon Ier.

Cette ténacité en faveur de la place de l'Hôtel de Ville est remarquable.

Nous nous proposons d'étudier les droits du Conseil dans cette affaire, et la valeur des assertions de nos conseillers.

A notre avis, le monument devant être élevé par souscription publique, le droit du Conseil consiste dans la concession ou le refus de l'emplacement demandé.

Après le vote du 25 novembre, ce droit est épuisé, et nos édiles n'ont plus qu'à attendre, dans un calme serein, la remise du monument à la Ville.

Ils n'ont pas à empiéter sur les prérogatives du Comité qui a assumé la tâche de mener son œuvre à bonne fin.

Nous ajouterons que le Comité même n'a plus le droit de modifier l'emplacement fixé, après avoir sollicité des municipal.

souscription avec l'indication de la place Saint Nicolas.

Examinons maintenant le grief basé sur la modicité de nos ressources.

Notre modestie de profane nous interdit de répondre catégoriquement à une question aussi complexe, que celle de savoir si on peut obtenir l'équivalent artistique de l'œuvre de Bartolini pour le même prix. Nous en faisons humblement l'aveu.

Toutefois, le souvenir de certaine tiare de cent louis payée 200.000 francs par le musée du Louvre doit nous mettre en garde contre l'autorité du jugement de certains experts amateurs. Comment peut-on d'ailleurs évaluer, avec certitude la valeur marchande d'une œuvre inexistante ?

Et puis, en admettant l'insuffisance des sommes recueillies, est-on en droit d'affirmer, dès aujourd'hui, que la souscription qui n'est pas close, ne fournira pas le complément nécessaire ?

Connaissant le patriotisme de nos concitoyens, nous croyons avoir le droit de répondre à cette question par l'affirmative.

L'érection de ce monument est en projet depuis six ans.

Il serait temps de cesser ce système d'obstruction qui paralyse les bonnes volontés.

Nos édiles devraient tenir à honneur de concourir à la transformation de notre place Saint-Nicolas en Panthéon de nos gloires militaires.

Ils devraient aussi laisser aux générations prochaines la possibilité d'édifier,

---

138. FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

LA MORT

III

LA DISGRÂCE D'AMÉLIE

Un jour, la porte de l'hôtel s'ouvrit de nouveau, mais cette fois pour livrer passage à la patronne allant chercher ses provisions pour la journée.

Cupidon crut l'occasion bonne et pénétra dans l'allée.

Le garçon l'aperçut et fit mine de le chasser, mais Cupidon, qui n'avait aucune raison de lui en vouloir, Cupidon, qui était aussi diplomate que sympathique, se borna à sauter autour de lui en le caressant, comme pour lui dire :

— Laisse-moi là. Je suis une bonne bête et je ne te ferai pas de mal.

Le garçon n'hésita, un brave Auvergnat, se sentit pris de sympathie pour ce chien de montagne qui lui rappelait son pays.

C'était une sorte de compatriote qu'il retrouvait là en somme, un chien tout pareil à celui avec qui il jouait étant enfant dans la ferme paternelle.

Non seulement Cupidon, mais attentif par cette rencontre, il répondit aux avances de Cupidon par une tape amicale sur le dos ; puis l'animal se montrant de plus en plus aimable et familier, il se mit à jouer sans façon avec lui.

Cupidon, comprenant qu'il avait un ami dans la maison, se prêta à toutes ses fantaisies, courut ici et là pour lui plaire, et même se roula avec lui complaisamment sur les dalles de l'allée.

Le maître de l'hôtel trouva son garçon en train de se livrer à cette occupation joyeuse.

Il gronda l'homme et, à son tour, voulut chasser l'animal.

Mais, réflexion faite, il ne donna pas suite à cette dernière inspiration.

Ce chien, après tout, il le reconnaissait.

C'était celui qu'il avait aperçu, pendant la nuit, à la clarté de la lanterne de l'hôtel, accompagnant ce jeune homme de bonne apparence qui lui amenait un locataire, d'assez mauvaise mine en vérité.

Le chien appartenait donc à l'un ou à l'autre de ces hommes, et c'était une raison pour qu'on ne le repoussât pas brutalement.

— Jean, se borna à dire le maître de l'hôtel, allez à votre besogne, paresseux, et ne vous attardez pas à jouer avec ce chien. Vous n'avez pas de honte, à votre âge ? Laissez cette bête où elle est et montez faire vos chambres. Justement, le locataire du premier est blessé. Informez-vous s'il n'a besoin de rien, car quoiqu'il me fasse l'effet d'un pas grand'chose, on doit s'occuper de lui par égard pour son compagnon.

Le garçon obéit et se dirigea vers l'escalier.

Cupidon voulut le suivre, flairant la piste de Girard.

Mais l'hôtelier lui barra le passage en lui disant :

— Reste ici, je te défends de monter. Il ne faut pas de chiens dans les chambres, nous avons bien assez de puces comme ça dans la maison.

Force fut à Cupidon de rester en bas jusqu'à nouvel ordre.

Plusieurs fois il vit le garçon reparaître mais chaque fois qu'il voulait l'accompagner dans l'escalier, la voix rude du maître se faisait entendre :

— Ici ! couché tout de suite !... ou t...s e camp.

Et l'intelligent animal comprenant ce que parler veut dire, se coucha dans un coin, pensant probablement qu'il valait mieux obéir que d'être chassé.

D'ailleurs Girard était là, il le savait, et tôt ou tard il le rejoindrait.

Le garçon d'hôtel lui prépara une superbe pâtée et le mit en possession d'un respectable tas d'os qui lui fournit pour un assez long temps une agréable occupation.

Cupidon, doué d'un bon appétit, avait là de quoi charmer les pleins de l'attente.

Il faut ajouter que, à jeun depuis la veille, il éprouvait une faim que l'on pouvait justement qualifier de canine.

Ayant trouvé dans la maison un sujet d'une cordiale hospitalité, il patienta de bonne grâce, sans oublier pourtant sa tâche.

De temps en temps, il jetait un regard sur la cage de l'escalier, et ce regard était d'une férocité si expressive que si Girard avait pu l'apercevoir, il n'eut été rien moins que rassuré.

Dans l'après-midi, le maître de l'hôtel sortit pour aller à ses affaires.

Cupidon se sentant débarrassé de son hostilité et ayant complètement rongé ses os, fit une première tentative pour s'élancer dans l'escalier.

Mais le garçon, exclave de sa consigne, se planta devant lui et, en bonne marche :

— Non, mon vieux, pas de ça, tu sais que c'est défendu.

De nouveau, il tenta de jouer avec le chien, mais celui-ci n'était plus disposé à reprendre la partie interrompue du matin.

La conscience de l'honnête animal lui reprochait maintenant sa désobligeante.

Il était là pour avoir une petite explication avec Girard, et il lui tardait de procéder enfin à cette formalité.

Négligeant les invites du garçon, il s'entêtait à essayer de monter malgré lui.

Mais son obstination se manifestait sans aucune violence, et il se laissait arrêter encore assez facilement par son ami de fraîche date.

Le souvenir de la pâtée et des os entrait bien pour quelque chose dans l'extrême mansuétude dont, au fond, il s'accusait.

Cupidon avait trop profondément mûri en lui le sentiment de la justice et de la reconnaissance pour commencer par mordre la main qui l'avait nourri, dans le seul but d'arriver plus tôt à se venger de celle qui l'avait battu.

Dans l'impossibilité d'employer la force vis-à-vis du jeune garçon d'hôtel dont il n'eût fait qu'une bouchée, s'il l'eût voulu, mais qui était sacré pour lui, il ne lui restait plus qu'à l'attendre.

Il lassera échapper des lamentable plaintes, douloureux, à fendre l'âme d'un Auvergnat sensible.

Si bien que, à la fin, le garçon se tint ce raisonnement :

— Ce pauvre chien ! c'est sans doute son maître qui est la haut blessé. Il voudrait être auprès de lui pour le caresser... Il faut que le patron ait le cœur bien dur pour l'en empêcher. Bah ! il est sorti, le patron, je vais laisser monter le toutou, d'autant plus que ça devient embêtant de l'entendre hurler comme ça, on croirait qu'il y a un mort dans la maison. La patronne n'aurait qu'à le renvoyer pendant mon absence, car il faut que je m'occupe aussi, moi, pendant une petite heure, de monter à aller à mon rendez-vous avec la petite bonne du crémier qui m'attend.

(*A suivre*)

VER SOLITAIRE Cure radicale sans danger

GLOBULES de SECRETAN

sur la place de l'Hôtel-de-Ville, un marché couvert, desiderata de la population bastiaise.

F. S.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 3 juillet, à 8 h. 1/2

Marche Algérienne,	Rose.
Le Calife de Bagdad, ouv.,	Boieldieu.
Polonaise de concert,	Vidal.
Sélection sur Mireille,	Gounod.
Si tu voulais! Blanita.	Turina.

Le Chef de musique, LANT.

Retraite en musique

Itinéraire du mardi 3 juillet

Rue Miot, boulevards Paoli, du Palais, St-Angelo, Place d'Armes, retour, même itinéraire jusqu'à la rue de l'Opéra, rue Miot, place St-Nicolas, cours Sébastiani. Rentrée.

Société de Secours Mutuels
La Macchia

Paris, le 29 juin 1906.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

A la suite du brillant banquet donné par « La Macchia, » le 17 juin dernier, dans les salons de l'Hôtel Moderne à Paris, sous la présidence de M. E. Arène, sénateur de la Corse, ayant à ses côtés, MM. Gavini, Pierangeli, Santelli, députés de la Corse, Tournade, député de Paris, et M. Chaleil, ancien député, nous recevons journellement un grand nombre de lettres, venant de tous les points de la Corse, nous demandant toutes sortes de renseignements sur « La Macchia, » le but qu'elle poursuit, les avantages qu'elle accorde à ses membres, et le moyen d'en faire partie.

Ne pouvant répondre individuellement à toutes ces demandes, nous vous serons très reconnaissants, M. le Directeur, de vouloir bien nous prêter le concours de votre estimable journal pour y faire insérer la présente lettre et donner aux Corses en général, les renseignements qui nous ont demandés.

« La Macchia » est une œuvre de bienfaisance et de haute moralité ; elle a pour but : 1. de venir en aide à ses membres participants par des indemnités journalières en cas de blessures ou de maladie ; 2. de donner des allocations annuelles (retraite), aux sociétaires infirmes ou atteints par la vieillesse ; 3. de secourir et protéger matériellement et moralement les veuves et les orphelins des sociétaires décédés.

Toutes les fonctions de président, vice-président, secrétaire général et trésorier de la Société sont gratuites.

La cotisation à payer annuellement par les membres participants est de 16 francs payable à raison de 4 francs par trimestre, plus un droit d'entrée une fois payé : de 3 francs pour les sociétaires âgés de 21 à 30 ans ; de 4 francs, de 31 à 40 ans, et 5 fr. de 41 ans et au-dessus.

Les membres bienfaiteurs versent une seule fois 300 francs.

Les membres fondateurs versent une seule fois 100 francs.

Les membres honoraires versent 10 fr. par an plus 2 fr. d'entrée.

Comme il est établi que la mutualité est une source de civilisation, de richesse et de prospérité, nous avons pensé avec raison, que « La Macchia, » en Corse, sera pour la population une source de nombreux bienfaits, d'autant plus importants, qu'elle est la première et seule société qui a envisagé et résolu avec succès la question humanitaire de l'assistance et de la protection sociale des veuves et des orphelins.

Pour donner une idée de la souplesse du mécanisme de « La Macchia, » nous donnons ci-après un exemple qui laisse entrevoir ce que l'on peut attendre d'elle matériellement.

Supposons deux chefs de famille : l'un égoïste méfiant et nullement affilié à aucune association ; l'autre, sociable, soucieux de ses devoirs et de sa responsabilité affilié, à « La Macchia. »

Qu'arrivera-t-il pour ces deux familles en cas de maladie ou de décès de leurs chefs ?

Dans le premier cas, la famille sera dès les premiers jours de maladie, séduite, d'abord à dépenser les économies, s'il y en a, ensuite à vendre le bétail, s'il y en a, puis le loyer de terre, puis le reste, finalement exposée à toutes les difficultés de la vie. Si le chef de famille se relève, il sera presque ruiné, tout au moins en arrière de ses affaires pour longtemps ; s'il décède, il laissera une famille dans la misère, dont la lutte pour la vie ne sera qu'un long et douloureux martyre. Combien y a-t-il de familles en Corse dans cette pénible situation ?

Dans le second cas, la famille trouvera à « La Macchia, » assistance et protection : elle n'aura pas le souci du lendemain : elle recevra deux francs par jour les premiers 30 jours de maladie ; puis 3 francs par jours les 30 jours suivants, et si la maladie se prolonge plus de deux mois, « La Macchia » versera pendant quatre autres mois un franc chaque jour.

Si ce chef de famille se relève, il reprendra ses occupations sans aucun souci, ni ses affaires aucunement gênées ; s'il arrive à 55 ans et qu'il ait versé régulièrement ses cotisations, il recevra annuellement une allocation pouvant être de 180 francs, s'il vient à décéder, la famille reçoit d'abord 100 francs pour les frais de funérailles, puis, de droit, elle participe (femme et orphelins), à la répartition du fonds de protection sociale et reçoit tous les ans une allocation pouvant être de 180 francs.

Nous n'avons pas la prétention d'affirmer que cette allocation est une fortune ; mais elle assure le logis et le pain et empêchera l'affreuse misère de s'installer à la maison.

Tels sont les avantages matériels que « La Macchia » accorde à ses membres ; les avantages moraux qui résulteront de son fonctionnement en Corse sont trop importants pour que ce soit inutile d'insister.

Bien coupable sera ce chef de famille qui n'envisage pas sa situation comme il sait le faire et qui ne cherche pas à mettre les siens à l'abri du besoin.

« La Macchia » lui en donne le moyen, mais il faut qu'elle soit à sa portée ; commençons donc par là ; son œuvre est grande, noble et de tous les points de vue digne d'encouragement. Une adhésion de membre bienfaiteur par ci, une souscription de membre fondateur par là, et quelques adhésions de membres honoraires, venant s'ajouter à celle des Corses de France, dont le moyen est déjà important, faciliteront « La Macchia » de s'installer dans chaque chef-lieu de canton.

Les souscriptions des Corses riches s'ajoutant aux cotisations des Corses pauvres ou aisés, formeront de grosses sommes qui permettront de soulager de grandes misères.

Ce sera un spectacle réconfortant de voir les Corses de France, tendre la main à leurs frères de Corse pour s'unir dans une même idée de solidarité, de progrès, de concorde et de liberté, et faire de leur petite patrie, une démocratie forte, un pays riche, heureux et prospère.

Les représentants de la Corse au Parlement français, sans esprit de parti, ne nous feront pas défaut, nous en avons l'assurance, car la politique est bannie de notre Société.

Veuillez agréer, etc.

Pour le Conseil d'administration :
Le Président,
Signé : L. TADDEI.

ERRATUM

Lire dans la poésie publiée dimanche :

1re strophe : « La front vierge encor »
2e strophe : « Comme des yeux d'enfant »
3e strophe : « les heureux qu'elle a faite »

Ce que disent les Journaux

La Lanterne

Sur le projet de budget de 1907 :

« Le budget qu'il nous apporte causera une grande déception dans le pays. Après les élections triomphales du mois dernier, on attendait mieux du gouvernement. La solution logique du problème fiscal était dans l'impôt sur le revenu, destiné à dégrever les petits contribuables, et dans les monopoles destinés à accroître la richesse publique, nous n'avons ni l'un ni l'autre. L'impôt sur le revenu demeure à l'état de vague promesse, et les monopoles ne figurent même pas à titre d'indication pour l'avenir. Dans le programme du gouvernement, il n'y a qu'une chose claire et certaine : c'est que notre système d'impôts condamné par les électeurs, reste en vigueur, et qu'on les augmente encore ; nous verrons ce que la Chambre pensera de cette solution. »

Le Radical

De M. Maujan :

« Les choses se passeront dans cette législature comme elles se sont passées dans la législature précédente. C'est dans la destinée du parti collectiviste de collaborer à l'édification de la cité radicale avant de renverser celle-ci pour y substituer la cité communiste. »

Le Gaulois

Sur l'affaire Dreyfus :

« Ce n'est pas sans peine profonde que nous voyons aujourd'hui la Cour de cassation descendre, un peu s'en manque, au niveau des réunions publiques où se discute quotidiennement le problème social. C'est avec fureur que le rapporteur cherche à établir un point de droit, c'est avec une violence folle que le procureur général s'efforce de démontrer la réalité de deux faits nouveaux. Dans une langue incorrecte, le procureur Baudouin dresse l'acte d'accusation de tous les témoins qui condamnent sa thèse, il les outrage et les les calomnie alors qu'il n'a pas fait naître pour tous l'occasion de les confondre ou de les contredire à la barre de la Cour suprême.

« Hélas ! la Cour de cassation, ce n'est plus cette réunion de vieillards augustes que les Romains également aux dieux, c'est le Sénat de Tibère et des pires successeurs de Tibère. »

Baccalauréat

Les candidats dont les noms suivent ont été admis définitivement.

DEUXIÈME PARTIE

Philosophie

Albertini,	*Bien*
Teilliet,	*assez bien.*
de Baciocchi,	id.
Filippetti,	id.
Luciani Pierre,	id.
Orlanducci J.-B.,	id.

Bourgeois Toussaint.
Franchi.
Maestracci Jacques.
Oberti.
Orlanducci François.
Ristorcelli.
Santi.
Tafanelli.

Mathématiques

Teilliet Gaston, *assez bien.*
Alfonsi.
Chipponi.
Poggi.
Santini François.
Santini Georges.

Première partie B.

Costa.
Giorgi.
Orenga Henri.
de Paoli-Leoni.
Puccio.
Stefani
Tortoni.

Première partie C.

Bourgeois Pierre.
Colonna.
Muselli.

Première partie D.

Angeli,	*Bien.*
Pontoizeau,	*assez bien.*
Ciavaldini,	id.
Antoniotti Antoine,	id.
Padovani,	id.
Antoniotti Pierre,	id.
Lavie,	id.
Muracciole,	id.

Casale.
Colombani Pierre.
Giacinti.
Martinetti.
Ventura.
Veschi.

Baccalauréat classique
(1re partie — ancien régime)

Leoni.

Baccalauréat moderne
(1re partie — ancien régime)

Bartolomei.
Orenga Mathieu.

Baccalauréat moderne
(2e partie)

Grifloni.

Avis administratif

Un concours pour deux emplois de commis-rédacteur de la Préfecture de la Corse au traitement de 1.000 francs par an aura lieu à une date qui sera fixé ultérieurement.

Les personnes qui voudront prendre part à ce concours devront faire parvenir leur demande à la Préfecture avant le 15 août prochain.

Cette demande devra être établie sur timbre et accompagnée de l'acte de naissance et d'un certificat de bonne vie et mœurs.

Nul ne pourra être admis à concourir s'il est âgé de moins de 18 ans et de plus de 25 ans.

L'examen comprendra : 1° une dictée ; 2° une rédaction ; 3° un problème d'arithmétique ; 4° quelques notions de droit administratif.

TENTATIVE D'ASSASSINAT
rue Spinola

Si MM. les Commissaires de police ne montrent pas plus de zèle, notre ville deviendra bientôt un véritable repaire de brigands.

Après les quatre coups de revolver, tirés dans la nuit de dimanche, à l'intérieur du cercle installé dans le local de l'ancienne poste, deux autres coups d'arme à feu ont retenti, hier, vers midi, en pleine rue Spinola.

Ce dernier attentat a été commis sur le nommé Grimaldi Jean-Marc dit « Scaramouecchia, » âgé de 23 ans, par Battesti Philippe, âgé de 28 ans.

Ce que ces deux individus ont eu à démêler, on l'ignore encore, toujours est-il que Grimaldi et Battesti qui étaient liés d'une étroite amitié se sont subitement brouillés, il y a quelques jours, de façon si complète, que dans la journée d'hier, vers midi, Battesti rencontrant Grimaldi, rue Spinola, fit feu sur lui avec un revolver à lquelques pas de distance. Grimaldi put éviter le projectile en se jetant à terre ; Battesti tira un second coup de feu et prit aussitôt la fuite.

Grimaldi n'a pas été blessé.

L'attentat de la rue Spinola aurait pu faire plusieurs victimes si l'on considère que les deux coups de feu ont été tirés pendant que de nombreuses personnes se trouvaient assises sur le pas de leur porte.

Il nous faut, une nouvelle fois, constater qu'en moins de 24 heures, des individus ont pu, dans notre bonne ville, faire feu, à plusieurs reprises, en pleine rue, commettre, en un mot, deux attentats sans être aucunement inquiétés par la police qui devrait être beaucoup mieux dirigée.

Nous appelons, sur ce point, l'attention de M. le Sous-Préfet et de M. le Procureur de la République, car il est temps de mettre un terme à une situation aussi déplorable, qui dénote de la part des chefs de la police une apathie coupable, et constitue un réel danger pour la sécurité publique.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 2 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin + 25.0 à midi + 26.2 à 6 heures du soir + 25.2
Maxima — 29.0 Minima — 20.6.
Baromètre — 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 763 mm, 6 heures du soir, 762 mm.
Vent. — Dans la matinée, N. modéré.
Dans l'après-midi, N. faible.
Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

Décès

M. Gustave Orillat, employé au contrôle des chemins de fer départementaux, vient d'avoir la douleur de perdre son dernier-né, la petite Odette, âgée de six mois.

Une affluence considérable assistait aux obsèques.

Dans le cortège on remarquait M. Fontaine, directeur, ainsi que le personnel de la Compagnie.

Nous unissons nos condoléances à toutes celles qui ont été exprimées à M. et Mme Gustave Orillat, ainsi qu'aux autres parents du petit ange qui s'est envolé vers le ciel, et leur offrons l'expression de nos sincères regrets.

⁂

Matinée musicale

Jeudi, 5 juillet, à 4 heures précises, audition des élèves de Mlles Agostini.

⁂

Coups de revolver

La justice étant appelée à éclaircir cette affaire, nous nous contentons pour le moment, de reproduire textuellement le rapport fait par les agents de service.

« Hier, vers une heure du matin, étant de service sur le boulevard Paoli, en face la maison Valery, nous avons entendu deux coups d'arme à feu, du côté des Platanes. Nous nous sommes dirigés aussitôt vers ce point. Deux nouveaux coups de feu ont retenti.

« En arrivant près du cercle tenu par le sieur Orsini, nous avons appris que les quatre coups avaient été tirés dans l'intérieur du dit cercle.

« Nous avons demandé aux individus qui se trouvaient à l'intérieur de ce cercle, quel était l'auteur de ces coups de feu. Ils nous répondirent qu'ils l'ignoraient.

« Nous avons constaté qu'à la porte d'entrée, il y avait un carreau cassé. »

⁂

Le Miroir des Modes

Dans le numéro de juillet du « Miroir des Modes », nos clientes trouveront de ravissants modèles de dames, de jeunes filles et d'enfants. Nous avons eu un soin spécial, Mesdames, de vous donner des toilettes convenant aux bains de mer, à la campagne, aux voyages et aux sports de la saison d'été. Pour les heures de loisir et de repos, nous vous offrons de jolis modèles de lingerie, des ouvrages de fantaisie, à confectionner et à garnir avec tout le goût, tout le raffinement qui distinguent la mode d'aujourd'hui.

Tout un article consacré aux soins à donner à la peau vous sera d'une utilité précieuse pendant les grandes chaleurs, si difficiles à supporter. Et, en outre : le commencement de l'histoire de la vie du célèbre peintre Millet ; une nouvelle russe, une chronique, des lectures, la Cuisine des familles, etc., etc.

Prix : 1 franc. En vente chez tous les Libraires.

⁂

Objet perdu

Il a été perdu, dimanche, de la place Saint-Nicolas à la plage, une bourse acier contenant un chapelet. Prière de la rapporter au bureau du journal.

⁂

A louer

A louer pour la saison d'été, appartement meublé, Villa Marmoraggia.

S'adresser au bureau du journal.

— Un appartement composé de quatre pièces, place du Marché, 4, au 3e étage.

S'adresser au bureau du journal.

— A louer fin juin, un four occupé, actuellement, par M. Cuneo, rue Notre Dame.

S'adresser à M. Bobia, coiffeur, rue de l'Opéra, 3.

— Appartement de 6 pièces, au 5e étage, n° 32, boulevard Paoli.

S'adresser au bureau du journal.

Etat-Civil

NAISSANCES

Micaelli Marie-Rose. — Chiavacci Pierre-Antoine. — Pasquini Marie-Louise.

DÉCÈS

Orillat Odette-Paul-Marie, 6 mois, de Bastia.

ON DEMANDE DES MALADES

PAIEMENT APRÈS GUÉRISON SEULEMENT

Guérison rapide et sûre par l'électricité, les plantes, etc., de toutes les maladies signée ou chroniques, même réputées incurables, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Estomac, Foie, Reins, Nerfs, Peau, Bronchites, Anémie, Rhumatismes, Goutte, Gravelle, Asthme, Vices du Sang, Constipation, etc.

Envoi franco détails au Dr Nature, Prof de la "Clinique Naturiste", 40, R. des Deux-Enfants, PARIS

CHOCOLAT MENIER

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	30 juin — 2 juillet.
Rentes de 3 0,0 ancien	96 45 — 96.85
— 3 p. 0,0 amortis.	97.40 — 97 75
	ex-coupon.

NOS REPRÉSENTANTS

Paris, 2 juillet.

M. Antoine Gavini a été élu secrétaire de la commission des affaires extérieures.

Nouvelles Universitaires

Paris, 2 juillet.

Mlle Antoinette Leschi est admise à subir les épreuves orales du concours général d'admission à l'Ecole de Fontenay-aux-Roses préparatoire au professorat.

L'Election de Sartene

Paris, 2 juillet.

Le troisième bureau de la Chambre, réuni aujourd'hui, s'est occupé de nouveau de l'élection de l'arrondissement de Sartene.

Le bureau maintient sa première conclusion tendant à la validation de l'élection de M. Gabrielli, et refuse d'entendre M. le maire Quilichini, son concurrent.

VIVES INQUIÉTUDES
sur le retard de l'*America*

New York 2 juillet.

On est sans nouvelles du steamer *America*, de la Compagnie Fabre, qui est parti de Marseille pour New-York le 3 juin dernier, avec 114 émigrants.

L'*America* aurait dû arriver à destination depuis dix jours et ce retard inspire de vives inquiétudes.

Ce vapeur compte parmi son équipage, MM. le docteur Joseph Paoli ; André Bernardini, de Rogliano, matelots ; Joseph Lucchi, de Bastia, novice ; Louis Cima, de Bastia, troisième mécanicien ; Antonin Sarri, d'Ajaccio ; Nicolas Poggi, Toussaint Stefani et Joseph Gesta de Bastia, chauffeurs.

⁂

Marseille, 2 juillet.

Les bureaux de la Compagnie, qui sont situés 45 rue Beauvau, sont envahis toute la journée par les familles de l'équipage, auxquelles on répond que le retard de l'*America* pourrait bien provenir d'une avarie de machine.

COUR DE CASSATION

La deuxième Revision
du procès Dreyfus

Paris, 2 juillet.

L'audience est ouverte aujourd'hui à midi 10 minutes.

M. Baudouin continue la lecture de son réquisitoire devant une salle à peu près vide.

L'organe du ministère public insiste beaucoup pour les faits nouveaux, que justifient la révision du procès.

L'audience est ensuite levée et renvoyée à demain.

M. ETIENNE
à Toul

Toul, 2 juillet.

M. Etienne, ministre de la guerre, est arrivé ce matin, à Toul, accompagné du général Chapel, chef de son cabinet militaire, et de ses officier d'ordonnance, les commandants Jouinot-Gambetta et Tissier.

Dans l'après-midi, le ministre a visité tous les forts qui assurent la défense de Toul.

LES Manœuvres navales
L'amiral Fournier à Toulon

Toulon, 2 juillet.

Le vice-amiral Fournier, qui va diriger les grandes manœuvres navales, est arrivé aujourd'hui à Toulon.

L'amiral Fournier arborera demain son pavillon d'amiralissime à bord du « Brennus. »

L'affaire Dreyfus
UNE LETTRE du général Zurlinden

Paris 2 juillet.

Le « Gaulois » publie une lettre du général Zarlinden, ancien ministre de la guerre, relative à la seconde révision du procès Dreyfus.

Dans cette lettre le général Zurlinden rectifie plusieurs affirmations soutenues par M. le procureur général Baudoin dans ses réquisitions.

Les Morts du Jour

M. Manuel Garcia

Londres, 2 juillet.

On annonce la mort de l'illustre professeur de chant, Manuel Garcia, décédé à l'âge de 101 ans.

M. Manuel Garcia, qui s'était retiré à Londres depuis plusieurs années, était le frère de la célèbre cantatrice, la Malibran.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Présidence de M. BERTEAUX

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Eloge funèbre

A l'ouverture de la séance, le président prononce l'éloge funèbre du marquis de L'Espinay qui représentait la première circonscription de La Roche-sur-Yon depuis le mois de mai 1898.

Le suffrage universel

La Chambre adopte sans discussion la proposition de loi de M. Benoist tendant à la nomination d'une commission du suffrage universel.

Vérifications des Pouvoirs

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

2e Circonscription de Chartres

M. Perreux donne lecture de son rapport tendant à la validation des opérations électorales dans la deuxième circonscription de Chartres.

La Chambre adopte les conclusions du rapporteur.

M. de Saint-Pol est admis.

Carpentras

M. Delpierre soutient les conclusions du rapport du 11e bureau tendant à la validation des opérations électorales de l'arrondissement de Carpentras.

La Chambre adopte ces conclusions.

M. Saint Martin est admis.

Alençon

Discussion des conclusions du 7e bureau sur les opérations électorales de l'arrondissement d'Alençon.

M. Vandame, rapporteur, développe les conclusions de son rapport qui tendent à la validation de cette élection.

M. Reveillaud combat ces conclusions, en soutenant que le comte de Lévis-Mirepoix n'a été élu que, grâce à la fraude et à la corruption.

L'orateur demande le renvoi du dossier au bureau et la nomination d'une commission d'enquête.

La Chambre adopte les conclusions du rapporteur.

Le Comte de Lévis-Mirepoix est admis.

Prades

Discussion des conclusions du rapport du 8e bureau, sur les opérations électorales de l'arrondissement de Prades.

M. Pichon soutient les conclusions de son rapport tendant à la validation.

M. Bourrat les combat chaleureusement.

L'élection est cependant validée.

M. Brousse est admis.

5e Circonscription de Lille

L'élection de M. Delaune, est ensuite validée sans discussion.

L'élection Jaurès

Discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales dans la deuxième circonscription d'Albi.

Le rapporteur conclut à la validation de l'élection de M. Jaurès.

M. Amédée Reille combat les conclusions de ce rapport ; il signale de nombreuses et de graves irrégularités, entre autres la fermeture tardive du bureau de vote de Carmeaux.

M. Jaurès refute toutes les accusations portées contre son élection par son collègue, Amédée Reille.

Il justifie que son élection s'est faite avec une régularité parfaite, et prie la Chambre de repousser la demande d'enquête proposée par M. Amédée Reille.

Le président met aux voix la demande d'enquête qui est rejetée par 411 voix contre 81.

L'élection est validée.

M. Jaurès est admis.

Vitry-le-François

L'élection de M. Perroche est validée sans discussion.

Lodève

Discussion des conclusions du rapport du 4e bureau, sur les opérations électorales dans l'arrondissement de Lodève.

M. Noulens soutient les conclusions de son rapport qui tendent à la validation de cette élection.

M. Denys Cochin combat cette élection en présence du nombre considérable de bulletins contestés, et de la faible majorité obtenue par M. Pelisse.

L'orateur demande le renvoi du dossier à la commission.

M. Pelisse défend son élection ; il attaque vivement son concurrent M. Paul Leroy-Beaulieu.

La discussion est close.

Le président met aux voix la demande de renvoi du dossier au bureau.

Cette demande est repoussée par 400 voix contre 69.

L'élection est validée.

M. Pelisse est admis.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

EN ANGLETERRE
Déraillement D'UN TRAIN EXPRESS
28 morts — 19 blessés

Londres, 2 juillet.

Nous avons annoncé hier que le train express allant de Devonport à Londres, avait déraillé près de Salisbury et que l'on comptait 22 morts et 12 blessés.

Ces chiffres ont été modifiés aujourd'hui ; les morts s'élèvent à 28 et les blessés sont au nombre de 19.

EN RUSSIE
LA CROISIÈRE *DU TSAR*

Saint-Pétersbourg, 2 juillet.

Le départ du Tsar est définitivement décidé.

Nicolas II s'embarquera mercredi prochain, à bord du yacht impérial, pour effectuer une croisière sur les côtes finlandaises.

Service de voitures DE PONTE-LECCIA A OREZZA par Morosaglia

MM. Luciani et Bernacchi préviennent MM. les Voyageurs qu'un service de voitures régulier et confortable de Ponte-Leccia à Orezza, avec relais, à Morosaglia, sera établi *à partir du 20 juillet* :

Départ de Ponte-Leccia à 9 heures du matin.

N. B. Prière de retenir les places un jour à l'avance au bureau, rue de l'Opéra, 6, à Bastia.

Vente
SUR SAISIE EXÉCUTION
Autorisée à l'amiable

Les 1er et 8 juillet 1906, dernier jour, à 8 heures du matin.

Il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, sur le quai du Vieux Port à Bastia, (Parloir de la Santé), à la vente aux enchères publiques, au dernier enchérisseur :

D'un ponton à bigue

avec treuils, ancres, chaînes, appartenant à l'hoirie Terrarossa, ancré dans le Vieux Port de Bastia.

Au comptant.

L'huissier chargé de la vente,
PUCCIO.

RICQLÈS DIGESTIF Antiseptique Préserve des épidémies
RICQLÈS Calme la Soif ASSAINIT L'EAU
RICQLÈS DENTIFRICE ET EAU DE TOILETTE Antiseptique
RICQLÈS Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE
RICQLÈS SEUL CONCOURS PARIS 1900 GRAND PRIX LIÉGE 1905

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1905)
La plus Haute Récompense

OREZZA-LES-EAUX
Hôtel de la Paix
Veuve PIETRI, propriétaire
Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Cet Hôtel est l'objet d'une recommandation très élogieuse de la part des membres du Club Alpin français de Paris, dans une brochure intitulée : « Cinq semaines de voyage en Corse » et sous la signature de M. Edouard Rochat.

CAFÉ-RESTAURANT DES GOURMETS
A partir de 4 heures
GLACES
Orezza-les-Eaux
Villa Granajola
PROPRIÉTÉ DU Dr MANFREDI

L'Hôtel sera ouvert à partir du 1er juillet sous la direction de M. Henri Courchet.

Un cuisinier de Nice est attaché à l'établissement. Un service d'omnibus sera à la disposition des voyageurs.

Prix de la Pension :
Table d'hôte, 5 francs par jour ;
Chambres, 2 et 3 francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Mme veuve Manfredi, villa Granajola, Orezza.

FIÉVREUX
Guérissez-vous avec la
DIANOSE

Dans toutes les colonies, ce produit est employé avec le plus grand succès.

Le traitement produit non seulement la guérison, mais empêche, en outre, le retour des accès de fièvre.

Aucun vertige, aucun bourdonnement d'oreilles, aucune atteinte à l'estomac ne sont à craindre.

Que ceux qui souffrent des fièvres paludéennes emploient la Dianose. Ils seront étonnés par la rapidité de leur guérison !

Paris, A. Bras, Phien, 18, rue de Beaune. — Bastia, Pierre Luciani, Phien, Pl. St-Nicolas. Prix du flacon : 3 francs.

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 10, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabricants d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes les réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

TRANSPORTS DIRECTS
entre Bastia
et les ports du Nord
Services bi-mensuels de vapeur de BASTIA pour
LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTEL ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE
Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à
Mr ARTHUR C. SOUTHWELL, Bastia.

Marque recommandée
COGNAC — FINE CHAMPAGNE
BOULESTIN & Cie
COGNAC

PHAÉTON

à vendre. Pour tous renseignements s'adresser à M. Bernacchi, rue de l'Opéra, Bastia.

Mme MASSEL-WOOD

Chirurgien-dentiste

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours à **Ajaccio**, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, **Cours Grandval**, en face Cardinali, photographe, et à **Bastia, 1, rue de l'Opéra**, en face des magasins Orenga,

du 1er au 8 de chaque mois.

Mairie de Saint-Florent

Le 23 septembre prochain, il sera procédé, à la mairie de Saint-Florent, à l'adjudication des biens communaux divisés en deux lots et dont la mise à prix est de 400 fr. pour chaque lot, avec faculté de les réunir, au besoin, en un seul lot de 800 francs.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de cette adjudication est déposé au secrétariat de la Mairie, où tous les intéressés pourront en prendre connaissance, et même copie, sur place.

Fait à Saint-Florent, le 15 juin 1906.

Le Maire,
T. DE MORATI.

ANCIEN CABINET PRINCETEAU

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés) OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clients qu'il a mis en vente dans son cabinet dentaire un appareil qui permet de rendre instantanément la parole aux personnes qui ont été opérées de la cloison du palais.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

COURS SECONDAIRES

de Jeunes Filles d'Ajaccio

DIRIGÉS PAR Mme LUCIE OTTAVI

Officier d'Académie

Cours fondés en 1882 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul aussi où les Cours sont faits par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'Instituteurs et l'Institutrices.

Exposés en plein Midi, au bord de la mer, une splendide vue sur le golfe, eau et gaz, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.

Pensionnat
Demi-Pensionnat — Externat

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904-1905

4 Élèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées ;
4 Admission à l'Ecole Normale sur 5 ;
16 Brevets supérieurs sur 18.

Des Institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Etablissement.

Préparation spéciale au concours d'admission à l'Ecole Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

PHARMACIE Centrale du Nord

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS

132 et 134, Rue Lafayette.

CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE

TÉLÉPHONE — GIDE & St-DENIS

Dépôt Général du FER GAFFARD

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX FÉMININS
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

ÉDITIONS coloriées. Le MONITEUR DE LA MODE paraît dans les 2e, 3e et 4e Semaines.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs

ADEL-GOUBAUD, Éditeur, 7, rue de Châteaudun

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ENCRIERS



à fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

Atelier de Dorure

SAUVEUR MAGGIOTTI, Doreur

Rue des Terrasses, Bastia

Travaux et réparations d'objets d'Eglise

Chandeliers, Reliquaires, Trônes, Crucifix, Statues, Croix, etc., etc.

Ces travaux sont exécutés avec soin et à des prix modérés.

Exécution de travaux de dorure dans les églises, ainsi que dans les appartements.

ANCIEN CABINET

DE M. LE DOCTEUR PASQUALINI

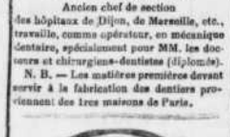
4, rue des Terrasses, Bastia

Fabrication et réparations de dentiers artificiels

F.-A. MORATI

Ancien chef de section des hôpitaux de Dijon, de Marseille, etc., travaille, comme opérateur, en mécanique dentaire, spécialement pour MM. les docteurs et chirurgiens-dentistes (diplomés).

N. B. — Les matières premières devant servir à la fabrication des dentiers proviennent des 1res maisons de Paris.



Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures en couleurs

Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAÏ DE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pensions à des prix modérés

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, les articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent et garanti 18 karats.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LA MERLIN

MOTEURS & MÉCANIQUES DE PRÉCISION

SCIES à RUBAN, TOURS, MACHINES à percer, FRAISER, RAINER, RAINURER, MORTAISER, etc.

OUTILS POUR AMATEURS-ARTISANS pour bois et métaux. — Catalogue illustré 1.50

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et Blanc. Carreaux-Mosaïques ornement. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1



Lisez tous les Jeudis le

Journal des Voyages

Le plus attrayants des publications hebdomadaires.

ROMANS D'AVENTURES

par les auteurs les plus célèbres :

Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Leturque, etc.

Récits d'Explorations, de Nombreuses Variétés.

SUPERBES ILLUSTRATIONS

Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 2 fr. 25, adressé, 216, rue Montmartre, Paris.

15 centimes le Numéro. En vente partout.

La Famille

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Chroniques, Romans, Modes, Causeries d'Art, Musique, Concours, etc.

600 000 LECTEURS

PATRONS GRATUITS

Un An : 10 francs

7, rue Cadet, PARIS

Aux tempéraments délicats offrez un VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilité la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — MERCREDI 4 JUILLET 1906 — N° 179

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

00351

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers : 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Ours.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 00 m. — Coucher, 7 h. 11 s.
Premier quar., le 33. — Pleine Lune, le 5
Fête de Demain : Saint Cyrille.

3 JUILLET

Sisowath en France

Je voudrais un instant échanger ma peau blanche contre la peau jaune du roi Sisowath. Savez-vous pourquoi ?

Ce n'est pas parce qu'il est roi — bien que une place de roi, même au Cambodge, soit toujours bonne à prendre.

Ce n'est pas non plus parce qu'il se paye des danseuses extra.

C'est encore moins parce qu'il dîne à l'Elysée à côté de Madame Faillières.

Je voudrais être dans la peau du roi Sisowath, rien que pour connaître son état d'âme, — en admettant qu'il en ait une.

Nous n'avons pas ménagé les honneurs à ce roitelet exotique. Nous lui avons même fait aussi bonne mesure qu'à un monarque européen. Il fallait bien lui faire accroire que nous le prenions au sérieux, et alors, en avant les réceptions, les dîners, les promenades, les discours, toute la lyre protocolaire...

Oui, le protocole s'est surmené, s'est surpassé pour recevoir dignement le roi Sisowath.

Car les Français sont des gens bizarres.

S'il s'agissait de passer la main dans le dos à un monarque puissant, tel que Guillaume, nous ne saurions pas nous y prendre, et nous serions capables de lui passer la main à rebrousse poil. Mais du moment qu'il s'agit d'épater un petit roi moricaud, dont nous n'avons pas besoin, qui est notre protégé, et que nous pourrions renverser d'une chiquenaude, voici que nous nous mettons en frais d'amabilité. Nous l'acclamons, nous le choyons, nous lui accrochons le grand cordon de la Légion d'honneur. Nous voudrions savoir ce qu'il pense de nous, s'il nous aime un peu, beaucoup, passionnément, ou pas du tout.

C'est une psychologie étrange que la nôtre. Constatons le phénomène sans chercher à l'expliquer.

Comme je suis Français, je suis, moi aussi, curieux de savoir ce que pense Sa Majesté Sisowath. Ainsi, on vient de lui faire visiter aux Invalides le tombeau de Napoléon Ier. Quelle impression, quel effet, cette visite lui a-t-elle produit ?

Quelles idées profondes et sévères ont pu pénétrer dans cette cervelle asiatique à la vue du tombeau où repose le plus grand capitaine des temps modernes ?

Quelles réflexions a-t-il pu faire sur la vanité des grandeurs humaines, voire même cambodgiennes ?

C'est tout cela que je voudrais savoir, et l'envie me démange de traverser l'eau pour aller le lui demander.

Nul doute que Sa Majesté ne me reçoive aimablement ; mais j'en serais quand même pour mes frais de voyage, car le roi Sisowath ne comprendrait sûrement pas mes questions. La psychologie asiatique est loin d'être aussi compliquée que la nôtre. Derrière le mur de cette cervelle, toute royale qu'elle est, il ne se passe probablement rien.

A quoi pense-t-il ? A rien tout simplement, sinon à ceci que nos femmes ne sont pas aussi jolies que les siennes, et que nous sommes bien bêtes de dormir sur des lits par ces temps-ci chaleur, alors qu'il fait bien plus frais sur de simples nattes.

Un Psychologue.

Abonnements de Saison

Le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs partant en villégiature des *Abonnements de Saison* au prix de 50 centimes par semaine.

Les Grandes Commissions

Une occasion s'offrait hier à la majorité parlementaire de montrer son esprit de justice et son souci de l'intérêt général. Elle s'est empressée de faire preuve d'intolérance et d'inconscience. Il s'agissait de la nomination de ces grandes commissions permanentes, dont nous constations dernièrement l'utilité, à la condition qu'elles soient bien composées.

Des députés, soucieux du droit des minorités, avaient proposé de modifier le mode de recrutement de ces commissions. Au lieu d'être choisis par les bureaux de la Chambre, qui ont une tendance à n'élire que des représentants de la majorité, les commissaires eussent été délégués par des groupements libres de quinze ou vingt de leurs collègues. Nous avons expliqué pourquoi cette façon de procéder était préférable à l'ancienne. Naturellement, nos raisons et celles des députés réformateurs n'ont pas touché la délégation des gauches, qui s'est prononcée pour le *statu quo ante*. Qu'importent à la délégation des gauches le droit des minorités et la bonne exécution du travail parlementaire ! La délégation des gauches ayant parlé, la cause était entendue. Les bureaux, composés d'après les caprices du sort, ont donc désigné hier les membres de huit grandes commissions. Les résultats de cette opération prouvent la justesse de nos critiques.

La majorité s'est, en effet, révélée tyrannique et sectaire. Presque partout, elle avait choisi ses candidats avant la réunion du bureau, et l'opinion de la minorité ne pouvait plus être qu'une question de forme. Aucun sentiment autre que l'esprit de parti ne semble avoir dicté le choix des commissaires. Avec un soin jaloux, les hommes dont la compétence s'impose et dont le talent est reconnu ont été écartés des commissions pour peu qu'ils fussent de simples républicains. En revanche, les jeunes députés radicaux vont pouvoir exercer leur inexpérience dans les commissions les plus importantes. Place aux jeunes ! Et hors la commission de l'armée les anciens ministres de la guerre, hors la marine les amiraux !

Ainsi, peu à peu, le jeu des ambitions mesquines, pour ne pas dire puériles, entrave le bon fonctionnement de la machine parlementaire. Tel obscur député télégraphiait un jour à son comité électoral : « Je viens d'être nommé membre du 1er bureau ! » On se pare de ce que l'on peut. Et à tout prendre, le titre de membre d'une grande commission peut flatter le naïf orgueil d'une circonscription électorale : « Hé ! notre député, il va bien ; il fait partie de la commission des travaux publics... » Il est d'autant plus agréable d'être membre d'une grande commission que cela n'engage à rien ; on peut même se dispenser d'y aller.

En présence de l'ostracisme dont les radicaux ont fait preuve envers les progressistes, plusieurs de ceux-ci se sont abstenus de participer aux opérations du bureau dont ils étaient membres. Les radicaux, en refusant à la minorité la place qui lui appartient dans les commissions, assument toute la responsabilité de l'œuvre législative. Prenons-en acte, tout en souhaitant, sans y compter, que cette responsabilité les induise à la sagesse.

(*Le Temps*).

LE NOUVEAU PAQUEBOT TRANSATLANTIQUE *La Provence*

Pour faire suite à notre article de dimanche dernier, sur la *Provence*, nous reproduisons la dépêche suivante :

New York, 29 juin.

Le *Deutschland*, de la Hambourg, America, et la *Provence* ont appareillé, aujourd'hui, pour l'Europe.

Le *Deutschland* est parti à 9 heures du matin, et la *Provence* une heure après.

On s'attend à un nouveau match des plus sensationnels entre ces deux transatlantiques.

La lutte est intéressante et nous informerons nos lecteurs du résultat.

L.

Ce que disent les Journaux

La Petite République

A propos du circuit de la Sarthe :

« C'est en étudiant des châssis des moteurs, des roues, des pneus, capables de résister à ces vitesses qu'on trouve moyen d'assurer une sécurité à peu près complète aux vitesses ordinaires. Les folies héroïques de ces coureurs dévorant la route, sont les éléments nécessaires du progrès industriel, et puis au point de vue national, n'est victoire comme celle d'hier est non seulement un élément d'orgueil, mais encore une bonne affaire. Ce n'est pas seulement le succès d'une marque, c'est à l'étranger le succès de la construction française, et c'est dans des randonnées de ce genre qu'elle a pris la première place, et tient de beaucoup le haut du marché. Le pays tout entier en profite. Cela vaut bien d'immobiliser une route pendant quelques heures. »

L'Aurore

De M. Gérault-Richard :

« C'est en songeant à tout ce que l'automobilisme réserve de forces nouvelles et de jouissances à l'humanité, que j'applaudissais à la course fulgurante du circuit de la Sarthe, auquel j'ai assisté. Quels hommes, ces coureurs ! On vante les audacieux pionniers qui s'en vont à travers des régions inconnues et souvent peuplées d'embuches ; les chauffeurs et les mécaniciens des courses d'automobiles se précipitent eux aussi dans un vertige, où la mort les suit et les fête à chaque pas. Ce sont des hommes et nous leur devons un tribut d'admiration. »

L'Eclair

De M. Judet, sur l'affaire Dreyfus :

« Les amis de Dreyfus ont décidément fait un choix bien scabreux en confiant sa cause au P. G. Baudouin, eux-mêmes mesurent avec stupeur le terrain qu'ils perdent à chacune des reprises épileptiques de son interminable réquisitoire. Personne au Palais ne comprend dans le public qu'un magistrat abuse du droit de parler, sans réplique, sans contradiction, sans adversaire, pour insulter des témoins absents, pour calomnier des hommes irréprochables, pour inventer des faits faux, pour arguer de documents mensongers au nom d'un pouvoir discrétionnaire et d'un privilège de majesté absolue. »

Le Gaulois

A propos de l'enquête ordonnée sur l'élection Leroy-Beaulieu :

« Pour l'élection de Montpellier, la

---

139. FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

TROISIÈME PARTIE

LA MÈRE

« Ma foi, qu'est-ce que je risque en endormant cette bonne bête à son maître, dont les souffrances seront apaisées par ses caresses ?..... Je les enfermerai ensemble la patronne n'en saura rien et, comme je serai de retour avant le patron, il n'en saura rien non plus. Oui, mais, voilà, l'autre jeune homme, en s'éloignant ce matin, a commandé qu'on enfermât le blessé jusqu'à ce qu'il reparaisse. Je vais l'enfermer avec le chien, j'emporterai la clé et, dans une heure, je reviendrai chercher le chien que je prierai de reprendre sa place dans l'alcôve.

Et s'adressant à Cupidon :

— Viens, mon vieux, viens embrasser ton maître pendant que, moi, je vais embrasser ma bonne amie.

Il monta l'escalier.

Le chien ne se fit pas répéter l'invitation et, cessant subitement de hurler, s'élança derrière lui.

Le garçon entr'ouvrit la porte et aperçut Girard qui dormait étendu tranquillement sur son lit.

— Brave homme, pensa-t-il, ça lui fera plaisir de trouver son chien près de lui quand il se réveillera. Allons, toutou, entre et ne fais pas de bruit.

Il s'effaça pour laisser pénétrer l'animal, referma soigneusement la porte sur lui à double tour et redescendit avec rapidité, emporté par les ailes de l'amour, comme eussent dit nos pères.

Cupidon était enfin seul avec Girard.

Le voyant dormir, il comprit que la prudence lui défendait de le réveiller trop brutalement, se garda bien d'aboyer et parvenant même à retenir le grondement furieux qu'il étouffait derrière ses terribles crocs, il rampa avec lenteur et précaution jusqu'au lit sur lequel reposait Girard.

Le garçon était parti depuis plusieurs minutes et aucun bruit n'avait encore retenti dans la chambre où étaient enfermés les deux ennemis, le chien prêt à s'élancer sur sa proie, l'homme endormi et ne se doutant pas du danger qui le menaçait.

Tout à coup un aboiement formidable se fit entendre, suivi aussitôt d'un cri humain, rauque, désespéré, cri d'épouvante et de douleur !...

Le chien venait de sauter sur le lit.

Il tenait l'homme étendu sous lui sans défense.

Ses énormes pattes étreignaient le malheureux tandis que ses crocs pointus s'enfonçaient dans la chair de sa gorge.

— Au secours ! chapit Girard qui se sentait perdu, incapable de faire un mouvement.

D'un effort surhumain, il échappa à la première attaque de l'animal qui l'repoussa et, sautant à bas de son lit, voulut courir vers la porte.

Mais il avait compté sans son ennemi qui le fit tomber en chemin sur le parquet en proie à une atroce douleur qui le paralysait, à demi-étranglé déjà, la gorge sanglante, un voile de mort étendu devant ses yeux !

Déjà l'animal l'avait ressaisi.

Vainement, il mettait ses poings fermés devant son visage pour le protéger.

Cupidon le mordit si cruellement au poignet que ses mains retombèrent ouvertes, mutilées, l'une d'elles presque séparée de l'avant-bras.

Les griffes du chien lui labouraient maintenant la figure.

C'était une torture hideuse avant la mort qui s'avançait, inévitable, fatale, si personne ne venait à son aide.

Et rien pour se défendre !

Pas une arme !

Jean-Paul avait emporté le revolver.

Si, du moins, il avait pu se traîner jusqu'à la table placée près du lit.

Sur cette table étaient les restes du déjeuner qu'il s'était fait monter et qu'il avait absorbé avant de s'endormir.

A côté de l'assiette, un verre et de la bouteille vide il y avait un couteau.

— Le couteau ! il me le faut, et je suis sauvé pensa-t-il.

Il se jordit désespérément et, une seconde fois, parvint à repousser Cupidon.

Mais sa faiblesse était trop grande, son effort mal calculé, et il ne put que retomber sous l'étreinte furieuse du chien qui, désormais, ne devait plus le lâcher vivant.

— Au secours ! râla-t-il.

Un pas se fit entendre sur le palier.

C'était celui de la maîtresse de l'hôtel qui, seule en ce moment à la maison, accourait affolée.

Elle n'avait point de clé et ne pouvait ouvrir la porte.

Ayant mis l'œil à la serrure, elle recula, terrifiée par la hideur du spectacle.

Elle arrivait juste à temps pour assister à la fin de l'effroyable lutte.

Girard, étendu sur le plancher, ne donnait plus signe de vie.

Le chien, après l'avoir « rangé, s'acharnait sur le corps que ses crocs emmanchés déchiquetaient avec rage.

La pauvre femme se raidit pour ne pas tomber à la renverse, suffoquée par le dégoût autant que par l'horreur.

Elle redescendit l'escalier en courant, à moitié folle de terreur, et arriva dans l'allée au moment où Jean-Paul y entrait lui-même venant de la rue.

Nous avons montré le jeune homme montant à son tour jusqu'au premier étage, sous le poids d'une émotion profonde, et forcé d'enfoncer la porte pour pénétrer dans la chambre où se déroulait le drame.

D'un coup de pied il repoussa Cupidon loin de sa victime.

L'animal le reconnut et, avec un grognement sinistre, se sauva dans un coin de la pièce.

La maîtresse de l'hôtel était restée sur le palier, clouée sur le plancher par l'épouvante et n'osant avancer.

Jean-Paul se baissa et constata que tout était fini.

Le corps de Girard ne formait plus qu'un amas hideux de débris sanglants.

La tête, qui ne tenait presque plus au tronc, était méconnaissable, à moitié rongée par les crocs vengeurs du chien.

Jean-Paul se releva, livide.

Malgré lui, une comparaison s'imposait dans son esprit entre le corps de sa mère qu'il avait vu jadis, réduit à un état semblable et celui de l'assassin à qui la Providence venait d'infliger le plus imprévu des châtiments.

Le chien, après l'avoir « rangé, s'acharnait sur le corps que ses crocs emmanchés déchiquetaient avec rage.

La pauvre femme se raidit pour ne pas tomber à la renverse, suffoquée par le dégoût autant que par l'horreur.

Elle redescendit l'escalier en courant, à moitié folle de terreur, et arriva dans l'allée au moment où Jean-Paul y entrait lui-même venant de la rue.

Nous avons montré le jeune homme montant à son tour jusqu'au premier étage, sous le poids d'une émotion profonde, et forcé d'enfoncer la porte pour pénétrer dans la chambre où se déroulait le drame.

D'un coup de pied il repoussa Cupidon loin de sa victime.

(*A suivre*)

Chambre a manqué de sang-froid, et je crois bien qu'à cette occasion elle a subordonné son jugement à ses sentiments politiques. Au temps où nous vivons, il faut qu'un candidat de l'opposition soit triplement élu pour que la commission de recensement de son département se décide à le proclamer. »

L'Autorité

De M. Guy de Cassagnac, sur les mêmes du général André :

« J'ai eu la curiosité de consulter un médecin sur le cas signalé par le général André : Qu'est-ce au juste que l'hystérie. Elle provient le plus souvent de désordres engendrés par l'alcoolisme invétéré.

« Le fou divague en effet à bouche que veux-tu et n'hésite même pas à essayer de compromettre l'ambassade de Russie. On lui adresse camouflet sur camouflet, il n'en a cure. Moi, je l'attends au chapitre de la folie, et après, après seulement, nous demanderons qu'on l'enferme. »

Le Radical

De M. Maujan, sur l'amnistie :

« Pour que l'amnistie soit une mesure politique efficace et digne, pour qu'elle fasse honneur et profit à la République, il faut qu'elle ne traîne pas, et qu'elle ne tarde pas. Ce serait une mauvaise inspiration, de la faire attendre, et une non moins mauvaise inspiration, d'y introduire des restrictions ; elle perdrait certainement toute sa saveur si la loi qui doit la réaliser n'était pas votée avant le 14 juillet, et si elle n'était pas absolument générale. Nous montrant très généreux, nous serons très habiles, voilà ce que tous les républicains doivent se dire, et la diligence en pareille matière double le prix de la générosité. »

Le Siècle

De M. Cornély, sur nos relations commerciales avec la Suisse :

« La lutte économique avec la Suisse est particulièrement désagréable, parce que la Suisse est un bon client, et parce qu'elle est à portée de nos rivaux allemands, à qui nous nous efforçons de trouver des clients, comme si nous étions payés pour cela, sans compter les efforts que nous accomplissons pour leur ouvrir notre marché intérieur, grâce à nos stupides conflits entre le capital et la main d'œuvre. Nous vendons à la Suisse pour 300 millions de francs par an ; si nous fermons à ses produits l'entrée de notre territoire, elle fermera aux nôtres l'entrée du sien, et nos industriels perdront 300 millions, c'est-à-dire à peu de chose près, l'équivalent des sacrifices qu'on nous annonce, pour obtenir l'équilibre du budget. Par conséquent, augmentation des dépenses et diminution des recettes. »

La République Française

Sur l'élection des grandes commissions :

« La Chambre avait à nommer hier dans ses bureaux neuf grandes commissions. La majorité a pris 260 mandats pour elle, laissant dédaigneusement 26 mandats à la minorité, et encore faisons nous entrer dans cette minorité des radicaux indépendants comme MM. Doumer et Lockroy, et des anciens progressistes qui se sont récemment rapprochés de la majorité. Cette-ci a donc laissé à la minorité moins du dixième des mandats, alors que cette minorité représente pourtant près du tiers de la Chambre et les deux cinquièmes du pays. Voilà comment on entend l'arithmétique et comment on pratique présentement la justice au nouveau Blue. Qu'il démêle seul, il aura seul désormais la responsabilité. »

Le Soleil

Là où est le nombre, là est le droit. La minorité n'a pas la liberté de vivre, on peut admettre qu'elle critique et contrôle, car on serait impuissant à participer au gouvernement. La minorité exerce des commissions au lieu de se fâcher doit s'estimer heureuse que la majorité inconséquente avec ses doctrines du nombre seul triomphant ne fait pas exclure de la Chambre comme indigne et exécrable comme factieuse. Ce serait brutal, mais rien n'est plus brutal que la logique, et si elle vous dégoûte et irrite, progressistes et collectivistes, alors sortez de la République.

Pauvres Pêcheurs !

Si l'on en croit quelques malintentionnés, nos pêcheurs bastiais n'auraient aucune disposition à imiter les hardis navigateurs qui découvrirent des terres nouvelles, et pour nous procurer du poisson frais, trouveraient plus commode de se cantonner à proximité des jetées.

Ces allégations ne doivent pas être admises de toute justice, car nos pêcheurs à la ligne se plaignent amèrement de cette concurrence aussi redoutable que déloyale et demandent instamment que les eaux troubles du vieux et du nouveau port leur soient exclusivement réservées.

Il faudrait n'avoir jamais éprouvé les douces émotions de la pêche, pour ne pas prendre en considération d'aussi justes doléances.

La Conférence
DE M. GAFFAREL

Lundi soir, à 9 heures, la salle des spectacles du Théâtre municipal retentissait des applaudissements qui saluaient la patriotique conférence de M. Gaffarel.

Comme secrétaire de l'Exposition coloniale de Marseille, le sympathique doyen de l'Université d'Aix avait choisi pour sujet « Expansion coloniale française depuis 1870 ».

Dès 9 heures M. Gaffarel, assisté de M. Collin, premier président, et de M. Hantz, proviseur du Lycée, fait son entrée dans la salle. De sympathiques applaudissements saluent son arrivée ; et M. Collin, qui a l'honneur de présider cette belle réunion, présente au public en quelques paroles bien senties et bien dites, le distingué conférencier.

La conférence de M. Gaffarel est des plus intéressantes et des plus complètes. M. Gaffarel est un partisan convaincu de l'utilité de la colonisation, aussi sait-il réfuter énergiquement tous les arguments que l'on a *portés contre elle ; les colonies ne* sont-elles pas comme des petites patries unies intimement à la grande, et à la prospérité de laquelle elles contribuent puissamment ? On dit que les Français n'ont pas le génie colonisateur ; M. Gaffarel démontre brillamment la fausseté d'une telle affirmation en citant l'exemple du Canada, où, malgré des centaines d'années d'influence et de colonisation anglaise, la langue, les coutumes et par conséquent l'âme française, sont prépondérantes. D'ailleurs un examen attentif de nos conquêtes coloniales le prouvera mieux.

Quel était notre situation coloniale en 1870 ? Presque nulle : 5 villes en Asie, le littoral Algérien en Afrique, quelques îles en Amérique. Les Français ont profité de la sévère leçon que fut la guerre franco-allemande ; ils ont senti le besoin d'agrandir la patrie ; mais comment ? L'expansion coloniale ne le était raisonnable et possible. Aussi des hommes surgirent qui surent loin de la mère-patrie, loin de la France aimée, travailler à sa grandeur, à sa prospérité morale et économique. Garnier, Dupuis, Brazza, Lamy, Flatters, Courbet, Faidherbe, Pavie, Pietri, Coppolani — des Corses dont nous devons être fiers — sont des noms célèbres dans les conquêtes de nos colonies, *conquêtes dont le récit atteint la gran*deur d'un poème d'Homère. Des ministres éclairés ont aussi droit à notre admiration pour avoir apporté le ferme appui de la plume et de la parole à la réalisation de notre idéal colonial ; parmi eux deux grande noms : Gambetta et surtout l'infatigable Jules Ferry.

Aussi, le chemin parcouru est vaste : l'Algérie, la Tunisie, le Sahara, le Sénégal, le Soudan, le Dahomey, le Congo, Madagascar, l'Indo-Chine, etc., etc., forment une collection — et presque une sélection — de vastes domaines où l'influence française s'exerce toute puissante.

La colonisation française a un point de supériorité sur celles des autres nations ; c'est qu'elle s'exerce la plupart du temps sans violence. Aussi, la Tunisie fut obtenue presque pacifiquement, le Congo fut occupé tout entier sans qu'aucun coup de fusil ait été tiré.

Aujourd'hui, quoique nous soyons en prospérité, il y a toujours du chemin à parcourir. Tous nous devons apporter notre concours à une œuvre aussi féconde. L'exposition de Marseille est une puissante manifestation de notre grandeur coloniale. Tout bon Français doit avoir à cœur d'aider à la rendre plus imposante et plus merveilleuse. Tout bon Français doit donc refuser de sa présence l'éclat de cette fête du progrès et du travail.

M. Gaffarel termine sa brillante conférence au milieu des applaudissements répétés de toute la salle. M. Collin le remercie et le félicite très chaleureusement au nom de tous ceux qui l'ont écouté.

A notre tour, nous sommes très heureux d'adresser nos éloges les plus sincères à M. Gaffarel. La noble *tâche qu'il a remplie* lundi soir et qu'il ne cesse de remplir par ses conférences, est éminemment patriotique.

J. M.

Carnet Mondain

C'est au milieu d'une assistance, aussi nombreuse qu'élégante, qu'a été célébré hier le mariage de Mlle Jeanne Fieschi, fille de M. le commandant Fieschi, officier de la Légion d'honneur, avec notre concitoyen M. Joseph-Marie Degola, le sympathique et distingué conducteur des ponts et chaussées de Calvi.

La jeune épouse, qui par sa mère appartient à une de nos plus anciennes familles bastiaises, a été conduite à l'autel par son père. Elle a excité sur son passage l'admiration de tous : ses élégants atours nuptiaux faisaient ressortir davantage la fraîcheur de ses vingt ans et la grâce de son maintien.

Ses témoins étaient ; M. de Figarelli, conseiller à la cour d'appel, et son cousin, M. Geronimi, propriétaire, de Talasani ; ceux de M. Degola, MM. les ingénieurs des ponts et chaussées Sorba et Paoli.

Avant de bénir cette union, M. le curé-archiprêtre Casanova a prononcé une remarquable allocution.

A l'issue de la messe, long défilé à la sacristie, où les jeunes époux et leurs parents ont reçu les félicitations de la nombreuse assistance.

Après la cérémonie religieuse on s'est rendu chez Mme Fieschi où a été servi un très exquis déjeuner dont voici le menu :

Bouchées à la Reine
Poisson, sauce Verte
Filet Bordelaise
Timbale de Nouilles Rossini
Jambon d'York à la gelée
Poulardes rôties
Légumes
Bombe Napolitaine
Desserts assortis
Vins du Cap, de Suerta, de Corpino
Champagne
Café

Mme Fieschi et Mlle Degola, sœur de l'époux, ont fait l'accueil le plus affable à leurs invités avec cette franche cordialité qui leur est naturelle.

Nous offrons à M. et Mme Degola nos meilleurs souhaits de bonheur et *de prospérité.*

⁂

Samedi a été célébré, en l'église Saint Jean, le mariage de Mlle Amélie Ersa, fille de M. Ersa, officier d'administration de 1re classe en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, avec M. Sauveur Aymo, le distingué chef de la Lyre Bastiaise, officier d'Académie.

L'assistance était aussi nombreuse que choisie. On a particulièrement admiré la jeune épousée qui portait très élégamment une magnifique robe en soie garnie de belles dentelles.

Le marié qui a été conduite à l'autel par son père, avait pour témoins : M. Sauveur Magnaschi, professeur au lycée, son oncle germain, et M. Musso, industriel. Ceux du marié étaient : M. Lucien Dapelo, adjoint au maire et M. Faggianelli, professeur, ses cousins.

Cette union a été bénie par M. le *curé Casanova*, qui a prononcé une allocution de circonstance très remarquée.

A l'issue de la messe, pendant laquelle le maestro Regnessi a fait retentir les voutes sacrées des morceaux les plus choisis de son repertoire, les jeunes mariés ont reçu à la sacristie les félicitations des nombreux amis des deux familles, qui assistaient à la cérémonie. Puis on s'est rendu chez M. Ersa, où un déjeuner des plus exquis, servi par M. André Brizzi, le valet bien connu, réunissait les nombreux invités.

Vers huit heures du soir la Lyre Bastiaise s'est fait entendre sous les fenêtres des époux, qui, assez tard, sont partis pour le coquet village de Canale où ils comptent passer plusieurs jours sous les dômes de verdure qui encadrent ce coin délicieux du canton de San Martino di Lota.

Nous offrons au sympathique chef de notre musique bastiaise et à sa gracieuse compagne nos meilleurs vœux de bonheur de et prospérité.

L. D.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

TALLANO. — Comme par un de nos plus beaux jours de fête, la petite ville de Ste-Lucie-de-Tallano revêtait jeudi dernier et toute son animation et tout le charme que nous *offrait la fleur des hom*mes et des femmes de la société tallanolienaise. De jolies dames et demoiselles ava ent revêtu de belles toilettes claires et la plupart des hommes portaient le vieux froc ou la redingote croisée, comme aux grands jours : c'est le Dieu du mariage qui avait disposé deux cœurs pour l'hyménée. Heureux mortels, que ce jour-là, et Mlle Angelina Olivieri, institutrice à St-Andréa-de-Tallano, et M. Horace Sueini, l'une adjudant retraité, appartenant à l'une de nos meilleures familles de Serra-di-Scopamena, ce vieux faubourg St-Germain de l'arrondissement de Sartene qui se pique fièrement et à juste titre de rénnir là, au pied les roches granitiques du mont Coscione, la plus vieille aristocratie de notre race autochtone et rochegeiana.

La mariée, fort gracieuse dans son maintien, élégamment habillée d'une robe en satin blanc et à longue traîne, la tête enguirlandée d'une couronne de fleurs d'oranger, était conduite par son frère, un jeune et sympathique sergent major aux tirailleurs algériens et que l'on ne remarquait pas moins que la mariée dans son beau costume militaire. Aussi c'était bien militairement et avec un certain air de commandement, observait-on avec plaisir qu'il distribuait les dames aux cavaliers.

Le cortège s'est rendu à la mairie sous une vraie pluie de confetti et de riz, qu'on lui jetait de partout des fenêtres.

M. Bernardini, portant le frac et ceint de l'écharpe municipale, avait tout bien disposé dans la salle de mairie pour y recevoir simplement les époux et leur cortège. *Les formalités accomplies, de par* la loi qui légitime l'union de l'homme et de la femme, et après un discours d'une réelle cordialité, on se rend à l'église pour sanctifier cette même union heureuse que Mlle Olivieri et M. Susini ont formée. C'est le bon vieux chanoine Ettori, assisté de son vicaire, qui va lui-même officier. De nombreuses choses sont très bien disposées devant le maître autel, pour être occupées par les invités.

Après une messe, chantée avec accompagnement d'orgues, un beau discours, prononcé par le vénérable chanoine toutes les formalités civiles et religieuses ainsi accomplies, le cortège se reforme et en route pour St-André-de-Tallano, au son argentin des cloches du couvent de — Sizena et de Rinuccio della Rocca — qui ne cessaient de sonner, de jeter leur note gaie dans les cours vivement émotionnés des jeunes époux et jusqu'aux oreilles attentives aussi des parents et des amis qui les accompagnaient pour prendre bientôt place autour d'un buffet, richement fourni et auquel devait suivre un grand dîner, de plus de quatre vingts couverts, déjà placés sur une table, disposée en forme de fer à cheval : cuisine bien appétée, des plats multipliés et bien servis, arrosés de bons vins de Tallano, mêlés à de nombreuses bouteilles de champagne, café et cigare exquis. De nombreux toasts enfin, portés au bonheur des époux, ont sérieusement terminé cette fête de l'hyménée. — ARISTOTE D'ATTALA.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 3 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin : 24 0 à midi + 27 3 à 5 heures du soir + 25 1 Maxima + 30 1 Minima 20 2

Baromètre — 7 heures du matin, 764 mm. à midi, 764 mm. 6 heures du soir, 764 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. modéré. Dans l'après-midi, N. faible.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

⁂

Baccalauréat

M. Paul Jobin a été déclaré admissible aux épreuves orales du baccalauréat (lettres-philosophie).

⁂

Postes

A la suite du concours qui a eu lieu le 1er mai, à Ajaccio, M. Antoine Vincensini a été admis au surnumérariat avec le n° 210 et M. François Agostini avec le n° 980, sur 3.500 postulants.

M. François Agostini, qui avait obtenu, il n'y a pas longtemps, le brevet élémentaire, est le petit-fils par sa mère, du regretté capitaine Bonerandi.

Nous adressons à MM. Agostini et Vincensini toutes nos félicitations.

⁂

Matinée musicale

Jeudi, 5 juillet, **à 4 heures précises**, *audition des élèves de Mlles* Agostini.

⁂

Une chute de 80 mètres

Buxton, dans le canton de Norwich, vient d'être le théâtre d'un accident d'automobile extraordinaire.

A la sortie de cette ville, un véhicule automobile prenant mal un virage très court, alla déraper sur les bas côtés pour continuer sa course folle sur une pente très à pic.

Rencontrant un mur, il fit une trouée et continua sa chute jusqu'au fond du ravin en passant par-dessus un autre mur de protection. Il fit ainsi une chute de quatre vingts mètres.

Les cinq passagers qui se trouvaient dans cet automobile furent, fort heureusement, projetés au loin dès le premier choc et en furent quittes pour des contusions plus ou moins graves.

⁂

Objet perdu

Un médaillon en or, pierre saphir, breloque de montre.

Prière de le rapporter au bureau du journal contre récompense.

⁂

A louer

A louer pour la saison d'été, appartement meublé, Villa Marmoragia.

S'adresser au bureau du journal.

— A louer fin juin, un four occupé, actuellement, par M. Conco, rue Notre Dame.

S'adresser à M. Bobis, coiffeur, rue de l'Opéra, 3.

— Appartement de 6 pièces, au 5e étage, n° 32, boulevard Paoli.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

On demande

Une domestique d'un certain âge et indépendante, pour s'occuper du ménage de deux personnes.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

A vendre

A vendre pour raison de santé, un magasin de faïence et verrerie.

S'adresser rue Neuve, maison Gregori.

— *Maison composée d'un entresol*, 1er et 2e étage, à vendre en tout ou en partie, située sur la place du Marché aux Poissons, dite maison Galeazzini.

S'adresser pour renseignements à Mlle Clavaldini, à Cardo.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER. — Les membres syndiqués sont *priés d'assister à la réunion mensuelle* qui aura lieu jeudi, 5 courant, à 8 heures du soir, salle commune, place Calette.

Ordre du jour : Renouvellement du bureau.

A LOUER

Un appartement composé de quatre pièces, place du Marché, 4, au 3e étage.

S'adresser au bureau du journal.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

2 juillet — 3 juillet.
Rente 3 0/0 ancien 96 85 — 95,80
— 3 p. 0/0 amortis. 97 75 — 96 25
ex-coupon.

L'Election de Sartène

Paris 3 juillet.

Par suite des validations qui ont été votées hier, l'élection de Sartène occupe le neuvième rang à l'ordre du jour de la Chambre.

Mouvement Administratif

Paris, 3 juillet.

« L'Officiel » publiera demain les décrets de nomination ci-après :

M. Autrand, secrétaire général de la préfecture de la Seine, est nommé préfet de Seine-et-Oise.

M. Bernard, directeur du cabinet du préfet de la Seine, est nommé secrétaire général de cette préfecture.

Le retard
DE L'*AMERICA*

Marseille, 3 juillet.

On est toujours sans nouvelles du paquebot *America* de la Compagnie Cyprien Fabre.

L'*America*, qui est un ancien navire anglais qui s'appelait *Britannia*, a été construit à Liverpool en 1881 ; il jauge 1.650 tonneaux.

Son équipage se compose de 50 hommes.

Une avarie de machine a dû, sans doute, faire dévier ce paquebot de la route individuelle, ce qui expliquerait qu'il n'ait été rencontré par aucun navire sillonnant cette route.

Protestation du Bâtonnier des Avocats de Paris

Paris 3 juillet.

Me Chenu, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, qui a été le défenseur du capitaine François, impliqué dans l'affaire Dautriche, a adressé à M. le procureur général Baudouin, une lettre de protestation contre l'appréciation, relative aux quatre officiers poursuivis dans cette affaire qui a été faite par M. Baudouin au cours de ses réquisitions dans le procès en révision Dreyfus.

Me Chenu base sa protestation sur ce que les quatre officiers, accusés dans l'affaire Dautriche, ont été acquittés par le conseil de guerre de Paris.

LE PAPE et la Loi de Séparation
INTERVIEW DE L'ABBÉ LEMIRE

Paris, 3 juillet.

Le « Matin » publie une interview de M. l'abbé Lemire, député du Nord, relative à la loi de Séparation.

Au cours de son interview M. Lemire aurait déclaré notamment que le Pape est, dans cette question, le prisonnier d'un clan formé par plusieurs cardinaux qui l'empêchent d'entendre et de parler.

Les catholiques, aurait ajouté M. l'abbé Lemire, sont aveuglés par les mauvais journaux, mais tout finira par l'acceptation définitive de la loi de séparation.

Cette acceptation aura lieu malgré l'opposition de plusieurs archevêques.

La Séparation des Chambres

Paris, 3 juillet.

On croit que la Chambre et le Sénat ne se sépareront pas avant le 13 juillet courant.

COUR DE CASSATION

La deuxième Revision du procès Dreyfus

Paris, 3 juillet.

Les débats du procès en révision Dreyfus ont été repris aujourd'hui ; l'audience a été ouverte à midi précis.

M. le procureur général Baudouin a repris la lecture de son réquisitoire.

L'organe du ministère public a continué l'examen des faits nouveaux que justifient la révision du procès.

Après avoir gardé la parole durant près de quatre heures, l'audience a été levée et renvoyée à jeudi, pour le dépôt des conclusions du ministère public.

MESURES en faveur des Agents des Postes

Paris, 3 juillet.

Dans les milieux politiques on annonce que lors de la discussion du projet de loi sur l'amnistie, le gouvernement posera la question de la réintégration des agents des postes révoqués par suite de faits de grève.

LE Roi du Cambodge *au Parlement*

Paris, 3 juillet.

Le roi Sisovath a assisté aujourd'hui, pendant quelques minutes seulement, aux séances du Sénat et de la Chambre.

Conseil des Ministres

Paris, 3 juillet.

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Economies budgétaires

M. Poincaré, ministre des finances, a soumis à la signature présidentielle un décret ordonnant aux inspecteurs des finances de rechercher dans les services des différents ministères toutes les simplifications et les économies qui peuvent être réalisées.

Mouvement administratif

M. Clémenceau, ministre de l'intérieur, a fait signer un mouvement administratif intéressant les départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

La diminution des armements

Paris, 3 juillet.

Le correspondant du « Matin » à Rome télégraphie :

On assure dans les milieux officiels que le voyage de M. Tittoni, ministre des affaires étrangères d'Italie, à Paris, à Londres, à Berlin et à Vienne, a pour but la diminution graduelle des armements effectués par les grandes puissances européennes.

UNE LETTRE D'ESTERHAZY

Paris, 3 juillet.

La « Libre Parole » publie une lettre d'Esterhazy qui proteste contre les outrages à lui adressés par M. le procureur général Baudouin dans ses réquisitions relatives à la deuxième *révision du procès Dreyfus.*

Dans sa lettre de protestation, Esterhazy juge très sévèrement les anciens chefs de l'Etat-major général de l'armée. Il affirme qu'il n'a pas trahi la France, qu'il a servi fidèlement, et termine en disant que jamais il n'a fait le jeu de Dreyfus ni des juifs.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Présidence de M. BERTEAUX

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE SCRUTIN DE LISTE

Discussion de la proposition de loi présentée par M. Depasse, tendant à rétablir le scrutin de liste.

Cette proposition est renvoyée à la commission du suffrage universel.

Vérifications des Pouvoirs

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

2e Circonscription de Pontivy

L'élection de M. Boissieu, élu député de la 2e circonscription de Pontivy est validée.

Moissac

Sur la proposition du rapporteur, la discussion de l'élection de M. Chaumeil, dans l'arrondissement de Moissac, est retirée de l'ordre du jour.

Saint-Girons

Discussion des conclusions du rapport du 1er bureau, sur les opérations électorales de l'arrondissement de Saint-Girons (Ariège).

M. Fernand Brun, rapporteur, développe les conclusions de son rapport qui tendent à la validation de M. Pères.

M. Tournier s'oppose à la validation de cette élection en invoquant l'ingérence cléricale.

M. Pères fait ressortir que son élection s'est faite régulièrement. Quant à l'ingérence du clergé, les prêtres étant devenus des électeurs aussi libres que les autres, ont parfaitement le droit et le devoir de soutenir le candidat de leur choix.

M. Tournier demande la nomination d'une commission d'enquête.

Le président met aux voix la demande de M. Tournier qui est repoussée.

L'élection est validée.

M. Pères est admis.

Castellane

M. Saint-Pol développe les conclusions de son rapport qui tendent à la validation des opérations électorales dans l'arrondissement de Castellane.

M. Regnier combat ces conclusions ; il invoque de nombreux faits de corruption et l'ingérence du clergé.

Le comte Boni de Castellane proteste longuement ; il s'applique à détruire une à une les accusations portées contre lui.

Le président met aux voix la demande d'invalidation présentée par M. Regnier.

Nombre de votants. .	480
Majorité absolue. . .	241
Pour l'adoption . .	259
Contre	221

L'élection du comte Boni de Castellane est invalidée.

Vendôme

Malgré l'opposition de M. Violette, la Chambre adopte les conclusions du rapport du 3e bureau, tendant à la validation des opérations électorales dans l'arrondissement de Vendôme.

M. Berger est admis.

Première circonscription du 13e arrondissement

La Chambre adopte également les conclusions du rapport du 9e bureau soutenues par M. Prache, tendant à la validation des opérations électorales dans la première circonscription du 13e arrondissement de Paris.

Malgré l'opposition de M. Fournier, l'élection est validée.

M. Lebouq est admis.

Ordre du Jour

La Chambre règle ensuite son ordre du jour pour la séance de jeudi.

A 1 heure tirage au sort des bureaux ; à 3 heures, nomination de la commission du budget.

La séance est levée.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le repos hebdomadaire

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en deuxième délibération de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, modifiée par le Sénat, tendant à établir le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers.

ARTICLE 4.

Le Sénat aborde la discussion de l'article 5 relatif à la suspension du repos en cas de travaux urgents.

Cet article est adopté avec une légère modification.

Les articles 5, 6 et 7 sont également adoptés avec quelques modifications.

ARTICLE 8.

L'article 8 relatif à la procédure de dérogation individuelle est ensuite mis en discussion.

Plusieurs observations sont présentées. L'article 8, légèrement modifié, est finalement adopté.

Les articles 9 et 10 sont adoptés sans discussion.

ARTICLE 11.

On passe à la discussion de l'article 11 portant que les inspecteurs et inspectrices du travail ont entrée dans tous les établissement visés par la présente loi, dont ils seront chargés d'assurer l'exécution.

Adopté sans modification.

ARTICLE 12.

Discussion de l'article 12 concernant les établissements soumis au contrôle du ministre des travaux publics.

Cet article est adopté.

Les articles 13, 14, 15 et 16, édictant les peines qui peuvent être prononcées contre les chefs d'entreprises, directeurs ou gérants ayant contrevenu aux dispositions de la présente loi, sont adoptés avec quelques modifications.

ARTICLE 17.

L'article 17 relatif aux employés, agents, ouvriers ou journaliers dont les repos quotidiens et périodiques sont réglés par des dispositions spéciales est mis en discussion et adopté sans modification.

La séance est levée et renvoyée à jeudi.

00352

EN RUSSIE
LES GRÈVES

Saint-Pétersbourg, 3 juillet.

L'agitation ouvrière prend de l'extension à Sakmont. De nombreuses fabriques sont fermées ; les grévistes sont calmes.

La grève englobe toutes les entreprises minières de cette ville.

Des détachements de troupes occupent les chantiers ; aucun incident ne s'est produit.

Les désordres agraires

Saint-Pétersbourg, 3 juillet.

Dans presque toutes les provinces de l'Empire, les troubles agraires se traduisent par des attentats envers les personnes.

A Qenza, des meurtres suivis de *pillages* et d'*incendies* ont été commis.

La force armée a pris les dispositions que comporte cette situation très critique.

MAISON ROGIALLI
Tailleur
Place Saint-Nicolas, Bastia (Corse)

Saison Printemps-Eté

M. Rogialli engage sa clientèle à visiter ses magasins, où elle pourra se rendre compte des assortiments de draps et lainage haute nouveauté qu'il vient de recevoir pour la saison Printemps-Eté et qu'il vend à des prix très modérés.

Complets fantaisie sur mesure, coupe irréprochable, doublés soie.

Complets *cheviotte* bleue et noire, peignet Roubaix, confection soignée, de 35 à 100 francs.

Pantalons drap, haute nouveauté, de 12 à 30 francs.

Gilets fantaisie, dernière mode, de 12 à 20 francs.

Assortiment considérable de **cravates, bretelles, pochettes, faux-cols**, etc.

Orezza-les-Eaux
Villa Granajola
PROPRIÉTÉ DU Dr MANFREDI

L'Hôtel sera ouvert à partir du 1er juillet sous la direction de M. Henri Conchet.

Un cuisinier de Nice est attaché à l'établissement. Un service d'omnibus sera à la disposition des voyageurs.

Prix de la Pension :

Table d'hôte, 5 francs par jour ; Chambres, 2 et 3 francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Mme veuve Manfredi, villa Granajola, Orezza.

Service de voitures
DE PONTE-LECCIA A OREZZA
par Morosaglia

MM. Luciani et Bernacchi préviennent MM. les Voyageurs qu'un service de voitures régulier et confortable de Ponte-Leccia à Orezza, avec relais, à Morosaglia, sera établi *à partir du 20 juillet:*

Départ de Ponte-Leccia à 9 heures du matin.

N. B. Prière de retenir les places un jour à l'avance au bureau, rue de l'Opéra, 6, à Bastia.

PHAÉTON

à vendre. Pour tous renseignements s'adresser à M. Bernacchi, rue de l'Opéra, Bastia.

Mme MASSEL-WOOD

Chirurgien-dentiste

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours à **Ajaccio**, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, **Cours Grandval**, en face Cardinali, photographe, et à **Bastia, 1, rue de l'Opéra**, en face des magasins Orenga,

du 1er au 8 de chaque mois.

Mairie de Saint-Florent

Le 23 septembre prochain, il sera procédé, à la mairie de Saint-Florent, à l'adjudication des biens communaux divisés en deux lots et dont la mise à prix est de 400 fr. pour chaque lot, avec faculté de les réunir, au besoin, en un seul lot de 800 francs.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de cette adjudication est déposé au secrétariat de la Mairie, où tous les intéressés pourront en prendre connaissance, et même copie, sur place.

Fait à Saint-Florent, le 15 juin 1906.

Le Maire,
T. DE MORATI.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SADATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SADATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des moyens nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs artificiels.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. ULLAGNIER,

Bastia, Imprimerie Ullagnier.



COURS SECONDAIRES

de Jeunes Filles d'Ajaccio
DIRIGÉS PAR Mme LUCIE OTTAVI
Officier d'Académie

Cours fondés en 1882 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul ouvert où les Cours sont faits par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'instituteurs et Commissaires.

Exposé en plein Midi, au bord de la mer, son splendide parc de quelques hectares d'ombrages et de gazon, l'Institut offre aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.

Cet Institut est Demi-Pensionnat — Externat

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904-1905

4 Élèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées :
1 Admission à l'École Normale sur 3 ;
16 Reçues supérieures sur 18.
Des institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Établissement.
Préparations spéciales au concours d'admission à l'École Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

PHARMACIE Centrale du Nord

132 et 134 Rue Lafayette.
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
CATALOGUE FRANCO (10e partie).
TÉLÉPHONE — USINE A St-DENIS
Dépôt Général du PAIN CAFFARD

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissent tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION (1re année) sur Gravure coloriée et un Patron découpé dans un 3e, 4e ou 5e No.
3 MOIS : 6 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ADEL. GOUBAUD, Éditeur, 2, r. des 4-Septembre



Lisez tous les Jeudis
le
Journal des Voyages
Le plus attrayant des publications hebdomadaires.
ROMANS D'AVENTURES
par les auteurs les plus célèbres :
Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Lafarque, etc.
Récits d'Explorations. — Nombreuses Variétés.
SUPERBES ILLUSTRATIONS
Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 2 fr. 50, adressé, 110, rue Rochechouart, Paris.
15 centimes le Numéro.
En vente partout.

LIBRAIRIE ULLAGNIER

ENCRIERS



à fermeture automatique élastique
Système Colombani
Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

Atelier de Dorure

SAUVEUR MAGGIOTTI, Doreur
Rue des Terrasses, Bastia

Travaux et réparations d'objets d'Eglise

Chandeliers, Reliquaires, Trônes, Crucifix, Statues, Croix, etc., etc.
Ces travaux sont exécutés avec soin et à des prix modérés.
Exécution de travaux de dorure dans les églises, ainsi que dans les appartements.

ANCIEN CABINET

DE M. LE DOCTEUR PASQUALINI
4, rue des Terrasses, Bastia

Fabrication et réparations de dentiers artificiels

F.-A. MORATI

Ancien chef de section des hôpitaux de Dijon, de Marseille, etc., travaille, comme opérateur, en mécanique dentaire, spécialement pour MM. les docteurs et chirurgiens-dentistes (diplomés).
N. B. — Les matières premières devant servir à la fabrication des dentiers proviennent des trois maisons de Paris.



Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures en couleurs
Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations

Assurance Mutuelle fondée en 1900
LA MÉTROPOLITAINE
Incendie, Accidents et autres risques

Assurance — Loi du 9 avril 1898. Règlement immédiat et complet des Sinistres. Pour demande d'agence, écrire à la Direction 23, rue de Bellefond, Paris.

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAÏ DE COLOMBANI
Bastia — 2 et 4, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

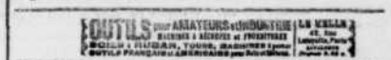
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés &c

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir ses nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent fer titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, les articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent fer titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLEMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — JEUDI 5 JUILLET 1906 — No 180

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. ULLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00353
BASTIA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Cyrille.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 00 m. — Coucher, 7 h. 12 s.
Premier quar., le 29. — Pleine Lune, le 5
Fête de Demain : Saint Ulric.

4 JUILLET

LA QUESTION DES RETRAITES OUVRIÈRES

La commission sénatoriale, à qui a été renvoyé le projet de retraites ouvrières voté par la Chambre précédente, devait être désireuse d'entendre le gouvernement. Cette audition vient d'avoir lieu. Elle semble avoir été des plus intéressantes.

Il pouvait difficilement en sortir un désaveu du principe. Les retraites ouvrières font partie du programme ministériel. La plupart des députés actuels les ont promises. Au Sénat même, quand il fallut nommer la commission qui étudierait la question, un courant favorable se dessina, et, si l'opposition la plus vive fut faite au système admis par la Chambre, une majorité s'affirma, cependant, pour que l'on retînt l'idée première du projet, sauf à la réaliser à l'aide de moyens meilleurs. Dès lors, comment le gouvernement eût-il combattu, devant la commission sénatoriale, le fond même d'une loi qui se présente entourée de tant de sympathies et qui a éveillé tant d'espérances ?

Quel chef de gouvernement eût osé dire : « L'état de nos finances nous oblige à une extrême prudence. Pour rétablir l'équilibre du budget, force nous est d'imposer des sacrifices énormes au pays. Ils ont beau être demandés de préférence à la richesse acquise, c'est bien la masse entière de la nation qui sera atteinte ; la solidarité du capital et du travail n'est pas un vain mot. Dans ces conditions, nous nous refusons à entretenir des illusions qui risquent de se retourner contre les institutions républicaines. Nous devons la vérité au peuple. De longtemps les ressources feront défaut. Que la commission continue l'examen qu'elle a entrepris, nous n'y faisons pas obstacle, et nous l'aiderons de notre mieux dans son étude ; mais il faut courageusement regarder en face la réalité : l'argent manque. »

Nous ne reprocherons pas au gouvernement de n'avoir pas tenu ce langage. Bien plutôt le féliciterions-nous de la hardiesse relative qu'il a montrée en s'en rapprochant. Le président du conseil et le ministre des finances ont distingué entre les charges qui proviendraient des retraites ouvrières organisées suivant les vues de la Chambre. Les unes doivent, on s'en souvient, incomber à l'Etat. Les autres tombent directement sur les salariés et les patrons. En ce qui concerne les premières, le gouvernement a été très net : le budget n'est pas en mesure de les supporter. C'est à peine si l'on parvient à joindre les deux bouts. L'exercice 1907 est dans la situation de misère que l'on sait. Les exercices suivants s'annoncent des aujourd'hui comme devant exiger des recettes nouvelles. On ne saurait donc songer à ajouter aux nouvelles dépenses imminentes un fardeau comme celui des retraites. La commission est invitée, en conséquence, à faire en sorte que les sacrifices demandés à l'Etat soient ajournés. Au lieu de versements immédiats proportionnés aux engagements pour les retraites, ils se contenteraient de payements échelonnés au fur et à mesure des exigibilités véritables. En outre, le gouvernement prie la commission de subordonner le droit à la retraite à une contribution effective du futur retraité. De cette façon encore, la charge de l'Etat serait diminuée.

Ce souci de l'équilibre budgétaire, cette défense des intérêts de l'Etat méritent sans contredit qu'on s'y associe. Seulement, un souci semblable ne serait-il pas légitime pour les divers budgets des salariés et des patrons ? Une égale défense ne se concevrait-elle pas pour ces contribuables ? Le gouvernement tire argument de sa détresse. Rien de mieux. Mais la condition des travailleurs, celle des chefs d'industrie ou de commerce sont-elles moins dignes d'attention ?

La grande erreur qui, dans tout le cours de la discussion des retraites ouvrières devant la Chambre, obscurcit ce débat, le faux calcul dont il ne faudrait pourtant pas que l'on fût dupe indéfiniment consistent en ceci : on ne voulut jamais faire entrer en compte les charges que la loi imposerait soit aux salariés soit aux patrons. Il ne fut question que des charges budgétaires proprement dites.

C'est ainsi que l'on a accrédité la croyance qu'il suffit de 150 millions ou de 200 millions pour créer les retraites ouvrières. Nous n'avons pas cessé de protester contre cette mutilation de la vérité. Avec les bases admises par la Chambre, ce n'est pas une somme de 200 millions qui est nécessaire : il faut plus de 600 millions par an. L'ensemble de la production nationale devrait être grevé de ce surcroît de charges, se superposant à tous les sacrifices déjà annoncés.

Le gouvernement trouve trop lourd le fais des dépenses que le projet de la Chambre inflige à l'Etat. Mais n'est-il pas étendu avec raison sa sollicitude, s'il en eût fait bénéficier également les ouvriers et leurs employeurs ? Au contraire, les premiers semblent devoir subir un relèvement de leur part, en ce sens que les exonérations prévues seraient effacées. Or, comment payeront-ils ? Voilà le point essentiel. Pour les versements afférents à la part de l'Etat, des ajournements sont entrevus : quelles combinaisons similaires imaginer pour les versements patronaux et pour les cotisations ouvrières ?

La commission sénatoriale n'a pas le droit d'éluder ces questions. C'est tout le problème financier qui se dresse devant elle. La Chambre avait cru habile de l'écarter. Elle a bâti en l'air. Le Sénat ne s'accommode point de telles fantaisies. Sa commission devra rechercher tout ce que la Chambre s'est ingéniée à négliger. Quel est le nombre exact des intéressés ? Quelles sommes précises exigent les payements prévus ? Par quelles ressources y ferait-on face ? Le gouvernement a promis à la commission de l'aider dans cette recherche. Nous suivrons avec intérêt ce travail.

Notre confrère, M. Dominique Giuliani, qui fut candidat aux élections législatives dans l'arrondissement de Corte, nous adresse de Saint Pierre de Venaco, où il est installé depuis quelques jours avec sa chère famille, l'article ci-après :

LE FOUET LEVÉ

Au cours de la récente campagne électorale, je pus constater avec tristesse, que la Corse vit sous un régime abominable.

J'étais loin cependant de soupçonner la vérité toute entière.

Aujourd'hui le mal qui torture mes chers compatriotes apparaît dans toute sa hideur.

L'administration semble vouloir se venger de la peur qui la tenaillait il a quelques semaines.

Et elle se flatte de briser l'élan qui porte les masses vers la liberté en employant des procédés qu'eut désavoué Soulouque lui-même.

Une fois de plus, tous ses sbires, dûment stylés, ont essayé de terroriser les électeurs.

Les dénonciations s'abattent par paquets dans les cabinets des procureurs. On a mis gendarmes et juges d'instruction sur les dents. Sans songer à tout ce qu'a de vil une pareille attitude, des individus qui n'ont de Corse que le nom, mouchardent odieusement leurs voisins, leurs amis, leurs parents mêmes.

Les agissements de ces malheureux qui aiguisent à la guillotine gouvernementale de pauvres cantonniers pères de famille, prouvent de façon évidente à quel degré d'ignominie peuvent descendre des citoyens sous un tel régime.

Et il paraît que nous allons bientôt en voir de belles.

Les tribunaux fonctionneront à outrance, malgré la canicule prochaine. On veut envoyer au cachot quelques douzaines d'électeurs, coupables d'avoir écouté le cri impérieux de leur conscience, enfin révoltée.

Je suis moi-même menacé d'un séjour à l'ombre sous les voûtes de la prison des Porette. Déjà le commissaire de Villefranche a dû, sur un ordre venu de Corte, me chercher pour m'aviser que quelque casserole m'avait fait l'honneur de s'occuper de ma personne.

Le brave fonctionnaire ne m'ayant pas trouvé, a probablement signalé ma fuite. Que la clique se rassure ; je n'ai pris ni le train de Bruxelles, ni le paquebot du Brésil. J'attends la visite des gendarmes sous les châtaigniers de Saint Pierre de Venaco.

Cette attitude est tout de même bien singulière !

Cartouche a le toupet et la prétention de vouloir faire arrêter les passants qu'il a dévalisés !

Après le vol indéniable d'un millier de suffrages ; après les actes d'intimidation, de pression cynique et effrénée, un peu plus de pudeur ne serait pas de trop.

Ils peuvent continuer d'ailleurs ! Leurs menaces n'arrêteront pas le courant de vie qui, plus tôt qu'ils ne pensent, purifiera la Corse.

Le fouet qu'ils brandissent avec une ridicule ostentation ne peut effrayer que des esclaves.

Or, nous leur prouverons que nous sommes encore des êtres libres, capables de les mettre à la raison.

Que nos amis, qui deviennent de jour en jour plus nombreux, se rassurent et restent unis.

Cette union deviendra bientôt la

19e. FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR
ALFRED SIRVEN & A. SIEGEL
TROISIÈME PARTIE
LA MÈRE

L'animal, honteux et craintif, s'approcha de lui lentement et se coucha presque à ses pieds, les yeux dirigés vers son maître, avec, dans le regard, une supplication éplorée.

Jean-Paul comprit qu'il lui demandait grâce.

Il laissa retomber le long de son corps son bras levé pour le battre et, avec un sanglot :

— Pauvre bête ! je ne peux pourtant pas te punir parce que tu as vengé ma mère.

Il s'assit, accablé, sur une chaise et, la tête dans ses mains, se mit à pleurer.

Le commissaire de police le trouva dans cette attitude quand il entra, amené par la maîtresse de l'hôtel, accompagné d'un médecin et de deux agents.

Le médecin courut au cadavre et, d'un geste silencieux, indiqua que sa présence était inutile.

Le magistrat jeta un regard rapide d'abord sur Jean-Paul dont le visage demeurait caché, puis sur le chien qui prenait les intentions hostiles des arrivants, se tenait maintenant debout, ferme sur ses pattes, devant son maître et prêt à le défendre contre tous.

— Est-ce l'homme ou l'animal qui a mis ce malheureux dans cet état ? demanda le commissaire.

Le médecin examina de nouveau la déposition sanglante.

— Il n'y a pas d'assassinat, dit-il, le pauvre diable a été étranglé et ensuite dévoré par le chien.

— Je vous l'avais dit, ajouta la maîtresse de l'hôtel qui, en chemin, avait raconté le drame tellement mou qu'elle avait laissé le commissaire incr. dule.

Ce dernier croyait qu'elle avait voulu dissimuler un crime afin de ne pas augmenter la mauvaise réputation de sa maison, déjà signalée comme un bouge sinistre et mal famé.

— Vous avez dit la vérité, dit-il en s'adressant à la femme.

Et, se tournant vers les agents :

— Puisque c'est le chien, abattez-le sur-le-champ.

Ces paroles tirèrent Jean-Paul de la torpeur où il était plongé, et ce fut, cette fois, le maître qui se dressa devant l'animal pour le protéger.

Barrant le chemin aux deux hommes qui marchaient sur Cupidon, le sabre-baïonnette hors du fourreau :

— Avant qu'il soit fait aucun mal à mon chien, je vous supplie de m'entendre, monsieur le commissaire, dit-il, avec énergie.

Le commissaire le reconnut et s'écria :

— Vous, monsieur ! vous dont j'ai pu admirer cette nuit la belle conduite pendant l'incendie !

Et aux agents :

— Attendez !

Cependant, saisi de la même inquiétude qui, tout à l'heure, avait agité la maîtresse de l'hôtel :

— Vous êtes sûr que votre chien n'est pas enragé ?

— J'en suis sûr, monsieur le commissaire, répondit le jeune homme, et quand vous m'aurez fait l'honneur de m'entendre, vous en serez convaincu comme moi, car vous aurez l'explication de cet horrible drame.

Le magistrat ordonna aux agents de se contenter de surveiller l'animal, et tout à fait radoucí par le souvenir de l'héroïsme déployé quelques heures auparavant par Jean-Paul :

— Je suis prêt à vous écouter, monsieur.

— C'est que... ce que j'ai à vous dire ne doit être entendu que de vous seul.

— Soit, passons dans une pièce voisine. Je suis prêt à recevoir vos déclarations.

Le médecin s'assit dans un coin pour rédiger son rapport, tandis que le commissaire de police et Jean-Paul, guidés par la maîtresse de l'hôtel, s'installaient dans la chambre la plus proche.

Quant à Cupidon, averti par son instinct que son maître n'avait plus aucun danger à redouter, il se calma comme par enchantement et, avec une parfaite tranquillité, se coucha en rond auprès du cadavre, sans daigner faire attention aux deux agents qui le subirent, ne le perdant pas de vue.

— Je vous reconnais tout à fait à présent, dit le commissaire, dès qu'il fut seul avec Jean-Paul. Vous êtes bien monsieur Loriol ?

— Oui, monsieur.

— Et je reconnais en même temps votre chien. C'est bien vous qui, une fois déjà, êtes venu le réclamer à mon bureau, où on l'avait amené parce qu'il avait mordu un passant sur la voie publique ?

— Oui, monsieur et l'homme qu'il avait mordu ce jour-là est le même qu'il a achevé aujourd'hui.

— C'est étrange cette haine de chien.

— Ce n'est pas seulement une haine, c'est une vengeance, c'est un châtiment.

— Il est probable, cela devient de plus en plus curieux et je ne croirais pas un mot de ce que vous me dites, si je n'avais pas de bonnes raisons pour avoir en vous pleine et entière confiance, car, lorsqu'on est honnête et brave comme vous, on ne ment pas.

Jean-Paul s'inclina et, d'une voix émue, remontant dans le passé, raconta, sans en rien cacher, le drame terrible et mystérieux qui avait fait par faire de Cupidon l'instrument de la justice divine.

Plus d'une fois, les larmes l'étouffèrent et l'obligèrent à interrompre le récit de ce drame, qui était celui de sa propre existence.

Il conclut en disant comment Girard, fortement soupçonné d'être l'auteur de l'incendie, avait été rencontré par lui la veille et, remettant un magistrat le portefeuille contenant les quinze mille francs du chef du dépôt :

— Voilà, monsieur, ce que je me proposais d'envoyer aujourd'hui même sous pli anonyme à M. Maurier. J'ai été assez heureux pour arracher cet argent au mort dans les conditions que je vous ai relatées. Après ce que je viens de vous dire, vous comprenez facilement, n'est-ce pas, que je devais me contenter d'opérer cette restitution et que je ne pouvais dénoncer un homme dont, jusqu'à cette nuit, je me croyais le fils.

Le commissaire l'avait écouté avec autant d'émotion que d'intérêt.

— Monsieur Loriol, lui dit-il, comme magistrat, je crois à vos paroles, et comme homme, je ne puis que vous approuver. Vous avez dû bien souffrir tant que vous avez eu cette pensée qu'un tel misérable pouvait être votre père. C'est bien la justice divine qui l'a frappé, en effet. Je me charge de faire parvenir ce portefeuille à son propriétaire. Mon devoir est de rapporter vos déclarations à mes supérieurs. Il est probable que vous serez appelé, pour les répéter, à la préfecture.

— Je me rendrai à cette convocation, soyez-en certain, mais, au nom de la sympathie que vous me témoignez, je vous supplie de faire en sorte que le fils jouisse tout dans cette affaire s'écroule le moins possible. Je serais désolé que la vérité arrivât aux oreilles de mon père.

(*A suivre*).

force qui brisera la tyrannie et nous aidera à restaurer la liberté.

DOMINIQUE GIULIANI.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 5 juillet, à 8 h. ½

Allégro Militaire,	XXX.
Zampa, ouverture,	Hérold.
Ballet de Guillaume Tell,	Rossini.
L'Arlésienne,	Bizet.
Marche du Sacre de Napoléon Ier, (1804),	Lemaire.

Le Chef de musique, LAMY.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que notre spirituel collaborateur JACQUES reprendra, à partir de dimanche prochain, sa série de *Propos en l'air*.

M. Jacques nous apporte une sélection d'impressions nouvelles et originales qui ne manqueront pas de plaire à nos lectrices et lecteurs.

Les Récoltes en terre

La direction de la statistique agricole publie les renseignements suivants sur l'évaluation des récoltes en terre au 15 mai 1906, dans le département de la Corse, d'après les rapports du professeur départemental d'agriculture.

Superficies ensemencées : blé d'hiver, 13.920 hectares ; méteil, 140 ; seigle, 1.500 ; orge d'hiver, 6.780 ; avoine d'hiver, 2.230.

Etat des cultures : assez bon pour le méteil, le seigle, l'avoine ; un peu inférieur pour le blé et l'orge.

Ce que disent les Journaux

La Lanterne

A propos des retraites ouvrières :

« Le gouvernement n'ose plus faire ainsi le projet des retraites ouvrières adopté par la Chambre, et les retraites ouvrières selon qu'elles avaient été conçues par l'ancienne majorité sont aujourd'hui sérieusement compromises. Il n'y a pas d'argent, dites-vous. Les travailleurs vous répondront : Trouvez-en. Et vous pouvez en trouver pour peu que vous ayez le courage de vous attaquer franchement aux privilèges financiers et capitalistes. Faites l'impôt progressif sur le revenu et vous trouverez de l'argent. Supprimez les successions au-delà du 4e degré et vous en aurez davantage. Reprenez enfin aux Compagnies des chemins de fer et des mines le domaine de l'Etat. Il faut faire les retraites ; il y va de l'honneur du parti républicain. »

L'Humanité

De M. Jaurès :

« M. Poincaré parlant au nom du gouvernement devant la commission sénatoriale saisie de la loi sur les retraites ouvrières, a porté à ce fisc le coup le plus grave. Il a déclaré combattre dès maintenant le maximum garanti. En second lieu, il a affirmé que seuls participeraient aux retraites ceux qui auraient cotisé à leur format ur, les autres devant être remboursés à la loi d'assistance. Si la retenue minima spécifiée à titre transitoire pour les vieux travailleurs tombe, il deviendrait impossible de faire accepter par la chose ouvrière le minimum prélèvement sur le salaire, et la loi tout entière est ruinée. Enfin et surtout le ministre a dit que la loi devait être subordonnée au vote préalable des voies et moyens. Pratiquement c'est la suppression de toute réforme. Aussi nous demandons au gouvernement si vraiment M. Poincaré a parlé en son nom. »

La République Française

Sur la hausse de la rente :

« Parce qu'on a parlé d'un projet d'impôt sur le revenu, voilà que les porteurs de titres perdent la tête, vendent, vendent encore. Les cours déchirent chaque jour. Les valeurs les plus solides, les plus sûres ont baissé, la rente comme les autres. Notez que ce projet est encore à l'état de projet, personne n'en connaît exactement les détails, et M. Poincaré conserve sur ce sujet un silence aussi explicable qu'obstiné. »

Abonnements de Saison

Le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs partant en villégiature des *Abonnements de Saison* au prix de 50 centimes par semaine.

LE DÉPART des Religieuses de St-Joseph

Assurées du précieux concours de personnes influentes de la ville, les Religieuses de Saint-Joseph avaient adressé au ministre compétent une demande tendant à obtenir l'autorisation prévue par l'article 13, paragraphe 2, de la loi du 1er juillet 1901.

Non seulement cette autorisation a été refusée aux Religieuses, mais elles ont, en outre, reçu l'ordre d'avoir à quitter, dans le délai d'un mois, les locaux qu'elles occupent.

L'influence des personnes qui s'intéressaient au sort des Religieuses, n'a donc servi qu'à leur faire vider les lieux un mois avant les autres congrégations enseignantes.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

AJACCIO. — Le Ministre de la marine a accordé une médaille d'honneur en bronze au matelot Bozzi Simon, inscrit à Ajaccio ; s'est particulièrement distingué dans le sauvetage des naufragés d'un voilier italien, *Reppetta*, abordé par le paquebot *Malapan*, aux îles Baléares, le 1er octobre 1905.

∴

ILE ROUSSE. — Ces jours derniers au moment où sa voiture se rendaient à la gare, un enfant de 3 ans, le fils de M. J. Molinari, a été pris dans les roues d'une calèche, passant au grand trot, et il aurait fatalement succombé sans l'heureuse intervention du brigadier de douanes Ferrale et du propriétaire Braccini qui se précipitant l'un à la tête des chevaux, l'autre vers l'enfant, parvinrent à retirer le pauvre petit être qui en a été quitte pour la frayeur et quelques contusions sans gravité.

Nous adressons toutes nos félicitations à ces deux braves, et nous nous permettons d'attirer sur eux l'attention de leurs chefs, qui, nous l'espérons, sauront leur tenir compte de cet acte de sang froid.

J. B.

∴

CALVI. — Le Ministre de la marine a décerné des témoignages officiels de satisfaction à MM. Allegrini Antoine-Marie, garde maritime ; Jeannston Phillppe, préposé de l'inscription maritime ; Franceschi Joseph-Antoine, d'Angeli Augustin, Biso Jean-Laurent, Biso Etienne, Pandero François, matelote, inscrits à Bastia, pour les secours portés au voilier *Nativité*, en péril, dans le golfe de Calvi, le 9 février 1906. MM. Allegrini et Jeannston sont déjà titulaires d'un témoignage officiel de satisfaction.

La même récompense a été décernée à MM. Allegrini Antoine-Marie, garde maritime ; Marcotorchino Jean-Dominique, Aurelli Jacome, Cardi Joseph, Colombani Marin, Guerini Jean, matelots, inscrits à Bastia, pour s'être portés au secours de l'équipage du voilier le *Palmier*, naufragé dans le golfe de Calvi, le même jour.

MM. Allegrini est déjà titulaire de deux témoignages de satisfaction ; Marcotorchino, de deux médailles d'argent de 1re classe, une de 2e classe, un témoignage officiel de satisfaction ; Aurilia, d'une médaille d'argent de 2e classe.

∴

SANTO PIETRO. — Le gouvernement vient de décerner la médaille de bronze à M. Jules Auge Ristorcelli, maître de Sorio, et des lettres de félicitations à MM. Ristorcelli Houri-Aimé, Achiardi Joseph-Antoine, Patrioni Mathieu, propriétaires, de la même commune, qui ont opéré l'arrestation de Castellani, en octobre 1905.

Il a fallu du temps à l'administration pour récompenser l'acte de courage de ces quatre citoyens, qui n'a pas été sans péril, car si Castellani, qui était armé de revolver et de stylet, s'était douté de la moindre chose, il n'aurait pas hésité à tenter un suprême effort avant l'arrivée des gendarmes, et tous les quatre ne seraient pas sortis indemnes de la maison où ils gardaient le criminel.

Aussi, les habitants de Sorio qui savent à quel danger réel ils sont exposés leurs quatre compatriotes, dans cette circonstance, s'attendaient à voir récompenser un peu mieux leur courageuse attitude. Ils n'ont agi que par devoir ; il leur reste donc la satisfaction entière de l'avoir accompli avec le plus complet désintéressement.

Compagnie Française des Eaux

Le Directeur a l'honneur d'informer Messieurs les abonnés aux eaux d'irrigation périodique, qu'en présence de la sécheresse dont nous souffrons, il se voit dans l'obligation de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, la fourniture de l'eau dans les propriétés, tous les jours de 10 heures du matin à 8 heures du soir.

Les Distinctions honorifiques

Il s'est agi, un instant, je crois, de supprimer en France, toutes les distinctions honorifiques. Quelques uns y croyaient déjà, et les postulants au poireau, s'écriaient qu'ils n'avaient réellement pas de veine.

Pour ma part, je ne crois nullement qu'en France, on puisse réussir à mener à bien ces réformes. Drôle d'idée me direz vous ?

Mais, ne savez-vous pas, mes chers amis que chaque bout de ruban vert rapporte au candidat du Gouvernement, en moyenne, 8 ou 10 suffrages ? Exagération ! s'écrieront d'aucuns, et pourtant, je ne parle que de celui qui est plus de mode.

Evidemment, les distinctions plus importantes, rapportent celà va sans dire un nombre supérieur de bulletins de vote du choix du Gouvernement.

J'ai hâte de dire, que je suis en principe partisan de cette suppression.

En effet, il serait grand temps de voir cesser ces distributions de kilomètres de rubans multicolores, à des gens qui n'ont jamais rendu de services à la France ou à d'autres qui ne savent distinguer une carpe d'un plan de chou.

On ne pourrait cependant pas opérer cette réforme, disent ceux qui ne partagent pas mon idée, sans laisser ignoré le mérite de ceux qui réellement sont dignes de la considération de leurs semblables.

Je dis presque avec eux qu'il convient de récompenser ceux qui ont rendu des services à la Patrie ou qui, soit par leur instruction, soit par leurs hautes connaissances se sont rendus utiles.

Que faudrait-il faire alors ?

Ne croyez pas que je veuille être décoré et que le prurit de voir briller sur ma poitrine le petit ruban soit la cause de m'avoir fait traiter cette question ; d'abord, je suis partisan de la suppression et ensuite, je suis plus jeune que ne le pense le lecteur.

Qu'y aurait-il donc à faire, dis-je ?

Le moyen est des plus simples.

Que ceux qui ont mission de décerner les signes distinctifs ferment un peu le frein, qu'ils se livrent avant de donner leur signature à des enquêtes minutieuses, au lieu de se borner à consulter la note que leur envoie tel ou tel autre ami politique. Que cette légion d'honneur surtout, que ne portaient autrefois que ceux qui avaient fait des prodiges sur le champ de bataille ne soit plus faite pour récompenser les services politiques, si bien déguisés dans les mots : « services exceptionnels », trop souvent employés dans les décrets confirmant cette décoration.

Que les palmes académiques ne soient plus données qu'à des gens qui font des découvertes ou qui par leurs hautes connaissances se rendent utiles à la société.

Qu'enfin, les chevaliers du mérite agricole ne soient plus à l'avenir des Sous-Préfets ou des employés de bureau, des avocats ou des juges mais bien des agriculteurs qui se sont toujours voués soit aux travaux de la ferme soit à ceux des champs.

Cela fait, tout le monde y trouvera son compte. Le député blocard ne sera plus sollicité, le décoré ne recevra plus les félicitations ironiques de son entourage, les ministres agiront consciencieusement et enfin, le public sera content.

OTHAD.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER. — Les membres syndiqués sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu jeudi, 5 courant, à 8 heures du soir, salle commune, place Calette.

Ordre du jour : Renouvellement du bureau.

Avis administratif

Un concours pour deux emplois de commis-rédacteur de la Préfecture de la Corse au traitement de 1.000 francs par an aura lieu à une date qui sera fixé ultérieurement.

Les personnes qui voudront prendre part à ce concours devront faire parvenir leur demande à la Préfecture avant le 15 août prochain.

Cette demande devra être établie sur timbre et accompagnée de l'acte de naissance et d'un certificat de bonne vie et mœurs.

Nul ne pourra être admis à concourir s'il est âgé de moins de 18 ans et de plus de 25 ans.

L'examen comprendra : 1° une dictée ; 2° une rédaction ; 3° un problème d'arithmétique ; 4° quelques notions de droit administratif.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 4 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin + 24·8 à midi + 27·3 à 6 heures du soir + 25 1 Maxima + 30 1 Minima 20 2

Baromètre — 7 heures du matin, 764 mm. à midi, 764 mm. 6 heures du soir, 764 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. modéré. Dans l'après-midi, N. faible.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

∴

Examens de licence

Evidemment, les distinctions plus importantes, rapportent celà va sans dire un nombre supérieur de bulletins de vote du choix du Gouvernement.

J'ai hâte de dire, que je suis en principe partisan de cette suppression.

Nous apprenons avec plaisir que M. Raibaldi, licencié de philosophie, professeur adjoint au lycée, vient de subir brillamment les examens de la licence d'Italien devant la faculté de Grenoble et a été reçu licencié.

Nous l'en félicitons très cordialement.

∴

Récompenses honorifiques

Le ministre de la marine a décerné la médaille d'honneur en bronze à M. Fiori Jean, répartiteur des contributions, a sauvé plusieurs personnes en danger de se noyer, à Bonifacio, le 27 juin 1900 et le 23 août 1901.

∴

Matinée musicale

Jeudi, 5 juillet, à 4 heures précises, audition des élèves de Mlles Agostini.

∴

Examens à la Maternité

Les examens de fin d'année des élèves sages-femmes à la Maternité de Marseille ont donné les résultats suivants : 2e année, mentions honorables, Mlles Gentile et Ottavi ; 1re année, prix d'encouragement, Mlle Palmieri ; mention honorable, Mlle Alessandri.

∴

Mots de la fin

— Singulière idée, s'écrie M. de X. en lisant son journal, de fêter le Soleil ! Par une semblable température, je comprendrais plutôt la fête de l'ombre !

∴

Au Port

Services de vapeurs Arthur C. Southwell.

Arrivée : Vap. allemand *Frascati*, cap. Timmermann, de 1.590 tonnes, venant de Marseille.

∴

Objet perdu

Un médaillon en or, pierie saphir, breloque de montre.

Prière de le rapporter au bureau du journal contre récompense.

∴

A vendre

A vendre pour raison de santé, un magasin de faïence et verrerie.

S'adresser rue Neuve, maison Gregori.

— Maison composée d'un entresol, 1er et 2e étage, à vendre en tout ou en partie, située sur la place du Marché aux Poissons, dite maison Galeazzini.

S'adresser pour renseignements à Mlle Clavaldini, à Cardo.

∴

On demande

Une domestique âgée de 25 à 45 ans et indépendante, pour s'occuper du ménage de deux personnes.

S'adresser au bureau du journal.

∴

A louer

A louer pour la saison d'été, appartement meublé, Villa Marmoraggia.

S'adresser au bureau du journal.

— A louer fin juin, un four occupé, actuellement, par M. Casco, rue Notre Dame.

S'adresser à M. Bobis, coiffeur, rue de l'Opéra, 3.

— Appartement de 6 pièces, au 5e étage, n° 32, boulevard Paoli.

S'adresser au bureau du journal.

Etat-Civil

MARIAGES

Ricci Eugène-Robert, journalier, et Marcelli Marie-Letice, repasseuse, tous deux de Bastia.

Pierallini Philippe-Simon, boulanger, de Marseille, et Giovannetti Anne-Catherine, ménagère, de Ficaja.

NAISSANCES

Simonpaoli Jean-Pierre. — Martelli Jeanne.

A LOUER

Un appartement composé de quatre pièces, place du Marché, 4, au 3e étage.

S'adresser au bureau du journal.

Charles de Vincenti, 18, rue de Provence, Paris. Ordres de bourse. Comptant et terme.

Renseignements financiers gratuits sur toutes valeurs cotées ou non cotées. — Courtages officiels.

1 franc pour mille au parquet, et 1.25 pour mille en coulisse.

AVIS

La Maison Dominique MATTEI aîné, Place Saint-Nicolas, Bastia, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle mettra en vente, à partir du 25 avril, les marchandises ci-après, paiement comptant :

Soufre sublimé pur : en ballots de 50 k., marque Boude, 9.50 le ballot ; Marque Esmien, 8 75 le ballot ; Tétard raffiné, marque Esmien, 8.50 ; de Cadarsi sublimé fin, 10 fr. le ballot.

Sucre raffiné : en pains en sacs, à l'entrepôt d'octroi, 61 fr. les 100 k. ; en sacs, morceaux irréguliers de Paris, 60 fr. les 100 k. ; en caisses de 50 k., morceaux réguliers, St-Louis, 62 fr. les 100 k. ; en caisse de 50 k, Méditerranée, 60 fr. 50 les 100 kilos.

Sucre cristallisé, 1er et 3e jet.

Pâtes Rivoire et Carret, par caisses de 60 k. 80 fr. les 100 kilos ; par caisses de 12 k. 84 fr. les 100 k. ; au détail, le 2 paquets de 250 grammes, 0.45.

Savon : en caisses de 50 k., For à cheval, 26.50 la caisse ; Abat-jour, 24.50 la caisse ; Condor, 21 fr. la caisse ; Echalote, 30.50 la caisse.

Sel gros des îles d'Hyères, 11 fr. les 100 kilos.

Sel fin en sacs de 50 k., 13.50 les 100 k.

Farinette extra blanche, 14.50 à 15 fr. les 100 kilos.

Repasse tendre, 12.50 à 13.50 les 100 k.

Farines : Coty, Dagrand, Morly, Bilard, Parrel berdinesku, Thomas et Cie grues.

Pétrole Atlantic, 14 fr. 50 la caisse à l'entrepôt d'octroi.

Orezza-les-Eaux

Villa Granajola

PROPRIÉTÉ DU Dr MANFREDI

L'Hôtel sera ouvert à partir du 1er juillet sous la direction de M. Henri Corchet.

Un cuisinier de Nice est attaché à l'établissement. Un service d'omnibus sera à la disposition des voyageurs.

Prix de la Pension :

Table d'hôte, 5 francs par jour ; Chambres, 2 et 3 francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Mme veuve Manfredi, villa Granajola, Orezza.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00354

BOURSE DE PARIS

	3 juillet	4 juillet.
Rente 3 0,0 ancien	95 80	96 30
— 3 p. 0,0 amortis.	97 75	96 25
		ex-coupon.

Ministère des finances

(Exécution de la loi du 9 décembre 1905)

Allocations Ecclésiastiques

Allocutions attribuées en vertu de l'article 11, § 5.

Le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, et le ministre des finances ont approuvé l'attribution d'allocutions de quatre ans aux ministres désignés ci-après :

Marcantoni, curé à Cervione ;
Sisco, curé à Corte ;
Battesti, vicaire à Cambia ;
Berretti, id. à Olmeto ;
Casta, id. à Santo Pietro di Tenda.
Colonna, vicaire à Vico ;
Costa, id. à Peri ;
Dary, id. à Calenzana ;
Filippini, id. à Bocognano ;
Imperiali, id. à Pila Canale ;
Lovighi, id. à Olmeto ;
Maestroni, id. à Bonifacio ;
Marcelli, id. à Calvi ;
Nicoli, id. à Ucciani ;
Peretti, id. à Isolaccio di Fiumorbo ;
Rasuri, vicaire à Cervione ;
Retali, id. à Calenzana ;
Rocca, id. à Piana ;
Scamaroni, vicaire à Bonifacio ;
Susini, id. à Sartene ;
Armandi, desservant à Lugo-di-Nazza ;
Faccellieri, desservant à Pero-Casevecchie.
Folacci, desservant à Conca ;
Giudicelli, id. à Carticasi ;
Maestrati, desservant à Monaccia d'Aullène ;
Marchetti, desservant à Lano ;
Pastinelli, id. à Serriera ;
Perfetti, id. à Barbaggio ;
Stefani, id. à Peri ;
Taddei, id. à Rusio.

LES SUITES DE L'ARRÊT de la Cour de Cassation

LA RÉINTÉGRATION de Dreyfus *dans l'armée*

Paris, 4 juillet.

« La Petite République » annonce que si le jugement du Conseil de guerre de Rennes est cassé sans renvoi, plusieurs membres du Parlement demanderont à ce que l'ex-capitaine Dreyfus soit promu au grade de chef d'escadron d'artillerie.

D'autres mêmes demanderont à ce qu'ils soit promu au grade de lieutenant-colonel.

La Réintégration de l'ex-colonel Picquart

Pour compléter l'œuvre de la réparation, la « Petite République » ajoute même que le gouvernement n'hésitera pas à déposer un projet de loi spécial rappelant l'ex-colonel Picquart à l'activité en qualité de général de brigade.

La réintégration de Dreyfus et de l'ex-colonel Picquart dans l'armée serait le plus rude coup porté au prestige de l'armée française.

Tribunal maritime de Toulon

Condamnations de Marins mutinés

Toulon, 4 juillet

Quatorze marins qui s'étaient mutinés à bord du torpilleur 250 ont été jugés aujourd'hui par le tribunal maritime de Toulon et condamnés à des peines variant de quatre jours à six mois de prison.

L'un des accusés, dont la culpabilité n'a pas été prouvée, a été acquitté.

La situation financière

INTERVIEW DE M. POINCARÉ

Paris, 4 juillet.

M. Poincaré, ministre des finances, a été interviewé par un rédacteur du « Matin » sur la situation financière actuelle.

M. Poincaré a déclaré, au cours de cette interview, que la situation financière, quoique très sérieuse, n'est nullement inquiétante.

« Elle ne portera jamais atteinte, a-t-il ajouté, à la propriété individuelle. »

AU MAROC

La France reçoit satisfaction

Tanger, 4 juillet.

La France obtient satisfaction complète au sujet de l'assassinat de M. Charbonnier.

Les ministres du Sultan ont présenté aujourd'hui leurs excuses au Ministre de France.

Toutes les satisfactions demandées par le gouvernement français lui sont accordées.

L'indemnité de 100.000 francs, qui a été réclamée, sera payée.

L'incident se trouve ainsi définitivement réglé.

Assassinat d'un Français

Paris, 4 juillet.

On télégraphie de Tanger :

Un individu de nationalité française a été assassiné hier près de Larache.

Berlin, 4 juillet.

Le correspondant de la « Gazette de Cologne à Tanger, télégraphie :

Le Français trouvé mort aux environs de Larache n'a pas été assassiné.

Une lettre contenue dans les vêtements du cadavre prouve que l'on se trouve en présence d'un suicide.

Les Morts du Jour

M. Possien

Paris, 4 juillet.

On annonce la mort de M. Adolphe Possien, rédacteur au journal la « Patrie. »

EN ALLEMAGNE

Heureuse délivrance de la princesse Cécile

Paris, 4 juillet.

On télégraphie de Postdam à *l'Echo de Paris* :

La princesse Cécile s'est heureusement accouchée d'un fils, qui est bien portant.

« L'AMERICA » EST SIGNALÉ

L'inquiétude sur le retard

Paris, 4 juillet.

On télégraphie de New-York, au « New-York-Herald » de Paris.

L'inquiétude augmente au sujet du retard de l'*America* dont on n'a pas encore de nouvelles.

Le steamer « Madona, » parti de Marseille deux semaines après l'*America*, est arrivé hier.

Quoique ayant suivi la même route, il n'a pas rencontré l'*America*.

∴

New York 4 juillet.

Il est bruit que le steamer *America* avec sa machine avariée, approche des îles Bermudes, remorqué par un vapeur dont on ne connaît pas encore le nom.

Cette nouvelle, quoique non confirmée officiellement, a rempli d'espoir les nombreuses personnes qui attendent l'arrivée, à bord de ce navire, d'un parent ou d'un ami, et qui vivaient depuis quelques jours dans de mortelles angoisses.

AU VATICAN

La commission cardinalice

Paris, 4 juillet.

Le correspondant du « Gaulois » à Rome télégraphie :

Le Pape a reçu dimanche le rapport de la commission cardinalice au sujet des affaires de France.

Les conclusions de ce rapport sont tenues absolument secrètes.

On affirme, dans les milieux officiels du Vatican, que Pie X enverra aux évêques de France, des instructions relatives à la loi de Séparation vers la fin du mois de juillet courant.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

VARSOVIE

Meetings politiques

Saint-Pétersbourg, 4 juillet.

Des meetings politiques, organisés par des militaires, ont lieu chaque jour.

Dans ces meetings y participent également de nombreux civils.

On y discute diverses propositions qui sont ensuite soumises à la Douma.

Assassinat de deux agents de police

Saint-Pétersbourg, 4 juillet.

Des bagarres ont eu lieu ce matin à Varsovie ; elles ont nécessité l'intervention de la force publique.

Il y a eu plusieurs victimes.

Deux sergents de police ont été tués à coups de revolver.

De nombreuses arrestations ont été opérées.

TOULA

Conflit sanglant

Saint-Pétersbourg, 4 juillet.

Un conflit sanglant s'est produit aujourd'hui à Toula entre les agents de police et la foule inoffensive.

Les agents ont fait usage de leurs armes.

On compte de nombreuses victimes au nombre desquelles se trouvent plusieurs femmes et enfants.

Le rapport officiel sur les troubles de Bielostok

St-Pétersbourg, 4 juillet.

Le « Messager officiel » de l'empire publie au sujet des troubles de Bielostok les communications officielles suivantes :

Le nombre total des personnes tuées s'élève à 82, dont sept chrétiens et 75 israélites.

On compte 78 blessés dont 18 chrétiens et 60 israélites.

Cent soixante neuf maisons ou boutiques israélites, représentant une perte de 200.000 roubles, ont été pillées et incendiées.

La cause de cet événement est due surtout à l'activité et à l'organisation révolutionnaires de la localité.

ODESSA

St Pétersbourg, 4 juillet.

On télégraphie d'Odessa :

L'agitation est extrême dans plusieurs localités de la province.

Des troubles graves se sont produits ; ils ont nécessité la proclamation de l'état de siège dans le district d'Odessa.

BAKOU

Saint-Pétersbourg, 4 juillet.

On télégraphie de Bakou :

Les grèves prennent de l'extension à Bakou. Des bagarres ont eu lieu ; les grévistes ont commis des actes de violence envers la force publique.

On assure que les Cosaques ont refusé de tirer sur les grévistes.

KIRSK

200 blessés

St-Pétersbourg, 4 juillet.

On télégraphie de Kirsk :

Un détachement de dragons, après s'être disputés entre eux, ont sabré les paysans d'un village près de Kirsk.

On compte 200 blessés.

Les autorités ont ouvert une enquête sur cette mystérieuse affaire.

DERNIÈRE HEURE

L'*America* AUX BERMUDES

Marseille, 5 juillet.

La direction de la Compagnie Fabre a été avisée par un télégramme officiel de l'arrivée du vapeur *America* aux îles Bermudes.

Le retard a été causé par des avaries de machine.

Le même télégramme annonce que l'état de l'équipage et des passagers est satisfaisant.

Cette nouvelle, communiquée au public anxieux qui ne cessait d'assiéger les bureaux de la Compagnie depuis deux jours, s'est vite répandue à Marseille, et a ainsi dissipé les vives inquiétudes causées par ce retard.

CHOCOLAT MENIER

GRAND HOTEL PAOLI

à Morosaglia

MM. Ignace Poggi et Cie ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle, qu'un service régulier de voitures, tous les jours de Ponte-Leccia à Orezza, est déjà établi à partir du 1er juillet.

Ce service assure le départ de Ponte-Leccia à 9 heures du matin, tables et landaus, est arrivé contre all'arrivé.

Déjeuner à Morosaglia. — PRIX TRÈS MODÉRÉS. — Cuisine très soignée, vins de propriété remarquable. — Grandes salles à manger. — Chambres meublées à neuf.

Cet hôtel est recommandable à tous les points de vue. Construit à l'usage des grandes villes, à côté d'une fontaine donne une magnifique, entouré de cultivateurs, il est situé près de la maison du Général Paoli, que Messieurs les Voyageurs pourront visiter.

Prière d'arrêter les places un jour à l'avance, et de vouloir bien indiquer par quel train ils doivent arriver.

S'adresser pour tous renseignements : POGGI, Hôtel, Morosaglia.

CHAMPAGNE COSTE-FOLCHER

EPERNAY

Exposition de Liège 1905, Médaille d'Or Exposition Internationale d'Alimentation Paris 1905, Grand Prix

Le Champagne COSTE-FOLCHER a été le seul admis aux banquets de 30.000 et 50.000 couverts servis les 30 octobre 1904 et 5 novembre 1905, à la Galerie des Machines à Paris pour les Fêtes de la Mutualité.

Agent à Bastia : M. PHILIPPE POGGI.

Service de voitures DE PONTE-LECCIA A OREZZA par Morosaglia

MM. Luciani et Bernacchi préviennent MM. les Voyageurs qu'un service de voitures régulier et confortable de Ponte-Leccia à Orezza, avec relais, à Morosaglia, sera établi *à partir du 20 juillet* :

Départ de Ponte-Leccia à 9 heures du matin.

N. B. Prière de retenir les places un jour à l'avance au bureau, rue de l'Opéra, 6, à Bastia.

CAFÉ-RESTAURANT DES GOURMETS

A partir de 4 heures

GLACES

Agence Maritime de Transports

Aux prix réduits pour toutes destinations

A. PADOVANI, Nouveau Port

Formalités de douanes

Avances sur marchandises

Billets de passage pour l'Amérique

Exportation de bois et de primeurs.

OREZZA-LES-EAUX

Hôtel de la Paix

Veuve **PIETRI**, propriétaire

Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Cet Hôtel est l'objet d'une recommandation très élogieuse de la part des membres du Club Alpin français de Paris, dans une brochure intitulée : « Cinq semaines de voyage en Corse » et sous la signature de M. Edouard Rochat.

COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE DE NAVIGATION

NOUVEAUX SERVICES RAPIDES

Corse — Algérie — Tunisie — Italie

Départs de

Marseille	Vendredi	minuit.
Nice	Samedi,	4 heures s.
Bastia	Dimanche	midi.
Tunis	Mardi,	4 heures s.
Bastia	Jeudi,	midi.

Arrivées à

Nice	Samedi,	4 heures m.
Bastia	Dimanche,	4 heures m.
Tunis	Lundi,	minuit.
Bastia	Jeudi,	4 heures m.
Marseille	Vendredi,	6 heures m.

VENTE PAR LICITATION

à laquelle les étrangers seront admis
Par devant et en l'étude
de Me JEAN-BAPTISTE DE CARAFFA
licencié en droit
Notaire à Bastia, — (Corse)
Le jeudi neuf août 1906
à neuf heures du matin
DE L'IMMEUBLE CI-APRÈS DÉSIGNÉ
Situé dans la ville de Bastia

1er Une maison de la ville dite Villa Guasco

sise sur le territoire de Bastia route de Saint-Florent, sur le boulevard de Cardo prolongé, comprenant des caves ou celliers, des sous-sols habitables, en contrebas de la route nationale avec ouvertures sur le jardin vers l'Est, un rez-de-chaussée donnant de plein pied sur la route nationale, un premier étage et des mansardes habitables.

Caves.

Les caves se composent de deux compartiments auxquels on accède par le jardin et par un escalier intérieur.

Sous-sols.

Ils se composent de : Une cuisine. — Un office. — Une salle à manger. — Une antichambre et de deux chambres.

Rez-de-Chaussée.

Il comprend un salon, quatre chambres à coucher, un cabinet de toilette, et un vestibule d'entrée.

Le premier Etage

se compose d'un salon et de trois chambres à coucher.

Les Mansardes

comprennent une cuisine et quatre autres pièces habitables pouvant être affectées à divers usages.

Ecurie.

Il existe en outre une écurie au niveau des sous-sols.

Tous les étages communiquent entre eux par un escaliers descendant des combles et aboutissant aux celliers qui s'ouvrent eux-mêmes sur le jardin.

Il existe à tous les étages des water closet à effet d'eau système Doulton ainsi que des robinets pour les usages domestiques.

Le premier étage a son entrée principale sur la façade Nord, au moyen d'un escalier aboutissant sur la route nationale.

L'entrée principale de la Villa est de plein pied sur la route nationale dont elle est séparée par une grille en fer forgé.

2e Un jardin

formant dépendance de la dite Villa d'une contenance d'environ quarante ares, planté d'orangers, citronniers, mandariniers et autres arbres fruitiers de diverses essences et contenant en outre de nombreuses plantes ornementales. Il est arrosé par l'eau d'une source canalisée en poterie et aboutissant à deux réservoirs.

Cet immeuble dépend de la succession de feu M. Sylvestre Guasco, décédé à Bastia, le quatre décembre mil neuf cent quatre, et appartient par indivis aux sieurs et dames :

1. Alexandre Guasco, avocat, docteur en droit, demeurant à Paris.
2. Edouard Guasco, capitaine au 87e régiment d'infanterie, demeurant à Saint Quentin.
3. Marie Guasco, veuve Micheletti, propriétaire, demeurant à Marseille.
4. Anna Guasco, épouse de M. Barth Leny Bronzini, architecte, demeurant à Bastia.
5. Joseph Guasco, pharmacien, demeurant à Marseille.
6. Mlle Rose Guasco, et MM. Jacques et Paul Guasco, ces deux derniers mineurs sous la tutelle légale de leur mère Madame Louise Guasco, née Delpine, demeurant à Bastia, venant les dits : Rose, Jacques et Paul Guasco, par représentation de leur père feu Raphaël Guasco.

Sur la demande en partage de la dite succession formée par les dits : Alexandre, Edouard, Marie, Anna et Joseph frères et sœurs Guasco, il est intervenu un jugement du tribunal civil de Bastia, en date du deux Février mil neuf cent six, rendu contradictoirement, qui a ordonné la vente par licitation de l'immeuble sus-désigné et commis Me de Caraffa, notaire, à Bastia, pour y procéder.

Le cahier des charges, des clauses et conditions sous lesquelles aura lieu la vente du dit immeuble a été déposé le deux juillet mil neuf cent six en l'étude du dit Me de Caraffa, et sommation a été faite aux colicitants d'en prendre communication et d'assister à l'adjudication.

En conséquence, la vente de la Villa Guasco et de ses dépendances désignées au présent placard aura lieu en un seul lot, en l'Etude et par devant Me de Caraffa, notaire à Bastia, le jeudi 9 Août mil neuf cent six à neuf heures du matin.

Sur la mise à prix de quarante mille francs, ci. 40.000 f.

Me Dapelo, avoué près le Tribunal civil de Bastia, occupe pour les frères et sœurs Guasco, poursuivants, et Me Cecconi, avoué près le même Tribunal, occupe pour Mlle Rose Guasco et pour les mineurs Jacques et Paul Guasco, colicitants.

J.-B. de CARAFFA,
Notaire.

HOTEL D'EUROPE

ADELAÏ DE COLOMBANI

Bastia. — 3 et 4, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène où les dîners peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures en couleurs
Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laforge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

COURS SECONDAIRES

de Jeunes Filles d'Ajaccio
DIRIGÉS PAR Mme LUCIE OTTAVI
Officier d'Académie

Cours fondés en 1882 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul aussi où les Cours sont faits par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'Instituteurs et l'Institutrices.

Exposés en plein Midi, au bord de la mer, rue splendide sur le golfe, eau et gaz, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.

Pensionnat
Demi-Pensionnat — Externat

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904-1905

4 Elèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées ;
1 Admission à l'Ecole Normale sur 3 ;
16 Brevets supérieurs sur 18.
Des institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Etablissement.
Préparation spéciale au concours d'admission à l'Ecole Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

Ne pas oublier que l'**Amaro Mattei** est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

Le meilleur des cigares à 0.10 sans contredit la Cigare Mat à demander dans tous les débits.
On ne fume pas ce bon cigare, On le hume tellement il est rare.

PHAÉTON

A vendre. Pour tous renseignements s'adresser à M. Bertocchi, rue de l'Opéra, Bastia.

Mme MASSEL-WOOD

Chirurgien-dentiste

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours à **Ajaccio**, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, **Cours Grandval**, en face Cardinali, photographie, et à **Bastia, 1, rue de l'Opéra**, en face des magasins Orenga,
du 1er au 8 de chaque mois.

ANCIEN CABINET PRADIER
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle d'avoir à ce mettre en garde contre certains empiriques ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer les professions et qui n'exercent des professions nuisibles à la santé pour le bénéfice de leurs spéculations.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

LIQUEUR DE NOIX

par M. SIMONCELLI

Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1897).
Croix de mérite et Médaille d'or Exposition Internationale de Bastia (1905)

Boisson de propriété stomachiques, recommandée par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et autorisent par M. Combescure, l'un des auteurs les plus distingués de la Faculté de Médecine de notre ville, cette Liqueur fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arôme et son velouté.

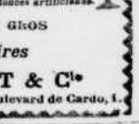
Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'assurer leurs souffrances, dans les cas d'épidémie et servir d'excellent préservatif contre le mal de mer et les nausées.

La Liqueur de Noix se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.

Dépôt à la Villa près Cardo et à Bastia chez M. Lorenzi, pharmacien, place des Terreaux, **le meilleur des anticryptogames.**

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ENCRIERS



à fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

Installation à Gaz et Acétylène

Jean Cini, ex ouvrier du Gaz
Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage. — Travail soigné et garanti.

Atelier de Dorure

SAUVEUR MAGGIOTTI, Doreur
Rue des Terranea, Bastia

Travaux et réparations d'objets d'Eglise

Chandeliers, Reliquaires, Trônes, Crucifix, Statues, Croix, etc., etc.
Ces travaux sont exécutés avec soin et à des prix modérés.
Exécution de travaux de dorure dans les églises, ainsi que dans les appartements.

LA GRAINE St-VINCENT

guérit radicalement
CONSTIPATION
Hémorroïdes, Maladies du Ventre
Foie, Vessie, Voies urinaires
Procure à Tous
Santé, Vigueur
A. DETHOREY, Phien spécialiste, NANCY
envoi contre mandat
Boîte 2 francs. — *Dans toutes les Pharmacies*

L'ARGUS DE LA PRESSE

Fondé en 1879

LE PLUS ANCIEN OFFICE DE COUPURES DE JOURNAUX
Lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, en fournit les extraits sur n'importe quel sujet.

PARIS. — 14, rue Drouot, — ET
CORRESPONDANTS DE L'ARGUS : 10, Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Lisbonne, Genève, Bruxelles, Constantinople, Athènes, Dublin, Rome, Milan.

PHARMACIE Centrale du Nord

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
132 et 134 Rue Lafayette.
Exclusivité de Produits.
CATALOGUE FRANCO (sur papier).
TÉLÉPHONE — CHINE à St-DENIS
Dépôt Général du **PER GAYPARD**

Le Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus élégant et le plus pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE EDITION
avec gravures coloriées
Un An..... 14 fr. — Six Mois. 7 fr 50

Le N° : 25 centimes

SECONDE EDITION
avec 32 gravures coloriées
Un An..... 22 fr. — Six Mois. 11 fr 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à E. Henry PETIT, Editeur
5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

Les Illustrations de la Corse

PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégories
(Selon de 1870).

1er papier de Chine, format 40×57	6 f.
2e papier Nimes	5 f.

HOMMES CÉLÈBRES

Sambococcio d'Alando (Salon de 1878).
Pasquiero Corse.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.

1er papier de Chine, format 40×30 Chaque.	2 f.

Sme Dévote, Patronne de la Corse
(Salon de 1879).

1er papier de Chine, format 65×50	5 f.
2e papier Chine, format 40×30 Réduction.	2 f.

EN VENTE :

A *AJACCIO*, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.

BASTIA, chez M. OLLACNIER, Libraire

Le meilleur Cigare à 10 centimes
Demandez le CIGARE MATTEI

XXXIe ANNÉE — VENDREDI 6 JUILLET 1906 — N° 181

00355

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays : le port en sus
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Ursico.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 01 m. — Coucher, 7 h. 12 s.
Dernier quartier le 17 — Nouv. Lune, le 24
Fête de Demain : Saint Benoît.

5 JUILLET

Croquis épars

Par un jour ensoleillé de printemps, tandis que le soleil de midi rayonnait merveilleusement sur la nappe bleue du golfe, le train quittant Ajaccio s'engouffrait lentement dans cette magnifique allée d'eucalyptus aux parfums enivrants qui borde la ville du côté de la gare.

Radieuse et belle, Ajaccio disparaissait à nos yeux cachée par les proéminences granitiques qui l'entourent.

Quiconque quitte cette ville au printemps, après y avoir séjourné quelques jours, paraît y avoir laissé un peu de lui-même, et y voudrait revenir ; avant de s'engager entre les croupes rocheuses des montagnes environnantes on se sent obligé de regretter la tiédeur parfumée et la douce mélancolie des journées ajacciennes, et l'on jette à travers les vitres de la portière un regard attendri vers cette petite ville fascinatrice qui étale les lignes molles de ses villas aux douces teintes dans un coin de ce merveilleux golfe que pas un pli ne ride et que dore le soleil.

Charmant en effet est le séjour d'Ajaccio ; les heures y volent. Magnifiques sont les promenades sur la place du Diamant que domine le monument Bonaparte et que les distinguées Ajacciennes ornent si bien ; doux moments que ceux passés à l'ombre des palmiers en écoutant le murmure d'es eaux de la Fontaine des Lions !

Et les soirées ?... Délicieuses. On reste en extase sur les bords du golfe ; on se promène, tout en rêvant, au milieu des villas fleuries ; on écoute les sons harmonieux qui, sortant des concerts du « Cours », vont se mêler à l'harmonie des lieux et vous transportent..... Ajaccio disparaît.

Après avoir traversé la petite plaine de Campodiloro, peu à peu les hauteurs s'accusent ; les maquis verts et parfumés de bruyères et d'arbousiers en fleurs s'étalent à perte de vue sur les flancs verdoyants des montagnes luxuriantes. Ah ! ces montagnes, elles sont si pittoresques et la voie y décrit tant de détours, y côtoie tant d'abîmes vertigineux, traversant tant de tunnels, parfois bien longs, passant tant de ponts et de viaducs sur les rivières torrentueuses aux ondes transparentes, que l'on voudrait voir se prolonger cette marche ascendante du train vers les hauteurs du centre.

Pas de culture, peu de villages en vue ; des maquis, des rochers, quelques maisonnettes de campagne perdues çà et là, de temps en temps des troupeaux qui lentement s'acheminent, et toujours des précipices, des abîmes au fond desquels la Gravona roule ses eaux verdâtres sur un blanc cailloutis. C'est sauvage, et c'est beau.

Mais voilà que nous avons atteint les grandes hauteurs ; nous avons dépassé Bocognano, et les longues files de ses maisons aux toits rouges s'estompent déjà loin de nous. Nous tenons maintenant de beaucoup plus près ces hautes crêtes que nous voyions d'abord, loin dans les cieux comme des dentelures de rêves.

Après ces dix longues minutes passées à la lumière ciguotante des fanaux sous le grand tunnel, que le brouhaha des bruits divers du chemin de fer rend comparable à quelque « via » de l'Enfer rêvé par Dante, nous arrivons enfin en gare de Vizzavona. On se plaît d'ici à regarder ces deux énormes masses montagneuses recouvertes de neige aux sommets et sur les flancs d'interminables forêts de pins-laryx entre lesquels serpentent en cascades de murmurants ruisseaux. C'est sur le penchant de l'une de ces deux montagnes, au milieu de ces admirables pins, que la gare elle-même est bâtie, ainsi que les nombreux et magnifiques chalets de cette station estivale sans pareilles. Ils sont encore déserts ces chalets, mais dans cette ombre épaisse qui les entoure, sous ces toits de verdure qui les recouvrent, tout semble déjà vous parler des prochains beaux jours de l'été.

Séjours enchanteurs ! quel autre plaisir peut égaler celui de vous quitter, en été, à l'aurore, pour gravir au Monte d'Oro qui vous domine et d'où l'on peut voir le soleil levant reluire doucement sur la roseur de vos toits ?...

On est encore sous la profonde impression que ce paysage vous cause, tandis que le train se met en marche et que l'on commence à descendre vers le deçà des monts. Le panorama va changer d'aspect. La ligne des eaux a été franchie : les cours d'eau qui tantôt coulaient en sens contraire à la marche du train ont disparu, d'autres apparaissent qui coulent vers l'est.

Le regard se porte sur un rayon plus large, de terrains mieux cultivés et plus peuplés. Après Vivario, de distance en distance, continuent à surgir, appendus aux flancs des montagnes ou sur les mamelons verts, des villages charmants et coquets. Sans parler de ceux qui au loin se cachent dans la brume, d'autres, plus près de vous, vous charment et vous séduisent par leur situation, leurs alentours riants, leur beauté même. Qui ne voudrait s'arrêter quelques heures dans cette charmante contrée de Venaco ?...

Mais on file encore, on file sous les tunnels, entre les hautes tranchées, on file sur le pont du Vecchio où avec crainte on se met à la portière pour regarder dans l'abîme, on file toujours... et déjà l'on se montre du doigt la petite ville de Corte cramponnée sur le penchant d'une verte montagne. Que dire de Corte ? C'est le cœur de la Corse, et c'en est aussi l'âme.

Entourée de toutes parts par les montagnes, ses forteresses, elle s'élève forte et fière sur ses pieds de granit, écoutant, à travers les siècles, la plainte éternelle et rude du Golo.

Le Golo ! nous allons le côtoyer sans cesse jusqu'à la mer ; nous allons contempler à notre aise ses ondes écumeuses, accrues par la fonte des neiges, nous allons le voir s'étendre démesurément par moments, puis tout à coup se recueillir en un espace restreint et se briser entre deux rochers en mugissant.

Nous verrons Pontenovo historique et la riche vallée de ce nom que cultivent les habitants des nombreux villages avoisinants, dont quelques-uns s'aperçoivent noyés dans les châtaigneraies centenaires et profondes.

Nous verrons encore une série de sommets fuyant les uns derrière les autres, nous verrons des vignes en fleurs, des oliviers balançant les flèches de leurs feuillages épais, puis enfin nous arriverons dans la plaine orientale que le soleil couchant dore encore de ses feux.

Comme de Ponte-Leccia nous avons deviné la Balagne, de Casamozza nous devinons Bastia ; une heure de voyage seulement nous en sépare.

La brise de la mer nous caresse, l'air embaumé de la plaine nous enivre et une heure de voyage, le soir, au milieu de cette plaine que recouvrent les brumes dorées du crépuscule, est exquise, lorsque depuis de longues heures on voyage à travers les rocailleuses montagnes.

A droite, l'étang de Biguglia étend sa surface azurée que quelques barques sillonnent lentement laissant derrière elles un sillage luisant et profond ; à gauche les collines qui bordent la plaine se teignent de bleu sous la touche du soir ; tout autour la plaine s'endort en exhalant ses enivrants parfums et le doux gazouillis de ses oiseaux dans les branches.

On rêve...

Mais voilà Bastia qui apparaît avec sa citadelle dominante et les clochers de ses églises qui s'élèvent dans la clarté du ciel.

Dans ce Bastia où tant de souvenirs m'appellent, après sept heures de voyage, nous y voilà, enfin. C'est bientôt nuit. La ville déjà s'éclaire ; le silence se fait peu à peu dans les rues, les eaux des ports dorment tranquilles et reflètent la lumière coloriée des fanaux, les vibrations des cloches qui sonnent l'*Angelus*, s'éteignent dans l'air silencieux.... tout se tait...

Et pourtant à mon cœur tout semble parler. Je traverse, seul, les boulevards presque déserts où tant de fois jadis je me promenais, où tout, aujourd'hui, me rappelle les plus beaux jours de ma jeunesse.

Pour moi, chaque chose, ici, est un souvenir.

PRIMEVÈRE.

Un essai de collectivisme

Qui ne connaît l'histoire à jamais célèbre de « La Mine aux Mineurs » ? Les temps étaient révolus. L'ère nouvelle de fraternité féconde avait enfin lui sur le monde du travail. Grâce au vote par la Chambre des Députés d'une somme de 50.000 francs à laquelle vinrent s'adjoindre différents subsides accordés par les départements et les communes, l'exploitation abandonnée des Houillères de Mouthoux venait d'être reprise par les ouvriers, pour réaliser enfin les espérances du collectivisme.

Mais quand la mine fut aux mineurs, on ne trouva plus personne parmi les « ouvriers propriétaires » pour accomplir un certain nombre de travaux particulièrement pénibles ou peu productifs. On dut embaucher des « ouvriers auxiliaires » que l'on n'eût garde de faire profiter des prérogatives si difficilement acquises et qui furent considérés par leurs camarades comme de simples salariés.

Peu à peu, le nombre des auxiliaires s'accrut dans de telles proportions qu'il fallut, bon gré mal gré, faire appel à ce vieil esprit de hiérarchie et de discipline

141. Feuilleton du Petit Bastiais

Le Conducteur d'Omnibus

PAR
ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL
TROISIÈME PARTIE
LA MÈRE

— La police faillirait à sa mission si elle ne protégeait pas le repos d'une famille respectable comme la vôtre. Je crois donc pouvoir vous affirmer, Monsieur, que vous serez satisfait. Veuillez me suivre et je vais vous donner une preuve immédiate de mon désir de vous être agréable.

Le commissaire, précédé de Jean-Paul, revint dans la chambre où Capidon, toujours paisiblement couché et semblant dormir, était resté sous la surveillance des deux agents.

S'adressant à ces derniers :

— Saisissez au fourreau ! ordonna-t-il. Cet homme était un grelin indigne de pitié, un lâche qui, la guillotine attendait, si ce brave chien, qui n'est malheureusement enragé, n'en eût fait justice. Laissez cet animal suivre son très honorable maître.

Capidon n'était sans doute pas si endormi qu'il en avait l'air, car, en merveilleux intelligence le servant une fois de plus, il se leva et courut se placer à côté de Jean-Paul.

— Décidément, voilà une bête qui ne l'est pas, dit le commissaire stupéfait. Vous pouvez vous vanter de posséder là, monsieur, un chien bien extraordinaire.

Jean Paul salua et se retira accompagné de Capidon qui marchait derrière lui, calme et fier, comme s'il eût eu conscience de la mission de justicier qu'il venait d'accomplir.

Quant à Jean Paul, il se dirigeait en chancelant vers la rue des Moines, désirant par la foudroyante succession d'événements qu'il avait vus se dérouler depuis la veille.

Que de choses il avait à dire à ceux qui l'avaient amené.

La certitude acquise enfin que Marie n'était pas sa sœur, la mère de celle-ci retrouvée, son avenir à lui qui se présentait comme assuré, l'avancement qu'il avait reçu, la gratification qu'il avait touchée, et jusqu'au châtiment presque miraculeux de Girard, le mauvais génie de tous ceux qu'il aimait !

Il montra l'escalier de l'humble maison qu'il habitait en sentant son cœur battre avec une telle force qu'il fut obligé de s'arrêter plusieurs fois pendant son ascension.

— Père !... grand'mère !... Marie !... Venez tous ! crie-t-il en entrant.

Lorsul et sa mère accoururent, seuls, à son appel.

— Et Marie ? où est-elle ? demanda-t-il toujours suffoqué par l'émotion, il faut qu'elle apprenne en même temps que vous les grandes nouvelles que j'apporte.

Lorisl baissa la tête, morne et silencieux.

— Marie ! fit Mme Lorisl, ah ! mon pauvre enfant, je ne sais pas si les nouvelles que tu nous apportes sont bonnes, mais cette que je vais le donner va te faire bien du chagrin.

Alors seulement il les regarda et vit qu'ils pleuraient tous les deux.

— Que lui est-il arrivé ? Je veux la voir !... balbutia-t-il d'une voix étranglée.

Un gémissement sortit de la poitrine de Lorisl, incapable d'articuler une parole, pendant que la pauvre vieille balbutiait désolée :

— Elle n'est plus ici. On nous l'a enlevée.

— Qui donc ?

— Celle qui en avait le droit.

« Sa mère. »

IX

Nous avons laissé Suzanne de Chelles écroulée entre l'écuyer et Morin, dans le bureau du commissaire de police de Suresnes.

Quand la jeune femme reouvrit les yeux, elle regarda longuement autour d'elle, étonnée de ne voir dans cet endroit et ne se rappelant pas tout d'abord le motif qui l'y avait amenée.

Peu à peu, la mémoire lui revint et, avec la mémoire, l'énergie.

— Malgré l'affirmation formelle de monsieur, dit-elle en montrant le commissaire, je persiste à déclarer qu'il commet une confusion inexplicable. Mais il y a quelqu'un qui ne se trompera pas et aura l'interrogeoire, quelqu'un qui, s'il a menti une première fois, n'osera pas continuer, en ma présence, de déguiser la vérité. Je veux être confrontée sur-le-champ avec lui. Nous irons le trouver à Neuilly, dans son hôtel, et je le questionnerai devant mon mari et devant vous, monsieur Morin.

— Cette démarche est indiquée, en effet, répondit l'avocat, mais avez-vous la force de supporter une secousse nouvelle ?

— Tout, plutôt que d'endurer plus longtemps ce supplice et cette hâte ! répétait-elle avec tant de sincérité dans son emportement que le commissaire en fut stupéfait.

— Voilà, pensa-t-il toujours enraciné dans sa conviction, une pelle femme qui a un rude aplomb. Quelle nouvelle comédie s'apprête-t-elle donc à jouer ?

Girard tendit le bras à Suzanne et, gravement :

— Venez, madame, malgré tout ce qui semble vous accabler, je veux croire encore à la possibilité de votre justification.

— Et voilà, pourvoit le commissaire s'adressant toujours à lui-même, un mari qui a la conscience nette.... Faut il qu'il soit aveugle !

Pendant que Suzanne, pâle et défaillante, malgré son énergie morale, s'approchait du Girard pour s'appuyer sur le bras qu'il lui offrait, le commissaire prit Morin à part.

— Monsieur, lui dit-il à voix basse, permettez moi de vous donner un avis afin de vous épargner un déplacement inutile. Depuis que le procès en divorce est commencé, le comte et la comtesse Van Ossten n'habitent plus sous le même toit, conformément à l'usage. A la suite d'une conversation entre eux, le comte me semble disposé à demeurer à Neuilly, tandis que la comtesse est toujours ici, à Suresnes, dans sa propriété au bord de l'eau.

C'est là que Mme de Chelles devra se rendre si elle met à exécution son intention étrange.

— Pourquoi étrange ? demanda l'avocat sur le même ton.

— Parce que, après ce que j'ai vu et après ce que j'ai dit, il me paraît inouï que Mme de Chelles ne s'en tienne pas là et qu'elle exige ainsi, de gaieté de cœur, à une nouvelle défaite... à moins que, cependant, elle n'ait secrètement reçu le conte et qu'elle ne lui ait fait la leçon.

(*A suivre*)

FARINE LACTÉE NESTLÉ
Aliment préféré des enfants

contre lequel on s'était si bruyamment élevé autrefois.

Par la force des choses, nos bons collectivistes se mûrent peu à peu en « propriétaires bourgeois ». Ils prient même si bien leur rôle au sérieux que les auxiliaires viennent de se mettre en grève, et voici les « privilégiés » de Monthuon, traités à leur tour de « repus et de fins frères », demandant des gendarmes pour les protéger.

L'histoire, on en conviendra, est plutôt savoureuse. Grâce à la *Réforme Economique*, qui nous en donne la primeur, elle est assurée d'un vif succès dans le monde du patronat. Elle prouvera, en tout cas, qu'il y a loin de la théorie à la pratique, et que ce n'est pas encore le collectivisme qui nous apportera la solution définitive de la question sociale...

MAURICE CARR.

Un Artiste

La Corse a ses artistes ; ils sont rares, il est vrai, et parfois méconnus, mais il en est pourtant qui avec la constance — et presque l'entêtement, qui caractérise la race — parviennent à des travaux d'une beauté remarquable. C'est à quoi je songeais mardi soir, dans une heure de flânerie, devant de merveilleux agrandissements que notre compatriote, M. Moretti de Corte, avait exposés à la devanture du beau magasin de Modes de Mlle Pont ; trois superbes agrandissements où l'exactitude de la ligne rivalisait avec la perfection de la ressemblance !

M. Moretti nous semble avoir atteint dans cette partie de l'art — qui est loin d'être la moins intéressante — une facilité et une correction remarquables. Déjà nous avons eu le plaisir d'admirer aux diverses manifestations artistiques qui ont intéressé non seulement la Corse mais l'Europe et le monde entier, les élégants travaux de M. Moretti. Partout les plus hautes récompenses lui ont été décernées ; ainsi, pour ne citer que les plus récentes (c'est-à-dire 1905-1906) : Exposition photographique, Londres (1906), membre du Jury, hors concours ; Anvers (1906), membre du Jury ; Paris (1906), membre du Jury ; Lyon (1906), membre du Jury, hors concours ; Marseille, grand prix, félicitations du Jury ; Naples, grand prix.

Là où les laborieuses productions de ce fin artiste ont été exposées, elles ont excité l'admiration générale. Cela doit nous réjouir grandement, car M. Moretti est un de nos compatriotes et avant tout nous devons tâcher d'admirer et de faire admirer ce qui émane de la Corse.

Cela doit encore nous réjouir en ce moment où nous voyons, à Bastia surtout, affluer un nombre, aussi considérable que varié, d'étrangers qui font des agrandissements, mais d'une façon toute spéciale ; ils les font à très bon marché, mais ce qu'ils baptisent du nom pompeux d'agrandissement, n'est qu'une reproduction plus ou moins pâle du modèle, un croquignole d'une ressemblance plus ou moins lointaine avec l'original. Cela ressemble aux produits introduits en France et dans d'autres pays par les maisons allemandes, produits qui se vendaient « très bon marché, » par cela même qu'ils étaient de « très mauvaise qualité. » Il nous semble que cette devise, habile et trompeuse, du commerce allemand, « mauvaise qualité mais bon marché, » ait été adoptée actuellement en Corse par certains photographes qui sèment les agrandissements à un prix dérisoire. Et ce qui est encore plus frappant c'est que la plupart sont précisément des étrangers.

En face de ces amères constatations, la présence d'un excellent artiste, qui est en même temps un bon compatriote, est réconfortante. M. Moretti est actuellement l'homme qui remplit admirablement ces deux conditions.

Son œuvre est des plus fécondes, les récompenses énumérées plus haut l'ont déjà montré. Mais à côté de la renommée d'un nom et d'œuvres corses à l'étranger, il est d'autres résultats peut-être plus efficaces. Ces résultats ont trait aux intérêts immédiats de notre île.

Actuellement, la Corse, jetée comme une perle sur les flots bleus de la Méditerranée, tend à devenir un des centres du tourisme. Etrangers, riches et admirateurs des immuables beauté, de la nature, accourent déjà pour visiter les fiers sommets, les impétueux torrents et les mystérieuses forêts de notre île. M. Moretti, en artiste amoureux de son pays, a contribué pour sa large part, à accentuer ce beau mouvement touristique ; il a semé par le monde des centaines de milliers de cartes postales où les recoins les plus délicieux, les sites les plus grandioses, les vues les plus pittoresques, les beautés les plus originales de notre Corse, sont décrites et portées sous tous les yeux comme une image faite de solides espoirs et de fières promesses.

Il y a quelques mois, M. Saint-Saëns, le célèbre compositeur, donnait au monde musical une œuvre imposante : *L'Ancêtre*. Les coutumes les plus intimes, les plus douces, les plus poétiques de la vie Corse, y étaient mises en relief. L'âme de l'île lointaine semblait s'être fondue en cette musique suave et grandiose du maître. L'œuvre imprimée en une édition élégante, portait sur la couverture une image, une femme Corse avec le mâle costume du berger et du bandit, serrant dans la main le canon d'un fusil ; au loin la perspective des montagnes imprécises et rêveuses sous le ciel très calme. C'était la reproduction d'une des cartes de M. Moretti.

C'est là, avouons-le, le plus bel hommage, le plus bel éloge qu'un admirateur des saines beautés de l'univers comme M. Saint-Saëns, pouvait faire au talent de M. Moretti. Lorqu'on écoute l'œuvre du grand compositeur, les notes harmonieuses et enchanteresses qui s'élèvent vers nous, semblent nous apporter les échos berceurs de la petite patrie lointaine ; et à chaque instant reparaît dans notre pensée, l'image rêveuse de la bergère Corse appuyée sur le canon de son fusil.

M. Moretti est un artiste qui mérite beaucoup de ses compatriotes ; nous sommes persuadés qu'aucun d'eux n'hésitera à *Lui* accorder la préférence qui lui est due. Ils trouveront en lui un bon travailleur et un excellent ami.

M.

Ce que disent les Journaux

L'Autorité

De M. Paul de Cassagnac, sur la réunion de la Ligue antimaçonnique :

« C'est une vertu leçon à ressort aux catholiques et aux conservateurs, dont l'indifférence et la mauvaise volonté nous ont amenés à un désastre électoral sans précédent, et dont ils se chargent bientôt d'un donner une seconde, à l'opposition qui siège au Parlement. Ils sont là, tout un groupe, représentants d'une minorité qui feront d'impatience et d'indignation. Et quand l'un d'eux sort de son antre, c'est pour défendre à la tribune, comme Forcette, l'élection sanctionnée d'un Bonnaire, ou pour écrire une lettre aussi plastique que celle de Gaudin de Villaine. »

La Lanterne

Sur la nomination des grandes Commissions parlementaires :

« C'est surtout dans l'intérêt des réformes démocratiques que les républicains ont eu raison d'exercer le plus possible les prérogatives des grandes commissions parlementaires. La tâche qui s'offre à l'activité de la nouvelle Chambre est longue et difficile. Pour la mener à bien la majorité aura besoin de beaucoup de sincérité et d'énergie. Les commissions qui lui prépareront le travail, devront être animées d'un esprit nettement et hardiment novateur. Comment auraient-elles pu agir, si elles avaient trouvé devant elles une résistance importante de progressistes opposés à tout progrès, de républicains rapetissés, acharnés à ralentir l'œuvre républicaine ! »

Le Matin

De M. Harduin, à propos de l'impôt sur le revenu :

« Si les Français vont maintenant payer plus de quatre milliards d'impôts en abondant mieux ; s'ils sont menacés grâce à l'impôt sur le revenu de voir devenir l'espionnage et la délation au profit du fisc ; si l'admirable édifice financier sur lequel repose depuis plus de cent ans la fortune de la France est vaspé, les Français doivent s'en prendre avant tout à eux-mêmes. Les peuples ont les politiciens qu'ils méritent. La rapide française est sans défiance contre les flagorneurs à plat ventre devant loi qui lui promettent la lune, et tel électeur qui pour rien au monde ne confierait la direction de ses propres affaires au politicien sollicitant son vote, n'hésitera pas un instant à lui confier celle des intérêts du pays. »

Le Soleil

Sur les fautes de l'opposition :

« Les faux modérés sont la plaie qui ronge les partis, les disout et les désorganisent. Ils s'appelaient la Plaine sous la Convention, le Centre-Gauche sous la Restauration, le Tiers-Parti sous Louis-Philippe. On les vit evoluer à l'Assemblée nationale de Bordeaux et de Versailles. Ils furent les chevaux de renfort du radicalisme, les instruments de la maçonnerie par leurs louches intrigues, leurs fausses manœuvres, leurs complaisances aveugles ou intéressées, leurs concessions de principes, leur goût pour les expédients. Ils ont fait plus de mal aux doctrines d'autorité et de liberté que des adversaires déclarés et des ennemis avoués. »

La République Française

Sur le budget de 1907 :

« Le projet du budget de 1907, tel qu'il est présenté par le ministre des finances, offre une base de discussion très acceptable, mais il comporte sur deux points essentiels, la majoration des droits de succession et le régime de l'alcool, de profondes modifications, seules susceptibles d'emporter l'adhésion des républicains de gouvernement, qui ne séparent pas le souci de l'équilibre budgétaire de celui de la justice et de l'égalité devant l'impôt. »

LIGUE de Propagande Républicaine

Dans sa séance du 4 juillet, le Comité décide d'appeler la bienveillante attention des pouvoirs publics sur l'insalubrité de notre hôtel des postes et télégraphes et d'appuyer énergiquement le transfert dans un autre local réclamé par les agents de cette administration.

Diverses autres questions à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

A l'unanimité les conclusions du rapport de M. Milanta, sur la création d'un poste de torpilleurs à Bastia et sur les travaux du port sont adoptés.

A l'occasion de la Fête nationale, un punch démocratique, auquel seront conviés tous les républicains de Bastia, aura lieu samedi 14 juillet, à 9 h. du soir, au Cercle Gambetta, sous la présidence de M. Pierangeli, député de Bastia.

Le prix d'entrée est fixé à 1 franc.

Les personnes qui voudraient y assister sont priées de s'inscrire chez M. Romagnoli, boulevard Paoli, 30, ou chez M. Ricci, place d'Armes.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BARRETTALI. — Notre commune était en fête dimanche dernier 1er juillet, à l'occasion de l'ouverture d'un bureau des postes et des télégraphes :

Receveur auxiliaire des postes de l'Etat et bureau télégraphique municipal.

Ayant été gratifiés par l'Etat d'une recette auxiliaire des postes, on a pu, grâce à une initiative privée des plus louables, compléter cette libéralité gouvernementale par l'installation du télégraphe, fruit d'une souscription publique.

Nos meilleures félicitations aux initiateurs pour ce réel coup double.

⁂

PIEDIPARTINO. — Mlle Battestini Emilie, de Piana, pourvue du brevet supérieur, est nommée institutrice stagiaire provisoire à Piedipartino.

⁂

SAINTE-MARIE-SICCHE. — On vient de célébrer à Ajaccio le mariage de Mlle Santamaria, de cette ville, avec M. Pierre Colonna d'Istria, receveur de l'enregistrement et des domaines à Sainte-Marie-Sicché.

Les témoins de M. Colonna d'Istria, étaient MM. Sari, inspecteur de l'enregistrement, et Mariaggi, ancien professeur ; ceux de Mlle Santamaria, MM. d'Istria, conseil de France en retraite, et Bonizi, greffier.

La réception a eu lieu chez M. Santamaria et a été des plus brillantes.

⁂

ILE-ROUSSE. — Le T. R. Père François-Marie Paolini, provincial des Franciscains de la province de Corse dont le siège a été transféré à Levanto (Italie), vient d'être nommé postulateur des causes de béatification des saints de l'Ordre séraphique.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

⁂

SPELONCATO. — « Le Courrier de l'Oise » nous annonce qu'un tournoi d'escrime a eu lieu à Senlis, dimanche dernier, entre les officiers du 2e et du 4e hussards, sous la présidence de M. le colonel Goujet de Landres. Notre compatriote M. Marzi Joseph-Marie, maréchal des logis au 2e hussards, vient de remporter le 1er prix dans la 4e épreuve du tournoi qui comprenait « un assaut individuel au sabre en deux touches, » et un 2e prix dans la 3e épreuve qui portait un championnat individuel à l'épée en une touche.

Notre confrère de l'Oise fait le plus vif éloge de notre compatriote en disant que M. Marzi possède « un jeu spécial très serré. » A notre tour nous sommes heureux de féliciter très chaleureusement le jeune lauréat.

Syndicat d'initiative des Intérêts Corses

Les membres du ce Syndicat étaient convoqués le 26 juin, à 8 heures du soir, dans la salle de la Mairie de Furiani, à l'effet de procéder à l'élection du bureau définitif et de dix conseillers.

En attendant l'ouverture de la séance, on remarque de nouvelles adhésions. On en compte 35, ce qui porte à 91 le nombre des adhérents.

Ces formalités accomplies, M. Rocchesani, président d'honneur, prend place au fauteuil présidentiel et informe l'assemblée que M. le docteur Perelli, président du bureau provisoire, n'accepte aucune fonction. Présenté par des amis, M. Mancini, professeur au Lycée, décline toute candidature à la présidence, et les prie de reporter leurs suffrages sur Me Marzeggi, avocat, docteur en droit.

Le nom de Me Marzeggi est donc mis aux voix. Le vote a lieu par acclamations. Me Marzeggi est élu président à l'unanimité. M. le président d'honneur l'invite à prendre place au bureau.

Le nouveau président effectif, très ému, remercie l'assemblée, dans un charmante improvisation, de l'honneur qui lui est fait, et retrace rapidement les lignes du programme qui sera poursuivi par le Syndicat. Il fait appel au patriotisme de tous les membres pour mener à bien l'œuvre entreprise, et invite ensuite les assistants à compléter le bureau définitif. Sont élus à l'unanimité :

Vice-présidents : MM. Capitossi, rentier ; Vanturini, pharmacien ; Rossi, sous-chef de gare.

Secrétaire-général : M. J.-B. Bertoni-Calvensis, publiciste ;

Secrétaire-archiviste : M. Maggini, membre de l'Académie du Var ;

Trésorier-général : M. Cori, commis principal des contributions indirectes ;

Trésorier-adjoint : M. Marcelli, directeur particulier, pour le Var, de la Mutuelle du Prunier et des colonies.

M. Rocchesani est également maintenu, à l'unanimité, dans ses fonctions de président d'honneur. Il remercie à son tour les membres du Syndicat de cette marque de confiance à son égard, et termine en les assurant de tout son concours.

L'ordre du jour appelle l'élection de dix conseillers. On acclame, pour remplir ces fonctions, les noms des membres suivants :

MM. Mancini, Sampieri, Giacomoni, professeurs au Lycée ; Casanova, pharmacien ; d'Ettori, retraité ; Lanfranchi, employé à la mairie ; Colonna Pierre ; Papadacci ; Salini et Lorenzi Alexandre.

Le bureau, définitivement constitué, on décide qu'il se réunira un jour de la semaine courante, pour l'élaboration des statuts.

Le Secrétaire-Général,
J.-B. BERTONI-CALVENSIS.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 5 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin + 24·7 à midi + 27·0 à 6 heures du soir + 23·8 Maxima + 27·5 Minima + 21·6

Baromètre — 7 heures du matin, 762 mm. à midi, 757 mm. 6 heures du soir, 757 mm.

Vent. — Dans la matinée, E. ass. fort. Dans l'après-midi, N.O. fort.

Etat du ciel, couvert

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

⁂

Citation à l'ordre

Le général commandant le 1er corps d'armée a cité à l'ordre du jour M. le lieutenant Cerviotti, du 87e régiment d'infanterie ; cet officier, lors des troubles des mineurs de Béthune, s'est porté malgré le danger, au secours des gendarmes menacés d'être écharpés par une foule armée de gourdins et de pierres, et a été blessé à la tête.

⁂

Hôpitaux

M. Pierre Peccinelli, externe des hôpitaux de Lyon, vient d'être admis au concours interne des dits hôpitaux.

M. Peccinelli est le fils de M. Peccinelli, sous-ingénieur des ponts-et-chaussées.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

⁂

Examens du commissariat

M. Sanini, inspecteur chef de la police de sûreté à Cannes, vient d'être reçu, dans un bon rang, au concours pour l'emploi de commissaire de police.

Nous lui envoyons nos félicitations.

⁂

Pilules Suisses

Monnevieq (Aisne), 10 mai 1905. Vos excellentes Pilules Suisses m'ont très bien réussi contre la migraine. Palherest Jean, (Sig. dép.). Ste-Herizog, 28, rue Grammont, Paris.

⁂

Au Port

Service des vapeurs Arthur C. Smithwall.

Départ : Vap. Allemand « Francati », cap. Timmermann, à destination de Hambourg.

⁂

Objet perdu

Un médaillon en or, pierre saphir, breloque de montre.

Prière de le rapporter au bureau du journal contre récompense.

⁂

On demande

Une domestique âgée de 25 à 45 ans et irréprochable, pour s'occuper du ménage de deux personnes.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

A louer

A louer pour la saison d'été, appartement meublé, Villa Marmoraggia.

S'adresser au bureau du journal.

— A louer fin juin, un four complet, actuellement, par M. Conco, rue Notre Dame.

S'adresser à M. Bobis, coiffeur, rue de l'Opéra, 3.

— Appartement de 6 pièces, au 5e étage, n° 32, boulevard Paoli.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

A vendre

A vendre pour raison de santé, un magasin de faïence et verrerie.

S'adresser rue Neuve, maison Gregori.

—Maison composée d'un entresol, 1er et 2e étage, à vendre en tout ou en partie, située sur la place du Marché aux Poissons, dite maison Galeazzini.

S'adresser pour renseignements à Mlle Clavaldini, à Cardo.

⁂

Mots de la fin

— Maman m'envoie vous dire que le feu est à votre maison.

— C'est pas possible, j'ai la clef dans la poche.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00356

BOURSE DE PARIS

	4 juillet	5 juillet.
Rente 3 0/0 ancien	96 20	96 30
— 3 p. 0/0 amortis.	95.25	96 15

ex-coupon.

L'Attentat CONTRE LE SOUS-PRÉFET de Sartene

Sartene, 5 juillet.

Notre confrère, M. Sylvestre Pietri, directeur du Sartene-Journal, nous adresse le télégramme suivant :

« Le Bastia-Journal annonce un attentat contre le sous-préfet de Sartene.

» Cet attentat n'a été organisé que par ceux-là mêmes qui se disent les victimes.

» M. Colombani espère simplement un avancement bien mérité, après avoir jeté le discrédit sur les partisans de Quilichini, dont l'élection sera discutée très probablement demain à la Chambre.

» Quant aux arrestations, il est fort probable que sous peu, quelques apaches officiels soient appréhendés.

» SYLVESTRE PIETRI. »

Allocations Ecclésiastiques

Allocations attribuées en vertu de l'article 11, § 5.

Paris, 5 juillet.

Le « Journal Officiel » publie ce matin une nouvelle liste de 112 curés, qui bénéficieront des allocations annuelles.

Dans cette catégorie, figurent des curés, des vicaires et desservants.

Ecole de Saint-Cyr

Paris, 6 juillet.

Les candidats dont les noms suivent, ayant composé à Paris, à La Flèche, à Nantes, etc., ont été admis à subir les épreuves orales du premier degré :

MM. Andrei ;
Arrighi ;
Galleni.

Conseil de Cabinet

Paris, 5 juillet.

Les ministres se sont réunis ce matin, en conseil de cabinet, au ministère de la justice, sous la présidence de M. Sarrien.

Les négociations franco-suisses

M. Léon Bourgeois, ministre des affaires étrangères, a fait connaître l'état des négociations qui se poursuivent avec la Suisse, au sujet d'un arrangement commercial entre les deux nations.

La discussion a porté sur la réponse faite par le Conseil fédéral aux propositions présentées par le gouvernement français.

L'amnistie

Les ministres ont examiné les diverses propositions relatives à l'amnistie, qui seront prochainement mises en discussion à la Chambre.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

L'incendie des Usines Ricquier

Amiens, 5 juillet.

Par arrêt de la Chambre des mises en accusation de la Cour d'Appel d'Amiens, 30 inculpés, dont 28 hommes et 2 femmes, ont été renvoyés devant la Cour d'Assises du département de la Somme, pour incendie et pillage des usines des frères Ricquier, à Fresenneville.

L'America AUX BERMUDES

Marseille, 5 juillet.

La Compagnie Cyprien Fabre a reçu ce matin de nouveaux détails sur l'arrivée aux Bermudes du paquebot *America*.

Ce navire, ayant son arbre de couche cassé, a dû naviguer à la voile pendant cinq jours.

Rencontré par le navire italien *Bonnamare*, il fut remorqué jusqu'aux Bermudes.

Le *Roma* de la même Compagnie, qui a quitté le port de Marseille, ces jours derniers, remorquera l'*America* jusqu'à New-York.

L'équipage et les passagers se portent bien.

Tirages financiers

Paris, 5 juillet.

Ville de Paris 1894-1896

L'obligation 18.351 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 72.495 est remboursable à 20,000.

Foncières 1885

L'obligation 722.590 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 511.237 est remboursable à 25.000 francs.

Foncières 1879

L'obligation 395 est sortie remboursable à 100 000 francs.

Foncières 1902

L'obligation 1.636.710 est sortie remboursable à 100 000 francs.

L'obligation 950·354 est remboursable à 25.000 francs.

COUR DE CASSATION

La deuxième Revision du procès Dreyfus

Les conclusions du ministère public

Paris, 5 juillet.

L'audience d'aujourd'hui a été consacrée en partie, aux réquisitions de M. le Procureur général.

Après avoir terminé l'examen des principales charges qui ont amené la condamnation de Dreyfus, et démontré qu'elles sont fausses et qu'elles constituent des faits nouveaux, M. le procureur général Baudouin termine son réquisitoire en demandant la cassation de l'arrêt du conseil de guerre de Rennes, sans renvoi.

Plaidoirie de Me Mornard

Après une suspension d'audience, le président donne la parole à Me Mornard, défenseur de Dreyfus.

Au début de sa plaidoirie, Me Mornard annonce qu'il conclura en demandant la cassation de l'arrêt du conseil de guerre de Rennes « sans renvoi. »

L'audience est levée et renvoyée à demain.

COMMISSION DU BUDGET

Paris, 5 juillet.

Sont élus membres de la commission du budget :

1er bureau : MM. Dubief, Nouhens, Regnier ;
2e : Cailleaux, Mougeot, Sibille ;
3e : Deschanel, Pelletan, Steeg ;
4e : Babier, Baudin, Couyba ;
5e : Cazeneuve, Bepmale, Martin ;
6e : Berteaux, Donmer, Jamet ;
7e : Fernand David, Feron, Gervais ;
8e : Debussy, Bourrat, Henri Michel ;
9e : Salis, Symin, Lauraine ;
10e : Cruppi, Messimy, Benoult ;
11e : Cochery, Klotz, Massé.

Nomination du président

Aussitôt après leur élection, les 33 membres de la Commission du budget se sont réunis et ont procédé à l'élection du Président.

M. Maurice Berteaux a été élu président de la Commission du budget par 17 voix.

M. Cochery en a obtenu 14.

Les Morts du Jour

M. Jules Breton

Paris, 5 juillet.

On annonce la mort de M. Jules Breton, artiste peintre, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BERTEAUX

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

La Commission du budjet

La Chambre procède au tirage au sort spécial de chaque bureau pour la nomination des membres de la commission du budget.

Tarif des Douanes

M. Morel dépose sur le bureau de la Chambre son rapport sur le projet de loi portant modification du tarif des douanes.

La Chambre fixe la discussion de ce rapport à lundi prochain.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le repos hebdomadaire

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en deuxième délibération de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, modifiée par le Sénat, tendant à établir le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers.

Les ouvriers boulangers

La discussion s'ouvre sur l'article 18, accordant aux ouvriers boulangers et aux employés et ouvriers dont la profession s'exerce exclusivement la nuit, treize jours de repos, tous les trois mois, en une fois ou par fractions, suivant accord avec les patrons.

Plusieurs orateurs prennent part au débat.

Le texte de l'article 18 est finalement mis aux voix.

Nombre de votants . . . 281
Majorité absolue . . . 142
Pour l'adoption . . . 113
Contre 170

Le Sénat n'a pas adopté.

ARTICLE 19.

On passe à la discussion de l'article 19 ayant trait aux enfants de moins de 18 ans et aux femmes de tout âge protégés par la loi du 2 novembre 1892.

La séance est suspendue pour permettre à la Commission de rédiger un nouveau texte de l'article 19.

Reprise de la séance

A la reprise de la séance, le Sénat passe à une autre discussion.

La Séparation

Proposition Jean Dupuy

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de MM. Jean Dupuy, Pedebidou, Emmanuel Arène, et plusieurs de leurs collègues, tendant à modifier l'article 41 de la loi du 9 décembre 1905, relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

La proposition de loi de MM. Jean Dupuy et Emmanuel Arène, est prise en considération.

L'avancement dans l'armée active

Discussion en 1re délibération sur le projet de loi portant modification de l'article 2 de la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée active.

Les Caporaux

Les modifications demandées se rapportent principalement aux conditions de l'avancement des caporaux qui pourront devenir sous-officiers après cinq mois de grade.

Le cadre inférieur de l'armée

Le général Langlois est partisan du projet.

Il demande une nouvelle organisation du cadre inférieur de l'armée, comprenant les anciens soldats, les caporaux et les sous-officiers.

Article unique

Le président met aux voix l'article unique du projet de loi qui est adopté.

Le repos hebdomadaire

Le Sénat reprend la discussion de la proposition de loi sur le repos hebdomadaire.

ARTICLE 19.

Le nouveau texte de l'article 19, présenté par la commission, est adopté.

L'ensemble de la proposition de loi est également adopté.

Interpellation
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Me Gaudin de Villaine demande à interpeller M. Poincaré, ministre des finances, sur la situation financière.

La discussion de l'interpellation de M. Gaudin de Villaine est renvoyée à la suite des autres.

La peine de mort

M. Flaissières, sénateur des Bouches-du-Rhône, dépose une proposition de loi, tendant à supprimer la peine de mort.

La séance est levée et renvoyée à mardi.

EN ITALIE

SECOUSSES de tremblement de terre

Rome, 5 juillet.

Plusieurs secousses de tremblement de terre ont été ressenties, ce matin, à Sienne.

Il n'y a pas eu de dégâts matériels ni de victimes.

Une certaine inquiétude règne parmi la population ; on craint que les secousses sismiques ne se reproduisent avec plus d'intensité.

EN CORÉE

L'EMPEREUR prisonnier des Japonais

Londres, 5 juillet.

Le « Daily Mail » annonce de son correspondant à Seoul, le télégramme suivant :

« L'empereur est prisonnier des Japonais dans le palais, dont les portes sont gardées par des soldats Nippons. »

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

VORONÈGE

St-Pétersbourg, 5 juillet.

On télégraphie de Voronège :

Les paysans ont massacré les agents de la police rurale venus au secours d'une propriété saccagée appartenant au comte de Scheremetew et située dans la province de Voronège.

Des troupes ont été envoyées sur les lieux.

Les désordres agraires

Saint-Pétersbourg, 5 juillet.

Dans plusieurs provinces les désordres deviennent plus graves.

A Bakhmout la grève du personnel des entreprises minières continue.

Les propriétaires de la province de Satanow fuient. Toutes les campagnes ont été saccagées.

A Penza la situation est très critique ; de nombreuses grèves ont éclaté. Les pillages, les meurtres et les incendies n'ont pas cessé.

AVIS DE DÉCÈS

M. Jean-André Padovani, rentier, à Sisco ; M. Charles Padovani ; M. Antoine-Félix Padovani ; M. le docteur Dominique Padovani et ses filles Anita et Laure ; Mme Henri Von Berger, née Padovani, M. Henri Von Berger, avocat, à Liverpool (Italie), et leurs enfants Frantz, Hermann et Otto ; Mme André Firpi, née Padovani, M. André Firpi, commandant en retraite, chevalier de la légion d'honneur, et leurs enfants ; M. Dominique Raffaelli, industriel, à Porto-Rico ; Mlle Joséphine Giorgetti ; Mme veuve Bianchi, née Giorgetti, d'Oletti, et son enfant ; Mme Vincent Alessandrini, née Raffaeli, M. Vincent Alessandrini, docteur, ancien conseiller général et maire de Canari, et leur fils Dominique ; M. et Mme Dominique Stella, née Padovani, instituteur, à Borgo ; Mme Louis Simoni, née Padovani et ses enfants ; M. et Mme Ange Ricomini, née Padovani et leurs enfants ;

Les familles Santoni de Mori, Sisco et Oletta ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Lætizia Padovani
Née GIORGETTI

leur épouse, mère, belle-fille, belle-sœur, tante, cousine et alliée, décédée à Bastia, le 5 juillet 1906, dans sa 63e année, munie de Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Sisco, vendredi, 6 courant. Le convoi partira de la maison mortuaire, 7, place Saint-Nicolas, à 1 heure de l'après-midi.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

A LOUER

Un appartement composé de quatre pièces, place du Marché, 4, 3e étage.

S'adresser au bureau du journal.

LA MAISON
L.-N. MATTEI & Cie

a été sans doute la première à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap Corse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN VIN DU CAP MATTEI.





LA CÉDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

Se méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904

XXXIe ANNÉE — SAMEDI 7 JUILLET 1906 — N° 182

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	32 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, un an, Paris le port en sus : 36 fr.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00357

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Benoît.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 01 m. — Coucher, 7 h. 12 s.
Dernier quar., le 12. — Nouv. Lune, le 21
Fête de Demain : Sainte Elisabeth.

6 JUILLET

LES FONCTIONNAIRES

M. Clémenceau est vraiment un ministre réformateur. Ne prétend-il pas soumettre à la dure loi du travail messieurs les fonctionnaires du ministère de l'intérieur ? Jamais un ministre n'avait affiché un pareil mépris envers l'Administration. D'ailleurs, rien ne prouve que l'entreprise réussisse. Néanmoins, les règles édictées par ce chef inflexible vont bien gêner le personnel placé sous ses ordres. Il sera désormais astreint à la présence « réelle » pendant sept heures par jour. M. Clémenceau a rétabli à l'usage de ses employés, la formalité de la signature et réveillé contre eux les sévérités du règlement. On n'en revient pas à la place Beauvau.

Les bureaucrates du ministère de l'intérieur se croient, comme ceux des autres ministères, déliés de toute obligation envers l'Etat qui les paye, et du moment qu'on émet la prétention de les faire travailler, ils crient au scandale. Le député ou le sénateur à l'influence duquel ils doivent leur fonction ne les avait pas prévenus qu'ils devraient la remplir. Il avait choisi ce moyen d'acquitter une dette personnelle de reconnaissance contractée au cours d'une vie politique agitée, ou bien avait voulu s'attacher un serviteur à peu de frais. Dans les deux cas, il ne pouvait être question de devoirs professionnels : une fonction n'est pas une profession. Et la preuve, c'est que nombre d'employés des ministères, parmi lesquels se trouvent, quoi qu'on dise, des gens actifs, exercent au dehors une profession ou un métier. Tel expéditionnaire tient la comptabilité d'un commerçant, tel rédacteur écrit des pièces, des romans, est secrétaire d'un homme politique ou d'un directeur de théâtre ; il en est d'autres qui donnent des leçons. Nous savons des « petits employés » qui gèrent à la ville des débits de vin, et nous avons parfois reconnu, autour de tables amies, des favoris qui perdaient de leur majesté officielle en s'ingérant dans un service privé.

L'oukase de M. Clémenceau a profondément troublé la vie paisible de ces braves gens. Leurs associations — car ils ont fondé des associations pour défendre leurs droits : en l'espèce, « le droit à la paresse, » semble-t-il — multiplient les démarches. Elles ont même trouvé des journaux assez ingénus pour alléguer que si les fonctionnaires du ministère de l'intérieur étaient retenus sept heures par jour dans leurs bureaux, ils perdraient leurs places en ville. N'est-ce pas charmant ? Au surplus, les « défenseurs du prolétariat » devraient être les derniers à cumuler ainsi, car ils sont par principe opposés au cumul ; en outre, ils devraient penser qu'un emploi perdu par un fonctionnaire est un emploi gagné par un travailleur libre. Ce n'est pas la peine de s'apitoyer sans cesse sur les maux du chômage pour se refuser à y remédier quand on en trouve l'occasion. Là encore, M. Clémenceau se montre meilleur socialiste que M. Jaurès.

Une autre objection, non moins paradoxale, soulevée par l'arrêté du ministre de l'intérieur, est celle-ci : « Comment les fonctionnaires emploieront-ils la septième heure qui leur est imposée, puisqu'il était difficile aux plus assidus d'entre eux d'occuper la sixième ? »

Cet argument candide dévoile le vice du système. S'il n'y a pas assez de besogne au ministère pour occuper les fonctionnaires, c'est qu'ils sont trop nombreux. S'ils sont trop nombreux, qu'on les réduise à un effectif normal, au lieu d'en nommer de nouveaux. Le budget n'est pas fait pour servir des rentes à une catégorie de citoyens privilégiés, ni pour fournir à des employés du commerce libre l'appoint nécessaire à une existence confortable ou luxueuse. La vérité est que les abus du parlementarisme ont développé d'une façon anormale le nombre des fonctionnaires. Alors que le régime idéal consisterait à avoir peu de fonctionnaires et à bien les payer, en exigeant d'eux des qualités réelles ; nous entretenons à grands frais une formidable armée de parasites inutiles et nuisibles. L'arrêté de M. Clémenceau nous prouve qu'il a vu le mal. L'assiduité qu'il exige de ses subordonnés rendra ce mal plus apparent encore. Quand l'inutilité d'un certain nombre de fonctionnaires des services intérieurs deviendra une vérité incontestable, il ne restera plus qu'à les supprimer.

Le gouvernement cherche les moyens de restreindre les dépenses. En voilà un, et des meilleurs.

(Le Temps).

A PROPOS DU TRAITEMENT du Mildiou

Bien que le mildiou, le black-rot, le rot-blanc étaient inconnus dans l'antiquité, les viticulteurs de la vieille Asie et des rives que baigne la mer Egée, la mer de Myrtos et la mer Ionienne, prenaient soin de pulvériser leurs vignes. « Des hommes en nombre suffisant, dit un auteur du temps, ayant rempli leur bouche d'un mélange d'eau chaude, d'huile d'olive et d'eau douce, le projettent sur la tige et les branches. L'opération doit être faite par des individus ayant passé la soixantaine. Si le remède se faisait autrement que par la bouche il ne produirait aucun effet. »

La pulvérisation était donc connue des anciens. Aujourd'hui, des appareils perfectionnés remplacent la forme primitive (la bouche) ; il n'est pas besoin d'avoir soixante ans pour pulvériser la vigne, et les sels de cuivre ont été reconnus les meilleurs pour combattre mildiou et autres rots. Toutefois, si les sels de cuivre sont efficaces, ils doivent, pour conjurer le mal, être employés préventivement, c'est-à-dire avant l'apparition de la maladie.

De récentes découvertes, entre autres celles de M. Gy Istvanffi, ont démontré que le mycelium du mildiou pouvait fort bien se conserver d'une année à l'autre et passer l'hiver bien vivant sur les divers organes de la vigne: écorce des sarments, écailles des bourgeons et pulpes de grains ratatinés oubliés sur les ceps. De sorte que le mildiou peut fort bien faire son apparition, alors qu'on s'y attend le moins, qu'on n'a fait aucun sulfatage, et compromettre considérablement la récolte.

C'est ce qui est arrivé dans la région méridionale en 1902. Vers le 30 du mois d'avril, peu de propriétaires avaient sulfaté, le mildiou de la grappe (le rot gris) fit soudain son apparition. Aucune inflorescence n'était pourtant sur les feuilles. Les jeunes grappes se retournèrent en crosses ; les mannes tombèrent, desséchées.

Les viticulteurs ainsi lésés crurent à un moment donné à une maladie nouvelle ; mais les savants armés de leur microscope eurent vite fait de reconnaître le mildiou, qui avait envahi, sans qu'on s'en doutât, le bonne heure, les jeunes pousses et les grappes.

En 1902, le rot gris occasionna dans le Midi une coulure formidable. En 1905, un fait analogue se produisit dans les vignobles de l'Yonne et de la Meurthe-et-Moselle, et quelque peu dans le Midi.

De ces faits, il résulte qu'il faut sulfater très tôt les vignes et avec beaucoup d'attention, afin d'empêcher cette invasion redoutable de la grappe par le mildiou de se produire. La température aide pour beaucoup, il est vrai, à la propagation de la maladie. C'est ainsi que, si des journées chaudes sont alternées à des journées de pluie, on aura, comme c'est le cas cette année, beaucoup de chance de voir les jeunes raisins contaminés par les spores d'hiver du mildiou. Et, dans ce cas, il n'est pas douteux que la pulvérisation hâtive de la vigne avec une préparation cuprique, dont le cuivre est *actif*, c'est-à-dire agit immédiatement pendant un certain temps, et est *adhérent*, aura certainement un résultat avantageux aussi bien au point de vue de la préservation du vignoble, qu'au point de vue de l'économie de la main-d'œuvre et du produit cuprique employé.

Le viticulteur doit bien se pénétrer de ceci : c'est que, si par la pulvérisation préventive des feuilles, alors que les pampres ont 15 à 20 centimètres de longueur, celles-ci sont maintenues intactes sur la souche pendant le cours de la végétation, et assurent par leur présence la maturation régulière du raisin, sa richesse en sucre et plus tard l'aoûtement du bois, en sachant dès la début les jeunes grappes, en les aspergeant de cuivre, on aide à la formation du grain, à sa pureté et on assure la récolte.

Commencer d'abord à aider la fructification à s'accomplir normalement, tout en se préoccupant de maintenir, par des traitements répétés ultérieurement, les feuilles sur les souches, tel doit être l'objectif de tout viticulteur sérieux.

J.-B. CASTELLI.

Ce que disent les Journaux

La Gazette de France

Sur la majorité républicaine :

« Les élus de la violence et de la corruption sont pour le moment pour l'accaparement des fonctions gouvernementales ; ils entendent se réserver la gestion des questions d'ordre politique, financier, administratif. On l'a vu hier, lorsqu'il s'est agi de nommer les grandes commissions, dont l'influence est prépondérante dans la tutelle des affaires de l'Etat. Les « élus » de la violence et de la corruption ont gardé tout pour eux ; les modérés, les libéraux, les progressistes, les plus timides de radicalisme, ont vaillamment rappelé leur fidélité à la République, leur vote d'un intérêt outrancier ; le Bloc impitoyable les a laissés mordre-dre à la porte. La presse conservatrice est remplie de leurs plaintes. »

Le Gaulois

Sur l'élection des grandes commissions :

« En écartant systématiquement des grandes commissions ceux qui sur toutes les questions ne pensent pas comme eux, les gens du Bloc ont cru faire un coup de maître. En réalité, ils ont infligé à l'Assemblée un véritable affront. Ils ont voulu lui imposer leur volonté, sans tenir compte de la sienne. Ils ont voulu la mettre en tutelle. Ils ont voulu la réduire à l'impuissance. Ils ont voulu la rendre ridicule. Ils ont voulu la déshonorer. Ils ont voulu la tuer. »

Le Figaro

Sur le même sujet :

« Ce qui est grave, c'est que la Chambre, en se laissant imposer ces commissions, a abdiqué. Elle a abdiqué entre les mains de M. Clémenceau. Elle a abdiqué entre les mains de M. Pelletan. Elle a abdiqué entre les mains de M. Jaurès. Elle a abdiqué entre les mains de M. Briand. Elle a abdiqué entre les mains de M. Doumergue. Elle a abdiqué entre les mains de M. Millerand. Elle a abdiqué entre les mains de M. Viviani. Elle a abdiqué entre les mains de M. Augagneur. Elle a abdiqué entre les mains de M. Barthou. Elle a abdiqué entre les mains de M. Caillaux. Elle a abdiqué entre les mains de M. Cruppi. Elle a abdiqué entre les mains de M. Pichon. Elle a abdiqué entre les mains de M. Poincaré. Elle a abdiqué entre les mains de M. Ribot. Elle a abdiqué entre les mains de M. Rouvier. Elle a abdiqué entre les mains de M. Dupuy. Elle a abdiqué entre les mains de M. Méline. Elle a abdiqué entre les mains de M. Bourgeois. Elle a abdiqué entre les mains de M. Spuller. Elle a abdiqué entre les mains de M. Casimir-Perier. Elle a abdiqué entre les mains de M. Dupuy. Elle a abdiqué entre les mains de M. Ribot. Elle a abdiqué entre les mains de M. Poincaré. Elle a abdiqué entre les mains de M. Pichon. Elle a abdiqué entre les mains de M. Cruppi. Elle a abdiqué entre les mains de M. Caillaux. Elle a abdiqué entre les mains de M. Barthou. Elle a abdiqué entre les mains de M. Augagneur. Elle a abdiqué entre les mains de M. Viviani. Elle a abdiqué entre les mains de M. Millerand. Elle a abdiqué entre les mains de M. Doumergue. Elle a abdiqué entre les mains de M. Briand. Elle a abdiqué entre les mains de M. Jaurès. Elle a abdiqué entre les mains de M. Pelletan. Elle a abdiqué entre les mains de M. Clémenceau. »

142. FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

TROISIÈME PARTIE

LA MÈRE

— C'est précisément ce que je pensais, murmura Morin, pourtant je ne saurai la détourner d'aller jusqu'au bout, et cela dans l'intérêt même de M. de Chelles. Un entretien du comte avec sa femme tournera à la confusion définitive de celle-ci, ou il se passera tel événement que je ne puis prévoir, mais qui viendra détruire l'effet de vos déclarations. Dans le premier cas, le mari sera éclairé ; dans le second, il pourrait être heureux encore, même s'il est la dupe d'une comédie, car il adore sa femme et, pour peu qu'il puisse douter, il voudra croire à son innocence, il y croira.

« C'est la grâce que je lui souhaite, conclut l'avocat d'un ton navré, car je le connais, il ne résistera pas à la chute de ses illusions. Si la culpabilité de l'épouse est finalement établie, l'époux est un homme perdu, hélas ! »

Il se tourna vers M. et Mme de Chelles et, à haute voix :

— Monsieur le commissaire, et je l'en remercie, a bien voulu m'avertir que le comte Van Oeden habite sa propriété de Suresnes. C'est donc ici et non à Neuilly que nous le trouverons.

Il s'inclina devant le commissaire que Gérard salua silencieusement.

Quant à Suzanne, redressant la tête avec une dignité profonde :

— Vous êtes magistrat, monsieur, et je n'ai pas le devoir de douter de votre bonne foi, malgré tout le mal que vous m'avez fait et que je vous pardonne. Adieu, monsieur, vous regretterez un jour amèrement votre erreur et vous me demanderez pardon à votre tour.

— Je le désire, répliqua sèchement le magistrat, froissé de ce qu'il prenait pour un comble d'effronterie.

Morin, Gérard et Suzanne remontèrent dans la voiture qui les avait amenés et qui repartit pour s'arrêter devant la seigneuriale propriété du comte Van Oeden, située au bord de la Seine.

C'était là qu'avaient eu lieu les prétendus conciliabules du comte et de Mme de Chelles, là que l'adultère avait été constaté dans les formes légales.

Depuis le jour où le commissaire était intervenu sur la requête de la comtesse, le malheureux époux de cette dernière traînait dans cette vaste et splendide demeure l'existence la plus misérable.

Dufiost, le domestique en qui il avait toute confiance, le serviteur aux soins de qui il avait été habitué, l'avait quitté brusquement, sous prétexte qu'il était rappelé dans son pays pour des affaires de famille.

Le comte, plus malade et plus faible que jamais, vivait entre des domestiques indifférents et narquois auxquels on avait adjoint une sœur de charité dont la présence était rendue nécessaire par le lamentable état de santé du maître de la maison.

L'intelligence de celui-ci s'éteignait davantage chaque jour en même temps que ses forces diminuaient.

La paralysie générale le gagnait lentement et le comtesse eût abandonné toute idée de divorce si l'avis des médecins n'avait été que le malade pouvait durer encore des années.

Il eût été plus naturel et peut-être plus humain de l'interner dans une maison de santé, mais la comtesse sur les conseils de Mérouille s'était opposée à ce qu'il fût enfermé et traité comme un aliéné, ce qui eût diminué ses chances de voir prononcer le divorce à bref délai, ainsi qu'elle le désirait ardemment.

Mérouille, avec sa connaissance parfaite des usages du Palais, avait déclaré que si les tribunaux appliquaient la loi dans toute sa rigueur à un époux dont l'infidélité serait évidente, ils hésiteraient à accabler un époux s'il était démontré qu'il était incapable d'agir dans la plénitude de ses facultés.

Une épouse délaissée avait le droit de demander à quitter un mari qui l'avait trompée ; elle n'avait pas le droit d'abandonner un être souffrant, privé de raison.

Bref, si l'infidélité était un motif de divorce, la maladie, la folie même, loin d'être considérées comme d'autres motifs valables, constituaient des excuses légales.

D'ailleurs, en abandonnant un époux dont la raison était égarée et que la mort guettait, la comtesse aurait joué un rôle odieux aux yeux du monde encore plus qu'aux yeux de la justice, et, en admettant que les tribunaux lui donnassent raison quand même, la société l'eût condamnée.

Elle avait trop le souci de sa respectabilité pour ne pas se laisser convaincre par les arguments admirablement développés par Mérouille qu'elle savait mieux que personne intéressé à ce que le divorce fût prononcé en sa faveur.

. . . . . .

— Monsieur le comte est-il chez lui ? demanda Gérard au concierge.

— Oui monsieur, répondit celui-ci ; il y est, mais il est souffrant et ne reçoit personne.

Suzanne s'avança et avec fermeté :

— Faites-lui savoir, je vous prie, que c'est Mme de Chelles qui désire l'entretenir.

En entendant prononcer ce nom sur lequel elle appuyait à dessein, le concierge ne put retenir un haut-le-corps de surprise.

Tous les domestiques de la maison ayant été remplacés par suite du scandale de la constatation, le concierge, comme les autres, n'était au service du comte que depuis peu de temps.

Il était cependant au courant de l'histoire qui avait fait un grand bruit aux environs, aussi ne pouvait-il concevoir que la femme surprise en flagrant délit de conversation criminelle avec son maître, eût l'audace de se présenter en plein jour dans la maison qui avait été le théâtre de sa honte publique.

L'ordre donné par sœur Louise, qui avait la garde du malade, était formel.

Personne ne devait être admis auprès du comte.

Bien que cette consigne ne comportât aucune exception, le concierge ne crut pas devoir prendre sur lui d'éconduire d'une façon définitive Mme de Chelles et ceux qui l'accompagnaient.

— Il faut qu'elle soit poussée par un motif bien grave pour avoir le toupet de reparaître ici, pensa-t-il.

Puis il avait entendu dire par le valet de chambre que, dans ses crises fréquentes, le comte appelait celle qui, vis-à-vis de la loi, était sa complice.

Il l'appelait comme un malade, comme un insensé, mais il la réclamait à grands cris.

Cela, c'était positif, certain.

— S'il apprend qu'elle est venue et que je l'ai renvoyée, ce toqué-là est capable de me flanquer à la porte, se dit le concierge ; d'autre part, si je l'introduis malgré la consigne de sœur Louise, toute puissante dans la maison, je risque d'être renvoyé tout aussi bien.

« Ma foi, je vais prévenir la sœur, elle s'arrangera.

(A suivre)

ses exécutrices des résolutions qu'ils se proposaient d'adopter ; je ne le regrette pas. Il est bon qu'ils se soient enfuis à ces mêmes le droit de parler au nom du Parlement, et lorsqu'ils auront voté en séance publique les démissions prises en commission, si le président prononce la formule réglementaire : la Chambre a adopté, j'imagine qu'un député de la minorité proposera cette rectification : le Bloc a ordonné. »

La République Française

Sur les retraites ouvrières :

« Le gouvernement a décidé qu'il proposerait les voies et moyens pour les retraites ouvrières quand le projet reviendrait en discussion devant la Chambre. Pourquoi pas au Sénat ? C'est que le projet ne reviendra pas devant la Chambre avant 1908 ou 1909. Nous ne reprochons pas au gouvernement son attitude ; elle n'est peut-être pas héroïque, mais elle est conforme à la manière dont les démocraties sont traitées. Comme les souveraines absolues, elle ne pardonne pas à ceux qui lui disent la vérité.

» Ses courtisans et ses favoris sont donc obligés de ruser avec elle, et quand l'argent manque pour faire une réforme qu'ils ont prônée, ils doivent se garder de le lui dire. L'heure où le peuple saura entendre les vérités nécessaires n'a pas encore sonné. »

Le Rappel

De M. Charles Bos, sur le prétendu exode des capitaux :

« Les capitaux français s'en vont à l'étranger, l'exode formidable déjà continue à s'accentuer. La crainte de l'impôt sur le revenu, de nouveaux impôts pour les lois sociales, les caisses de retraites, etc., a contribué à cet état de choses, et il est question de réunir une conférence internationale pour y mettre fin.

« Quel est le pays étranger qui, pour permettre au fisc français d'effectuer toutes ses perceptions, aura la naïveté de refuser des capitaux grâce auxquels il s'enrichit ?

» Le peuple français est tellement gobeur qu'il n'est pas sûr qu'il profite de l'enseignement. Il croit qu'il a reçu la mission de civiliser tous ses rivaux et il ne s'aperçoit pas que ceux-ci s'enrichissent à ses dépens et se gaussent de lui. »

La Libre Parole

De M. Léon Daudet, sur le réquisitoire du procureur Baudouin dans l'affaire Dreyfus :

« Le procureur général Baudouin se conforme de son mieux au précepte d'Horace : il tempête à la manière d'un tragédien français dans le grand style avec une véritable fureur. Jamais encore on n'avait vu un magistrat de la Cour suprême, dans l'exercice de ses hautes fonctions, montrer tant de rage et verser tant de bave sur ceux qui ne sont pas de l'avis du juif, c'est-à-dire sur tous les patriotes. Il en a oublié d'être hypocrite. Il qui monta les échelons de son métier sur les genoux et la mite centenaire, l'échauffourée vis-à-vis de qu'il rencontre.

» Aujourd'hui, en moindre échange de sournoise elle est devenue brutale, la masque du cafard n'est hérissé de pointes, le chat fourré joue le chat tigré. »

Le Radical

De M. Maujan sur l'amnistie :

« Nous espérons que le gouvernement déposera lundi sa proposition d'amnistie générale sur le bureau de la Chambre. Nous sommes prêts par le temps et personne ne saurait admettre que l'amnistie ne fût pas votée avant le 14 juillet. »

L'INSÉCURITÉ A BASTIA

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Quatre coups de revolver, demanche soir, deux lundi, voilà de quoi satisfaire les plus difficiles. Quelle est en somme la meilleure conclusion à tirer, si ce n'est que Bastia n'a plus rien à envier, sous ce rapport, aux villes du continent et même à la Ville lumière.

La Princesse des Canaries attribuerait la faute de tous ces méfaits à la police et en proposerait la suppression. Contentons-nous d'en souhaiter l'épuration.

La plupart de nos agents n'ont ni l'énergie, ni le zèle voulus pour remplir consciencieusement une mission difficile.

Si d'aventure ils veulent être énergiques, ils deviennent comme par enchantement grossiers, ou d'un affolement inqualifié. Ils sont loin de posséder ce tact et cette fermeté que sait inspirer la force de caractère.

Bien souvent il nous est donné de voir un agent assister impassible à un fait délictueux et contempler en spectateur satisfait, une lutte à main plate, entre deux gamins, sans qu'une intervention de sa part mette fin à un spectacle fort peu récréatif.

A Bastia, la loi Grammont n'existe pas plus que notre police. Enfin, comment expliquer son silence sur les faits de dimanche, et si une intervention énergique des autorités s'impose, j'ai le droit de me demander ce qu'on attend pour agir à l'égard de ces établissements où des faits de ce genre ne sont pas nouveaux.

Un de vos lecteurs.

Les faits relatés par notre correspondant sont peut-être exacts, et l'inertie de la police en présence de certains actes répréhensibles ne fait de doute pour personne. Mais, pour établir les responsabilités, il conviendrait d'examiner jusqu'à quel point les chefs directs de ces agents tiennent la main à ce que la loi soit constamment respectée.

Il importe donc qu'en haut lieu on ait enfin le souci de la responsabilité qu'on encourt, en laissant perpétuer de pareils errements. Il faut, comme on dit communément, que l'exemple vienne d'en haut.

Abonnements de Saison

Le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs partant en villégiature des *Abonnements de Saison* au prix de 50 centimes par semaine.

Compagnie Française des Eaux

Le Directeur de la Compagnie des Eaux a l'honneur d'informer la population qu'une réparation nécessitant le retrait de l'eau devant avoir lieu sur la conduite d'amenée, la ville sera privée d'eau à partir de ce soir vers 8 heures jusqu'à demain dans la matinée.

Conseil Général

L'élection de Calacuccia

Cette élection a passionné non seulement les populations du canton de Calacuccia, mais la Corse tout entière. M. Albertini Quilicus, docteur en droit et écrivain de marque, si hautement apprécié par nos lecteurs de la presse parisienne, avait posé sa candidature, il y a deux ans, et triomphé avec une imposante majorité. Pourtant, s'il fut élu, il ne fut point proclamé. Il protesta : La Conseil d'Etat invalida au mois d'avril dernier, les élections du 31 juillet 1904.

Les électeurs du canton furent convoqués à nouveau pour le 1er juillet courant à l'effet d'élire leur représentant au Conseil général. Les adversaires politiques de M. Quilicus Albertini — la moins les chefs de clan — déclarèrent, comme autrefois les anciens Romains, qu'il y avait « tumulte », et les portes du temple de Janus furent grandement ouvertes. De là une agitation extraordinaire, des combinaisons savantes, une stratégie nouvelle. Il fallait diviser pour triompher. Telle était, telle fut leur devise. La multiplicité et la variété des candidats offrant en l'occurrence une ressource puissante. Mais encore fallait-il trouver un candidat ou des candidats sérieux.

La besogne ne fut pourtant pas facile. Comme Diogène, une lanterne à la main, on voyait chaque chef de clan errer à la recherche des rhénix qui restaient introuvables. On en dénicha deux ; toutes ces âmes en peine, lamentablement errantes, jetèrent enfin leurs lanternes et poussèrent un cri de soulagement. Puis, après bien des conciliabules mystérieux, après bien des tergiversations et des perplexités, on finit, à la dernière heure, par se rabattre sur une vague unité à laquelle personne ne songeait. La trouvaille était excellente : elle offrait d'autant plus de chances de succès qu'il était d'autant plus aisé de profiter des forces de premier pour les mettre au service du second.

La manœuvre réussit à merveille auprès des esprits faibles et superficiels auxquels d'ailleurs on faisait croire qu'on avait l'administration dans la poche des basques de l'habit du candidat laborieusement, mais généalement trouvé. Mais la manœuvre échoua piteusement en présence des forces soit lentement groupées de M. Quilicus Albertini. La coalition fut vaincue et la succès du jeune docteur en droit, doublé de l'écrivain de talent que la tout-Paris des lettres connaît, n'en a été que plus éclatant.

Les électeurs faibles et crédules qui avaient passé dans le camp opposé se rongent les poings à l'heure qu'il est, et crient à tout venant, qu'ils ont été les dupes des manœuvres cauteleuses d'un parti aux abois, jurant bien fort qu'on ne les y prendra plus.

Toutes nos félicitations.

V.

Simple question

M. le commissaire spécial de police doit-il assister à l'arrivée des paquebots ?

Si oui, nous regrettons d'avoir constaté son absence, jeudi matin, à l'arrivée du paquebot de Marseille.

Sa présence, en effet, lui aurait permis de se rendre compte qu'il y avait à bord du *Liamone* une catégorie de voyageurs, bien peu faits pour assurer la tranquillité publique.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

MONCALE. — M. Carbuccia, d'Ile-Rousse, est nommé instituteur stagiaire provisoire à la même école, en remplacement de M. de Benedetti, retraité.

FETRETO. — A l'occasion de la foire et des *litas* de Petreto-Bicchisano, M. Caltuoli, conseiller général, a mis à la disposition de la commune une somme de cent francs, pour être attribuée à des prix de beauté pour la race chevaline.

Le 1er prix, 50 francs, a été attribué à M. Sébastien Mondoloni, d'Olmeto ; le 2e, 30 francs, à M. Casabianca Pierre, d'Olivese ; le 3e, 20 francs, à M. Frédérici François, de Zigliara.

ILE-ROUSSE. — C'est un devoir du cœur que nous voulons accomplir sans retard en saluant ici, de nos plus sympathiques respects, les victimes qui ont travaillé pendant plus de 60 ans à l'éducation de la jeunesse île-rousienne et qu'un décret ministériel, paru à l'Officiel du 25 courant, vient de condamner à l'exil.

Que Dieu protège, dans cette rude épreuve imméritée, les Filles de Marie Immaculée. Qu'il leur donne les moyens de subvenir aux frais de toute sorte que l'expulsion leur impose. Qu'il console et fortifie les membres âgés pour qui l'exil est particulièrement dur et pénible.

Nous avons le ferme espoir que la vaillante population île-rousienne, dont la générosité ne connaît pas de bornes, voudra bien venir en aide à ces pauvres femmes en cette pénible circonstance. — P.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Perception de la cotisation mensuelle dimanche, 8 courant, de 9 h. 1/2 à 11 heures du matin, à la Mairie.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Les membres de la dite Société sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures et demie, au siège social.

Paiement des cotisations. — Election du chef de service.

SYNDICAT DES MENUISIERS. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures et demie, place Calatta.

Le Secrétaire, N. Casanveggia.

SYNDICAT DES CORDONNIERS. — Les ouvriers cordonniers syndiqués, sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui se tiendra ce soir à 8 heures place Calatta.

Le président, Mallard.

EMPLOIS
réservés aux sous-officiers

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été classés pour les emplois ci-après :

Préfecture de la Seine

Sous agent au Mont de Piété, M. Malnotti, ex-adjudant au 30e, à Sceaux.

Commis à l'Assistance publique, M. Giacomini, adjudant au 93e.

Préfecture de police

Commis expéditionnaire, MM. Colonna, adjudant au 173e ; Delfini, adjudant au 46e.

Inspecteur des halles, M. Castellani, adjudant au 43e.

Ministère des colonies

Commis de 3e classe des services civils en Cochinchine, M. Petretti, caporal au 111e.

Commis des affaires indigènes, côte occidentale d'Afrique, M. Turrissini, sergent-fourrier au 3e.

Gardien de bureau à l'administration centrale, M. Santini, caporal au bataillon d'infanterie coloniale de la Réunion.

Ministère du Commerce

Gardien de bureau, M. Anaidei, sergent au 74e.

Administration des Cultes

Gardien de bureau, M. Canavelli, ex-adjudant au 58e.

Grande chancellerie de la Légion d'honneur

Gardien de bureau, M. de Peretti, adjudant au 7e.

Postes et Télégraphes

Facteur de ville, MM. Tardi, ex-adjudant au 7e régiment d'inf. coloniale ; Rocca, caporal au 4e rég. d'inf. coloniale.

Gouvernement général de l'Algérie

Facteur receveur des postes, MM. Pisella, sergent huissier appariteur au conseil de guerre de Châlons-sur-Marne ; Regimenti, ex-adjutant au 1er bat. d'inf. légère d'Afrique.

NOUVELLES RELIGIEUSES

M. le Curé de Saint-Jean nous prie de donner avis qu'à partir de dimanche prochain il y aura, à Saint Jean, à 9 heures, une messe spéciale pour les garçons et pour les hommes. Des places leur seront réservées dans la nef. La chaise sera gratuite pour les enfants.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 6 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin 24 0 à midi + 28 5 à 6 heures du soir : 24 6
Maxima + 27 3 Minima : 21 2

Baromètre — 7 heures du matin, 755 mm. à midi, 758 mm. 6 heures du soir, 758 mm.

Vent. — Dans le matinée, O. fort.
Dans l'après-midi, variable.

Etat du ciel, 1/4 couvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

Génie maritime

M. l'ingénieur de 1re classe Arrighi de Casanova, du port de Toulon, est désigné pour continuer ses services à Indret.

Charretier pas ordinaire

Hier matin, vers 10 heures, le nommé Nunzio Lanfranchi, sujet italien, tonnelier, descendait le boulevard avec une charrette chargée de fer.

Arrivé en face le café Andreani la charrette s'est renversée, et, glissant sur la terrasse du dit café, a cassé plusieurs verres, pas mal de soucoupes, des bouteiller, etc.

L'affaire s'est arrangée à l'amiable.

Justice militaire

M. Corsona, surveillant à la prison militaire de Marseille, est nommé à l'emploi de sergent-major surveillant et affecté à la prison militaire du Port Gassion.

Résurrection

Un chirurgien de Cincinnati, le docteur Rickalts, ressuscite les morts dont aucun organe n'est lésé.

Il a expérimenté son opération sur 25 chiens qu'il avait chloroformés. Lorsque la bête ne donnait plus signe de vie et que le cœur avait cessé de battre, le docteur leur ouvrit le thorax et pratiqua le massage du cœur à raison de 60 pressions par minutes : 18 chiens sur 25 sont revenus à la vie.

Le journal américain ajoute que 60 condamnés à la détention perpétuelle se sont offerts pour l'expérience humaine, à condition qu'on leur rende la liberté en cas de résurrection.

Comment le leur refuser ? Ils n'ont pas été condamnés pour deux existences.

Récompenses honorifiques

M. Mancini, administrateur délégué de la compagnie des tramways de Nice et du littoral, chevalier de la Légion d'honneur, vient d'être promu commandeur de l'ordre royal de la Couronne d'Italie.

Toutes nos félicitations.

A liéné

Le nommé Bisotti Antoine a été conduit à l'Hôpital Civil, hier soir, à 4 heures, en attendant son transfert dans une maison de santé.

Douanes

M. Penciolelli, receveur des douanes à Giromagny, est nommé à la suite à Marseille.

Avis

M. Giudici Jean, jardinier, prévient le public qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter sa femme Marie-Madeleine, née Felici, qui a quitté le domicile conjugal.

Au Port

— Vap. « Emile, » cap. Caratini, de Nice, 21 passag., div.
— Vap. « Balestrino, » cap. Colfrino, de Livourne, 6 passag., div.
— Vap. « Cyrnos, » cap. Maury, de Nice, 3 passag. div.
— Vap. « Garnet, » cap. Robroy, de Gênes, 2 passag., div.

A louer

A louer pour la saison d'été, appartement meublé, Villa Marmoraggia.

S'adresser au bureau du journal.

— A louer fin juin, un four occupé, actuellement, par M. Caneo, rue Notre Dame.

S'adresser à M. Bobia, coiffeur, rue de l'Opéra, 3.

— Appartement de 6 pièces, au 5e étage, n° 32, boulevard Paoli.

S'adresser au bureau du journal.

On demande

Une domestique âgée de 25 à 45 ans et indépendante, pour s'occuper du ménage de deux personnes.

S'adresser au bureau du journal.

A vendre

A vendre pour raison de santé, un magasin de faience et verrerie.

S'adresser rue Neuve, maison Gregori.

— Maison composée d'un entresol, 1er et 2e étage, à vendre en tout ou en partie, située sur la place du Marché aux Poissons, dite maison Galeazzini.

S'adresser pour renseignements à Mlle Civalditti, à Cardo.

A LOUER

Un appartement composé de quatre pièces, place du Marché, 4, au 3e étage.

S'adresser au bureau du journal.

GRAND HOTEL PAOLI
à Morosaglia

MM. Ignace Poggi et Cie ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle, qu'un service régulier de voitures, tous les jours de Ponte-Leccia à Orezza, est déjà établi à partir du 1er juillet.

Cette année le service de transports, soigneusement organisé, est assuré confortablement.

Départ à Morosaglia. — PRIX TRÈS MODÉRÉS. — Cuisine très soignée, d'une propreté remarquable. — Grandes salles à manger. — Chambres meublées à neuf.

Cet hôtel est recommandable à tous les points de vue. Construit à l'usage des grandes villes, à côté d'une fontaine donne une eau glacée, entouré de rafraîchissoirs, il est situé près de la maison du Général Paoli, que Messieurs les Voyageurs pourront visiter.

Prière d'arrêter sur les places un jour à l'avance, et de vouloir bien indiquer par quel train l'on doit arriver.

S'adresser pour tous renseignements : POGGI, Hôtel, Morosaglia.

Marque recommandée
CHAMPAGNE
BOULESTIN & Cie
COGNAC

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00358

BOURSE DE PARIS

5 juillet — 6 juillet.

Rente 3 0/0 ancien 98 80 — 98 90
— 3 p. 0/0 nouveau. 96 15 98 40
ex-coupon.

L'Evêque de la Corse

Aix, 6 juillet.

M. le chanoine Pasnou, curé d'Aix, est nommé évêque de la Corse.

PALMES ACADÉMIQUES

Paris, 6 juillet.

M. Alfonsi, instituteur public à Castellare-di-Casinca, est nommé officier d'Académie.

Nouvelles Militaires

Réserve et Territoriale

Paris, 6 juillet.

Sont promus au grade de chef de bataillon au corps :

M. Mannoni, capitaine au régiment de Corse.

M. Santini, capitaine au 116e territorial.

M. Gambarelli, capitaine au régiment de réserve de la Corse.

Sont promus lieutenants :

MM. Gradassi et Santini, sous-lieutenants au 116e territorial.

MM. Arrighi, Carlotti, Cecaldi, Dufour, Pescetti, Romanetti et Tomasi, sous-lieutenants de réserve au régiment d'infanterie de Corse.

M. Grandjean, sous-lieutenant au 43e bataillon d'artillerie de forteresse, est promu au grade de lieutenant de réserve et maintenu aux batteries de la Corse.

Tribunal correctionnel de Toulon

Une affaire d'espionnage

Toulon, 6 juillet.

Le tribunal correctionnel a jugé, aujourd'hui, à huis-clos, la femme Jeanne Bourgue, dite Jeanne Renée, qui est accusée d'avoir demandé au matelot Julien, son ancien amant, des plans de sous-marins.

Il a été établi au cours des débats que ces plans devaient être livrés par l'inculpée à une puissance étrangère, pour lui faciliter la construction de sous-marins du même type.

Le tribunal a renvoyé l'affaire à huitaine pour le prononcé du jugement.

COUR DE CASSATION

La deuxième Revision du procès Dreyfus

Plaidoirie de Me Mornard

Paris, 6 juillet.

Dès l'ouverture de l'audience le président donne la parole à Me Mornard, défenseur de Dreyfus, qui continue sa plaidoirie.

Me Mornard examine les divers moyens de révision et soutient que rien ne peut s'opposer à la cassation de l'arrêt du conseil de guerre de Rennes, sans renvoi.

L'audience est levée à 4 h. 30.

Interpellation Millevoye

Paris, 6 juillet.

M. Millevoye, député de la Seine, a fait connaître à M. Bourgeois, ministre des affaires étrangères qu'il l'interpellerait sur les relations de la France avec les puissances étrangères.

Cette interpellation aurait lieu prochainement.

LE Roi du Cambodge à Nancy

Nancy, 6 juillet.

Nancy qui a organisé de grandes fêtes en l'honneur du roi du Cambodge, lui a fait aujourd'hui un accueil enthousiaste.

S. M. Sisovath, accompagné d'une suite de cinquante personnes, est arrivé ce soir, à 6 heures, à Nancy.

Le souverin du Cambodge est sorti après la retraite aux flambeaux, afin d'admirer les splendides illuminations de la ville ; elles ont produit sur Sisovath un effet grandiose.

EN ESPAGNE

Le nouveau Cabinet

Madrid, 6 juillet.

A la suite de la démission de M. Moret, président du Conseil et des membres du cabinet, un nouveau ministère a été constitué sous la présidence du maréchal Lopez Dominguez.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BERTEAUX

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le tarif des Postes

Discussion du projet de loi concernant la circulation par la poste, dans le service intérieur, des circulaires électorales, bulletins de vote et cartes électorales.

Le port de ces circulaires, bulletins et cartes est fixé à un centime par 25 grammes.

La Chambre a adopté.

INTERPELLATION BASLY

SUR

LE TRAVAIL DANS LES MINES

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Basly, au sujet de la décision prise par le Gouvernement autorisant les Compagnies houillères du Pas-de-Calais à prescrire des heures de travail supplémentaires.

M. Basly

développe les termes de son interpellation.

Le député du Pas-de-Calais s'étend sur les inconvénients qu'entraîne cette décision et demande le respect de la loi.

Le Ministre
des Travaux Publics

justifie les mesures qui ont été prises dans les concessions houillères du Pas-de-Calais et fait connaître les raisons pour lesquelles on a autorisé les compagnies à prescrire des heures supplémentaires de travail.

M. Barthou ajoute toutefois qu'il est prêt à faire modifier la loi, si c'est nécessaire, dans l'intérêt général des ouvriers mineurs.

M. Basly

prend acte des déclarations du Ministre des Travaux publics et demande la modification de la loi réglementant le travail dans les mines.

L'incident est clos.

Vérifications des Pouvoirs

La Chambre reprend la suite de la vérification des pouvoirs.

3e circonscription de Brest

Discussion de l'élection de M. Bietry, proclamé député de la 3e circonscription de l'arrondissement de Brest.

Le rapport conclut à la validation de cette élection.

M. Dejeante

député de la Seine, demande une enquête.

L'orateur prétend que M. Bietry a bénéficié de la bienveillance administrative et qu'il a été soutenu par la municipalité socialiste de Brest qui a été accusée de la lapidation de fonds.

M. Bonnevay

rapporteur, dit que M. Dejeante n'a apporté aucun fait précis pouvant nécessiter une enquête.

Le député du Rhône demande la validation de l'élection de M. Bietry.

Le président met aux voix la demande d'enquête.

Nombre de votants.	530
Majorité absolue.	266
Pour l'adoption	207
Contre	323

La demande d'enquête est repoussée.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

En conséquence M. Bietry est admis.

Mantes

Discussion de l'élection de M. Lebaudy, proclamé député de l'arrondissement de Mantes.

Le rapport conclut à la validation de cette élection.

M. Viollette

député d'Eure-et-Loir, demande l'invalidation de l'élection de M. Lebaudy qu'il accuse de corruption collective individuelle.

Le président met aux voix l'invalidation qui est rejetée par 306 voix contre 201.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

En conséquence M. Lebaudy est admis.

La séance est levée et renvoyée à lundi.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

KHARBINE

MOSCOU

Mesures de répression

St-Pétersbourg, 6 juillet.

Les grèves continuent à Moscou, et causent des désordres.

Malgré les mesures d'ordre qui ont été prises, les agitateurs sont maîtres de la rue.

Le préfet a décidé, pour mettre un terme à cette situation, de faire expulser tous les grévistes.

600 personnes exécutées

Saint-Pétersbourg, 6 juillet.

On télégraphie de Kharbine :

A la suite du terrible mouvement révolutionnaire qui a sévi dans la région, près de 900 meneurs avaient été arrêtés.

Six cents d'entre eux, condamnés à mort, ont été exécutés.

ODESSA

St Pétersbourg, 6 juillet.

On télégraphie d'Odessa :

Une certaine agitation règne dans plusieurs quartiers ; on craint un mouvement antisémite.

De nombreuses familles juives se préparent à quitter la ville.

La situation est très sérieuse ; les rues habitées par les juifs sont gardées par la troupe.

VARSOVIE

St-Pétersbourg, 6 juillet.

On télégraphie de Varsovie :

De nouvelles collisions se sont produites entre agents de police et révolutionnaires.

Les désordres n'ont pas cessé.

De nouveaux assassinats de policiers ont été commis par des anarchistes.

Dix-sept officiers de police, craignant d'être tués, ont démissionné.

EN ITALIE

Inondations à Villafranca

Neuf victimes

Rome, 6 juillet.

Des télégrammes de Coni annoncent qu'à la suite de pluies torrentielles, les rivières ont débordé.

A Villafranca-Stanzo principalement, les inondations ont causé des dégâts considérables.

Plusieurs maisons se sont écroulées, des ponts ont été endommagés.

Neuf personnes se sont noyées.

Orezza-les-Eaux
Villa Granajola
PROPRIÉTÉ DU Dr MANFREDI

L'Hôtel sera ouvert à partir du 1er juillet sous la direction de M. Henri Courchet.

Un cuisinier de Nice est attaché à l'établissement. Un service d'omnibus sera à la disposition des voyageurs.

Prix de la Pension :
Table d'hôte, 5 francs par jour ;
Chambres, 2 et 3 francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Mme veuve Manfredi, villa Granajola, Orezza.

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

Service de voitures
DE PONTE-LECCIA A OREZZA
par Morosaglia

MM. Luciani et Bernacchi préviennent MM. les Voyageurs qu'un service de voitures régulier et confortable de Ponte-Leccia à Orezza, avec relais, à Morosaglia, sera établi *à partir du 20 juillet.*

Départ de Ponte-Leccia à 9 heures du matin.

N. B. Prière de retenir les places un jour à l'avance au bureau, rue de l'Opéra, 6, à Bastia.

CAFÉ-RESTAURANT
DES GOURMETS

A partir de 4 heures

GLACES

Agence Maritime de Transports

à prix réduits pour toutes destinations
A. PADOVANI, Nouveau Port

Formalités de douanes
Avances sur marchandises
Billets de passage pour l'Amérique
Exportation de bois et de primeurs.

OREZZA-LES-EAUX
Hôtel de la Paix
Veuve PIETRI, propriétaire
Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Cet Hôtel est l'objet d'une recommandation très élogieuse de la part des membres du Club Alpin français de Paris, dans une brochure intitulée : « Cinq semaines de voyage en Corse » et sous la signature de M. Edouard Rochat.

Pharmacie Teilliet
10, Bd du Palais, Bastia

» Emulsion normale d'huile de foie de morue aux hypophosphites de soude et de chaux.

Le litre 2 fr. 25, le 1/2 litre 1 fr. 25.

Halles pures de Foie de morue.

MAISON ROGIALLI
Tailleur
Place Saint-Nicolas, Bastia (Corse)
Saison Printemps-Eté

M. Rogialli engage sa clientèle à visiter ses magasins, où elle pourra se rendre compte des assortiments de draps et lainage haute nouveauté qu'il vient de recevoir pour la saison Printemps-Eté et qu'il vend à des prix très modérés.

Complets fantaisie sur mesure, coupe irréprochable, doublés soie.

Complets cheviotte bleue et noire, peigné Roubaix, confection soignée, de 35 à 100 francs.

Pantalons drap, haute nouveauté, de 12 à 30 francs.

Gilets fantaisie, dernière mode, de 12 à 20 francs.

Assortiment considérable de **cravates, bretelles, pochettes, faux-cols**, etc.

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1905).
La plus Haute Récompense

COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE DE NAVIGATION

NOUVEAUX SERVICES RAPIDES
Corse — Algérie — Tunisie — Italie

Départs de

Marseille	Vendredi	minuit.
Nice	Samedi	4 heures s.
Bastia	Dimanche	midi.
Tunis	Mardi	4 heures s.
Bastia	Jeudi	midi.

Arrivées à

Nice	Samedi	8 heures m.
Bastia	Dimanche	4 heures m.
Tunis	Lundi	10 heures.
Bastia	Jeudi	4 heures m.
Marseille	Vendredi	6 heures m.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures en couleurs

Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il expédie les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompts exécution.

La Maison se charge des réparations

HOTEL D'EUROPE

A CÔTÉ DE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent fer titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent fer titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent et garantie 18 Karats.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GALLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

SOUTHS Manufacture de Constructions

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouens artificiels en

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

JE SUIS EN PARFAITE SANTÉ

POUVEZ-VOUS EN DIRE AUTANT ?



UNE PREUVE

Un malade m'écrit :

« Je souffrais horriblement depuis deux ans de douleurs de l'estomac et du rectum, de maux de tête et de dos, de faiblesse sexuelle générale, et je désespérais de guérir à mon âge, lorsque j'eus le bonheur d'entrer votre merveilleuse Electro-vigueur.

« Depuis trois mois que j'en fais usage, j'en reçois les vrais fruit, car je suis deja entièrement guéri.

POUR LES INCROYABLES

Une preuve telle qu'elle que nous reproduisons ci-contre pourrait suffire assurément à convaincre bien que parfois un homme qui souffre cruellement dans les membres ou les jointures de douleurs rhumatismales, de sciatique, lumbago, ou de toute autre douleur, et dont l'Electro-vigueur répandra l'huile de vie dans le corps du malade et dissipera cette force de souffrance.

TOUTE personne affaiblie demande à **se sentir** vigoureuse de nouveau ; à **se sentir** réellement — avec la joyeuse étincelle de la vie nerveuse — infuser à nouveau dans son corps une ardente vitalité ; à **ne sentir** le magnétique enthousiasme de l'énergie de jeunesse ; à **ne sentir** heureuse, gaie et remplie de joyeuses impulsions ; — en un mot, à **se sentir** débarrassée d'accès de découragement, d'égarement cérébral, de cette lugubre et stupide sensibilité ; à avoir confiance en soi, l'estime de soi-même et l'admiration des hommes et des femmes.

Tels sont les désirs de toute personne, et ces désirs peuvent être réalisés.

L'ÉLECTRO-VIGUEUR

rend l'homme superbe ; il fait tressaillir les nerfs de la joyeuse activité juvénile ; il remplit le cœur d'une sensation de bonheur, fait tout voir sous un aspect agréable et rend les muscles aussi durs que des barres d'acier.

L'ELECTRO-VIGUEUR opère ainsi pendant votre sommeil par l'Electricité, énergie de la nature.

Brochure Gratuite qui prouve tous les malades qui ne trouvent pas un bonheur et de ne rendre compte de la bonne foi de nos raisonnements. Je vous envoie cette brochure illustrée et sous enveloppe.

Si vous le pouvez, venez vous-même.

Consultation médicale gratuite de 10 h. à 6 h. 30.

Dimanche de 10 h. à 1 heure.

BON pour le livre illustré gratuit valant 5 francs

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN

14, bd Montmartre, Paris.

Prière de m'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom .....

Adresse .....

Dr B.-N. MACLAUGHLIN, 14, Boulevard Montmartre, PARIS

COURS SECONDAIRES

de Jeunes Filles d'Ajaccio

DIRIGÉS PAR Mme LUCIE OTTAVI

Officier d'Académie

Cours fondés en 1882 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul aussi où les Cours sont faits par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'Instituteurs et l'Institutrices.

Exposés en plein Midi, au bord de la mer, vus splendide sur le golfe, eau et gaz, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.

Pensionnat

Demi-Pensionnat — Externat

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904-1905

4 Elèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées ;

4 Admission à l'Ecole Normale sur 5 ;

16 Brevets supérieurs sur 18.

Des Institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Etablissement.

Préparation spéciale au concours d'admission à l'Ecole Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

PHARMACIE Centrale du Nord

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS

232 et 234 Rue Lafayette.

Expéditions en Province.

CATALOGUE FRANCO (300 pages).

TÉLÉPHONE — USINE à St-DENIS

Dépôt Général du PIN GAFFARD

PHAÉTON

à vendre. Pour tous renseignements s'adresser à M. Berrocchi, rue de l'Opéra, Bastia.

Mme MASSEL-WOOD

Chirurgien-dentiste

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours à **Ajaccio**, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, **Cours Grandval**, en face Cardinali, photographe, et à **Bastia, 1, rue de l'Opéra**, en face des magasins Orenga,

du 1er au 8 de chaque mois.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ENCRIERS



à fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

ANCIEN CABINET PRADIER

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clients, l'avoir à sa même ancienne adresse, son transfert définitif, qui n'est pas la fruit d'une ses profession et qui continue ses relations établies à la santé pour la fermeture de dents artificielles.

Le Directeur-Gérant,

J.-B. OLLAGNIER,

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

La Vie Heureuse

Toute l'élégance de la plus brillante examen de Paris se reflète dans le numéro que la « Vie Heureuse » publie pour le Grand Prix : Longchamps anoblit et l'éclat des toilettes blanches, les figures connues auxquelles on a le plaisir de donner un nom.

Mais la « Vie Heureuse » n'amuse pas seulement les yeux par le tableau du monde le plus vivant et le plus varié, en toute littérature est un plaisir raffiné : M. Marcel Boulenger y publie une chronique de l'esprit le plus français ; M. Raoul Aubry y analyse en deux pages parfaites l'œuvre de Mme J. Marni et M. Franc-Nohain y fait, avec cet humour qui est de la poésie, le plus plaisant tableau des plaisirs de l'été.

Abonnements : Paris et Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le Nº, 50 cent.





Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — DIMANCHE 8 JUILLET 1906 — Nº 183

00359

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 7, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union Postale, et autres pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Elisabeth.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 4 h. 02 m. — Coucher, 7 h. 11 s.

Dernier quar., h. 13. — Nouv. Lune, le 21

Fête de Demain : Sainte Véronique.

7 JUILLET

Aquarelles

SUR L'EAU

La mer, ce soir, est calme, unie comme un miroir, où les rayons du soleil couchant allument des myriades d'étincelles. Aucune agitation ne trouble l'immense étendue, encore agrandie par cette immobilité qui recule dans l'infini les limites de l'horizon ; à peine si quelques vagues viennent caresser le bord, avec un clapotement très doux, seule mélodie du flot tranquille.

A cette heure d'ultime éclat, la lumière irise l'onde, semblable à de l'opale fondue, où le bleu, le rose et l'or marient délicieusement leurs reflets. Près du bord, la barque blanche, appareillée pour le départ, nous invite par un imperceptible balancement, tendant vers nous ses avirons, posés sur ses flancs, comme des ailes. Et c'est presque une volupté de s'en aller ainsi dans ce bain tout bleu, tout or et tout rose, sur cette mer si calme, que chaque coup de rame y fait une profonde déchirure, où l'écume bouillonne un instant.

La barque glisse sur la nappe immobile, avec des allures de mouette blanche qui rasserait l'eau dans son vol, et son sillage reste derrière nous, comme une traînée à peine plus agitée, chemin mouvant qui seul nous relie à la terre. Autour de nous d'autres barques évoluent gracieusement, nous frôlant presque, toutes jolies et portant des noms de déesses, des noms de femmes, des noms charmants : la *Diane*, la *Félicité*, la *Jeanne*, la *Rigoletta*.

Paré de blanc et de rouge, le *Zonaze* louvoie vers le large, tandis que la *Sainte-Anne* revient de Pietranera, l'arrière fleuri d'une moisson de verdure.

Eloignons-nous... Aussi bien, la barque file sans effort, impatiente d'une envolée vers la haute mer.

L'eau est si claire que les moindres détails du fond sont visibles. Quel attirant spectacle ! On dirait qu'en ce monde inconnu règne une nuit éternelle, éclairée cependant par notre beau soleil, comme par un mélancolique clair de lune. Pour nous qui plongeons nos regards éblouis de lumière dans ce mystère d'au-dessous, c'est l'impression d'une nuit en plein jour, une nuit étrange et verte, où le paysage apparaîtrait à travers un prisme couleur d'espérance.

De larges vallées de sable fin s'étalent, striées de bandes sombres, mousses de la mer étendues en moelleux tapis aux dessins bizarres. Des jardins, étonnamment symétriques, alignent autour de leurs pelouses des plates bandes où s'épanouit la flore étrange de la mer : plantes qui ne fleurissent jamais, mais dont les feuilles sont du velours le plus doux, d'un coloris exquis, d'un contour harmonieux.

Puis le fond s'élève, en collines arrondies, où des agglomérations de grosses pierres donnent l'illusion de villages lointains, en montagnes escarpées, aux flancs desquelles s'étalent des forêts d'algues, souples lanières agitées d'un perpétuel mouvement. Par instants, dans l'enlacement des rochers, parmi ces sombres verdures, une lueur d'émeraude jaillit d'une pierre isolée, qu'un rayon égaré effleure.

Les gros blocs verdis de mousse, rongés de lichens, s'amoncellent, dans un immense effort, vers la surface où ils s'étalent enfin, en une plate-forme qu'un léger remous balaie incessamment. Ce rocher, terreur des barques, les jours de tempête, comme il attire par ce beau temps, sentinelle géante d'un monde inexploré, dont on voudrait apprendre les secrets ! Le regard plonge dans des excavations, dans des grottes mystérieuses, où l'on craint toujours de découvrir les yeux glauques d'une sirène.

Eloignons-nous encore... En bas, le paysage déroule ses aspects divers, plus ténébreux, à mesure que nous fuyons la rive. Le silence et la solitude semblent les maîtres absolus de cet autre monde.

Aucun poisson ne se montre sur notre passage ; aucun non plus de ces étranges habitants de la mer qui pullulent dans les buissons des forêts vierges sous-marines, mais qui restent invisibles pour nous : animaux fantastiques aux teintes de corail, épanouis en forme de fleurs, anémones de mer si extraordinairement colorées, astéries violettes, découpées en étoiles, qui ressemblent à des astres éteints, champignons flottants des méduses qui sont, par leur exquise teinte mauve, les glycines de l'onde.

La mer est déserte ce soir, et c'est à peine si, en regardant fixement, l'œil découvre, blottis dans les anfractuosités d'un rocher, quelques oursins solitaires, misanthropes dont le manteau épineux doit éloigner les fâcheux.

Mais, toujours emportée par l'élan vigoureux des rameurs, la barque s'éloigne de plus en plus. A cette distance la grève n'est plus qu'une bande grise où les cabines apparaissent minuscules, comme les cubes multicolores d'un jeu de patience qu'un enfant aurait oubliés là.

Maintenant, le fond a disparu sous la masse d'eau toujours plus lourde. La mer, où le soleil couchant a éteint ses reflets d'argent, étale une teinte uniforme et pâle, plus colorée cependant autour de la barque qui vogue, frêle esquif, sur un lac de saphir foncé.

Quelle paix sereine descend du ciel sur les flots tranquilles. Rien ne trouble le silence auguste, que le bruit de l'eau s'égouttant en perles limpides, le long des avirons. A gauche, l'horizon étend sa limite vague, où les feux transparaissent, dans une brume légère. A droite, la ligne des montagnes borne la vue, depuis les pics bleutés par l'éloignement, jusqu'à la pointe avancée du Cap Negro, derrière lequel se cachent toutes les jolies marines du Cap. Sur les hautes cimes des lointains estompés, flotte toute légère des nuages tendus qu'au dessus de la ville, le ciel reste incroyablement pur.

Comme on se sent loin de la terre ! Sur la vaste mer où passent les grands souffles du large, notre barque n'est plus qu'un point perdu. Jamais une pareille sensation d'isolement ne m'avait été révélée. Aucun bruit ne monte dans l'air : ni les coups mesurés d'une hélice, ni les vibrations d'une machine, ni des voix de passagers. Nous sommes seuls, muets d'admiration, sur quelques planches qui flottent au-dessus de l'abîme.

Un vague désir nous saisit, d'anéantissement, de sommeil tranquille, sur cette onde qui berce, irrésistiblement.

Dans le silence où l'on n'entend même plus la cadence des avirons abandonnés, tandis que le soir descend lentement, je songe aux trahisons de cette mer endormie, à ses colères déchaînées, à ses tourmentes. Est-il possible qu'elle soit ainsi, perfide et mauvaise, frissonnant à peine ce soir en moires rosées, grondant demain en vagues géantes et monstrueuses ?

Je songe aux navires battus par les flots en révolte, aux hurlements du vent, dans la mâture, à l'engloutissement final, dans une dernière clameur d'épouvante, à la descente à l'abîme de tant de naufragés qui s'en allaient les bras ouverts, tragiquement, vers un dernier espoir de salut.

... Et je songe aussi aux naufragés de la vie, à ceux que la tempête a terrassés, et qui, par des soirs pareils à celui-ci, se sont précipités dans la mort : vieillards trop las de leur misérable agonie, malades rongés par l'intolérable souffrance, hâves misérables, tortures par la faim, désespérés d'amour à l'âme en détresse, qui dorment maintenant, rendus à l'éternelle paix, sous le linceul mouvant des vagues.

Ili-Ki-Ti.

PROPOS EN L'AIR

La Réforme du Mariage

Les hommes s'agitent et font beaucoup de bruit, mais très souvent ils s'agitent et font beaucoup de bruit pour peu de chose.

Ainsi on avait tant parlé, crié, discuté, écrit autour de cette réforme tant attendue du mariage ; l'exposé qu'on en donne aujourd'hui constitue, à mon avis, une véritable surprise, une déception même.

On veut nous permettre de nous marier en toute liberté à 18 ou 20 ans ! La belle affaire ! S'imagine-t-on avoir découvert quelque chose de nouveau ? Les trouvailles sont assez rares en ce siècle de vieillesse ; d'ailleurs, il est un pays, que l'on baptise du nom de « Célesto Empire, » où hommes et femmes s'accouplent pour jouir collectivement des bienfaits de Siva, vers leur dixième ou douzième année. Les institutions du « Célesto Empire » ont-elles résolu à ce point d'ouvrir de nos législateurs pour qu'ils veuillent les imposer en ce vieux pays de France ? Certes, l'âme du divin Confucius se pâmerait d'aise.

Avouons cependant qu'un arriver, après tant de siècles de luttes et de recherches, à faire, et en partie seulement, ce que les Chinois font depuis dix mille ans de la terre, ne constitue pas un progrès considérable. Pour ma part, j'avoue n'avoir même jamais compris que le progrès résidait dans cette précocité du mariage ; les Chinois sont donc à ce compte plus avancés que nous. Dotrac leurs envieux, voilez vous la face, vous qui appelâtes barbares les sages enfants de l'Empire Très Céleste !

Mais je ne puis m'empêcher toutefois, même s'il y a progrès, de critiquer cette réforme qui va immédiatement précipiter un colossal avenir à la France. La critique est ma grande manie, d'aucuns disent mon grand défaut. Je crois que le mariage est la source des plus grandes destinées, des plus grands degrés. Lorsque nous ne connaissons pas encore les insuffisances et les déboires de la vie à deux, nous rêvons les rêves grandioses et les immenses espoirs en l'union future, couronnement forcément heureux d'une vie de labeur et d'attente. Mais la lassitude, quelquefois cachée au tournant de la route, vient endeuiller de monotonie les jours qui suivent les premières lunes ; les lourds devoirs, les désirs inassouvis, les défauts insoupçonnés se montrent. Et l'union bénie, douce consécration de laborieuses et patientes années devient une croix écrasante à porter.

Il n'y a que l'amour sans devoir, sans obligations, sans despotisme légal, qui soit vrai. La femme ne devient un fardeau pour l'homme et l'homme un objet d'ennui pour la femme qu'avec le mariage. Et très souvent cela arrive avant même l'écoulement de la lune de miel : « Il y a des femmes qui au lendemain de leur noce sont vieilles du mari qu'elles ont épousé la veille », a dit avec raison une femme qui en même temps qu'une épouse vivace fut une fine et profonde psychologue.

Dis-lui, en regard à la gravité du cas, aglosus raisonnablement en faisant le mariage aux jeunes ? Ont-ils l'expérience nécessaire pour pouvoir mesurer sainement la portée d'un tel acte ? Pourquoi hâter pour ces ignorants de la vie aux gouffres de désillusions, d'amertumes et de tyrannie qu'est le mariage ? N'y a-t-il pas déjà trop de misères dans le monde ? Et qu'importent les répopulations même les plus fécondes si elles doivent entraîner un accroissement de souffrances et de misère ? Que désirons-nous même être plus nombreux, puisque déjà un petit nombre nous étouffons et manquons de pain ?

La seule chose qui paraîtrait raisonnable dans cette réforme du mariage, c'est qu'on tâche d'en faciliter la sortie. Mais ce n'est qu'un leurre : cette prétendue facilité du divorce — en réalité mêlée d'un tas de lastidieuses complications — n'est qu'un trompe l'œil pour attirer les naïfs. Le mariage, malgré toute réforme, restera comme le fameux puits où descendit le Roue de la Fontaine : je suis même porté à croire que le Roue, en vertu des ornements de son chef, symbolise l'homme.

On a essayé de faire une large part dans le projet de réforme de M. Coulon, un sentiment de l'amour. Il me semble qu'il devrait même constituer le seul facteur du mariage. Mais l'amour ne veut subir le joug d'aucune loi positive pour se manifester dans toute sa puissance et sa fécondité : tous les règlements que l'on pourra décréter sur le mariage ne seront jamais que des inconséquences et des illogismes. La tout est qu'un dise de sentiments ; ne on n'arrivera jamais à commander, régler, fixer les sentiments — si flottants — de l'humanité.

Mais voilà un bon moment que j'ergote et discute sur une chose qu'au fond je connais fort peu ; je vais décidément finir par prendre mon rôle au sérieux, oubliant que je n'ai pas encore eu, pour ma part, le malheur d'être marié.

Jacques.

Causerie Maritime

Les Turbines Parsons — Un navire à 20 nœuds pour l'Algérie — Un bateau automobile.

Les turbines Parsons n'ont été essayées sur les navires qu'en 1902. Les résultats obtenus ont été si favorables et si appréciés par les ingénieurs et les armateurs, qu'à l'heure actuelle, 42 bâtiments du commerce, parmi lesquels nous citerons la « Germania » de 21.000 tonnes, vitesse 19 n. 5, la « Mauritania » et la « Lusitania, » tous deux de 32.000 tonnes, vitesse 25 nœuds, sont munis de ce nouveau moteur marin.

Il faut ajouter 8 yachts de plaisance parmi lesquels le « Turbinia » qui a une vitesse de 34 n. 5.

Enfin, diverses nations : l'Angleterre, la France, l'Allemagne les Etats-Unis, et le Japon ont fait installer des turbines sur leurs navires de guerre ; au total 35 navires de combat, parmi lesquels nous citerons, 1 destroyer anglais, vitesse 36 n. 6 (66 kilomètres à l'heure) ; 2 torpilleurs allemands, vitesse 28 n. 5 et 30 nœuds ; 2 croiseurs allemands, 3 croiseurs cuirassés anglais et enfin le plus récent et le plus puissant des cuirassés anglais le « Dreadnought, » dont la vitesse sera de 21 nœuds.

La France n'est représentée que par le torpilleur nº 293, vitesse 26 n. 5.

Les Compagnies françaises de navigation n'ont pas suivi le mouvement, elles ont montré une hésitation qui peut paraître regrettable ; aussi, en ce moment, aucun paquebot français n'est à turbines.

Cependant, la Compagnie générale Transatlantique, prenant une initiative dont on ne saurait trop louer ses ingénieurs et ses armateurs, vient de commander un moteur à turbines pour un steamer destiné à faire le service entre Marseille et Alger.

D'après une communication qui nous est faite par la Compagnie électrique mécanique du Bourget (Seine), ce navire aura 115 mètres de long, 14 mètres de large ; déplacera 12.000 tonnes. Ses turbines développeront une puissance de 9.000 chevaux. Ce paquebot sera mis en service en 1907. Sa vitesse sera de 20 nœuds.

De tous les paquebots desservant les différentes lignes de la Méditerranée, ce sera le premier steamer qui atteindra cette vitesse.

Les Algériens pourront se rendre à Marseille, avec un paquebot à 20 nœuds. Ce sont des gens heureux !

Ainsi que nous l'avons déjà dit dans nos « Causeries maritimes, » les turbines à vapeur sont basées sur le même principe que les turbines hydrauliques, seulement au lieu d'avoir 30 à 40 palettes, comme ces dernières, les turbines à vapeur, pour les gros navires, ont plus d'un million d'ailettes réparties sur l'arbre qui porte l'hélice et sur un cylindre qui l'entoure. La vapeur arrivant par le cylindre agit sur les ailettes de l'arbre porte-hélice et le fait tourner : c'est un mouvement de rotation continu.

Ainsi, plus de pistons, de bielles, de manivelles aux mouvements alternatifs, provoquant dans le navire des trépidations si désagréables aux voyageurs.

Ces nouveaux appareils destinés à produire une véritable révolution dans la machinerie marine possèdent les avantages suivants :

1. Grande diminution de l'encombrement, surtout en hauteur, et de poids, surtout pour les gros navires.
2. Economie de charbon pendant les grandes vitesses.
3. Diminution du personnel et des frais d'entretien.
4. Absence complète de vibration.
5. Aucun danger pour le personnel ; service simple, entretien facile.

∴

Une autre innovation dans les machines marines, c'est l'adoption, depuis quelques années, des moteurs à pétrole. Ce sont des moteurs à explosion qui offrent cette particularité, qu'ils n'exigent pas de chaudières, ni de personnel mécanicien. Une petite quantité de pétrole arrive dans le cylindre, fait explosion et pousse le piston qui met en mouvement les autres organes de la machine.

Un grand nombre de canots dits automobiles, de bateaux de pêche et de vedettes pour la marine de guerre et celle du commerce sont pourvus de ces appareils.

La Société anonyme chargée du transport par mer entre Cancale et Granville vient d'inaugurer son service régulier avec son premier bateau le « Cancalais, » construit dans les chantiers Trancher, à la Richardais.

Ce navire a 20 mètres de long sur 5 mètres de large et 2 mètres de tirant d'eau. Il est actionné par un moteur « Dan » à pétrole lampant de 25 chevaux, sans allumage électrique ni carburateur, qui lui donne une vitesse de 6 nœuds et demi. Il porte 40 tonnes de jauge et peut remorquer des bateaux de 200 tonnes. Ce bateau est en outre un excellent voilier et marche à la voile lorsque le vent le permet.

Ce navire a fait le parcours Vivier, Granville et retour à Cancale, qui est de 40 milles, à la vitesse régulière de 6 nœuds, uniquement au moteur.

Dans la saison d'été il doit faire deux fois par jour la traversée de Cancale à Trouville.

950 moteurs « Dan » sont installés sur divers navires et tous fonctionnent régulièrement sans avoir encore eu besoin du secours d'un mécanicien. C'est là un avantage que les armateurs apprécient beaucoup.

L.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 8 juillet à 8 h. 1/2

Marche Militaire,	Sellenick.
Sémiramis, ouverture,	Rossini.
Sourire d'Avril, valse,	Diprot.
Faust, fantaisie,	Gounod.
Gavote des petites princesses,	André.

Le Chef de musique, LANZ.

Ce que disent les Journaux

La Petite République

A propos des retraites ouvrières :

« Quelles qu'elles soient on doit les réserver et les préconiser chrétiens de M. Pelletan devant la commission sénatoriale, nous ne pouvons croire pour notre part à l'éventualité de l'ajournement de ces secours financier de l'Etat pour les retraites ouvrières.

« Un serait on peu s'en faut l'effondrement du principe et de l'organisation des retraites ouvrières.

» L'essentiel c'est que la majorité républicaine du Sénat fasse confiance au gouvernement et que celui-ci n'hésite pas à lier son existence au sort de la conception fondamentale des retraites ouvrières.

» Une faillite serait la pire des aventures, la plus désastreuse et la plus humiliante pour l'avenir et les destinées du grand parti républicain démocratique. »

Le Soleil

Sur les actes de M. Clémenceau :

« Clémenceau aux prises avec Jaurès était considéré comme le dernier rempart de l'ordre social, et pour le soutenir les progressistes accourant lui donner l'appui de leurs épaules et de leurs votes.

» Clémenceau a dû beaucoup s'amuser, mais comme il n'aime pas faire compromis, il a tenu à signifier aux progressistes qu'il n'avait pas plus l'intention de solliciter leur appui que de ménager leurs opinions et leurs hommes.

» Raccourci deux fonctionnaires qui avaient eu le tort de ne pas servir avec assez de zèle les visées électorales d'un protégé de M. Jaurès, le ministre vient de les déposséder de leurs fonctions. Il a sacrifié le préfet du Finistère et le sous-préfet de Brest. »

Le Radical

Sur l'impôt sur le revenu :

« L'impôt personnel est progressif sur le revenu a le don de faire grimper les économistes et hurler les gens de Bourse. On nous prédit les plus douloureuses catastrophes financières, et la rente se maintient de la parité veut bien nous marquer son mécontentement en baissant de quelques centimes. Du leur côté, on prétend que les capitaux boudent leurs mailles pour un long et peut être éternel voyage.

» Le distingué entre l'impôt réel et l'impôt personnel ne saurait être pris au sérieux. C'est conformément à ces données que j'ai établi les trois propositions de loi concernant la réforme de l'impôt. Ces propositions seront déposées aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. »

Le Gaulois

A propos de la légende que les pièces de vingt francs portent en exergue :

« La « Lanterne » vient de découvrir une conspiration qui paraît avoir pour chef le directeur de la Monnaie. Ce fonctionnaire, sous dit la « Lanterne », n'a pas encore eu connaissance du vote de la séparation des Eglises et de l'Etat, il ignore que la République n'a plus de religion et qu'elle a rompu toutes relations avec le nommé Dieu, si cyniquement il met en circulation des pièces de 20 francs qui prônent en exergue cette ridicule légende : « Dieu protège la France.

» Je l'avoue, la colère de la « Lanterne » me cause plus de gaîté que de tristesse. Poursuivre Dieu jusque sur la frappe des pièces de monnaie est d'un sectarisme plutôt puéril. Dieu est partout, telle est notre croyance à nous autres chrétiens, et il protégera la France en choisissant son heure et son voie.

» La fortune publique est, en effet, assez sérieusement menacée par les amis de la « Lanterne » pour que les autres citoyens aient la raison d'invoquer en sa faveur la protection divine. »

Nécrologie

Madame Laetitia Padovani

Un nouveau malheur vient de fondre sur la famille Padovani, de Sisco, si avantageusement connue dans la région du Cap et notamment à Bastia.

Dans la nuit de mercredi, Mme Laetitia Padovani s'éteignait dans les bras de sa famille désolée, à la suite d'une maladie de langueur occasionnée par la mort de sa fille bien aimée, Amélia Padovani, survenue en octobre dernier.

Victime, on peut le dire, de son ardente affection, Mme Padovani a quitté sans regret cette terre où désormais toute joie devait lui être interdite, pour s'en aller dans un monde meilleur, rejoindre l'objet de sa vive tendresse, de son cher maternel.

Les obsèques ont eu lieu vendredi dernier, à Sisco, au milieu d'un immense concours de population accourue des diverses communes du Cap et de Bastia.

Le deuil était conduit par MM. Jean-André et Charles Padovani, le docteur Padovani, époux, fils et beau-frère de la défunte. Venaient ensuite MM. Paul Firpi, Alessandrini, conseiller général de Nonza, et son fils Domingo, parents très rapprochés.

Un discours que nous reproduisons in-extenso a été prononcé sur la place du riche tombeau Padovani, par M. Giabicani, un ami de la famille.

Nous prenons une large part aux tristesses qui accablent en ce moment les familles Padovani, Firpi, Alessandrini, et leur adressons l'expression de nos regrets les plus sincères et de notre vive sympathie.

Discours de M. Giabicani

Mesdames, Messieurs,

Il y a quelques mois à peine, les portes de ce tombeau s'ouvraient toutes grandes pour livrer passage à la foule en pleurs, qui accompagnait à sa dernière demeure Amélita Padovani.

Si la douleur immense qui éteignit nos cœurs, à la disparition de cet ange de candeur et de vertu, a pu s'adoucir, chez nous, sous l'action du temps, elle n'a fait que s'accroître chez la malheureuse mère qui avait vu s'envoler, avec l'âme de sa fille chérie, ses joies, ses rêves, son espoir.

Pauvre mère ! Voilà ce que le destin, l'inexorable destin lui réservait. Pour prix de tant de soins affectueux, d'un amour sans bornes, d'une adoration continuelle, la séparation atroce, les déchirements du cœur, la plus cruelle désolation.

C'en était trop ! Le coup fut au-dessus de ses forces et, vaincue, elle n'aspira plus qu'à la suprême satisfaction de se coucher pour l'éternité, à côté de celle qu'elle avait tant aimée.

Lorsque l'affliction atteint, dans une âme, ce degré d'intensité, elle en dénote la supériorité ; elle montre qu'elle est accessible à tous les sentiments nobles et élevés, qu'elle sait se dégager des raisons purement humaines qui en empêcheraient la libre manifestation et que son aspiration naturelle, spontanée, ne tend qu'à contribuer, dans la mesure de ses forces, au bonheur de ceux qui vivent à sa portée.

Telle fut toute sa vie, Laetitia Padovani. Née dans l'opulence, elle aima la simplicité ; apparentant à cette bourgeoisie si souvent arrogante et égoïste, elle fut l'amie des humbles, la consolatrice des affligés, à la main toujours ouverte et largement ouverte. Aussi, la gratitude du peuple qui, quoi qu'on en dise, ne fit jamais défaut à ceux qui eurent la mériter, lui fut elle largement acquise. Son nom n'était prononcé qu'avec le plus grand respect et — détail frappant — elle n'en est qu'une, entourée par la reconnaissance populaire : *la Signora* !

La Signora, n'est plus, mes chers amis. Elle nous a quittés alors qu'elle paraissait avoir encore de longs jours à vivre parmi nous ; elle n'est brusquement arrachée à la tendresse d'un époux, d'un fils qui l'adoraient, de toute une population qui la vénérait. Lorsd'atteindre son Amélia bien aimée, elle s'en est allée, dans l'espoir de la rejoindre, vers ces régions sereines où, dit-on, les âmes communient dans une paix éternelle.

Il ne nous reste plus qu'à chérir sa mémoire, à nous rappeler les belles qualités qui la distinguaient entre toutes, à nous inspirer respectueusement devant sa tombe.

Madame Laetitia Padovani ! au nom de votre famille éplorée, au nom de nous tous, adieu ! repose en paix.

Au Palais

L'ordre des avocats à la Cour d'appel de Bastia s'est réuni hier pour procéder à l'élection du bâtonnier et des membres du Conseil de l'ordre.

Me Antonetti a été élu bâtonnier à l'unanimité des voix.

Ont été élus membres du Conseil de l'ordre : MMes de Montera senior, Decori, de Caraffa, Nivaggioli.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Permission de la retraite aux-sonnelle dimanche à minuit, de 9 h. 1/2 à 11 heures du matin, à la Mairie.

NOUVELLES RELIGIEUSES

M. le Curé de Saint-Jean nous prie de donner avis qu'à partir de dimanche prochain il y aura, à Saint Jean, à 9 heures, une messe spéciale pour les garçons et pour les hommes. Des places leur seront réservées dans la nef. La chaise sera gratuite pour les enfants.

Brevet Supérieur

(GARÇONS)

La première session des examens du brevet supérieur pour les jeunes gens s'ouvrira lundi 9 juillet.

Les candidats devront être présents au lycée à 7 h. 3/4.

Ministère des finances

(Exécution de la loi du 9 décembre 1905)

Allocations Ecclésiastiques

Allocations attribuées en vertu de l'article 11, § 5.

Le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, et le ministre des finances ont approuvé l'attribution d'allocations de quatre ans aux ministres désignés ci-après :

Albertini Jean, vicaire à Pietra di Verde.
Albertini Joseph, vicaire à Coggia.
Alessandri, vicaire à Calcatoggio.
Angiolini, desservant à Piazzole.
Bartoli, id. à Saint-André de Cruciechia.
Bastiani, id. à Centuri.
Batteni, id. à Pietroso.
Benedetti Etienne, id. à Carcheto.
Benedetti François, id. à Ste-Marie Siechè.
Bianchi, id. à Casabianca.
Bianconi, id. à Verdese.
Biasini vicaire à Moita.
Brandizi, desservant à St-André de Cotone.
Cabri, id. à Olmeta di Tuda.
Campana, id. à Foce-Bilzese.
Canale, vicaire à Moriglia.
Canarelli, desserv. à Sari di Portovecchio
Casanova, id. à Giovicacce.
Cesarini, id. à Ortale.
Chipponi id. à Orneto.
Colombani, id. à Linguizzanta.
Colle, id. à Pioraja.
Colonna, id. à Arzano.
Comiti, id. à Zonza.
Coti, id. à Forcioto.
Deodati, id. à Furiani.
Ecolet, id. à Monaccia-Orezza.
Ermeni, id. à Lento.
Fabiani, id. à Avapessa
Falmonetti, id. à Sappianova.
Ferrandi, id. à Bugaglia.
Fiechi Clement, id. à Lozzi.
Fiechi Séraphin, id. à Paraggia.
Finocchi, id. à Vignale.
Fontana, id. à Valle d'Orezza.
Franchi Dyne, vicaire à Tavera.
Franchi Nicolas, desservant à Matra.
Frizza, vicaire à Oneasa.
Gabe elli, desservant à Piano.
Giafferi, id. à Velone-Orneto.
Giannoni Jean, id. à Podiorte di Gaggio.
Giannoni Joseph, id. à Brustico.
Giansily, vicaire à Corscia.
Giorgi, desservant à Campo.
Giovoni, vicaire à Eccica-Suarella.
Giudice li Clément, vicaire à Scolcanato.
Giudicelli Marc, desservant à Sampolo.
Giuliani, desservant à Omicia.
Gianti, desservant à Ste-Marie-de-Lota.
Graziani, desservant à Carpineto.
Grazioti desservant à Rospigliano.
Guglielmi, desservant à Novale.
Lanfranchi, desservant à Rupale.
Leca Ignace, id. à Cognocoli-Monticchi.
Leca Mathieu, id. à Sisco.
Leonetti, id. à Prunc.
Luciani Antoine, id. à Alli.
Luciani Joseph, vic. à Poggio-Mezzana.
Luciani Marc, desservant à Scota.
Luciani Marcel, id. à Carcheto.
Luciani Michel, id. à Polveroso.
Luciani Ours, vicai e à Tomino.
Luigy, desservant à Mausoleo.
Maestracci, id. à Salicoto.
Marsanichi, id. à Valleculia.
Marietti, id. à San Damiano.
Martini, vicaire à Reano.
Matteï Antoine, desservant à Monte.
Mattei Dominique, id. à Reano.
Mattei Joseph, id. à Azzana.
Morrazzani, id. à Corscia.
Nanera, id. à Pancheraccia.
Nicolai, id. à Porri.
Orsini, id. à Cambia.
Orsoli Antoine, id. à Tivolaggio.
Orsoli Jean-Baptiste, id. à Loreto de Tallano.
Orsoli Jean-Jacques, id. à Giuncheto.
Orsoli Paul, id. à Poggio-Marinaccio.
Ottaviani Ange, vicaire à Cauro.
Paoli Antoine, desservant à Sisco.
Paoli Maxime, vicaire à la Porta.
Parigi, desservant à Sermano.
Peraldi, id. à Castello-di-Rostino.
Peretti Louis, id. à Cassabelva.
Peretti Jean, id. à Corrano.
Pernice, id. à Sorbo-Ocagnano.
Pieri, id. à Nocita.
Pieruzzi, id. à Fuciechia.
Pinelli Jean, id. à Pastricciola.
Pinelli Joseph, vicaire à Pastricciola.
Poli, curé à Nocita.
Regnonzi, vicaire à Perelli.
Rinori, desservant à Barretali.
Ristoroni François, id. à Pianello.
Ristoroni Ignace, id. à Bustanico.
Roccaserra, vicaire à Forzano.
Salvetti, desservant à Valle-di-Rostino.
Santacroce, id. à Olmo.
Santarelli Joseph, id. Serra-di-Ferro.
Santarelli Jules, id. Belvedere-Campomoro
Santoni François, id. à Solaro.
Sant ni Joseph, vicaire à Evisa.
Savelli Mathieu, desc. à Canale di-Verde.
Savelli Napoléon, id. à Valle-di-Campoloro.
Simoni, id. à Castiglione.
Sinibaldi, id. à Pietra Corbara.
Simoncelli, vicaire à Moca-Croce.
Sorli, desservant à Pigna.
Tasso, id. à Giocatojo.
Torracinta, id. à Algajola,
Valentini, id. à Canaria.
Villanova, vicaire à Renno.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 7 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin + 24·0 à midi + 27 1 à 6 heures du soir + 24 5 Maxima + 28 5 Minima + 16 7

Baromètre — 7 heures du matin, 760 mm. à midi, 762 mm. 6 heures du soir, 762 mm.

Vent. — Dans la matinée, variable
Dans l'après-midi, variable.

Etat du ciel, 1/2 couvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

∴

Enregistrement

Les épreuves du concours pour le surnumérariat de l'enregistrement et des domaines viennent d'avoir lieu à la préfecture. Les candidats de la Corse étaient au nombre de treize.

∴

Succès

Nous sommes heureux d'adresser nos plus cordiales félicitations aux deux jeunes fils de M. le docteur Orlandocci, le distingué autant que modeste praticien de la Casinca, qui viennent d'être reçus définitivement aux derniers examens du baccalauréat (philosophie) avec la mention assez-bien.

∴

Médecine

Nous avons appris avec plaisir l'installation, à Pruneili di Casacconi, du docteur Maestraggi, de la Faculté de médecine de Lyon.

∴

Distinction

M. Cottoni, commissaire spécial adjoint à la gare de Nice, a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold II de Belgique.

∴

La loi Grammont

Dans notre pays on traite généralement les pauvres animaux avec une cruauté qui donne de nous une déplorable opinion.

Cependant il existe une loi, de 1850, qui protège les bêtes, mais, malheureusement, tout le monde en Corse, semble l'ignorer complètement.

Nous estimons que toutes les lois doivent être observées et M. le commissaire central ferait acte de justice s'il voulait bien donner à son personnel des ordres pour que procès-verbal soit rigoureusement dressé contre tout charretier ou cocher attelant des bêtes blessées, ou trop maigres, ou les obligeant à traîner des charges trop lourdes, ou les frappant brutalement et sans nécessité.

En traitant les bêtes sans le moindre égard, nous nous mettons, ô chers compatriotes, au rang peu enviable des Congolais et des Dahomèens !

Soyez donc humains avec les animaux qui, en somme, nous aident souvent à gagner notre vie et ne vous donnez pas vous-même un certificat de sauvagerie en vous montrant sans pitié avec eux.

On devrait aussi, dans nos écoles, apprendre aux enfants la loi Grammont, car si, comme dit la chanson, un peuple est grand quand il sait lire, il l'est aussi et surtout lorsqu'il est bon. X.

∴

A louer

— Appartement de 6 pièces, au 5e étage, n° 32, boulevard Paoli. S'adresser au bureau du journal.

∴

On demande

Une domestique âgée de 25 à 45 ans et indépendante, pour s'occuper du ménage de deux personnes.

S'adresser au bureau du journal.

∴

Avis

M. Giudici Jean, jardinier, previent le public qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter sa femme Marie-Madeleine, née Felici, qui a quitté le domicile conjugal.

Etat-Civil

MARIAGES

Marchi Félix-Antoine, menuisier, de Malla, et Pancrazi Madeleine, de Monte.

Brigodore Ange-Toussaint, chauffeur, et Vitali Marie, tailleuse, tous deux de Bastia.

Giusti Barthélemy tordonnier, de Sorio, et Volpejola Marie-Catherine, de Bastia.

NAISSANCES

Beverini Yonne-Annonciade-Augustine. — Campana Antoine.

DÉCÈS

Mari Jean-Baptiste, 10 mois, de Bastia.
Ermini Anna Madeleine, 2 mois, de Bastia.
Bastiani Ursule, 7 ans, de Bastia.
Agostini Thérèse, 50 ans, de Bastia.

A LOUER

Un appartement composé de quatre pièces, place du Marché, 4, au 3e étage.

S'adresser au bureau du journal.

A louer à Cordo

joli appartement composé de cinq pièces avec balcon, terrasse et jardin, maison Benigni.

S'adresser au bureau du journal.

Charles de Vincenti, 18, rue de Provence, Paris. Ordres de bourse. Comptant et terme.

Renseignements financiers gratuits sur toutes valeurs cotées ou non cotées. — Courtages officiels.

1 franc pour mille au parquet, et 1.25 pour mille en coulisse.

AVIS

La Maison Dominique MATTEI aîné, Place Saint-Nicolas, Bastia, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle mettra en vente, à partir du 25 avril, les marchandises ci-après, paiement comptant :

Soufre sublimé pur : en ballots de 50 k. marque Bonde, 9.10 le ballot ; Marque Ermier, 8.75 le ballot ; Trituré raffiné, marque Ermier, 8.50 ; de Cadaulx sublimé fin, 10 fr. le ballot.

Sucre raffiné : en pains en sacs, à l'entrepôt d'octroi, 61 fr. les 100 k. ; en sacs, morceaux irréguliers de Paris, 60 fr. les 100 k ; en caisses de 50 k., morceaux réguliers, St-Louis, 62 fr. les 100 k ; en caisse de 50 k, Méditerranée, 60 fr. 50 les 100 kilos.

Sucre cristallisé, 1er et 3e jet.

Pâtes Rituère et Carret, par caisses de 60 k., 80 fr. les 100 kilos ; par caisses de 12 k. 84 fr. les 100 k. ; au détail, le 1/2 paquets de 250 grammes, 0 45.

Savon : en caisses de 50 k., For à cheval, 26 50 la caisse ; Aiat-jour, 24.50 la caisse ; Condor, 21 fr. la caisse ; Echalote, 20.50 la caisse.

Sel gros des îles d'Hyères, 11 fr. les 100 kilos.

Sel fin en sacs de 50 k., 13.50 les 100 k.

Perlouette extra blanche, 14.50 à 15 fr. les 100 kilos.

Repasse tendre, 12.50 à 13.50 les 100 k.

Farines : Coty, Dagraud, Merly, Bilard, Parrel berdianeke, Thomas et Cie grues.

Pétrole Atlantic, 14 fr. 50 la caisse à l'entrepôt d'octroi.

Orezza-les-Eaux

Villa Granajola

PROPRIÉTÉ DU Dr MANFREDI

L'Hôtel sera ouvert à partir du 1er juillet sous la direction de M. Henri Courchet.

Un cuisinier de Nice est attaché à l'établissement. Un service d'omnibus sera à la disposition des voyageurs.

Prix de la Pension : Table d'hôte, 5 francs par jour ; Chambres, 2 et 3 francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Mme veuve Manfredi, villa Granajola, Orezza.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00360

BOURSE DE PARIS

6 juillet — 7 juillet.

Rente 3 0/0 ancien 96 90 — 96.40
— 3 p. 0/0 amortis. 99.40 — 96 90
ex coupon.

Mouvement Judiciaire

Paris, 7 juillet.

Le « Journal Officiel » publiera demain le mouvement judiciaire ci-après :

M. Flach, conseiller à la cour d'appel de Bastia, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Gavini Sébastien, procureur de la République à Bastia, est nommé conseiller à la cour d'appel de Bastia.

M. Agostini, substitut du procureur général près la cour d'appel de Bastia, est nommé procureur de la République à Bastia.

M. Mancini, procureur de la République à Corte, est nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de Bastia.

M. Poggiale, juge d'instruction près le tribunal de Corte, est nommé procureur de la République à Corte.

M. Niraggioli, avocat, juge suppléant au tribunal civil de Bastia, est nommé juge d'instruction près le tribunal de 1re instance de Corte.

Nouvelles Militaires

Réserve

Paris, 7 juillet.

M. Alessandri, adjudant en retraite à la 15e section de commis et ouvriers d'administration, est nommé au grade d'officier d'habillement de 3e classe des bureaux de l'intendance militaire.

M. Figarella, docteur-médecin, est promu au grade de médecin aide-major de 2e classe, de réserve.

Postes et Télégraphes

Paris, 7 juillet.

M. Philippe, rédacteur des postes à Beauvais, est nommé inspecteur du service postal à Ajaccio, en remplacement de M. Michelis, nommé en la même qualité à Auxerre.

L'Election de Sartene

Paris, 7 juillet.

La discussion de l'élection de l'arrondissement de Sartène qui est inscrite à l'ordre du jour de la séance de lundi, suivra immédiatement la discussion du projet de loi portant modification du tarif des douanes.

COUR DE CASSATION

La deuxième Revision du procès Dreyfus

Plaidoirie de Me Mornard

Paris, 7 juillet.

L'audience d'aujourd'hui a été entièrement consacrée à la défense.

Me Mornard a terminé sa plaidoirie en demandant la cassation de l'arrêt du conseil de guerre de Rennes sans renvoi.

La Cour commencera à délibérer lundi.

La stabilité du Ministère

Paris, 7 juillet.

« L'Intransigeant » prétend que des dissensions sérieuses existent dans le ministère dont la stabilité est douteuse.

UN

RESCAPÉ DE COURRIÈRES

Paris, 7 juillet.

L'ancien ouvrier mineur Nemy, l'un des rescapés de la terrible catastrophe de Courrières, a été nommé receveur buraliste à Levroux, dans l'Indre.

Conseil des Ministres

Paris, 7 juillet.

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Mouvement judiciaire

Le Garde des sceaux a soumis à la signature présidentielle un mouvement dans la magistrature.

Les négociations franco-suisses

Le Conseil s'est entretenu des négociations commerciales avec la Suisse.

Les nouvelles propositions du Conseil fédéral transmises par M. Bevoil ont été examinées. Elles ont trait au tarif sur la soie et sur certaines broderies que la Suisse ne fabrique pas et en faveur desquelles elle demande un abaissement des droits d'entrée.

Les travaux du Parlement

Les ministres se sont également occupés des questions pendantes devant le Parlement.

Ils ont examiné notamment les diverses propositions relatives à l'amnistie générale, le projet de loi modifiant le tarif minimum des douanes, qui viendra en discussion lundi prochain et le projet portant la suppression du blanc de céruse dont la discussion est inscrite en tête de l'ordre du jour du Sénat.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

L'Affaire Dreyfus

Lettre DU GÉNÉRAL MERCIER au premier président de la Cour de cassation

La culpabilité de Dreyfus

Paris, 5 juillet.

Le général Mercier a adressé au premier président de la Cour de Cassation une longue lettre, dans laquelle il proteste énergiquement contre les violences d'appréciation et l'intempérance de langage de M. le procureur général Baudouin qui a eu, dans cette affaire Dreyfus, une attitude scandaleuse.

L'ancien ministre de la guerre qualifie d'étrange la procédure suivie jusqu'à ce jour par la Cour suprême.

Les témoins ont été entendus à huis clos, sans confrontation et sans débats contradictoires.

Le général Mercier ne croit pas à l'existence d'un fait nouveau. Il espère être entendu par la Cour de Cassation.

L'ancien ministre de la guerre proteste en terminant, au nom de tous ceux qui ont apporté une pierre à l'édifice, désormais indestructible, de la culpabilité de l'officier, traître à la Patrie.

LE

Roi du Cambodge à Nancy

Grande revue militaire

Nancy, 7 juillet.

S. M. Sisowath a assisté aujourd'hui à une grande revue militaire, qui a été donnée en son honneur, sur le plateau de Malzeville, par les troupes de Nancy et de Lunéville.

La revue a été précédée d'une manœuvre ; on a simulé l'assaut et la défense de la ferme Durosel.

Elle s'est terminée par un superbe défilé qui a été très admiré par le roi.

TENTATIVE DE SUICIDE

Le fils de Behanzin

Paris, 7 juillet.

On télégraphie de Blida :

Le fils de Behanzin, ex-roi du Dahomey, a tenté de se suicider.

Ce désespéré a déclaré qu'il avait voulu mettre fin à ses jours parce qu'il manquait de distractions.

EN AUTRICHE

Complot contre l'Empereur

Vienne, 7 juillet.

On signale la présence en Silésie d'un certain nombre d'anarchistes qui préparent un attentat contre l'empereur François-Joseph.

Cette nouvelle a produit à Vienne une profonde impression.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

SÉBASTOPOL

St-Pétersbourg, 7 juillet.

On télégraphie de Sébastopol :

L'agitation continue ; les soldats et les matelots tiennent de nombreux meetings.

Des troubles pourraient bien se produire si on ne prend des mesures contre les meneurs de l'agitation.

ODESSA

St Pétersbourg, 7 juillet.

La grève des équipages de la marine marchande est terminée à Odessa.

Les compagnies ont accordé une augmentation de salaire et ont payé les journées de grève.

MOSCOU

Saint-Pétersbourg, 7 juillet.

Les grèves prennent de l'extension à Moscou.

Le nombre des grévistes est évalué à 20.000.

Dans plusieurs quartiers ouvriers, on constate une certaine effervescence. Des patrouilles sillonnent les rues. Toute la police est sur pied.

Les désordres agraires

St-Pétersbourg, 7 juillet.

Dans de nombreuses localités les troubles agraires ne font qu'augmenter.

Les paysans se livrent à toute sorte d'excès.

La police rurale refuse de réprimer les désordres.

CAFÉ-RESTAURANT DES GOURMETS

A partir de 4 heures

GLACES

CHAMPAGNE COSTE-FOLCHER

ÉPERNAY

Exposition de Liège 1905, Médaille d'Or
Exposition Internationale d'Alimentation Paris 1905, Grand Prix

Le Champagne COSTE-FOLCHER a été le seul admis aux banquets de 30.000 et 50.000 couverts servis les 30 octobre 1904 et 5 novembre 1905, à la Galerie des Machines à Paris pour les Fêtes de la Mutualité.

Agent à Bastia : M. PHILIPPE POGGI.

Bijouterie-Horlogerie

DANESI fils

Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes les réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

Service de voitures DE PONTE-LECCIA A OREZZA par Morosaglia

MM. Luciani et Bernacchi préviennent MM. les Voyageurs qu'un service de voitures régulier et confortable de Ponte-Leccia à Orezza, avec relais, à Morosaglia, sera établi *à partir du 20 juillet.*

Départ de Ponte-Leccia à 9 heures du matin.

N. B. Prière de retenir les places un jour à l'avance au bureau, rue de l'Opéra, 6, à Bastia.

TRANSPORTS DIRECTS

entre Bastia
et les ports du Nord
Services bi-mensuels de vapeur de BASTIA pour
LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTEL ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE
Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à
Me ARTHUR C. SOUTHWELL
Bastia.

DERNIERS BILLETS de la Série Rouge Jaune de la
LOTERIE DE ST-POL-SUR-MER
pour L'ŒUVRE DES ORPHELINS sauvés au grand incendie
Prix du billet : UN Fr. Tirage : 14 Août 1906
400.000 fr. de lots : Fre lot : 250.000 fr.

COURS SECONDAIRES
de Jeunes Filles d'Ajaccio
DIRIGÉS PAR Mme LUCIE OTTAVI
Officier d'Académie
Cours fondés en 1882 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement privé de la ville, le seul ainsi classé en Corse, mentionné par MM. les Professeurs de Lycées, de l'École Normale d'Instituteurs et l'Inspecteur d'Académie.

Exposés au plein Midi, au bord de la mer, ces splendides cours, sont en tout, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.

Pensionnat
Demi-Pensionnat — Externat

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904-1905

4 Élèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées ;
4 Admises à l'*École Normale* sur 5 ;
16 Brevets supérieurs sur 18.

Des institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Établissement.

Préparation spéciale et surveillée d'admission à l'École Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).

Le papier de Chine, format 80×57 . . . 6 fr
Le papier Whatman, format 49×30. Chaque . 2 fr

HOMMES CÉLÈBRES

Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.
Le papier de Chine, format 49×30. Chaque . 2 fr

Sr Désote, Patronne de la Corse
(Salon de 1879).
Le papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr
Le papier Chine, format 49×30 Réduit . . 2 fr

EN VENTE :

A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.
A BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire.

La meilleur des cigares à 5 cts
sans contredit le Cigare 7h43
le demander dans tous les débits
On ne donne pas de vrai cigare
On le brûle, telle est la vérité

PHAÉTON

A vendre, Pour tous renseignements s'adresser à M. Bernacchi, rue de l'Opéra, Bastia.

Mme MASSEL-WOOD
Chirurgien-dentiste

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours à **Ajaccio**, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, **Cours Grandval**, en face Cardinali, photographe, et à **Bastia, 1, rue de l'Opéra**, en face des magasins Orenga,
du 1er au 8 de chaque mois.

MESDAMES

Vous économiserez rûrement
300 francs par an
sur la pâte de vos Toilettes, si vous voulez faire usage du Journal de Modes
« LA SAISON »
Le seul au Monde donnant par numéro environ 100 GRAVURES INÉDITES de Modes, etc.
C'est vous dire que les parties techniques, *Modes et Travaux de Mains* y sont traitées d'une façon magistrale.
Cet organe se publie aussi un roman, et qui permet de le lutter contre toutes les modes.
Modération Tranquillité rehaussent de ses modèles
6 francs par an ou 25 cent. le numéro avec un Supplément de Modes, une Planche de Patrons ou un Panorama au choix.
Bureaux, Spécimens gratuits, 30, rue de Lille, Paris

ANCIEN CADRE NOIR DE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste, Ex-Interne
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Système perfectionné)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clients d'avoir à sa nouvelle adresse, 18, Boulevard Paoli, au 1er étage, sur la gauche en montant, les mêmes services à la même place et les mêmes conditions.

La Directeur Gérant.
L.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

LIBRAIRIE OLLAGNIER
ENCRIERS



à fermeture automatique
élastique
Système Colombani
Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

Installation
à Gaz et Acétylène
Jean Cini, ex ouvrier du Gaz
Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage — Travail soigné et garanti.

Atelier de Dorure
SAUVEUR MAGGIOTTI, Doreur
Rue des Terrasses, Bastia
Travaux et réparations d'objets d'Eglise
Chandeliers, Reliquaires, Trônes, Crucifix, Statues, Croix, etc., etc.
Ces travaux sont exécutés avec soin et à des prix modérés.
Exécution de travaux de dorure dans les églises, ainsi que dans les appartements.

AVIS AU PUBLIC

Mme Zia Morati née Adami, ex-successeur de Mme veuve Guiraud, prévient sa nombreuse clientèle, qu'elle vient d'établir un nouveau laboratoire dans son magasin de vente, de la spécialité de Gateaux Corses, bue avant Paoli, 27.
Mme Zia Morati n'a point de succursale.
Envoi sur commande.

L'ELIXIR DE NOIX
par M. SIMONCELLI
Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1907).
Croix de mérite et Médaille d'or Exposition Internationale de Nantes (1905)
Dosage de propriétés thérapeutiques, reconnues par les sommités médicales de Montpellier qui en font Sel l'analyse et notamment par M. Combemorel, l'un des docteurs les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette Liqueur fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, en recommande aux estomacs délicats par ces propriétés digestives, son arome et son velouté.
Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'atténuer leurs souffrances, dans les cas d'épidémie et contribue contre la nuit de mer et les coliques.
La Liqueur de Noix se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'exporte par petite verres à liqueur.
Dépôt à la Villa près Cardo et à Bastia chez M. LORENZI, pharmacien, place des Terreaux.
Le meilleur des entraînements
CHOCOLAT MENIER

Ordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
Eugène PERICCHI, propriétaire
Saison Printemps-Eté 1906
Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures en couleurs
Choix considérable de pantoufles
Prix très réduits
M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit en dépôt par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.
La Maison se charge des réparations



Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?
SI OUI,
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait repousser les Poils. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux existants. Résultats Incroyables
Vente toujours croissante.
Exigez que les flacons du Royal Windsor Se trouvent chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en Bazars et Grands Magasins
ENTREPOT : 20, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande des Prospectus contenant détails et attestations

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAÏ DE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, au centre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

OUTILS pour AMATEURS et OUVRIERS
LA MERLE
Paris

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Malle du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en Ciments. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roseaux artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLEMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.



Lisez tous les Jeudis
Journal des Voyages
Le plus répandu des publications hebdomadaires
ROMANS D'AVENTURES
par les auteurs les plus connus
Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Lefaucq, etc.
Récits d'Explorations et Nombreuses Variétés
SUPERBES ILLUSTRATIONS
Abonnement de Trois Mois pour Paris sous bande-poste fr 2 50. Départ. 3 fr. Etranger. 4 fr.
15 centimes le Numéro
En vente partout
10, rue Bonaparte, Paris.

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXIIe ANNÉE — LUNDI 9 JUILLET 1906 — N° 184

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00361
BIBLIOTECA MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Véronique.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 01 m. — Coucher, 7 h. 11 s.
Dernier quar., le 12 — Nouv. Lune, le 21
Fête de Demain : Les 7 frères martyrs.

8 JUILLET

Les Curiosités de la Semaine

Siowath est un bon roi et il aime la bonne cuisine. Il semble même la préférer à la politique. Qui donc aurait le lui reprocher ?

Aussi, l'excellent monarque entend-il ne pas être un ingrat et laisser un petit souvenir à ceux qui ont su satisfaire aux exigences de sa vieille gourmandise extrême-orientale.

Siowath a donc décerné, dans un geste tout à fait charmant et spontané, l'une des plus flatteuses décorations de son pays au cuisinier du préfet de Marseille. Est-ce une croix, un bijou, un ruban, — ou même un cordon bleu, comme il conviendrait ? On ne sait ?... Mais ce qui est certain, c'est que le cuisinier de la préfecture a été décoré et que le préfet ne l'a pas été. Voilà un serviteur qui ne verra pas de quelque temps augmenter ses gages.

Un théâtre gallo romain.

On a découvert à Champlon, à l'orée de la forêt de Comiègne et au faîte de cette exquise vallée d'Automne, des établissements romains. Les fouilles commencées sous le second empire et restées inachevées, ont restitué, à côté de l'ancienne voie romaine qui relait Senlis à Soissons, un délicieux petit temple à colonnade, des thermes dans un état de conservation rare, et enfin un théâtre superbe, imposant, dont les contreforts, les vomitoires, une partie des gradins, le parterre et la scène sont restés en parfait état.

Quelques-uns de nos plus éminents archéologues ont eu l'idée d'organiser, dans ce cadre unique, une manifestation artistique.

M. Dujardin Beaumetz a accordé l'autorisation demandée et, après quinze siècles d'ensevelissement, le théâtre antique va de nouveau retentir du bruit de la foule et du chant des poètes.

Modes pour chiens.

« On a renoncé aux jaquettes ; on porte le manteau fermé qui protège la poitrine. Le mouchoir ne se porte plus dans la poche : on le place dans une bourse attachée à la laisse. Pas de bijoux. »

C'est une publication anglaise qui donne ces détails, suffisamment ridicules, n'est-ce pas; mais lisez ceci :

« Il y a moins de difficulté à assortir les parfums, l'usage étant qu'un chien, au mépris de ses convenances personnelles, se reconnaisse à celui de sa maîtresse. »

D'ordinaire, les toutous, sans la soupçon du moindre ylang-ylang, sont suffisamment odoriférants.

Nous sommes dans la saison des orages. Il est curieux de constater, à ce propos, que nous n'avons plus la même foi que nos ancêtres dans le paratonnerre. La plupart des maisons qu'on construit depuis une dizaine d'années en sont dépourvues.

Il y a quelques années, on discutait entre savants sur l'efficacité du paratonnerre. Les partisans de cet appareil citaient, à l'appui de leurs arguments théoriques, l'exemple du paratonnerre de la Tour-aux-Vents ; depuis plus de vingt ans que cet appareil était installé, disaient-ils, la foudre n'était pas tombée une seule fois sur l'immeuble ! Était-ce assez concluant ?

Peu de temps après, les savants apprirent que la conduite métallique du paratonnerre avait été brisée et arrachée par des cambrioleurs, dix-huit ans auparavant. On ne l'avait jamais remplacée.

La pierre et le poisson.

Au moment où l'Académie distribuaient récompenses, rapelons une petite mésaventure dont l'institut a été victime au début du siècle dernier.

L'Académie des sciences mit au concours la question suivante : « Si vous prenez un vase plein d'eau, et si vous y plongez un corps quelconque, une pierre, par exemple, l'eau déborde. Si vous y plongez un poisson d'un volume égal à celui de la pierre, l'eau ne déborde pas. Expliquez ce phénomène. »

Les mémoires affluèrent, mais aucun d'eux ne donnant une solution satisfaisante et irréfutable, le prix ne fut pas décerné et la question fut remise au concours.

Il en fut ainsi pendant cinq ans de suite. Au bout de ce laps de temps, un des candidats fut près de la solution.

Il remplit d'eau un bocal, y plongea une pierre, et constata que l'eau débordait. Puis il retira la pierre, remplit de nouveau le vase, y déposa un beau gardon « du même volume que la pierre, » et constata que l'eau débordait absolument comme dans le premier cas.

Il fit part de cette découverte à l'Académie, qui retira le sujet du concours, mais ne donna pas le prix à l'audacieux expérimentateur.

Le divorce en six jours.

Es six jours, Dieu créa le ciel et la terre et, le septième, dit la Bible, il se reposa, car il était bien fatigué. Dame, cela se comprend ! Un agent d'affaires vient, dans le même laps de temps, d'obtenir le divorce pour un de ses clients. Les chatelaurrés sont unanimes à considérer ce résultat comme un record. Aussi, les commandes affluent chez l'homme de loi expéditif, qui est à cette heure, le Sexe de la procédure. Demandez le divorce électrique ! La tranquillité des paroisses...

Conseux l'apaches.

On sait que de temps en temps, l'administration des domaines vend au surenchérissant des objets hétéroclites, depuis les chaises perdues jusqu'à celles qui proviennent des instructions judiciaires et qui n'ont plus d'objet.

C'est ainsi qu'on vient de vendre un couteau à virole ayant appartenu à un apache distingué, sur la lame duquel le greffier, chaque fois qu'il frappait une victime, faisait une entaille comme le boulanger sur la règle avec laquelle il marque les pains consommés. Il y en avait, paraît-il, dix-sept. On en a vendu un autre de forme catalane qui, tout ouvert, atteignait 45 centimètres. Le manche était en cuivre finement ciselé, avec incrustations d'ivoire ; la lame était teinte de sang jusqu'à la garde...

Le prix d'une pipe.

En France, on bisse à peu près au pair les fumeurs d'opium ; c'est tout au plus si parfois on les taquine doucement.

Au Japon, l'opium est considéré comme un péril national ; aussi de graves mesures sont-elles prises pour entraver la propagation de ce vice.

La loi de 1880 dit en propres termes : « Ceux qui seront pris l'opium seront punis d'une réclusion de deux à trois ans, avec travail. »

On ne sévit pas seulement contre les fumeurs, mais aussi contre les fabricants, importateurs ou vendeurs, qui risquent une détention de six à huit ans. La même détention est promise à « ceux qui, par intérêt, auront fourni un local pour fumer l'opium... »

C'est ce qu'on appelle protéger la race.

PIPELET.

La Politique extérieure
DE L'ITALIE

Divers événements viennent de se produire qui sont d'excellentes occasions d'étudier dans ses manifestations parallèles la politique extérieure de l'Italie. Cette politique, dont on sait assez quel est le caractère, tend à cimenter les alliances et les amitiés en n'étant pas moins fidèle aux unes qu'aux autres. C'est une politique égoïste, parce que nationale, et complexe, parce que autonome. *Isolato mai, indipendente sempre*, a dit l'un des fondateurs du royaume d'Italie. Ce pourrait être la devise de Victor-Emmanuel.

Le voyage à Vienne du général Saletta, chef de l'état-major général italien, est une de ces manifestations du genre. Ce voyage, assurément, n'avait pas par lui-même un caractère politique. C'était un voyage militaire. Il s'agissait d'associer l'armée italienne, alliée de l'armée autrichienne, aux fêtes jubilaires du général comte Beck, chef de l'état-major austro-hongrois. A l'occasion de ces fêtes, le gouvernement français, qui est libre de faire ses visites à qui il veut, a fait remettre au comte Beck la grand-croix de la Légion d'honneur. Il était donc tout naturel que l'Italie, comme l'Allemagne, en fît spécialement représenter à Vienne. Le général Saletta, comme le comte de Moltke, est alliés personnes fâcheuses à changer les intérêts et les sentiments. Mais c'est assez pour que, dans la presse, une certaine détente se produise. Et c'est ce que désirait le gouvernement italien.

Il faut l'avouer : quand, au cours des derniers mois, les Italiens et les Autrichiens ont parlé dans leurs journaux de leurs armées respectives, ils ont beaucoup moins insisté sur les chances de collaborer un jour sur les risques de conflit. Quand le général Saletta a inspecté, l'an passé, les places fortes de la Vénétie, rappelez vous le tapage de la presse autrichienne. Quand les garnisons du Tyrol autrichien ont été renforcées, les protestations italiennes n'ont pas été moins vives. Il suffit d'ailleurs de parcourir l'admirable région frontière des Dolomites pour mesurer l'intensité des préparatifs militaires. Les touristes s'en réjouissent : car où le canon passe, passe l'automobile. Et les routes de guerre sont des routes de promenades. Qu'un parcours enfin le Tirol tout récent de M. Batista Pellegrini, *Verso la guerra* ! et l'on verra s'affirmer publiquement les inquiétudes italiennes. Il y a donc, au point de vue de l'alliance, un incontestable progrès à entendre les chefs des deux armées alliées, oubliant polémiques et défiances, affirmer la sincérité de leur intimité. Cela n'empêchera pas, tôt ou tard, les querelles de recommencer. Mais momentanément, on en reconnaît à Rome et à Vienne une impression rassurante.

En même temps, pour maintenir l'équilibre, on se retourne du côté des amis. M. Tittoni, que l'obligation de présenter à Edouard VII ses lettres de rappel ramènera à Londres, fait, à son passage à Paris, une longue visite à M. Léon Bourgeois. A Londres même, dans le banquet de la société Dante, il parle politique ; il affirme la volonté de son pays de continuer cette qu'il suit depuis plusieurs années. Et il ajoute : « Je dirai surtout à déclarer que l'amitié très fidèle de l'Italie envers l'Angleterre, amitié qui remonte à l'époque de la renaissance de l'Italie, est encore et demeurera toujours une des principales caractéristiques de la politique italienne » Voilà donc, après les félicitations aux alliés, les compliments aux amis. Tout le monde est servi et chacun à son tour. Au milieu de cela, la conversation, mûrement préparée, s'opère avec l'appui de tous, mais surtout avec l'appui

(A suivre)

143. FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIEGEL

TROISIÈME PARTIE

LA MÈRE

Il prit une pose correcte et pelisonat :

— Madame et monsieur, je vais avoir l'honneur de vous annoncer à M. le comte et je reviendrai vous dire s'il lui est possible de vous recevoir.

Veuillez m'attendre ici, je serai de retour dans un instant.

Il fit entrer les visiteurs dans sa loge, ne se croyant pas autorisé à leur donner accès même dans le vestibule et, après leur avoir offert des sièges, se hâta de se mettre à la recherche de sœur Louise.

La religieuse était près du comte quand il la fit demander par le valet de chambre.

Elle vint au-devant de lui.

— Qu'y a-t-il ? fit-elle.

— Une visite qui m'a paru si singulière qu'avant de compléter les personnes j'ai cru devoir en référer à vous, ma sœur.

— Quelle visite ?

— Celle de Mme de Chelles.

— Mme de Chelles ici ! s'écria la sainte fille.

Mais dans la surprise qu'elle témoignait, il n'entrait pas l'ombre d'une pensée mauvaise.

Sœur Louise était toute jeune encore, et sa correcte sévérité la vieillissait peu dont, le plus clairvoyant qu'on pût voir.

Dans ses grands yeux, au regard profond, luisait une bonté, une charité vraiment célestes.

Appartenant à une haute famille, ayant perdu tous les siens et restée pauvre, elle s'était consacrée à Dieu et aux malades.

Comme tout le monde dans la maison, elle avait eu vent du scandale récent, mais dans son indulgence vraiment angélique, elle était d'autant plus disposée à prendre parti pour la femme accusée que cette femme, non seulement ne lui était pas inconnue, mais encore était depuis longtemps son amie.

Élevée dans le même couvent que Suzanne, elle avait appris à la connaître, à l'apprécier et à l'aimer.

Aussi, malgré tout ce qu'on affirmait, ne pouvait-elle croire qu'une créature qu'elle savait chaste et vertueuse eût à se point oublié aux dernières.

Sans connaître ce qui s'était passé autrement que par les racontars de l'entourage, elle était persuadée que son amie comptait, sûrie autrui que ses rapports, surtout victorieuse et disculpée de toutes les accusations qui pesaient sur elle.

Il est vrai que, respectant la candeur de la jeune religieuse, qui n'avait osé entrer devant elle dans des détails pré-

cis.

Vaguement, elle avait entendu parler de rapports équivoques entre le comte et Suzanne ; mais elle ignorait pourquoi, d'après le bruit public, devaient les faire éclater, n'était informée ni de l'intervention du commissaire, ni surtout des aveux qu'en suprême avait été faits par Mme de Chelles.

Appartenant à une haute famille, ayant perdu tous les siens et restée pauvre, elle s'était consacrée à Dieu et aux malades.

Comme tout le monde dans la maison, elle avait eu vent du scandale récent, mais dans son indulgence vraiment angélique, elle était d'autant plus disposée à prendre parti pour la femme accusée que cette femme, non seulement ne lui était pas inconnue, mais encore était depuis longtemps son amie.

Élevée dans le même couvent que Suzanne, elle avait appris à la connaître, à l'apprécier et à l'aimer.

Aussi, malgré tout ce qu'on affirmait, ne pouvait-elle croire qu'une créature qu'elle savait chaste et vertueuse eût à se point oublié aux dernières.

Sans connaître ce qui s'était passé autrement que par les racontars de l'entourage, elle était persuadée que son amie comptait, sûrie autrui que ses rapports, surtout victorieuse et disculpée de toutes les accusations qui pesaient sur elle.

Il est vrai que, respectant la candeur de la jeune religieuse, qui n'avait osé entrer devant elle dans des détails pré-

l'avant, pénétrèrent dans le petit salon sombre à la cheminée du comte, où les attendait la sœur.

Dès que celle-ci aperçut la jeune femme, elle s'élança vers elle, les bras tendus, et faisant signe à son père d'écarter la présence de l'étranger et de Marie.

— Toi, Suzanne ! s'écria-t-elle.

Mme de Chelles ignorait que son amie fût entrée en religion.

Elle ne la reconnut pas tout de suite sous son costume de religieuse, mais frappée par la voix de sa sœur.

— Toi, ma bonne amie d'autrefois ! fit elle, c'est toi que j'entends ! Ce n'est pas possible ! C'est donc toi dans la triste demeure où se trouvent les plus misérables et les plus douloureux de ma vie ! C'est une consolation que le ciel m'envoie au milieu de mes épreuves. Marcelle, mon amie, est-il vrai que tu sois toute-puissante dans cette maison ?

— Je suis toujours la même, répondit la religieuse en souriant, seule la religieuse est plus grande que la femme du monde. Mais, dis-moi, ma sœur, ce n'est donc pas la première fois que tu viens ici ? Tu as déjà vu ton père ? Tu as déjà parlé à ton père ?

— Oui, répondit gravement Marie, des démarches autorisées, et parmi ces un homme revêtu de fonctions qui ne permettent pas de mettre sa parole en doute, déclarant que Mme de Chelles a emmené des rétractions complètes avec la comte Van Ossten. Je rougis de dire ces choses devant vous, ma sœur, mais ces personnes assurent que tous deux ont été surpris dans cette maison. Un magistrat, celui-là même qui, au nom de la loi, a constaté le faite, a été jusqu'à nous affirmer qu'il a reçu l'aveu formel de madame...

(A suivre)

de la France. Boscule diplomatique et développement intérieur, tels sont le moyen et la fin. On ne peut faire grief à un peuple de ne songer qu'à soi. L'Italie ne songe qu'à elle : à son point de vue, elle a raison.

Sans doute, si l'on s'en fie à certains bruits, elle montrerait depuis trois ou quatre jours quelque répugnance à mettre le point final à la négociation depuis longtemps ouverte avec la France et l'Angleterre à propos de l'Abyssinie. L'intervalle que nous confirmait notre correspondant de Londres, est assez divergé. Et jusqu'à nouvel ordre, nous voulons croire qu'elle ne répond qu'à des impressions passagères, et non point à un parti pris. Il arrive souvent que dans les discussions d'affaires, — et c'en est une — la rédaction des articles semble remettre en question les arrangements que l'on tenait pour définitifs. C'est probablement ce qui est arrivé dans les pourparlers de Londres. Sur les principes, intégrité de l'Ethiopie et porte ouverte, les trois puissances sont depuis longtemps d'accord. Sur les modalités, du moment que la France et l'Angleterre s'entendent, l'évident intérêt de l'Italie est de ne pas rester en dehors de cette entente qui aura par elle-même à Addis-Abeba une décisive influence. Il n'est pas possible que cette vérité lumineuse échappe à M. Tittoni.

M. Tittoni, qui en toute occasion se proclame optimiste, est convaincu que l'Italie peut avec succès jouer le jeu de contrepoids. Si ce jeu est appliqué comme à Algésiras, rien de mieux. Il n'aurait d'inconvénient que si alliés ou amis venaient un jour à croire à des arrière-pensées. Mais ce n'est pas le cas. Et dans la presse allemande elle-même, on paraît avoir reconnu ses brutalités maladroites qu'on prodiguait il y a trois mois à la diplomatie du pays allié, — allié, mais pas ami, comme la remarquait alors un homme d'esprit.

(Le Temps).

Abonnements de Saison

Le Petit Bastiais met à la disposition de ses lecteurs partant en villégiature des *Abonnements de Saison* au prix de 50 centimes par semaine.

Ce que disent les Journaux

La Lanterne

Comparaissons entre le cabinet actuel et celui de M. Combes :

« Le gouvernement de 07 8, malgré les éléments avancés qu'il contient, ne vaut pas celui de 1902. Le ministère Combes entraînait sa majorité, il semble que celui-ci s'acharne à la retenir.

» De ce contraste provient évidemment le malaise qui pèse sur le pays depuis quelques jours.

» Au lendemain de sa victoire la plus belle qu'elle eut jamais remportée, la démocratie attendait un effort vigoureux du gouvernement vers les réformes et un accord complet de la majorité et du gouvernement ; or celui-ci ne lui a apporté qu'un programme insuffisant et vague, tandis que des symptômes de division se manifestaient dans les rangs des républicains.

» Cette situation n'est pas sans péril. A une majorité de réformes, il faut un gouvernement hardi. Nous avons la majorité, qui est le gouvernement ? »

Le Radical

Sur l'amnistie :

« Nous réclamons avec les jours l'amnistie, nous la voulons prompte et générale, absolument générale. Nous la voulons sans restriction de personnes et de catégories, sans libéral, aussi complète à gauche qu'à droite. »

Le Soleil

Sur les validations à la Chambre :

« L'exemple de la Chambre, un groupe de renégats, c'est celui des non élus que les commissions de recensement ont proclamés élus, ou dont les bulletins sont sortis des urnes falsifiées et des urnes trompeuses. Ils sont ainsi à la Chambre une cinquantaine, des gens repoussés devant une commission de prétendus députés. La Chambre, dans sa séance d'hier, en valida deux et non des moindres : l'un, Jaurès, dont le nom est un symbole, l'autre, Paisant, de nécessité noire et de capacité minime, mais en qui s'incarne une tradition, celle du vol à jet continu des bulletins de vénérable M. Paul Leroy-Beaulieu. »

Le Siècle

De M. Dubief, ancien ministre de l'intérieur :

Le danger de l'envahissement de nos colonies et du Tonkin, notamment par les missions religieuses devient formidable. Il importe tous les hommes d'esprit libre qui paresseront notre domaine lointain. Est-ce trop demander au gouvernement pour notre jeunesse que d'appliquer la loi partout où elle est applicable ? »

La République Française

Sur la disgrâce du préfet du Finistère et du sous-préfet de Brest :

« On pouvait, on devait s'attendre à certaines explications du ministre de l'intérieur qui ne veut pas connaître d'ennemis à gauche au profit de quelques-unes des conceptions socialistes les plus voisines du programme extrême du parti radical. Mais qui aurait pu imaginer que M. Clemenceau, après avoir revendiqué toute la responsabilité de son rôle de défenseur de l'ordre dans les grèves récentes du Nord et de Paris, allait brusquement donner des gages à la clique anarchiste et révolutionnaire de Brest en révoquant le préfet du Finistère et le sous-préfet de Brest, coupables d'avoir eux aussi maintenu l'ordre. C'est là un acte inexplicable.

» Les anarchistes de Brest sont invités à prendre leur revanche. Si ce n'est pas cela que signifie la mesure prise par le ministre de l'intérieur contre MM. Collignon et Touret, il fera bien d'en fournir un commentaire. »

Le Figaro

Il est fâcheux de voir le ministre de l'intérieur entrer dans une telle politique et se mettre au service des rancunes révolutionnaires. Il avait depuis qu'il est au pouvoir, donné des promesses meilleures et c'est mal commencer une réforme administrative que de sacrifier à de mauvaises raisons politiques un préfet et un sous-préfet qui méritent et qui possèdent la confiance de leurs administrés.

Le Gil Blas

C'était bien la peine que M. Clémenceau s'exerçât non sans prescription, « à tribune contre le collectivisme et les collectivistes, pour obéir ainsi lâchement, peu de jours après, à leurs moins acceptables commandements. C'est bien la peine de jouer d'une majorité si considérable, pour favoriser dans leurs prétentions, les plus injustes ceux qui en font à peine partie.

Le Gaulois

Sur la situation financière :

« M. Harduin, dit-il, Matin » est, de ceux qui combattent l'impôt sur le revenu, et je dois dire qu'il met au service de cette bonne cause beaucoup d'esprit et, ce qui est mieux, une forte dose de bon sens. Je me permettrai toutefois de lui faire observer que l'impôt sur le revenu est l'un des effets d'une cause initiale qui est la récente victoire électorale des radicaux et des socialistes.

» Je crois bien que notre conflère n'a pas encore atteint le terme de ses désenchantements. L'impôt sur le revenu n'est qu'un prélude, une menaçante préface. Nous en verrons bien d'autres, et j'imagine que dans l'avenir M. Harduin sera plus d'une fois d'accord avec nous sur les conséquences funestes du succès de ses amis. »

Matinée musicale

Charmante audition jeudi, des élèves de Mlles Agostini. Très applaudi le jeune J. Zanarelli dans « Bobé charmant, » joué avec précision, mesure et nuances : cinq mois à peine de leçons, nous a-t-on dit.

Constaté de réels progrès chez tout jeune, Mlle Valérie Bertrando, dans « Au Village, » M. Vincent Mannoni, « Brises des Alpes, » à mains, dont l'aplomb dans le morceau a été remarqué, Mlle Anna Mannoni dans « Marquisette, » « Duo pastoral, » très gentiment chanté par Mlles A. et M. Mannoni.

Bien interprété : « Le Baptême d'Yvonnette, » Mlles M. Mannoni, « Les Petits Parisiens, » A. de Grutlle, « L'Homme au sable, » G. Tomasi, « Menuet-Fantaisie, » bien nuancé par H. Tomasi, ainsi que « Attirez le fou, » que les deux sœurs ont finement dit.

Très applaudie Mlle Anita Mattei dans « La Fête enchantée de Mazari, à mains, « Sur les ailes d'un Papillon, » enlevé avec brio et légèreté. Il nous faut féliciter tout particulièrement Mlle Anerelie de Gentile dans la « Jo Mouraka » de Saint-Saëns, excellente interprétation, Mlles Hélène d'Angelis et Virginie Alessi si dans « Ballet Egyptien, » « Gavotte Louis XV, » dont l'ensemble a été parfait, si ont que « L'Arlequine » de Thomé, « Vision Fugitive d'Hérodiade » de Massenet, rendus par les deux charmantes élèves d'une façon remarquable.

Par suite de l'absence de plusieurs élèves, divers morceaux n'ont pu être joués, ou a surtout regretté ceux de la fin qui promettaient un vrai régal pour les amateurs de musique sérieuse.

Mlle Elisa de Ristori nous a chanté avec le charme et la grâce qu'on lui connaît, « Aubade blanche » de Louis Aucel, « Dis Ci de Là ! » de Tagliafico.

Nos plus grands éloges aux professeurs consciencieux que sont Mlles Agostini ; nous ne croyons pas trop dire en prédisant à leurs élèves qu'ils deviendront d'excellents musiciens, ils sont d'ailleurs en très bonne voie pour atteindre ce résultat.

X.

BULLETIN COMMERCIAL

Syndicat Central des Agriculteurs de France

Cours des graines diverses au 1er juillet

Avoine noire Bretagne,	Havre	
Avoine rouge Oran.....	Marseille	17.00
Avoine blanche Russie.	Marseille	
Maïs roux Plata.....	Le Havre	16.25
Maïs Cinquantini	Marseille	16.00
Maïs Plata.....	Marseille	16.75
Orge de Russie.....	Marseille	
Pailles fèves lavées et nettoyées.....	Marseill	14.00
Fèves connassées.....		18.00

Les prix ci-dessus s'entendent par 100 kilos nus et pour expéditions de 5.000 kilos.

Pour quantités moindres, ils sont majorés de 0.25 à 0.50 par 100 kilos.

Comment les Catholiques MARSEILLAIS ASSURENT LES TRAITEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

Une lettre de Mgr Andrieu

Les catholiques marseillais, par leurs souscriptions, ont scrupuleusement le budget des cultes, et ces libéralités permettront d'assurer les traitements ecclésiastiques supprimés par la loi de séparation ; Mgr Andrieu, évêque de Marseille, par la lettre suivante, informe ses prêtres de la façon dont se fera la distribution de l'argent :

Messieurs et chers coopérateurs,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'à partir de mardi 3 juillet vous pourrez toucher ou faire toucher, au secrétariat de l'Evêché moyennant un reçu dûment timbré et signé, le montant du traitement auquel vous avez droit pour les deux premiers trimestres de l'exercice en cours, et qui vous était acquis, avant le vote de la loi de Séparation, par le budget des Cultes.

Le traitement touché au secrétariat devra être remboursé au prorata des sommes qui pourraient, dans la suite, vous être payées par l'Etat à titre d'allocation ou de pension.

La reconnaissance étant la loi des cœurs bien faits, vous ne manquerez pas d'avoir, chaque jour, un souvenir spécial pour les catholiques qui ont répondu si vite et si bien à notre appel en faveur du Denier du Culte.

Ce souvenir qui est la force la plus haute et la plus utile de la reconnaissance, nous l'aurons nous-même ; nous y sommes spécialement tenu comme père de la famille dont les catholiques marseillais se sont constitués les nourriciers, selon le mot de Proudhon, avec une générosité quelquefois primaire.

Et en pleurant pour ces généreux qui sont morts des misères, pour leur offrande et pas qu'un secours, c'est une protestation, nous demanderons à Jésus, souverain prêtre, de leur rendre au centuple ce qu'ils viennent de faire et feront encore, les cœurs de cette trempe ne s'arrêtaient pas à un premier sacrifice, pour atténuer les conséquences d'une loi qui blesse, on ne saurait trop le dire la religion, la patrimoine et la justice : la religion, puisqu'elle attente à sa propriété, à sa hiérarchie et à sa liberté ; le patriotisme, puisqu'elle prive du nécessaire les citoyens sur lesquels la France a le droit de compter le plus pour devenir grande et forte ; la justice, puisqu'en 1789, lors de la confiscation des biens du Clergé, l'Etat se reconnut débiteur envers l'Eglise, et qu'on refuserait aujourd'hui de « pourvoir à l'entretien de son culte et de ses ministres », il fait banqueroute, sans aucun motif plausible, pour la partie la plus sacrée de notre dette nationale.

Notre reconnaissance envers les bienfaiteurs qui ont reconstitué dans le diocèse le budget du Culte doit se traduire encore d'une autre manière. Celui qui sert l'autel doit vivre de l'autel, dit l'Apôtre ; et puisque les catholiques marseillais redoublent de généreuse pour secourir notre détresse, il faut une nous redoublions nous-mêmes de sollicitude, et que nous nous dépensions sans compter, pour leur procurer, en échange des biens temporels qu'ils nous prodiguent, les biens spirituels dont nous sommes les dispensateurs et qui leur permettront, n'en déplaise aux tenants de l'erreur naturaliste, d'enseigner, en quittant la terre, à un budget que les révolutions ne peuvent détruire, et dont vivent dans la gloire divine et au milieu de ravissements ineffables les élus de l'éternité.

Veuillez agréer, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de notre dévouement respectueux et paternel en Notre Seigneur.

† PAULIN, Evêque de Marseille.

Brevet Supérieur

(GARÇONS)

La première session des examens du brevet supérieur pour les jeunes gens s'ouvrira lundi 9 juillet.

Les candidats devront être présents au lycée à 7 h. 3,4.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 3 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin + 23 6 à midi + 36 2 à 6 heures du soir + 25 Maxima + 27 7 Minima + 180.

Baromètre — 7 heures du matin, 764 mm. à midi, 765 mm. 6 heures du soir, 764 mm.

Vent. — Dans la matinée, faible. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, 1/2 couvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

⁂

Fermeture tardive

La police a dressé procès-verbal contre le sieur O., pour fermeture tardive de son cercle.

⁂

Médecine

Nous avons appris avec plaisir l'installation, à Pruneili di Casacconi, du docteur Maestraggi, de la Faculté de médecine de Lyon.

⁂

Coups de revolver

La nuit dernière, deux coups de revolver étaient tirés dans la ruelle qui conduit à l'Hôpital Militaire.

La police, aussitôt avisée, se rendit immédiatement sur les lieux, mais, à sa vue, trois individus, restés inconnus, prenaient la fuite.

⁂

Tabac mâché

Un journal américain nous dit qu'aux Etats-Unis la mode du tabac mâché est revenu parmi les chauffeurs et les fervents de l'automobile, parce que le tabac fumé ouvrerait de la contre dans les yeux des autres personnes.

Nous espérons que ce journal s'est trompé, car voilà une mode qui ne ferait pas honneur aux Américains et qui ne passerait jamais l'Océan.

Ceux qui font de l'automobile découvert portent des lunettes et n'ont rien à craindre de la cendre d'un cigare ou d'une cigarette. Ils auraient bien pire à redouter d'une mode qui obligé à cracher et qui, malgré le nom familier du tabac mâché, manquerait complètement de *chic*.

⁂

Contravention

La dame P., qui persiste à étendre du linge mouillé à sa fenêtre, s'est vue infliger une nouvelle contravention par la police.

⁂

Un rude valseur

Voici une petite histoire qui n'est pas banale et que nous dédions à notre plus brillant conducteur de cotillons bastiais, M. X.

Un italien, M. Corsini Gualtiero, valseur émérite, avait offert 1.000 francs à qui valserait plus longtemps que lui.

Le défi ne resta pas longtemps sans être relevé ; cinq concurrents : trois français, un italien et un russe n'hésitèrent pas à entrer en lutte avec M. Gualtiero.

Cet extraordinaire danseur valsa pendant quatorze heures consécutives, de dix heures du matin à minuit, à raison de dix-huit valses à l'heure, soit deux cent cinquante-deux valses pour la journée, et gagna son pari.

Ses malheureux concurrents durent s'avouer vaincus, n'ayant pu dépasser douze valses à l'heure ! Mais que dire de l'infortuné pianiste, M. Fusac, qui, pendant quatorze heures, a tapoté l'ivoire sans interruption pour faire danser le phénoménal valseur ?

Il est à supposer que l'heureux gagnant l'aura royalement payé.

⁂

Mots de la fin

Réflexions d'un jeune homme désargenté :

— Quand il avait mon âge, papa me disait : « Il faut que jeunesse se passe ». Maintenant qu'il a un grand fils, il dit : « Il faut que jeunesse se passe... d'argent. »

⁂

A louer

— Appartement de 6 pièces, au 5e étage, n° 32, boulevard Paoli.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

On demande

Une domestique âgée de 25 à 45 ans et indépendante, pour s'occuper du ménage de deux personnes.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

A vendre

A vendre pour raison de santé, un magasin de faience et verrerie.

S'adresser rue Neuve, maison Gregorj.

⁂

Maladies des yeux

Docteur Alexandroff, Cours Grandval, 2, à Ajaccio.

Les malades qui entrent en traitement dans sa Clinique, sont placés sous la direction d'une dame française compétente.

A LOUER

Un appartement composé de quatre pièces, place du Marché, 4, au 3e étage.

S'adresser au bureau du journal.

A louer à Cardo

joli appartement composé de cinq pièces avec balcon, terrasse et jardin, maison Benigni.

S'adresser au bureau du journal.

Agence Maritime de Transports

à prix réduits pour toutes destinations

A. PADOVANI, Nouveau Port

Formalités de douanes

Avances sur marchandises

Billets de passage pour l'Amérique

Exportation de bois et de primeurs.

OREZZA-LES-EAUX

Hôtel de la Paix

Veuve **PIETRI**, propriétaire

Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Cet Hôtel est l'objet d'une recommandation très élogieuse de la part des membres du Club Alpin français de Paris, dans une brochure intitulée : « Cinq semaines de voyage en Corse » et sous la signature de M. Edouard Rochat.

GRAND HOTEL PAOLI à Morosaglia

MM. Ignace Poggi et Cie

ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle, qu'un service régulier de voitures, tous les jours de Ponte-Leccia à Corte, est déjà établi à partir du 1er juillet.

Cette route la service de trois voitures, excellentes et soigneusement attelées.

Départ de Morosaglia. — PRIX TRÈS MODÉRÉS. — Cuisine très soignée, d'une propreté remarquable. — Grandes salles à manger. — Chambres meublées à neuf.

Cet hôtel est recommandable à tous les points de vue. Construit à l'usage des grandes villes, à côté d'une fontaine donne une eau glacée, entouré de châtaigneraies, il est situé près de la maison du Général Paoli, que Messieurs les Voyageurs pourront visiter.

Prière d'arrêter les places un jour à l'avance, et de vouloir bien indiquer par quel train l'on désirera arriver.

S'adresser pour tous renseignements à POGGI, Hôtel, Morosaglia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00362

Mouvement Judiciaire.

Ressort de la Corse

Paris, 8 juillet.

Le « Journal Officiel » publie aujourd'hui le mouvement judiciaire que nous avons annoncé hier et qui concerne la cour et le tribunal de Bastia, ainsi que le tribunal de Corte.

⁂

M. le conseiller Flach, qui est admis à faire valoir ses droits à la retraite, est nommé président de Chambre honoraire.

M. ETIENNE *à Bordeaux*

Bordeaux, 8 juillet.

Le ministre de la guerre a présidé aujourd'hui la dislocation du comité du monument Gambetta.

A cette occasion, il a prononcé un discours dans lequel il a parlé longuement de la situation actuelle.

« La France actuelle, a dit M. Etienne, est calme, pacifique, et consciente de ses droits.

» Les Officiers sont de loyaux serviteurs de la République ; ils savent bien tous que la France n'a pas dit son dernier mot. »

Garden-Party

Une Garden-Party a été offerte, cette après-midi, à M. le ministre de la guerre, à la colonie Saint-Louis, près de Bordeaux, par le comité des Dames françaises de la Croix-Rouge.

Le Programme Naval

Paris, 8 juillet.

Le ministre de la marine a l'intention de se conformer au vote des Chambres, en mettant, dès cette année, six cuirassés en chantier.

Cette construction serait confiée, en partie aux arsenaux, partie à l'industrie privée.

Les commandes aux arsenaux et à l'industrie privée seront lancées vraisemblablement avant la rentrée du Parlement, au mois d'octobre, afin de ne pas retarder davantage le remplacement des unités vieillies.

Le ministre de la marine a conclu à la nécessité d'un effort très réel dans la construction, afin de ne pas se laisser devancer par les puissances étrangères qui ne cessent d'accroître les dépenses consacrées, non seulement à la réfection, mais aussi à l'augmentation de leurs flottes.

LE Roi du Cambodge à Nancy

Nancy, 8 juillet.

Ce matin le roi du Cambodge est allé visiter, en automobile, Neuves-Maisons. Cette promenade l'a beaucoup intéressé.

S. M. Sisovath a assisté, dans l'après-midi, à une fête gymnastique ; il a assisté, en outre, aux régates données sur la Meurthe ; puis, à un festival de musique sur le cours Léopold ; et, finalement, à une kermesse à la Pépinière.

Un grand dîner officiel est donné ce soir en l'honneur de S. M. Sisovath, à la préfecture.

Ce dîner sera suivi d'une réception ouverte à l'Hôtel de ville.

Pendant ce temps une cavalcade lumineuse fera tout le tour de la ville.

Cette cavalcade sera suivie de l'embrasement des bâtiments municipaux et des promenades les plus fréquentées.

EN AUTRICHE

Clôture des travaux de la délégation

Vienne, 8 juillet.

La délégation autrichienne a clôturé, hier, ses travaux par le vote, après un très long débat, du budget extraordinaire de l'armée, et le crédit extraordinaire de 40 millions pour la guerre.

EN ALLEMAGNE

Une affaire de haute trahison

Berlin, 8 juillet.

On assure qu'un employé de consulat serait sérieusement compromis dans l'affaire de haute trahison de l'usine Krupp, à Essen.

Les deux ouvriers arrêtés, Scheefer et Schewe, sont accusés d'avoir copié les plans de certains canons, et de les avoir vendus à une puissance étrangère. L'un d'eux avait attiré les soupçons par ses dépenses extraordinaires.

Il a été constaté, dit-on, que cet ouvrier avait reçu déjà des sommes assez importantes pour les plans qu'il avait livrés.

GUILLAUME II *en Norvège*

Berlin, 8 juillet.

L'empereur d'Allemagne a quitté Bergen, pour se rendre à Trondhjem, où il se rencontrera avec le roi Haakon.

AU VATICAN

La loi de Séparation

Rome, 8 juillet.

La commission des affaires de France continue ses travaux dans le plus grand secret.

L'imprimerie du Vatican vient de transmettre aux cardinaux, membres de cette commission, un dossier volumineux.

Pie X paraît toujours personnellement enclin à ne pas permettre la dévolution des biens ; mais une chose seulement est certaine, c'est qu'aucune décision n'est encore prise.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

La presse russe

St-Pétersbourg, 8 juillet.

La police continue à surveiller activement le tirage des journaux mis à l'index.

Elle saisit le premier exemplaire, l'envoie à la censure qui, si elle juge que l'article ne peut être publié, fait confisquer tous les exemplaires imprimés avant leur mise en circulation.

Une pareille confiscation a frappé aujourd'hui quatre organes qui contenaient des articles relatifs au progrès des idées libérales dans l'armée russe et ses cadres.

Le procès de l'amiral Rojestvensky

St-Pétersbourg, 8 juillet.

Le procès de l'amiral Rojestvensky et des autres officiers de son escadre vient de commencer ; il durera plusieurs jours.

L'amiral Rojestvensky a défendu lui-même, il revendique la responsabilité entière de la reddition du contre-torpilleur, sur lequel il se trouvait.

L'amiral Rojestvensky a ajouté que, malgré les blessures reçues, il était par intervalles conscient de ses actes, et qu'il était prêt à subir la peine de mort qu'exige le code militaire.

Orezza-les-Eaux

Villa Granajola

PROPRIÉTÉ DU Dr MANFREDI

L'Hôtel sera ouvert à partir du 1er juillet et sous la direction de M. Henri Courchet.

Un cuisinier de Nice est attaché à l'établissement. Un service d'omnibus sera à la disposition des voyageurs.

Prix de la Pension :

Table d'hôte, 5 francs par jour ; Chambres, 2 et 3 francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Mme veuve Manfredi, villa Granajola, Orezza.

Grand entrepôt de Vins

CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE

ORESTE BIAGINI

5, Avenue Carnot, Bastia

GRAND PRIX

à l'Exposition Internationale de Bastia

VINS DE TABLE

D'ALGÉRIE : Rouge, 0,30 et 0,35 c. le litre. Blanc, 0,30 c. le litre.

DU PAYS : Rouge 0,30 et 0,35 c. le litre. Blanc à 0,40 c. le litre.

VIN A DESSERT

provenant des meilleurs crus 0,60 à 1 fr. la bouteille (verre à rendre)

VIN DE CHIANTI (Italie)

4 fr. 25 le fiasco de 2 litres ; 1,2 environ

Vins mousseux 4 fr. 25.

Muscat de Frontignan à 4 fr.

Vermouth de Turin à 1 fr. 50.

Vin de Malaga à 1 fr. 50.

Vin Madère, Grenache, 1 fr. 50.

Apéritif « La Paf » à 1 fr. 25.

Quinquina « Ponpouel, » 1 fr. 25.

HUILE D'OLIVE pure garantie 1 franc le litre.

LIVRAISONS A DOMICILE

Conditions spéciales pour le Gros

La Maison prête à la matinée à titre gratuit

Dépositaire de la Société Hallandaise. — Planches de Pin Sylvestre de toutes dimensions. Lattes à pitons et Liteaux pour toitures, Chevrons, poutres et madriers.

Bois de toutes dimensions sur commande

Scierie de bois de pin blanche 1 fr. le mètre

FARINE LACTÉE NESTLÉ

Aliment préféré des enfants.

CAFÉ-RESTAURANT DES GOURMETS

A partir de 4 heures

GLACES

Pharmacie Teillet

10, Bd du Palais, Bastia

Emulsion normale d'huile de foie de morue aux hypophosphites de soude et de chaux

Le litre 2 fr. 25, le 1/2 litre 1 fr. 25.

Huiles pures de Foie de morue.

Demander partout

« UN MORELLI »

Grand Vin Apéritif

Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1905)

La plus Haute Récompense

MAISON ROGIALLI

Tailleur

Place Saint-Nicolas, Bastia (Corse)

Saison Printemps-Eté

M. Rogialli engage sa clientèle à visiter ses magasins, où elle pourra se rendre compte des assortiments de draps et lainage haute nouveauté qu'il vient de recevoir pour la saison Printemps-Eté et qu'il vend à des prix très modérés.

Complets fantaisie sur mesure, coupe irréprochable, doublés soie.

Complets cheviotte bleue et noire, peignet Roubaix, confection soignée, de 35 à 100 francs.

Pantalons drap, haute nouveauté, de 12 à 30 francs.

Gilets fantaisie, dernière mode, de 12 à 20 francs.

Assortiment considérable de **cravates, bretelles, pochettes, faux-cols**, etc.

M. GRISCELLI

Ancien accusé à la Cour d'Appel agréé défenseur au Tribunal de Commerce Juge suppléant du 1er canton Bd du Palais, 3, (ancienne Etude) Bastia, (Corse)

Consultations. — Affaires Civiles et Commerciales. — Représentations devant les Justices de Paix. — Recouvrements. — Liquidations. — Ventes et Achats d'Immeubles.

BASTIA-QUINQUINA

AU VIN DE BANYULS

SPÉCIALITÉ

de la Maison Bourgeois Frères

BASTIA (Corse)

Apéritif

Digestif

Fortifiant

POUR LES SOINS DE LA PEAU rien n'est meilleur que l'emploi régulier et quotidien de la CRÈME SIMON

POUDRE SAVON SIMON

MÉDAILLE D'OR, Paris 1900

J. SIMON, 59, rue de Rambuteau, PARIS

4 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE NŒUD GORDIEN

par Charles de Bernard

La Poire du Talion

IV

— Je sais par cœur vos écrits ; quand je continuerais de la sorte jusqu'à la fin du monde, ce serait toujours la même chose. Bref, ce matin, après avoir ruminé longtemps sur ce chapitre, j'avais résolu par conclusion, de rentrer exemplairement dans le giron conjugal. Au premier mot d'amende honorable, j'allais trouver une figure glaciale, un mélange d'ironie et de sévérité qui semble prendre sa source dans quelque implacable ressentiment. Ma belle mère était Corse ; je crains que sa fille n'ait hérité de son sang orgueilleux et vindicatif.

— Pensez-vous que madame d'Epernex, croyant trouver une justification dans votre conduite...

— Clémence est la vertu même !... Mais toutes les femmes commencent par la vertu. Que vous dirai-je ! Je crains bien savoir quoi. Je crois que je devions jaloux.

— Allons donc ! Je vous connais des principes trop larges, une philosophie trop solide.

— Rien, cet hiver que vous êtes ! Je vous dis que les fumées d'Orcemone me montent au cerveau. Et savez-vous quel est mon Nérestan ? Ce jouvenceau que vous avez vu hier au soir chez madame d'Argoncet.

— M. Trélan, dit George en baissant la voix.

— Lui-même. Voilà quinze jours que ce petit Bas-Normand nous est arrivé par le coche, et en voilà deux au moins qu'il est amoureux de ma femme. Il ne perd pas de temps, comme vous voyez, et il joue certes sur table. C'est un de ces chérubins d'amour qui lorsent volontiers de leur cœur une corde. Deux ou trois fois, je l'ai surpris en extase devant Clémence comme devant une madone. L'enfant n'est pas dangereux ; mais la vengeance est le plaisir des dieux, et tout instrument peut lui paraître bon.

— Ainsi, vous êtes jaloux, dit Sordenil avec un étrange sourire.

— C'est beaucoup d'honneur que je fais à cet écolier, n'est-ce pas ? Mais ce que je prends pour de la jalousie, n'est probablement que du dépit. Son échec de ce matin m'a piqué au jeu. Plus j'ai été rudement repoussé, et plus je tiens à une réconciliation. J'entends une réconciliation tendre et complète.

— Qui vous arrête ?

— Vous ne riez pas de moi, n'est-il pas vrai ?

— Pourquoi donc ?

— C'est que vous ignorez l'état des choses ; le voici. M'étant marié par raison et non par amour, j'avais le désir assez naturel d'alléger mes chaînes, de conserver, mari, mon indépendance de garçon ; en conséquence, j'avais adopté le système de l'appartement séparé.

— Système excellent !

— Absurde ! Vous l'allez voir. Madame d'Epernex s'est si bien habituée à l'isolement auquel l'ont condamnée d'abord mes fantaisies de liberté, que tous les soirs son appartement se transforme en une citadelle fermée, verrouillée, barricadée, je crois, et dont je suis exclu.

— Quel enfantillage ! N'avez vous pas vos droits ?

— Mes droits ! vous moquez-vous de moi ? Vous vous riez, sans doute, que je vienne, avec rendez-d'humiliation, et le cœur à la main, signaler à un homme de me donner accès dans le sanctuaire matrimonial !

— Oui, j'ai déjà annoncé chez moi mon départ. J'avais même conçu à cet égard un projet ; mais ce serait un enfantillage.

— Quel projet ?

— Pendant nous absenter, je sais sûr que madame d'Epernex, adoptant le pied de poix, se départira de ses précautions accoutumées ; le pont-levis restera baissé, la herse levée ; en un mot, la forteresse deviendra abordable. Je voulais donc, au lieu de partir résolument, revenir au moment où l'on m'aurait le moins attendu ; cette nuit, par exemple. C'eut presque aussi bien que le cheval de Troie, je le sais ; mais quand on est à la porte, on voudrait se métamorphoser en mouche afin d'entrer par la serrure. D'ailleurs, bien des circonstances seraient pour moi, la nuit, le mystère, la surprise.

(A suivre).

— Vous partez donc ce soir pour Fontainebleau ? reprit-il d'un air pensif.

— Oui. J'ai déjà annoncé chez moi mon départ. J'avais même conçu à cet égard un projet ; mais ce serait un enfantillage.

— Quel projet ?

— Pendant nous absenter, je sais sûr que madame d'Epernex, adoptant le pied de poix, se départira de ses précautions accoutumées ; le pont-levis restera baissé, la herse levée ; en un mot, la forteresse deviendra abordable. Je voulais donc, au lieu de partir résolument, revenir au moment où l'on m'aurait le moins attendu ; cette nuit, par exemple. C'eut presque aussi bien que le cheval de Troie, je le sais ; mais quand on est à la porte, on voudrait se métamorphoser en mouche afin d'entrer par la serrure. D'ailleurs, bien des circonstances seraient pour moi, la nuit, le mystère, la surprise.

(A suivre).

COURS SECONDAIRES
de Jeunes Filles d'Ajaccio
DIRIGÉS PAR Mlle LUCIE OTTAVI
Officier d'Académie
Cours fondés en 1888 par l'Administration
Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul aussi où les Cours sont faits par MM. les Professeurs du Collège, de l'École Normale d'Instituteurs et d'Institutrices.
Exposés en plein Midi, au bord de la mer, vue splendide sur le golfe, sur et gai, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.
Pensionnat
Demi-Pensionnat — Externat
PRIX TRÈS MODÉRÉS
Succès pour l'année scolaire 1904-1905
4 Élèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées;
3 Admissions à l'École Normale sur 3;
16 Brevets supérieurs sur 16.
Des Institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Établissement.
Préparation spéciale au concours d'admission à l'École Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI
La Corse au XVIIIe siècle. Allégorie (Salon de 1870).
sur papier de Chine, format 80×57 . . . 45 fr
sur papier blanc — . . . . . 25 fr
HOMMES CÉLÈBRES
Sambocuccio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.
sur papier de Chine, format 40×30. Chaque . 12 fr
Ste Dévote, Patronne de la Corse
(Salon de 1876).
sur papier de Chine, format 65×50 . . . 25 fr
sur papier Chine, format 40×30 Réduction . 12 fr
EN VENTE :
A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.
BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire.
Le meilleur des cigares à bas prix sans contredit la Cigare Mot le demander dans tous les débits
On ne fume pas ce bon
On le hume délicieusement

PHAÉTON
A vendre. Pour tous renseignements s'adresser à M. Bersecoli, rue de l'Opéra, Bastia.

Mme MASSEL-WOOD
Chirurgien-dentiste
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours à Ajaccio, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, Cours Grandval, en face Cardinali, photographe, et à Bastia, 2, rue de l'Opéra, en face des magasins Orenga,
du 1er au 8 de chaque mois.

MESDAMES
Vous économiserez aisément
500 francs par an
sur le prix de vos Toilettes, si vous voulez faire usage du journal de Modes
« LA SAISON »
le seul en Monde dont paraissent 100 GRAVURES INÉDITES de Modes, etc. C'est vous dire que les parties techniques, Modes et Travaux de Mains y sont traitées d'une façon magistrale.
Ces magnifiques publications sont mensuelles et paraissent dès le 15 du mois précédent.
Modes et Travaux de Mains paraît le 15 de chaque mois.
6 francs par an ou 25 cent. le numéro avec un Supplément de Modes, une Planche de Patrons ou un Panorama en couleurs.
Spécimens gratis, 30, rue de Lille, Paris

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Brunelli

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

LIBRAIRIE OLLAGNIER
ENCRIERS


à fermeture automatique élastique
Système Colombani
Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de bureaux. — Encriers réclames.

Installation à Gaz et Acétylène
Jean Cini, ex ouvrier du Gaz
Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage — Travail soigné et garanti.

PRIME INÉDITE
A NOS LECTRICES
Celles de nos lectrices qui voudront bien envoyer leur adresse à
LA BRODERIE PRATIQUE
38, rue Centrale, à Lyon
recevront gratuitement un exemplaire de ce journal, dont chaque numéro contient une page de dessins gigantesques d'une valeur de 1 fr. 50.

AVIS AU PUBLIC
Mme Zita Moretti née Alessi, successeur de feu Mme veuve Gaiffi, prévient sa nombreuse clientèle, qu'elle vient d'établir un nouveau laboratoire dans son magasin de vente, de sa spécialité de Gelées de Coings, boulevard Paoli, 27.
Mme Zita Moretti s'y prête de son concours.
Envoi sur commande.

L'QUEUR DE NOIX
DÉPOSÉE
par M. SIMONCELLI
Médaille d'argent. Exposition de Bastia (1887).
Croix de mérite et Médaille d'or. Exposition internationale de Bastia (1900).
Boisson de propriétés stomachiques, recommandée par les sommités médicales de Montpellier qui en font boire à leurs malades, et notamment par M. Combescure, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette Liqueur fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs difficiles par ses propriétés digestives, son arôme et son velouté.
Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'atténuer leurs souffrances, dans les cas d'épidémie et servir contre le mal de mer et les coliques.
La Liqueur de Noix se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.
Dépôt à sa Villa près Cardo et à Bastia chez M. Lazzarini, pharmacien, place des Terreaux.
Se méfier des contrefaçons.

CHOCOLAT MENIER

Ordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
Eugène PERICCHI, propriétaire
Saison Printemps-Eté 1906
Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures en couleurs
Choix considérable de pantoufles
Prix très réduits
M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.
La Maison se charge des réparations


Royal Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX TOMBENT-ILS?
SI OUI,
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur connu des Cheveux naturels. Résultats Inespérés. Vente toujours croissante.
Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations
ENTREPOT : 39, rue d'Enghien, PARIS

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAÏ DE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

OUTILS pour AMATEURS et ENTOMISTES
LE NEVEU
47, rue Lafayette, Paris
CATALOGUE ILLUSTRÉ ENVOYÉ FRANCO SUR DEMANDE

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLEMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.


Lisez tous les Jeudis
le Journal des Voyages
La plus attrayante des publications hebdomadaires
ROMANS D'AVENTURES
par les auteurs les plus célèbres :
Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Lafargue, etc.
Récits d'Explorations. — Nombreuses Variétés
SUPPLÉMENTS ILLUSTRÉS
Abonnement de 1 an : 26 fr. — 6 mois : 13 fr. — Un numéro contre mandat-poste de 0 fr. 50, chez M. Schneider, Paris.
15 centimes le Numéro. En vente partout.

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — MARDI 10 JUILLET 1906 — N° 185
00363
Le Petit Bastiais
5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES
Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25
ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse . . . . . 20 fr. 10 fr. 5 fr.
Autres Départ. 22 » 12 » 6 »
UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd hui : Les 7 frères martyrs.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 02 m. — Coucher, 7 h. 11 s.
Dernier quar., le 12 — Nouv. Lune, le 21
Fête de Demain : Saint Pie I.

9 JUILLET

L'abolition DE LA PEINE DE MORT

La Douma en prononçant l'abolition de la peine de mort nous a rappelé les anciennes résolutions que nous avions prises d'abolir chez nous cette peine inutile et hideuse. L'assemblée russe nous donne l'exemple. Deux propositions ont donc été présentées hier à la Chambre française, l'une par les socialistes, l'autre par un groupe de républicains de diverses nuances.

Voilà plus de trente années que je plaide pour cette cause : j'espère bien pouvoir en saluer le triomphe avant la fin de cette législature. Abolir la peine de mort, abolir les conseils de guerre, ce seraient deux grands actes qui honoreraient la Chambre de 1906, comme la Séparation des Eglises et de l'Etat a illustré, malgré ses fautes et ses défaillances, la Chambre de 1902.

Où a-t-on plus employé, comme moyen de gouvernement, la *mort* que dans cet Empire des Tsars sillonné par les bombes, les incendies et les exécutions atroces ? En face des vieux systèmes, des vieux régimes, des vieilles Eglises qui fondent leur puissance et leur gloire *sur la mort*, depuis l'Inquisition et avant, s'élève une société et un esprit vraiment nouveaux qui veulent se fonder *sur la vie* ! Cette inspiration est venue de France, on n'en saurait douter, elle est venue du dix-huitième siècle, de la philosophie et de la Révolution françaises, et il nous faut encore au vingtième siècle combattre les sophismes de l'ignorance qui ne meurt pas !

La peine de mort : école de moralité ? école de préservation et de conservation sociales ? L'échafaud : tribune sanglante d'où l'on enseigne la vertu et le devoir aux nations ? Combien de fois n'avez-vous pas entendu développer ces honteux paradoxes ? Vous les entendrez encore, malgré les exemples fournis journellement par toutes les grandes villes de la civilisation, où s'exerce encore le métier des bourreaux, où le théâtre des supplices convie à chaque expérience nouvelle tout ce que la société contient de bandits applaudissant à l'exécution et s'exaltant au crime par leur émulation !

Les guillotines appellent les bombes : les bombes appellent les guillotines et les pendaisons.

Et l'humanité, dite civilisée, continue de rouler dans ce cercle de sang et de feu.

Nous proclamerons par l'abolition de la peine de mort l'avènement d'un monde nouveau et nous inaugurerons enfin cette grande nouveauté : nous ferons des gouvernements et des lois, non pour la mort, mais pour la vie !

HECTOR DEPASSE,
Député.

Nuits de Corse

Sur les bords du détroit

Déjà l'astre du jour a disparu derrière les flots bleus. C'est à peine si une éparse poussière d'ocre, le pollen du disque en-allé, badigeonne les arabesques vaporeuses des montagnes sardes et les pentes abruptes, ravinées des coteaux corses. Le détroit de Bonifacio, autrement dit les Bouches, est admirable lorsque la tempête va se déchaîner ailleurs.

Il est rarement serein ce bras de mer. Il paraît ne pas vouloir s'accommoder du sort qui lui est échu, et, en révolte, en protestataire, il bat avec véhémence les falaises calcaires qui l'enserrent comme dans un étau. Il aurait sans doute préféré baigner d'autres rivages où sa vague dolente serait allée caresser la « plage sonore » au sable fin parsemé de brisures de corail et de nacre. L'été à attirer dans son sein les corps parfumés et frémissants des baigneuses avides de fraîcheur... Des balancelles toutes voiles dehors auraient glissé vertigineusement, ayant à leur bord des amoureux turbulents et passionnés, comme au reflux Eris et la douce Eugilde.

Le poudroiement d'or se liquéfie peu à peu. Des tons mauves ne tardent pas à remplacer la pourpre sanglante de tout à l'heure. Les îlots de Caprera, de Maddalena et de Cavallo ressemblent à des fauves monstres de légende arabe surgissant de l'onde glauque, prêts à foncer sur leur proie .. L'esprit est captivé par le spectacle unique qui s'offre au regard.

Les feux tournants si changeants des différents phares sont allumés. Ils croisent leurs faisceaux irradiants de lumière rouge, verte ou bleue qui viennent m'éblouir cependant que l'Angelus lance son ding-ding monotone. La brise du soir vivifiante et embaumée me caresse le visage. Des oiseaux de nuit, des phalènes, des hannetons, des moustiques passent au dessus de la tête dans des bruissements d'ailes harmonieux. Des cris stridents de grenouilles se mêlent aux « cricrierments » continus des sauterelles et de mille autres insectes en rut. Les failles des maisons et des clochers se profilent ombreux, sur une *mer* d'huile. C'est la Casbah Bonifacienne qui s'endort. Les bruits confus et insaisissables de cette cité se raréfient et ne parviennent bientôt plus jusqu'à moi. C'est la nuit de juin à la clarté mystique qui ensorcelle les sens.

Les aloiements d'un chien de berger, rauques et symboliques, frappent mes oreilles. Le bon et fidèle gardien a entendu sans doute du bruit. Il tient à avertir son maître comme pour lui dire qu'il est à son poste et veille toujours avec une grande vigilance sur la cabane enfumée et le bercail garni de brebis et de chèvres. Les renards sont malins, mais ils craignent le chien corse au poil fauve et à l'agilité remarquables.

A intervalles irréguliers une clochette tinte, clairement, donnant à la nuit un cachet particulier et exquis de poésie corse. Il me semble rêver devant la beauté grandiose du détroit à cette heure je constate en moi une gaieté ardente sans savoir ce qui me l'occasionne. Les bruits insolites, les murmures confus me charment jusqu'à la béatitude. Le regard se perd tantôt sur le firmament cloute d'étoiles mystérieuses, tantôt sur la mer terne où une lumière vacillante se discerne...

... Oui, là-bas, tout au fond, un *feu* petit, quasi perdu dans l'infini de l'espace bleu, me fait songer aux rochers des Lavezzi, et infailliblement aux pages émotionnantes de Daudet sur le trop sinistre naufrage de la « Semillante. » Des 600 hommes aucun n'échappa à la mort. Je ne dirai rien sur ce naufrage que l'auteur distingué des « Lettres de mon moulin » a immortalisé. Néanmoins ce soir, en écoutant mourir les vagues dans des clapotis légers, je n'ai pu m'empêcher de verser quelques larmes à l'évocation douloureuse de la « Semillante. » J'étais joyeux tout à l'heure ; maintenant ma tristesse est indicible. Mon cœur semble vouloir sortir de la poitrine tant il bat à coups redoublés. Je me sens étouffer.

La petite luciole fixe me tient rivé à elle. Le passé est là vivant. Il me semble voir dans une réalité frappante le désarroi formidable qui eut lieu au moment du choc. J'entends des cris, des pleurs parmi le grondement assourdissant de la mer qui déferle ses vagues impétueuses sur toute l'île inondée. Les cloches du bord disent que tout espoir de sauvetage est perdu et qu'il ne reste plus qu'à se signer... Tout ce tumulte infernal, ces bruits horrifiques semant l'épouvante et la consternation, il me semble les entendre. Et de me voir là, en spectateur impuissant, je ne puis moins faire que de laisser perler quelques larmes dans le coin des yeux.., larmes qui vont la prière de mon âme adressée aux victimes de la mer. .

La petite lumière moribonde est la veilleuse du cimetière qui fait s'attendrir les cœurs, comme pour mieux les mortifier...

FRANÇOIS FASSI.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 10 juillet à 8 h. 1/2

En Bataille, marche militaire, O' Neun.
Charles VI, ouverture, Halévy.
Hulot de Penat, en 7 parties, Gonnod.
Lucrèce Borgia, fant. p. clar., Donizetti.
Eurydice, polka, Brun.
Le Chef de musique, LANY.

Retraite en musique

Itinéraire du mardi 10 juillet

Rue Miot, rue du Nouveau Port, avenue Carnot, rue de l'Opéra, boulevards du Palais, St-Angelo, cours docteur Favale, Place d'Armes, Faubourg St-Joseph (à l'intérieur, route nationale, Places d'Armes, de la Citadelle, cours docteur Favale, boulevards St-Angelo, du Palais, Paoli, rue Miot, cours Sebastiani. Rentrée.

Ce que disent les Journaux

La Petite République

Sur la présence des inspecteurs des finances dans les ministères :

« Le désir par lequel les inspecteurs des finances seront dorénavant installés à poste fixe dans chaque ministère paraît devoir aboutir à des résultats plus pratiques que la commission des économies nommée par la Chambre. Peut-être à cause de cela même ne plaira-t-il point à tout le monde. L'inspecteur des finances installé dans la place, étudiant les services, aidant au besoin de ses connaissances financières les ministres désireux de les réformer et avisant le ministre des finances de ce qu'il conviendra, apparaît évidemment comme redoutable. »

L'Autorité

De M. Delahaye, sur la situation financière :

« Soyez assurés que la progression, l'inquisition, la vexation, la spoliation s'arrêteront respectueusement devant les millions et les milliards des grands voleurs de la Bourse. C'est ce que M. Poincaré appelle taxer les grands plutôt que les petits. Moyennant quoi ce roseau peint en fer trouvera grâce à la foi devant M. Clémenceau, M. Jaurès, la majorité du Parlement, et restera ministre des finances. S'il n'était pas du même levain que les autres n'aurait-il pas depuis longtemps cessé d'être des leurs ?

---

144 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR
ALFRED SIRVEN & A. SIEGEL
TROISIÈME PARTIE
LA MÈRE

— Mais, c'est un mauvais rêve !... balbutia sœur Louise, est-il possible que ce soit de toi qu'il s'agisse, ma Suzanne chérie ! mais ce sont des calomnies, j'en jurerais !

— Tu ne le crois pas ! s'écria la jeune femme, oh ! merci... Mais il ne suffit pas que tu me conserves ton affection et ton estime... Il faut que je fournisse la preuve que je suis innocente !... et qu'ils se trompent ou qu'ils mentent, eux qui prétendent qu'ils n'ont surprise et qu'ils ont entendu des aveux que je n'ai pu faire, puisque n'étant pas coupable, je n'avais rien à avouer.

« Or, un seul homme peut, à cette heure, proclamer la vérité, et cet homme, c'est le comte. Songe que lui aussi a menti en m'accusant faussement !... On le dit très malade... Voudras-tu, en laissant échapper l'occasion de réparer le mal qu'il a fait en laissé faire, l'exposer à mourir la conscience chargée d'un aussi affreux péché ? Voudras-tu nous voir, moi au déshonneur, mon mari au désespoir dans ce monde... et le comte à l'éternelle damnation dans l'autre ?

La religieuse tremit écrasée sous le poids de l'effroyable responsabilité.

Elle ferma les yeux, joignit les mains et murmura, éperdue :

— Mon Dieu, inspirez-moi !

Puis elle tomba à genoux et commença à prier à voix basse, mettant toute son âme dans sa prière.

Suzanne s'agenouilla à côté d'elle, pendant que les deux hommes s'écartaient, respectueux.

Sœur Louise se releva la première et, aidant la jeune femme à se mettre debout ?

— Espère, dit-elle. Je vais voir le comte dont la chambre est voisine de cette pièce. Je l'interrogerai, j'examinerai son état et, si cela ne me semble pas impossible, je le conduirai vers lui.

Le cœur de Suzanne et celui de Gérard battirent douloureusement en la voyant s'éloigner, pâle, émue, mais souriante, car elle était maintenant convaincue d'agir, guidée par l'inspiration d'en haut.

— Que va-t-il sortir de tout ceci ? se demanda Mérin, qui, tout voltairien qu'il était, ne pouvait s'empêcher de ressentir un trouble profond, encore impressionné par le spectacle d'une grandeur mystique, auquel il venait d'assister.

Sœur Louise entra dans la vaste et luxueuse chambre à coucher que le comte ne quittait plus guère.

Il y passait maintenant presque toute sa vie, étendu la nuit dans son lit où il se roulait, en proie à de cruelles insomnies, enfoui le jour dans un fauteuil où il demeurait assoupi, hébété pendant les intervalles des crises abominables qui le tourmentaient.

Si maigre maintenant et si livide, qu'on eut dit d'un cadavre en qui le regard seul serait resté vivant ?

Et ce regard était toujours doux, bon, honnête, tendre surtout, à ce point que dans son silencieux et pénible désespoir, le malheureux inspirait autant de sympathie que de pitié.

Ce n'était pas seulement le devoir, mais une affection sincère qui attachait à lui la bonne sœur Louise.

Quand elle le voyait ainsi, triste et abattu, elle mettait tout en œuvre pour le distraire et essayer de réveiller son intelligence, de ranimer sa sensibilité engourdie.

A peine obtenait-elle parfois de lui qu'il lui répondit par quelques mots, prouvant qu'il comprenait le sens de ses réconfortantes exhortations.

Lorsque, au contraire, il tombait dans un des accès de sa terrible maladie, quand saisi d'une convulsion et l'écume aux lèvres il se tordait en hurlant entendre des cris déchirants, elle le soignait avec un dévouement sublime, sans même entendre les paroles qui, dans ces moments-là, s'échappaient de la bouche du malheureux.

Et bien que le nom de Suzanne accompagnât d'épithètes passionnées, revint souvent au milieu de ces paroles désordonnées qu'elle attribuait au délire, la religieuse ne laissait pas abattre à ce nom qui, pourtant, lui était bien connu.

Cependant, après ce que venait de lui dire Mme de Chellen, elle était bien fondée de se souvenir de la place que la jeune femme occupait dans l'existence de ce malheureux, à l'intelligence à demi-morte au corps épuisé, au cœur déchiré, saignant !...

Quand elle le vit lui-même, plongé dans la prostration qui était pour lui l'apaisement, elle se demanda si, en lui parlant de Suzanne, elle n'allait pas lui causer une excitation funeste.

Elle hésita quelques secondes avant de lui parler.

Cependant, elle se décida, songeant à l'inspiration qu'elle venait de puiser dans la prière, à cette inspiration que, dans son âme pieuse, elle faisait remonter jusqu'à Dieu.

— Comment vous trouvez-vous, monsieur le comte, commença-t-elle avec précaution.

— Bien, répondit-il, en laissant couler péniblement entre ses paroles qui, dans ces moments-là, s'échappaient de la bouche du malheureux.

Et bien que le nom de Suzanne accompagnât d'épithètes passionnées, revint souvent au milieu de ces paroles désordonnées qu'elle attribuait au délire, la religieuse ne laissait pas abattre à ce nom qui, pourtant, lui était bien connu.

Cependant, après ce que venait de lui dire Mme de Chellen, elle était bien fondée de se souvenir de la place que la jeune femme occupait dans l'existence de ce malheureux, à l'intelligence à demi-morte au corps épuisé, au cœur déchiré, saignant !...

Quand elle le vit lui-même, plongé dans la prostration qui était pour lui l'apaisement, elle se demanda si, en lui parlant de Suzanne, elle n'allait pas lui causer une excitation funeste.

Elle hésita quelques secondes avant de lui parler.

Cependant, elle se décida, songeant à l'inspiration qu'elle venait de puiser dans la prière, à cette inspiration que, dans son âme pieuse, elle faisait remonter jusqu'à Dieu.

— Comment vous trouvez-vous, monsieur le comte, commença-t-elle avec précaution.

— Bien, répondit-il, en laissant couler péniblement entre ses paroles qui, dans ces moments-là, s'échappaient de la bouche du malheureux.

— Recevriez-vous volontiers une visite ?

— Une... visite ?

— Oui, la visite d'une personne à qui vous avez fait beaucoup de mal.

— Je lui ai fait du mal, moi ?

— Oui.

— Alors... cette personne me hait ?... moi ? fit-il avec agitation, si elle me hait elle ne sera souffrir... je ne veux pas... je ne veux pas !...

— Cette personne ne vous hait pas, elle vous pardonne.

— Ce n'est donc pas la comtesse ?... j'avais cru, d'après ce que vous me disiez... car je ne me rappelle pas avoir fait de mal à quelqu'un... et il n'y a que la comtesse qui me haïsse... mais non, ce n'est pas elle, car elle ne sait ni aimer ni pardonner. Pourtant je l'ai bien aimée, moi !... mais je ne l'aime plus, je la déteste et une autre que j'aime que j'adore !... une autre qui m'a fait, elle aussi, pourtant...

Peu à peu, il s'animait et son cerveau redevenait lucide.

Mais son agitation ne paraissait pas inquiétante et il semblait, au contraire, tranquillisé par une émotion d'une douceur extrême, car l'image brûlée de Suzanne venait de lui apparaître, vision enchanteresse qui le berçait dans un extatique ravissement.

Le nom chéri revint sur ses lèvres.

— Suzanne ! Suzanne ! prononça-t-il, les yeux fermés pour ne mieux emprisonner dans le songe qui le charmait.

— C'est elle qui veut vous voir, monsieur sœur Louise.

(A suivre)

L'Eclair

De M. Ernest Judet, sur la validation de M. Jaurès :

« Il est nécessaire que l'arbitraire et le vol ne soient ni approuvés par ceux qui en sont victimes, ni traités avec indifférence par le parti qui a l'honneur, dans une chambre jacobine, de défendre les droits du suffrage universel : la vérité du scrutin et l'honneur du Parlement. Tolérer ou tolérer les attentats d'Aibi, c'est la même faute et la même responsabilité. Il est regrettable que vingt-sept députés seulement l'aient compris ; on se demande quand les autres trouveront l'occasion de se montrer, et s'ils continuent à s'abstenir, comment entendent-ils le mandat qui leur a été confié. »

L'Aurore

De M. Gérault Richard, sur la nécessité de comprendre les facteurs dans le projet d'amnistie :

« Les facteurs quand ils s'en prennent à l'Etat à qui paient-ils préjudice en réalité, sinon à eux-mêmes ? Qu'est-ce que l'Etat, sous un régime démocratique ? C'est la nation représentée par ses élus. Les facteurs qui réclament une augmentation s'adressent au ministre, celui-ci se tourne vers le Parlement, et le Parlement met la main à la poche des contribuables, c'est-à-dire des électeurs. Les facteurs et les autres fonctionnaires possèdent donc un moyen d'obtenir satisfaction, que les travailleurs des entreprises privées ne possèdent pas : celui de porter leur cause devant le suffrage universel, qui étant appelé à payer, me semble le mieux qualifié pour ordonner les dépenses. Cela dit, le gouvernement aurait mauvaise grâce à repousser une mesure d'apaisement et d'oubli. Espérons que l'épreuve n'aura point été pénible. »

Le Siècle

De M. Cornély :

« Il résulte des explications de M. Sarrien, que l'amnistie projetée profitera à tous ceux qui ont commis des méfaits ces derniers temps, excepté les facteurs des postes, qui ont fait grève. Ainsi les bonnes gens qui ont pillé et incendié les maisons de leurs patrons, vont être amnistiés, et les facteurs des postes, qui se sont mis en grève, resteront révoqués. Il y a là quelque chose qui trouble notre manque individuel de justice distributive. M. Sarrien dit que si les facteurs restent impunis, il en résultera du relâchement et de l'insubordination dans l'administration des postes. Croit-on par hasard que si les voleurs, les pillards, les incendiaires de Fresnes-en-Woëvre sont amnistiés, il n'en résultera pas aussi dans l'âme des ouvriers une certaine animation de l'horreur nécessaire qu'inspirent de pareils crimes aux gens civilisés ? »

Le Soleil

A propos de la validation des pouvoirs :

« Quand on songe que MM. Bepmale, Jaurès, Cadilaux, Pelissc et cinquante autres radicaux ou socialistes qui n'ont jamais été élus, ont été admis sans difficultés, on peut trouver étrange l'exclusion dont est frappé M. de Castellane. La majorité pour se livrer à cette exécution a attendu que la série des élections contestées fût à peu près close, elle a dû jusqu'à ce que la liste fut épuisée se demander, non sans quelque inquiétude, s'il ne se relèverait pas des bancs de l'opposition un député résolu à ester devant le pays les illégalités, violences, infamies, mensonges, fraudes qui ont valu aux candidats officiels tous les suffrages des électeurs aperçus, domestiqués et corrompus. »

Epuration nécessaire

Deux nouveaux coups de revolver sont venus troubler la quiétude de nos agents et le sommeil de nos concitoyens.

Tous ces faits divers par trop récidivent nous ont obligé à faire une petite enquête personnelle dont nous sommes heureux de pouvoir communiquer au public les principales conclusions, ne fût ce que dans l'espoir de tirer les pouvoirs publics d'une torpeur inexplicable.

Il y a actuellement à Bastia toute une catégorie de jeunes citoyens dont le métier n'est pas toujours très nettement défini. Ils cumulent les fonctions de contrebandiers avec celui de Fra Diavolo, lorsqu'ils ne trouvent pas auprès des tripots pompeusement dénommés cercles, les subsides nécessaires.

Ajoutez à la contrebande et aux tripots les petits bénéfices de la prostitution, et vous aurez une idée des ressources que peut se procurer ce monde spécial.

Les évincés, ceux qui ne peuvent prendre leur part à cette table commune, manifestent une colère sournoise mais mal contenue, et un de ces jours Dieu fasse que les passants inoffensifs ne rapportent finalement les frais de ces tournois chevaleresques. Nous n'hésiterons pas dans ces conditions à appeler l'attention du public, qui paie d'ordinaire les pots cassés, sur l'œuvre de salubrité à entreprendre, et si les pouvoirs publics se refusent à prendre leur part de responsabilité, nous saurons les y contraindre.

Il est de toute nécessité de débarrasser notre cité de cette graine de malfaiteurs, *et si on ne saurait trop engager* nos tribunaux répressifs à faire preuve de fermeté, il faut avoir le courage de dessiller des yeux trop complaisamment fermés.

La fermeture de certaines maisons suspectes, connues même de la police et des agents de la force publique, s'impose.

Pour supprimer le mal, il suffit d'empêcher, non le vagabondage spécial, ce qui est matériellement impossible, mais les autres revenus de ce monde peu intéressant.

Il y a des complaisances qu'on pourrait qualifier de complicité ; nous saurions un gré infini aux intéressés en ne nous obligeant pas à les signaler plus clairement.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la demande d'annulation de l'élection de M. Bini de Castellane, dans l'arrondissement de Castellane.

Nombre de votants . .	474
Majorité absolue. . .	238
Pour l'adoption . .	253
Contre	221

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté contre, MM. Gavini, Pieraggi, Santelli.

N'ont pas pris part au vote, MM. Forcioli, Gabrielli.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CARDO-LES-EAUX. — Ce coquet village, refuge pendant les mois d'été du high life bastiais, était en fête, hier. On a célébré le mariage de Mlle Laure Picq avec M. Antoine-Philippe Granarolo, commis principal des douanes à Bastia.

Sur le parcours de la villa Picq à l'église avait été dressé un grand arc de verdure et de fleurs, orné de drapeaux et de lanternes vénitiennes ; au milieu était suspendue une immense corbeille de fleurs, d'un très bel effet.

Remarqué dans le cortège :

Mme Picq, brocart mauve et dentelles, et M. Picq.

Mlle Mariotti, blanc et vert, et M. Tassinini.

Mlle Dané, blanc broderies anglaises, et M. Pierre Luciani.

Mme Chalmeton, mousseline blanche, et le commandant Costa.

Mme Dané, soie noire dentelles, et M. Bernard, administrateur de la marine.

Mme Boyer, soie blanche dentelles crème, et M. Angerly.

Mlle Sisco, soie blanche sous transparent bleu, et M. Alex. Granarolo.

Mme Costa, éclienne champagne, et M. le capitaine d'artillerie Taddei.

Mme Bernard, mousseline soie brodée sous transparent vert d'eau, et N. Dané.

Mlle Bernard, mousseline brodée sous transparent bleu, et N. Quilichini.

Mlle Costa, mousseline rose, et N. Casanavata, surveillante de l'enregistrement.

Mme Costa, soie mauve dentelles, et N. Lucciani.

Mlle Picq a été conduite à l'autel par son père N. Emile Picq, professeur honoraire, officier de l'instruction publique, notre vaillant confrère de la presse dijonnaise. Mlle Picq portait un très joli costume satin blanc en dentelles et charmait par sa grâce et sa modestie.

Toute la population de Cardo, en habits de fête formait la haie sur le passage du cortège et manifestait ses vives sympathies pour la jeune couple.

Les témoins de l'épouse étaient : sa sœur Mme Anne Chalmeton, et son oncle, N. Dané, commis principal des douanes ; ceux de l'époux : son frère, N. Alexandre Granarolo et M. Angerly, sous-économe au Lycée.

M. le curé Nicolai a béni cette union et a prononcé une remarquable et touchante allocution sur les devoirs des époux chrétiens. M. Regnaud tenait les orgues. M. Bartoli a chanté l'*Ave Maria* de Faure et l'*O Salutaris*, M. Pieroli a chanté l'*Ave Maria* de Gounod.

La quête a été faite par les demoiselles d'honneur Marinetti et Dané, accompagnées de MM. Pierre Luciani et Tassinini, commis principal des douanes.

Après le messe grand déjeuner à la villa Picq, puis lunch auquel ont assisté tous les habitants du village. Le soir, illuminations.

Nous offrons aux jeunes époux avec nos félicitations nos vœux de bonheur les plus sincères.

OMESSA. — La population d'Omessa a appris avec une réelle satisfaction la nomination de notre excellent ami le capitaine Santini au grade de chef du bataillon de l'armée territoriale.

Cette nomination, à laquelle tous ses amis sont heureux d'applaudir, est la juste récompense des bons et loyaux services que notre brave commandant a rendu à sa patrie durant son séjour dans l'armée.

Au nom de tous les habitants d'Omessa, au nom de tous ceux qui connaissent ce cher commandant, nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

CONCA. — Pendant que la campagne dormait, fatiguée d'avoir porté une lourde moisson, le village de Conca de Porto-Vecchio, présentait une grande animation. Partout visages réjouis et toilettes pimpantes, partout jeunes filles en blanc et jeunes gens en habit. Il y avait mariage entre : Mlle Susini Ange-Dévote fille des feus Gérôme Susini, géomètre et de Madame née Folacci et nièce de M. le Docteur Folacci médecin à la Colonisation en Algérie et M. Susini Jean-Baptiste fils du sympathique maire de Conca, appartenant tous deux aux familles des plus honorables du canton.

Jamais le village de Conca n'a vu fête pareille, le spectacle était superbe, la mariée dans une robe toute blanche qui s'appropriait si bien à son âme s'avançait toute rougissante au bras de son oncle M. Folacci Toussaint, pendant que derrière elle, le visage radieux, l'époux venait modeste dans une redingote irréprochable. Le cortège était long et varié, saisie au passage : Mme Staath dans sa grâce toute parisienne, Mlle Caroline Susini, dont la beauté rehaussée par une toilette claire et simple, Mlle Dévote Profizi avec ses yeux remplis de rêves et sa toilette poétique.

A l'église après une brillante allocution de M. l'abbé Folacci curé de la paroisse et oncle de l'épouse. M. Staath avec une voix de ténor nous a chanté *l'Ave Maria* de Gounod, et notre église était si peu accoutumée à un tel fait, qu'on aurait dit que les saints de plâtre eux-mêmes étaient suspendus aux lèvres du chantre. Après la cérémonie religieuse, dîner exquis.

L'on conservera bien longtemps chez nous le souvenir de cette fête charmante à tous les points de vue. — C. J. V.

Carnet Mondain

Jeudi dernier, a été célébré à la mairie du Pauthéon et à l'église Saint Etienne-du-Mont, le mariage du romancier Pierre Goüat-Vanquelin, avec Mme Crouzet, née Gimié d'Arnaud, veuve du Professeur à la Faculté de Médecine, qui appartient à l'une des premières familles du Midi.

Les témoins pour la mariée étaient : M. le docteur Sainta, et M. Maurice Magre, secrétaire de M. Sarrant, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur ; pour le marié, son frère, M. Paul Goüat-Vanquelin, publiciste, et M. Justin Augé, député de l'Hérault.

Malgré le caractère tout à fait intime de la cérémonie, une foule de notabilités parisiennes, parlementaires, artistiques, littéraires et mondaines sont venues féliciter les nouveaux mariés.

Un très brillant déjeuner a réuni les mariés, les témoins et quelques rares intimes dans les salons de Foyot, et dont voici le menu :

Hors d'œuvres variés
Filet de Sole Coodé
Noisettes de Filet sauté fond d'artichauts
Poularde à la gelée d'estragon
Salade romaine
Petits pois de Clamart à la Française
Biscuits, glaces Foyot
Gaufrettes
Corbeilles de Fruits
Vins
Chablis, Médoc, Château d'Issan 1886,
Cliequot frappé
Café — Liqueurs.

Nous adressons aux époux nos meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité.

Lycée de Bastia

Avis aux Familles

Le Proviseur du Lycée a l'honneur d'inviter les parents qui quittent leur domicile habituel avant l'ouverture officielle des grandes vacances, à bien vouloir lui faire connaître l'adresse à laquelle ils désirent que leur soient envoyées les notes de fin d'année concernant leurs enfants (bulletin du dernier trimestre, résultat de l'examen de passage, etc.).

Faute de prendre cette précaution, chaque année, vers la fin du mois de juillet, bon nombre de familles, parties en villégiature, ne reçoivent pas la correspondance qui leur est adressée et sont ainsi privées des renseignements que l'administration prend soin de leur fournir et qu'elle estime précieux — voire même indispensables — pour la direction du travail des enfants pendant les grandes vacances.

CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

Ecoles de Garçons

publiques et privées de la ville de Bastia

Examens des 6 et 7 Juillet 1906

Candidats définitivement reçus 56:

Ecole de la Place Saint-Nicolas

Aquatella Charles.	Maestracci P.-Louis.
Casanova Léon.	Marbeo Albert.
Casimiri Mathieu.	Marchetti Antoine.
Cesarini René.	Marre Maurice.
Chelli François.	Muraccioli Pascal.
Colombani Ange.	Orsini François.
Filippi Hector.	Pouzol Maurice.
Giabiconi Aimé.	Sebastiani François.
Grimaldi Jean-Paul.	Sora François.
Leonelli Jules.	Torre Tiburce.
Lucciani Aurèle.	Varesmes Pascal.
Luciani André.	

Ecole de la rue de l'Opéra

Aitelli.	Casari
Cancellieri.	Tiebadon.

Ecole de la Haute-Ville

Bartoli.	Guilhemotonia.
Canioni.	Jubia.
Cavaldini.	Perfigenni.
Constano.	Pieri.
Evangelisti.	Giorgetti.
Franceschini.	Sabo.
Fraymontin.	Scampuoni.
Gavi.	Simoni.

Ecole des Frères

Alessandrini.	Canesi.
Bani.	Gozzi.
Battesti.	Gregori Pierre.
Benedetti.	Ottomani.
Biancarelli.	Ricci.
Bracconi.	Salvatelli.
Negretti, ancien élève de la place Saint-Nicolas, actuellement au lycée.	

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 10 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin + 23·6 à midi + 26 2 à 6 heures du soir + 25 Maxima + 27·7 Minima + 19°.

Baromètre — 7 heures du matin, 764 mm. à midi, 763 mm. 6 heures du soir, 764 mm.

Vent. — Dans la matinée, faible.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, ½ couvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

Distribution des prix

La distribution des prix, au Lycée de Bastia, aura lieu le samedi 28 juillet. Elle sera présidée par M. Henri Pierangeli, député de Bastia.

Au Lycée

Mercredi, 11 juillet, à 8 heures et demie du soir, 3e et dernière soirée familiale au Lycée.

Les cartes d'entrée sont distribuées au secrétariat de M. le Proviseur aujourd'hui et demain.

Ecole de Saint-Cyr

Ont été admis à subir les épreuves orales du 1er degré, MM. André Joseph-Charles-Gaëtan. Arrighi Joseph-Marie, Gallini Jacques-Joseph-Louis.

Tapage nocturne

Les nommés L. Ignace, T. Jean, pêcheurs, et P. Jean, chanteur ambulant, qui, cette nuit, dans la rue Saint-Jean, chantaient à tue-tête et troublaient quelque peu le repos des paisibles habitants de ce quartier, ont été mis en contravention par la police.

Ministère de la Justice

M. Tamburini, juge de paix de Palasca, est nommé juge de paix d'Argentella.

Arrestation

La police a arrêté, hier vers 4 heures du matin, le jeune B. François, 15 ans, sous extrait de jugement,

B. a été écroué provisoirement au violon municipal.

Légion d'honneur

M. Beroardi Charles, 1er maître vétéran à Toulon, est inscrit sur le tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, 2e semestre 1906.

L'excursion à Piombino

L'excursion projetée pour Piombino, organisée par la Société chorale « L'Orphéon Bastiais » est définitivement fixée au 22 juillet prochain.

Pour le transport cette société a affreté le vapeur « Gianutri » de la compagnie Florio-Rubattino.

Le prix du voyage est fixé à 8 fr.

Service de la voirie

Notre police a verbalisé hier contre les sieurs F. Augustin, D. David, P. Jacques, G. Paul et C. Antoine, loueurs de voitures pour encombrement de la voie publique.

A louer

— Appartement de 6 pièces, au 5e étage, n° 32, boulevard Paoli.

S'adresser au bureau du journal.

A vendre

A vendre pour raison de santé, un magasin de faïence et verrerie.

S'adresser rue Neuve, maison Gregori.

Maladies des yeux

Docteur Alexandroff, Cours Grandval, 2, à Ajaccio.

Les malades qui entrent en traitement dans sa Clinique, sont placés sous la direction d'une dame française compétente.

Mots de la fin

Un commerçant, ami des blocards soupire en parlant des charges que le fisc fait peser sur lui.

— Les contributions augmentent dans des proportions fantastiques, dit-il ; nous courons à un désastre.

— Allons donc, lui répond Plaisantin, cette situation répond à tous vos désirs ; ne vous vantiez-vous donc pas dernièrement d'avoir une majorité.... imposante ?

ON DEMANDE DES MALADES

PAYEMENT APRÈS GUÉRISON SEULEMENT

Guérison rapide et sûre par l'électricité, les plantes, etc., de toutes les maladies aiguës ou chroniques, même réputées incurables, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Estomac, Foie, Reins, Nerfs, Peau, Bronchites, Anémie, Rhumatismes, Goutte, Gravelle, Asthme, Vices de Sang, Constipation, etc.

Ecrire avec détails au Dr Ramar, Prof de la "Médecine végétale", 10, R. des Beaux-Enfants, PARIS

Orezza-les-Eaux

Villa Granajola

PROPRIÉTÉ DU Dr MANFREDI

L'Hôtel sera ouvert à partir du 1er juillet sous la direction de M. Henri Courchet.

Un cuisinier de Nice est attaché à l'établissement. Un service d'omnibus sera à la disposition des voyageurs.

Prix de la Pension :

Table d'hôte, 5 francs par jour ;

Chambres, 2 et 3 francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Mme veuve Manfredi, villa Granajola, Orezza.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00364

BOURSE DE PARIS

	7 juillet	10 juillet.
Rente 3 0/0 ancien	96 10	96.90
— 3 p. 0/0 amortis.	95.90	96 65

ex-coupon.

Pensions Ecclésiastiques

Paris, 9 juillet.

Par décret du 8 juillet 1906, sur le rapport du ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, et du ministre des finances, soixante-six pensions ecclésiastiques ont été accordées à des chanoines, curés et desservants du département de la Corse, avec jouissance du 1er janvier 1906.

Rixe sanglante à Castifao

Castifao, 9 juillet.

Hier soir, vers 8 heures, au cours d'une rixe survenue entre les bergers Dominique, Mathieu, François et André Cervoni, d'une part, Colombani Noël, berger, et son fils Victor, soldat au 163e d'infanterie à Bastia, en permission de 4 jours d'autre part tous domiciliés à Castifao, Colombani Victor a donné un coup de couteau dans le dos à Cervoni André.

Victor Colombani a été blessé lui-même d'un coup de couteau à la cuisse gauche sans savoir par qui.

Les blessures ont un centimètre et paraissent superficielles.

Le soldat Colombani, étant blessé, a été laissé en liberté.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Cognac

Paris, 9 juillet.

Les électeurs de cette circonscription étaient appelés hier à élire un député en remplacement de M. Cuneo d'Ornano, décédé.

Deux candidats étaient seuls en présence :

M. James Hennessy, conservateur et M. Jean Barraud, républicain.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

M. Hennessy a été élu par 10.040 voix.

M. Barraud, en a obtenu 7.452.

Aux élections générales du 6 mai M. Cuneo d'Ornano avait été réélu par 8.881 voix contre 6 672 à M. Barraud, républicain ; 1.219 à M. Ferjeur, républicain, et 675 à M. Le Bourgo, socialiste.

NOUVELLE LETTRE du Général Mercier

au premier président de la Cour de Cassation

Paris, 9 juillet.

Le général Mercier a adressé une nouvelle lettre de protestation au premier président de la Cour de Cassation.

Dans cette lettre, l'ancien ministre de la guerre constate que M. Mornard a passé sous silence, dans sa plaidoirie, la nouvelle vérification des papiers du bordereau, ainsi que la lettre d'Esterhazy, craignant, sans doute, que l'enquête n'aboutisse à un résultat contraire à l'identité de ces papiers.

Duel Gonse-Picquart

Paris, 9 juillet.

A la suite de lettres adressées au premier président de la Cour de cassation, un duel au pistolet a eu lieu cet après-midi entre le général Gonse et l'ex-colonel Picquart.

Le général a déchargé les deux coups de son arme sur Picquart qui a essuyé, sans tirer, le feu de son adversaire.

L'ex-colonel n'a pas été blessé.

COUR DE CASSATION

La deuxième Revis on du procès Dreyfus

L'ARRÊT

Paris, 9 juillet.

La Cour de cassation, toutes Chambres réunies, sous la présidence de M. Ballot-Beaupré, a délibéré aujourd'hui sur l'affaire en révision Dreyfus.

L'arrêt de la Cour ne sera pas rendu avant mercredi.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. Henri Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Projets de loi d'intérêt local

Discussion du projet de loi tendant à approuver un projet d'assainissement de la ville de Saint-Claude (Jura) et à autoriser cette commune à percevoir une taxe sur les propriétés bâties.

La Chambre a adopté.

Discussion du projet de loi relatif à un échange de terrains forestiers entre l'Etat et M. Ricard.

La Chambre a adopté.

Discussion du projet de loi tendant à établir d'office une imposition extraordinaire sur la commune de Combrit (Finistère).

La Chambre a adopté.

Discussion du projet de loi tendant à établir d'office une imposition extraordinaire sur la commune de Guilliac (Morbihan).

La Chambre a adopté.

INTERPELLATION MAGNAUD

M. Magnaud, député de la Seine, demande à interpeller M. Sarrien, président du Conseil et ministre de la Justice, sur la réorganisation de la magistrature dans le sens de l'équité et de l'humanité.

D'accord avec M. Sarrien, la discussion de l'interpellation de M. Magnaud est renvoyée aux premiers jours de la rentrée du Parlement.

Proposition Spronck

M. Spronck, député de la Seine, dépose une proposition de loi relative à l'enquête contradictoire en cas de vérification des pouvoirs.

La proposition de M. Spronck est adoptée.

Les tarifs douaniers

1re délibération sur le projet de loi portant modification des lois des 11 janvier 1892, 28 février 1899, 21 décembre 1905 et 29 mars 1906, sur les tarifs des douanes.

M. Guilloux

député de la Sarthe, combat le projet de loi.

L'orateur expose longuement tous les inconvénients qui résulteront des nouveaux tarifs douaniers.

Le ministre du Commerce

déclare que la modification des lois de 1892, 1899 et 1906 sur le tarif des douanes s'impose.

M. Doumergue affirme qu'il fera tout son possible pour faire aboutir les négociations commerciales avec la Suisse, mais, ajoute-t-il, nous devons prendre toutes les précautions nécessaires.

La discussion est close.

Le président met aux voix le projet de loi.

Nombre de votants. .	547
Majorité absolue. . .	274
Pour l'adoption . .	541
Contre	6

La Chambre a adopté.

L'Exposition de Saint-Louis

1re délibération sur le projet de loi relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'exposition universelle et internationale de Saint-Louis.

Amendement Ferrette

M. Ferrette demande le rejet du projet de loi et déclare que les décorations qui seraient accordées à cette occasion donneraient lieu à des marchandages.

Le député de la Meuse dépose un amendement portant que les grands prix devront seuls être décorés.

Le ministre du Commerce

repousse l'amendement proposé par M. Ferrette.

M. Doumergue dit que les décorations seront accordées au mérite, mais ne pourront être réservées exclusivement qu'aux exposants ayant obtenu des grands prix.

M. Astier

rapporteur du projet combat également l'amendement déposé par M. Ferrette.

Cet amendement est rejeté par 438 voix contre 81.

Amendement Viollette

M. Viollette, député d'Eure-et-Loir présente un amendement disant qu'aucun membre du parlement ne pourra être décoré à l'occasion d'une exposition quelconque.

L'amendement Viollette est adopté.

L'ensemble du projet de loi est également adopté.

L'Exposition de Liège

1re délibération sur le projet de loi relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'exposition universelle et internationale de Liège.

Après un échange d'observations entre divers orateurs le projet de loi est adopté.

Vérifications des Pouvoirs

La Chambre reprend la suite de la vérification des pouvoirs.

L'élection de Sarteue

Discussion des conclusions du rapport du 3e bureau sur les opérations électorales de l'arrondissement de Sartene.

Le rapport conclut à la validation de cette élection.

M. Suchetet

député de la Seine-Inférieure, demande l'ajournement de la discussion à cause de l'absence de M. Lerolle qui doit combattre l'élection

M. Bourrat

député des Pyrénées-Orientales, fait observer que plusieurs protestations formulées contre l'élection de l'arrondissement de Sartene ont été reconnues mal fondées.

L'orateur demande la validation de cette élection.

L'ajournement

Le président met aux voix le renvoi de la discussion à une date ultérieure qui est repoussé par mains levées.

M. Suchetet

demande le renvoi du dossier au 3e bureau chargé de la vérification des opérations électorales.

M. du Halgouet

appuie la demande de renvoi du dossier au 3e bureau.

Le député d'Ille-et-Vilaine fait remarquer que le bureau n'a pas encore reçu plusieurs listes d'émargements.

Le renvoi du dossier au bureau, est repoussé presque à l'unanimité.

La Validation

Le président met aux voix la validation de l'élection de l'arrondissement de Sartene qui est votée par mains levées.

En conséquence M. Gabrielli est admis.

Moissac

Discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales de l'arrondissement de Moissac.

Sur la demande du rapporteur, cette discussion est renvoyée à demain

Poitiers

Discussion des conclusions du rapport du 11e bureau sur l'élection de M. Gibiel, proclamé député de la 1re circonscription de l'arrondissement de Poitiers.

M. de Beauregard

combat les conclusions du rapport et demande l'annulation de cette élection.

L'annulation est repoussée par 378 voix contre 95.

L'élection de la 1re circonscription de l'arrondissement de Poitiers est validée.

M. Gibiel est admis.

La séance est levée et renvoyée à demain.

EN RUSSIE

Les grèves dans l'armée

St-Pétersbourg, 9 juillet.

Le 4e bataillon du régiment cantonné à Kiew s'est déclaré en grève.

Les soldats ont pris cette détermination pour protester contre la nourriture corrompue qui leur était servie, et la grossièreté du commandant.

AU TRANSVAAL

Soulèvement des Cafres

Londres, 9 juillet.

Le gouvernement du Transvaal craint un soulèvement général des Cafres.

Les mesures les plus sérieuses sont prises par le gouvernement anglais, afin de pouvoir étouffer rapidement la révolte si elle s'était se produire.

EN EGYPTE

Symptômes de révolte

Londres, 9 juillet.

Des symptômes de révolte se manifestent en Egypte.

Une vive agitation règne dans plusieurs villes.

L'ordre a été donné à Malte et à Gibraltar de tenir les troupes anglaises prêtes à partir au premier signal pour l'Egypte.

AVIS DE DECES

Mme Vve Timotei, née Falce, et ses enfants ; Mme et M. Timotei, brigadier des Douanes à Cervione, et leurs enfants ; Mme et M. Timotei et leurs enfants ; de Tarrano ; Mme et M. Timotei Simon, huissier, et leurs enfants, de Felce ; Mme et M. Felce Vincent et leurs enfants, de Tarrano ; Mme Vve Monti et ses enfants ; Mme et M. Gianlini et leurs enfants, de Pietricaggio ; Mme Peraldi et sa fille ; Mme et M. Campana et leurs enfants, Mme et M. Battaglini et leurs enfants, de Felcese Orneto ; Mme et M. Philippe Felce, percepteur à Borgo, et leurs enfants ; Mlle Félice, de Bastia ;

Les familles Gualfanni, Angelini, Gabrielli, Raffalli, de Tralonca, Falce de Bastia ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Timotei Philippe

Retraité

leur époux, père, beau-père, grand-père, oncle, cousin et allié, décédé à Bastia, le 9 juillet 1906 à l'âge de 73 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, mardi 10 courant, à 1 heure de relevée.

On se réunira, avenue Carnot, 3.

Société DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS

Les membres participants sont priés d'assister aux obsèques de leur regretté camarade, M. Timotei, qui auront lieu aujourd'hui, à 1 heure de relevée.

Réunion au domicile mortuaire, Avenue Carnot, 3.

Service de voitures

DE PONTE-LECCIA A OREZZA par Morosaglia

MM. Luciani et Bernacchi préviennent MM. les Voyageurs qu'un service de voitures régulier et confortable de Ponte-Leccia à Orezza, avec relais, à Morosaglia, sera établi *à partir du 20 juillet:*

Départ de Ponte-Leccia à 9 heures du matin.

N. B. Prière de retenir les places un jour à l'avance au bureau, rue de l'Opéra, 6, à Bastia.

Demander partout

« UN MORELLI »

Grand Vin Apéritif

Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1905)

La plus Haute Récompense

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés soigneusement après examen et garantie absolument pure. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

TRANSPORTS DIRECTS

entre Bastia
et les ports du Nord
Services bi-mensuels de vapeur de **BASTIA** pour
LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTEL ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE
Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à
M. ARTHUR C. SOUTHWELL
Bastia.

VENTE PAR LICITATION

à laquelle les étrangers seront admis
Par devant et en l'étude
de Me JEAN-BAPTISTE DE CARAFFA
licencié en droit
Notaire à Bastia. — (Corse)
Le jeudi neuf août 1906
à neuf heures du matin
DE L'IMMEUBLE CI-APRÈS DÉSIGNÉ
Situé dans la ville de Bastia

1er Une maison de la ville dite Villa Guasco

sise sur le territoire de Bastia route de Saint-Florent, sur le boulevard de Cardo prolongé, comprenant des caves ou celliers, des sous-sols habitables, en contrebas de la route nationale avec ouvertures sur le jardin vers l'Est, un rez-de-chaussée donnant de plein pied sur la route nationale, un premier étage et des mansardes habitables.

Caves.

Les caves se composent de deux compartiments auxquels on accède par le jardin et par un escalier intérieur.

Sous-sols.

Ils se composent de : Une cuisine. — Un office. — Une salle à manger. — Une antichambre et de deux chambres.

Rez-de-Chaussée.

Il comprend un salon, quatre chambres à coucher, un cabinet de toilette, et un vestibule d'entrée.

Le premier Etage

se compose d'un salon et de trois chambres à coucher.

Les Mansardes

comprennent une cuisine et quatre autres pièces habitables pouvant être affectées à divers usages.

Ecurie.

Il existe en outre une écurie au niveau des sous-sols.

Tous les étages communiquent entre eux par un escaliers descendant des combles et aboutissant aux celliers qui s'ouvrent eux-mêmes sur le jardin.

Il existe à tous les étages des water closet à effet d'eau système Doulton ainsi que des robinets pour les usages domestiques.

Le premier étage a son entrée principale sur la façade Nord, au moyen d'un escalier aboutissant sur la route nationale.

L'entrée principale de la Villa est de plein pied sur la route nationale dont elle est séparée par une grille en fer forgé.

2e. Un jardin

formant dépendance de la dite Villa d'une contenance d'environ quarante ares, planté d'orangers, citronniers, mandariniers et autres arbres fruitiers de diverses essences et contenant en outre de nombreuses plantes ornementales. Il est arrosé par l'eau d'une source canalisée en poterie et aboutissant à deux réservoirs.

Cet immeuble dépend de la succession de feu M. Sylvestre Guasco, décédé à Bastia, le quatre décembre mil neuf cent quatre, et appartient par indivis aux sieurs et dames :

1. Alexandre Guasco, avocat, docteur en droit, demeurant à Paris.

2. Edouard Guasco, capitaine au 87e régiment d'infanterie, demeurant à Saint Quentin.

3. Marie Guasco, veuve Micheletti, propriétaire, demeurant à Marseille.

4. Anna Guasco, épouse de M. Barthélemy Bronzini, architecte, demeurant à Bastia.

5. Joseph Guasco, pharmacien, demeurant à Marseille.

6. Mlle Rose Guasco, et MM. Jacques et Paul Guasco, ces deux derniers mineurs sous la tutelle légale de leur mère Madame Louise Guasco, née Delpine, demeurant à Bastia, venant les dits : Rose, Jacques et Paul Guasco, par représentation de leur père feu Raphaël Guasco.

Sur la demande en partage de la dite succession formée par les dits : Alexandre, Edouard, Marie, Anna et Joseph frères et sœurs Guasco, il est intervenu un jugement du tribunal civil de Bastia, en date du deux Février mil neuf cent six, rendu contradictoirement, qui a ordonné la vente par licitation de l'immeuble sus-désigné et commis Me de Caraffa, notaire, à Bastia, pour y procéder.

Le cahier des charges, des clauses et conditions sous lesquelles aura lieu la vente du dit immeuble a été déposé le deux juillet mil neuf cent six en l'étude du dit Me de Caraffa, et sommation a été faite aux colicitants d'en prendre communication et d'assister à l'adjudication.

En conséquence, la vente de la Villa Guasco et de ses dépendances désignées au précent placard aura lieu en un seul lot, en l'Etude et par devant Me de Caraffa, notaire à Bastia, le jeudi 9 Août mil neuf cent six à neuf heures du matin.

Sur la mise à prix de quarante mille francs, ci. 40.000 f.

Me Dapelo, avoué près le Tribunal civil de Bastia, occupe pour les frères et sœurs Guasco, poursuivants, et Me Cecconi, avoué près le même Tribunal, occupe pour Mlle Rose Guasco et pour les mineurs Jacques et Paul Guasco, colicitants.

J.-B. de CARAFFA,
Notaire.

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAI DE COLOMBANI
Bastia. — 2 et 4, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les Clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins
Salon à des prix modérés

COURS SECONDAIRES

de Jeunes Filles d'Ajaccio
DIRIGÉS PAR Mme LUCIE OTTAVI
Officier d'Académie

Cours fondés en 1868 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul aussi où les Cours sont faits par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'Instituteurs et d'Institutrices.

Exposés au plein Midi, au bord de la mer, vus splendide sur le golfe, sont ce que, de offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.

Pensionnat
Demi-Pensionnat — External
PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904-1905

4 Elèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées ;
4 Admission à l'Ecole Normale sur 3 ;
16 Brevets supérieurs sur 18.
Des institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'établissement.
Préparation spéciale au concours d'admission à l'Ecole Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

Ne pas oublier que l'Arnaro Martinet est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

Le meilleur des cigares à 0,10 sans contredit le **Cigare Mat** à demander dans tous les débits.
On ne fume pas un bon cigare, si le tuyau tellement il est vide.

PHAÉTON

A vendre. Pour tous renseignements s'adresser à M. Bernacchi, rue de l'Opéra, Bastia.

Mme MASSEL-WOOD
Chirurgien-dentiste

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours à **Ajaccio**, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, **Cours Grandval**, en face Cardinali, photographe, et à **Bastia**, 6, rue de l'Opéra, en face des magasins Orenga,
du 1er au 8 de chaque mois.

ANCIEN CABINET PRÉDÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle d'avoir à se montrer en petit nombre aux heures ci-dessus indiquées — et d'une correction absolue — qui n'ont pas le droit d'exposer la profession et qui exploitent des méthodes condamnées à la honte pour la fraternité du corps dentaire.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ENCRIERS



A fermeture automatique élastique
Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.



Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures en couleurs
Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en Ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PRIME INÉDITE

A NOS LECTRICES

Celles de nos lectrices qui voudront bien envoyer leur adresse à
LA BRODERIE PRATIQUE
38, rue Centrale, à Lyon
recevront gratuitement un exemplaire de ce journal, dont chaque numéro contient une page de dessins piqués d'une valeur de 1 fr. 50.

Une situation
à Gaz et Acétylène
Jean Chal, ex ouvrier du Gaz
Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage. — Travail soigné et garanti





AVIS AU PUBLIC

Mme Zita Moratti née Adam, ex-successeur de feu Mme veuvé Guisot, prévient sa nombreuse clientèle, qu'elle vient d'établir un nouveau laboratoire dans son magasin de vente, de sa spécialité de Gateaux Corses, boulevard Paoli, 27.

Mme Zita Moratti n'a point de succursale.

Envoi sur commande.





Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).
sur papier de Chine, format 80×57 . . . 6 f.
sur papier Vélin — — . . . 5 f.

HOMMES CÉLÈBRES

Sambucoccio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli
Napoléon Bonaparte.
sur papier de Chine, format 40×30 Chaque. 12 f.

Ste Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).
sur papier de Chine, format 65×50 . . . 5 f.
sur papier Chine, format 40×30 (Réduction). 2 f.

EN VENTE :

A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. di PERETTI, Libraire.
BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

ECONOMIE — CONFORT

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille
TRANSFORMÉ
AGRANDI
PRIX D'ABONNEMENT :
Seine, Seine-et-Oise : 2 mois, 2 fr.
Départements : 2 mois, 2 fr. 50 c.
56, rue Jacob, 56 — PARIS
Toutes les Dames ont le plus grand intérêt à se servir
DES PATRONS DÉCOUPÉS
DE " LA MODE ILLUSTRÉE "
AVEC LESQUELS ON PEUT FAIRE
TOUS LES VÊTEMENTS CHEZ SOI
Demander à l'Administration du Journal un NUMÉRO SPÉCIMEN de 32 pages in-8, avec gravure coloriée sur la 1re page, envoyé gratis et franco.

L'ALMANACH DE LA GAZETTE DU VILLAGE
du Gérant, M, rue Jacob, Paris.
On s'abonne également dans toutes les Librairies et dans tous les Bureaux de Poste.

XXXIe ANNÉE — MERCREDI 11 JUILLET 1906 — No 189

Le Petit Bastiais

00365

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, 32 francs par an.
Autres Départ.	32 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Pie I.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 02 m. — Coucher, 7 h. 11 s.
Dernier quar., le 12. — Nouv. Lune, le 21
Fête de Demain : Jean Gualberto.

10 JUILLET

Toujours Portovecchio

Delenda Carthago.

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse !

Je ne puis pas, en somme, être plus royaliste que le roi et rester par vents et marées attelé à une œuvre que les plus intéressés à sa réalisation refusent de pousser.

C'est le troisième article que j'écris sur la station d'hiver de Portovecchio et je compte que ce sera le dernier. Le métier de journaliste consiste bien à exposer au public ses idées, à observer et à étudier la marche des événements, mais il n'oblige pas du tout à partir en guerre contre l'univers pour défendre une cause qui s'avoue, se proclame elle-même indéfendable. La voilà bien l'inertie corse ! Un millier d'insulaires habitent un coin de terre privilégié qui recèle une grande fortune. On leur dit : « Grattez ce sol, et vous verrez un jour en sortir de quoi vous payer de vos peines et assurer l'avenir de vos enfants. » Et ces insulaires, béatement couchés au soleil, se soulèvent sur un coude, vous regardent et vous disent : « Mais vous n'êtes pas le gouvernement » ; puis ils sourient de pitié et se laissent lourdement retomber sur la couche qui les a vus naître et les verra mourir. Le « soleil et le gouvernement, » voilà comment se dénomment les deux parties du cercle où se limite la vie de Portovecchio.

Ainsi pendant que je leur parlais des richesses qu'ils pouvaient tirer de leur pays exceptionnellement favorisé du ciel, les habitants de Portovecchio s'hypnotisaient dans la contemplation de l'horizon politique où ils cherchaient à démêler le résultat de la lutte engagée entre Gabrielli et Quilichini !... *Qual vinciarà ?*

Allez donc vous aligner avec ces habitants-là ? C'est à vous dégoûter de l'avenir de leur pays !

Et moi qui n'avais cité dernièrement la lettre d'un Ajaccien que pour provoquer chez les Portovecchiais une belle, une haute protestation ! Quoi ! un Ajaccien pourra dire désormais impunément, que « Portovecchio est un village, un village en plein maquis », encore ! Quoi, il est donc vrai que « Portovecchio est malsain, infécond, obscur même », juste ciel ! obscur un pays qui a produit le docteur Balesi !...

C'est à n'y rien comprendre ! C'est la Corse renversée. On ne voit nulle part dans la forêt de Solenzara le plus léger chêne-liège frémir, ni les eaux de l'Osio (?) remonter à leur source !

Il n'y a plus de lutte de clocher depuis que celui de Portovecchio ne se couvre que de défenseurs qui regardent au loin vers le Palais-Bourbon, dans l'attente d'une élection qu'on devra recommencer !

Encore si les deux champions de la dernière lutte électorale se souvenaient de Portovecchio, ou que l'un des deux, au moins, songeât à réclamer son chemin de fer ! Mais pas du tout, vous verrez que ni Quilichini ni Gabrielli ne parleront de Portovecchio à la Chambre. Déjà, au sein de la Commission qui les a entendus, aucun d'eux n'a soufflé mot de la « Capitale » du Fiumorbo. Donc, que l'élection soit bonne ou qu'elle soit mauvaise, que Gabrielli soit validé ou que Quilichini soit proclamé..... battu, la chose n'aura aucun profit pour Portovecchio. Son ciel continuera à défier les images mêmes de la locomotive, et quant au sifflet qui devra signaler la déroute de la malaria, il y a lieu de croire que par ces temps d'économies — pensez donc un budget qui accuse un déficit de trois cents millions — on se contentera longtemps encore de celui qu'utilisent les *pastari* pour rassembler leurs chèvres.

N'importe, l'élection de Sartene passionne Portovecchio au point qu'aucune oreille n'a entendu les moqueries de l'Ajaccien et qu'aucune bouche, pas même celle véritablement éloquente du docteur Balesi, ne s'est ouverte pour les relever comme il convient !

Alors pourquoi parler encore d'une station d'hiver ! Ne vaut-il pas mieux employer son temps et son encre à parler d'autre chose ? Il y a tant de questions corses qui méritent d'attirer l'attention publique que, ma foi, je m'excuse de m'être tant attardé sur la rade de Portovecchio — à laquelle néanmoins je maintiens toute mon admiration et mes vœux — pour reprendre la série d'études que j'ai promise au lecteur, touchant divers objets d'avenir insulaire.

Mais je me souviens que dans mon dernier article je me suis engagé à répondre à la lettre du correspondant qui m'accusait de ne préconiser une station d'hiver à Portovecchio que parce que j'y « possédais du terrain à faire fructifier ». On souffrira donc que je ne termine pas cet article sans m'acquitter de cet engagement.

C'est hélas ! un argument très répandu que celui qui consiste à suspecter d'intérêt personnel l'homme qui se fait le propagateur d'une idée nouvelle. Aussi n'ai-je pas été ému de la lettre anonyme qui s'essaya à discréditer mon œuvre. J'ai dit et je répète que je ne possède rien à Portovecchio. Je n'ai même vu cette ville qu'une seule fois. Je ne la reverrai très probablement jamais. L'enthousiasme que j'ai manifesté à son endroit était donc sincère et patriotique. Mais alors même que j'y eusse possédé des terres, je ne serais nullement tenu pour touché des suspicions de mon correspondant. Je lui aurais simplement répondu : « Oui, j'ai des terres et je voudrais leur assurer une plus-value. Pensez-vous que je fasse en cela œuvre malhonnête ? L'intérêt commun est fait d'intérêts particuliers. Le jour où ma vigne atteindra un prix d'estimation plus élevé, c'est que les vignes d'alentour auront, elles aussi, gagné une valeur plus grande. Or, que vous importe que ma vigne acquière une plus-value si toutes les vignes de la contrée doivent profiter des avantages assurés à la mienne ? N'est-ce pas juste ? Refuseriez-vous d'accepter mille francs d'une succession que vous n'attendez pas s'il vous est imposé cette condition de partager avec celui qui a peiné pour vous en faire la surprise ? Comment ! vous servez des honoraires à un avocat pour défendre une cause souvent aléatoire et vous me refuseriez à moi des bénéfices sur une opération par moi inventée et conduite à l'effet de doubler votre avoir ? »

Voyez donc ce qui s'est passé à Ajaccio. Lorsqu'on eût parlé de la station d'hiver, il y a trente ans, ce fut un rire général. Peu à peu les esprits s'acclimatèrent à cette pensée. On en parla fréquemment, et on finit par l'adopter. J'ai dit que le promoteur en fut un Ajaccien humble et tenace, M. Rocca-Tartarini. Cet homme ne possédait rien à Ajaccio que son commerce de librairie et son journal la *Gazette Ajaccienne*. Ce ne fut donc pour lui qu'une œuvre de raison et de patriotisme. Il l'amena à bien, en triomphant de tous les obstacles. Quel service n'a-t-il pas rendu à son pays, à sa ville natale ? Il est immense. Que coûtaient les terrains du Cosone avant la station d'hiver ? Rien. Sous l'administration Peraldi, maire, on les donnait à une Compagnie marseillaise à raison de 10 centimes le mètre carré. La Compagnie n'ayant pas rempli ses engagements en construisant « un hôtel pour les étrangers », les terrains revinrent à la commune. Le maire Petrelo les remit en vente en 1894. Ils valaient déjà 0.25 le mètre. Il y eut peu d'acheteurs, néanmoins les hôtels et les villas qui ont déjà été élevés sur les sites vendus ont, à cette heure, décuplé le prix de ceux encore à vendre. Mais il n'y a pas rien que la commune qui ait gagné à la station d'hiver. Il est des Ajacciens à qui elle a assuré du pain ; ils sont nombreux : voituriers, commerçants ambulants, boutiquiers, petits propriétaires, loueurs en garni ; il y en a aussi qui ont réalisé de gros bénéfices et qui retirent, à cette heure, de leurs propriétés louées à des hôteliers exotiques, jusqu'à vingt-cinq mille francs de revenus.

N'est-ce pas joli, cela, comme résultat ? Et cela va *crescendo*. Quel prix atteindront ces terrains, dans trente ans encore ?

M. Rocca-Tartarini est mort pauvre. Il a vu la station d'hiver naître, mais non s'épanouir. Ceux qu'il a enrichis de son idée et de ses efforts ignorent son nom. La ville ingrate encaisse et profite de cette situation sans se souvenir nullement de celui qui la lui crée. Qui donc oserait aujourd'hui reprocher à cet ouvrier d'avoir acquis à sa tâche quelque avantage personnel, honoraires, commission, salaire, quoi ?

Je crois donc, — sans l'espérer — que s'il se trouvait un habitant de Portovecchio, courageux, tenace, éclairé, propriétaire dans sa ville natale de sites à bâtir, pour faire aboutir une station d'hiver, il récolterait de la plus-value de ses terrains un gain, un bénéfice dont tous ses concitoyens auraient le devoir de lui reconnaître la juste origine et de le féliciter.

Mais cet habitant de Portovecchio n'est nullement encore soupçonné.

Qu'importe la station d'hiver si on a des élections !...

LOUIS RISTORI,
Paris, 39, rue Boissy-d'Anglas.

145. FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR
ALFRED SIRVEN & A. BIÉGEL

LA MÊLÉE PARISIENNE

— Elle ? Vous me tromperez... Elle m'a abandonné après m'avoir rendu si heureux. Elle est partie en me me laissant que le souvenir de son amour, de ses caresses ! Elle m'avait juré de ne me quitter jamais, de rester éternellement ma compagne, ma maîtresse !... Et elle a oublié son serment, puisque je ne la vois plus jamais !... jamais !...

La religieuse sentit son cœur palpiter violemment.

Ne venait-elle pas d'entendre dire par le comte lui-même que Suzanne était sa maîtresse ? qu'elle avait juré de lui appartenir toujours ?

Mais non ! c'était le délire qui parlait par la bouche du malade.

Que Suzanne se montrât et, en la reconnaissant, la raison lui reviendrait.

Bien ne permettrait pas que devant la jeune femme le comte persistât dans son hallucination.

— Suzanne est ici et c'est elle qui désire vous voir, dit sœur Louise.

— Suzanne ici ? Qu'elle vienne donc tout de suite, car je l'attends, je l'implore ! et il tendait les mains en avant, comme s'il eût voulu saisir quelque chose.

Sœur Louise qui, depuis longtemps ne croyait à rien, fut vivement impressionnée, s'élança hors de la chambre et revint presque aussitôt, suivie de Suzanne qui, pâle, tremblante, s'avançait lentement, les mains jointes en une supplication passionnée.

La parole lui était revenue, faible encore, mais nette.

Une rougeur montait à son visage, tout à l'heure livide.

Il semblait un cadavre qu'un rayon de vie animait, introduit en lui par un miracle céleste.

Bien qu'une crise parût redoutable en ce moment, on pouvait espérer que, si le nom de Suzanne produisait sur lui un effet si bienfaisant, la présence de la jeune femme lui serait encore plus salutaire.

— Je vais la chercher, dit la religieuse.

Elle revint dans le salon où l'attendait Suzanne et, la prenant par la main :

— Venez, dit-elle.

Comme tremblait Marie faisant un pas pour le suivre !

— Non ! pas vous, murmura-t-elle seule ! Si vous entriez avec elle auprès de mon pauvre malade, vous risqueriez de lui donner une crise... et vous n'apprendriez rien de ce que vous voulez savoir, car quelle lui peut-on ajouter aux paroles arrachées à un moment de délire ?

— Cependant, objecta Marie, il faut que Gérard entende ce qui va se dire dans cette chambre.

— Oui, insista Suzanne avec énergie, il le faut !

— Eh bien ! dit la religieuse, il n'a pas besoin de se montrer pour cela. Qu'il approche son oreille de cette porte, et il entendra.

Gérard agita sa tête en signe de refus.

— Non, dit-il, l'entrevue de Mme de Chelles et de ce malheureux n'aura d'autre témoin que vous seule, ma sœur. Vous reviendrez me dire ce qui se sera passé. Je ne vous ferai pas l'injure d'épier à cette porte... je vous croirai... je vous le jure !

Pendant que les trois femmes entraient dans la chambre du comte, Marie se penchait à l'oreille de son ami, et d'un ton pressant :

— Gérard, je t'en conjure !... Ecoute ! Pas de générosité inutile. Serais-tu assez faible pour attacher de tes mains un bandeau sur tes yeux au moment où la lumière va éclater enfin ?

Ainsi, répondit Gérard, malgré tout ce qui s'est passé dans cette horrible journée, j'ai confiance en Suzanne encore plus qu'en cette sainte fille. Ce que la femme me dira, je le croirai, sans m'abîmer jusqu'à écouter à cette porte.

— Si tu n'écoutes pas, dit Marie, moi.

— Marie, je te le défends.

— Ajoute, je n'ai plus qu'à obéir... et nous n'avons plus qu'à attendre, dit l'avocat en se laissant entraîner dans la partie du salon la plus éloignée de la porte par où les deux femmes venaient de disparaître.

X

— Suzanne ! murmura le comte en ouvrant entière la religieuse suivie de la jeune femme, Suzanne !... ce n'est plus une vision, ce rêve, cette fois, c'est elle-même ! C'était donc vrai, ce bonheur auquel je n'osais croire ?

Sœur Louise s'éloigna pendant que Suzanne faisait quelques pas vers le malade, en disant :

— Oui, Henri, c'est moi. Moi qui, au nom de notre ancienne amitié, vous supplier de prendre la vérité, que vous avez connaître une dernière action en permettant à cette femme que l'on a surprise dans vos bras, de pénétrer avec moi. En vous apprenant à mon message, vous avez senti vous-même qu'il ne vous demande que de vous retracter et je vous pardonnerai. Henri ! Ta langue tout ce que j'ai souffert à cause de vous, je redoublerai votre amie, votre sœur comme autrefois !

Les traits du comte exprimèrent la plus profonde surprise.

— Pourquoi me dis-tu vous aujourd'hui ? Tu ? Pourquoi ne plus me tutoyer comme pendant ces heures si douces où je t'ai tenue dans mes bras et où, dans un sanglot, tu m'avouais ton amour ? Quelle est cette nouvelle trahison dont tu me parles et que ne peut plus me satisfaire depuis que la vie devenue un martyre bien amère ? Et pourquoi m'accuses-tu de mensonge ? Est-ce que la montre, toi, pendant cette soirée où au milieu d'un bonheur enlacement, nous avions

(A suivre.)

PETITION A LA CHAMBRE

M. Filippi, notaire à Portovecchio, se plaint de la concurrence illégale qui lui est faite par le notaire d'un autre chef-lieu de canton en violation de l'article 4 de la loi organique du notariat du 25 ventôse an XI.

Cette pétition a été renvoyée le 6 avril 1906, au Ministre de la Justice, sur le rapport fait par M. Robin au nom de la 23e Commission des pétitions.

RÉPONSE
DE M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le 28 mai 1906.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me communiquer, à la date du 6 avril dernier, une pétition adressée par le sieur Filippi, notaire à Portovecchio, et inscrite au rôle général sous le numéro 3147.

M. Filippi se plaint de la concurrence illégale qui lui est faite par Me Ettori, notaire à Levie, canton voisin. Une plainte identique avait déjà été adressée au parquet général de Bastia en 1901. L'enquête suivie à ce moment avait alors établi que Me Ettori s'était rendu à plusieurs reprises dans la commune de Tasso, dépendant du canton de Portovecchio, et qu'il était intervenu auprès de certains habitants pour les déterminer à venir rédiger des actes dans son étude. M. le Procureur général fit inviter Me Ettori à éviter de séjourner à Tasso et à s'abstenir à l'avenir de toute démarche de nature à nuire à son collègue de Portovecchio.

La nouvelle enquête à laquelle il vient d'être procédé sur les instructions de ma chancellerie a permis de constater que Me Ettori avait tenu compte des observations qui lui avaient été adressées en 1901.

Aucun nouveau fait de concurrence illégale, aucune tentative de détournement de clientèle au préjudice du notaire de Portovecchio n'ont été relevés contre lui.

Néanmoins, j'ai fait renouveler à ce notaire l'invitation d'avoir à s'abstenir rigoureusement de toute ingérence dans les affaires notariales du canton de Portovecchio.

La réclamation de Me Filippi ne me paraît comporter aucune autre suite.

Le Président du Conseil,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Par autorisation :
Le Conseiller d'Etat,
Directeur des Affaires civiles et des Sceaux,
Signé : PAILLOT.

Ce que disent les Journaux

Le Soleil

Sur les réminiscences des socialistes pour leur exclusion de la commission du budget :

« Ces lamentations des socialistes seraient de nature à nous émouvoir s'ils daignaient étendre aux élus de la minorité conservatrice le bienfait d'une représentation équitable et proportionnelle dans les commissions. Mais non. Les socialistes entendent partager aux travaux de l'assemblée et contrôler la question des dépenses publiques, mais ils ont été les premiers et les plus acharnés à réclamer l'élimination des députés conservateurs et progressistes et ont donné l'exemple des exclusions brutales. »

La Libre Parole

De M. Drumont, sur l'affaire Dreyfus :

« Cette extraordinaire affaire Dreyfus s'achève au milieu des hoquets de rage, des vantes et des insanies de Daudsuin. Les juifs triomphent et leur traître monte dans une apothéose, tandis que tout ce qu'ont respecté et aimé nos ancêtres, tout ce qui a fait notre France, la religion, l'armée, la magistrature, la croix, le drapeau sont à l'état de décombres sur le sol. »

L'Eclair

Sur une pétition intrigue ayant pour but de substituer un ministère Clemenceau au cabinet Sarrien :

« Les rôles des conspirateurs après le succès sont déjà distribués. Avec la présidence du Conseil, M. Clemenceau prendrait, ainsi qu'on l'a dit, le portefeuille de la guerre. Son ancien collaborateur de la « Justice », M. Pichon, renverrait les affaires étrangères, et les finances seraient attribuées, soit à M. Caillaux, soit à M. G. Cochery, qui sont tous les deux de la combinaison.

« On le voit, tout est prêt, et l'attaque va être ouverte dès qu'apparaîtra l'occasion favorable.

« C'est M. Clemenceau qui, sans se découvrir beaucoup, dirigera la manœuvre et, si l'attaque réussit c'est lui qui profitera de la victoire. »

L'Autorité

De M. Hanet, à propos de la nomination de la commission du budget :

« Je n'approuve pas que la majorité radicale ait repoussé des candidats comme on en cite quelques uns qui ont adhéré à la déclaration des Gauches. Les radicaux-socialistes sont les plus nombreux et les plus forts, c'est entendu, mais qu'ils se persuadent bien qu'ils ne pourront agir utilement, efficacement, qu'avec la collaboration de tous les républicains de gauche, y compris les socialistes. Surtout il ne faudra pas qu'on puisse dire que ce sont eux qui rompent l'union. »

Le Siècle

De M. Cornély, à propos de l'impôt sur le revenu :

« La vérité toute simple, c'est qu'on veut donner un tour de vis et comprimer davantage la matière imposable, pour en extraire plus d'argent ; par conséquent, il n'est pas juste de dire que l'impôt sur le revenu ne sera qu'un impôt de remplacement, il produira davantage que les impôts qu'il remplacera sur le papier. Il sera donc un impôt de superposition. On peut en dire autant de l'augmentation de 30 0/0 sur les droits successoraux. »

La République Française

A propos des paroles de M. Clemenceau aux représentants du Finistère venus l'entretenir du cas du préfet Collignon et du sous-préfet Turrel :

« Du même coup, il donne satisfaction à M. Goude et il empêche les républicains de dénoncer à la tribune l'acte de brutalité et d'arbitraire qu'il a commis. On nous permettra, quant à nous, de ne pas garder la même réserve. Ce n'est pas dans l'intérêt particulier des fonctionnaires frappés que nous avons protesté contre deux révocations injustifiables, c'est dans l'unique intérêt de l'administration départementale.

» Il ne saurait être douteux que M. Clémenceau a tenu dans cette circonstance à se faire pardonner par les socialistes unifiés les attaques dont il les a gratifiés dans son récent discours. Ce n'est pas la première fois qu'éclate une pareille contradiction entre ses paroles et entre ses actes. L'on peut être assuré que ce ne sera pas non plus la dernière. »

LES « TRUCS » DES CERCLES

Pour engraisser la cagnotte, — La « combinaison ». — Comment on prépare un jeu de cartes, sans altérer les cachets de garantie. — L'« ouvrier » — Le « maquillage au tarot ». — Les mille et un moyens de tirer l'argent des pogos.

L' « ouvrier » pratique surtout le « maquillage au tarot ».

On appelle « tarot », en termes de cercle, le dessin spécial représentant au tarot. Par exemple, il arrive que, chez certaines dames elles, le dessin est coupé à mi-hauteur, au quart, qu'il se présente suivant une ligne parallèle au bord de ces cartes, ou obliquement de bas en haut, ou obliquement de haut en bas. Autant de différences, imperceptibles pour un œil ordinaire, mais que l' « ouvrier » saisit à première vue. Toutes ces cartes, l'ouvrier les a vu et c'est un gros travail. Il emporte chez lui tout des jeux complets, dont il extrait toutes les cartes de même valeur présentant la même particularité au tarot. Et ainsi, il fabrique une vingtaine de jeux nouveaux où tous les rois, toutes les dames, tous les valets, tous les as, ainsi de suite, ont le même tarot. Dès lors, plus de dernière la banque, de telle sorte qu'il puisse distinguer avant de jouer les particularités des cartes, il peut jouer contre lui à coup sûr et le gagner, en donnant à deux ou trois comptées les indications nécessaires, au moyen de gestes convenus.

Tels sont les trucs les plus fréquemment employés dans les cercles et tripots de la capitale. Il y en a encore bien d'autres, tels que le « ponctile », le « multiplieur », le « 5 de campagne », le « grand écuflage ». Mais leur étude nous entraînerait bien loin. Qu'il vous suffise de savoir que les « cagnottes » ont mille moyens variés, subtils et malhonnêtes de drainer l'argent des « pontes ».

« Ou

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures en couleurs
Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAÏS DE COLOMBANI
Bastia — 2 et 4, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LA MERLE

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et Blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PHAÉTON
A vendre. Pour tous renseignements s'adresser à M. Barnacchi, rue de l'Opéra, Bastia.

Mme MASSEL-WOOD
Chirurgien-dentiste
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours à **Ajaccio**, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, **Cours Grandval**, en face Cardinali, photographe, et à **Bastia**, **2, rue de l'Opéra**, en face des magasins Orengo,
du 1er au 8 de chaque mois.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, ou 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clientèle, d'avoir à sa maison un garde-notice certaine chaînes ambulantes — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs soi-disantes.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

LIBRAIRIE OLLAGNIER
ENCRIERS



à fermeture automatique élastique
Système Colombani
Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

AN IEN CABINET
DE M. LE DOCTEUR PASQUALINI
3, rue des Terrasses, Bastia
Fabrication et réparations de dentiers artificiels
F.-A. MORATI
Ancien chef de section
des hôpitaux de Dijon, de Marseille, etc., travaille, comme opérateur, en mécanique dentaire, spécialement pour MM. les docteurs et chirurgiens-dentistes (diplomés).
N. B. — Les matières premières devant servir à la fabrication des dentiers proviennent des trois maisons de Paris.

COURS SECONDAIRES
de Jeunes Filles d'Ajaccio
DIRIGÉS PAR Mme LUCIE OTTAVI
Officier d'Académie
Cours fondés en 1888 par l'Administration
Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul aussi où les Cours sont faits par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'Instituteurs et d'Institutrices.
Exposés en plein Midi, au bord de la mer, vue splendide sur le golfe, eau et gaz, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.
Pensionnat
Demi-Pensionnat — Externat
PRIX TRÈS MODÉRÉS
Succès pour l'année scolaire 1904-1905
4 Elèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées ;
4 Admission à l'Ecole Normale sur 5 ;
16 Brevets supérieurs sur 18.
Des Institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Etablissement.
Préparation spéciale au concours d'admission à l'Ecole Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

Le
Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus élégant et le plus pratique des Journaux de Modes
PREMIÈRE ÉDITION
avec gravures noires
Un An..... 14 f. — Six Mois. 7 f. 50
Le N° : 25 centimes
SECONDE ÉDITION
avec 16 gravures coloriées
Un An..... 22 f. — Six Mois. 11 f. 50
Le N° : 50 centimes
SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à M. Henry PETIT, Editeur
2, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
132 et 134
Rue Lafayette.
Exécution de Recettes.
CATALOGUE FRANCO (100 pages).
TÉLÉPHONE — USINE à SAINT-DENIS
Dépôt Général du PÈRE GAYFARD

PRIME INÉDITE
A NOS LECTRICES
Celles de nos lectrices qui voudront bien envoyer leur adresse à
LA BRODERIE PRATIQUE
38, rue Centrale, à Lyon
recevront gratuitement un exemplaire de ce journal, dont chaque numéro contient une page de dessins piquée d'une valeur de 1 fr. 50.

Installation
à Gaz et Acétylène
Jean Cini, ex ouvrier du Gaz
Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage; — Travail soigné et garanti.

AVIS AU PUBLIC
Mme Zita Morati née Adam, exprime par ce moyen à sa nombreuse clientèle, qu'elle vient d'établir un nouveau laboratoire dans son magasin de vente, de sa spécialité de Gateaux Corses, boulevard Paoli, 27.
Mme Zita Morati n'a point de succursale.
Envoi sur commande.



L'QUEUR DE NOIX
DISTILLÉE
par M. SIMONCELLI
Médaille d'argent, Exposition de Berlin (1897).
Croix de mérite et Médaille d'or
Exposition Internationale de Bastia (1906)
Poudre de propriétés stomachiques, recommandée par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et notamment par M. Combescure, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette Liqueur, fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arôme et son velouté.
Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac, dérivations d'estomac, leurs souffrances, dans les cas d'épidémie et contre la mal de mer et les coliques.
La Liqueur de Noix se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion.
Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.
Dépôt à sa Villa près Cardo et à Bastia chez M. Lucciani, pharmacien, place des Terreaux.
Le meilleur des apéritifs.



Lisez tous les Jeudis
le
Journal des Voyages
La plus attrayante des publications hebdomadaires.
ROMANS D'AVENTURES
par les auteurs les plus célèbres :
Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Letorque, etc.
Récits d'Explorations, de Nombreuses Variétés.
SUPERBES ILLUSTRATIONS
Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 2 fr. 50, adressé : 111, rue Montmartre, Paris.
15 centimes le Numéro. En vente partout.

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — JEUDI 12 JUILLET 1906 — N° 187

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union Postale, et Autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	25 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00367

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Jean Gualberto
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 01 m. — Coucher, 7 h. 11 s.
Dernier quar., le 13. — Nouv. Lune, le 21
Fête du Domain : Saint Anaclet.

11 JUILLET

LES PARIAS

Il ne s'agit pas de la caste des Indiens réputée indigne dans l'Hindoustan, mais plus particulièrement d'une autre catégorie d'individus qui sont des Européens et dont la situation ne vaut pas mieux que celle de leurs congénères orientaux. Ils habitent au nombre de 300.000 environ une île en pleine Méditerranée. Pour démontrer que ces insulaires sont, à n'en pas douter, des parias et considérés comme tels par le Gouvernement auquel ils sont astreints d'obéir, qu'on me permette de narrer l'aventure suivante, authentique :

Un de mes amis, dont je tairai le nom par bienséance, homme actif, de progrès, s'il en fut, considérant la triste situation où sont réduites bon nombre de femmes en Corse, eut l'idée de venir à leur secours. Il se plût à penser que si, de même que sur le continent français, on pouvait leur procurer de l'ouvrage approprié à leur force, une amélioration dans leur état se ferait vite sentir. Il résolut donc de les occuper à une industrie très florissante en France et qui devait, en s'étendant dans l'île, répandre le bien-être. Il me fit part de ses projets, tout joyeux, et comme je baissai la tête :

— Eh bien, me dit-il, n'êtes-vous pas de cœur avec moi dans cette tentative morale de régénération par le travail !

— Cortes, je vous suis tout acquis, mais vous n'avez pas songé aux difficultés...

— Lesquelles, s'exclama-t-il fougueux. J'ai déjà embauché plusieurs ouvrières, à titre d'essai, leur travail est satisfaisant ; elles sont enchantées de leur nouvelle position.

— Il ne s'agit pas de cela. Vous trouverez en Corse comme partout, des ouvrières diligentes, malgré la réputation imméritée qui nous est faite. Il y a un obstacle autrement sérieux ; vous oubliez, mon ami, que vous êtes dans l'île des parias...

— Que signifie ce langage absurde ?

— C'est que vous et vos collaboratrices, si zélées soient-elles, n'êtes pas Français.

— Comment, que me dites-vous ? N'ai-je pas fait mon service militaire en fils soumis et respectueux de la France, ne suis-je pas électeur ? Et les impôts que je paie...

— Tout cela n'est rien, fis-je, en l'interrompant. La France vous répudie comme un de ses fils ; elle vous considère, vous et les vôtres, comme étrangers, et comme tels, je crains que les produits de votre fabrication ne soient taxés à leur entrée à Marseille tout bonnement comme s'ils venaient de l'étranger. Alors, vous comprenez, vous devez avant de vous hasarder dans une entreprise téméraire, calculer si vous serez en mesure de prospérer, tout en payant des droits exhorbitants, à moins que vous me ne vouliez vous ruiner pour enrichir le Trésor !...

— Mais ce n'est pas possible, fit-il, la sueur au front, nos représentants auraient protesté, je pense, contre un pareil abus qui paralyse les meilleures volontés, je n'y pense pas.

— Cela est pourtant, et je m'offre d'en faire la preuve. Donnez-moi quelques renseignements sur la spécialité de l'industrie que vous voulez tenter. Je ferai toutes les démarches ensuite auprès du Directeur des Douanes à Marseille. La réponse de ce haut fonctionnaire vous servira de guide.

En conséquence, la lettre suivante fut écrite, d'un commun accord :

M. le Directeur des Douanes, Marseille.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître quelles sont les formalités qu'il y aurait à remplir pour introduire en France des produits de ma fabrication, en franchise de droits. Il s'agit, en l'espèce, de nœuds de coton et de soie obtenus au moyen de la machine à tricoter « la Roche, » de M. Hunter, dont le siège est au Havre. Les essais tentés en Corse, sur les conseils de ce fabricant philanthrope, sont concluants, et je serai prêt à recruter sur place de nombreuses ouvrières pour les occuper à ce travail ainsi qu'à la fabrication de mèches de coton tressées pour lampes.

Cependant, en l'état d'incertitude où je suis par rapport à la législation douanière appliquée spécialement à notre département, je n'ose m'aventurer dans les frais d'une installation qui serait inconsidérée si le débouché du continent m'est fermé.

Je vous serai reconnaissant de vouloir bien m'éclairer à ce sujet.

J'ajouterai qu'un de mes voisins, entrepreneur de chaussures, encouragé par les efforts que je tente, se joint à moi pour vous prier de lui confirmer si les tarifs d'entrée en France n'ont pas été modifiés favorablement en ce qui concerne les produits de sa profession et s'il se trouverait encore dans l'obligation de payer à la douane de Marseille le droit de 2 fr. 50 pour la paire de bottines et celui de 1 fr. pour la paire de souliers confectionnés dans l'île.

Veuillez agréer, etc.

A quelque temps de là, la réponse survint ; elle était ainsi conçue :

Monsieur, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les articles auxquels se réfère votre lettre ne sont pas compris au nombre des produits de l'industrie ou des fabriques de la Corse, limitativement désignés, par la loi du 6 août 1841 et les décisions subséquentes, comme admissibles en franchise sur le territoire français du continent.

Ces articles, importés de Corse ne pourraient donc qu'être soumis aux droits de douane prévus par le tarif.

J'indique ci après les quotités actuelles de ces droits :

	Tarif général	Tarif minimum
Colonnades à l'exception de la ganterie de coton, les 100 kgs net	400.00	300.00
Soie, partie de vêtements à l'exception de la ganterie de soie	900.00	500.00
Mèches de lampes et bougies en tissu de coton	95.00	75.00
Bottes, la paire	2.50	2.00
Bottines pour hommes et femmes	2.50	1.50
Souliers	1.00	0.75

Les droits applicables à l'importation de la Corse sont, en principe, *ceux du Tarif général*. Mais l'Administration pourra être consultée, le cas échéant, sur la possibilité d'attribuer le bénéfice du tarif minimum aux produits dont l'admission dans l'île aurait été justifiée.

Agréez, etc.

LE DIRECTEUR.

La lecture terminée, et comme mon malheureux compatriote se tordait les mains de désespoir :

— Etes-vous convaincu d'habiter l'île des parias, lui dis-je, goualleur.

— Dites plutôt l'île des Forçats. Que faire alors ? Faut-il abandonner ces pauvres femmes à leur dur labeur de bête de somme et les voir constamment chargées d'un fagot sur la tête. Mais nos députés, comment tolèrent-ils cet état de choses ? Alors, fit il, la figure crispée, ils sont députés Français, eux, et nous, leurs commettants, des étrangers ; que signifie ce gallimatias ?

— C'est en effet une anomalie étrange, mais leur apathie est telle qu'ils ne s'en sont même pas aperçus. Ils sommeillent, vous dis-je.

Et pour en revenir à la législation douanière qui nous égorge, ajoutai-je, remarquez la férocité de ces gens-là. Non seulement c'est le tarif ordinaire minimum mais bien le tarif général qui nous est appliqué. Or, le tarif minimum est applicable à tous les pays suivants : Allemagne, Autriche-Hongrie, Bulgarie, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Italie, Angleterre, Montenegro, Pays-Bas, Roumanie, Russie, Serbie, Suisse, Turquie, Suède et Norwège, Grèce. Et hors d'Europe, Bolivie, Colombie, Japon, Mexique, Paraguay, Perse, République Argentine, République Dominicaine, République Sud-Africaine, Russie d'Asie, Uruguay, Iles Canaries, Egypte, Maroc, Possessions espagnoles, Haïti, Canada, etc. Tout le monde enfin.

Le tarif maximum est réservé pour les cas de rupture et applicable seulement pendant la période de crise, comme actuellement avec l'Espagne.

Ainsi donc, nous sommes traités comme étrangers, *beaucoup plus étrangers* que ces pays. Et par exemple, une paire de bottines venant d'Italie en France ne paiera que 1.50, tandis qu'une paire de bottines fabriquée en Corse aura à payer 2.50, suivant le tarif maximum. Plus Italiens que les Italiens ! Est-ce clair ?

Et il en sera ainsi, crai-je, d'une voix dure, tant que les Corses n'auront pas protesté avec fureur contre ce régime de spoliation indigne d'une nation civilisée.

JEAN GAFFORY.

La Créolle

Je suis bien placé pour savoir ce que c'est qu'une femme bavarde : j'ai en dans *ma famille* la langue la plus pendue qui ait jamais oscillé dans la caution d'Alesani. C'était ma belle mère, — une raison pour ne pas la porter dans mon cœur ; on l'avait surnommée la « Créolle ». — autre raison pour ne pas la gober. Ce qu'il me fallait entendre de cancans, de commérages, c'était fou. Après quarante ans je me demande encore comment belle-maman pouvait tant blaguer. Figurez vous qu'elle savait tout ce qui se passait dans le village, et même ce qui ne s'y passait pas. En rentrant de mon travail, il me fallait subir le récit des faits et gestes de mes compatriotes : Jules faisait des infidélités à sa femme, qui le trompait avec André, qui était... ce qu'était Georges Dandin. Et belle maman ne respectait même pas mes secrets : mes affaires, mes projets étaient devenus votre malheureux abbé ainsi, de vous même, après m'avoir adressé par une fille distribution d'amour, vous m'avez promis que vous ne chercheriez plus à me revoir ?

— Et j'ai tenu ma parole. Je faisais tous mes efforts pour vous éviter quand j'ai reçu de vous ce billet que vous m'avez fait déchirer plus tard...

— Quel billet ?

— Ce billet où vous me disiez d'espérer, puis est entré détruit encore sur votre ordre, et dans lequel, vous prétendiez malheureuse par la faute de votre mari, vous faisiez appel à ma tendresse pour remplacer celle qui me faisait défaut ! ce second billet qui m'a rendu presque fou de joie, parce que, non seulement il me révélait un bonheur inespéré mais il me assignait un premier rendez-vous après lui même, le soir, dans cette propriété que vous savez si intime !...

— Je vous ai laissé entendre que je vous aimais, moi ? Je vous ai donné un rendez-vous ?

— Non, pas un, mais plusieurs ? et toujours vous vous y êtes trouvée, exacte et ponctuelle... et c'est pour cela que je vous pardonne... car si vous ne m'aimez plus, vous m'avez aimé !... Vos dénégations d'aujourd'hui n'effacent pas la passion de vous et pour que vous m'ayez abandonné, cette possession délicieuse dont le seul souvenir me grise !...

La sensation des curieux passés qu'il semblait revivre lui rendait une vigueur nouvelle.

Il réussit à se lever de son fauteuil et fit vers elle quelques pas en chancelant, vaste fut écrite, d'un commun accord :

M. le Directeur des Douanes, Marseille.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître quelles sont les formalités qu'il y aurait à remplir pour introduire en France des produits de ma fabrication, en franchise de droits. Il s'agit, en l'espèce, de nœuds de coton et de soie obtenus au moyen de la machine à tricoter « la Roche, » de M. Hunter, dont le siège est au Havre. Les essais tentés en Corse, sur les conseils de ce fabricant philanthrope, sont concluants, et je serai prêt à recruter sur place de nombreuses ouvrières pour les occuper à ce travail ainsi qu'à la fabrication de mèches de coton tressées pour lampes.

Cependant, en l'état d'incertitude où je suis par rapport à la législation douanière appliquée spécialement à notre département, je n'ose m'aventurer dans les frais d'une installation qui serait inconsidérée si le débouché du continent m'est fermé.

Je vous serai reconnaissant de vouloir bien m'éclairer à ce sujet.

J'ajouterai qu'un de mes voisins, entrepreneur de chaussures, encouragé par les efforts que je tente, se joint à moi pour vous prier de lui confirmer si les tarifs d'entrée en France n'ont pas été modifiés favorablement en ce qui concerne les produits de sa profession et s'il se trouverait encore dans l'obligation de payer à la douane de Marseille le droit de 2 fr. 50 pour la paire de bottines et celui de 1 fr. pour la paire de souliers confectionnés dans l'île.

Veuillez agréer, etc.

A quelque temps de là, la réponse survint ; elle était ainsi conçue :

Monsieur, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les articles auxquels se réfère votre lettre ne sont pas compris au nombre des produits de l'industrie ou des fabriques de la Corse, limitativement désignés, par la loi du 6 août 1841 et les décisions subséquentes, comme admissibles en franchise sur le territoire français du continent.

Ces articles, importés de Corse ne pourraient donc qu'être soumis aux droits de douane prévus par le tarif.

J'indique ci après les quotités actuelles de ces droits :

	Tarif général	Tarif minimum
Colonnades à l'exception de la ganterie de coton, les 100 kgs net	400.00	300.00
Soie, partie de vêtements à l'exception de la ganterie de soie	900.00	500.00
Mèches de lampes et bougies en tissu de coton	95.00	75.00
Bottes, la paire	2.50	2.00
Bottines pour hommes et femmes	2.50	1.50
Souliers	1.00	0.75

Les droits applicables à l'importation de la Corse sont, en principe, *ceux du Tarif général*. Mais l'Administration pourra être consultée, le cas échéant, sur la possibilité d'attribuer le bénéfice du tarif minimum aux produits dont l'admission dans l'île aurait été justifiée.

Agréez, etc.

LE DIRECTEUR.

La lecture terminée, et comme mon malheureux compatriote se tordait les mains de désespoir :

— Etes-vous convaincu d'habiter l'île des parias, lui dis-je, goualleur.

— Dites plutôt l'île des Forçats. Que faire alors ? Faut-il abandonner ces pauvres femmes à leur dur labeur de bête de somme et les voir constamment chargées d'un fagot sur la tête. Mais nos députés, comment tolèrent-ils cet état de choses ? Alors, fit il, la figure crispée, ils sont députés Français, eux, et nous, leurs commettants, des étrangers ; que signifie ce gallimatias ?

— C'est en effet une anomalie étrange, mais leur apathie est telle qu'ils ne s'en sont même pas aperçus. Ils sommeillent, vous dis-je.

Et pour en revenir à la législation douanière qui nous égorge, ajoutai-je, remarquez la férocité de ces gens-là. Non seulement c'est le tarif ordinaire minimum mais bien le tarif général qui nous est appliqué. Or, le tarif minimum est applicable à tous les pays suivants : Allemagne, Autriche-Hongrie, Bulgarie, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Italie, Angleterre, Montenegro, Pays-Bas, Roumanie, Russie, Serbie, Suisse, Turquie, Suède et Norwège, Grèce. Et hors d'Europe, Bolivie, Colombie, Japon, Mexique, Paraguay, Perse, République Argentine, République Dominicaine, République Sud-Africaine, Russie d'Asie, Uruguay, Iles Canaries, Egypte, Maroc, Possessions espagnoles, Haïti, Canada, etc. Tout le monde enfin.

Le tarif maximum est réservé pour les cas de rupture et applicable seulement pendant la période de crise, comme actuellement avec l'Espagne.

Ainsi donc, nous sommes traités comme étrangers, *beaucoup plus étrangers* que ces pays. Et par exemple, une paire de bottines venant d'Italie en France ne paiera que 1.50, tandis qu'une paire de bottines fabriquée en Corse aura à payer 2.50, suivant le tarif maximum. Plus Italiens que les Italiens ! Est-ce clair ?

Et il en sera ainsi, crai-je, d'une voix dure, tant que les Corses n'auront pas protesté avec fureur contre ce régime de spoliation indigne d'une nation civilisée.

JEAN GAFFORY.

La Créolle

Je suis bien placé pour savoir ce que c'est qu'une femme bavarde : j'ai en dans *ma famille* la langue la plus pendue qui ait jamais oscillé dans la caution d'Alesani. C'était ma belle mère, — une raison pour ne pas la porter dans mon cœur ; on l'avait surnommée la « Créolle ». — autre raison pour ne pas la gober. Ce qu'il me fallait entendre de cancans, de commérages, c'était fou. Après quarante ans je me demande encore comment belle-maman pouvait tant blaguer. Figurez vous qu'elle savait tout ce qui se passait dans le village, et même ce qui ne s'y passait pas. En rentrant de mon travail, il me fallait subir le récit des faits et gestes de mes compatriotes : Jules faisait des infidélités à sa femme, qui le trompait avec André, qui était... ce qu'était Georges Dandin. Et belle maman ne respectait même pas mes secrets : mes affaires, mes projets étaient

(A suivre.)

146. FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR
ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL
TROISIÈME PARTIE
LA MÈRE

Et ce n'était pas seulement son intelligence qui semblait se ratiner, mais tout son corps qui, presque entièrement paralysé tout à l'heure, retrouvait la facilité du mouvement.

Il avait suffi de la présence de Suzanne pour faire naître cet enchantement surnaturel.

— Non ! pensait-elle, ce n'est plus un pauvre innocent que j'ai devant moi, c'est un homme en toute possession de sa raison. Mais hélas ! ce qui dans toute autre circonstance eût pu être considéré comme un bonheur providentiel, n'est, dans la circonstance présente, qu'un malheur affreux, car le comte n'est passablement lucide, il est sincère, je le sens. C'est la vérité qu'il dit ou qu'il croit dire et Suzanne, qui était entrée dans cette maison avec l'espoir de sauver et la tranquillisation, n'en sortira que consternée, désespérée, désolée à jamais !

Mais la jeune femme, revenue à présent de sa première stupeur, ne se tenait pas pour battue et, tentant un effort suprême :

— Henri ! vous mentez et vous mentez sciemment.

— « C'est une autre qui parle par votre bouche, et cette autre est celle-là même qui, pour se sauver, n'a rien trouvé de mieux que de me perdre. Pourquoi est-ce moi qu'elle a choisie, cette femme que je ne connais pas et qui n'a aucun motif de me haïr ? Est-ce seulement par hasard qu'elle a voulu, pour écarter d'elle le déshonneur, le faire retomber sur moi qui suis innocent ? Peut-être aussi elle a des raisons que j'ignore, mais vous, Henri, que j'aimais comme un frère, vous ne pouvez continuer à vous rendre complice d'une telle infamie. Il est impossible que vous aimiez cette femme au point d'être devenu pour lui plaire un lâche et un misérable.

Le comte avait conservé intact le sentiment de l'honneur.

Frémissant sous l'outrage, il répliqua avec indignation :

— C'est horrible de me parler comme tu le fais, Suzanne ! Tu abuses de ton sexe qui te protège, de ma faiblesse qui m'enlève les moyens de t'imposer silence ! Tu abuses enfin de mon amour parce que tu sais bien que j'oublierai les insultes, me voulant me rappeler que tes crimes !... C'est odieux ce que tu fais là, et je te mépriserais si je ne t'aimais pas de toute mon âme.

— Vous me mépriseriez, Henri ? Vous me mépriseriez vous qui, il n'y a pas longtemps, en pays Moresque, vous vêtiez vous même de vos propres mains, vous vêtiez pour me parler d'amour en m'assurant de tout votre respect ! Vous avez l'audace de prétendre que je suis

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

connu de tout le village. Cela m'ennuyait assez, vous pouvez le croire. Je résolus de jouer à la « Crécelle » un de ces tour qui vous coupent bras et langue.

Un soir je rentrai vers dix heures. Je savais que ma femme était couchée. Ma belle-mère veillait encore, filant sa quenouille. Je me laissai choir sur un tabouret, triste, désolé, tout tremblant, la tête entre les deux mains.

— Vous savez, Ernest, commença la Crécelle, on dit.... (Ici un torrent de patois sur N, Y, Z.)

— Belle-maman, répondis-je en l'interrompant, je suis perdu ! J'ai commis un crime.

— Un crime ! Je l'avais bien prédit à ma fille. Vous devez finir ainsi : vous n'avez que colère et méchanceté.

— Voyons, belle-maman, au lieu de me plaindre vous m'accablez : j'ai assez de remords, que diable ! Et puis ne criez pas si fort ! Vous voulez faire entendre les voisins ? Vous voulez m'envoyer à l'échafaud ?

— L'échafaud ! Que ne pensez-vous à votre femme, à vos enfants ? Je ne dirai pas à moi, pour qui jamais vous n'avez eu la moindre affection.

— C'est possible, mais enfin, calmez-vous, vous vous allez rejoindre le « gardien de Pietricaggio » dans le ravin de Busso. Voyez, je lui ai donné trois coups de ce couteau, puis je l'ai enterré à une faible distance de Novale. Surtout, pas un mot avec personne. Nul ne m'a vu, et jamais on ne pourra que c'est moi le criminel. On ne saura même pas qu'il y a eu assassinat. Compris, n'est ce pas ? Muette comme un tombeau. Et maintenant, bonsoir ; je vais essayer de dormir. Demain, je me lèverai tard, peut-être dans l'après-midi : mon émotion passera ainsi.

Le lendemain, vers huit heures, j'entendis à ma porte des coups précipités : « Hum ! pensai-je en moi-même, la Crécelle n'a pas perdu de temps. Voyons voir. » Je soulève le rideau. Tout le poste de voltigeurs était là, cernant la maison. J'ouvre. Le brigadier, me mettant la main au collet, dit : « Je vous arrête au nom de la loi. Vous allez nous montrer où vous avez enterré votre victime. — Soit ; seulement, il faut que ma belle-mère — c'est celle qui m'a vendu, n'est-ce pas ? — nous accompagne sur les lieux du crime. »

Et me voilà enchaîné comme un criminel, marchant entre deux voltigeurs. La Crécelle suivait, la tête basse ; elle commençait peut être à comprendre que sa langue m'avait perdu.

Nous nous arrêtons à un endroit où la terre avait été fraîchement remuée. On fait cercle. Je priai le brigadier de placer ma belle-mère non loin de moi, puis je parlai en ces termes :

« Depuis que Madame est dans ma famille, je n'ai plus de repos. Je suis accablé comme un pot. J'ai voulu la guérir de la manie de toujours blâmer. Vous savez qu'à Pietricaggio on ne mange que pain azyme et pisserine. Un seul pain blanc pour tout le village, puis toujours servi quand il y a un étranger, et jamais autrement, est appelé, je serais pourquoi, « le gardien ». Hier, j'arrivai chez un ami ; je lui demandai la permission d'emporter le pain, lui disant ce que je comptais en faire. Et maintenant, furieux moi donner une pioche. Tenez, voilà ma victime. » Et j'ameutai à l'air « le gardien de Pietricaggio. » Si cela allait guérir belle-mère, ajoutai-je à haute voix. »

Ce ne fut qu'un éclat de rire. Ma belle-mère rougit de confusion, de honte, de colère, s'enfuit à toutes jambes, non sans m'avoir gratifié d'un coup d'œil meurtrier.

Elle quitta ma maison. Je ne l'ai revue qu'à son lit de mort.

ANTOINE.

Ce que disent les Journaux

Le Siècle

De M. Cornely, à propos du repos hebdomadaire pour les boulangers :

« Le Sénat a cru tourner la difficulté en mettant les dimanches et en accordant aux boulangers le repos de treize jours par trimestre. Les boulangers auraient treize jours de congé de plus par an. La difficulté n'était pas encore résolue. C'est alors que les syndicats sont intervenus, et quand ils se mêlent d'être raisonnables... mais chut ! n'insistons pas. Donc, les syndicats ouvriers boulangers ont trouvé la solution, en réclamant un roulement entre les ouvriers et les travailleurs de remplacement. C'était l'avis de Christophe Colomb. »

L'Autorité

De M. de Cassagnac :

« A quoi sert l'opposition ? Elle n'est plus un parti, c'est un troupeau, car elle n'a pas même su se grouper, se discipliner, se constituer, comme le fait une troupe réduite à livrer combat. Tandis que les socialistes affirmaient dès la rentrée des Chambres leur union et la vitalité de leur groupe, le premier geste de l'opposition fut une capitulation, une reddition à merci.

« Parmi les députés du Bloc, cinquante au moins ne doivent leur élection qu'à la fraude. Réunis, les dossiers apportés par nos amis dépossédés de leurs sièges constituaient le plus formidable des réquisitoires contre un gouvernement qui se réclame de l'égalité et de la sincérité du suffrage universel. »

L'Action

Sur la Séparation :

« Les danses lorientaises, chauffées à feu d'enfer par le clergé local, ont exquisé, hier, un grain de résistance. Parées de leurs atours des grandes fêtes, elles se sont prélassées en nombre imposant devant la mairie pour protester contre la décision du conseil municipal supprimant les salvaires des cimetières.

« Au mépris de toute galanterie, l'appariteur municipal dut fermer la grille de la maison commune au nez des manifestantes. Bien mieux, les pompiers, en pacifistes née de nuisibles émeutes, gratifièrent d'une douche confortable le bataillon enjuponné, au grand dommage des chapeaux à fleurs et des édifices flamboyantes.

« On partera longtemps, à Lorient, des dames du Calvaire. »

LA LIVRAISON DES COLIS POSTAUX

A la suite des longues négociations entre le ministère des travaux publics et les compagnies de chemins de fer, un certain nombre d'améliorations vont être apportées au régime des colis postaux, notamment en ce qui concerne les délais de livraison et les indemnités en cas de retard. Le payement de ces indemnités sera subordonné à l'acquittement par l'expéditeur d'une prime d'assurance de 5 centimes par kilo pour chaque colis pesant 5 kilogrammes au plus et de 10 centimes pour les colis d'un poids supérieur à 5 kilos.

Voici, d'après la convention intervenue, les modifications essentielles apportées au régime des colis postaux.

Sauf le cas de force majeure, lorsqu'un colis postal du régime continental intérieur a été perdu, spolié ou avarié, l'expéditeur, et à défaut ou sur la demande de celui-ci, le destinataire, a droit à une indemnité correspondant au montant réel de la perte, de la spoliation ou de l'avarie, à moins que le dommage n'ait été causé par la faute ou la négligence de l'expéditeur ou ne provienne de la nature de l'objet et sans que cette indemnité puisse dépasser :

Pour les colis ordinaires : 15 francs jusqu'à 3 kilogrammes, 25 francs de 3 à 5 kilogrammes, 30 francs de 5 à 10 kilogrammes ;

Pour les colis avec valeur déclarée, le montant de cette valeur.

En cas de déclaration frauduleuse d'une valeur supérieure à la valeur réelle du colis, l'expéditeur perd tout droit à une indemnité, sans préjudice des poursuites judiciaires que comporte la législation sur la matière.

En cas de perte des sommes perçues à titre de remboursement ou en cas de livraison de colis au destinataire sans que le montant du remboursement ait été encaissé l'expéditeur a droit au payement intégral des sommes perçues ou non encaissées, sauf recours des transporteurs contre les destinataires dans ce dernier cas.

L'expéditeur d'un colis perdu a droit, en outre, à la restitution des frais d'expédition. Toutefois, le droit d'assurance reste acquis aux transporteurs.

Moyennant l'acquittement préalable d'une prime d'assurance de 0 fr. 05 par colis jusqu'à 5 kilogrammes et de 0 fr. 10 par colis de 5 à 10 kilogrammes, les expéditeurs pourront s'assurer contre le retard apporté dans la livraison des colis postaux circulant à l'intérieur de la France continentale, les délais d'expédition et de livraison étant ceux des colis de grande vitesse.

Les délais pour l'expédition des colis postaux déposés dans les bureaux de poste et pour le transport entre ces bureaux et les gares, par l'intermédiaire des courriers chargés des dépêches, sont fixés par l'administration et affichés dans les bureaux de poste.

Pour l'échange des colis entre les courriers de la poste, d'une part, et les gares ou correspondants des chemins de fer, d'autre part, les délais sont ceux d'expédition et de remise des colis de grande vitesse.

Les colis à distribuer à domicile, par les soins des courriers, sont livrés le plus tôt possible et au plus tard dans le délai de 24 heures après l'arrivée du courrier ; si les colis sont à destination de la partie agglomérée du lieu d'arrivée, ils sont remis le jour même aux destinataires toutes les fois qu'ils parviennent dans ladite localité avant quatre heures du soir.

La retard apporté dans la livraison des colis postaux du service continental intérieur, assurés comme il vient d'être dit, donnera donner lieu, s'il y a justification d'un préjudice causé, à une indemnité correspondant au montant réel de ce préjudice, sans que l'indemnité puisse dépasser : 10 fr. pour les colis jusqu'à 3 kilogrammes ; 15 fr. pour les colis de 3 à 5 kilogrammes ; 25 fr. pour les colis de 5 à 10 kilogrammes.

L'indemnité pour retard est distincte de l'indemnité pour avarie ou spoliation.

L'une et l'autre se cumuleront, s'il y a lieu, sans toutefois que les deux indemnités puissent dépasser au total le montant de l'indemnité prévue pour le cas de perte.

La responsabilité des transporteurs cesse par le fait de la livraison des colis postaux aux destinataires ou à leurs représentants.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 12 juillet, à 8 h. 1/2

Marche Algérienne,	Bose.
Le Calife de Bagdad, ouv.,	Boieldieu.
Polonaise de concert,	Vidal.
Sélection sur Mireille,	Gounod.
Si tu voulais ! Bluette.	Turine.

Le Chef de musique, LANY.

Société nautique d'Ajaccio

REGATES des 14 et 15 Juillet

Première Journée

Voile

Jauge et allégeance du Yacht Club de France

Première Série

Yachts de 9 à 11 tonneaux. — Guidon grenat.
Entrée 5 francs.
1er prix 60 francs du Conseil Général.
2e prix 40 francs de la S. N. A.

Deuxième Série

Yachts de 4 à 2 t. 5. — Guidon gris.
Entrée 5 francs
1er prix 30 francs de la S. N. A.
2e prix 20 francs de la Cie Fraissinet.

Troisième Série

Yachts de 2 t. 5 à 5 tm. — Guidon rouge.
Entrée 3 francs.
Prix unique, 100 fr., du Conseil municipal.

Pêcheurs

Série B.

Guidon rose. — Entrée 4 francs.
Bateaux de 2 1/2 à 3 tonneaux
1er prix 60 francs de la Cie Fraissinet
2e prix 30 francs du Conseil général.

Série C

Felouques. — Guidon bouton d'or.
Entrée 4 francs.
1er prix 60 francs du Conseil municipal.
2e prix 30 francs de la Cie Fraissinet.

Série D

Guidon blanc. — Entrée 5 francs.
Bateaux de 1 à 2 tonneaux
1er prix 30 francs du Conseil municipal.
2e prix 20 francs du Conseil général.

Concours de natation

Organisé sous les auspices de M. le Ministre de la Marine

1er Concours. — Parcours 200 mètres
Jeunes gens de 12 à 16 ans. — Courses par séries.
Les 1er et 2e de chaque série sont classés pour la course.

2me concours. — Parcours 400 mètres
Pour toutes personnes âgées de 16 ans et au-dessus.
Mêmes conditions que pour le 1er concours

Deuxième Journée

Voile

Série A

Yoyons de la défense mobile
1er prix 30 francs de la S. N. A.
2e prix 15 francs du Conseil municipal.
3e prix 10 francs du Conseil général.

Course d'honneur. — Régates d'ensemble
Pour tous yachts sans distinction de ton.
Prix de M. le Président de la République.

Avirons

Première Série

Voyons de la défense mobile
1er prix 20 francs du Conseil général.
2e prix 15 francs de la S. N. A.

Deuxième Série

Berthons de la défense mobile
1er prix 15 francs de la Cie Fraissinet.
2e prix 10 francs du Conseil général.
3e prix 5 francs de la S. N. A.

Troisième Série

Berthons de défense mobile
1er prix 45 francs de la S. N. A.
2e prix 10 francs id.
3e prix 5 francs id.

Le soir à 4 heures finales des concours de natation.

Premier Concours

1er prix 10 fre du Ministre de la Marine
2e prix 5 fre id.

Troisième Concours

1er prix 15 fre du Ministre de la Marine
2e prix 10 fre id.

Les départs pour la première journée auront donnée pour les Felouques à 8 heures 30 du matin.
1re série yachts à 8 h. 45 du matin.
2e série yachts à 9 h.
3e série yachts à 9 h. 15.
Série D. à 9 h. 30.
Série D. à 9 h. 45.

Le parcours pour les felouques et yachts de la 3e série a été arrêté ainsi qu'il suit :

Départ du quai Napoléon. — 1er virage aux Salines. — 2e virage Guardiola (Cb. des Gros). — 3e virage Gampanno (Baie de Chiavari). — Rentrée directe pour les felouques. — Un tourgeans le port pour les yachts.

Yachts 1re et 2e série. — Départ du quai Napoléon. — 1er virage aux Salines. — 2e virage Porticchio. — Rentrée un tour dans le port en passant par le point de départ. Salines, Scoglietti, Bouc du large. — Virage entre la bouée et la jetée de la Citadelle. — Rentrée en coupant la ligne du départ.

Même course pour les série D. et D. sans tour dans le port.

Les concours de natation auront lieu à 4 heures du soir.

Les prix de MM. les Ministres de la Marine et des Beaux arts seront attribués aux séries du yachts des réception de ces prix.

Pensions Ecclésiastiques

Par décret du 4 juillet 1906, sur le rapport du ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes et du ministre des finances, les 29 pensions ecclésiastiques ci-après sont approuvées, avec jouissance du 1er janvier 1906 :

Alberti, desservant à Santa Reparata di Moriani, 20 ans de services, 500 fr.
Angeletti, desservant à Gavasso, 22 ans de serv., 450 fr.
Angelini, desservant à Ponte di Casinca, 21 ans de serv., 450 fr.
Bonconsili, vicaire à Brando, 23 ans de serv., 225 fr.
Bonfanti, desservant à Bologna, 25 ans de serv., 500 fr.
Casalta, desservant à Oletta, 24 ans de serv., 450 fr.
Ceccaldi, desservant à Appietto, 29 ans de serv., 450 fr.
Cesarini, curé à Muita, 23 ans de serv., 600 fr.
Colonna, desservant à Prato, 25 ans de serv., 500 fr.
Costa, curé à Luri, 24 ans de serv., 600 fr.
Coti, desservant à Cargese, 23 ans de serv., 450 fr.
Dary, desservant à Popolasca, 34 ans de serv., 500 fr.
Finarbi, desservant à Partinello, 33 ans de serv., 500 fr.
Ghirardi curé à Pero-Casevecchie, 31 ans de serv., 600 fr.
Giamarchi, desservant à Brando, 34 ans de serv., 500 fr.
Guglielmi, desservant à Ailloux-Ampaza, 22 ans de serv., 500 fr.
Luca, desservant à San Gavino d'Ampugnani, 34 ans de serv., 450 fr.
Mariani, desservant à Borcaglio, 31 ans de serv., 500 fr.
Marietti, desservant à Saint Pierre de Venaco, 35 ans de serv., 500 fr.
Meglio, desservant à Bonifacio, 31 ans de serv., 450 fr.
Michell, desservant à Loreto di Casinca, 21 ans de serv., 450 fr.
Muracciole, desservant à Lago di Venaco, 31 ans de serv., 500 fr.
Nunzi, desservant à Cimicolo, 32 ans de serv., 450 fr.
Parigi, desservant à Monticello, 21 ans de serv., 450 fr.
Pierini, desservant à Speloncato, 25 ans de serv., 500 fr.
Poli, desservant à Cauro, 21 ans de serv., 450 fr.
Sandamiani, desservant à Aghione, 20 ans de serv., 500 fr.
Silvagnoli, desservant à Pino, 21 ans de services, 450 fr.
Sorbolla, desservant à Urbalacone, 30 ans de serv., 500 fr.
Stefanini, desservant à Arro, 25 ans de serv., 500 fr.
Ustieri, vicaire à Bastelica, 25 ans de serv., 225 fr.
Casanelli, chanoine à Ajaccio, 48 ans de serv., 1.200 fr.
De Corsi, curé à Brando, 40 ans de serv., 900 fr.
Dolfini, desservant à Urtaca, 41 ans de serv., 900 fr.
Galinal, chanoine à Ajaccio, 37 ans de serv., 1.200 fr.
Giansoni, desservant à Rutali, 35 ans de serv., 875 fr.
Lovichi, curé à Pietralba, 37 ans de serv., 900 fr.
Nicolai, desservant à Bastia-Cardo, 39 ans de serv., 825 fr.
Paganacci, curé à Saint-Florent, 39 ans de serv., 900 fr.

COUR D'ASSISES

Rôle des affaires devant être jugées pendant la session ordinaire qui s'ouvrira le lundi 16 juillet 1906.

Lundi 16 juillet. — Leonetti Pierre-Nicolas, ancien cantonnier, né et demeurant à Pietra-di-Verde. Meurtre. Ministère public, M. Agostini. Défenseur, M. de Caraffa.

Mardi 17. — Istria Jean-Jacques-Marie, cultivateur, né à Urb.lacone, demeurant à Bisinao. Tentative d'assassinat. Min. pub. M. Angeli. Déf. MM. de Caraffa, Stefani.

Mercredi 18. — Stefani Ange-Félix, demeurant à Brustico. Complicité d'assassinat. Min. pub. M. Agostini. Déf. M. Moretti.

Jeudi 19, vendredi 20. — Rutali Joseph, retraité né à Rutali demeurant à Bastia. Assassinat et complicité de ce crime. Min. pub. M. Angeli, Déf. MM. de Caraffa et Moretti.

Samedi 21. — Marchi Jean, capteur de chiens, né à Speloncato demeurant à Bastia. Meurtre et tentative de meurtre avec concomitance. Min. pub. M. Agostini. Déf. MM. de Caraffa, Antonetti.

Lundi 23. — Moses Charles-Félix, sans profession ni domicile, Pairi Pierre-Marie, mineur, né à Saliès demeurant à Bastia. Meurtres, tentative de meurtre, complicité de ces crimes avec concomitance, coups et blessures volontaires. Min. pub. M. Agostini. Déf. MM. de Caraffa, Mozer.

Mardi 24. — Mozziconacci Antoine, né à Propriano demeurant à Tivoliggio. Assassinat. Min. pub. M. Agostini, Déf. M. de Caraffa.

Mercredi 25 et jours suivants. — Gianni Constantin, cultivateur, Candeli Pierre-Antoine, propr., demeurant tous deux à Portovecchio. Meurtre et complicité de ce crime et tentative de meurtre. Min. pub. M. Angeli. Déf. Me de Caraffa, Denori.

LE MONUMENT des Corses morts pour la Patrie

Conformément à la délibération prise à la date du 29 mai dernier par le Comité du Monument à élever aux Corses morts pour la Patrie, partie des fonds disponibles a été employée à l'acquisition de 10 obligations Ville de Paris 1871 et 10 obligations Ville de Paris 1905,

Numéros des 10 obligations 1871 : 797.342 à 347, 833.090, 837.492, 864.102, 1.084.739.

Numéros des 10 obligations 1905 ; 18.724 à 733.

Le comité possède donc à ce jour 52 obligations à lots y compris l'acquisition ci-dessus.

Brevet Supérieur

Sur quatre candidats qui se sont présentés aux examens du brevet supérieur, seul, M. Paoli Louis a été définitivement reçu.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 12 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin + 23-7 à midi + 27 0 à 6 heures du soir + 25 1
Maxima + 30-3 *Minima* + 19 7.
Baromètre — 7 heures du matin, 762 mm. à midi, 761 mm. 6 heures du soir, 759 mm.
Vent. — Dans la matinée, N. E. faible.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

Soirée théâtrale

On annonce pour dimanche, 15 juillet, au théâtre municipal, une grande représentation d'amateurs, au profit des pauvres de Piombino.

Doctorat en médecine

M. Tomasini vient d'être admis à l'épreuve écrite et à l'épreuve orale du premier examen pour le doctorat en médecine devant la faculté de Montpellier.

⁂

Carnet mondain

Mardi matin, a été célébré en l'église Saint Jean, le mariage de M. Octave Ercole, employé de commerce à Constantine, avec Mlle Marie-Antoinette Gelormini.

La charmante fiancée a été conduite à l'autel par son père, notre honorable concitoyen, M. Gelormini Pierre.

Son élégante toilette nuptiale faisait ressortir davantage ses attraits naturels et excitait sur son passage l'admiration générale.

Les témoins étaient : pour l'époux, MM. Ercole Ferdinand et Giudicelli, et pour l'épouse, Mlle et M. Casalonga.

M. le vicaire Antonelli a béni cette union qui s'annonce sous de si heureux auspices, et a prononcé une touchante allocution de circonstance.

A la sacristie, les jeunes époux ont reçu les félicitations de leurs nombreux parents et amis.

Ils s'embarquent aujourd'hui pour Constantine où les accompagnent nos meilleurs vœux de bonheur.

⁂

Succès

Nous apprenons avec plaisir que MM. Charles Mattei et François Moracchini ont obtenu le certificat de physique, chimie et histoire naturelle pour l'admission au concours du doctorat en médecine.

Nous adressons à MM. Charles Mattei et François Moracchini ainsi qu'à leurs familles nos sincères félicitations.

⁂

Egoût crevé

Il existe derrière la maison portant le n° 5, de la rue du Nouveau Port, une cour traversée par un égoût. Voilà déjà trois jours que cet égoût est crevé sans qu'on ait songé à faire les réparations nécessaires. Une odeur insupportable se dégage et empeste les alentours ; par ces fortes chaleurs les conséquences en résultant pourraient être graves. Nous espérons que toutes les mesures pour mettre un terme à cet état de choses, seront prises sans retard.

⁂

Vol

Les malfaiteurs continuent leurs petites opérations avec une audace inouïe.

Hier, entre 11 heures du matin et 1 heure de l'après-midi, ils ont pénétré, à l'aide de fausses clefs probablement — car aucune des portes du bureau ne porte des traces de fractures — dans les bureaux de la Compagnie des machines à coudre « Helvetia, » situés boulevard Paoli, à côté du Grand Café Andreani.

Ils ont ouvert, à l'aide d'un ciseau à froid, deux tiroirs du bureau et y ont soustrait la somme de 36 francs 15 centimes.

Leur coup fait, les malandrins ont pu se retirer sans être aperçus par les nombreuses personnes qui, à ce moment, consommaient sur la terrasse du Café Andreani.

La police prévenue a ouvert une enquête.

⁂

Dispute

Une dispute a éclaté hier matin, vers 11 heures, au vieux port, entre les nommés D. David, D. Carmina, son épouse, C. Antoine, sujets sardes, et D. Jean, pêcheur, pour un motif des plus futiles.

Les antagonistes étaient en train d'échanger force horions, lorsqu'ils aperçurent les agents de police qu'un zélé allié prévenir, mais ce arrivant sur les lieux, les agents ne trouvèrent plus personne.

D'après certains renseignements, le sieur C. Antoine était en train de pêcher à la ligne, lorsque arriva le sieur D. Jean qui lui chercha dispute. Survinrent ensuite les époux D. qui se mêlèrent à la lutte. C. ayant été blessé à la tête à coups de pierres, a porté plainte à la police qui informe.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00368

BOURSE DE PARIS

11 juillet — 12 juillet.

Rentes de 3 0/0 ancien	96.80 — 96 95
— 3 p. 0/0 amortis.	96 35 — 97.00

ex-coupon.

MEDAILLE DES DOUANES

Paris, 11 juillet.

La médaille d'honneur des douanes a été décernée à MM. Gabrielli, préposé-visiteur à Bastia ;

Zuccarelli, matelot à Macinaggio.

Récompenses Honorifiques

Paris, 11 juillet.

Le ministre de la marine a accordé des témoignages officiels de satisfaction à MM. Colombani, Fabiani et Gabrielli, matelots vétérans, inscrits à Bastia.

MÉDAILLE PÉNITENTIAIRE

Paris, 11 juillet.

La médaille d'honneur pénitentiaire a été décernée à MM. Lenfranchi, Santoni et Leca, gardiens ordinaires à Chiavari ;

M. Andarelli, premier gardien à Chiavari ;

M. Mariacci, gardien ordinaire à Castelluccio.

COUR DE CASSATION

La deuxième Revision du procès Dreyfus

L'ARRÊT

Paris, 11 juillet.

La Cour de Cassation, toutes Chambres réunies, sous la présidence de M. Ballot-Beaupré, premier président, a terminé aujourd'hui sa délibération sur le procès en révision Dreyfus.

La Cour rendra son arrêt demain.

Tiragesfinanciers

Foncières 1903

Paris, 11 juillet.

L'obligation 3.036 est sortie remboursable à 150.000 francs.

L'obligation 414.450 est remboursable à 30.000 francs.

Les Morts du Jour

Le Colonel Germain

Paris, 11 juillet.

On annonce la mort de M. le lieutenant-colonel Germain, de l'artillerie coloniale, secrétaire du comité technique des troupes coloniales, et chef de la section technique des troupes coloniales, au ministère de la guerre.

M. le lieutenant-colonel Germain, qui était officier de la Légion d'honneur, avait fait partie de la mission Marchand.

AU VÉNÉZUÉLA

Le président Castro

Paris, 11 juillet.

On télégraphie de Caracas :

Le président Castro, qui a repris ses fonctions il y a quelques jours, a fait aujourd'hui son entrée triomphale au Palais de la présidence.

Castro a fait mettre en liberté trois prisonniers politiques.

EN ESPAGNE

Le mouvement carliste

Paris, 11 juillet.

On télégraphie de Perpignan :

Le mouvement carliste s'étend sur la frontière de la Catalogne.

Les autorités prennent les mesures nécessaires en vue de prévenir toute agitation.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BENAZET ERISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'AMNISTIE

Discussion du projet de loi tendant à amnistier certains crimes ou délits.

Amendement Constans

M. Constans, député de l'Allier, dépose un deuxième amendement tendant à amnistier les crimes et les délits commis contre les devoirs militaires.

Après une discussion assez longue, l'amendement de M. Constans est rejeté.

Les complices des déserteurs

Discussion du paragraphe accordant l'amnistie aux complices des déserteurs militaires.

Ce paragraphe est adopté.

Amendement Dion

M. de Dion, député de la Loire-Inférieure, présente un amendement demandant l'amnistie pour les accidents d'automobile.

L'amendement Dion est rejeté.

Les faillis

M. Constans développe un troisième amendement relatif à l'amnistie en faveur des faillis.

Cet amendement donne lieu à une importante discussion à laquelle prennent part plusieurs orateurs.

Finalement, l'amendement Constans est mis aux voix et rejeté.

Amendement Pressensé

M. de Pressensé, député du Rhône, dépose un amendement disant que les faits amnistiés ne seront pas inscrits aux dossiers des fonctionnaires et ne serviront pas de base à l'exclusion ou au refus d'inscription au barreau.

M. de Pressensé développe son amendement ; divers députés prennent part au débat.

Le président met l'amendement aux voix.

Nombre de votants. .	522
Majorité absolue. . .	262
Pour l'adoption . .	266
Contre	257

La Chambre a adopté.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin qui est adopté.

Vérifications des Pouvoirs

Suite de la vérification des pouvoirs.

Hautes-Pyrénées

Discussion du rapport du 11e bureau sur l'élection de M. Alichot.

Cette élection est validée.

M. Alichot est admis.

L'AMNISTIE

Reprise de la discussion du projet de loi relatif à l'amnistie de certains crimes ou délits.

Amendement Sembat

M. Sembat, député de la Seine, présente un amendement demandant que les officiers frappés avant l'amnistie soient réintégrés dans les cadres.

Cet amendement est rejeté.

L'ensemble du projet de loi

L'ensemble du projet de loi est adopté par mains levées.

La réintégration des agents des Postes

Discussion d'un projet de résolution affirmant la confiance dans le gouvernement pour la réintégration, dans la plus large mesure possible, des agents des postes révoqués pour faits de grève.

Amendement Groussier

M. Groussier dépose un amendement demandant la réintégration de tous les agents des postes révoqués.

Le ministre des travaux publics

M. Barthou, ministre des travaux publics et des postes combat l'amendement Groussier ; il refuse de prendre aucun engagement relatif à la réintégration complète de tous les agents révoqués.

Le ministre accepte toutefois le projet de résolution.

M. Pelletan

député des Bouches-du-Rhône, intervient dans la discussion.

L'ancien ministre de la marine ne reconnaît pas le droit de grève aux fonctionnaires de l'Etat, mais il demande l'amnistie en faveur de tous les facteurs des postes révoqués.

Le ministre des travaux publics

déclare qu'il faut maintenir intact le droit de réintégration ou de révocation que le gouvernement exercera humainement.

L'amendement Groussier est mis aux voix.

Nombre de votants. .	506
Majorité absolue. . .	254
Pour l'adoption . .	141
Contre	365

Cet amendement est rejeté.

Le projet de résolution présenté par la Commission est également mis aux voix.

Nombre de votants. .	501
Majorité absolue. . .	252
Pour l'adoption . .	490
Contre	1

La Chambre a adopté.

La séance est levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le corps de santé de la marine

Discussion en première délibération sur le projet de loi organisant le corps de santé de la marine.

Le Sénat a adopté.

Les marchandises en cas de mobilisation

Discussion en première délibération sur le projet de loi suspendant les droits d'entrée sur certaines marchandises en cas de mobilisation totale de l'armée.

Le transfert du ministère des colonies

Discussion sur le projet de loi relatif au transfert du ministère des colonies dans un immeuble de la rue Oudinot.

Le Sénat a adopté.

Le régime forestier

Le Sénat adopte ensuite divers projets de loi relatifs au régime forestier.

La séance est renvoyée à demain à 3 heures.

EN RUSSIE

CRONSTADT

Condamnations à mort

St-Pétersbourg, 11 juillet.

Le Conseil de guerre maritime chargé de juger l'amiral Rodjestvensky et quatre officiers pour reddition aux Japonais du contre-torpilleur « Bjedowy » a acquitté l'amiral.

Les quatre officiers ont été condamnés à mort.

Le tribunal a demandé pour eux la commutation de leur peine.

A St-PETERSBOURG

Attentat contre un Amiral

Saint-Pétersbourg, 11 juillet.

L'amiral Tchoukine, commandant la flotte de la mer noire, a été blessé à la suite d'un attentat.

L'auteur de ce crime n'a pu être arrêté.

Couvents attaqués

Saint Pétersbourg, 11 juillet.

Plusieurs abbesses ont demandé au préfet l'autorisation d'acheter des revolvers pour défendre leurs couvents attaqués par les révolutionnaires.

Les mesures d'ordre

St-Pétersbourg, 11 juillet.

Le préfet de Saint-Pétersbourg a pris les mesures nécessaires pour empêcher l'organisation des meetings politiques.

La garnison de la ville a été renforcée.

GRODNO

Saint-Pétersbourg, 11 juillet.

A la suite du meurtre d'un ouvrier par un agent de police, la grève générale a éclaté.

On craint qu'il n'y ait d'autres meurtres.

USOWSKA

Saint-Pétersbourg, 11 juillet.

Des actes d'indiscipline se sont produits parmi les cosaques d'Usowska.

Quelques arrestations ont eu lieu.

CHAMPAGNE COSTE-FOLCHER

EPERNAY

Exposition de Liège 1905, Médaille d'Or
Exposition Internationale d'Alimentation Paris 1905, Grand Prix

Le Champagne COSTE-FOLCHER a été le seul admis aux banquets de 30.000 et 50.000 couverts servis les 30 octobre 1904 et 5 novembre 1905, à la Galerie des Machines à Paris pour les Fêtes de la Mutualité.

Agent à Bastia : M. PAUMIER POINT.

CHOCOLAT MENIER

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures en couleurs
Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAI DE COLOMBANI
Bastia — 2 et 3, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèverie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre
Se devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LA MULLE, 42, rue Lafayette, Paris

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Ciaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laforge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLEMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PHAÉTON
à vendre. Pour tous renseignements s'adresser à M. Bernascui, rue de l'Opéra, Bastia.

Mme MASSEL-WOOD
Chirurgien-dentiste
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours à **Ajaccio**, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, **Cours Grandval**, en face Cardinali, photographe, et à **Bastia, 1, rue de l'Opéra**, en face des magasins Orenga,
du 1er au 8 de chaque mois.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa gauche toutes certaines chambres spécialement — où il donne chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui empiètent des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs articles.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ENCRIERS



A fermeture automatique élastique
Système Colombani
Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

L'ARGUS DE LA PRESSE
Fondé en 1879
LE PLUS ANCIEN OFFICE DE COUPURES DE JOURNAUX
Lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, en fournit les extraits sur n'importe quel sujet.
PARIS. — 14, rue Drouot, — ET
CORRESPONDANTS DE L'ARGUS : St-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Lisbonne, Genève, Bruxelles, Constantinople, Athènes, Dublin, Berne, Milan.

Indispensable à la Campagne
L'ALMANACH de la GAZETTE du VILLAGE

COURS SECONDAIRES
de Jeunes Filles d'Ajaccio
DIRIGÉS PAR Mme LUCIE OTTAVI
Officier d'Académie
Cours fondés en 1888 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul aussi où les Cours sont faits par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'Instituteurs et d'Institutrices.
Exposés en plein Midi, au bord de la mer, vue splendide sur le golfe, eau et gaz, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.

Pensionnat
Demi-Pensionnat — Externat
PRIX TRÈS MODÉRÉS
Succès pour l'année scolaire 1904-1905
4 Elèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées;
1 Admission à l'Ecole Normale sur 3;
16 Brevets supérieurs sur 18.
Une institutrice pourvue du brevet supérieur sont attachées à l'Etablissement.
Préparation spéciale au concours d'admission à l'Ecole Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION D : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 3e, 3e et 4e pages.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, éditeur, 3, r. du 4-Septembre

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
132 et 134 Rue Lafayette.
CATALOGUE FRANCO (sur papier).
TÉLÉPHONE — USINE à St-DENIS
Dépôt Général du **PUR GAFFARD**



Lisez tous les Jeudis le
Journal des Voyages
La plus attrayante des publications hebdomadaires.
ROMANS D'AVENTURES
par les auteurs les plus célèbres :
Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Lecarpe, etc.
Récits d'Explorations, de Nombreuses Variétés.
SUPERBES ILLUSTRATIONS
15 centimes le Numéro. En vente partout.
Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 2 fr. 50, adressé, 66, rue Rostopchine, Paris.

PRIME INÉDITE
A NOS LECTRICES
Celles de nos lectrices qui voudront bien envoyer leur adresse à
LA BRODERIE PRATIQUE
38, rue Centrale, à Lyon
recevront gratuitement un exemplaire de ce journal, dont chaque numéro contient une page de dessins piqués d'une valeur de 1 fr. 50.

Installation à Gaz et Acétylène
Jean Cini, ex ouvrier du Gaz
Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage; — Travail soigné et garanti.

ANCIEN CABINET
DE M. LE DOCTEUR PASQUALINI
4, rue des Terrasses, Bastia
Fabrication et réparations de dentiers artificiels
F.-A. MORATI
Ancien chef de section
des hôpitaux de Dijon, de Marseille, etc., travaille, comme opérateur, au mécanique dentaire, spécialement pour MM. les docteurs et chirurgiens-dentistes (diplomés).
N. B. — Les matières premières devant servir à la fabrication des dentiers proviennent des trois maisons de Paris.

LIQUEUR DE NOIX
DISTILLÉE
par M. SIMONCELLI
Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1887), Croix de mérite et Médaille d'or Exposition Internationale de Bastia (1905)
Bonne de propriétés stomachiques, recommandée par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et notamment par M. Combescure, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette LIQUEUR fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arome et son velouté.
Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'adoucir leurs souffrances, dans les cas d'épidémie et comme remède contre le mal de mer et les coliques.
La Liqueur de Noix se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.
Dépôt à ses Villa près Carbi et à Bastia chez M. LIGIANI, pharmacien, place des Terreaux.
Le prendre des contrefaçons.

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

***Demandez dans tous les bons Etablissements un* Vin du Cap Mattei**

XXXIe ANNÉE — VENDREDI 13 JUILLET 1906 — N° 188

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (5e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaire, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00369

BIBLIOTHÈQUE BASTIA UNIVERSITAIRE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Anaclet.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 06 m. — Coucher, 7 h. 08 s.
Dernier quar., le 12. — Nouv. Lune, le 21
Fête de Demain : Saint Bonaventure.

12 JUILLET

La Défense Nationale *ET LE BUDGET*

Nous dédions aux imprudents du pacifisme et aux échauffés du désarmement un remarquable article que M. Aulard a publié dans la *Dépêche* de Toulouse. M. Aulard ne fut pas toujours aussi bien inspiré dans ces questions capitales ; mais il est sans doute de ceux à qui la leçon d'Algésiras a profité. Certains, comme disait M. Clémenceau à Lyon, oublient vraiment un peu vite. Il y en a d'autres, heureusement, qui ont meilleure mémoire.

M. Aulard répondait à un article de M. Jaurès sur les dépenses militaires, paru dans l'*Humanité*. Le leader socialiste feint de croire que si les Français sont sous la menace continuelle d'une guerre, c'est la faute des « classes possédantes ». M. Aulard se montre sévère pour ce genre de raisonnement : « Faire croire cela au peuple, dit-il, c'est berner le peuple ; je ne vois pas d'autre mot ». M. Aulard ajoute qu'il ne s'agit pas de savoir s'il est agréable de payer les dettes du régime monarchique ou du régime impérial et s'il est plaisant de dépenser un grand nombre de millions pour l'armée. La question ne se pose pas ainsi. Peut-on faire autrement ? Voilà le point. « Or, dit M. Aulard, M. Jaurès sait comme moi, comme tous les gens qui réfléchissent, qu'il n'y a pas moyen de faire autrement. Il sait qu'une banqueroute et la suppression de l'armée française conduiraient sûrement et à bref délai les Français à la guerre, à la ruine, à l'esclavage. Il le sait, et cependant il engage les Français à faire, sans s'inquiéter de cela, toutes les dépenses qui les exposeraient aussitôt à ces malheurs. Il conseille on a l'air de conseiller à la démocratie française de n'y voir pas plus loin que le bout de son nez, et pour mieux vivre, de compromettre ses conditions mêmes de vie. »

Certes, M. Aulard est d'avis qu'il faut hâter, par tous les moyens de propagande, l'heure où s'allégera le fardeau de la paix armée. Mais, « en attendant le beau jour (et peut-être lointain) de la démocratisation de l'Europe », il faut tenir un autre langage au peuple. Il faut lui dire : *Tant qu'il y aura en Europe des monarchies de proie*, il est indispensable aux nations démocratiques de se précautionner d'armées contre ces monarchies. Il faut donc en France un budget de la guerre ; il le faut, hélas ! très gros, très lourd, sans quoi il n'y aura bientôt plus de France, ce qui diminuerait singulièrement les chances générales de paix et de progrès social pour l'humanité. Le problème est donc de concilier les besoins de bien-être de la démocratie française, ses besoins utiles, avec ses besoins circonstanciels, mais vitaux ; de concilier le besoin des réformes et le besoin d'une armée. » Surveillons les dépenses militaires, contrôlons-les. Efforçons-nous de diriger les millions de la défense nationale vers leur destination nécessaire. Faisons des économies, s'il est possible ; et des gens compétents croient à cette possibilité. Mais autant que du gaspillage gardons-nous de la négligence qui coûte encore plus cher.

Abonnements de Saison

Le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs partant en villégiature des *Abonnements de Saison* au prix de 50 centimes par semaine.

L'ÉLECTION DE SARTÈNE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 9 juillet 1906
Compte-rendu in extenso

M. le président. — L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 3e bureau sur les opérations électorales de l'arrondissement de Sartène (Corse).

Le rapport a été inséré au Journal Officiel du 23 juin 1906.

Votre 3e bureau vous propose de valider cette élection.

La parole est à M. Sachetat.

M. Sachetat. — D'après une lettre qu'il a écrite au président de la Chambre, notre collègue, M. Lorolle, se proposait de prendre la parole dans la discussion des conclusions du rapport du 3e bureau sur les opérations électorales de Sartène ; il n'a pu se rendre, aujourd'hui, à la séance, et il demande à la Chambre de vouloir bien ajourner la discussion de ce rapport.

M. Jean Bourrat. — Je demande la parole.

M. Sachetat. — Il y aurait lieu d'accepter cet ajournement ; on voici les raisons. Le concurrent de M. Gabrielli, M. Quilichini, qui, depuis un mois, est resté à Paris, a demandé au président du 3e bureau, à plusieurs reprises, et m'encore tout, par deux lettres recommandées, à être entendu par ce bureau. Sa requête a été rejetée. Il a cependant entre les mains des documents très intéressants à produire. J'en ai acquis la certitude en les compulsant.

Je vous demande donc simplement, messieurs, de vouloir bien renvoyer le dossier de l'élection de Sartène au 3e bureau, pour un nouvel examen, le concurrent du député proclamé élu n'ayant pas été, je le répète, entendu. Il est de jurisprudence particulière, il est dans nos usages que les concurrents des députés proclamés élus soient entendus dans les bureaux ; n'est une mesure d'équité.

M. le président. — Le président de la Chambre avait en effet reçu une lettre par laquelle notre collègue M. Lorolle demandait l'ajournement de la discussion du rapport sur l'élection de Sartène.

Je dois prévenir nos collègues que M. Lorolle déclare, dans cette lettre, qu'il ne peut pas donner la certitude qu'il sera à la disposition de la Chambre avant sa séparation.

M. Jean Bourrat. — Le 3e bureau, que j'ai l'honneur de présider, avait, comme tous les bureaux, décidé des sous-commissions pour s'occuper des élections qui lui étaient soumises. La sous-commission a entendu M. Quilichini qui a signalé que, dans la commune de Propriano, des faits contraires aux règlements électoraux se seraient produits. Or, la procès-verbal des élections de cette commune ne relate aucun incident. M. Quilichini n'a fourni absolument aucune preuve à la sous-commission. J'ajoute que le 3e bureau avait décidé, dès sa première séance, le 5 juin, que jusqu'au samedi suivant les protestataires pourraient produire leurs griefs.

La protestation de M. Quilichini n'a été déposée qu'à la date du 2 juillet. Le 3e bureau a donc donné au protestataire tout le temps nécessaire pour produire ses griefs ; il n'en a pas produit. Dans ces conditions, le 3e bureau, à la quasi-unanimité...

M. le lieutenant-colonel du Halgouet. Pardon !

M. Jean Bourrat. — A l'unanimité, moins 5 voix.

M. le lieutenant-colonel du Halgouet. A la majorité de 9 voix contre 7.

M. Jean Bourrat. — Le bureau compte cinquante cinq membres. Le 3e bureau, à la presque unanimité, a voté l'élection de M. Gabrielli et a décidé, étant donné le rapport de la sous-commission, de ne pas entendre M. Quilichini. Je demande la validation. (Aux voix ! aux voix !)

M. Sachetat. — Je puis affirmer, contrairement à l'assertion de M. Bourrat, que M. Quilichini possède des pièces entièrement intéressantes à présenter au bureau. Il peut prouver qu'il y a eu des inscriptions illégales et que des soldats, des absents, ont pris part au scrutin. Il a beaucoup d'autres motifs à faire valoir.

Sur divers bancs. — Aux voix !

M. le président. — Les orateurs inscrits demandent le renvoi de la discussion à une date ultérieure.

Je mets aux voix cette proposition.

(La proposition, mise aux voix, n'est pas adoptée).

M. Sachetat. — Puisque l'ajournement n'est pas voté, je demande le renvoi du rapport au 3e bureau pour examen. N ne savons des précédents : M. de Gailhard-Bancel, il y a quelques années, a été élu à la majorité de 9 voix contre 7. Or, M. de Gailhard-Bancel, il y a peu de temps, a été élu à 1 300 voix de plus que son concurrent. Cependant le Chambre a décidé, il y a peu de temps, que son concurrent serait de nouveau entendu par le bureau. Je vais pourtant plus loin. Je vais jusqu'à dire que M. Gabrielli lui-même ne voudrait pas s'opposer à la mesure si simple que je réclame.

M. le président. — M. Sachetat demande le renvoi du dossier au 3e bureau.

M. le lieutenant-colonel du Halgouet. Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. du Halgouet.

M. le lieutenant-colonel du Halgouet. Je demande, non pas à rectifier, mais à compléter ce qu'a dit l'honorable président du 3e bureau.

Il est vrai, la vérification des opérations électorales de l'arrondissement de Sartène est depuis longtemps en suspens au 3e bureau, mais voici — et je ne crois pas qu'une contradiction me soit opposée — les faits tels qu'ils se sont passés.

A la première réunion de la sous-commission, lors de l'audition de M. Quilichini, il avait été entendu qu'on demanderait les listes d'émargement de l'arrondissement de Sartène.

Ces listes n'ont été reçues ni par le 3e bureau, ni par la sous-commission, par suite de l'oubli d'une simple formalité. Cette demande n'était pas, paraît-il, suffisamment autorisée parce qu'elle n'était pas signée soit par le président du bureau soit par le président de la Chambre.

Ce détail de procédure, de protocole, dira-t-on, n'ayant été connu, il n'a pas été possible à la sous-commission d'examiner les documents qu'elle avait réclamés d'accord avec M. Quilichini, et celui-ci n'a plus été entendu.

A la dernière réunion... (Aux voix !)

Permettez, messieurs ; j'indique ce qui s'est passé !

A la dernière réunion du bureau, M. le rapporteur Sandrique, avec une loyauté entière, a reconnu que les listes d'émargement qui avaient été demandées, n'avaient pas été reçues et par conséquent le candidat qui demandait à présenter des observations sur les listes d'émargement n'avait pas pu être entendu et justifier ses réclamations devant la sous commission. C'est précisément ce que je viens de dire.

Le bureau appelé, il y a quelques jours à délibérer sur la question de savoir si M. Quilichini devait être entendu a décidé, à la majorité de 9 voix contre 7, de passer outre. Voilà simplement les faits.

M. Jean Bourrat. — N'ous avions demandé à M. Quilichini de nous remettre un mémoire, je crois, obtenu à 300 voix de plus que son concurrent, exposant le différend. Il n'a pas cru devoir le faire. Nous avons pensé que nous ne pouvions pas nous prononcer sans avoir pris connaissance de ce mémoire. Nous avons demandé que M. Gabrielli lui-même ne voulût pas s'opposer à la mesure si simple que je réclame.

M. le président. — M. Sachetat demande le renvoi du dossier au 3e bureau.

M. le lieutenant-colonel du Halgouet. Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. du Halgouet.

M. le lieutenant-colonel du Halgouet. Je demande, non pas à rectifier, mais à compléter ce qu'a dit l'honorable président du 3e bureau.

Il est vrai, la vérification des opérations électorales de l'arrondissement de Sartène est depuis longtemps en suspens au 3e bureau, mais voici — et je ne crois pas qu'une contradiction me soit opposée — les faits tels qu'ils se sont passés.

A la première réunion de la sous-commission, lors de l'audition de M. Quilichini, il avait été entendu qu'on demanderait les listes d'émargement de l'arrondissement de Sartène.

Ces listes n'ont été reçues ni par le 3e bureau, ni par la sous-commission, par suite de l'oubli d'une simple formalité. Cette demande n'était pas, paraît-il, suffisamment autorisée parce qu'elle n'était pas signée soit par le président du bureau soit par le président de la Chambre.

Ce détail de procédure, de protocole, dira-t-on, n'ayant été connu, il n'a pas été possible à la sous-commission d'examiner les documents qu'elle avait réclamés d'accord avec M. Quilichini, et celui-ci n'a plus été entendu.

A la dernière réunion... (Aux voix !)

Permettez, messieurs ; j'indique ce qui s'est passé !

A la dernière réunion du bureau, M. le rapporteur Sandrique, avec une loyauté entière, a reconnu que les listes d'émargement qui avaient été demandées, n'avaient pas été reçues et par conséquent le candidat qui demandait à présenter des observations sur les listes d'émargement n'avait pas pu être entendu et justifier ses réclamations devant la sous commission. C'est précisément ce que je viens de dire.

Le bureau appelé, il y a quelques jours à délibérer sur la question de savoir si M. Quilichini devait être entendu a décidé, à la majorité de 9 voix contre 7, de passer outre. Voilà simplement les faits.

M. Jean Bourrat. — N'ous avions demandé à M. Quilichini de nous remettre

---

146 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR
ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL
TROISIÈME PARTIE
LA MÈRE

Il dit d'une voix mourante :

— Le comte s'est réfugié...

— Elle ment ! interrompit Suzanne, elle ment pour me sauver, la sainte fille ! Mais c'est peine inutile, car aujourd'hui comme toujours, je te dirai la vérité, Gérard, quand tu devrais me repousser et me maudire !...

Loin de se rétracter, le comte, sans doute sous l'empire de la folie, a déclaré que je n'étais donnée à lui et que c'était bien moi qu'en avait surprise dans ses bras.

Le mensonge, divin dans la bouche de sœur Louise, serait infâme dans la mienne. Tout m'accuse et semble me condamner, Gérard !... Je n'ai plus aucun moyen d'établir mon innocence, et, cependant, je te le jure, je ne suis pas coupable !

Eh maintenant, chasse-moi, toi-même si tu veux, je subirai mon sort sans me plaindre, et que je vive ou que je meure, je t'aimerai toujours.

L'organe doux et grave de sœur Louise ne fit entendre

L'organe doux et grave de sœur Louise ne fit entendre

— Ceux qui connaissent la vérité peuvent la condamner, mais Dieu qui ne se trompe pas, la sait innocente.

Une courte mais terrible lutte se livrait pendant que Suzanne parlait dans le cœur de Gérard entre sa jalousie et son amour.

L'exhortation de la religieuse fit tomber ses hésitations dernières.

— Dieu la sait innocente, dites-vous, ma sœur ? Eh bien ! moi, son époux, moi qui crois en Dieu, je continue à croire en elle. En refusant de s'associer à votre pieux mensonge, elle m'a prouvé qu'elle était restée pure, digne de ma tendresse et de mon respect.

— C'est parfaitement vrai, ce que dit là Gérard ! Ot l'avoeat, gagné, lui aussi, par l'indéniable sincérité de la jeune femme, après ce que vous avez dit, ma sœur, il suffisait à Mme de Chelles de se taire pour que son mari lui ouvrit ses bras. Il faut qu'elle soit la vertu même pour n'avoir pas voulu arracher son bonheur à ce prix. Il ne dépendra pas de moi qu'elle ne reçoive la récompense qu'elle mérite. A partir de ce moment, je suis à elle corps et âme et sans arrière-pensée aucune. On ne la montrerait en vain de commettre un crime que je dirais :

— Ce n'est pas vrai ! c'est moi qui ai mal vu ! Or, je le déclare ici, la traîtresse du comte a menti, les témoins ont menti, le comte est un fou qui ne sait ce qu'il dit... Quant au commissaire, il est victime d'une hallucination inexplicable. Mais il y a dans tout cela un mystère dont le désenchevêtrement la clé, j'en suis sûr, et cependant il engage les Français à faire, sans s'inquiéter de cela, toutes les dépenses qui les exposeraient aussitôt à ces malheurs. Il conseille on a l'air de conseiller à la démocratie française de n'y voir pas plus loin que le bout de son nez, et pour mieux vivre, de compromettre ses conditions mêmes de vie. »

Certes, M. Aulard est d'avis qu'il faut hâter, par tous les moyens de propagande, l'heure où s'allégera le fardeau de la paix armée. Mais, « en attendant le beau jour (et peut-être lointain) de la démocratisation de l'Europe », il faut tenir un autre langage au peuple. Il faut lui dire : *Tant qu'il y aura en Europe des monarchies de proie*, il est indispensable aux nations démocratiques de se précautionner d'armées contre ces monarchies. Il faut donc en France un budget de la guerre ; il le faut, hélas ! très gros, très lourd, sans quoi il n'y aura bientôt plus de France, ce qui diminuerait singulièrement les chances générales de paix et de progrès social pour l'humanité. Le problème est donc de concilier les besoins de bien-être de la démocratie française, ses besoins utiles, avec ses besoins circonstanciels, mais vitaux ; de concilier le besoin des réformes et le besoin d'une armée. » Surveillons les dépenses militaires, contrôlons-les. Efforçons-nous de diriger les millions de la défense nationale vers leur destination nécessaire. Faisons des économies, s'il est possible ; et des gens compétents croient à cette possibilité. Mais autant que du gaspillage gardons-nous de la négligence qui coûte encore plus cher.

la liste des républicains. Il ne nous l'a jamais remise. (Aux voix !).

M. le président. — M. Sarlotat demande le renvoi du dossier au 3e bureau.

M. Saglietti. — Comme mesure d'équité.

M. le président. — C'est le renvoi que je mets aux voix.

(La Chambre, consultée, se prononce contre le renvoi).

M. le président. — Je mets aux voix les conclusions du 3e bureau tendant à la validation des opérations électorales de l'arrondissement de Sartène (Corse).

(Les conclusions du 3e bureau, mises aux voix, sont adoptées).

M. le président. — En conséquence, M. Gabrielli est admis.

La Nomination de Mgr Desanti

Ajaccio, 11 juillet.

La nomination de Mgr Desanti, attendue avec impatience, à Ajaccio, a été accueillie par les hourras de la population.

Le bruit circulait depuis dimanche que Mgr Desanti était nommé évêque d'Ajaccio. Ce matin on était fixé.

Ce n'était partout que groupes discutant, riant, commentant.

Le secrétaire était accosté à chaque minute, on voulait le porter en triomphe pour lui faire sonner les cloches. Et la malheureux, ahuri, répétait :

« On attend la lettre officielle ! »

Enfin, dans la soirée, les grosses cloches de la Cathédrale sonnent à toute volée, les autres églises suivent son exemple.

La foule court, se précipite vers la Cathédrale près de laquelle est située la demeure de Mgr Desanti, qui est prise d'assaut. Des drapeaux surgissent comme par enchantement aux fenêtres. Des pétards, des coups de pistolet partent à chaque secousse, tandis que les cloches sonnent sans discontinuer.

Un arc de triomphe est vite élevé. Le crépuscule tombe. Toutes les fenêtres de la ville s'illuminent. Une manifestation se forme, drapeaux et clairons en tête, tandis que toutes les « ragoore » et les femmes du peuple claquent des mains aux cris de :

Evviva u nostru Vescu !
Evviva Monsigner Desanti !

Jamais nomination d'un évêque n'a tant passionné la foule. Jamais évêque n'a été plus populaire que Mgr Desanti.

N. N.

Ce que disent les Journaux

Le Figaro

Sur le meeting de Brest :

« Les ouvriers de la Marine du Travail de Brest, arrêtés le 1er mai et dont la mise en liberté par ordre du gouvernement a eclaudé avec la mise à pied de MM. Cottignon et Tanrel, ont perdu des bienfaits de M. Clémenceau pour l'autoriser immédiatement sur leur localiteur à leur rachemin. Voilà M. Clémenceau bien récompensé ! Ce n'était vraiment pas la peine qu'il fut tant d'efforts pour être agréable à ces gens là ; belle occasion pour lui de mettre le vieux proverbe « Oignez vilain... » En matière l'expérience n'aurait pas été inutile si elle devait décider M. Clémenceau à remplir désormais son devoir de gardien de l'ordre, sans ménagères et sans faiblesse. »

La Lanterne

Sur la décision de M. Clémenceau relative aux heures de travail dans les manufactures :

« Je connais un individu qui était employé au ministère de l'agriculture. Je ignore. Or, il ignorait où se trouvait son bureau, par la bonne raison qu'il n'était fait inventer d'un meuble au Tonkin. Tandis qu'il était censé voyager en Extrême-Orient, il faisait une opérette avec moi dans une ville de l'est ou la France. Il spéculait, néanmoins, ses divers appointements.

» Par contre, un millionnaire a trouvé tant de charmes à la vie de fonctionnaire, que, malgré l'héritage qui l'a mis en possession de cette fortune, il va régulièrement passer une heure ou deux au bureau, d'où son coupe la rendre à son domicile. Et cette manette coûte à l'Etat 250 ou 300 francs par mois.

» M. Clémenceau aura fort à faire pour obliger tous les fonctionnaires à saturer leur service, mais s'il y réussit, il n'aura publié qu'une partie de la besogne : il lui restera à encourager ultérieurement les pauvres bougres qui triment pour les autres. Et il y en a ! »

Fête Nationale

La Revue

A l'occasion de la fête nationale, le Général Gouverneur de la Corse passera le samedi 14 juillet, à 7 heures du matin, sur la place Saint-Nicolas la revue, en grande tenue de revue des troupes de la garnison de Bastia.

MM. les Officiers en retraite de la réserve et de l'armée territoriale sont priés d'assister en tenue à cette cérémonie nationale. »

Retraite aux Flambeaux

Voici l'itinéraire que suivra la retraite aux flambeaux qui doit avoir lieu vendredi 13 juillet, à 9 1/4 du soir.

Départ à 9 heures 15 de l'Hôtel du Gouverneur, Place Saint-Nicolas, rue du Nouveau-Port, tournera à gauche avant d'arriver aux docks pour s'engager dans la rue de Toga qu'elle suivra, avenue Carnot, boulevard Paoli, rue Miot, rue de l'Opéra, boulevard Saint-Angelo jusqu'à la place d'armes où elle fera demi tour, boulevard du Palais, boulevard Paoli, rue Miot.

Le cortège s'arrêtera sur la place Saint Nicolas à l'entrée du cours Sébastiani. La *Marseillaise* sera jouée.

Punch Démocratique

A l'occasion de la Fête Nationale, un punch démocratique aura lieu samedi 14 juillet, à 9 heures du soir, au Cercle Gambetta, Boulevard Paoli, 32, sous la présidence de M. Pierangeli, député de Bastia.

Le montant de la souscription fixée à un franc, devra être versé chez M. Romagnoli, trésorier adjoint de la Ligue des Propagande, 50, boulevard Paoli, jusqu'à ven dredi soir.

AU PALAIS

A son audience d'hier, la Cour d'appel a reçu le serment de M. Costa, nommé substitut du procureur de la République de Bastia, en remplacement de M. Henri Pierangeli, et celle de M. Baudel, juge suppléant rétribué près le siège de Corte, nommé substitut du procureur de la République au même tribunal, en remplacement de M. Costa.

Brillant avocat du barreau de Calvi, M. Augustin Costa est entré dans la magistrature en 1894, comme juge suppléant à Gap ; substitut à Privas en 1899, il occupait les mêmes fonctions à Corte depuis le 12 octobre 1903.

Dans ces diverses localités M. Costa a donné la mesure de ses connaissances juridiques et de son talent oratoire. A Privas, notamment, il occupa le siège du ministère public dans des affaires criminelles importantes, et plus d'une fois les journaux de l'Ardèche nous ont apporté les comptes rendus de sessions d'assises où on faisait de ce magistrat les éloges les plus flatteurs.

A Corte, il s'était concilié les sympathies de tous par son attitude digne et correcte. Voici, en effet, dans quels termes la presse corsienaise annonce sa dernière promotion :

Le Paoli Paoli :

C'est avec plaisir que nous avons appris la nomination de M. Costa, substitut du procureur de la République à Corte, en porte la substitut du procureur de la République à Bastia.

Le gouvernement de la République ne pouvait faire un meilleur choix pour pourvoir au remplacement de M. Henri Pierangeli. Durant les trois années qu'il vient de passer au parquet de Corte, M. Costa s'est fait remarquer par son esprit de travail constant au travail, par son impartialité et son ardent amour de la justice. Le poste d'honneur qui vient de lui être confié n'est que la juste récompense de ses brillantes qualités.

Nous prions cet intègre magistrat d'agréer nos plus sincères félicitations.

Le Corte-Journal :

Ces nominations sont très favorablement accueillies par tout le parti républicain insulaire.

M. le substitut Costa laissera de vifs regrets dans notre arrondissement où il se compta t que des amis. Par son intégrité, une fermeté jointe à une équitable bienveillance, il a su conquérir la sympathie et l'estime de tous ses collègues, de tous les hommes politiques, et de tous les justiciables. Au parquet de Bastia ses brillantes qualités y seront rapidement remarquées et hautement appréciées.

Nos meilleures félicitations.

La presse de Corte n'a pas été moins bienveillante pour M. Baudel, qui depuis cinq ans inspirait aux justiciables de l'arrondissement, une pleine confiance dans ses décisions et dans ses actes.

Le *Pascal Paoli* s'exprime ainsi :

M. Costa est remplacé au Parquet de Corte par M. Baudel, juge suppléant au tribunal civil de Corte. C'est avec la plus profonde joie que nous enregistrons l'avancement dont ce magistrat vient d'être l'objet.

M. Baudel a exercé avec distinction, durant quelques années, les fonctions de juge à notre tribunal. Intelligent et travailleur, M. Baudel a toujours apporté la plus grande compétence dans toutes les questions qu'il a eu à traiter, soit sur le siège, soit au Cabinet d'instruction, soit au Parquet.

Ce magistrat possède la science du droit, et l'avancement mérité dont il vient d'être l'objet n'est qu'un premier encouragement donné à son beau talent.

Et Corte Journal :

L'avancement dont notre sympathique concitoyen M. Baudel vient d'être l'objet est mérité entre tous. Il savait dû le recevoir depuis longtemps, s'il était seulement donné au mérite. Le dernier mouvement judiciaire lui a donné une satisfaction qui lui était dus depuis longtemps et qui a vivement réjoui ses nombreux amis.

Le tribunal de Corte fait une excellente acquisition dans M. Baudel qui, tout le monde se plaît à la reconnaître, est le type accompli de magistrat distingué actif et probe, et l'homme aimable par excellence. Qu'il reçoive nos plus sincères félicitations.

A ces félicitations et à toutes celles qu'ont reçues ces deux distingués magistrats, nous adressons les nôtres.

Pensions Ecclésiastiques

Par décret du 4 juillet 1906, sur le rapport du ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes et du ministre des finances, les 27 pensions ecclésiastiques ci-après sont approuvées, avec jouissance du 1er janvier 1906 :

Alberti, desservant à Moncale, 37 ans de services, 900 fr.

Cipriani, desservant à Guagno, 51 ans de services, 975 fr.

Durazzi, curé à Bastia-Fort, 31 ans de service, 900 fr.

Donati, desservant à Casamaccioli, 53 ans de services, 975 fr.

Ettori, curé à Sainte-Lucie-di-Tallano, 45 ans de services, 975 fr.

Fontanacci, curé à Venzolasca, 37 ans de services, 900 fr.

Giraldini, curé à Evisa, 42 ans de service, 900 fr.

Grimaldi, desservant à Riventosa, 35 ans de services, 825 fr.

Luca, curé à Santa Pietro-di-Tenda, 34 ans de services, 900 fr.

Luca, desservant à Calcatoggio, 40 ans de services, 825 fr.

Luciani, desservant à Capo-di-Feno, 37 ans de services, 825 fr.

Mancinetti, desservant à Lavie, 55 ans de services, 975 fr.

Marchesi, desservant à Corbara, 51 ans de services, 975 fr.

Martini, desservant à Arbori, 35 ans de services, 825 fr.

Nicolai, curé à Borgagila, 55 ans de services, 975 fr.

Ottavi, desservant à Ghisonaccia, 22 ans de services, 825 fr.

Patrachini, desservant à Sorbollacaccia, 22 ans de services, 825 fr.

Peretti, curé à Sartene, 53 ans de service, 1 200 fr.

Peretti, curé à Portovecchio, 35 ans de service, 900 fr.

Perini, desservant à Pietrosella, 39 ans de services, 825 fr.

Salducci, desservant à Sant'Antonino, 43 ans de services, 900 fr.

Sanelli, desservant à Lavatoggio, 33 ans de services, 825 fr.

Seiri curé à Sarrola-Carcopino, 31 ans de services, 900 fr.

Sisco, desservant à Nonza, 38 ans de services, 900 fr.

Stefanini, desservant à Ambiegna, 34 ans de services, 825 fr.

Sanini, desservant à Grosso, 34 ans de services, 825 fr.

Varesini, desservant à Cristinacce, 40 ans de services, 900 fr.

Loterie
DU PATRONAGE DES ÉCOLES LAÏQUES

Tirage le 14 juillet 1906

Prix du billet 0,10 centimes

LISTE DES LOTS.

Appareil photographique, Cachard.
Coupe à Fruits, Ant. Agostini.
Ecrirer fantaisie, Quilio.
Flacon Elixir dentifrice, Luigi.
Sean à bascules, Bitterlei.
Chien presse papier, Anonyme.
Pipe chemin de fer, A la Pipe d'Or.
Tabatière, id.
Sabots porcelaine, Pilate Biagini.
Montardier percussion, Guillaume Biagini.
Panier chlorure, id.
Tabouret ébéniste, Lisonir
Paire bottines fillette. Parichi.
Tiges pour canne en vous, Gervais.
Bouteille Madère, Orso e Biagini.
Bock, Quinquina Pomponet, O. Biagini.
Plateau laqué, Carbuccia, négociant.
id. id.
Paquet de 2 k. 500 pâtes alim., Isnardi.
id. id.
Service à découper, Anonyme.
Bouteille Cognac, Raibaldi.
Ecrirer musique, Anonyme.

Les lots sont exposés dans les vitrines de la Grande pharmacie de la Croix Rouge.

Avis.

Les habitants des maisons situées dans un rayon de 150 mètres de la batterie de Saint-Erasme sont invités à ouvrir leurs fenêtres pendant l'exécution des salves de réjouissance qui seront tirées le 14 juillet à 7 heures du matin, à midi et à 8 heures du soir.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 12 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin 20 2
à midi + 28 0 à 6 heures du soir + 25 0
Maxima + 30 5 Minima 19 4

Baromètre — 7 heures du matin, 760 mm.
à midi, 760 mm 6 heures du soir, 760 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. E. faible.
Dans l'après-midi, id. modéré

Etat du ciel, quelques nuages
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

⁂

Médaille militaire

M. Clément Antoine-Marie, sergent au 2e rég. de tirailleurs annamites, est inscrit d'office au tableau de concours pour la médaille militaire, au titre des expéditions lointaines.

⁂

Contraventions

Procès-verbaux dressés hier contre les sieurs D. David et U. Etienne, ruelle du Cole, pour délit d'immondices laissés devant la porte de leur demeure, et contre le sieur R. Joseph, qui laisse séjourner des ordures dans ses écuries, situées rue de l'Hôtel.

⁂

Vol de poules

Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs restés inconnus, se sont introduits dans le poulailler du sieur Lota Pascal, vigneron, lequel se trouve dans l'anse de Fiscajola, à 50 mètres environ de l'octroi de Saint-Joseph.

Après avoir fait sauter la serrure à l'aide d'une pince monseigneur, ils ont dérobé 11 poules.

⁂

Rixe

Hier, vers 3 heures de l'après-midi, une rixe a éclaté dans une buvette du vieux port, entre les sieurs M. Joseph, 24 ans, sujet sarde, et B. Antoine, 22 ans.

Tous deux pris de boissons, ils se sont portés des coups de pieds et de poings, se blessant réciproquement sur plusieurs parties du corps.

La police a mis fin à la rixe en conduisant M. au violon municipal, où il a été écroué. Quant à B. il a pu prendre la fuite M... porte de sérieuses blessures à la tête.

⁂

Visiteur peu commode

Le sieur C. François, boulanger, a porté plainte contre le nommé G. Mathieu, 19 ans, qui, la nuit dernière, est allé lui chercher dispute dans son four.

Après l'avoir grossièrement insulté, le boulanger G., s'est amusé à casser les carreaux du magasin ; il a brisé deux lampes et deux bouteilles, et s'est ensuite retiré en proférant des menaces.

Tout cela parce que C. s'était plaint une première fois à la police contre G. qui s'était livré sur lui à des violences légères.

AVIS DE DÉCÈS

M. Charles Filippi, consul de France à Bologne, Mme Charles Filippi et leur fils ; Mme Dardy, née Filippi, M. Dardy, inspecteur des forêts, et leurs enfants ; Mme Faustine Filippi,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme la Générale Filippi

leur mère, belle-mère et grand'mère, décédée à Vescovato, le 11 juillet, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'inhumation aura lieu aujourd'hui, 13 juillet, à Vescovato, à 10 heures du matin.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
ÉCHANGE

des Obligations Communales 3 0/0 1880
ET CRÉATION
de 1 200 000 Obligations Communales de 500 francs 3 0/0
AVEC LOTS

ET RAPPORTANT 15 FR. D'INTÉRÊT PAR AN

6 tirages de lots par année
Pour 2.100 000 Francs de Lots dont SIX lots de 200 000 francs

Les Obligations Communales 1880 n'ont, pour les six tirages annuels, que 1,500 000 francs de lots dont un lot de 500.000 francs seulement à chaque tirage.

Chaque Obligation échangée donne droit : à une prime de 5 fr. par tirage, en sorte que la valeur de la nouvelle souscription est exactement remise dans les conditions de primalité.

L'Echange et la Souscription se font :
à Paris : Au Crédit Foncier de France et dans les principales Succursales du même.
Dans les Départements : Chez MM. les Trésoriers-Payeurs Généraux ; chez MM. les Receveurs Particuliers des Finances et dans les Agences et Succursales des Sociétés.

GRANDE PHARMACIE
de la *CROIX ROUGE*

Aperçu de quelques prix :

Alcool de menthe américaine	1,10
Antipyrine, le gramme	0,10
Quinquina, dose pour un litre	0,40
Extrait Quinquina liquide, dose pour un litre	0,40
Thé des Alpes véritable	0,80
Vin Mariani	3,00
Acide borique, dose p. un litre	0,10
Extrait complet Kina Kola Coca, pour un litre	0,80
Limonade purgative	0,75
Sulfate quinine, le gramme	0,30
Id. les 30 gr.	4.25

La Grande Pharmacie de la Croix Rouge continuera à poursuivre l'œuvre qu'elle a entreprise, elle a créée, à Bastia, la pharmacie à la portée de toutes les bourses, comme elle existe et se pratique dans presque toutes les villes du Continent. Son installation récente et l'importance de plus en plus considérable de sa clientèle lui permet de faire mieux encore qu'elle n'a fait jusqu'à présent.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00370

BOURSE DE PARIS

	12 juillet	13 juillet.
Rentes de 3 0/0 ancien	96.95	96 85
— 3 p. 0/0 amortis.	97 10	97 00

ex-coupon.

Mouvement Judiciaire

Ressort de la Corse

Paris, 12 juillet.

Le mouvement judiciaire suivant sera soumis dans quelques jours à la signature du Président de la République.

M. Levie-Ramolfino, président de Chambre à la Cour d'appel de Bastia, sera nommé procureur général près la même Cour, en remplacement de M. Nogueres.

M. Savelli, conseiller à la cour d'Appel de Bastia, sera nommé président de Chambre à la même cour.

M. Durazz, président du tribunal de Corte, sera nommé conseiller à la cour d'appel de Bastia.

M. Adriani, procureur de la République à Calvi, sera nommé président du tribunal civil de Corte.

M. Ersa, juge au tribunal de Moustiers, sera nommé procureur de la République à Calvi.

⁂

Un mouvement concernant les justices de paix de Bastia, Brando, Rogliano, San Martino di Lota et Prunelli di Fiumorbo est également en préparation.

Nouvelles Militaires

Infanterie

Paris, 12 juillet.

M. l'adjudant Dieudède, du 163e rég. d'infanterie, est promu au grade de sous-lieutenant au 8se rég. de même arme.

Gendarmerie

Sont admis dans la 15e légion ter :

2e compagnie, arme à cheval ; Michaud, Lagarde et Chazal ;

2e compagnie, arme à pied ; Cayol ;

1re compagnie, arme à pied ; Cachet, Anglès, Balme, Bonnet, Trape, Reboul, Castaing et Lagarde.

Sont admis dans la Garde républicaine :

Guiderdoni, Pagani et Giorgi, proposés par la compagnie de la Corse.

Sont admis dans la légion de Paris ; Folacci et Agostini, proposés par la 2e compagnie de la Corse.

L'légion d'honneur

Paris, 12 juillet.

Sont nommés au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

MM.

Bonnet, chef de bataillon au 163e ;

Havet, capitaine à la direction d'artillerie de Bastia ;

Marcillac, adjudant à la 15e légion ter de gendarmerie, à Ajaccio ;

Docteur Zaccarelli, médecin aide-major de 1re classe, de l'armée territoriale, à Corte.

Conseil de Cabinet

Paris, 12 juillet.

Les ministres se sont réunis ce matin, en conseil de cabinet, au ministère de la justice, sous la présidence de M. Sarrien.

Les quatre contributions

Le Conseil s'est occupé exclusivement du projet de loi sur les quatre contributions, lequel projet va être discuté ce matin par la Chambre.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

⁂

COUR DE CASSATION

La deuxième Revision du procès Dreyfus

L'ARRÊT

Paris, 12 juillet.

L'audience a été ouverte à midi 1/4.

Dès l'ouverture de l'audience, M. le Premier Président Ballot-Beaupré donne lecture de l'arrêt, par lequel le jugement du conseil de guerre de Rennes est cassé *sans renvoi*.

La Cour ordonne, en outre, que le dit arrêt sera transcrit sur les registres du conseil de guerre de Rennes, qu'il sera inséré au « Journal Officiel » et dans cinquante journaux aux frais du trésor.

⁂

Cet arrêt n'a étonné personne. On savait depuis longtemps quelles étaient les intentions des membres de la Cour suprême, aussi les audiences de la deuxième révision du procès Dreyfus n'ont été suivies que par les membres de la famille et par quelques amis.

Si Dreyfus a été réhabilité par la Cour de Cassation, il ne le sera jamais par l'Armée, ni par la Nation.

Les conséquences de la réhabilitation DE DREYFUS par la Cour de Cassation

Paris, 12 juillet.

M. de Pressensé, député du Rhône, déposera demain sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à déférer au Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur, pour indignité, les officiers ayant commis des faux dans l'affaire Dreyfus.

⁂

On annonce également que plusieurs députés demanderont l'affichage de l'arrêt de la cour de cassation dans toutes les communes de France, aux frais des contribuables.

La Réhabilitation *DE BAZAINE*

Paris, 12 juillet.

A la suite de l'arrêt de la Cour de Cassation plusieurs personnages politiques vont entreprendre une sérieuse campagne pour la réhabilitation de Bazaine.

Conseil des Ministres

Paris, 12 juillet.

Les ministres se sont réunis ce soir, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

L'affaire Dreyfus

Le conseil s'est occupé exclusivement de l'arrêt de la cour de cassation.

Il a examiné la situation qui devra être faite à l'ex-capitaine Dreyfus et à l'ex-colonel Picquart.

Le gouvernement a décidé de nommer Dreyfus chef d'escadron d'artillerie et chevalier de la Légion d'honneur.

L'ex-colonel Picquart sera promu au grade de général de brigade.

Mais, afin de pouvoir réintégrer l'ex-colonel Picquart dans l'armée, le gouvernement demandera à la Chambre de voter un projet de loi autorisant le ministre de la guerre à réintégrer dans l'armée les officiers mis en réforme par un conseil d'enquête.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Henri Brisson

La séance est ouverte à midi 1/4.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les quatre Contributions

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux contributions directes et aux taxes y assimilées.

La Chambre décide que les interpellations concernant les quatre contributions seront jointes à cette discussion.

M. Mougeot rapporteur, développe les conclusions de son rapport.

« Les conseils généraux, dit-il, et les conseils d'arrondissement devant répartir les impots directs au cours de leurs sessions respectives d'août et de septembre, pour permettre au service des contributions directes de terminer la confection des rôles et d'en assurer la publication à une date aussi rapprochée que possible du 1er janvier, votre commission se voit dans l'obligation de vous proposer de disjoindre du projet de budget général de l'exercice 1907 les dispositions relatives aux contributions directes et aux taxes y assimilées, et d'en faire l'objet d'un examen spécial.

« Ces dispositions qui sont comprises dans les articles 2 à 19 de la loi de Finances, restent d'ailleurs en fait expressément rattachées au budget général, puisque l'article 16 du projet de loi que nous avons l'honneur de vous soumettre, spécifie que les rôles ne pourront être mis en recouvrement qu'après le vote définitif de la loi de Finances.

« Votre commission du budget a cependant cru devoir réserver les articles 5 et 7 relatifs à la revision de l'évaluation du revenu des propriétés non bâties et à la taxe militaire.

« Le vote de ces articles ne présente pas de caractère d'urgence, et il a paru à votre commission qu'il était préférable d'en ajourner la discussion.

« En ce qui concerne l'article 7 (taxe militaire), votre commission a pensé qu'il devait être renvoyé à la commission de l'armée, pour avoir son avis. La disjonction de l'article 7 aura pour effet de modifier le chiffre des évaluations prévues au projet du gouvernement pour les taxes assimilées, et de le ramener provisoirement de 44.087.930 francs à 41.529 678 francs. »

M. Merle monte à la tribune pour demander, au nom de... socialistes que tous les revenus et capitaux improductifs soient frappés d'impôt.

M. Leffevre appelle l'attention du gouvernement sur la crise viticole.

« Il faut, dit l'orateur, renforcer la loi sur les fraudes, et surveiller étroitement l'affaire des sucres. »

M. Emmanuel Brousse demande l'abaissement des droits de douane et les frais de transport.

Le ministre de l'Agriculture répond que la loi sur les fraudes va être appliquée.

M. Charles Dumont fait observer que l'impôt doit atteindre le superflu et épargner le nécessaire.

« Il faut, dit-il, réprimer sans merci les fraudes sur les diverses taxes. »

La séance est ensuite levée et renvoyée à cette après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Henri Brisson

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin qui est adopté.

Question Grousseau

Répondant à une question précitée par M. Grousseau, député du Nord, M. Sarrut député de l'Aude, déclare que les bureaux de bienfaisance ne peuvent pas refuser des secours aux familles dont les enfants fréquentent des écoles libres.

Proposition Lasies

M. Lasies, député du Gers, dépose une proposition tendant à admettre les associations cultuelles au droit commun d'association.

L'urgence des années en faveur de cette proposition, est refusée par la Chambre.

Proposition Coutant

M. Coutant, député de la Seine, présente une proposition déclarant l'incompatibilité du mandat législatif avec la direction d'un établissement financier de l'état.

L'urgence est déclarée en faveur de la proposition Coutant.

Les relations commerciales avec l'Espagne

Discussion en 1re délibération sur le projet de loi modifiant le tarif des douanes avec l'Espagne.

Les Quatre contributions

Reprise de la discussion du projet de loi relatif aux contributions directes et aux taxes y assimilées.

Le ministre des finances prononce un long discours dans lequel il démontre les avantages du nouveau système d'impôt.

M. Poincaré affirme que le Gouvernement fera son devoir pour remédier à la crise viticole qui sevit dans plusieurs régions de la France.

Le ministre expose la situation qui est sérieuse mais pas dangereuse.

« Des ressources nouvelles seront nécessaires, ajoute-t-il, l'impôt foncier sera revisé. »

M. Poincaré termine son remarquable discours en donnant des explications détaillées sur le projet d'impôt sur le revenu préparé par le gouvernement.

La séance est levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. Antonin Dubost.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

L'AMNISTIE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à amnistier certains crimes ou délits.

M. Le Provost de Launay sénateur des Côtes-du-Nord, déclare qu'il refusera de voter l'amnistie pour les personnes qui ont été compromises dans le dernier complot contre la sureté de l'Etat.

Le président du Conseil fait observer que des sommes importantes ont été versées par les partis politiques dans l'intérêt des élections.

M. de Cuverville proteste contre l'amnistie et refuse de voter le projet de loi.

Les sucres

Le Sénat passe à la discussion des articles.

Amendement Delahaye

Sur l'article premier, M. Delahaye dépose un amendement tendant à exceptée de l'amnistie les personnes impliquées dans le complot.

Cet amendement est rejeté par 202 voix contre 29.

Amendement Milliard

M. Milliard, sénateur de l'Eure, présente un amendement demandant de refuser l'amnistie pour les faits qualifiés crimes.

L'amendement Milliard est rejeté par 181 voix contre 95.

L'ensemble du projet de loi

Sur l'insistance de M. Sarrien, président du Conseil, tous les articles du projet de loi sont adoptés, conformes au texte de la Chambre.

Le président met ensuite aux voix l'ensemble du projet de loi.

Nombre de votants. .	267
Majorité absolue. . .	134
Pour l'adoption . .	265
Contre	2

Le Sénat a adopté.

Proposition Dixone

M. Dixone propose de placer dans la galerie qui précède la salle des séances les bustes de M. Tracieux et de M. Scheurer-Kestner.

La proposition dixone est adoptée par 184 voix contre 29.

L'Exposition de Saint-Louis

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'exposition internationale de Saint-Louis.

Le Sénat a adopté.

L'Exposition de Liège

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'exposition internationale de Liège.

Le Sénat a adopté.

La séance est renvoyée à demain.

EN RUSSIE

Démission du ministère

St-Pétersbourg, 12 juillet.

Plusieurs journaux annoncent que le ministère est démissionnaire.

On ignore si la démission des ministres a été acceptée par le Tsar.

VARSOVIE

Troubles antisémites

Saint-Pétersbourg, 13 juillet.

On télégraphie de Varsovie :

D'importantes manifestations dirigées contre les juifs se sont produites.

Des désordres paraissent imminents.

Craignant des massacres, plus de 40.000 juifs ont quitté la ville.

Un grand nombre de boutiques juives sont fermées.

Dans la marine

St-Pétersbourg, 13 juillet.

Des désordres ont eu lieu à bord des cuirassés d'escadre « Tchesma » et « Pouteiemon » qui naviguent devant Kortch.

Les autorités maritimes ont fait arrêter les meneurs de ces désordres.

CHOCOLAT MENIER

LA MAISON
L.-N. MATTEI & Cie

a été sans doute la première à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap Corse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN VIN DU CAP MATTEI.





LA CÉDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

Se méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904

XXXI-3e ANNÉE — SAMEDI 14 JUILLET 1906 — N° 189

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. QUILICHINI, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaire, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, un numéro Paris le port en sus
Autres Départ.	24 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00371

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Bonaventure.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 09 m. — Coucher, 7 h. 08 s.
Dernier quar., le 12. — Nouv. Lune, le 21
Fête de Demain : Saint Henri.

13 JUILLET

LA LEÇON DU MILLIARDAIRE

L'humilité, vertu charmante pour les individus, est dangereuse pour les peuples. En France nous en abusons. A force de nous pâmer sur la supériorité des Anglo-Saxons ou autres races, nous en arrivons à méconnaître nos propres qualités. De là à les combattre, il n'y a qu'un pas, et il semble bien que nous soyons occupés à le franchir.

Cependant, si nous nous méconnaissons, les étrangers nous connaissent et ce nous est une compensation, à la condition d'écouter leurs avis. C'est pourquoi il ne nous semble pas inutile de recueillir l'hommage qu'un représentant, et non des moindres, de cette race anglo-saxonne tant vantée, vient de rendre aux qualités de la nation française.

Il s'agit de M. Rockefeller, le milliardaire américain. M. Rockefeller a non seulement la gloire et le profit d'avoir conquis l'empire du pétrole, mais aussi le mérite d'être le propre auteur de sa fortune. Il fut ouvrier ou petit employé et jugea qu'il valait mieux compter sur lui-même que sur l'Etat pour assurer le pain de ses vieux jours.

Il n'a pas aujourd'hui d'inquiétude à cet égard, et comme il a du goût et l'âme simple ; il s'est installé à Compiègne, où il se repose quelque temps en bon petit rentier. C'est dans cette coquette ville qu'un de nos confrères du *Matin* a pu s'entretenir un instant avec M. Rockefeller et solliciter son opinion sur la France.

« Il me faut'rait, a répondu cet hommesage, un volume pour l'exprimer. » Ce volume, M. Rockefeller ne l'écrira pas. Il n'a pas le temps. C'est dommage, car un livre intitulé : « A quoi tient la supériorité des Gallo-Romains » aurait peut-être du succès en Amérique, et la vente de ce volume augmenterait encore les revenus de M. Rockefeller. Nous ne saurons donc jamais qu'une partie de l'opinion du « roi des pétroles » sur notre pays, mais nous devons néanmoins le remercier de celle qu'il veut bien livrer à nos méditations.

M. Rockefeller, recherchant les causes de notre force et de notre vitalité nationales, n'hésite pas à affirmer qu'elles résident dans le besoin d'épargne et l'active ingéniosité du paysan français. M. Rockefeller avait été frappé de la rapidité et de la facilité avec lesquelles la France s'était relevée de ses désastres de 1870. Le payement de l'énorme indemnité qui fut exigée par le vainqueur n'enraya nullement, remarqua-t-il, la prospérité croissante de notre pays. La raison de cette force de résistance apparut au milliardaire dans le train qui l'amenait de Cherbourg à Paris : « J'ai vu, raconte-t-il, j'ai vu que chaque mètre carré de terre était cultivé. Ce sont le labeur et l'économie qui donnent la force et la richesse à un individu, et c'est pourquoi, le peuple français possédant ces qualités au plus haut degré, la France est riche, prospère et forte. »

Nous dédions à tous, mais particulièrement à nos gouvernants et à nos hommes politiques, ces paroles d'un étranger dont on ne contestera pas la compétence en la matière. C'est, en effet, de l'activité de ses habitants, de l'ingéniosité de leurs efforts, de leurs qualités d'économie, de leur besoin de stabilité, de leur souci de l'avenir pour eux et pour leurs enfants, que la France tire toute sa force. Ce sont ces qualités morales et sociales qui lui ont permis de se relever de la défaite et de grandir dans la paix. C'est parce qu'on la sait riche et généreuse qu'on l'estime et qu'on la respecte hors des frontières. Eh bien, ces qualités, ces vertus du citoyen français, on ose à peine en parler chez nous. On les néglige ou on les persécute. Le revenu acquis par le travail et l'épargne, on va le traquer. L'héritage, qui prolonge dans la famille le résultat du labeur des générations successives, l'héritage est menacé. On dirait d'une gageure. Ce sont les gens qui possèdent qui assurent à la France sa grandeur et sa prospérité : tout l'effort de nos politiciens consiste à rendre plus difficile chez les uns la conquête de la propriété et à la ruiner chez les autres. On croirait que les seuls hommes intéressants sont ceux qui ne possèdent rien, souvent parce qu'ils en sont incapables.

Oui, nos hommes politiques devraient méditer l'opinion de M. Rockefeller : ils traiteraient avec plus de prudence cette propriété, fille du labeur et de l'économie, qui est la force de la nation comme elle est celle de l'individu.

(Le Temps).

LE SERVICE DES POSTES dans le canton de Mela

Depuis le 1er juillet courant une heureuse modification a été opérée dans le fonctionnement du service des postes de ce canton (section de la montagne). Il a été créé, en effet, un poste nouveau de facteur, et l'adjonction d'un troisième sous-agent aux deux déjà existants est de nature à alléger dans une notable mesure la besogne jusqu'ici fort pénible de ces modestes et autant qu'utiles serviteurs de l'Etat. Nous ne pouvons donc que féliciter l'Administration pour l'avoir prise et notre excellent receveur pour avoir provoqué une mesure si avantageuse pour le public ainsi que pour le petit personnel local des postes.

Qu'il nous soit permis en même temps d'appeler l'attention de qui de droit sur le fait qui suit : Avant l'organisation actuelle de nos services maritimes postaux, nous recevions cinq fois par semaine les dépêches du continent. Or, le croirait-on ? Alors qu'on s'attendait avec le fonctionnement du nouveau service postal à recevoir le courrier quotidien du continent, nous n'avons même plus nos cinq courriers par semaine, car on vient de nous en rogner un et il ne nous en reste plus que quatre. Comme l'on voit c'est le progrès à rebours.

Aussi nous sommes certainement les interprètes des délégués légitimes des habitants d'une importante région, en venant demander par la voie de votre estimable journal qu'on fasse cesser un pareil état de choses.

X.

LE NOUVEAU RÉGIME des Soutiens de Famille

M. Etienne, ministre de la guerre, vient d'adresser aux préfets les instructions relatives à la mise en vigueur des dispositions de la nouvelle loi militaire concernant les soutiens de famille. On sait qu'aux termes de l'article 22 de la loi de deux ans, les soutiens de famille qui, jusqu'à présent, n'accomplissaient qu'une année de service, seront incorporés pour deux ans, mais il est alloué à leur famille pendant la durée de leur service militaire une allocation de 0.75 par jour.

Le nombre des soutiens de famille dans ces conditions ne doit pas dépasser 10 0/0 du contingent, dont 8 0/0 désignés avant l'incorporation et 2 0/0 après l'incorporation.

Les conseils de révision chargés de la désignation des soutiens de famille se réuniront du 1er au 10 septembre prochain.

Les jeunes gens du contingent qui réclament le bénéfice des allocations réservées aux soutiens de famille, doivent déposer à leur mairie une demande accompagnée d'un relevé des contributions payées par leurs parents, et d'un état indiquant la composition de leur famille.

Ce que disent les Journaux

L'Humanité

De M. Rouanet sur le projet de réforme des conseils de guerre :

« Le gouvernement se dispose à présenter un projet de loi, quels que soient le titre dont il se pare, le caractère que lui attribuent ses auteurs, maintient la dualité de la justice, celle des conseils de guerre et... l'autre. La prétendue réforme que prépare le gouvernement consiste en effet à retirer aux conseils de guerre les délits de droit commun et à les faire présider par un magistrat civil ; mais ce n'est pas une réforme cela ! L'organisation nouvelle laisse subsister, et c'est le point capital, un privilège judiciaire au bénéfice d'une catégorie sociale déterminée. »

La Libre Parole

De M. Drumont, au sujet du rétrospectif de l'Indo-Chine de toutes nos troupes européennes :

« Voyez vous d'ici Bourgeois assurant la défense de l'Indo-Chine en convoquant les Japonais ou les Chinois à un palabre maçonnique devant la cour de La Haye ? Ce serait à mourir de rire si ce n'était avant tout profondément triste.

« On a bien plutôt envie de pleurer que de rire quand on songe à ce qu'était la France autrefois, au rôle immense qu'elle a joué dans le monde et à ce qu'elle est devenue entre les mains de ces pauvres malfaisants et ridicules, de ces politiciens, comme les appelait l'amiral Courbet. »

L'Aurore

De M. Gérault-Richard, sur la révocation du préfet du Finistère et du sous-préfet de Brest :

« M. Combes fait dans sa préfecture aussi néfaste que les anarchistes ; ra disgrâce ne provoquera donc aucune émotion parmi les républicains qui, depuis longtemps, avaient percé à jour son jeu hypocrite et ses menées ténébreuses. Le seul étonnement qu'elle va éprouver, c'est que cette mesure réclamée par eux avec persistance se soit fait attendre jusqu'ici. Gémeaux n'en prendra jamais qui soit plus juste et plus saine. »

La République Française

A propos du débat sur les décorations des expositions de Saint-Louis et de Liège :

« Ces expositions et les marchés aux rubans qui les accompagnent sont devenus des événements essentiels de nos opérations électorales. Qui osera dire jamais quel bien on peut faire à un parti et quel mal aux autres avec 2 ou 300 croix habilement prodiguées et promenées pendant deux années devant dix ou quinze mille boutonnières qui brillent en permanence.

« Ajoutez à ce stock disponible cinq ou

---

148. FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

TROISIÈME PARTIE

LA MÈRE

Il s'arrêta et, ayant relevé, examina rapidement celle qu'il avait devant lui, avant de prononcer une parole.

Il fut charmé de sa beauté raffinée et, en même temps, frappé de sa grâce parfaite, ainsi que de la sympathie qu'elle dégageait en dépit de l'énergie excessive de ses traits réguliers, énergie qui parfois allait jusqu'à la dureté.

— C'est ce que l'on appelle une femme forte, pensa-t-il, mais je gagerais que c'est aussi une créature loyale. Si elle connaît le mystère, on peut espérer le lui faire révéler, en s'adressant à sa conscience.

Et, sans préambule :

— Madame, dit-il, le motif qui m'amène est aussi délicat que douloureux. Vous conviendrez de ce que ma mission a de pénible quand je vous aurai appris qu'elle m'est imposée par mon dévouement pour une personne dont le nom ne doit pas être en cela de nature à vous de vous. Cette personne est sous le poids d'une accusation désolante appuyée de preuves qui, jusqu'ici paraissent irréfutables, hélas !

« Cependant, j'ai la conviction qu'elle n'a pas commis le fait dont on veut la souiller. J'affirme que, malgré tous les témoignages et toutes les constatations, elle est innocente. Pour que si pure, si vertueuse, elle ait à lutter contre ce que je ne crains pas d'appeler une calomnie, il faut qu'elle soit victime d'une combinaison extraordinaire. Il y a là un mystère qu'elle a le droit de percer pour défendre son honneur en péril, et elle désirerait...

— Il n'est pas besoin d'aller plus loin, monsieur. Vous m'en avez assez dit pour que je vous dispense de nommer cette personne. Son nom, que je devine, est celui d'une femme que, sans la connaître, j'avais cru longtemps, comme vous, vertueuse et pure. Il a fallu pour me détromper le scandale qu'elle a fait naître elle-même par son incroyable, si cette malheureuse vous a chargé d'implorer le pardon de l'époux qu'elle a outragé, pardon qui lui est tout acquis, vous pouvez le lui dire.

Mais c'est tout ce que je puis faire pour elle. Il n'y a rien de mystérieux dans ce qui lui arrive et elle n'est victime d'aucune calomnie, puisqu'elle a avoué elle-même, et en présence d'un magistrat qu'elle entretenait depuis longtemps des rapports coupables avec l'homme dont j'aspire à quitter le nom. Qu'elle se défende comme elle pourra devant le monde qu'elle a scandalisé par sa conduite, devant son mari qu'elle a trompé, devant tous ceux enfin qui ont le droit de lui demander des comptes. Quant à moi, si elle m'inspire assez de pitié pour que je ne lui refuse pas mon pardon, elle m'inspire trop de mépris pour que je lui accorde mon assistance.

— Madame, je vous prie que vous la jugez mal, que vous êtes dans l'erreur la plus profonde et la plus regrettable !...

— Je ne le crois pas, monsieur. Je vous le répète, j'ai eu beaucoup de peine à admettre qu'une femme mariée, que l'on disait honnête et aimant son mari, ait pu oublier ses devoirs pour un homme... comme le vôtre. Il a fallu des preuves flagrantes pour me convaincre, mais ces preuves existent, ma conviction est faite, bien faite, et rien ne m'en fera changer.

— Vous êtes de bonne foi en me parlant ainsi, madame, j'en suis persuadé mais si vous connaissiez Mme de Chelles, si vous pouviez apprécier son caractère, sa délicatesse, tout ce qui décèle son inaltérable vertu, si vous pouviez lire un instant dans son regard candide, entendre une seconde seulement, le son de sa voix qui ne sait pas mentir, vous douteriez vous-même de la véracité de ces preuves que vous invoquez et, comme moi, vous diriez : Mme de Chelles est innocente, et ceux qui l'accusent sont des aveugles ou des calomniateurs.

— Non monsieur, je ne dirai pas cela, car l'évidence ne se discute point et tous les dehors apparents de cette personne, toutes les prétendues vertus qu'on lui accorde, loin de la discréditer à mes yeux, ne lui donnent qu'un vice de plus, l'hypocrisie.

— Vous ne parleriez pas de cette façon si vous étiez en sa présence.

— Je n'ai pas à me préoccuper de cette hypothèse, car, si bas qu'elle soit tombée, je doute que Mme de Chelles ait jamais l'audace de paraître devant moi.

— Vous vous trompez, madame, elle a eu contraire hélas cet excès de son innocence qui je ne suis pas ici non avoué s'arrêt de plaider sa cause, mais son envoyé chargé de vous demander de vouloir bien la recevoir seulement toi même. J'ajouterai qu'elle attend votre réponse devant la porte de cette maison dans la voiture où nous l'avons amenée jusqu'ici, son mari et moi.

— M. de Chelles lui aurait prêté son concours en cette circonstance après ce qui s'est passé ? c'est au moins singulier, fit la comtesse avec un sourire étrange.

— Vous n'allez pas douter de l'honorabilité de M. de Chelles, je suppose ?

— On le dit fort honnête, je le sais... il est vrai que sa femme passait pour vertueuse... mais vous me demandiez, je crois, si j'étais disposée à accorder à Mme de Chelles l'insurmontable faveur qu'elle réclame ? Dites-lui, je vous prie, que je suis désolée de lui répondre par un refus, mais que la comtesse Van Oosten ne reçoit que les hommes qu'on peut recevoir, et elle avec un geste de mépris sautait.

— C'est votre dernier mot, madame.

— Mon dernier mot.

— Puissiez-vous ne pas regretter un

---

sur de vous être montrée implacable.

— Je ne regretterai jamais d'avoir agi comme me conseillaient ma conscience et ma dignité.

Morin salua et se retira.

— La comtesse est-elle disposée à s'entendre ? demanda Sarrano dès qu'elle l'aperçut.

— Vous n'avez plus qu'à nous féliciter, fit en hochant tristement la tête.

— Je m'attendais à cet affront, ajouta Sarrano sans se départir de son malin sang-froid ; cependant, il faut que je la voie ! J'ai été trop loin de ce pas pour n'en pas faire un. Morin, il a été question d'une voiture où nous l'avons amenée jusqu'ici, son mari et moi.

— M. de Chelles lui aurait prêté son concours en cette circonstance après ce qui s'est passé ? c'est au moins singulier, fit la comtesse avec un sourire étrange.

— Vous n'allez pas douter de l'honorabilité de M. de Chelles, je suppose ?

— On le dit fort honnête, je le sais... il est vrai que sa femme passait pour vertueuse... mais vous me demandiez, je crois, si j'étais disposée à accorder à Mme de Chelles l'insurmontable faveur qu'elle réclame ? Dites-lui, je vous prie, que je suis désolée de lui répondre par un refus, mais que la comtesse Van Oosten ne reçoit que les hommes qu'on peut recevoir, et elle avec un geste de mépris sautait.

— C'est votre dernier mot, madame.

— Mon dernier mot.

— Puissiez-vous ne pas regretter un

(*A suivre.*)

six mille palmes, autant de boutons du mérite agricole, et vous jugerez à peine de l'effroyable ravage que cause cette manie des décorations.

» Autrefois, lorsque les récompenses nationales étaient encore destinées à récompenser le mérite, les socialistes demandaient périodiquement leur suppression ; ils n'y pensent plus depuis qu'ils s'en servent eux-mêmes pour aider à leurs propres candidatures. »

Le Soleil

Sur l'arrêt de la Cour de Cassation :

« La Cour de cassation va acquitter Dreyfus que tous les tribunaux nomme tous les ministres qui jusqu'à présent eurent à le juger, ont condamné et flétri. Ce sera définitif, nous assure-t-on. Eh bien, non. Ce n'est pas un arrêt rendu sur les conclusions strictes d'un conseiller, d'un avocat d'un procureur qui se sont montrés d'autant plus partiaux que seuls ils ont parlé et qu'aucun témoignage n'ayant été admis, aucune contradiction n'a pu se produire : ce n'est pas un arrêt rendu sur les sommations d'un pouvoir politique complice dans l'entreprise de chambardement national dont Dreyfus a été l'occasion qui décidera des convictions et modifiera l'opinion. »

L'Estafette

De M. Judet, à propos des mémoires du général André :

« Le général André abusait de la courtoisie présidentielle, ne se gênant pas pour mettre au pas les gens de l'Elysée. Jamais spectacle plus triste n'a été offert aux Français qui ont encore le respect de celui qui prend deux fois les pas du pays ! Jamais l'abaissement de la fonction n'avait été plus complet. Le général André se range au rang des plus détestables délateurs en achevant de discréditer ses collègues et son chef. Mais quels collègues et quel chef ! »

Fête Nationale

La Revue

A l'occasion de la fête nationale, le Général Gouverneur de la Corse passera le samedi 14 juillet, à 7 heures du matin, sur la place Saint-Nicolas la revue, en grande tenue de service des troupes de la garnison de Bastia.

MM. les Officiers en retraite de la réserve et de l'armée territoriale sont priés d'assister en tenue à cette cérémonie nationale. »

Punch Démocratique

A l'occasion de la Fête Nationale, un punch démocratique aura lieu samedi 14 juillet, à 9 heures du soir, au Cercle Gambetta, Boulevard Paoli, 33, sous la présidence de M. Pierangeli, député de Bastia.

Le montant de la souscription fixée à un franc, devra être versé chez M. Romagnoli, trésorier adjoint de la Ligue de Propagande, 30, boulevard Paoli, jusqu'à vendredi soir.

Avis.

Les habitants des maisons situées dans un rayon de 120 mètres de la batterie de Saint-Erasme sont invités à ouvrir leurs fenêtres pendant l'exécution des salves de réjouissance qui seront tirées le 14 juillet à 7 heures du matin, à midi et à 8 heures du soir.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE
Lyre Bastiaise

PLACE SAINT-NICOLAS, à 8 h. 1/2

La Marseillaise,	Rouget de l'Isle.
Lucrèce Borgia, variations pour Clarinette,	Donizetti.
Souvenir de l'Etang de Biguglia, valse,	XX.
Norma, fantaisie,	Bellini.
Le Chant du Départ,	Michel.

Le Directeur, S. AYRO.

« AU « JOURNAL OFFICIEL »

Service de santé

Sont nommés au grade de médecin aide major de 2e classe de réserve, MM. les docteurs en médecine Castellani Alexandre-François, médecin auxiliaire au 58e territorial, et Figarella Joseph-Michel, soldat à la 15e section d'infirmiers militaires, affectés à la 15e région.

Interprètes militaires

M. Bertoletti Pierre-Eugène Albert, officier interprète de 3e classe de réserve dans la 15e région, est promu au grade d'officier interprète de 2e classe.

Troupes coloniales

M. Louis, sous lieutenant de réserve au 24e rég. d'inf. coloniale, est promu lieutenant au corps.

Chemins de fer

Les agents des compagnies de chemins de fer, dont les noms suivent, ont été nommés aux emplois ci après dans les sections de chemins de fer de campagne :

P.-L.-M. chef de station de 1e 2e subdivision du mouvement, M. Gilormini.

Chemins de fer de l'Etat, sous-chef de gare de 1re subdivision du mouvement, M. Orsini.

Ouest, calsier au service central, M. Gilormini.

Chronique Judiciaire

Nous avons fait connaître il y a quelque temps, à nos lecteurs, l'arrestation pour divers vols commis dans le Cap d'un Italien nommé Moretti qui, depuis plusieurs années, s'était installé en Corse sous un nom d'emprunt.

Les renseignements fournis sur la compte de Moretti par la chancellerie italienne le représentent comme un malfaiteur dangereux, diverses fois condamné par la Justice de son pays à la réclusion et à la prison. Cet homme entretenait des relations incestueuses avec sa propre sœur qu'il avait rendue mère. Il avait émigré en Corse avec un faux passe-port et se faisait appeler Gioli. Dernièrement, voulant se marier avec une jeune fille du Cap, il dut réclamer au gouvernement italien les pièces nécessaires. Ainsi fut connue sa véritable identité.

Le Tribunal Correctionnel l'a condamné hier, à 6 mois de prison pour divers vols de linge, d'effets d'habillement, de bijoux, commis au préjudice de plusieurs habitants du Cap.

Me Hyacinthe de Moutera junior assistait Moretti.

Les autres affaires inscrites au rôle ont été renvoyées à une audience ultérieure.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

OLIVESE. — Le fatal dénouement prévu et redouté est venu affliger les nombreux amis de M. Marius Richiardi, inspecteur primaire en retraite, à Olivese. Le mal qui le minait depuis un mois, a eu raison de sa forte constitution, et l'arrachait à l'affection des siens, dans la journée du 5 courant.

Cette disparition a causé d'unanimes regrets : témoin cette immense foule accourue de tous les points des cantons limitrophes, pour saluer une dernière fois sa dépouille mortelle, et lui payer un tribut d'estime et d'admiration.

C'est un homme de probité et d'honneur qui vient de descendre dans la tombe, laissant derrière lui une longue vie bien remplie.

Ceux qui l'ont connu ont apprécié cette belle intelligence et en bon sens rare qu'il avait su développer par un labeur opiniâtre. Non moins appréciables étaient la bonté de son cœur et son urbanité. C'est bien ce lui qu'on trouvait : « l'accord d'un beau talent et d'un bon caractère ».

Ces belles qualités le désignèrent, tout jeune encore, à une chaire de professeur au collège Fesch, d'Ajaccio, et le firent appeler, quelques années après, au poste d'inspecteur primaire à Saint-Etienne.

Toujours il sut forcer l'estime et la sympathie des maîtres et des élèves, tout il s'acquittait de ses délicates fonctions avec tact, justice et bonté.

Quel beau témoignage pourrait lui rendre les maîtres et les maîtresses congréganistes qu'on chasse aujourd'hui brutalement, pour tous les égards dont il savait les entourer !..

Son éducation distinguée, l'aménité de ses manières, lui créèrent dans la société choisie de Saint-Etienne, de précieuses relations qu'il mit au service de ses amis, qu'il aimait d'un amour inlassable.

C'est cet attachement à la famille et à son pays natal qui le décida, à la fin de sa carrière, à quitter cette ville où il laissait de si excellents souvenirs. Il goûtait depuis quelques années un repos bien mérité, entouré de l'affection des siens, quand la mort est venue le surprendre sans toutefois pouvoir troubler sa belle sérénité. Ce fut la fin du chrétien résigné.

Nous présentons à ses neveux et notamment à son excellent frère l'abbé Michelotti, nos condoléances émues.

Puisse le souvenir d'une carrière si bien remplie, atténuer leur poignante douleur !

⁂

CALVI. — Sans affiches préalables, sans renfort de grosse caisse, une cérémonie — touchante dans sa simplicité — s'accomplissait, dimanche dernier, au bureau de l'Inscription Maritime.

M. Jeannetou — notre distingué représentant de la marine — dont l'éloge n'est plus à faire, et que l'on rencontre toujours dans le calme comme dans la tempête, au bureau comme à la mer, chaque fois que ses hommes ont besoin de l'administrateur ou du marin — procédait à la remise de la Médaille du Travail, à quatre vieux inscrits de son ressort, et, en présence de nombreux camarades, prononçait l'allocution suivante :

Mes chers amis,

Il n'y a pas longtemps, j'avais le grand honneur de vous réunir, ici *même*, pour vous donner connaissance d'un décret ministériel décernant — pour la première fois à Calvi — une médaille d'honneur en argent, à un travailleur — vieux loup de mer — dont toute l'existence fut consacrée au noble mais dur métier de marin.

J'ai nommé M. Jean Dominique Marcocchino, que vous connaissez bien et qui voit aujourd'hui, dans ses enfants, le juste couronnement d'un labeur incessant et honnête.

Aujourd'hui encore, j'ai l'agréable devoir de vous réunir — et j'en suis très fier — pour vous annoncer que S. E. le Ministre de la Marine nous a fait l'honneur de décorer à quatre d'entre vous la médaille du Travail.

Ce sont : MM. Argento Bonaventure, Franceschi Jean François, Mullineri Jacques et Ravizi Jean-Baptiste.

Au premier, qui est domicilié à Ajaccio, nous adressons nos chaleureuses félicitations, persuadés d'avance que le chef du quartier maritime de cette ville ne sera fait, en cette heureuse circonstance, l'interprète de nos sentiments d'affection et de solidarité.

Je suis heureux d'exprimer publiquement aux trois autres, toute ma sympathie et toute mon affectueuse estime et de proclamer que leur exemple est suivi par leurs enfants qui ont adopté la devise familiale : Travail et honnêteté.

C'est la seule qui nous convienne à nous travailleurs, déshérités de la fortune.

C'est la seule que nous aimons.

Soyez donc heureux, mes chers amis, de la haute distinction dont vous êtes l'objet, et, le front haut, portez la fièrement, car elle vous est attribuée afin de perpétuer au sein de votre famille et de vos concitoyens le souvenir d'une existence toute de travail et de probité ».

⁂

Avant de clore ce modeste compte-rendu nous ne résistons pas au désir d'émettre une opinion qui sera certainement accueillie, avec faveur, par les populations maritimes ; les cérémonies de ce genre ne gagneraient-elles pas, en éclat et en exemple, si, préalablement annoncées, elles se pratiquaient publiquement ?

Et ne pense-t-on pas que ces heures lumineuses marqueraient leur empreinte dans la vie de nos braves marins dont elles éclaireraient les vieux ans ? — X.

Ecole de Garçons
(Haute-Ville)

Année scolaire 1905-1906

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Certificats d'études

Elèves présentés 17. — Reçus 10
Bartoli. — Canioni. — Ciavaldini. — Costaeri. — Gavi. — Evangelista. — Franceschini. — Fraymouth. — Giorgetti. — Guillematonis. — Jobin. — Sabo. — Scampucci. — Petrignani. — Pieri. — Simoni.

Bourses des Lycées et Collèges

Elèves présentés 3. — Reçus 3
Scampucci. — Ciavaldini. — Petrignani.

Concours agricole

Elèves présentés 4. — Reçus 3
Rinieri, 20 fr. — Paoli, 10 fr. — Sanicoli, 5 fr.

Brevets de capacité

Elèves présentés 4. — Reçus 2
Lavezzi. — Ambrosi.

Loterie
DU PATRONAGE DES ÉCOLES LAÏQUES

Tirage le 14 juillet 1906

Prix du billet 0,10 centimes

LISTE DES LOTS.

Lampe, Vanucci.
Flacon parfumerie, Anonyme.
Table secrétaire, id.
Tableau, Ciambelli.
Sabres Marocains, Ernest Romani.
Etui à cigarettes, Mlle Ramelli.
Emplacement dessiné, id.
Echiquier noir, id.
Bon pour une mascarade, Pieroschi.
Pipe ambre et écume, Singuara.
Articles de pêche, J. Agostini.
Boites vermicelles, Cipriani.
Samovar, Loge Maçonique.
Boites Vermicelles, Ghilini.
Bron majolique, Penza.
Rentier cristal, Monigny.
Paquets cigarettes, Pasalacqua.
Morceaux musique, Bacci.
Coiffure pour dame, Lassère.
Pot Fleurs artificielles, Cavatti.
Cabaret, Jacques-Emile Ajaccio.
Boite de cigares Frossard, Lavie.
Porte statuette, Airoia.
Estampes encadrées, Ministre Beaux-Arts.
Travailleuse, Reynoard.
Ecrin couverts pour 6 personnes, Un groupe d'Instituteurs de la Ville.
Bouteilles liqueurs, Gavparini.
Bouteille liqueur de sapins, Café Andreani.

Les lots sont exposés dans les vitrines de la Grande pharmacie de la Croix Rouge.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 13 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin + 24 1 à midi 25 3 à 6 heures du soir + 22 0
Maxima + 26 8 Minima 20 0

Baromètre — 7 heures du matin, 762 mm. à midi, 763 mm 6 heures du soir, 760 mm.

Vent. — Dans la matinée, S E. faible. Dans l'après-midi, N.O. fort.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

⁂

Ecole d'hydrographie

La date d'ouverture des cours pour la préparation aux examens de la marine marchande, cabotage excepté, est fixée au lundi 23 courant au lieu du 16.

⁂

Ecole de Santé

M. Tournajon a été admis à subir les épreuves d'admissibilité au concours d'admission à l'école du service de santé militaire en 1906.

⁂

A la dynamite

Nos pêcheurs à la ligne, décidément, n'ont pas de voise.

Journellement la dynamite exerce ses ravages tantôt du côté de l'étang, parfois même jusqu'au quai Sud. Les spectateurs n'ont qu'un droit, celui de se taire, car la moindre protestation de leur part recevrait l'accueil que mériterait une intervention aussi intempestive.

La dynamite est lancée avec une mèche un peu longue, de façon que les déliquants puissent se mettre à l'abri des regards indiscrets au moment de l'explosion, et ils n'exploreront les lieux de leurs exploits que bien après.

Un pareil état de choses mérite de retenir la très sérieuse attention des autorités maritimes, et une surveillance plus active devrait être exercée pour empêcher le retour de ces actes délictueux et si on veut que nos fonds ne soient dévastés.

En tout cas, une bonne condamnation en police correctionnelle donnerait à réfléchir à ces pêcheurs en eau claire et servirait d'enseignement à ceux qui seraient tentés de les imiter.

⁂

Justes doléances

Les doléances qui nous parviennent de la plus belle moitié du genre humain, concernant le mauvais état de la route qui conduit à la plage, nous paraissent tout à fait justifiées.

Et c'est surtout le court chemin qui, du bureau de l'octroi conduit à la plage, qui réclame des réparations urgentes. On ne peut le traverser — en omnibus ou à pied — qu'en prenant certaines précautions ; la route est presque complètement défoncée et on court le double risque de se casser une jambe ou de se laisser aveugler par les tourbillons de poussière que soulève le passage des véhicules.

Si cela continue, nos charmantes baigneuses ne pourront plus se rendre à la plage qu'avec le visage masqué pour empêcher la poussière de démolir leurs yeux, leur nez, leurs bouches... ce qui n'est pas peu dire, par les temps caniculaires que nous subissons.

Si j'étais à la place de l'administration compétente, je mettrais cette route en état de viabilité au plus tôt, par crainte de représailles. .

⁂

Excursion de Piombino

Des cartes sont en vente dans les magasins ci-après :

Pieraschi, (Lion d'Or) — Café du Lycée. — Bar Français, (Citadelle). — Massiani, (Place d'Armes). — Café de France, (Nouveau port). — Colombo, coiffeur. — Colonna, coiffeur. — Café Français. — Bar Soyer. — A.-L. Brigaardelli. — Samaritaine. — Pharmacie de la Croix Rouge.

Etat-Civil

MARIAGES

Casanova André, employé des douanes, de Bisinchi, et Cappuro Marie-Dominique, de Bastia.

NAISSANCES

Damiani Rénée. — Sterlini Antoine. — Veroni Jean-François.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES MAÇONS. — Les membres syndiqués et non syndiqués, sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche, 15 juillet, à 10 heures du matin, place Caletta, salle commune.

Ordre du jour : Installation du nouveau bureau. Admission de nouveaux membres. Payement des cotisations.

Le président, Guerrieri.

SYNDICAT DES PATRONS CORDONNIERS. — Une réunion aura lieu lundi, 16 courant, à 8 heures du matin, dans la salle de l'Hôtel de Ville, pour des affaires intéressantes.

Prière d'être exact.

Le président Ponciolelli.
Le trésorier, Dantillon.

LE RETOUR D'AGE

L'ELIXIR DE VIRGINIE Syrdahl soigneusement les varices, la phlébite, le vieillissement, les hémorrhoïdes, les rétentions, les accidents du retour d'âge, hémorragies, congestions, vertiges, étourdissements palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Syrdahl, 2, rue de la Tacherie, Paris. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie Syrdahl.

Futailles à vendre
neuves et usagées

de toutes contenances, grand choix de bordelaises, bonnes occasions.

A. PADOVANI,
7, Route du Cap, Bastia

CAFÉ-RESTAURANT
DES GOURMETS

A partir de 4 heures

GLACES

Crème Praliné — Fraise

Orezza-les-Eaux
Villa Granajola
PROPRIÉTÉ DU Dr MANFREDI

L'Hôtel sera ouvert à partir du 1er juillet sous la direction de M. Henri Coarchet.

Un cuisinier de Nice est attaché à l'établissement. Un service d'omnibus sera à la disposition des voyageurs.

Prix de la Pension :

Table d'hôte, 5 francs par jour ; Chambres, 2 et 3 francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Mme veuve Manfredi, villa Granajola, Orezza.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00372

BOURSE DE PARIS

	13 juillet	14 juillet.
Rente de 3 0 0 ancien	96.85	— 96.75
— 3 p. 0,0 amortis.	97 00	— 97.00
	ex-coupon.	

Légion d'honneur

Ministère de la Guerre

Paris, 13 juillet.

Les promotions et nominations dans la Légion d'honneur pour les officiers généraux, officiers supérieurs et subalternes des différentes armes, ont paru ce matin au « Journal Officiel ».

Médaille militaire

Paris, 13 juillet.

La Médaille militaire a été conférée aux militaires ci-après :

Vignolles, adjudant au 163e rég. d'infanterie ;

Vaudran, maréchal des logis chef, à Sartene ;

Davini, maréchal des logis chef, à Vico.

Sicuri, maréchal des logis, à Calenzana ;

Giuseppi, gendarme, à St-Nicolao ;

Pisella, id., à Serra-di-Scopamene ;

Castelli, id., à Venaco ;

Valery, id., Ste-Lucie de Tallano.

Duel
SARRAUT-PUGLIESI-CONTI

Paris, 13 juillet.

A la suite de l'incident qui s'est produit pendant la séance de la Chambre, entre M. Pugliesi-Conti, député de la Seine, et M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, des témoins ont été constitués de part et d'autre.

Les témoins se sont réunis et ont décidé qu'une rencontre était nécessaire et qu'elle aurait lieu dans la soirée.

La rencontre a eu lieu à l'épée de combat.

M. Sarraut a été blessé assez sérieusement au poumon droit.

Les témoins ont arrêté le combat.

LES « MÉMOIRES »
du général André
DUEL CASSAGNAC-ANDRE

Paris, 13 juillet.

Le général André ayant mis en cause, dans ses « Mémoires », M. Paul de Cassagnac père et l'un de ses fils, M. Guy de Cassagnac a publié une note dans « l'Autorité, » pour démentir le récit de l'ancien ministre de la guerre.

⁂

M. Delcassé, ancien ministre des Affaires étrangères, a adressé une lettre à MM. Paul et Guy de Cassagnac confirmant le démenti qu'ils ont donné au général André.

⁂

D'autre part, M. Paul de Cassagnac s'est rendu au fort de la Briche, en compagnie de M. Jules Delahaye, auprès de M. le lieutenant André pour lui demander s'il acceptait la responsabilité des articles de son père.

M. le lieutenant André a répondu affirmativement.

⁂

Aussitôt après cette visite, M. Paul de Cassagnac, directeur de « l'Autorité », a envoyé ses témoins, MM. Jules Delahaye et le marquis de Pins, député, au fils du général André.

Ce dernier a constitué pour témoins, le capitaine Ferrand et M. Emmanuel Arène.

⁂

Les témoins se sont réunis et ont décidé qu'il y avait lieu à rencontre.

La rencontre a eu lieu ce matin, à l'épée de combat.

A la cinquième reprise, le lieutenant André a été blessé à la partie postérieure du coude droit.

Les témoins ont mis fin au combat.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à 10 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

La Réintégration
DE DREYFUS ET PICQUART

M. Etienne, ministre de la guerre, dépose sur le bureau de la Chambre les projets de loi relatifs à la réintégration dans les cadres de l'armée de l'ex-capitaine Dreyfus et de l'ex-colonel Picquart.

Vérifications des Pouvoirs

Suite de la vérification des pouvoirs.

Saint Flour

Discussion des conclusions du rapport présenté par le 10e bureau sur l'élection de M. Hugon, député de l'arrondissement de Saint-Flour.

Cette élection est validée.

M. Hugon est admis.

Les élections de M. Deloncle, en Cochinchine, et de M. Duquesnay, à la Martinique, sont également validées.

Les quatre Contributions

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux contributions directes et aux taxes y assimilées.

Plusieurs orateurs prennent part au débat.

MM. Cazeneuve, Magniadé, Veber, Aimond, Codet, Pelletan et Jules Roche, prennent successivement la parole.

M. Poincaré, ministre des finances, répond aux discours prononcés par ces députés.

L'IMPOT SUR LE REVENU

Le ministre des finances développe ensuite, assez longuement, son projet d'impôt sur le revenu, tendant à remplacer les quatre contributions directes.

La discussion générale est close.

La Chambre passe au vote sur les quatre contributions directes.

Les Ordres du Jour

Le président annonce que la question de l'impôt sur le revenu va se trouver posée. Il met aux voix l'ordre du jour présenté par la délégation des gauches, qui est ainsi conçu :

La Chambre confiante dans le Gouvernement pour remplacer les quatre contributions directes par l'impôt progressif sur le revenu, passe à l'ordre du jour.

La priorité est demandée sur cet ordre du jour.

Repoussée par le gouvernement, elle est mise aux voix.

Nombre de votants.	536
Majorité absolue.	269
Pour l'adoption.	147
Contre.	389

La priorité sur l'ordre du jour de la délégation des gauches est rejetée.

Ordre du jour Maujan

Le président met aux voix l'ordre du jour présenté par M. Maujan, député de la Seine.

Cet ordre du jour, accepté par le gouvernement, est ainsi conçu :

La Chambre approuvant les déclarations de M. Poincaré, ministre des finances, en faveur de l'impôt sur le revenu, passe à l'ordre du jour.

Nombre de votants.	491
Majorité absolue.	246
Pour l'adoption.	448
Contre.	43

La Chambre a adopté.

Le vote sur l'ensemble

Le président met aux voix l'ensemble du projet de loi sur les quatre contributions directes.

Nombre de votants.	567
Majorité absolue.	284
Pour l'adoption.	547
Contre.	50

La Chambre a adopté.

La séance est ensuite levée et renvoyée à cette après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin qui est adopté.

La réintégration de Dreyfus

M. Messimy donne lecture du rapport sur le projet de loi portant la réintégration de l'ex-capitaine Dreyfus dans les cadres de l'armée avec le grade de chef d'escadron.

Incidents

Après la lecture du rapport, MM. Darre et Lasies échangent des paroles très vives et veulent en venir aux mains.

Les huissiers s'interposent et l'incident n'a pas de suite.

Un autre incident très violent se produit entre MM. Chesquière et Flandin.

LE VOTE

Personne ne demande la parole sur le projet de loi qui est mis aux voix et adopté par 473 voix contre 42.

Le président fait connaître qu'il enregistre avec fierté le vote de la réintégration de Dreyfus qui consacre le triomphe de la justice.

La réintégration du colonel Picquart

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant la réintégration du colonel Picquart dans les cadres de l'armée, avec le grade de brigade.

M. Messimy

député de la Seine, développe les conclusions de son rapport, et prend vivement à partie les officiers qui ont commis ou qui ont toléré les faux dans l'affaire Dreyfus.

M. Denys Cochin

proteste contre les paroles prononcées par M. Messimy.

Le député de la Seine déclare s'incliner devant la chose jugée mais il ne veut pas que les officiers soient traités de misérables.

L'orateur veut avoir le droit de juger la campagne infâme menée contre l'armée.

« C'est Cavaignac, dit-il en terminant, qui a dénoncé les faussaires. »

M. Anthime Ménard

interrompt de sa place, et dit en s'adressant au président :

« C'est vous qui avez fait afficher le faux. »

M. Brisson

répond : « Quand j'ai connu le faux, j'ai demandé la révision.

» Je n'ai pas hésité entre le crime et l'honneur. »

Le Vote

Après un échange d'observations entre divers orateurs, le président met aux voix l'article unique du projet de loi.

Nombre de votants.	504
Majorité absolue.	253
Pour l'adoption.	477
Contre.	27

La réintégration du colonel Picquart est votée.

Motion Buisson

M. Buisson, député de la Seine, dépose une motion rendant hommage à M. Henri Brisson, président de la Chambre qui a été le courageux artisan de l'œuvre de réparation.

Le Président

remercie M. Buisson pour la marque de sympathie qu'il lui a manifestée en présence de la Chambre, mais il refuse de mettre sa motion aux voix.

Interpellation de Pressensé

Discussion de l'interpellation de M. de Pressensé sur les mesures que compte prendre le gouvernement contre les officiers faussaires.

M. de Pressensé

développe les termes de son interpellation.

Le député du Rhône demande une justice égale pour tous.

« Il faut faire, ajoute-t-il, une œuvre d'hygiène et de salubrité. La France ne peut pas garder à son service des hommes qui la déshonorent.

» Il faut sévir contre les officiers faussaires.

» Le général Mercier est le chef de cette bande de malfaiteurs : les autres marchèrent avec lui. »

Vif incident

A ce moment un vif incident se produit.

« M. Pugliesi-Conti, député de la Seine, interrompant l'orateur, crie :

« Le Gouvernement est composé de misérables. »

M. Sarraut

sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, se trouvant placé près de M. Pugliesi Conti, lui donne un violent coup de poing à la figure.

M. Pugliesi-Conti veut riposter mais ses amis s'interposent.

Tous les députés descendent dans l'hémicycle. Une violente agitation se produit. Des cris partent de tous côtés. Le tumulte est indescriptible.

Le président ne parvenant pas à rétablir l'ordre, se couvre, et quitte la salle.

La séance est suspendue.

Reprise de la séance

A la reprise de la séance, M. de Pressensé continuant son discours, demande d'éliminer de l'armée tous les officiers qui ont commis ou qui ont toléré des faux dans l'affaire Dreyfus.

Le ministre de la guerre

répond que le Gouvernement est décidé à accorder toutes les réparations.

Le ministre ajoute qu'il agira quand l'enquête, qui se poursuit à ce sujet, sera terminée.

M. Barrès

répondant au discours de M. de Pressensé, défend le général Mercier.

L'orateur, qui est violemment interrompu par l'extrême-gauche, attaque M. Baudouin, procureur général de la Cour de cassation.

Le Président

prend la défense de M. le procureur général Baudouin et relève les attaques dirigées contre lui par M. Barrès.

M. Lasies

demande à son tour la parole.

Le député du Gers défend le commandant Caignet dont la conduite a été digne d'un officier français.

La discussion est close.

Ordre du Jour

Le président met aux voix un ordre du jour déposé par M. de Pressensé et repoussé par le Gouvernement.

L'ordre du jour Pressensé est rejeté par 369 voix contre 219.

Ordre du jour de confiance

Le président met ensuite aux voix un ordre du jour de confiance déposé par M. Réveillaud et accepté par le Gouvernement.

L'ordre du jour Réveillaud est adopté par 363 voix contre 103.

Les cendres de Zola au Panthéon

M. Breton, député du Cher, dépose une proposition de loi tendant au transfert des cendres d'Emile Zola au Panthéon.

La proposition de M. Breton est mise aux voix et adoptée par 345 voix contre 210.

La Cloture

M. Sarrien, président du Conseil, donne lecture du décret de clôture de la session.

La séance est levée et la session est close.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La réintégration de Dreyfus et de Picquart

Discussion des projets de loi portant la réintégration dans les cadres de l'armée de l'ex-capitaine Dreyfus et de l'ex-colonel Picquart.

Le général Mercier

combat vivement la réintégration de Dreyfus et Picquart qui déshonorerait le pays et l'armée.

Le sénateur de la Loire-Inférieure qui est constamment interrompu par la gauche, critique la procédure à huis-clos de la Cour de Cassation. Il déclare que le jugement du conseil de guerre de Rennes est beaucoup plus probant que l'arrêt de la Cour de Cassation.

LE VOTE

Le président met ensuite aux voix successivement les trois projets de loi ci-après :

1° Réintégration de Dreyfus

Ce projet de loi est adopté par 183 voix contre 30.

2° Réintégration de Picquart

Ce projet de loi est adopté par 185 voix contre 26.

3° Zola au Panthéon

Pour ce projet de loi, le quorum n'est pas atteint.

Le projet Breton n'a pu ainsi être adopté.

La séance est levée et la session est close.

JE SUIS EN PARFAITE SANTÉ

POUVEZ-VOUS EN DIRE AUTANT ?



UNE PREUVE

Un malade m'écrit :
« Je me félicite journellement depuis deux ans de l'heureuse et fortunée idée que j'ai eue de faire connaissance avec votre admirable appareil, et je m'empresse de vous en témoigner toute ma reconnaissance. Je vous autorise à vous servir de mon nom pour le bonheur d'autres personnes. Merveilleux Electro-vigueur. »

Depuis trois mois que j'en fais usage, j'en ressens tout le bien, car je suis déjà entièrement guéri.

POUR LES INDÉCISES

Une personne telle que celle qui nous reproduisons ci-contre pourrait même avoir recours à la fraude pour obtenir de la vieille mère, qui ne trouve bien que ce qui vient de chez nous, un appareil dont elle a tant besoin.

TOUTE personne désirable désirant se sentir vigoureuse de nouveau ; à se sentir réellement — avec la joyeuse étincelle de la vie nerveuse — infuser à nouveau dans son corps une ardente vitalité ; à se sentir le magnétique enthousiasme de l'énergie de jeunesse ; à se sentir heureuse, gaie et remplie de joyeuses inspirations ; — en un mot, à se sentir débarrassée d'accès de découragement, d'égarement cérébral, de cette lugubre et stupide sensibilité ; à avoir confiance en soi, l'estime de soi-même et l'admiration des hommes et des femmes.

Tels sont les désirs de toute personne, et ces désirs peuvent être réalisés.

L'ÉLECTRO-VIGUEUR

rend l'homme superbe ; il fait tressaillir les nerfs de la joyeuse activité juvénile ; il remplit le cœur d'une sensation de bonheur, fait tout voir sous un aspect agréable et rend les muscles aussi durs que des barres d'acier.

L'ÉLECTRO-VIGUEUR opère ainsi pendant votre sommeil par l'Electricité, énergie de la nature.

Brochure Gratuite

BON pour le livre illustré gratuit valant 5 francs

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN
14, bd Montmartre, Paris.

Prière de n'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom.....
Adresse.....

Si vous le pouvez, venez vous-même. Consultation médicale gratuite de 10 h. à 6 h. 30. Dimanche de 10 h. à 1 heure.

Dr B.-N. MACLAUGHLIN, 14, Boulevard Montmartre, PARIS

COURS SECONDAIRES
de Jeunes Filles d'Ajaccio
DIRIGÉS PAR Mlle LUCIE OTTAVI
Officier d'Académie

Cours fondés en 1882 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul aussi où les Cours sont faits par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'Instituteurs et d'Institutrices.

Exposés au plein Midi, au bord de la mer, vue splendide sur le golfe, eau et gaz, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.

Pensionnat
Demi-Pensionnat — Externat

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904-1905

4 Elèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées ;
1 Admission à l'Ecole Normale sur 3 ;
16 Diplômes supérieurs sur 18.

Des institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Etablissement.

Préparation spéciale au concours d'admission à l'Ecole Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures en couleurs
Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAÏDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
132 et 134 Rue Lafayette.
CATALOGUES FRANCO (200 pages).
TÉLÉPHONE — USINE A H.-DENIS
Dépôt Général du Fer GAFFARD



Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? *si oui,*
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux véritable. Résultats inespérés. Vente toujours croissante.
Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en Flacons et demi-flacons
Envoi franco sur demande de Prospectus contenant détails et attestations
ENTREPOT : 26, rue d'Enghien, PARIS

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE
SCIES à RUBAN, TOURS, MACHINES à bois
LA REGALE et ses Fils

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Largentière du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PHAÉTON

A vendre, Four tous renseignements s'adresser à M. Bernacchi, rue de l'Opéra, Bastia.

Mme MASSEL-WOOD
Chirurgien-dentiste

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours à **Ajaccio**, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, **Cours Grandval**, en face Cardinali, photographe, et à **Bastia, 1, rue de l'Opéra**, en face des magasins Orenga,
du 1er au 8 de chaque mois.

MESDAMES

Vous économiserez sûrement
400 francs par an
sur le prix de vos Toilettes, si vous voulez faire usage du journal de Modes
« LA SAISON »
le seul au Monde donnant par numéro environ 100 GRAVURES INÉDITES de Modes, etc. C'est vous dire que les parties techniques, *Modes et Travaux de Mains* y sont traitées d'une façon magistrale.

Cet organe ne publie aucun roman, ce qui permet de le laisser entre toutes les mains.

Modestie Tranquillité et Élégance en sont les devises.

6 francs par an ou 25 cent. le numéro avec un Supplément de Modes, une Planche de Patrons ou un Panorama en couleurs.

Numéro Spécimen gratuit, 30, rue de Lille, Paris

PRIME INÉDITE
A NOS LECTRICES

Celles de nos lectrices qui voudront bien envoyer leur adresse à
LA BRODERIE PRATIQUE
38, rue Centrale, à Lyon
recevront gratuitement un exemplaire de ce journal, dont chaque numéro contient une page de dessins piqués d'une valeur de 1 fr. 50.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ENCRIERS



à fermeture automatique élastique
Système Colombani
Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du 1er rang
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison immédiate

Le Directeur Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

L'ARGUS DE LA PRESSE
Fondé en 1879
LE PLUS ANCIEN OFFICE DE COUPURES DE JOURNAUX, découpe et traduit tous les journaux du monde, en fournit les extraits sur n'importe quel sujet.
PARIS. — 14, rue Drouot, — LE
CORRESPONDANTS de L'ARGUS : St-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Lisbonne, Genève, Bruxelles, Constantinople, Athènes, Dublin, Berne, Milan.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Parfumé

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour : d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — DIMANCHE 15 JUILLET 1906 — N° 190

Le Petit Bastiais

00373

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	2.50	4.50	8 fr.
Autres Départ.	3.50	6.50	12 fr.

Union postale, un numéro, Petit 7 c. le port en sus

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Henri.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 06 m — Coucher, 7 h. 08 s.
Dernier quar., le 12. — Nouv Lune, le 21
Fête du Dimanche : N. D. du Mont Carmel

14 JUILLET

Causerie Bastiaise

C'est le temps des bains, le temps où, pareilles à Vénus Astardé, de belles dames émergent de l'onde amère. Là haut, sur la terrasse, tandis que babillent sur la rive les bébés et les fillettes, il fait bon suivre de l'œil les savantes évolutions des baigneuses ; sous la lumière du soleil couchant qui parsème ces flots de taches argentées, la mer étend sa nappe immense jusqu'à l'imprécis de l'horizon, et sourit en couvrant de ses caresses les corps délicats qu'elle reçoit dans son sein.

∴

Pourquoi faut-il que ce régal nous soit trop peu donné ? Si la plage se garnit tous les soirs de frais minois, si les rires perlés s'y mêlent au gazouillement des voix pures, on dit qu'Amphitrite se plaint de son abandon ; la déesse, les yeux en pleurs, gémit sur un rocher ; aux bonnes Néréides, accroupies à ses pieds, elle raconte tristement que nos jolies Bastiaises préfèrent trop souvent les galets du rivage à la fraîcheur de ses eaux.

∴

En ces jours de chaleur caniculaire, la municipalité a l'excellente idée de faire arroser nos voies publiques. Nous ne pouvons que la remercier du soin qu'elle apporte à rafraîchir les passants. Seulement, nos cantonniers ne font pas les choses à demi ; ce n'est plus un arrosage, c'est une inondation. Que d'eau ! que d'eau !

La Traverse sert de lit à un torrent qui court, impétueux, laissant derrière lui des tas de boue et toute sorte de détritus malpropres. Si personne ne met un frein à cette fureur des flots, il nous faudra sortir avec des échasses ou des bottes d'égoutier. Au reste, nos arroseurs sont gens très fantaisistes. Quand le temps est calme, on les voit s'avancer en phalange serrée avec leurs appareils. Le lendemain, le *libeccio* souffle en tempête, soulevant des tourbillons de poussière : les arroseurs restent invisibles.

∴

Les concerts du soir ont ramené sur la place Saint-Nicolas tout l'essaim de nos jolies Bastiaises. Sous la lumière un peu pâle qui tombe des becs de gaz, les brunes chevelures s'épanouissent, les yeux noirs scintillent, les lèvres roses s'entr'ouvrent pour laisser voir la blancheur nacrée des dents. Si nous ajoutons le gazouillement des voix, le frou frou des robes, l'arome pénétrant des parfums, faudra-t-il s'étonner que nombre de spectateurs écoutent d'une oreille distraite l'excellente musique du 163e.

∴

Et le kiosque ? Il y a quelques années, c'était le mot de ralliement, le mot magique qui faisait taire les passions et délivrait des vulgarités de la politique. Dans les rues, dans les carrefours, sur les places publiques, on s'abordait le sourire aux lèvres et le kiosque au cœur. Aujourd'hui personne ne songe plus à installer proprement nos musiciens, et nous continuons à entendre nos airs favoris sans voir autre chose que les épaules de nos voisins et le bâton du chef de musique, qui cingle l'air.

Voir à la deuxième page la liste officielle des *numéros gagnants* de la Loterie du *Patronage des Ecoles laïques.*

Causerie Maritime

Un géant naval : Le nouveau paquebot Transatlantique Anglais « Le Lusitania ».

Les diverses compagnies transatlantiques et particulièrement les compagnies anglaises et allemandes se livrent depuis quelques années à une véritable lutte pour obtenir la suprématie de la vitesse et du confort dans le transport des voyageurs entre l'Europe et New-York.

Il en est résulté que les dimensions des navires sont devenues de plus en plus grandes et on a pu réaliser ainsi des vitesses qui, il y a dix ans, eussent semblées impossibles à obtenir ; mais il a fallu porter la longueur des navires à 120, 150 puis à 200 mètres, et voilà que l'on vient de lancer le « Lusitania » qui a 240 mètres de longueur !

Depuis l'année 1900, c'était le paquebot allemand le « Deutschland » qui tenait le record de la vitesse, puisqu'il avait réalisé une moyenne de 23 nœuds 58 dans une traversée de Cherbourg à New-York ; mais il y a un mois, il était battu par la « Provence », paquebot de la Compagnie Transatlantique française. Il est vrai qu'à son voyage du 29 juin entre New-York et Cherbourg, le « Deutschland » prenait sa revanche en battant la « Provence » de 50 milles environ à une vitesse moyenne de 23 nœuds. Le gain est minime, si l'on considère que la distance qui sépare New-York de Cherbourg est de 3.000 milles.

Le Gouvernement Anglais ne pouvait tolérer que l'Allemagne eut la supériorité de la vitesse, et l'année dernière il consentait à aider la Compagnie Cunard à condition que cette compagnie construirait deux paquebots « capables d'assurer à nouveau la suprématie anglaise ». C'est alors que furent commandés les deux cunardiers-express « Lusitania » et « Mauritania ». Le « Lusitania » a été mis à l'eau des chantiers J. Brown et C Clydebank le jeudi 7 juin à midi, aux acclamations d'une foule immense.

Voici, d'après la « Revue générale de la Marine marchande » les caractéristiques de ce navire : Le « Lusitania » est le « plus grand navire du monde », il a 240 mètres de long, 26 m. 80 de large et 18 m. 30 de hauteur. Son tonnage est de 33 000 tonnes.

La coque est en acier Siemens-Martin, ses formes sont d'une finesse impressionnante.

Le « Lusitania » a 11 ponts.

Son tirant d'eau avec 3.000 personnes à bord, 6.000 tonnes de charbon et 1.500 tonnes de cargaison, sera de 10 m. 65.

Ce magnifique steamer possède deux paires d'hélices jumelles, actionnées par 4 batteries de turbines Parsons.

La vapeur agira à haute pression (200 lb) sur les arbres extérieurs et actionnera ensuite les arbres intérieurs qui de plus sont munis de puissantes turbines de contre-marche. La puissance de la machine atteindra 68.000 chevaux vapeurs, et sa vitesse sera de 25 nœuds !

La vapeur est fournie par 25 chaudières dont les trois quarts sont doubles, il y a 192 fourneaux et la surface de chauffe, est de 160.000 pieds carrés.

Le diamètre des arbres est de 6 m. 70. La consommation de charbon sera relativement la plus faible qui fut jamais atteinte, elle ne dépassera pas 1 kilo 45 par heure et par I. H. P.

Il ne lui faudra pas moins de 5.000 tonnes de charbon pour aller de Liverpool à New-York.

Les aménagements seront d'un luxe inouï. On pourra louer à bord de véritables appartements de plusieurs pièces où les milliardaires américains se croiront chez eux

Les cabines et les salons de 1re classe sont très confortables et certainement préférables à celles de 1re classe d'il y a quelques années.

Il y a 10 ascenseurs électriques. Le « Lusitania » pourra recevoir 550 passagers de 1re classe, 500 de 2e et 1.300 de 3e classe.

Le personnel du bord sera de près de 500 personnes.

Les voyageurs paieront directement au restaurant les repas qu'ils auront pris, mesure qui sera très appréciée des gens qui ont le mal de mer pendant toute la traversée.

Le lancement fut triomphal. Il y avait 10.000 personnes dans les chantiers et plus de 50.000 sur l'autre rive de la Clyde.

Lady Inverclyde, vouve du regretté Chairman, de la Compagnie Cunard, baptisa au Champagne l'énorme navire qui glissa majestueusement, mettant plus de dix minutes à sortir de son « berth », tandis que d'innombrables acclamations saluaient sa superbe mise à flot !

Pour qu'on puisse juger de l'effort qui a été fait par la Compagnie Cunard, rappelons que la « Provence, » qui vient de sortir des chantiers et qui a fait son premier voyage il y a un mois à peine, a 191 mètres de long, 19 m. 80 de largeur ; tirant d'eau 8 m. 15 ; déplacement 19 190 tonnes ; force en chevaux 30.000 ; vitesse 23 nœuds ; nombre de personnes qu'elle peut transporter 2.000.

Il reste maintenant à savoir, si l'Allemagne voudra se résigner à rester au second rang.

L.

PROPOS EN L'AIR

Drames d'amour

Au XXe siècle de l'ère chrétienne, il y a toujours des drames et des martyrs d'amour ! Je ne l'aurais jamais cru si l'autre jour je n'avais lu sur nos quotidiens le récit d'un horrible dénouement d'amour dont le théâtre fut un de nos coquets et calmes villages corses.

Cela vient de ce qu'il existe encore des hommes qui s'imaginent trouver le remède d'un mal dans un malheur plus grand. Je croyais mes contemporains doués d'un esprit plus positif ; car, en somme, les douleurs morales ont tôt ou tard une fin, le cœur a fatalement ses apaisements... Pourquoi les chercher bruyamment dans la mort ? D'abord, est-on sûr de les y trouver ? Jusqu'ici les découvertes des métapsychistes les plus grands n'ont rien prouvé dans ce sens.

Le bonheur n'est que dans le néant ! me crieront, indignés, adeptes du vieux Gakia-Mouny et disciples du sombre Schopenhauer ; ces gens-là peuvent, pour leur part, avoir entrevu le néant soit dans leurs sensations ou leurs raisonnements ; pour ce qui me concerne, j'ai le malheur de considérer encore comme très problématique la haute absorption en le sublime Nirvâna.

La grande majorité des hommes d'aujourd'hui me semblent, d'ailleurs, plus

140. Feuilleton du Petit Bastiais

Le Conducteur d'Omnibus

par

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

TROISIÈME PARTIE

LA MÈRE

— Gérard ! c'est une folie !... dit-il, si vous aviez entendu comme moi la comtesse, vous comprendriez que vous courez à un désastre...

Mais déjà, sans l'écouter, Gérard avait sonné à la grille, un valet était venu ouvrir, et le mari de Suzanne, pénétrant avec elle dans la cour de l'hôtel, prononçait ces mots d'une voix calme, mais sonore :

— Veuillez dire à Mme la comtesse Van Oesten que M. et Mme de Chelles sollicitent et que, au besoin, ils exigent qu'elle leur fasse l'honneur de les recevoir.

— Gérard, tu es fou ! murmura Morin en lui montrant la fenêtre ouverte du boudoir, elle est là, elle t'entend.

Gérard eut un geste d'impatience furieuse qui signifiait :

— Que m'importe ?

Suzanne, pâle et droite, se tenait à son bras, dans une immobilité marmoréenne.

Ils n'eurent pas besoin d'attendre le retour du valet pour être fixés.

La comtesse avait effectivement entendu l'impérieuse mise en demeure de Gérard.

Ils l'entendirent répondre :

— Dites à M. de Chelles que je consentirai à le recevoir toutes les fois qu'il se présentera seul.

Un sanglot sortit de la poitrine de Suzanne.

Elle étendit le bras vers la fenêtre d'où était sortie la voix sèche et méprisante de la comtesse et, avec un geste d'une ampleur tragique :

— Vous qui me connaissez sans me connaître, soyez maudite !

Derrière le store qui la protégeait aux regards extérieurs, Mme Van Oesten frémit.

Poussée par une force instinctive, irrésistible, elle bondit à la fenêtre et, à travers le léger tissu métallique, distingua les traits de Suzanne.

Elle l'aperçut un instant, vibrante d'indignation, belle de chasteté, et sa première pensée fut de leur crier :

— Venez !

Mais il était trop tard.

Déjà la jeune femme avait été entraînée par Gérard et par son mari et, dans la voiture qui les emportait, Gérard lui disait :

— Je te vengerai, ma Suzanne, je te le jure !

— A quoi bon ? fit-elle navrée, mais sans une larme. Tu as douté de moi un instant, tu as beau me répéter que tu m'aimes, tout est mu pour moi !

Morin les considérait d'un œil humide, en murmurant :

— Pauvres enfants ! comment les sauver ? comment leur rendre leur bonheur perdu ?

Pendant ce temps, Mme Van Oesten, se soutenant à peine, pendue par les poignets à l'appui de la fenêtre et dans l'impossibilité de faire un pas, se disait, sous le poids d'une émotion terrible, maudaine et comme frappée d'un coup de foudre :

— Cette jeune femme m'a maudite ! Si l'on m'avait trompée !... Si ce Mérouille ?... Oh ! si je le savais !... Si elle était innocente et que sa malédiction allât me porter malheur !... Oh ! j'ai peur, mon Dieu, j'ai peur !

XI

Revenons à Mérouille que nous avons laissé dans son cabinet après le départ de Jean-Paul à qui il venait d'avouer enfin que Marie n'était pas sa sœur.

— Je n'ai pas de temps à perdre, se dit-il, Marie ne doit pas rester un jour de plus chez les Lorbel à présent que son amoureux est informé de la vérité. Je pourrais bien aller trouver Stéphane de Derly et lui dire : « Je sais où est votre nièce. Votre devoir de honneur est d'aller la chercher. » Mais il aurait de trop bonnes raisons pour ne pas se prévaloir, car, la jeune fille retrouvée, il s'ensuivrait qu'il rendît des comptes au conseil de famille et l'on n'est jamais content, quand on s'immisce comme Mérouille dans les affaires d'autrui. Il vaut mieux que je me rende moi-même auprès de Marie et que je la ramène ici. Elle me racontera ce qui s'est passé, et je verrai ensuite ce que j'aurai à faire.

Il sortit de son cabinet, prévint sa femme qu'il allait revenir dans une heure, et se dirigea vers la villa des Lorbel.

Il y trouva Marie en larmes, et, sans lui laisser le temps de parler, il lui dit brusquement, il y a du nouveau. Marie est retrouvée.

Assurément, il pensera que Marie est fort bien où elle est et son plus grand désir sera de s'y laisser, d'oublier de la reconnaître pour sa nièce le plus longtemps possible, et même, si elle exprime l'intention d'épouser Jean Paul, il aura tout intérêt à laisser faire ce mariage. Le Stéphane est un mien, mais ce homme, la terrible Palmyre, est une des créatures les plus rouées. Du premier coup d'œil, elle verra clair, elle devinera que ce Jean-Paul est un misérable exploiteur en qui on voit que dans les coulisses du Gymnase, un souverain tout en or, comme on dit, et qui est capable de refuser les millions de Marie, afin de ne pas avoir l'air de l'épouser pour sa fortune. Elle exploitera habilement la situation, donnera une petite dot aux jeunes gens et enverra son mari passer lune de miel.

Mais comme ce dénouement n'est pas du tout celui qui me convient, je me mets tout en travers, me dit-il ! Et, pour commencer, je vais aller trouver Jean-Paul et l'avoir pris, n'être pas pressé de reconnaître Marie, afin que notre table de pressoir ne fille dans ses bras, et rendre la jeunesse sur l'heure.

Ouvrit à ce choc Stéphane et à cette manœuvre Palmyre, je leur ménage un petit coup de théâtre de mon cru, qui fera jaser les choses et les mettra à mon entière discrétion.

Allons, allons ! si aucun obstacle ne vient déranger mes projets, l'héritière

(A suivre)

pratiquer, même trop pratiques. La civilisation, la vie intense et raffinée, ont gâté le cœur humain. De cette existence, toute basée sur des principes, des calculs et des lois rigoureuses, de ce monde qui fonctionne avec l'automatisme d'une machine, l'amour — qui répudie tout principe, tout calcul, toute loi — semble avoir été banni.

On en arrive même, — je ne crains pas de le dire — dans les questions de sentiments et de moralité, à une pratique très douteuse ; malgré les ergotteries des philosophes et moralistes, domine la plupart du temps la morale du bon Bentham et souvent même de l'apôtre Aristipe de Cyrène.

Le temps des drames d'amour semble donc avoir passé, et même le temps des grandes et naïves affections. Aujourd'hui, à quinze ans, jouvenceaux et jouvencelles connaissent ou semblent connaître toutes les tempêtes du cœur, toutes ses amertumes et ses déceptions. Les jeunes d'aujourd'hui prétendent en savoir plus que les vieux d'hier : ils sont précoces en tout... Que voulez-vous ?... C'est le progrès !

Soyons donc de notre temps ! C'est surtout à ceux qui ont envie d'en finir avec la vie et les chagrins de cœur que je m'adresse ! N'aimons donc qu'avec modération et.... profit ! Telle me paraît être la formule la plus conforme à l'esprit moderne. Mais je doute fort de la possibilité de l'application ; je crois que la volonté, si libre et si puissante qu'on veuille la faire, peut et pourra très difficilement commander les sentiments du cœur. Qu'une mauvaise éducation les atrophie, j'en conviens ; mais qu'on les règle, les atténue ou les supprime par un raisonnement et une décision spontanée et volontaire, — ainsi qu'on écourte ou rase une barbe trop longue, — c'est là un fait que je n'oserai jamais admettre.

Que de vérités ne contient-il pas ce vers d'un grand philosophe qui fut aussi un bon poète :

Je ne suis même pas le maître de mes pleurs!

JACQUES.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 15 juillet à 8 h. 1/2

La Salacche, pas redoublé,	Brun.
Concordia, ouv.,	Fontenelle.
Valse enchantée,	Berger.
Rigoletto, fantaisie,	Verdi.
Segoviane, danse espagnole,	Lacôme.

Le Chef de musique, LANY.

Ce que disent les Journaux

L'Aurore

Sur l'affaire Dreyfus :

« Ce qu'on cherche, ce qu'on poursuit, c'est le dessaisissement de la Cour de cassation. On demande à la cour de cassation de se dessaisir elle-même, de prononcer sa propre déchéance. La Cour suprême ne fera pas cela. Elle ne capitulera pas devant la juridiction capitaine. »

La Libre Parole

De M. Drumont :

« La question qui se pose maintenant est de savoir quels honneurs on pourrait rendre à Dreyfus. On hasite à renouveler la mise en scène du triomphe de Mardochée et à promener à travers la ville Dreyfus monté sur un cheval blanc dont le général tiendrait la bride.

» Nous ne voyons aucun inconvénient à ces honneurs qui mettraient bien en relief l'extravagance orientale, la mégalomanie du sémite et qui consacreraient uniquement l'exode du triomphe remporté. Tout sera bon de ce qui pourrait bien faire sentir aux Français à quel point le juif est leur maître, avec quel sans-gêne, quel cynisme, quel mépris les juifs les foulent aux pieds.

» Il nous plairait qu'on obligeât à assister à cette apothéose d'un traître tous les anciens ministres de la guerre, tous nos généraux qui avaient la force en main, qui n'avaient qu'un mot à dire, un geste à faire et qui n'ont pas bougé. »

Abonnements de Saison

Le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs partant en villégiature des *Abonnements de Saison* au prix de 50 centimes par semaine.

Tirage de la Loterie
DU PATRONAGE DES ÉCOLES LAÏQUES

3 Pipe cumer.
6 Appareil photographiques, Cachard.
39 Statuette.
67 Objet d'art, chien presse papier.
72 Bouteille quinquina Pomponnet.
158 Paires manchettes.
184 Morceaux musique, Bacci.
209 Parure pour chemisettes.
283 Vide poche.
305 Boîte savon Peau d'Espagne.
559 Pipe.
874 Flacon brillantine, Colonna.
917 Sous main.
926 Boîte fruits confits, Julien Lota.
1481 Portrait d'homme.
1156 Deux bouteilles lait pur, Laiterie m.
1176 4 écheveaux soie.
1202 Tasse nécessaire de fumeuri.
1234 Lampe Vauucci.
1249 Boîte conserves, Eug. Acquil.
1251 Estampes encadrées.
1271 Tabatière.
1273 Ceinture.
1274 Flacon Eau de fl. d'Oranger.
1467 Flacon parfumerie, Anonyme.
1511 Boîte chocorée, Subrero.
1568 Pièce de drap, Antoine Agostini.
2027 Lampe à colonnes Dupleix.
2033 Flacon parfumerie, Colombo.
2154 Bon pour une mascarade, Pierocchi.
2285 Deux vues de Bastia.
2615 Boîte cigares Simon Damiani.
2643 Paire ostarpins.
2649 Flacon parfumerie.
2706 Deux litres vin vieux.
2774 2 Boîtes verm colles, Cipriani.
2855 S rvice à découper.
3028 Chaufferette, Jean Ballé et Cie.
3083 Veilleuse.
3090 Boîte de cigares Frossard, Lavie.
3138 Panier chocorée.
3176 Estampe.
3243 Morceau de musique.
3266 Sabres marocains, Ernest Romani.
3354 Deux chandeliers fantaisie.
3368 Deux ports bouquets
3414 Paire souliers Rechubeu noirs.
3904 2 Boîtes Vermouth u, Ghilini.
4069 Tapis pour canne en vent, Gervais.
4082 Cabaret, Jacques-Emile Ajaccio.
4088 Blon-ettes, Poirlet, professeur.
4097 Chien presse papier, Anonyme.
4269 Flacon Elixir dentifrice, Luigi.
4116 Boîte artifices des pêche.
4117 Bouteille menthe glaciale, Torrenti.
4149 Coupon drap.
4158 Plateau cristal.
4243 Paquet pâtes alimentaires.
4274 1 Paquets cigarettes, Passalacqua.
4301 Sacoche pour dame, Soinetro.
4429 Revolver, Badani.
4456 Service toilette 8 pièces.
4486 Bourrier.
4519 Pot à lait.
4720 Deux boites en laque, Brizzi.
4748 Hoder métal blanc.
4749 Etui fusil pantalon.
4798 Etui à cigarettes, Mlle Ramelli.
4934 Un morceau de musique.
4958 Service à thé et café, m. arg. 5 p.
5103 Pipe.
5111 Col en dentelles pour dame.
5478 Volume.
5563 Bouteilles liqueurs, Gasparini.
5546 Bouteille vin du Cap, L.-N. Maitel.
5584 Boîte contenant 6 cuillers à café.
5681 Mo-Mordor porcelaine, G. Biagini.
5687 Sous main.
5694 Boîte fruits confits.
5719 Volume.
5729 Boîte coton au crochet Mme Lacotte
5772 Ceinture pour dame, Lassaire.
5781 Flacon parfum.
5789 Lanterne de bicyclette.
5898 Sabots porcelaine, Pilate Biagini.
5899 Paquet 7 k., 500 pâtes alim.
6230 Lapin porte violet. en pure. de Vall.
6284 Volume.
6443 Bros majolique. Penes.
6448 Travailleuse, Reynaud.
6466 Boîte peinture.
6594 Flacon parfumerie.
6566 Volume.
6618 Bouteille cognac, Raibaldi.
6641 Porte bouquet
6671 5 Pain-à vermicelles.
6690 Boîte chocolat, Matmi aîné.
6747 Boîte conserves.
6772 Encrier porcelaine.
6774 Plateau laqué, Carbocchi, négociant.
6852 Bouteille Madère, Orsola Biagini.
6952 Coupon drap.
7045 Boîte poudre de riz.
7 69 Flacon parfumerie.
7061 Deux vases terre cuite,
7195 Boîte chocorée.
7472 Encrier mosaïque, Anonyme.
7547 Sous à bocaux, Bonetat.
7549 Deux fiacchi Chianti,
7619 Encrier cristal, Monigny.
7629 Ecrin couverts pour 6 personnes.
7930 Pochette soie brodée.
7951 Sous à bocal, Bazar Universel.
7952 Service à café poreel.
7965 Théière et sa lampe.
7967 Paire bottines Lisette, Casta.
8076 Volume.
8214 Boîte à gants.
8267 Cartable.
8317 Tablette chocolat.
8435 Ribelot japonais.
8539 Trois volumes.
8662 2 plumes vermeilles.
8666 Bouteille groupy
8 68 Vase Fleurs artificielles, Ciavelli.
9135 Paire bottines.
9 46 Emplacement dessiné.
9 54 Volume.
9196 Volume.
9226 Bouteilles anisette et bouteille rhum.
9232 Coupe à Frames.
9248 Tableau.
9254 Porte plume, broche de dame.
9273 Plateau laqué.
9275 Boîte biscuits palmers, Campoli.
9558 Volume.
9569 Porte statuette.
9593 Valise, Armand Bianchi.
9594 Volume.
9668 Encrier fantaisie, Quilio.
9705 Tableau, Ciambelli.
9703 Sous-main.
9891 4 Paquets cigarettes.
9936 Boîte chimères
9959 3 boites vermicelli.
9985 Deux bouteilles vin vieux.

Les lots pourraient être retirés à partir de lundi 16 juillet, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures, à la **Grande Pharmacie de la Croix Rouge.**

La Fête Nationale
à Bastia

Le 14 Juillet a été célébré à Bastia avec bien peu d'éclat.

Que ce soit la faute de M. X, ou la faute de M. Y., il n'en est pas moins vrai que cette fête nationale se passe, depuis de longues années, sans réjouissance aucune.

Ainsi donc, le programme est toujours le même : salves d'artillerie, revue, illuminations ! Il serait donc temps de le changer, ou pour mieux dire, de l'augmenter.

Des régates, un carrousel, ce sont là des distractions pas trop difficiles à organiser et qui ne seraient par à dédaigner. Le commerce y trouverait son compte, et tout le monde aussi.

La revue des troupes de la garnison a été passée à 7 heures du matin, par M. le général Cheroutre, gouverneur de la Corse.

Gendarmes, douaniers, artilleurs et fantassins étaient irréprochables dans leur tenue.

Tous les balcons, toutes les fenêtres des maisons qui donnent sur la place, étaient garnis de jolis minois ; tous les regards étaient portés sur les troupes qui ont défilé avec un ordre parfait et une précision remarquable.

La croix de chevalier de la Légion d'honneur a été remise, avec le cérémonial habituel, à M. le capitaine d'artillerie Havet, attaché à la direction de Bastia.

Nous lui adressons toutes nos félicitations pour cette distinction si méritée.

Le soir, un peu avant huit heures, on a commencé à illuminer. Les illuminations étaient peu nombreuses, bien que les fonctionnaires pullulent à Bastia.

De 8 à 10 heures, la place Saint-Nicolas était bondée ; la circulation y était impossible. Le concert donné par la *Lyre Bastiaise* a été très goûté ; une véritable ovation a été faite à nos musiciens.

Dans notre numéro de demain nous rendrons compte du punch qui a eu lieu au Cercle Gambetta, sous la présidence de M. Pierangeli, député de Bastia.

«U « JOURNAL OFFICIEL »

Médaille militaire

Sont inscrits sur le tableau de concours pour la Médaille militaire, MM. Savelli Jean-Pierre, 3e m. canonnage ; Ottavi Etienne, 1er m. timonerie ; Poggioli Jacques, 1er m. patron pilote ; Pol-erini Jérôme, 1er m. fourrier ; Chevris Antoine, 1er m. commis aux vivres ; Leca Jean-Baptiste, 2e m. vétéran ; Gisli Barthélemy, chef guetteur de 1re classe ; Damiani Barthélemy, gendarme maritime.

Douanes

M. Comiti Paul, ex-adjudant au 120e de ligne, est nommé commis des douanes à Petit-Croix, direction d'Epinal.

Postes

Sont nommés facteurs des postes : à Quenas, M. Marciani, ex sergent au 3e d'infanterie ; à Ensonnes, M. Arrighi, soldat au 33e rég. d'infanterie coloniale.

Eaux et Forêts

M. Friess Jérôme-Roch a été nommé garde communal des eaux et forêts en Corse.

LÉGION D'HONNEUR

Nous enregistrons avec un bien vif plaisir les nominations suivantes dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Au grade de Commandeur

M. le général Ambrosini, commandant la 22e division d'infanterie.

M. Campi, lieutenant-colonel d'infanterie territoriale des services spéciaux du territoire de la 15e région.

Au grade d'Officier

M. le colonel Ordioni, commandant la 15e légion de gendarmerie.

Société nautique d'Ajaccio
REGATES
des 14 et 15 Juillet

Première Journée

Voile

Jauge et allegeance du Yacht Club de France

Première Série

Yachts de 0 à 2 tonneaux. — Guidon grenat.
Entrée 5 francs.
1er prix 60 francs du Conseil Général.
2e prix 40 francs de la S. N. A.

Deuxième Série

Yachts de 1 à 2 t. 5. — Guidon gris.
Entrée 5 francs
1re prix 80 francs de la S. N. A.
2e prix 50 francs de la Cie Fraissinet.

Troisième Série

Yachts de 2 t. 5 à 5 ton. — Guidon rouge.
Entrée 5 francs.
Prix unique, 100 frs, du Conseil municipal.

Pêcheurs

Série B.

Guidon rose. — Entrée 4 francs.
Bateaux de 2 1/2 à 3 tonneaux
1er prix 60 francs de la Cie Fraissinet
2e prix 30 francs du Conseil général.

Série C

Felouques. — Guidon bouton d'or.
Entrée 4 francs.
1er prix 60 francs du Conseil municipal.
2e prix 30 francs de la Cie Fraissinet.

Série D

Guidon blanc. — Entrée 5 francs.
Bateaux de 1 à 2 tonneaux
1er prix 30 francs du Conseil municipal.
2e prix 20 francs du Conseil général.

Concours de natation

Organisé sous les auspices de M. le Ministre de la Marine

1er Concours. — Parcours 200 mètres

Jeunes gens de 17 à 16 ans. — Courses par séries.

Les 1er et 2e de chaque série sont classés pour la course.

2me concours. — Parcours 400 mètres

Pour toutes personnes âgées de 16 ans et au-dessus.

Mêmes conditions que pour le 1er concours

Deuxième Journée

Voile

Série A

Youyous de la défense mobile
1er prix 20 francs de la S. N. A.
2e prix 15 francs du Conseil municipal.
3e prix 10 francs du Conseil général.

Deuxième Série

Berthons de la défense mobile
1er prix 15 francs de la Cie Fraissinet.
2e prix 10 francs du Conseil général.
3e prix 5 francs de la S. N. A.

Troisième Série

Berthons défense mobile
4er prix 45 francs de la S. N. A.
2e prix 10 francs id.
3e prix 5 francs id.

Le soir à 4 heures finales des concours de natation :

Premier Concours

4re prix 10 frs du Ministre de la Marine
2e prix 5 frs id.

Deuxième Concours

1er prix 15 frs du Ministre de la Marine
2e prix 10 frs id.

Les départs pour la première journée seront donnés pour les Felouques à 2 heures 30 du matin.

1re série yachts à 3 h. 45 du matin.
2e série yachts à 9 h.
3e série yachts à 9 h. 15.
Série B. à 9 h. 30.
Série D, à 9 h. 45.

Les parcours pour les felouques et yachts de la 3e série a été arrêté ainsi qu'il suit :

Départ du quai Napoléon. — 1er virage aux Salines. — 2e virage Guardiola (Ch. des Grecs). — 3e virage Campanile (Baie de Chiavari). — Rentrée directe pour les felouques. — Un tour dans le port pour les yachts.

Yachts 1re et 2e série. — Départ du quai Napoléon. — 1er virage aux Salines. — 2e virage Portichio. — Rentrée un tour dans le port en passant par le point de départ. Salines, Scoglietti, Bouée du lavoir. — Virage entre la bouée et la jetée de la Citadelle. — Rentrée en coupant la ligne du départ.

Même course pour les série B. et D. sans tour dans le port.

Les concours de natation auront lieu à 4 heures du soir.

Les prix du MM. les Ministres de la Marine et des Beaux arts seront attribués aux séries de yachts dès réception de ces prix.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 14 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin + 24 1
à midi « 25 2 à 6 heures du soir + 23 0
Maxima + 26 8 Minima 20 0.
Baromètre — 7 heures du matin, 762 mm.
à midi, 762 mm. 6 heures du soir, 760 mm.
Vent. — Dans la matinée, S. E. faible.
Dans l'après-midi, N.O. fort.
Etat du ciel, quelques nuages.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

⁂

Goûtez et comparez

Connaissez-vous une villégiature plus agréable que Bastia avec les fortes chaleurs.

La plage, et notre eau (grâce à une certaine dose de glace) peut rivaliser avec celle des plus fraîches lointaines, mais rien ne peut rivaliser avec les eaux verdoyantes du Vieux Port. Ce repose la vue et fortifie l'odorat. Si les Bastiais se plaignent et regrettent les plaisirs de la campagne, reconnaissez qu'ils sont plutôt difficiles à contenter.

⁂

Citation

Le ministre de la guerre a ordonné la citation au Bulletin officiel de MM. Valery Henry, sergent au 70e territorial d'infanterie, directeur du tir de la Société mixte l'Avant-Garde de Sartilly ; Dalfini, lieutenant au 110e territorial d'infanterie, secrétaire de la Société mixte d'Ajaccio ; Pietri Cheriolo, chef de bataillon de l'armée territoriale, attaché aux services spéciaux du 15e corps, vice-président de la Société mixte de Marseille, pour le zèle et le dévouement dont ils ont fait preuve dans l'administration de ces sociétés au cours de l'année 1905.

⁂

Sages-femmes

Les examens des élèves sages-femmes de la clinique de Marseille sont terminés. Ont été reçues : 1re année, Mlles Dapelo et Ferrandi ; 2e année, diplôme, Mlles Viggiani et Antriani.

⁂

Mots de la fin

— Singulière idée, s'écrie M. de X. en lisant son journal, de cirer le Soleil ! Par une semblable température, je comprendrais plutôt la fête de l'ombre !

⁂

A louer

— Appartement de 6 pièces, au 5e étage, n° 32, boulevard Paoli.
S'adresser au bureau du journal.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES MAÇONS. — Les membres syndiqués et non syndiqués, sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche, 15 juillet, à 10 heures du matin, place Caletta, salle commune.

Ordre du jour : Installation du nouveau bureau. Admission de nouveaux membres. Payement des cotisations.

Le président, Guerrieri.

SYNDICAT DES PATRONS CORDONNIERS. — Une réunion aura lieu lundi, 16 courant, à 8 heures du matin, des salles de l'Hôtel de Ville, pour des affaires intéressantes.

Prière d'être exact.

Le président Pandolfi.
Le trésorier, Dunellion.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00374

PALMES ACADÉMIQUES

Paris, 14 juillet.

Sont nommés officiers de l'Instruction publique :

M. Cotoni, commis d'inspection académique, à Ajaccio ;

M. Leoni, directeur d'école publique, à Bastia ;

M. Nicolai, professeur, chargé du cours de cinquième au lycée de Bastia ;

Mlle Paolantonacci, professeur à l'école normale d'institutrices d'Ajaccio ;

M. Pomonti Ernest, professeur, chargé du cours de mathématiques, au lycée de Bastia.

⁂

Sont nommés officiers d'Académie :

M. Acquatella, professeur de lettres au collège d'Ajaccio ;

M. Arrighi, instituteur public à Letia ;

Mme Bastien, professeur à l'école normale d'institutrices d'Ajaccio ;

M. Battistelli, professeur de lettres au collège de Corte ;

M. Borrosi, directeur de l'école publique de Vico ;

M. Boyer, professeur de gymnastique au lycée de Bastia ;

M. Casta, instituteur public à Corbara ;

M. Garrigue, professeur, chargé du cours de mathématiques au lycée de Bastia ;

M. Leandri, instituteur public à Porto-Pollo ;

Mlle Leca, directrice de l'école publique à Cargese ;

Mme Leoni, directrice de l'école publique de Bastia ;

M. Massiani, professeur de physique au collège d'Ajaccio ;

M. Pecchioli, directeur de l'école publique de Luri ;

M. Raibaldi, répétiteur au lycée de Bastia ;

M. Reynoard, professeur d'histoire au lycée de Bastia ;

Mme Sammattei, institutrice publique à Cardo.

Mme Santinacci, institutrice publique à Castiglione

La Réintégration
dans l'armée
DE PICQUART ET DREYFUS

Paris, 14 juillet.

Le « Journal Officiel » promulgue, dans le numéro de ce jour, la loi réintégrant l'ex-colonel Picquart dans l'armée avec le grade de général de brigade.

⁂

Une autre loi réintègre l'ex-capitaine Dreyfus avec le grade de chef d'escadron d'artillerie.

L'égion d'honneur

Paris, 14 juillet.

Sont inscrits d'office sur le tableau d'avancement :

1° pour le grade d'Officier :

M. le commandant Targe.

2° pour le grade de Chevalier :

M. le chef d'escadron Dreyfus.

Les Morts du Jour

Mgr Lamouroux

Paris, 14 juillet.

On annonce la mort de Mgr Lamouroux, évêque de Saint-Flour.

Né à Murat, le 25 février 1834, Mgr Lamouroux fut ordonné prêtre en 1857, et fut aussitôt nommé secrétaire particulier de Mgr Lamouroux de l'ompignac, évêque de Saint-Flour, son oncle.

Secrétaire général de l'évêché en 1865, chanoine honoraire et protonotaire apostolique, il devint vicaire général du diocèse en 1878. Il exerça pendant un an les fonctions de vicaire capitulaire, à la mort de Mgr Baduel.

Il fut nommé évêque de Saint-Flour, par décret du 2 avril 1891, préconisé le 18 juillet, et sacré le 29 septembre suivant.

Les Décorations du 14 Juillet

Paris, 14 juillet.

La liste des décorations du 14 Juillet n'est pas encore arrêtée définitivement dans la plupart des ministères civils, notamment à l'Intérieur, au Commerce et aux Colonies.

Au ministère de la Justice, la promotion ne comprendra que deux croix d'officier et une dizaine de chevaliers.

A l'Agriculture, on ne disposera que d'une croix de commandeur, d'une croix d'officier et de six croix de chevalier.

Les décorations du Mérite agricole ne paraîtront que dans trois ou quatre jours.

LE DUEL
SARRAUT-PUGLIESI-CONTI

Paris, 14 juillet.

Immédiatement après la rencontre, M. Pugliesi-Conti a exprimé à M. Sarraut, sa satisfaction de le voir sous peu complètement rétabli.

⁂

Les médecins ont déclaré que l'état du sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur était sérieux, mais non alarmant.

LA FÊTE NATIONALE
A PARIS

Paris, 14 juillet.

La fête a été annoncée, à 8 heures du matin, par des salves de 21 coups de canon tirées des points suivants : Esplanade des Invalides ; à l'île des Cygnes, au Mont-Valérien ; au fort de l'Est ; à Vincennes et à Versailles. Des distributions extraordinaires de secours ont été faites par les bureaux de bienfaisance.

Des représentations gratuites ont été données dans les principaux théâtres.

La revue a été passée, à 8 heures du matin, par le général Dalstein, gouverneur militaire de Paris, en présence du Président de la République, du roi du Cambodge et du ministre de la guerre.

Après le défilé, qui a été superbe, les escadrons de cavalerie et les batteries à cheval ont chargé en ligne de masses sur les tribunes et se sont arrêtées brusquement à quelques mètres de la tribune présidentielle.

S. M. Sisovath a été émerveillé.

Le pavoisement et les illuminations des principaux édifices municipaux et départementaux ont été très réussis.

A dix heures du soir des feux d'artifice ont été tirés sur plusieurs points de la Capitale.

FÉLICITATIONS
du Président de la République

A l'issue de la revue, le Président de la République a adressé la lettre suivante au Ministre de la Guerre :

Paris, 14 juillet.

« Mon cher Ministre,

« L'imposante solennité à laquelle nous venons d'assister et que l'amour de la Patrie animait de son souffle inépuisable, a mis une fois de plus en relief l'entrain des soldats, la solidité de l'instruction professionnelle, la noble fierté que donne, sous les armes, le sentiment du devoir accompli.

« La République qui n'a reculé devant aucun sacrifice pour maintenir sa puissance militaire à la hauteur des destinées de la Nation, n'a pas fait un vain effort.

« Nous sommes heureux de constater qu'elle peut compter sur son armée, pour assurer le respect de la Loi, et défendre, s'ils étaient menacés, notre territoire et notre heureux drapeau.

« Je vous prie de transmettre mes félicitations et celles du Gouvernement à M. le Général Gouverneur militaire de Paris, ainsi qu'aux troupes placées sous ses ordres.

« Agréez, vous-même, mon cher Ministre, l'expression de mes affectueux sentiments.

« FALLIÈRES. »

⁂

Le ministre de la guerre a adressé au général Dalstein, gouverneur militaire de Paris, la lettre ci-après :

« M. le Gouverneur,

« Je suis heureux de vous communiquer la lettre que je viens de recevoir de M. le Président de la République à l'occasion de la revue de ce matin.

« Je vous prie de la porter à la connaissance des troupes par la voie de l'ordre avec l'expression de mes félicitations personnelles.

« Agréez, M. le Gouverneur, la nouvelle assurance de mes sentiments tout dévoués.

« ETIENNE. »

EN PROVINCE

Dans tous les départements on a célébré la fête nationale, avec plus ou moins d'éclat, mais partout avec calme.

Les préfets n'ont signalé aucun incident.

A L'ÉTRANGER

Les représentants de la France à l'étranger ont célébré cette fameuse journée avec un grand éclat.

ESTERHAZY
ET L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 14 juillet.

Le correspondant du « Matin » à Londres, télégraphie à son journal les déclarations qui lui ont été faites par Esterhazy.

« Celui-ci a déclaré que l'arrêt de la cour de cassation ne mettra pas fin à l'affaire Dreyfus, et il a affirmé que le colonel du Paty de Clam et lui avaient toujours agi par ordre. »

LE SILENCE
du général Mercier

Paris, 14 juillet.

La « Libre Parole » dit que le général Mercier n'a rien révélé de nouveau hier, au cours de la séance du Sénat.

Ce journal ajoute que le général Mercier doit faire connaître, aux Français qui ont cru en lui, les documents qui ont formé sa conviction.

AVIS DE DÉCÈS

M. Bresson, sous intendant militaire, chevalier de la Légion d'honneur ;
M. Pierre Bresson ; Mlle Magdeleine Bresson ;
Mme veuve Claude Veillas ; Mme veuve Eugène Veillas ;
M. et Mme François Veillas et leur fille ;
M. Pierre Veillas ; Mlle Marie Veillas ;
Mlles Angèle et Berthe Bresson ;
Les familles Veillas, Dumont, Plasse, Le Pianquais, Cheyins, Le Magnet, Collet, Lozanet, Cornéval, Pihan, Chapuzet, Lecarpentier, Lignon,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Bresson

née Eugénie-Prudence-Caroline Veillas

décédée à Bastia, le 14 juillet 1906, dans sa 35e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Le convoi funèbre se réunira à la maison mortuaire, villa Sainte Marie, Miniello, le dimanche, 15 juillet, à 2 heures de l'après-midi.

Mme veuve Giaffieri ; M. Charles Giaffieri, avocat à la Cour d'appel de Paris, et Mme Giaffieri, née Cuginacci ; M. Maurice Giaffieri ; M. Paul Giaffieri ; M. Joseph Giaffieri ; M. Léon Giaffieri ; Mme veuve Pasqualini, née Giaffieri ;

Les familles Pasqualini ; Antonia Ginzobili, chef de bataillon au 112e de ligne ; Grossi, Moretti, de Peretti, Brignole, Agostini, de Gerbinos ; Ferrelli, de Son Gendarme, Giaffieri, de Talavani et du Monte,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Charles Giaffieri

Chef d'escad on en retraite
Chevalier de la Légion d'honneur

leur époux, père, beau-père, frère, cousin, et allié, décédé à Paris, dans sa 71e année.

Le corps arrivera par le courrier de lundi matin et de là sera transporté à Cervione où les obsèques auront lieu à 5 heures du soir.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

CAFÉ-RESTAURANT
DES GOURMETS

A partir de 4 heures

GLACES

Crème Praliné — Fraise

CHAMPAGNE
COSTE-FOLCHER

EPERNAY

Exposition de Liège 1905, Médaille d'Or
Exposition Internationale et d'Alimentation Paris 1905, Grand Prix

Le Champagne COSTE-FOLCHER a été le seul admis aux banquets de 30.000 et 50.000 couverts servis les 30 octobre 1904 et 5 novembre 1905, à la Galerie des Machines à Paris pour les Fêtes de la Mutualité.

Agent à Bastia : M. PHILIPPE POGGI.

Charles de Viacenti, 18, rue de Provence, Paris. Ordres de bourse. Comptant et terme.

Renseignements financiers gratuits sur toutes valeurs cotées ou non cotées. — Courtages officiels.

1 franc pour mille au parquet, et 1.25 pour mille en coulisse.

GRANDE PHARMACIE
de la *CROIX ROUGE*

Aperçu de quelques prix :

Alcool de menthe américaine	1.10
Antipyrine, le gramme	0,10
Quinquina, dose pour un litre	0,50
Extrait Quinquina liquide, dose pour un litre	0,50
Thé des Alpes véritable	0,50
Vin Mariani	3.90
Acide borique, dose p. un litre	0,10
Extrait complet Kina Kola Coca, pour un litre	0,80
Limonade purgative	0,75
Sulfate quinine, le gramme	0,30
Id. les 30 gr.	4.25

La Grande Pharmacie de la Croix Rouge continuera à poursuivre l'œuvre qu'elle a entreprise, elle a créée, à Bastia, la pharmacie à la portée de toutes les bourses, comme elle existe et se pratique dans presque toutes les villes du Continent. Son installation récente et l'importance de plus en plus considérable de sa clientèle lui permet de faire mieux encore qu'elle n'a fait jusqu'à présent.

AVIS

La Maison Dominique MATTEI aîné, Place Saint-Nicolas, Bastia, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle mettra en vente, à partir du 25 avril, les marchandises ci-après, palement comptant :

Soufre sublimé par : en ballots de 50 k., marque Boude, 3.50 le ballot ; Marque Eamaus, 3.75 le ballot ; Trituré raffiné, marque Esmieu, 3.50 ; de Cadaulx sublimé fleur 10 fr. le ballot.

Sucre raffiné : en pains en sacs, à l'entrepôt d'octroi, 61 fr. les 100 k. ; en sacs, morceaux irréguliers de Paris, 60 fr. les 100 k. ; en caisses de 50 k., morceaux réguliers, St-Louis, 62 fr. les 100 k. ; en caisses de 50 k., Méditerranée, 60 fr. 50 les 100 kilos.

Sucre cristallisé, 1er et 3e jet.

Pâtes Riviera et Carret, par caisses de 60 k. 80 fr. les 100 kilos ; par caisses de 12 k. 84 fr. les 100 k. ; au détail, le 1 paquets de 250 grammes, 0 45

Savon : en caisses de 50 k., Fer à cheval, 26.50 la caisse ; Abat-jour, 24.50 la caisse ; Condor, 21 fr. la caisse ; Eshalote, 20.50 la caisse.

Sel gris en sacs de 50 k., 13 50 les 100 k.

Perfumerie extra blanche, 14.50 à 15 fr. les 100 kilos.

Huiles en fûts, 12.50 à 13.50 les 100 k.

Farines : Coty, Dagrand, Morly, Bilard, Parrel-Imbert-Aîné, Thomas et Cie grues.

Pétrole Atlantic, 14 fr. 50 la caisse à l'entrepôt d'octroi.

Vezzani

On offre à louer un coquet appartement meublé de 3 à 5 pièces.

S'adresser au bureau du journal.

Futailles à vendre
neuves et usagées

de toutes contenances, grand choix de bordelaises, bonnes occasions.

A. PADOVANI,
7 Route du Cap, Bastia

CHOCOLAT MENIER



Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures en couleurs

Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAÏ DE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène et les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?

NE FAITES

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des cheveux et fait repousser les Poiluches. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux modernes. Résultats inespérés et Vente toujours croissante.

EXTRAIT DU JOURNAL LE MIDI LIBRE DE TOULOUSE

Le Royal Windsor a fait pousser de nouveaux cheveux à notre Rédacteur en Chef, M. Jules Lemaire, qui en était complètement dépourvu.

Nous sommes heureux de signaler ce résultat à nos lecteurs.

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

ENTREPOT : 38, rue d'Enghien, PARIS

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Ciment hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laforge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

COURS SECONDAIRES

de Jeunes Filles d'Ajaccio

DIRIGÉS PAR Mme LUCIE OTTAVI

Officier d'Académie

Cours fondés en 1882 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul aussi où les Cours sont faits par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'Instituteurs et l'Institutrices.

Exposés en plein Midi, au bord de la mer, vue splendide sur le golfe, eau et gaz, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.

Pensionnat

Demi-Pensionnat — Externat

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904-1905

4 Elèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées;

4 Admission à l'Ecole Normale sur 3;

16 Brevets supérieurs sur 18.

Des Institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Etablissement.

Préparation spéciale aux examens d'admission à l'Ecole Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

ÉCONOMIE — ÉLÉGANCE

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

TRANSFORMÉ

AGRANDI

PRIX D'ABONNEMENT

Seine, Seine-et-Oise : 1 mois, 3 fr.

Départements : 3 mois, 6 fr.

56, rue Jacob, 56 — PARIS

Toutes les Dames sont le plus grand intérêt à se servir

DES PATRONS DÉCOUPÉS

DE " LA MODE ILLUSTRÉE "

AVEC LEQUEL ON PEUT FAIRE

TOUS LES VÊTEMENTS CHEZ SOI

Ne pas confondre avec l'Amaro Mattei qui aide perfectionne la digestion.

Le meilleur des cigares à 0,10 sans contredit le **Cigare Mat** le demander dans tous les débits.

On ne trouve pas ce bon cigare, chez le bureau tabac et cigares

PHAÉTON

A vendre. Pour tous renseignements s'adresser à M. Bernacchi, rue de l'Opéra, Bastia.

Mme MASSEL-WOOD

Chirurgien-dentiste

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours à **Ajaccio**, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, **Cours Grandval**, en face Cardinali, photographe, et à **Bastia, 1, rue de l'Opéra**, en face des magasins Orenga,

du 1er au 8 de chaque mois.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS

sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui exploitent les matières métalliques à la santé pour le bénéfices du Genre américain.

La Directeur-Gérant,

L.-B. OLLAGNIER,

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

L'ELIXIR DE NOIX

par M. SIMONCELLI

Indispensable en Campagne

L'ALMANACH DE LA GAZETTE DU VILLAGE

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

La Famille

500.000 LECTEURS

PATRONS GRATUITS

Lisez tous les Jeudis le Journal des Voyages

La plus attrayante des publications hebdomadaires.

ROMANS D'AVENTURES

Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Leturque, etc.

Récits d'Explorations, de Rambevues Variétés.

SUPERBES ILLUSTRATIONS

15 centimes le Numéro. En vente partout.

PRIME INEDITE

A NOS LECTRICES

Celles de nos lectrices qui voudront bien envoyer leur adresse à

LA BRODERIE PRATIQUE

38, rue Centrale, à Lyon

recevront gratuitement un exemplaire de ce journal, dont chaque numéro contient une page de dessins piqués d'une valeur de 1 fr. 50.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ENCRIERS



à fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

PILULES DÉPURATIVES

GOLVIN

Remède populaire depuis longtemps efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vices du sang, Faiblesses, Engorgements, Lait répandu, Glaires, Mauvais Sang, Perte d'appétit, Essoufflement, Pâleurs, Anémie.

Nouvelle Edition, Instructions précieuses, 32 p. in-8 avec 16 VUES ET LA SUITE DE LA VIE DE PARIS

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.

500 & 250 GRAMMES

portant la signature *J. PICOT*

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés *J. PICOT*, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût *agréable au palais*, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, puis après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — LUNDI 16 JUILLET 1906 — N° 191

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Petits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00375

LE CALENDRIER

Fête. — Aujourd'hui : N. D. du Mont Car.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 4 h. 05 m. — Coucher, 7 h. 08 s.

Dernier quar., le 12. — Nouv. Lune, le 21

Fête de Demain : Saint Alexandre

15 JUILLET

Les Curiosités de la Semaine

Histoire authentique.

En Amérique, les toiles de matras paient des droits de douane fort élevés.

Or, il y a quelque temps, un courtier venant de France passa par Rebeu dans un parapluie, mais quand il voulut le vendre, et qu'il l'offrit pour 400 000 francs, les amateurs lui demandèrent la quittance de la douane, qui permet de déterminer dans une certaine mesure, la valeur d'une toile, d'après la déclaration qui en est faite.

Comme notre courtier n'avait pas cette quittance à montrer, les amateurs considérèrent que le tableau n'avait aucune valeur.

Le vendeur eut beau leur expliquer qu'il l'avait passé dans un parapluie pour ne pas payer de droits, les amateurs ne voulurent rien entendre.

Notre homme étant né malin, eut une idée lumineuse, il écrivit à la douane une lettre anonyme pour se dénoncer. Transport de douaniers. Enquête. Procès. La toile est taxée à un prix d'entrée très élevé. L'affaire avait fait du bruit. Les acheteurs affluèrent. Et le courtier vendit son Rubens, non pas 400.000 fr., mais 800.000 francs. Il n'y a que la foi qui sauve et aussi l'esprit quand on en a et que l'on sait s'en servir à profit.

Le féminisme, au Japon, se manifeste d'une façon encore inédite en Europe, et parfois fort originale. C'est ainsi qu'aux dernières courses de Tokio trois jeunes filles ont fait l'office de jockeys, et, comme elles montaient des favoris, elles ont passé le poteau avant les jockeys masculins.

Le féminisme ne marche pas, au Japon, il court.

Une servante de dix-neuf ans était morte à l'hôpital de la Charité de Berlin, sans que les médecins se fussent expliqué de quelle maladie elle était victime.

Lorsqu'on sut pris son corps, on constata dans la tête la présence d'un sarcome qui avait rongé la boîte crânienne. Le cœur était en partie pétrifié par un dépôt calcaire. Des traces de ce même dépôt se retrouvaient dans le foie, les poumons et l'estomac.

Le sarcome avait détruit la voûte crânienne, dissocié les os et mis les sels calcaires en liberté. La chaux avait été entraînée dans la circulation du sang et s'était déposée dans les principaux organes. Le cœur s'était ainsi pétrifié peu à peu, et la mort se produisit quand le sang ne fut plus envoyé dans le reste de l'organisme.

Doit-on boire chaud ou doit-on boire froid par ces temps de chaleur extrême?

Il y a deux écoles. Les uns prétendent qu'il faut boire à la glace, comme les Persans et les Turcs ; d'autres, qu'il faut boire [illegible], comme les Chinois et les Annamites.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne faut pas boire tiède, sous peine de mal digérer.

Par les fortes chaleurs, l'estomac a besoin de stimulant. La chaud et le froid agissent à peu près de même. C'est l'identité des contraires en philosophie allemande.

Et si l'on vent un avis, nous dirons qu'il est plus agréable de boire glacé... plus sain de boire chaud !

Voici le temps où partout, en France, on fait la moisson des... diplômes du baccalauréat.

Quelle est la moyenne des élus, sur les appelés ? Elle est, dans l'ensemble, de cinquante pour cent, d'après les statistiques officielles du ministère de l'Instruction publique. Mais les genres d'études donnent des résultats différents : quarante-cinq pour cent en philosophie ; quarante-sept pour cent en lettres-mathématiques.

Mais surtout, détail curieux, la moyenne de diplômes délivrés varie considérablement d'une université à l'autre — et ces « fabriques de bacheliers » ont un rendement très différent.

L'Université de Paris est dans la bonne moyenne générale de cinquante pour cent.

Sait-on que les élèves du Conservatoire ont droit à un uniforme? Le décret de Moscou, signé par Napoléon, le 14 octobre 1812, leur en avait donné un. « Ils seront vêtus d'un habit bleu, en drap d'uniforme, pantalon semblable, boutons jaunes, bottes à la hussarde et chapeau à trois cornes. Pendant l'été, ils changeront leurs habits de drap pour des habits de nankin. »

En ce temps-là, également, et jusqu'en 1870, les élèves étaient pensionnaires. A partir de 1863, il y eut même des élèves femmes qu'un règlement sévère, signé par le directeur d'alors, M. Cherubini, séparait de leurs camarades hommes.

« Elles logeront non dans le Conservatoire même, mais dans une maison voisine du faubourg Poissonnière. La maîtresse les surveillera à l'école à huit heures et demie du matin. Elles apporteront avec elles du pain pour le cas où elles auraient besoin de manger. Il leur est absolument interdit de parler à aucun homme, et elles seront dans les rues et dans les écoles en mainlien modeste. Lorsqu'on les conduira au spectacle, il sera interdit à personne de venir leur parler dans leur loge et Mme la surveillante ne les quittera pas. De temps à autre, Mme la surveillante les promènera dans Paris ; elles marcheront deux par deux et il sera défendu de s'arrêter en cours de route. Les demoiselles seront couchées, à neuf heures l'hiver, à dix heures l'été. »

PIPELET.

Abonnements de Saison

Le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs partant en villégiature des *Abonnements de Saison* au prix de 50 centimes par semaine.

UN ÉCHO DU VOYAGE PRÉSIDENTIEL EN CORSE

En publiant le récit du voyage de l'empereur d'Allemagne à Schœnbrunn, un de nos grands confrères parisiens rappelle l'incident ci-après survenu à Ajaccio au moment de l'arrivée du regretté président Carnot.

Le Kaiser, se rendant à la gare de Schœnbrunn, dernièrement, une femme lança un petit bouquet dans sa voiture. Cela causa un certain froid. Guillaume pâlit. On arrêta la femme qui ne fut relâchée que plus tard. Et ordre fut donné d'interdire, dans l'avenir, qu'aucun bouquet soit jeté sur le passage du souverain. Il est bien évident que depuis l'attentat de Madrid, les bouquets sont, à bon droit, suspects aux chefs d'Etat.

Et ceci me rappelle un incident dont je fus le témoin, voici un peu plus de quinze ans. C'était en Corse, à Ajaccio. Le président Carnot parcourait les rues de la ville ayant, dans son landau, le général Brugère, chef de la maison militaire, et le préfet, qui était alors M. Bonnefoy Sibour. Brusquement, à un carrefour, une femme se dressa qui, d'une main violente, envoya dans la figure du président Carnot, une poignée de riz — et cela avec une telle force, que le visage du président en fut quelque peu meurtri.

Le général Brugère assaillit s'était levé, prêt à intervenir pour que fut puni cet outrage au chef de l'Etat, mais le préfet Bonnefoy Sibour calma cet élan. La femme était animée des meilleures intentions. Ce que l'on considérait comme une malveillance était, au contraire, un hommage, mais un hommage conforme aux usages du pays et consistant à offrir, dans un geste de bienvenue et sous la forme d'une poignée de riz, à l'hôte du moment, tous les biens de la terre.

Le président Carnot, ainsi renseigné, apprécia le geste de bienvenue, mais il l'estima tout de même un peu trop... énergique.

Le Port de Bastia

M. J.-J. Ajaccio, président de la Chambre de Commerce a reçu de M. Henri Pierangeli, député de Bastia, la lettre suivante :

Vizzavona, le 9 juillet 1906.

Monsieur le Président,

D'accord avec M. E. Arène, et sur vos instances, j'avais fait des démarches au ministère des travaux publics, pour obtenir la construction de l'épi Saint-Erasme.

M. le Ministre vient de me faire connaître que son prédécesseur, par décision en date du 25 octobre 1905, avait ajourné l'étude des travaux, mais sur l'insistance de la Chambre de Commerce, M. Barthou fait procéder à un nouvel examen de la question.

J'ai à peine besoin de vous dire que nous ferons tous nos efforts pour obtenir dans un très bref délai, l'exécution de travaux qui intéressent à un si haut point le commerce bastiais.

Croyez, Monsieur et cher Président, à mes sentiments respectueux et dévoués.

HENRI PIERANGELI.

M. Barthou, ministre des Travaux publics, a adressé à M. Henri Pierangeli la lettre suivante :

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une demande de la Chambre de Commerce de Bastia, tendant à la construction de l'Epi Saint-Erasme, au port de cette ville.

J'ai l'honneur de vous informer que mon prédécesseur, par décision du 25 octobre 1905, avait ajourné l'étude des travaux sollicités qui, d'après l'avis du Conseil général des Ponts et Chaussées, ne lui avaient pas paru présenter de caractère d'urgence.

Devant l'insistance de la Chambre de Commerce, je fais procéder à un nouvel examen de la question.

Je prends bonne note de votre intervention et vous pouvez être assuré que j'aurai soin de ne pas perdre de vue les intérêts que vous m'avez recommandés.

Agréez, Monsieur le Député et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux Publics, des Postes et des Télégraphes,

LOUIS BARTHOU.

VARIÉTÉS

LETTRE A MON AMI

D'Ajaccio à Calvi et Ile-Rousse

Balagne et Casinca

Je t'avais promis le compte-rendu de mon excursion à travers la fertile Balagne ; je tiendrai ma promesse avec la parole d'un gentilhomme est exacte. Cependant je t'avoue l'incapacité de ma plume à décrire, dans toutes ses beautés envisagées, cette contrée justement appelée « le Jardin de la Corse. »

Mais, me diras-tu,

Ce que l'on conçoit bien, s'énonce clairement.
Et les mots pour le dire, arrivent aisément.

Au risque de m'attirer toutes les foudres du Parnasse, je te dirai, cher ami, que tel n'est pas mon avis.

En effet, à dit un récent auteur, la cime de l'écrivain, la lyre de l'artiste, le pinceau du peintre sont toujours impuissants à reproduire exactement la Nature, quand elle daigne se revêtir de tous ses attraits.

Je l'ai vue, cher ami, cette belle Nature, parée de tous ses attraits, je la vois encore dans mon imagination,

Ma... non pas dira-t-il tabac
Quelle che sento il suo.

Rassure-toi, je n'embarque à Ajaccio. Le ciel est gris et un peu lourd, l'atmosphère tranquille, la mer calme et d'un bleu foncé.

On lève l'ancre, les voiles se déploient, et la côte s'éloigne de nous, on plaidt nos nous claignons d'elle.

Je jette un dernier adieu et un dernier regard à la coquette Ajaccio dont le front se redresse dans l'azur des flots mouvants. Nous passons devant les canons de la citadelle puis, devant le groupe de la famille Bonaparte élevé sur le terre-plein de la place du Diamant. Nous rasons ensuite la côte le long de laquelle de riantes et innombrables villas s'échelonnent sur les flancs toujours verts des collines arrondies couvertes d'oliviers et d'une infinité d'arbrisseaux odoriférants. Aux pieds de ces collines, sur la route qui mène aux Sanguinaires, on aperçoit de magnifiques tombeaux entourés de cyprès et de fleurs. Vus de loin, ces tombeaux ressemblent à des chèvres précipitées destinées à renfermer des reliques sacrées et placés dans des corbeilles de verdure.

Nous passons également devant le cimetière, puis devant le jardin de Marbeuf aux orangers renommés, et nous doublons ensuite les Sanguinaires et célèbres en ouvrages.

Debout, sur le pont du navire, j'assiste à cette scène remarquable des vagues se pourchassant vers la rive où elles vont briser en écume d'argent leurs volutes harmonieuses.

Dans les eaux miroitantes, évoluent et se poursuivent des bandes de dauphins et de marsouins au large des îlots. On les aperçoit pirouettant et montrant tour à tour leur tête, leurs grandes nageoires et leur puissante queue. Au-dessus, les mouettes et les goélands décrivent les capricieuses spires de leur vol gracieux. Au loin, de blanches voiles gaufrées par le vent légère s'enfuient à l'horizon, pareilles à des plumes de colombe.

Devant cette immensité aux horizons sans bornes, bercé par les flots d'azur et caressé par la fraîche odeur de leur haleine salée, je murmure, comme malgré moi, ces vers du poète Byron traduits en français :

Avec sa blanche écume et sa houle éternelle
Et ses flots d'azur sombre, oh ! que la mer [est belle !
Il faut voir sous la brise un souffle caressant,
La vague qu'elle ride s'arrondissant ;
La brise qui file, et, tout en folie, la plage ;
A droite, de grands rochers, des clochers de [village ;
Devant, l'immensité qui s'ouvre, puis, au [fond,
Comme des cygnes blancs qui par troupes s'en vont,
Les voiliers emportés, et l'onde qui se [joue,
Puissant paisiblement au rivage au-devant de la [proue !

La côte, mon cher ami, est des plus pittoresques et des plus variées. Tantôt c'est un long rempart de granit rouge qui se dresse insurmontable, et contre lequel, les jours de tempête, l'océan, bondissant en furieux, vient briser ses vagues échevelées.

Tantôt, elle s'abaisse en taille en golfe profonde et semble ouvrir son sein aux navires surpris par la tempête et prêts du sombrer dans les gouffres béants. Ici ce sont des falaises rougeâtres minées par la brise marine et rongées par les flots amers : les vagues du large viennent déferler avec furie contre ces murailles d'airain. Là ce sont la petite flote à fleur d'eau que l'on prendrait de loin pour des troupeaux de génisses se désaltérant dans un lac aux eaux cristallines.

En vain cherche-t-on sur cette côte une plaine ou une plage d'alluvions : il n'y a que des chaînes de grosses pierres, Saint-Jacques Calvi et sa vieille citadelle !

La baie ne pouvait accoster, parce qu'le port est trop peu profond, s'arrête au large, à toute autre environ de la terre ferme. Je profite de cet arrêt pour mettre sur une barque et aller visiter la ville.

Calvi, aux maisons blanches et coquettes, est une petite ville toute neuve. Assise sur bande des eaux, on la prendrait, de loin, pour la fille d'Alcinoüs lorsqu'elle [illegible] avec ses compagnes. La haute ville, je veux dire la citadelle jadis inexpugnable, est jadhis sur de gigantesques assises de granit en entourée de remparts larges et élevés.

Au-dessus de la grande porte d'entrée, on lit cette devise orgueilleuse : *Civitas Calvi semper fidelis.* Hélas ! que n'est-elle être fidèle aux hôtes Corses et non aux perfides Génois !

De Calvi, nous levons l'ancre pour l'Ile-Rousse que nous atteignons une heure après. L'Ile-Rousse possède un bon port et les bateaux y mouillent aisément. L'îlot d'où elle tient son nom est rattaché à la terre ferme, et semble un gros dogue placé là pour défendre l'entrée du port. Cette petite ville est toute

consciencieuse ses maisons neuves et bien bâties, ses rues pavées et spacieuses, ses places larges et ombragées nous rappellent Ajaccio dont elle a le cachet.

CÉPHAS DE CYRNOS.

(*A suivre*).

Cour d'Assises

La Cour d'assises du 3e trimestre, qui s'ouvre aujourd'hui sous la présidence de M. le conseiller de Figarelli, comprend 8 affaires : 4 meurtres et 3 tentatives, 2 assassinats, 1 tentative et 2 complicités.

Les accusés sont au nombre de 10 ; ils appartiennent 3 à l'arrondissement d'Ajaccio, 2 à celui de Corte, 1 à celui de Bastia, 1 à celui de Ca'vi, 3 à celui de Sartene.

⁂

Audience d'aujourd'hui.

Limonti Pierre-Nicolas, ancien cantonnier, né et demeurant à Petra-di-Verde. Meurtre.

Monsieur public, M. Agostini, substitut du procureur général.

Défenseur, Me de Casalta.

Ce que disent les Journaux

L'Humanité

A propos du débat sur l'amnistie :

« Le gouvernement a vaincu dans un premier engagement. Il a arraché à sa majorité radicale la proclamation du principe qui assimile à un acte de révolte le fait de grève pour les employés de l'Etat. C'est ainsi que M. Barthou a posé lui même la question avec une crudité de forme et une superbe d'attitude qui ne laissent place à aucun doute sur l'orientation définitive, le mot est encore de lui, du cabinet où il exerce une influence de plus en plus grande.

» Il faut que le centre de gravité soit à gauche ou à droite, s'il était au milieu le cabinet serait inerte. On a eu hier une fois de plus la sensation que ce centre de gravité passait par la droite, j'entends la droite du cabinet.

» Le Cabinet a donc remporté une première victoire ; mais les triomphes de M. Barthou sont de ceux qui se paient cherement. On le fit bon voir au Cabinet Méline en 1896. Attendons la fin. »

La Lanterne

Si M. Barthou était aussi habile qu'il veut en avoir l'air, il viendrait dire à la Chambre qu'son vote d'hier, qui a commencé son autorité de ministre, lui suffit, et que nous les laissons, qui en ont fait la demande, voter leur rengagement. Mais le fera-t-il ? Son attitude dans le débat n'autorise pas à le croire. Il est clair que l'occasion d'écraser la calomnie ne fut jamais si belle pour Dreyfus, pour Israël, pour le gouvernement, si que s'ils n'en profitent pas, c'est que décidément ils craignent certains rayons de jour et de vérité.

» Si le général Mercier est vraiment pris au flagrant délit d'imposture, comment expliquer que l'avocat de Dreyfus, le procureur général Baudouin, la Cour de Cassation, si passionnée contre lui, ne le prennent pas au mot ne le mettent pas aux prises avec ceux qu'il dédie de percévérer dans leur silence ou dans leurs démentis. »

PUNCH DÉMOCRATIQUE

au Cercle Cambetta

Les républicains de Bastia, au nombre de plus de quatre cents, se pressaient dans les salons du Cercle Gambetta, qui, pour la circonstance, étaient trop exigus pour contenir tous ceux qui avaient répondu à l'appel des organisateurs de cette fête démocratique.

M. Pierangeli, député de Bastia, qui présidait cette réunion, prend le premier la parole, et dans un langage très élevé et en termes très choisis, salue l'union de tous les républicains, qui, le 20 mai, ont affirmé le triomphe des idées républicaines.

Tout en ne se faisant pas le promoteur des théories collectivistes dont la réalisation ne semble possible que dans un avenir très incertain, il préconise l'accession des classes pauvres à cette propriété individuelle qui devra être le but immédiat du prolétariat moderne.

Dans une vibrante péroraison très applaudie, il loue à l'avènement d'une République démocratique et sociale.

M. Joseph Ajaccio, avocat, président de la Ligue de Propagande, remercie tous ceux qui ont répondu à l'appel des organisateurs de cette fête républicaine et donne lecture du télégramme suivant que M. Arène, sénateur de la Corse, vient d'adresser au citoyen Milanta.

A Monsieur Pierre Milanta,

Bastia.

Veuillez, je vous prie, mon chez concitoyen et ami, être ce soir, au punch démocratique, mon interprète auprès des républicains de Bastia avec lesquels je serai par la pensée et par le cœur.

Cette date du 14 juillet, déjà si glorieuse, revêt encore cette année, par une saisissante coïncidence, le caractère d'un événement historique. Elle a commémoré pour nos pères le triomphe de la liberté et elle marque pour nous la victoire définitive de la justice et de la vérité.

En fêtant le succès des dernières élections dans l'arrondissement de Bastia, vous fêterez aussi l'avènement d'une ère d'union, de solidarité et de progrès. La Ligue de Propagande peut y aider puissamment, et pour ma part, comme je l'écrivais récemment à son actif et dévoué Président, je serai heureux de seconder ses efforts et de lui donner dans les questions d'intérêt général comme dans les questions d'intérêt privé, l'autorité nécessaire pour servir efficacement notre grand parti républicain.

Salut cordial à tous les amis groupés autour du jeune et vaillant député de Bastia, et vive la République démocratique, réformatrice et sociale !

EMMANUEL ARÈNE.

Il affirme la nécessité absolue d'une entente effective entre les élus et les électeurs, de réformer les mœurs électorales, de la lutte des idées au lieu et place de la politique personnelle de clan qui a ensanglanté et deshonoré notre département.

Après avoir établi de quelle façon la démocratie pourra faire connaître ses aspirations légitimes, il lève son verre en l'honneur d'une République nettement réformatrice et exclusivement attachée à l'accomplissement des réformes escomptées depuis longtemps, (Vifs applaudissements).

Me Moretti, avocat, sollicité de prendre la parole au nom du prolétariat bastiais, dans un discours très documenté, dit de quelle façon la République bourgeoise pourra compter sur l'estime des ouvriers.

Prenant acte des paroles du Président de la Ligue de Propagande Républicaine, il dit lui aussi que ce sont les ouvriers qui ont assuré le triomphe de l'Idée Republicaine à Bastia. Il compte sur l'appui du jeune député de Bastia pour voir les réformes aboutir et notamment un impôt sur le revenu global et progressif qui fournira le moyen d'accomplir les réformes escomptées.

M. Montigny, sous-préfet de Bastia, s'étonne de l'abstention de certains partis lorsqu'il s'agit d'un événement qui est, somme toute, un anniversaire glorieux.

La fête de la Fédération du 14 juillet 1790 a marqué une ère nouvelle que l'on a tort de méconnaître.

La victoire du 20 mai a été un triomphe qui ne sera pas sans lendemain si les républicains savent rester unis. Il lève son verre en l'honneur de M. Fallières, le premier magistrat du pays, et à l'union de tous les républicains de l'arrondissement.

Cette fête républicaine ne s'est terminée que très tard dans la soirée. Un télégramme de remerciements a été adressé à M. Arène à l'issue de la réunion.

Nécrologie

Madame Bresson

Samedi matin se répandait en ville la triste nouvelle de la mort de Mme Bresson, la dévouée compagne de M. le Sous Intendant militaire, et y causait une profonde émotion, bien que depuis quelques jours on s'attendît à ce dénouement fatal. Elle était à peine âgée de 35 ans.

Son état de santé l'avait tenue éloignée de nos réceptions mondaines, mais le petit nombre de personnes admises dans son intimité avaient pu remarquer l'élévation de ses sentiments et la distinction de ses manières. Elle ne se faisait aucune illusion sur son état, et ce qui l'attristait le plus, c'était la séparation de son tendre époux et de ses deux chers petits enfants.

Les obsèques ont eu lieu hier à 2 heures de relevée.

Le deuil était conduit par M. le Sous-Intendant militaire Bresson, ayant à sa droite son jeune fils et à sa gauche M. Lescoyer, inspecteur des forêts.

Sept magnifiques couronnes couvraient le cercueil.

Dans la nombreuse assistance nous avons remarqué M. le colonel Kaiser du 163e, la plupart des officiers de la garnison, plusieurs représentan's des administrations civiles et les nombreux amis personnels de M. Bresson.

L'absoute a été donnée en la paroisse Saint-Jean par M. l'archiprêtre Casanova, entouré de tout le clergé de la ville et de celui de Ville-di-Pietrabugno.

Après l'absoute le cercueil a été déposé dans une annexe de l'église ; jeudi il sera transporté sur le continent pour être inhumé dans le caveau de la famille.

Nous prions M. le Sous-Intendant Bresson, ainsi que les familles Veillas et Bresson d'agréer l'expression de nos respectueuses condoléances.

Enseignement primaire

Lettres de félicitations de M. le Vice Recteur

M. le Vice Recteur a adressé des lettres de félicitations à :

M. Balliccioni, instituteur à Pietra-di-Verde ;

M. et Mme Giovanneli, instituteur et institutrice à Chiatra-di-Verde ;

M. Rossi, directeur d'école à Ile-Rousse, pour la bonne tenue de leurs écoles respectives et les excellents résultats de leur enseignement.

Tirage de la Loterie

DU PATRONAGE DES ÉCOLES LAÏQUES

3 Pipe cumer.
6 Appareil photographique, Cachard.
39 S'atuette.
67 Objet d'art, chien presse papier.
72 Bouteille quinquina Pomponnet.
156 Parure manchettes.
164 Morceaux musique, Bacci.
209 Parure pour chemisettes.
283 Vide poche.
405 Boîte savon Peau d'Espagne.
453 Pipe.
874 Flacon brillantine, Colonna.
911 Sous main.
926 Boîte fruits confits, Julien Lota.
1481 Portrait d'homme.
1136 Deux bouteilles lait pur, Laiterie m.
1176 4 mouchoirs soie.
1202 Table (nécessaire de fumeur).
1234 Lampe, Vanucci.
1546 Boîte conserves, Eug. Angeli.
1751 Estampes encadrées.
1771 Tabatière.
1773 Ceinture.
1824 Flacon Eau de fl. d'Oranger.
1867 Flacon parfumerie, Anonyme.
1911 Boîte chirurgie, Subrero.
1968 Pièce de drap, Antoine Agostini.
2022 Lampe à colonnes Duplaix.
2031 Flacon parfumerie, Colombo.
2154 Bon pour une mascarade, Pieraschi.
2220 Deux vases de Bastia.
2615 Boîte cigares Simon Damiani.
2643 Pairs escarpins.
2649 Flacon parfumerie.
2708 Deux litres vin vieux.
2771 2 Boites vermeilles, Cipriani.
2825 Service à découper.
2828 Chaufferette, Jean Baldi et Cie.
3063 Veilleuse.
3 99 Boîte de cigares Frossard, Lavie.
3126 Pauier chinois.
3376 Estampe.
3713 Morceau de musique.
3806 Sabres Marocains, Ernest Romani.
3854 Deux chandeliers fantaisie.
3894 Deux porte bouquets
3944 Paire souliers Rothelini noirs.
3981 3 Boites Vermicelles, Gallini.
4009 Tiges pour canne en verre, Gervais.
4084 Cabaret, Jacques-Emile Ajaccio.
4098 Blose-cuirs, Poletti, professeur.
4097 Objet presse papier, Anonyme.
4099 Flacon Elixir dentifrice, Luigi.
4110 Boîte articles de pêche.
4117 Bouteille menthe glaciale, Torrenti.
4143 Coupe en trop.
4158 Plateau cristal.
4243 Paquet pâtes alimentaires.
4274 4 Paquets cigarettes, Passalacqua.
4301 Sacoche pour dame, Scinetro.
4329 Revolver, Salani.
4168 Service toilette 5 pièces.
4486 Beurrier.
4549 Pot à lait.
4739 Deux boites en laque, Brizzi.
4748 Huiler métal blanc.
4769 Bon linge pantalon.
4798 Etui 4 cigarettes, Mlle Ramelli.
4934 Un morceau de musique.
4938 Service à thé et café, m. arg. 5 p.
5103 Pipe.
5111 Col en dentelles pour dame.
5178 Volume.
5363 Bouteilles liqueurs, Gasparini.
5546 Bouteille vin du Cap, L.-N. Mattei.
5564 Boîte contenant 6 cuillers à café.
5681 Moutardier porcelaine, G. Biagini.
5687 Sous-main.
5694 Boîte fruits confits.
5719 Volume.
5729 Boite coton au crochet Mme Lacotte
5772 Ceinture pour dame, Lassaire.
5781 Flacon parfum.
5799 Lanterne de bicyclette.
5809 Sabots porcelaine, Pilate Biagini.
5896 Paquet 7 k. 500 pâtes alim.
6290 Lapin porte violet, en porc. de Vall.
6294 Volume.
6443 Bron majolique, Pansa.
6448 Travailleuse, Reynaud.
6486 Boîte peinture.
6494 Flacon parfumerie.
6568 Volume.
6618 Bouteille eugenie, Raibaldi.
6641 Porte bouquet
6671 3 Boîte à vermicelles.
6690 Boîte chocolat, Matoni aîné.
6747 Boîte conserves.
6772 Encrier porcelaine.
6774 Plateau laque, Carbuccia, négociant.
6802 Bouteille Malaga, Orsola Biagini.
6962 Coupon drap.
7045 Boîte poudre de riz.
7148 Flacon parfumerie.
7161 Deux vases terre cuite.
7195 Boîte chocolat.
7417 Encrier mosaïque, Anonyme.
7547 Sous à bocaux, Ettarlet.
7548 Deux fiaschi Chianti.
7619 Encrier cristal, Montigny-l.
7620 Ecrin couverts pour 6 personnes.
7630 Pochette soie brodée.
7635 Sous à bocal, Bazar Universel.
7653 Service à café poreel.
7805 Théière et sa lampe.
7967 Paire bottines Lisetta, Casta.
8076 Volume.
8214 Boîte à gants.
8267 Cartable.
8277 Tablette chocolat.
8435 Bibelots japonais.
8539 Trois volumes.
8662 2 Boites vermicelles.
8668 Bouteille grenat.
8692 Pot Fleurs artificielles, Ciavatti.
8125 Paire bottines.
9146 Empiècement dentelle.
9154 Volume.
9194 Volume.
9226 Bouteilles anisette et Bouteille rhum.
9232 Coupe à Fraises.
9248 Tableau.
9234 Parure plume, broche de dame.
9273 Plateau laque.
9275 Boîte biscuits palmers, Campoi.
9358 Volume.
9369 Porte statuette.
9389 Valise, Armand Bianchi.
9394 Volume.
9668 Encrier fantaisie, Quilio.
9705 Tableau, Ciambelli.
9763 Sous-main.
9894 4 Paquets cigarettes.
9936 Boîte chirurgie
9970 3 boites vermicelle.
9988 Deux bouteilles vin vieux.

Les lots pourront être retirés à partir de lundi 16 juillet, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures, à la Grande Pharmacie de la Croix Rouge.

COUP DE COUTEAU

rue du Colle

Depuis quelques jours les filles soumises Rose Cappolani, 26 ans, et Colombani Marie, 17 ans, habitant rue du Colle, vivaient en mauvaise intelligence.

Hier au soir, vers 8 et demie, la fille Colombani était assise devant la porte de sa maison, lorsque vint à passer Rose Cappolani. Que se passa-t-il à ce moment ? On ne le sait pas exactement, les deux ennemies donnant chacune une version différente. Ce qu'il y a de certain, c'est que la fille Colombani, se levant brusquement, sortit un couteau de sa poche et en frappa la fille Cappolani par derrière. Atteinte à l'omoplate gauche, Cappolani tomba sur la chaussée. Des voisins se portèrent à son secours, pendant que les agents Gabrielli, Giudicelli et Antonini, prévenus en toute hâte, s'empressaient d'accourir et faisaient conduire la blessée à la pharmacie Morucci place d'Armes, où M. le docteur Morucci lui a prodigué ses premiers soins. Entre temps, on prévenait également le bureau de l'Assistance publique et une demi-heure après, les dévoués membres de cette société transportaient la blessée à l'hôpital civil. D'après l'homme de l'art la blessure de Rose Cappolani est grave.

Sa vengeance assouvie, la fille Colombani alla s'enfermer dans sa chambre, rue du Colle numéro 3 ; c'est là que les agents Giudicelli et Antonini ont procédé à son arrestation.

Elle se laissa conduire sans protester au violon municipal, où elle a été écrouée.

La fille Colombani prétend avoir agi en état de légitime défense et n'avoir frappé Cappolani qu'après que celle-ci l'eût saisie par les cheveux.

Rose Cappolani soutient, au contraire, avoir été blessée sans aucune provocation de sa part, au moment où, une carafe à la main, elle allait chercher de l'eau à la Gabella.

L'arme meurtrière, un couteau vendetta corse, n'a pû être retrouvée malgré les recherches de la police.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 15 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin, + 22 6 à midi + 26 7 à 6 heures du soir + 24 2
Maxima + 28 3 Minima + 17 0.
Baromètre — 7 heures du matin, 762 mm. à midi, 763 mm. 6 heures du soir, 763 mm.
Vent. — Dans la matinée, N. E. faible.
Dans l'après-midi, N.E. id.
Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

⁂

Doctorat en médecine

Voici les résultats des examens du doctorat en médecine qui viennent d'avoir lieu à Marseille :

Ont été admis : 2e examen, MM. Casalta, Thiers ; 3e examen, 1re partie, M. Tomasini ; 2e partie, M. Podidori.

⁂

Wagon-salon

Le Touring-Club avait prié la Compagnie de Chemins de fer départementaux, qui exploite le chemin de fer de la Corse, de vouloir bien faire attacher, pendant la belle saison, une voiture-salon en queue des trains, à l'effet de permettre aux voyageurs la vue, dans de bonnes conditions, des régions extrêmement pittoresques, parcourues par les lignes de la Compagnie.

A la date du 7 juillet, la Compagnie a informé le Touring-Club que, conformément à son désir, elle a donné des instructions pour qu'une voiture-salon soit attelée en queue des trains, toutes les fois qu'une demande sera adressée à la gare de Bastia par au moins six voyageurs de 1re classe, membres du Touring-Club.

⁂

Incendie

Un incendie s'est déclaré hier au Fango dans la propriété Casanta-Patrimonio.

La police ayant été prévenue, s'est rendue sur les lieux du sinistre, mais, à son arrivée, tout danger était conjuré grâce au concours de plusieurs concitoyens, entre autres du garde d'octroi Trouvé.

Les dégâts sont peu importants ; quelques arbres fruitiers ont été endommagés.

⁂

Ecroué au violon

Sur l'ordre de M. Giannoni, commissaire spécial, le sieur L. Antoine, 22 ans, qui suivait la retraite en poussant des cris séditieux, a été arrêté hier soir à 10 heures et écroué au violon municipal.

⁂

Balayeurs douchés

Nos balayeurs n'ont décidément pas de veine. Si par hasard il leur arrive de vouloir remplir consciencieusement leur besogne, il leur faut compter avec le sans gêne de nos ménagères.

C'est ainsi, qu'hier matin, deux d'entr'eux, les sieurs Olivieri et Panai, qui procédaient au balayage de la Rue Fraissinet, se sentirent soudainement douchés par une certaine quantité d'eau, que la dame M. Louise avait eu la gracieuseté de leur jeter sur la tête.

Nos deux balayeurs qui furent complètement mouillés, s'en allèrent raconter leur mésaventure à un agent de police qui verbalisa dare dare contre la dame M., une fervente adepte du tout par la fenêtre.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00576

Conseil des Ministres

Paris, 15 juillet.

Avant de prendre leurs vacances, les ministres se réuniront en conseil sous la présidence de M. Fallières.

Cette réunion aura lieu demain matin, à neuf heures, à l'Elysée.

M. Léon Bourgeois

A REIMS

Reims, 15 juillet.

M. Léon Bourgeois, ministre des affaires étrangères, a inauguré aujourd'hui, à Reims, la fontaine Subé.

Cette fontaine monumentale est l'œuvre de M. André Sarjoux pour l'architecture, et de MM. Paul Gasq, Auban, Baralis, Wary pour la sculpture.

Une colonne massive, pierre et bronze, couronnée d'un globe sur lequel s'élève une Victoire aux ailes déployées ; à la base, un groupe de figures symboliques, représentant le Commerce, le Travail, entourant la République, aux pieds de laquelle un fleuve est couché.

Le soubassement est carré, ses faces sont ornées de figures représentant les génies des eaux. Entre les quatre vasques par où l'eau s'écoule, des pentes gazonnées s'étalent.

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE à Paris

Paris, 15 juillet.

L'impératrice Eugénie est arrivée ce matin, à Paris, venant de Ischl, où elle a rendu visite à l'empereur d'Autriche.

Orezza-les-Eaux

Villa Granajola

PROPRIÉTÉ DU Dr MANFREDI

L'Hôtel sera ouvert à partir du 1er juillet sous la direction de M. Henri Courchet.

Un cuisinier de Nice est attaché à l'établissement. Un service d'omnibus sera à la disposition des voyageurs.

Prix de la Pension :

Table d'hôte, 5 francs par jour ; Chambres, 2 et 3 francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Mme veuve Manfredi, villa Granajola, Orezza.

LES « MÉMOIRES » du général André

Paris, 15 juillet.

Le général André, qui poursuit quotidiennement dans le « Matin » ses indiscrétions plus ou moins grotesques, avait publié ces jours derniers la correspondance qu'il avait échangée avec M. Delcassé, ancien ministre des Affaires étrangères, au sujet du fils du regretté Paul de Cassagnac, directeur de « L'Autorité. »

Un des fils du défunt, M. Guy de Cassagnac, donne l'explication suivante au sujet de cette correspondance :

» A cette époque, ma mère était gravement malade d'une péritonite et comme nous avions décidé de la faire soigner à Chartres, chez des parents, mon père avait tout simplement demandé, non au général André, mais à M. Delcassé, le changement de garnison de son fils. Je vous ai dit que mon frère Paul servait au 67e de ligne, à Soissons. Mon père demandait qu'il fut envoyé à Chartres, afin de donner à ma mère malade la suprême consolation de le voir plus souvent.

« Le général André se vante d'avoir opposé un refus catégorique à une demande aussi légitime, que tout citoyen Français a le droit de formuler ! L'opinion publique estimera à sa juste valeur l'energie de cet homme, qui refuse à une mère, terrassée par la maladie, la possibilité d'embrasser son fils. »

L'état de santé DE M. SARRAUT

Paris, 15 juillet.

L'état de santé de M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, qui a été blessé en duel par M. Pugliesi-Conti, est satisfaisant.

Le dernier bulletin médical fait connaître que tout danger est désormais écarté.

AU MAROC

La maladie du Sultan

Tanger, 15 juillet.

Les nouvelles de Fez annoncent que le Sultan est gravement malade de la fièvre typhoïde ; certains mécontents font même courir le bruit de sa mort.

On croit savoir que la maladie, sérieuse, suit son cours.

Arrivée du cheik de Chinguetti

Tanger, 15 juillet.

Le cheik Maolainin de Chinguetti, sur les ordres duquel M. Coppolani fut assassiné en Mauritanie, arrivera la semaine prochaine à Fez, avec une nombreuse suite, pour faire sa visite annuelle au sultan. Un lui prépare une réception princière.

EN AMÉRIQUE

La République du Honduras déclare la guerre AU GUATEMALA

New York 15 juillet.

La république du Honduras a déclaré la guerre à la république du Guatemala.

Le Guatemala est, en outre, en conflit avec le Salvador. Les hostilités ont déjà commencé.

Le Guatemala reproche au Salvador d'avoir prêté aide et secours à la révolution, violant ainsi la neutralité au profit de l'ancien président Barillas, qui cherchait à ressaisir le pouvoir sur le président Estrada Cabrera.

EN RUSSIE

MOSCOU

L'agitation dans l'armée

St-Pétersbourg, 15 juillet.

On télégraphie de Moscou :

L'agitation militaire prend une grande extension.

Soixante-quatorze délégués des troupes cosaques qui sont cantonnées à Moscou, ont réclamé, dans un grand meeting, des réformes économiques, la convocation de l'assemblée nationale et le licenciement des troupes cosaques appartenant aux trois premières classes.

PÉTERHOF

Assassinat du général Kosloff

Saint-Pétersbourg, 15 juillet.

Le général d'état-major Kosloff a été tué hier dans le parc de Péterhof au cours d'une manœuvre.

La victime a reçu trois coups de revolver qui ont été tirés par un individu resté inconnu.]

A St-PETERSBOURG

Démissions d'agents de police

Saint-Pétersbourg, 15 juillet.

Plusieurs agents de police ont démissionné pour ne pas tirer sur les manifestants.

AVIS DE DECÈS

Mme veuve Giaffori ; M. Charles Giaffori, avocat à la Cour d'appel de Paris, et Mme Giaffori, née Cagniasoni ; M. Maurice Giaffori ; M. Paul Giaffori ; M. Joseph Giaffori ; M. Léon Giaffori ; Mme veuve Pasqualini, née Giaffori ;

Les familles Pasqualini ; Antoine Giaccobi, chef de bataillon en 11e de ligne ; Grassi, Moretti, de Peretti, Bigiolo, Agostini, de Cervione ; Farrali, de San Giuliano ; Giaffori, de Talasani et de Monte.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Charles Giaffori

Chef d'escadron en retraite

Chevalier de la Légion d'honneur

leur époux, père, beau-père, frère, cousin, et allié, décédé à Paris, dans sa 71e année.

Le corps arrivera par le courrier de lundi matin et de là sera transporté à Cervione où les obsèques auront lieu à 5 heures du soir.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

MAISON ROGIALLI

Tailleur

Place Saint-Nicolas, Bastia (Corse)

Saison Printemps-Eté

M. Rogialli engage sa clientèle à visiter ses magasins, où elle pourra se rendre compte des assortiments de draps et lainage haute nouveauté qu'il vient de recevoir pour la saison Printemps-Eté et qu'il vend à des prix très modérés.

Complets fantaisie sur mesure, coupe irréprochable, doublés soie.

Complets choisotte bleue et noire, peigné Roubaix, confection soignée, de 35 à 100 francs.

Pantalons drap, haute nouveauté, de 12 à 30 francs.

Gilets fantaisie, dernière mode, de 12 à 20 francs.

Assortiment considérable de **cravates, bretelles, pochettes, faux-cols**, etc.

Futailles à vendre

neuves et usagées

de toutes contenances, grand choix de bordelaises, bonnes occasions.

S. PADOVANI,

7, Route du Cap, Bastia

Bijouterie-Horlogerie

DANESI fils

Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, lui-même toutes les réparations, est à même de livrer un travail soigné et garanti.

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

TROISIÈME PARTIE

LA MÈRE

Et tout haut :

— Vous saurez aujourd'hui même à quel point vous m'avez mal jugé, car, avant la fin de cette journée, votre fille sera dans vos bras.

La confiance fit un effort énergique, se leva et, avec une impatience fébrile :

— Partons ! dit-elle, je veux la voir à l'instant.

— Veuillez vous rasseoir, Jeanne, reprit-il d'un ton calme, vous la verrez plus tard, mais avant de vous conduire auprès d'elle, il faut, entendez-vous, il faut que vous sachiez dans quelles conditions je l'ai retrouvée.

— Vous me direz cela après que je l'aurai embrassée. Quoi ! il y a plus de dix ans que ma fille m'a été enlevée, plus de dix ans que je la pleure !... vous voyez me dire qu'elle va m'être rendue... et vous ne comprenez pas que je n'ai qu'une pensée, la revoir tout de suite, la serrer dans mes bras ! Donnez-moi cette joie d'abord et vous me raconterez ensuite tout ce que vous voudrez, mais, avant tout, je veux ma fille ! s'écria-t-elle avec une exaltation passionnée.

Mais lui, de son même accent froid, dur et autoritaire.

— Jeanne, si vous n'êtes pas raisonnable, je me retire à l'instant sans ajouter un mot de plus, avant de vous mettre en présence de votre fille, il faut, je vous le répète, dans votre intérêt et dans le sien que vous sachiez certaines choses et ce n'est que lorsque vous les aurez entendues que je vous dirai : Levez-vous, Jeanne, et venez chercher votre enfant !

Elle le connaissait trop pour ne pas comprendre qu'il était inutile d'insister plus longtemps, et, se laissant retomber dans son fauteuil :

— Parlez donc, fit elle, mais soyez bref, je vous en prie, je vous en conjure !

— Jeanne, reprit-il gravement, il ne faut pas que la joie de retrouver votre fille vous fasse oublier la responsabilité que vous crée une situation nouvelle. Cette responsabilité, non seulement affectera votre vie, mais aussi celle de votre fille. Songez que la pauvre enfant est infirme, hors d'état de se conduire, et que vous devenez son seul guide sur la terre. Il ne vous suffira donc pas de l'aimer, il faudra encore que vous la protégiez contre le danger qui la menace.

— Ma fille est menacée d'un danger et vous m'empêchez de voler à son secours ?

— C'est qu'il faut que vous connaissiez ce danger pour l'en préserver utilement. Oh ! rassurez-vous, la chère enfant se porte à merveille et personne n'en veut à sa vie. Mais des intrigants ont formé le projet de s'emparer de sa fortune.

— Sa fortune est en lieu sûr, répliqua de Derly en cet le directeur et il sera bien obligé de la lui rendre.

— Assurément ; mais une fois que cette fortune lui sera rendue, il ne faut pas qu'on l'en dépouille au dix moins qu'elle la partage avec un époux indigne d'elle.

— Grand Dieu, au lieu de la revoir libre, vais-je donc la retrouver mariée, et mal mariée !

— Non, Jeanne, mais tancée ou peu s'en faut à un homme qui tient de l'aimer pour mettre légalement la main sur ses millions.

Sachez que Marie, après avoir quitté, à la suite d'un drame que vous connaîtrez plus tard, la maison des gens à qui vous l'aviez confiée, sachez donc que Marie a été recueillie dans une famille pauvre, au milieu de gens qui, en somme, l'ont rendue heureuse.

— Qu'ils soient donc bénis ! s'écria-t-elle.

— Attendez, poursuivit-il froidement, ces gens que l'on pouvait croire honnêtes et désintéressés ont fini par découvrir l'origine de Marie. Ils ont un fils qui, je le crains, a eu espoir non affection et si vous n'interposez pas votre légitime autorité, l'héritière du comte de Derly qui, grâce à son nom, à sa fortune, à sa beauté et malgré son infirmité peut aspirer à un des plus beaux partis de France, deviendra la femme d'un misérable employé, d'un homme de rien, d'un intrigant.

— Cela ne sera pas, dit la mère avec. Je saurai défendre son bonheur contre tous, contre elle même s'il le faut. Vous m'en avez dit assez, rendez-moi ce cher enfant que j'ai tant regretté et je saurai, je vous le jure, tout en vous laissant les soins dont l'infirmité de votre enfant a besoin, l'empêcher qu'ils ne s'en fassent payer trop cher !

— Ce n'est pas tout. Il faut s'attendre à une certaine résistance de la part des Lorini, — c'est le nom des gens qui ont recueilli votre fille. Il ne suffira pas que vous vous présentiez au maire pour qu'ils consentent à vous la remettre sur votre première réquisition. D'une part, comme elle est charmante, ils se sont attachés à elle ; d'autre part, leur intérêt est de la garder puisque ils veulent rester la main sur sa fortune par l'intermédiaire de leur fils. Vous aurez donc à vaincre bien des obstacles, dépasser bien des espérances. Ils exigeront des preuves des liens qui vous unissent à Marie. Peut-être, s'ils ne croient pas de bon gré, faudra-t-il faire intervenir la justice.

— Je n'hésiterai pas à aller jusque-là s'il en était refusé de me la rendre.

— Parfaitement, mais vous le reconnaîtrez pas à cet que la jeune fille n'a pas atteint ses vingt et un ans et que jusqu'à sa majorité, son oncle, Stéphane de Derly, qui est son tuteur, peut vous faire arrêter en vertu de l'ancienne décision des tribunaux qui enlevait longtemps. Le bruit que ne ménageront pas de soulever une police judiciaire arrivera jusqu'à lui, et, je le connais, il n'hésitera pas à user des droits que la loi lui confère.

— Mais s'est affreux, ce que vous me dites là, il elle épouse. Est-il possible que je retrouve mon enfant pour être aussitôt séparée d'elle ?

— C'est ce qui se produirait infailliblement si vous aviez l'imprudence de vous adresser à la justice pour obliger les Lorini à vous la rendre. D'autre part, et en tout état de cause, il importe qu'elle sorte immédiatement de la maison de ces gens, et vous ne voulez pas qu'une émotion, peut-être encore une gravité, ait des conséquences irréparables. Songez que le jeune Jean Paul Lorini est amoureux fou d'elle, qu'il s'est habitué depuis quelque temps à la considérer comme sa fiancée, qu'il a le plus grand intérêt à l'épouser à présent qu'il la sait riche.

Tous deux ont été élevés ensemble ; il existe sur elle une influence bien naturelle que ne doit que croire tous les jours. Plus nous la laisserons auprès de lui, plus il sera difficile de les séparer et cependant il faut que Marie soit rendue d'elle même à quitter les Lorini, puisque vous n'avez pas d'autre moyen de la leur arracher.

(*A suivre*).

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures en couleurs

Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAÏ DE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

OUTILS pour AMATEURS et OUVRIERS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

COURS SECONDAIRES

de Jeunes Filles d'Ajaccio

DIRIGÉS PAR Mme LUCIE OTTAVI

Officier d'Académie

Cours fondés en 1882 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul aussi où les Cours sont faits par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'Instituteurs et l'Institutrice.

Exposés en plein Midi, au bord de la mer, aux splendides soir de golfe, aux et gai, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.

Pensionnat

Demi-Pensionnat — Externat

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904-1905

4 Elèves reçues au Brevet élémentaire sur 5 présentées ;

4 Admission à l'Ecole Normale sur 5 ;

10 Brevet supérieurs sur 18.

Des institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'établissement.

Préparation spéciale aux concours d'admission à l'Ecole Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

ÉCONOMIE — ÉLÉGANCE

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

PARAISSANT

LE DIMANCHE

PRIX D'ABONNEMENT :

Seine, Seine-et-Oise : 2 mois, 1 fr.

Départements : 3 mois, 1 fr. 50 c.

56, rue Jacob, 56 — PARIS

Prime au Choix ou le plus grand intérêt à se voir

DES PATRONS DÉCOUPÉS

DE " LA MODE ILLUSTRÉE "

AVEC LEQUELS ON PEUT FAIRE

TOUS LES VÊTEMENTS CHEZ SOI

Ne pas oublier que l'**Amaro** Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

Le meilleur des cigares à 0,10 est contrefait le Cigare Mat le demander dans tous les débits.

On ne fume pas ce bon cigare, On le hume tellement il est exquis

PHAÉTON

A vendre. Pour tous renseignements s'adresser à M. Baroacchi, rue de l'Opéra, Bastia.

Mairie de Saint-Florent

Le 23 septembre prochain, il sera procédé, à la mairie de Saint-Florent, à l'adjudication des biens communaux divisés en deux lots et dont la mise à prix est de 400 fr. pour chaque lot, avec faculté de les réunir, au besoin, en un seul lot de 800 francs.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de cette adjudication est déposé au secrétariat de la Mairie, où tous les intéressés pourront en prendre connaissance, et même copie, sur place.

Fait à Saint-Florent, le 15 juin 1906.

Le Maire,

T. DE MORATI.

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Chroniques, Romans, Modes, Gravures d'Art, Musique, Concours, etc.

La Famille

500.000 LECTEURS

PATRONS GRATUITS

ANCIEN CABINET PRADEAU

PIERRE CADATÉ

Chirurgien-dentiste

du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS

sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. CADATÉ a l'honneur de prévenir de nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certaines charlatans ambulants — ex-dentistes-chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières autrefois à la santé pour la fabrication de leurs spécialités.

Le Directeur-Gérant,

L.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Mme MASSEL-WOOD

Chirurgien-dentiste

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours à **Ajaccio**, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, **Cours Grandval**, en face Cardinali, photographe, et à **Bastia**, **1, rue de l'Opéra**, en face des magasins Orenga,

du 1er au 8 de chaque mois.

PRIME INÉDITE

A NOS LECTRICES

Celles de nos lectrices qui voudront bien envoyer leur adresse à

LA BRODERIE PRATIQUE

38, rue Centrale, à Lyon

recevront gratuitement un exemplaire de ce journal, dont chaque numéro contient une page de dessins piqués d'une valeur de 1 fr. 50.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ENCRIERS



à fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

ANCIEN CABINET

DE M. LE DOCTEUR PASQUALINI

4, rue des Terrasses, Bastia

Fabrication et réparations de dentiers artificiels

F.-A. MORATI

Ancien chef de section

des hôpitaux de Dijon, de Marseille, etc., travaille, comme opérateur, en mécanique dentaire, spécialement pour MM. les docteurs et chirurgiens-dentistes (diplômés).

N. B. — Les matières premières devant servir à la fabrication des dentiers proviennent des trois maisons de Paris.

Indispensable Campagne

L'ALMANACH DE LA GAZETTE DU VILLAGE

PILULES DÉPURATIVES GOLVIN

Lisez tous les Jeudis le Journal des Voyages

Le plus attrayant des publications hebdomadaires.

ROMANS D'AVENTURES

par les auteurs les plus célèbres :

Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Lotorque, etc.

Récits d'Explorations, de Nombreuses Variétés.

SUPERBES ILLUSTRATIONS

15 centimes le Numéro. En vente partout.

Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 1 fr. 50, adressé : 158, rue Montmartre, Paris.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour : d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

***Demandez dans tous les bons Etablissements un* Vin du Cap Mattei**

XXXIe ANNÉE — MARDI 17 JUILLET 1906 — N° 192

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS (le port en sus)
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	
Autres Départ.	25 fr.	12 fr.	6 fr.	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd hui : Saint Alexandre.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 4 h. 06 m. — Coucher, 7 h. 08 s.

Dernier quar., le 12. — Nouv Lune, le 21

Fête de Demain : Saint Alexis

16 JUILLET

OREZZA

Dans un de mes derniers articles, répondant à un correspondant d'Ajaccio, j'ai promis de parler d'Orezza et de Puzzichello qu'il me signalait comme un contraste destiné à combattre les prétentions de Portovecchio comme station d'hiver rivale d'Ajaccio. Je veux remplir mon engagement.

Orezza une réputation mondiale. Où ne boit-on pas de l'eau d'Orezza ? Mais cette eau n'est infiltrée peu à peu et toute seule dans la consommation des eaux dites de table. Personne ne l'a « lancée ». Personne n'a fait de gros sacrifices pour la répandre. C'est le temps et sa supériorité qui l'ont fait connaître. Cette eau est même, on peut dire, l'unique produit de la Corse qui soit arrivé *tout seul* à se faire connaître et apprécier sans le concours des insulaires. Il a fait de l'auto-réclame.

Voilà une source qui eût dû suffire à enrichir le département. Son nom évoque dans les esprits une idée de richesses répandues aux entours des bassins qui reçoivent l'eau tant réputée. C'est une évocation toute naturelle lorsqu'on a vu Vichy, Aix-les-Bains, Vals, Pangues, centres de mouvements et de consommation considérables. On arrive à Orezza et on ne trouve que Granajola ! Ce n'est pas que je veuille porter le moindre préjudice à la villa du docteur Manfredi. Mais, en conscience, dites-moi en quoi cet établissement ressemble aux fastueux palais des stations précitées ? Et encore, les eaux sont connues depuis plus de cent ans, et Granajola n'est que de fondation relativement récente. Cette maison a constitué le dernier cri du progrès corse. On ne peut faire mieux. Il y a le « piano » et il y a la « calèche » pour recevoir « MM. les Voyageurs ». Que voulez-vous de plus ?

Et c'est sur Orezza que se sont calqués les autres établissements similaires de la Corse. Dès que la saison commence on lit dans les journaux que Guagno et Guitera ont une « calèche et un piano ! » Parfois on ajoute « les déjeuners sur l'herbe, » mais ce n'est là qu'un attrape-nigauds. Quand on arrive à destination, on remarque que c'est « l'herbe » qui manque le plus. Le « piano » est ferme au poste ; « la calèche » répond encore, — quoique bien éreintée — à l'appel ; mais « l'herbe » n'attend pas. Quand on a besoin d'elle elle est desséchée. Elle a mauvais caractère cette herbe. Il y a de l'eau pour tout le monde excepté pour elle, et alors elle se fâche et meurt pour se venger. Elle n'est pas Corse pour rien. On n'en peut faire une esclave.

Quand on constate la négligence qui règne dans les stations d'eaux de la Corse on ne peut se défendre d'approuver cet argument qui l'explique. On se dit : « Cela tient à la direction. Ces établissements sont des propriétés privées, individuelles. Quel dommage ! S'ils étaient propriété publique, c'est-à-dire collective, vous verriez quel serait le changement. »

Cela paraît logique et même péremptoire. Entre les mains d'une collectivité une entreprise a plus de chances de prospérer, et cela se comprend aisément, car dans une collectivité les capitaux sont plus considérables, les avis plus discutés, les intérêts plus partagés et surveillés. Un conseil d'administration avec un directeur responsable fait généralement œuvre plus intelligente et moins routinière qu'un simple particulier, surtout en Corse, où les particuliers sont peu hardis et instinctivement réfractaires au progrès.

Mais voilà Orezza qui démolit cette argumentation. Là ce n'est point une entreprise privée.

Elle est publique. La source est départementale, elle est concédée à une compagnie d'exploitation. On s'imagine, dès lors, que les choses doivent aller rondement et qu'Orezza doit, comparativement à Vichy-Etat, réaliser le *summum* du perfectionnement dans le confort et la consommation. Il n'en est rien. Orezza n'a point marché, elle n'a réalisé aucun progrès, amené dans le département, ni même aux lieux de sa source, aucune trace de développement et de prospérité. Orezza est restée stationnaire. L'eau se consomme au dehors. On ne vient pas la boire au bassin. On va à Vichy, à Amélie-les-Bains, à Aix, on ne va pas à Orezza. Pourquoi ? Est-ce parce que notre source est lointaine et d'accès difficile ? Oui, pour un peu cela, mais il y a un motif plus important : c'est qu'on est sûr d'avance de ne trouver à Orezza ni confort ni société mondaine.

Il y a des malades qui vont aux eaux, c'est vrai ; mais il est encore plus de malades qui ne veulent pas s'éloigner de la société ni renoncer à leurs habitudes déguées de privations. Un « piano » c'est bien, un Casino c'est mieux. Une « calèche » n'est pas à dédaigner, un chemin de fer lui est cent fois préférable.

Orezza a manqué le « coche » lorsque le chemin de fer s'est construit sans approcher de ses sources. C'était une occasion capitale de donner non seulement à ses eaux, mais encore à sa contrée une vogue et une plus-value supérieures. Voyez donc ce qui s'est fait à Vizzavona. Qu'était-ce que la *Face* antérieurement au chemin de fer ? Rien. Un jour, un étranger passe par là dans un wagon. Il découvre un coin de terre charmant lui rappelant les sites de son pays septentrional : les grands arbres, la fraîcheur, les rochers avec des sources claires et glougloutantes. Il s'arrête, il explore. Cet étranger je vous dirai qu'il était aussi hôtelier. Il s'appelait M. Büdix et exploitait à Ajaccio un hôtel d'étrangers. Aussitôt, dans son cerveau, naquit ce projet : Faire à Vizzavona une station d'été qui succéderait à la station d'hiver d'Ajaccio. Et il se met à l'œuvre. La première année fut un tâtonnement. La troisième, un encouragement. La troisième, un couronnement. Aujourd'hui, il y a cinquante villas à la Face, plusieurs hôtels et trois cents rentiers qui viennent y passer au moins deux mois par an, ce qui, à raison de dix francs par jour et par homme, déverse dans la contrée plus d'un demi-million d'argent sous toutes les formes de la consommation. Et Vizzavona n'a pas d'eau ferrugineuse, et ses fraîcheurs ne sont pas supérieures à celles d'Orezza, et ses sites ne sont pas plus pittoresques, et enfin sa réputation n'est que départementale.

Or, ce qu'on a fait à la Face pourrait encore mieux et plus facilement se faire à Orezza. Le chemin de fer n'amenant pas l'étranger c'est la « calèche » qui eût dû aller le chercher, et une fois venu, ce découvreur de mondes, ce créateur de ressources, ce fondateur d'établissements eût dû être sollicité par tous les propriétaires de l'endroit s'offrant à lui venir en aide par toutes sortes de concessions, soient gratuites, soient payables à condition.

Un étranger appelle les étrangers. Ce n'est pas Ajaccio qui a créé sa station d'hiver, ce sont les étrangers. Du jour où un étranger, M. Hofer, a fondé l'hôtel Germania en 1875, Ajaccio a eu en lui un formidable agent de publicité. M. Hofer a travaillé, non pour la ville, mais pour lui-même. Mais en travaillant pour lui-même, il travaillait aussi pour la ville dont il vantait à ses compatriotes de la Suisse et à ses clients exotiques, les beautés et le climat. Cet hôtelier a fait plus à lui seul pour Ajaccio que tous les docteurs réunis, et il s'est enrichi après avoir enrichi un pays, car Hofer, dès qu'il a commencé à prospérer, a eu à soutenir la concurrence. En effet, d'autres hôteliers sont venus qui ont appelé d'autres hôteliers, encore si bien que tous les hôteliers agissant séparément, et avec une fâcheuse émulation, dans le monde de leurs relations cosmopolites, ont abouti à faire une réclame colossale à Ajaccio et à y affirmer une réputation de premier ordre.

Or, ce qui s'est passé à Ajaccio et à Vizzavona eût pu se passer encore pour les créations d'e Portovecchio et d'Orezza. Dans l'une et l'autre de ces deux localités il y a deux éléments extraordinaires de prospérité : A Portovecchio, un pays pittoresque et un climat extraordinairement doux en hiver ; à Orezza, une eau incomparable et des ombrages, les fraîcheurs des pays du Nord.

En vérité, on doit s'étonner et même s'attrister que de pareilles richesses soient restées si longtemps insoupçonnées en Corse, et que même à cette heure, celui qui les signale ne recueille aucune adhésion, aucun encouragement. On en rit peut-être bien comme des idées qui jailliraient d'une cervelle détraquée.

J'en appelle aux hommes intelligents de notre pays, que le progrès et la civilisation pénètrent chaque jour davantage, et je leur demande si véritablement il est un autre pays qui, doué de toutes les faveurs de la terre et du ciel, se voit plus abandonné que le nôtre à l'insouciance et à la stérilisation de ses richesses naturelles.

Louis Ristori,

Paris, 36, rue Bourgogne.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 17 juillet à 8 h. 1/2

Marche Militaire,	Sellelick,
Sémiramis, ouverture,	Rossini.
Sourire d'Avril, valse,	Depret.
Faust, fantaisie,	Gounod.
Gavotte des petites princesses,	André,

Le Chef de musique, LANT.

Retraite en musique

Itinéraire du mardi 17 juillet

Rue du Nouveau Port jusqu'à l'avenue Carnot, avenue Carnot jusqu'au Boulevard Paoli, Bd Paoli jusqu'à la rue Miot, rue Miot, rue Napoléon jusqu'à la rue Neuve, rue Neuve, rue St-Jean. Rentrée.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la demande d'enquête concernant l'élection de M. Pierre Leroy-Beaulieu dans la 1re circonscription de Montpellier.

Nombre de votants . .	521
Majorité absolue . . .	261
Pour l'adoption. . .	317
Contre	204

La Chambre a adopté.

Les cinq députés de la Corse n'ont pas pris part au vote.

Ce que disent les Journaux

Le Soleil

Quelqu'un songea à reposer hier à M. Clémenceau qu'il avait jadis dénoncé en termes indignés ces abus de pouvoir qu'il dénonce aujourd'hui avec tant de zèle pour le Sénat. Il avait même déposé au Sénat une proposition en 25 articles et 68 paragraphes. Il se garantissait, par exemple, contre le danger d'être embrassé par les citoyens et dans un autre article, chargé les fers au Sénat. Le Sénat n'est malheureusement pas le lieu de discuter ce projet déposé le 16 décembre 1884 par M. Clémenceau, sinon nos confrères du Matin pourraient à l'heure actuelle sur la paille des cachots.

Ce journal est qualifié par la loi à établissement publié et exploité des documents provenant des perquisitions ordonnées par M. Clémenceau pour établir la véracité du complot fabriqué par ce même Clémenceau dans un intérêt électoral ?

La Libre Parole

De M. Drumont, sur l'affaire Dreyfus :

« Talleyrand a dit que la révolution avait détruit la France, il voulait indiquer par là, que la révolution avait détruit à jamais cette forte structure intérieure, qui soutenait la France debout et droite, au milieu de toutes les tempêtes. En un certain sens, l'affaire Dreyfus a exercé une influence plus profonde que la révolution ; elle n'a point détruit seulement des institutions, elle a modifié la mentalité française, effacé des cerveaux toutes les traditions du passé, l'amour de l'armée, le respect du drapeau. La première pierre une fois détachée, toute la maison a dégringolé, et à l'heure actuelle, rien ne reste debout. »

Le Siècle

De M. Cornély, sur le désarmement :

« Les socialistes allemands et les socialistes français, pour ne parler que de ces deux branches du socialisme international, n'auraient qu'à s'entendre et à faire pénétrer dans la conscience des électeurs, qu'il ne faut donner sa voix qu'aux candidats qui s'engageront, sitôt à abolir, du moins à restreindre les armées et les dépenses militaires. Une fois cette idée installée dans des cervelles qui en acceptent de beaucoup plus stupides, on verrait la Chambre des députés française et le Reichstag, se donner jusqu'à ce qu'on ait obtenu une reprise un peu tardive de la conférence de La Haye, avec limitation des armements et constitution d'une force internationale, destinée à mettre à la raison les turbulents qui troubleraient la paix. »

L'Eclair

De M. Ernest Judet, sur le débat relatif à l'amnistie :

« M. Clémenceau qui pratique volontiers la discussion n'aime pas que ses adversaires retournent l'arme contre lui. Or il ne pouvait répondre par des raisons aux deux questions qui lui étaient posées. Avez-vous trouvé un complot réel ? Alors pourquoi ne le poursuivez-vous pas comme il le mérite ? Avez-vous inventé votre complot de toutes pièces ? Alors pourquoi n'avouez-vous pas que les élections ont été faussées par un mensonge ?

« Il y a certainement dans l'affaire une manœuvre où les complices sont du côté du gouvernement et du Bloc. Malgré tout, c'est quelque chose d'opposer à une politique imprimable des protestations que personne ne peut réfuter. Pour la première fois l'opposition a levé la tête, elle n'a pas l'air de s'en repentir. »

Le Gaulois

Il est rare qu'un mauvais exemple ne soit pas suivi. Jaloux de la Cour de cassation qui s'est prononcée sur la Commission de guerre, voici que la Chambre a présent s'attaque au barreau. A la voix de M. Paschal, elle somme le Conseil de l'ordre de s'expliquer devant M. Brisse. Le bâtonnier répond au nom de la cause de l'ordre, mais cela ne saurait empêcher de penser que la Chambre une fois de plus s'est mêlée de ce qui ne la regardait pas. Dans la République je ne vois du reste que le chef de l'Etat qui ne touche à rien, ne regarde à rien, n'entend rien.

COUR D'ASSISES

Audience du 16 juillet

Présidence de M. DE FIGARELLI, *conseiller*

L'AFFAIRE DE BARCHETTA

La session d'assises a été ouverte à midi.

M. le conseiller de Figarelli préside pour la première fois aux travaux de cette haute juridiction et nous sommes heureux de lui renouveler nos félicitations et nos souhaits de bienvenue.

Le jury a à statuer aujourd'hui sur le sort d'un nommé Leonetti, ancien cantonnier de la compagnie des chemins de fer qui est accusé d'avoir, le 11 janvier dernier, donné volontairement la mort à son ancien camarade Sébastiani, cantonnier comme lui, lequel l'avait dénoncé à la compagnie pour avoir indûment abandonné son poste, et après avoir été cause de sa révocation avait pris sa place à Barchetta.

M. Agostini occupe le siège du ministère public.

Me de Carolis est au banc de la défense.

M. le greffier Orsatteni donne lecture de l'acte d'accusation qui nous apprend que

Acte d'accusation

Leonetti était un service de la compa-

gu e des chemins de fer départementaux, depuis le 1er mars 1884. Sa façon de servir laissait beaucoup à désirer et avait donné lieu contre lui à des peines disciplinaires. Il faisait des absences assez fréquentes pour s'occuper de la culture d'un jardin et d'une vigne près d'Altetro.

Il était chef cantonnier à Barchetta, lorsque le 16 décembre 1905, il quittait sans autorisation son poste pour se rendre à Bastia.

Une enquête fut ouverte au cours de laquelle le chef cantonnier Sebastiani et sa femme furent entendus. Ils affirmèrent que l'accusé était descendu avec sa femme à la gare d'Altetro le samedi 16 décembre venant de Canavaggia. Il commença par opposer les dénégations les plus formelles, mais finit par avouer.

Il fut pour ces faits révoqué le 29 décembre 1905, mais obtint presque aussitôt d'être employé à l'usine de Barchetta pour le traitement du bois de châtaignier. Sebastiani qui était chef cantonnier à Altetro, l'avait remplacé en la même qualité à Barchetta. Le 11 janvier 1906 Leonetti vint chercher une dizaine de piquets de châtaignier lui appartenant, qu'il avait laissés près de la maisonnette du garde. Sebastiani se trouvait là en compagnie de ses camarades Casabianca et Graziani.

Ayant aperçu Leonetti il lui demanda d'un ton amical où il allait. Celui-ci répondit : « Vas le chercher. Ce n'est pas à un fardeau comme toi que je dois dire où je vais. » « Jamais fardeau autant que toi, » répliqua Sebastiani.

Peu d'instants après l'accusé qui avait fait le tour de la maisonnette se présenta de nouveau devant Sebastiani. Il tenait la main droite dans la poche de son tricot, et interpella en ces termes la victime et ses camarades :

« Je ne comprends pas que des fardeaux comme vous aient l'audace de me demander où je vais. » Sebastiani répondit : « Pas plus fardeau que toi. » Ils se trouvaient à deux pas de distance et ils levèrent en même temps la main l'un sur l'autre, mais, tandis que Sebastiani qui était en bras de chemise et n'avait sur lui aucune arme, donnait un coup de poing à Leonetti, celui-ci qui avait à la main un poignard ou un couteau, en portait un violent coup à Sebastiani qui s'écriait : « Espèce de lâche tu m'as frappé ».

Il avait été atteint à l'aine gauche et l'instrument vulnérant avait pénétré à une profondeur de 15 centimètres dans la fosse iliaque interne gauche, en plein muscle iliaque.

Transporté aussitôt à Bastia, Sebastiani succomba huit jours après à un empoisonnement de la masse du sang directement provoqué par l'infection de la blessure elle-même.

L'accusé qui s'est immédiatement soustrait aux recherches de la justice, a été arrêté par la gendarmerie le 26 mars 1906.

Interrogatoire

Leonetti affirme n'avoir frappé son adversaire qu'après avoir été grièvement brutalisé par lui et surtout après que celui-ci voulait le frapper d'une arme dont il était muni.

Cet homme lui faisait, d'ailleurs, toutes sortes de misères et avait lâchement attenté sa réputation.

Audition des témoins

Veuve Sebastiani. — La veuve de l'infortunée victime raconte qu'un jour on lui ramena son mari mortellement blessé. « J'ai été, lui a-t-il dit, frappé par Pierre. J'étais entré de garde barrière à la maison n° 9 et l'accusé qui était venu nous ouvrir nous fit voir tout de mésaise, que je fus obligé de demeurer pour ne pas le dénoncer. »

Me Joseph Nivaggioli demande acte à la Cour de ce qu'il se constitue partie civile au procès au nom de la veuve Sebastiani.

M. le docteur Giorgi a prodigué ses soins au malheureux Sebastiani blessé et a signé au mort procédé à l'autopsie de son cadavre. Il a constaté que la victime portait au sommet de la cuisse gauche une blessure profonde de 15 centimètres et qui a occasionné sa mort au bout de quelques jours.

M. Fantini, le sympathique directeur de la compagnie des chemins de fer départementaux se présente à la barre. Il fait connaître que l'accusé Leonetti était un nouvel employé quittant le service sans autorisation, plusieurs fois puni pour faute dans le service et enfin révoqué. Sebastiani n'a été pour rien dans la révocation de Leonetti. Il reconnaît cet homme et avait demandé son changement pour ne plus se trouver en contact avec lui.

M. Pierre Pieraut, chef de service à la compagnie des chemins de fer départementaux, dit que Leonetti était un assez bon ouvrier ; ayant été assez souvent puni en faute, mais plus souvent encore décoré. La victime cependant ne l'avait jamais dénoncé.

Casabianca Alexis. — Sebastiani rencontrant Leonetti lui demanda : « Où vas-tu. » Ce n'est pas à un fardeau comme toi, répondit Leonetti, que je dois répondre. « Je ne serai jamais aussi fardeau que toi s'épingua Sebastiani, » A ce moment tous deux se sont empoignés et ont échangé des coups de poing. Nous les séparâmes, Sebastiani s'éloigna en disant : « Là-bas tu m'as frappé. » Dès qu'il était rentré à sa maisonnette nous entendîmes les cris de sa femme. Nous accourûmes et nous constatâmes qu'il était blessé.

Le défense soutient que la mort de Sebastiani provient non de la blessure elle-même, mais de l'infection qui en est résulté et qui ne serait, peut être, pas survenue si des soins immédiats lui avaient été prodigués.

M. le Président ordonne, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, que M. Pascal Zaccarelli, docteur de la compagnie des chemins de fer départementaux, qui a pansé la blessure de Sebastiani, soit entendu.

M. le docteur Zaccarelli déclare que la blessure était très grave, et qu'il fit part aussitôt à M. Fontaine directeur de la compagnie, de ses inquiétudes. Sebastiani a eu des soins empressés et immédiats. Rien n'a pu sauver le dénouement fatal.

Les nommés Casabianca Orso-Noël et Crecchioli Jean racontent la scène du crime à laquelle ils ont assisté. Ils confirment dans la déposition de l'assistance Alexis.

Plaidoirie de Me Nivaggioli

L'éminent organe de la partie civile applique le jury de frapper sévèrement Leonetti qui sans motif aucun a donné la mort à un malheureux père de famille. Jamais la victime n'avait dénoncé Leonetti, et c'est à tort que celui-ci lui avait voué une haine implacable.

L'accusé est venu le jour du crime trouver Sebastiani sur les lieux de son travail, décidé à lui donner la mort. Il dissimulait déjà dans sa manche ou dans la poche de son tricot l'arme terrible dont il devait frapper sa victime. Vainement il prétend aujourd'hui que Sebastiani lui-même était armé. Tous les témoins qui ont déshabillé la victime n'ont pas trouvé d'armes sur elle. Le crime de Leonetti est odieux. Les Jurés accorderont à la veuve Sebastiani la satisfaction qu'elle réclame.

Réquisitoire

M. Agostini, substitut du procureur général, se joint à Me Nivaggioli pour réclamer contre Leonetti un verdict sévère. Leonetti était un mauvais ouvrier, révoqué pour fautes commises dans le service, ses chefs l'ont sévi à cette occasion. Il a voulu tuer le malheureux Sebastiani qui appelé à s'expliquer dans une enquête faite contre lui, avait été obligé de dire la vérité. L'accusé s'est rendu auprès de Sebastiani avec l'intention de le tuer. Il dit pour sa défense n'avoir frappé qu'après avoir reçu un coup de poing de la victime ; mais il résulte bien des dépositions et des constatations matérielles que Sebastiani ne l'a frappé qu'après avoir été blessé et pour le repousser.

Dans ces conditions, les Jurés doivent permettre à la Cour de prononcer contre l'accusé une peine sévère.

Plaidoirie de Me de Caraffa

L'éloquent défenseur discute l'une après l'autre toutes les charges de l'accusation. Leonetti, dit-il, n'était pas le mauvais employé qu'on a bien voulu dépeindre puisque M. Pieraut, son chef, est venu déclarer à l'audience que pendant 17 ans il n'avait jamais eu à se plaindre de lui. La dernière année seulement son service laissait à désirer. Sebastiani a poursuivi de malheureux de mille tracasseries et endurcissait en erreur le personnel de la Compagnie, il a encouru sa révocation.

Le jour du crime l'accusé a été cruellement battu par celui qui lui avait fait perdre son gagne-pain et ce n'est qu'en voyant Sebastiani armé qu'il s'est décidé à frapper. Il a agi en cas de légitime défense et mérite d'être acquitté.

M. le Président fait poser d'office aux jurés la question de provocation.

Le Verdict

Reconnu coupable de meurtre provoqué Leonetti est condamné à 5 ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour.

La Cour alloue à la partie civile 1 franc de dommages-intérêts.

Audience d'aujourd'hui :

Istria Jean-Jacques-Marie, cultivateur, né à Urbalacone, demeurant à Bilinco, Tentative d'assassinat.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseur, Me de Caraffa, Sinfoni.

Liste des Jurés

Jurés titulaires

Grimaldi d'Eadea, J.-M., prop., Castifao.
Albertini Rare, adjoint mairie, Casagliosa.
Casanova Michel, officier retraité, Solta.
Costa Don-Jean, propriétaire, Oletta.
Pietri J.-B., cultivateur, Portovecchio.
Paoli Thomas, emp. d'arrond., Porl.
Luca Alexandre, propriétaire, Ajaccio.
Poli Paul, maire, Leoti.
Hallaili J.-B., adjudant en retraite, Felce.
Orsini Joseph, propriétaire, Ata.
Peraldi Ange Pascal, percepteur, Murato.
Rinucci Jules-Aut., prop., Ciamannacce.
Narienti Sylvestre, cap. en ret., Bastelica.
Angeli Jean, capitaine en ret., Verdese.
Porri Dominique, propriétaire, Ajaccio.
Orseni Xavier, capitaine en ret., Vero.
Salvetti François, retraité, Moltifao.
Luciani, com. de mar. ret., St Florent.
Negri Martin, officier de réserve, Evisa.
Morazzani J.-P., propriétaire, Zicavo.
Corazzi P.-F. capit. ret., Piedicorte.
Peruetti F.-A., maire, Campo.
Gautier Albert, rentier, Corte.
Grisoni Antoine-Marie nég., Calacuccia.
Guerrici J.-Th., maire, Volone-Ornano.
Grimaldi Ours-Pierre, maire, Sesta.
Giammarini E., propriét., Pietrasorena.
Rinucci Antoine, maire, Corsano.
Natali D.-F., retraité, Lugo di Nazza.
Pelizza Antoine, pharmacien, Corte.
Feliei Thomas, négociant, Luri.
Peretti P.-F. de Charles, prop., Sartene.
Giulieri Ignace-François, not., Pogiolo.
Giro'ami B., sous-officier ret., La Porta.
Bohr Paul, propriétaire, Oletta.
Daniili J.-B., propriétaire, Palasca.

Jurés supplémentaires

Costa Pierre, capitaine retraité.
Brandisi Emile, commerçant.
Santucci Joseph, cond. des p. et chaus.
Antonetti Dominique, avocat.
Tous à Bastia.

MM. Luca, Marietti, Angeli, Porri, Salvetti, Feliei, Antonetti, ont été dispensés.

Une tournée a été accordée à M. Grisoni.

PUNCH DÉMOCRATIQUE
au Cercle Gambetta

Discours de M. H. Pierangeli, député de Bastia

Mes chers Amis,

Je tiens tout d'abord à adresser l'expression de ma vive gratitude au Président, aux membres du Comité et à tous les membres de la Ligue de Propagande Républicaine, pour le témoignage de sympathie qu'ils ont bien voulu me donner en m'appelant à présider cette réunion.

Je vois, dans cette réunion, une imposante manifestation d'union républicaine, manifestation réconfortante qui témoigne de la volonté du parti républicain de rester uni et compact pour les luttes futures.

En face du danger, nous ressaisissant à la hâte, nous nous sommes résolument serrés autour du drapeau et, au scrutin de 20 mai, nos gros bataillons, dans un magnifique élan, ont sauvé dans l'arrondissement, la députation des ennemis de la démocratie républicaine.

Mais la dernière lutte nous a prouvé l'admirable organisation de nos adversaires. Accoutumés à une discipline incomparable, trouvant dans l'organisation du clergé une organisation électorale toute faite et des agents qu'il serait puéril et imprudent de mépriser, ils restent redoutables malgré leur défaite. Vaincus, ils n'abandonneront pas le champ de bataille, et attendent, toujours prêts, une imprudence, une défaillance pour prendre leur revanche.

Ils sentent qu'il y a entre leurs aspirations et les nôtres trop de divergences pour que nous puissions rechercher, comme on l'a si bien dit, ailleurs qu'à gauche, nos éléments de lutte et de victoire, et nous n'ignorons pas que nous retrouverons dans nos adversaires d'aujourd'hui nos adversaires de demain qui étaient nos adversaires d'hier.

Et c'est pourquoi, le groupement des forces républicaines doit subsister, il doit survivre à la période électorale. Nous devons veiller, prêts à toutes les éventualités, et grouper autour de nous toutes les générations nouvelles et profondément imbues du nouvel esprit républicain.

Qu'il me soit donc permis d'appeler à la formation de ce comité de propagande qui donnera une impulsion toujours plus vive, toujours plus efficace aux idées que, tous ici, nous défendons avec une énergie toujours plus grande, une foi toujours plus vivace, et je ne doute pas que, jeunes et vieux lutteurs de la démocratie bastiaise, nous n'apportions dans la réalisation du programme que nous nous sommes tracé, une communauté de vues vers une communauté de but et d'aspirations.

Ai-je besoin de vous dire que je consacrerai tous mes efforts à défendre au Parlement le programme démocratique que les électeurs républicains de l'arrondissement ont pleinement ratifié.

La démocratie attend avec confiance les réformes si longtemps promises. Elle n'entend plus se contenter de la vieille chanson qui si longtemps a bercé la misère humaine. Elle n'exige pas de l'Etat la disparition du Paupérisme, mais elle veut qu'il assure aux vieillards et aux travailleurs la protection à laquelle ils ont droit.

Certes, je ne suis pas de ceux qui souhaitent l'avènement du socialisme et veulent dans la substitution du capital collectif au capital privé, dans la socialisation de tous les moyens de production et dans l'application de la théorie collectiviste, la panacée universelle. Je ne pense pas que ce rêve de quelques-uns puisse devenir une réalité un jour et demeure convaincu que le remède serait pire que le mal. Mais je ne suis pas de ceux non plus qui repoussent de parti pris des idées nobles et généreuses et, pour ma part, je serai toujours prêt à les accepter d'où qu'elles viennent toutes les fois que, par leur réalisation possible, elles pourront donner à la Démocratie plus de liberté, plus d'égalité, plus de fraternité.

Le programme du Gouvernement, imbu des idées démocratiques, nous fait connaître les réformes nécessaires qu'il compte entreprendre. La majorité du Parlement en assurera l'exécution. Elle aura à cœur de montrer au Pays qu'elle n'est inspirée de cette grande loi de justice sociale qu'elle ne saurait méconnaître sans faillir à ses engagements, sans se montrer, suivant une expression heureuse, au-dessous du suffrage universel.

Par son œuvre sociale, la nouvelle législature contribuera à rendre la République tous les jours plus forte, tous les jours plus chérie de la Démocratie.

Représentants de la Corse, nous donnerons à notre entière adhésion à une politique qui répond à toutes nos aspirations ; mais il nous appartiendra de rappeler aux pouvoirs publics que l'île oubliée attend toujours l'exécution des promesses dont, depuis trop longtemps, elle escompte la réalisation.

Et maintenant, mes chers amis, je lève mon verre à la République démocratique et sociale, à la Corse que nous confondons dans un même sentiment d'amour et d'inaltérable dévouement.

Je bois à l'arrondissement, à la ville de Bastia !

Brevet supérieur
(ASPIRANTES)

La première session des examens du brevet supérieur pour les jeunes filles s'ouvrira mercredi 18 juillet. Les examens écrits et oraux auront lieu comme d'habitude au Lycée.

Les aspirantes devront se présenter à 7 heures et demie du matin et entreront par la porte de la rue de la Miséricorde.

EXCURSION A PIOMBINO

Ainsi que nous l'avions annoncé l'excursion à Piombino aura lieu dimanche prochain.

Notre population, nous n'en doutons pas, répondra avec empressement à l'appel des organisateurs de cette excursion qui n'ont rien négligé pour la rendre aussi attrayante que possible. Le départ est fixé à 4 heures très précises du matin à bord du vapeur « Gianotti » qui accostera, de construction récente et spécialement aménagé pour les passagers.

Notre population sera à cœur de payer la dette de reconnaissance contractée envers la vaillante population de Piombino lors du naufrage de « l'Annociation. »

Le nombre des cartes étant limité les amateurs devront se hâter car la liste sera close vendredi soir et il ne sera pas délivré de billets à bord.

On peut se procurer des cartes chez MM.

Pierracchi, (Lion d'Or). — Café du Lycée. — Bar Français, (Citadelle). — Manzoni, (Place d'Armes). — Café de France, (Nouveau port). — Colombo, coiffeur. — Colonna, coiffeur. — Café Français. — Bar Sorvi. — A.-L. Brigaudelli. — Samarissine. — Pharmacie de la Croix Rouge.

Échouement du BALKAN
DE LA COMPAGNIE FRAISSINET

Nous reproduisons ci-après l'information du *Petit Marseillais* relative à l'échouement du *Balkan*, de la Compagnie Fraissinet.

Nos lecteurs remarqueront que notre confrère marseillais se garde bien de citer le nom de la Compagnie à laquelle appartient le navire qui s'est échoué.

UN COURRIER DE CORSE ÉCHOUÉ

Le paquebot-poste *Balkan*, courrier de Corse, capitaine Terras, venant de Marseille, s'est échoué à l'entrée de la petite passe du Port Marchand, dressé par le vent qui soufflait en tempête. Dès que l'accident fut signalé, la direction du port envoya sur les lieux le puissant remorqueur le *Travailleur*, ainsi qu'une chaloupe. Le vent gênait considérablement la manœuvre du remorqueur et de la chaloupe.

A la suite de cet accident, il a été, une fois de plus, reconnu que l'on doit au plus tôt, achever l'approfondissement de cette passe, qui est impraticable par les jours de gros temps pour les navires de fort tonnage.

L'échouage d'aujourd'hui a nécessité en effet, plusieurs heures d'efforts de toutes sortes. A 5 heures et demie, le *Balkan*, qui, normalement, aurait dû partir une heure avant pour la Corse, n'était pas encore dégagé.

A 6 heures, le *Balkan* était toujours dans la même situation, malgré les efforts du *Travailleur*, sur lequel est resté toute l'après-midi le capitaine de vaisseau Maisonneuve, commandant la direction du port. Il fut reconnu que la position du navire ne pouvait inspirer aucune crainte et que pour le déséchouer, il était nécessaire de le décharger complètement. Aussitôt, deux bagueis de 200 tonnes furent conduite auprès du paquebot pour recevoir le chargement. Si l'opération se fait dans la nuit, le *Balkan* pourra être remis à flot à la première heure.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 16 juillet

Thermomètre 7 heures du matin 22 0
Midi 28 8 à 6 heures du soir 24 5
Maxima + 27 0 Minima 17 0.

Baromètre — 7 heures du matin, 764 mm. à midi, 765 mm 6 heures du soir, 764 mm.

Vent. — Dans la matinée, calme.
Dans l'après-midi, N.E. faible.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

Au Lycée

Ainsi que nous l'avions annoncé, la distribution des prix au lycée de Bastia est fixée au samedi, 28 juillet, à 8 heures du matin, sous la présidence de M. Henri Pierangeli, député de Bastia.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Signoret, professeur de philosophie.

La rentrée des élèves internes est fixée au 1er octobre. La reprise des classes aura lieu le lendemain, 2 octobre.

Courriers en retard

Par suite d'une fausse direction, — erreur que la direction des postes de Marseille ne commet que trop souvent, — les dépêches du Continent qui devaient nous parvenir dimanche à 10 heures et demie, ne sont arrivées à Bastia que par le *bateau-tartane* de la Compagnie Fraissinet, qui est arrivé lundi à 8 heures 10 du matin, effectuant ainsi la traversée de Marseille à Bastia, en *vingt heures*, avec une mer d'huile. S'il avait fait mauvais temps, au lieu d'avoir nos lettres à 11 heures du matin, — ce qui cons-

tue déjà un réel progrès, — nous aurions eu notre courrier dans trois jours.

Bacalà per Corsica !

Faculté de Bordeaux

M. Georges Fisch, étudiant à Bordeaux, vient de subir avec succès son premier examen de physique et chimie devant la Faculté des sciences de cette ville.

Nous sommes heureux d'adresser nos meilleures félicitations à M. Georges Fisch, qui est le fils de notre vieil ami M. Agénor Fisch, juge de paix de Bogliano.

Extradition

La police a conduit hier matin à bord du vapeur « Afrique » en partance pour Livourne, et remis entre les mains des carabiniers Italiens Bianchi Adelindo et sa femme Albina, détenus à la maison d'arrêt de notre ville et dont le gouvernement italien avait demandé l'extradition.

Contraventions

La police a verbalisé contre le marin Bastien Jean-Baptiste, 28 ans, qui était pris de boisson, causait du scandale au vieux-port, et contre le sieur A. G..., 40 ans, boutier à Lupino qui persiste à vouloir donner asile à une fille soumise dans son établissement contrairement au règlement de police.

Contre les sieurs G. François et A. Joseph, pour tapage injurieux, dans la rue de l'Opéra, contre la dame B. Madeleine, qui abreuvait ses chevaux à la borne-fontaine de la Gare et contre le nommé A. Augustin, qui rentrait en ville à 8 heures du soir sur son cabriolet, dépourvu de la lanterne réglementaire.

Femmes querelleuses

Les nommées G. Maria 32 ans, et B. Maria Felicité, 23 ans, demeurant au Gaudallo, se sont prises de querelle hier matin et les gros mots ne leur suffisant pas elles allaient en venir aux mains lorsque l'agent Graziani, qui passait par là, réussit à calmer leur ardeur combative en leur dressant procès verbal pour scandale sur la voie publique.

A la Conception

Ce soir, à 8 heures, dans l'oratoire de l'Immaculée Conception, commencera la neuvaine préparatoire à la fête de Sainte-Anne.

ON DEMANDE DES MALADES
PAYEMENT APRÈS GUÉRISON SEULEMENT
Guérison rapide et sûre par l'électricité, les plantes, etc., de toutes les maladies signalées ou chroniques, même réputées incurables, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Estomac, Foie, Reins, Nerfs, Peau, Bronchites, Asthme, Rhumatismes, Goutte, Gravelle, Asthme, Vices du Sang, Constipation, etc.
Ecrire avec détails au Dr Rabaa, Privé de la "Clinique nouvelle", 10, R. des Beaux-Enfants, PARIS

DERNIÈRES NOUVELLES
Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00378

[illegible]

	14 juillet	15 juillet
Rente de 3 0/0 perpétuelle	96 75	96 90
— 3 0/0 amortie	97 10	97 10
	ex coupon.	

GARDIENS DE PHARES

Paris, 16 juillet.

M. Tomasi, gardien du phare d'Alistro et M. Luciani, gardien du phare de la Giraglia, sont élevés de la deuxième à la première classe.

MM. Bergami et Dellepiani, gardiens du phare des Sanguinaires, sont élevés de la quatrième à la troisième classe.

L'état de santé DE M. SARRAUT

Paris, 16 juillet.

L'état de santé de M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, continue à être satisfaisant.

Une nouvelle consultation a eu lieu ce matin, à 10 heures, entre les docteurs Bixy, Guillemin et le médecin de la Chambre, M. Bellières.

Les hommes de l'art ont déclaré que le rétablissement s'opèrerait rapidement.

La visite de M. Fallières

Le président de la République s'est rendu cette après-midi chez M. Sarraut.

Sa visite n'a pas été longue, car les médecins ont déclaré que l'isolement était toujours nécessaire.

Tirages financiers

Ville de Paris 1869

Paris, 16 juillet.

L'obligation 547.262 est sortie remboursable à 200.000 francs.

Les obligations portant les numéros 73.716, 125.758, 361.927 et 509.213 sont sorties remboursables chacune à 10.000 francs.

Bons Algériens 1888

Le bon portant le numéro 115.918 est sortie remboursable à 100 000 francs.

Le bon portant le numéro 59.253 est remboursable à 2.000 francs.

Bons fonciers 1887

Le bon portant le numéro 149.067 est sorti remboursable à 100.000 fr.

Le bon numéro 28.780 est sorti remboursable à 2.000 francs.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Drôme

Paris, 16 juillet.

Les électeurs de la circonscription de Die étaient appelés hier à élire un député, en remplacement de M. Ferrier, radical, décédé.

M. le docteur Evesque, seul candidat, a été élu par 9.202 voix.

RÉPARATIONS DREYFUSARDES

Paris, 16 juillet.

Le général Picquart sera appelé prochainement au commandement d'une brigade du gouvernement militaire de Paris.

Le chef d'escadron d'artillerie Dreyfus est affecté au 12e régiment d'artillerie, à Vincennes.

La peste bubonique

Le Havre 16 juillet.

Un employé de la Compagnie des Chargeurs réunis, atteint de la peste bubonique, est décédé ce matin.

Ce cas est tout à fait isolé.

L'état sanitaire de la ville est excellent.

Conseil des Ministres

Paris, 16 juillet.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Mouvement administratif

M. Clémenceau, ministre de l'intérieur, a soumis à la signature présidentielle un mouvement administratif.

Ce mouvement ne concerne pas la Corse.

Mutations dans l'armée

M. Etienne, ministre de la guerre, a soumis, à la signature présidentielle quelques nominations dans l'armée.

Il a fait connaître la décision qu'il avait prise concernant l'affectation du chef d'escadron d'artillerie Dreyfus.

La fête nationale

Le ministre de l'intérieur a fait savoir au Conseil que, d'après les rapports des préfets, la fête nationale a été fêtée partout avec enthousiasme, et sans incidents.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

PROTESTATION DE M. PUGLIESI-CONTI

Paris, 16 juillet.

M. Pugliesi-Conti, député de la Seine, a écrit à M. Brisson, président de la Chambre, pour protester contre la non publication au Journal Officiel des paroles qu'il avait prononcées à la séance de la Chambre du vendredi 13 juillet.

LE PAPE et la Loi de Séparation

Rome, 16 juillet.

Notre correspondant particulier nous télégraphie que le Pape ordonnera aux catholiques français de faire un essai de la loi de Séparation.

EN AMÉRIQUE

La Guerre entre le Guatemala et le Salvador

New York 16 juillet.

L'armée guatémalienne a envahi le Honduras et la République du Salvador.

Les Guatémaliens marchent sur le Honduras.

Les Salvadoriens ont infligé une sanglante défaite aux Guatémaliens qui laissèrent sur le champ de bataille plus de 2.000 hommes.

L'intervention des Etats-Unis

New York 16 juillet.

Le département d'Etat de Washington a fait savoir aux deux Républiques qu'il était très heureux d'offrir ses bons offices pour arrêter le conflit international provoqué par la révolution guatémalienne.

Les deux Etats en guerre ont fait répondre qu'ils acceptaient la médiation des Etats-Unis.

EN RUSSIE

ODESSA

Explosion d'une bombe
Des cadets de la marine
Il sera

Une dépêche d'Odessa annonce qu'une bombe a été lancée dans la salle à manger des cadets de la marine.

L'explosion a été terrible.

Les blessés sont nombreux, car presque toutes les tables étaient occupées.

Orezza-les-Eaux
Villa Granajola
PROPRIÉTÉ DU Dr MANFREDI

L'Hôtel sera ouvert à partir du 1er juillet sous la direction de M. Henri Courchet.

Un cuisinier de Nice est attaché à l'établissement. Un service d'omnibus sera à la disposition des voyageurs.

Prix de la Pension :
Table d'hôte, 5 francs par jour ; Chambres, 2 et 3 francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Mme veuve Manfredi, villa Granajola, Orezza.

Avis aux propriétaires

Avant de vendre vos prunes Reine Claude voyez MM. L. N. Mattei et Cie, qui vous achèteront.

Vezzani

On offre à louer un logement appartement meublé de 3 à 5 pièces.

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ-RESTAURANT DES GOURMETS
A partir de 4 heures
GLACES
Crème Praliné — Fraise

BASTIA-QUINQUINA
AU VIN DE BANYULS
SUCCURSALE
de la Maison Bon-grosi frères
BASTIA (Corse)
Apéritif
Digestif
Fortifiant

2 22, Feuilleton du Petit Bastiais

Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & L. SIEGEL

TROISIÈME PARTIE

LA MÈRE

— Ma fille chérie ! vais-je donc lui apparaître après un si long temps pour lui causer du chagrin ? car enfin, vos gens qui l'ont recueillie, élevée, elle doit leur rendre l'affection qu'elle lui témoignent. Je suis sa mère, il est vrai, mais il y a tant d'années que je l'ai perdue, et elle était si jeune alors, qu'elle peut bien n'avoir oublié. Je ne voudrais pas lui apporter une douleur avec mes premiers baisers, il serait, à mon avis, plus humain de la prévenir, de lui reapprendre à m'aimer. Ce serait en même temps plus habile, puisque vous assurez que sans consentement est indispensable pour que je la reprenne sans l'assistance de la police.

— Je vous croyais plus prudent de l'avoir surprise de vous, insinua Mézonalle avec ironie.

— Dieu sait, en effet, si ma bête est sensible ! mais je suis mère, et si ma tendresse est profonde, elle n'est pas égoïste, et puis ma joie serait amoindrie si je m'apercevais qu'elle me suit à regret ; quelle désolation n'éprouverais-je pas si elle me faisait comprendre que sa véritable famille est celle qui l'a élevée ? ci, en voulant l'emmener précipitamment, je m'exposais à m'apercevoir qu'elle aime d'autres personnes plus que moi, alors que je n'aime qu'elle au monde !... Ah ! je le sens si elle refuse de me suivre, je serai sans force pour l'y décider.

— Vous puiserez dans votre tendresse assez d'énergie pour l'amener à subir l'autorité que vous tenez de la nature.

— Mais si elle me supplie de ne pas bouleverser une séparation cruelle, si elle me demande de me contenter de la voir chaque jour jusqu'à celui où je l'emmènerai ; si, en un mot, elle implore un délai, devrai-je le lui accorder ?

— Gardez-vous-en bien, car vous risquerez de faire le malheur de sa vie. Vos scrupules sont inouïs, Jeanne. Ne vous ai-je pas dit que Jean-Paul était amoureux de marie et que je craignais qu'il ne fût parti de retour. La laisser plus longtemps sous le même toit que lui serait permettre au jeune homme d'agir de façon à rendre le mariage indispensable, malgré tout le monde et malgré vous même.

— Ce garçon serait coupable d'une telle infamie ? Vous croyez qu'il serait assez lâche pour profiter du délai que j'accorderais à ma fille pour attenter à sa pureté, pour me la rendre souillée, flétrie ? et cela pour être sûr qu'elle ne lui échappera pas ?

— Dame ! mettez-vous à la place d'un jeune gaillard résolu, menacé de perdre celle qu'il aime ; imaginez ce que peut faire un pauvre hère pour s'assurer la main d'une jeunesse riche à millions. J'ai vu ce Jean Paul et c'est parce que je l'ai jugé que je vous conseille, dans l'intérêt de Marie, de la séparer de lui sans retard.

— Mais encore une fois, si elle refuse de me suivre, comment l'y contraindre ? n'est-ce la vouloir encore tuer, mais lâchement, que de l'y forcer ?

— Non, n'agit pas de l'y contraindre, mais de l'y décider.

— Cela encore est presque impossible. J'aurai beau lui parler, elle ne m'entendra pas, la pauvre enfant.

— Aussi vaut-il mieux lui écrire une lettre qui lui sera remise presque à l'instant où vous direz apparaître. Cette lettre, je vais vous la dicter, si vous le voulez bien, et je vous garantis qu'elle suffira pour la jeter dans vos bras.

— Dictez donc, dit la comtesse, j'écris.

Il plaça devant elle du papier, une plume, de l'encre, et commença à dicter, non pas en cherchant ses phrases comme un homme qui improvise au hasard, mais avec une assurance révélant qu'il avait déjà mûri les termes de cette lettre, sur laquelle il fondait un si grand espoir :

« Ma fille bien aimée,

« Malgré le long temps qui s'est écoulé depuis que j'ai été forcée de me séparer de toi, il est impossible que tu aies oublié ta mère.

« Si tu as pensé que je t'avais volontairement abandonnée, tu as bien tremblé, hélas ! et tu as accusé à tort car depuis le moment fatal qui t'a arrachée à mon amour, il ne s'est pas écoulé une heure sans que je fasse tous mes efforts pour te reprendre, par une ruse ou par violence.

« Pendant les souvenirs de tes premières années que tu as vécues près de moi, t'étais bien faible alors, bien malheureuse, tu t'appelais Lia ?

« Ah bien ! j'aime et la douleur qui me gravé mon état de ne suis plus à présent qu'une pauvre femme que refusée seule à la vie l'espérance de passer mes dernières jours près de toi.

« Si tu me refusais ce bonheur, tu mentais à ta repousser la mort de ta mère.

« Il y a si longtemps que tu vis auprès des hommes que tu t'est convaincue que tu ne peux finir par croire que M. Lorrol est ton père et que la vénérable Mme Lorrol est ton amie.

« Comprenant à quel point tu dois les aimer, il m'en coûte de te détromper aujourd'hui, mais les liens d'une affection reconnaissante sont, en vérité, les seuls que l'entretiennent à vous.

« Tu vraie, ton unique famille, c'est ta mienne, puisque je suis ta mère.

« Quand un jeune homme qui a été le compagnon de ton enfance et de ta jeunesse, si tu dois lui retirer le droit non de frère, ce ne sera que pour le changer contre celui non moins doux d'ami.

« Je ne veux pas croire un instant que tu puisses hésiter à me reconnaître, malgré toute la longue séparation subie, malgré le poids des années et des souffrances que, du blanchissant mes cheveux, enfilait de sinl, en lisse de l'égoïste jeunesse femme que tu as connue, une pauvre créature au désir de ses vœux, et qu'elle mourrait si tu la repoussais.

« Je ne puis croire non plus que tu sois troublé aux larmes, mes caresses d'autrefois.

« A mon appel, tu accourras donc mes bras et, si possible que tu puisses te pardonner de quelque de ton enfance que tu as commis en toi une tendresse, tu comprendras que mais effectivement ce qui t'empêchera toi sur celle que tu as tant aimée, c'est de savoir que jusqu'à ce jour...

« Si tu me refusais ce bonheur, tu mentais à te reprocher la mort de ta mère.

« Il y a si longtemps que tu vis auprès des hommes que tu t'est convaincue que tu ne peux finir par croire que M. Lorrol est ton père et que la vénérable Mme Lorrol est ton amie.

« Comprenant à quel point tu dois les aimer, il m'en coûte de te détromper aujourd'hui, mais les liens d'une affection reconnaissante sont, en vérité, les seuls que l'entretiennent à vous.

« Tu vraie, ton unique famille, c'est ta mienne, puisque je suis ta mère.

« Quand un jeune homme qui a été le compagnon de ton enfance et de ta jeunesse, si tu dois lui retirer le droit non de frère, ce ne sera que pour le changer contre celui non moins doux d'ami.

« Je ne veux pas croire un instant que

Mme MASSEL-WOOD
Chirurgien-dentiste
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours à **Ajaccio**, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, **Cours Grandval**, en face Cardinali, photographe, et à **Bastia**, **1, rue de l'Opéra**, en face des magasins Orenga,
du 1er au 8 de chaque mois.

PRIME INÉDITE
A NOS LECTRICES
Celles de nos lectrices qui voudront bien envoyer leur adresse à
LA BRODERIE PRATIQUE
38, rue Centrale, à Lyon
recevront gratuitement un exemplaire de ce journal, dont chaque numéro contient une page de dessins piqués d'une valeur de 1 fr. 50.

LIBRAIRIE OLLAGNIER
ENCRIERS


à fermeture automatique élastique
Système Colombani
Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

ANCIEN CABINET
DE M. LE DOCTEUR PASQUALINI
4, rue des Terrasses, Bastia
Fabrication et réparations de dentiers artificiels
F.-A. MORATI
Ancien chef de section
des hôpitaux de Dijon, de Marseille, etc., travaille, comme opérateur, en mécanicien dentiste, spécialement pour MM. les docteurs et chirurgiens-dentistes (diplômés).
N. B. — Les matières premières devant servir à la fabrication des dentiers proviennent des trois maisons de Paris.



Indispensable en Campagne
L'ALMANACH DE LA GAZETTE DU VILLAGE

PHAÉTON
A vendre. Pour tous renseignements s'adresser à M. Bernacchi, rue de l'Opéra, Bastia.

Installation
à Gaz et Acétylène
Jean Cini, ex ouvrier du Gaz
Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage. — Travail soigné et garanti.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 15, au 1er
Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa mairie un garde entre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui empêchent des malheureux naturellement à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Demandez les
CIGARETTES ÉLÉGANTES MAYOR
à 0.30 le paquet

LIQUEUR DE NOIX
par M. SIMONCELLI
Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1887). Croix de mérite et Médaille d'or Exposition internationale de Bastia (1906)
Boudé de propriétaires viticulteurs, reconnue par les nombreux médecins de Montpellier qui en font l'ordonnance et notamment par M. Combescure, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette Liqueur fabriquée rationnellement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats, par ses propriétés digestives, son arome et son velouté.
Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac, désireuses d'atténuer leurs souffrances, dans les cas d'épidémie et notamment contre le mal de mer et les coliques.
La Liqueur de Noix se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'administre par petits verres à liqueur.
Dépôt à sa Villa près Cardo et à Bastia chez M. LUCIANI, pharmacien, place des Terreaux.
Se méfier des contrefaçons.

COURS SECONDAIRES
de Jeunes Filles d'Ajaccio
DIRIGÉS PAR Mme LUCIE OTTAVI
Officier d'Académie
Cours fondés en 1882 par l'Administration
Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul aussi où les Cours sont faits par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'Instituteurs et d'Institutrices.
Exposés en plein Midi, au bord de la mer, vue splendide sur le golfe, eau et gaz, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.
Pensionnat
Demi-Pensionnat — Externat
PRIX TRÈS MODÉRÉS
Succès pour l'année scolaire 1904-1905
4 Elèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées ;
4 Admises à l'Ecole Normale sur 3 ;
10 Brevets supérieurs sur 18.
Des institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Etablissement.
Préparation spéciale au concours d'admission à l'Ecole Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
132 et 134, Rue Lafayette
Expéditions en Province.
CATALOGUE FRANCO (100 pages).
Téléphone — CHINE 4-81-DENIS
Dépôt Général du FER GAFFARD

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — SIX MOIS : 7 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron d'usage dans les 1er, 3e et 4e Nos.
3 MOIS : 9 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ARIEL-GOUBAUD, Editeur, 3, r. de 4-Septembre


Lisez tous les Jeudis
le
Journal des Voyages
La plus attrayante des publications hebdomadaires
ROMANS D'AVENTURES
Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Leturgon, etc.
Récits d'Explorations. — Nombreuses Variétés.
SUPERBES ILLUSTRATIONS
Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 1 fr. 50, adressé, 6bd, rue Montmartre, Paris.
15 centimes le Numéro.
En vente partout.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
Eugène PERICCHI, propriétaire
Saison Printemps-Eté 1906
Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures en couleurs
Choix considérable de pantoufles
Prix très réduits
M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.
La Maison se charge des réparations

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAÏ DE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent fer titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent fer titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LA MELLE, 42, Rue Lafayette, Paris
SCIES à RUBAN, TOURS, MACHINES à bois
OUTILS FRANÇAIS et ANGLAIS pour tous Métiers

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
***Demandez dans tous les bons Etablissements un* Vin du Cap Mattei**

XXXIe ANNÉE — MERCREDI 18 JUILLET 1906 — N° 193

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divertos, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Alexis.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 06 m — Coucher, 7 h. 09 s.
Dernier quar., le 12. — Nouv. Lune, le 21
Fête de Demain : Saint Camille de Lilers.

17 JUILLET

L'AMNISTIE

La Chambre a consacré deux jours aux débats sur l'amnistie. Il y a six mois à peine qu'une amnistie a été prononcée. En voici une autre. L'usage s'établit ainsi d'amnistier sans cesse. On se contentait autrefois des grâces du 14 juillet. Maintenant on veut davantage et tout le monde a perdu la force de refuser. Il est sans doute un peu naïf de déplorer cet abus. Le pli est pris ; et il faudrait un grand changement dans les mœurs ou dans la politique pour que, désormais, on condamné risque d'accomplir sa peine. « Presque tout est permis ; et ce qui est défendu sera bien vite pardonné. » Telle est la règle du moment.

Avec ceci s'accorde à merveille la tendance gouvernementale à baptiser « complot contre la sûreté de l'Etat » tous les actes d'opposition. Toutes les personnes arrêtées aux environs du 1er mai ont été remises en liberté. On ne parle plus de les poursuivre. Un procès embarrasserait fort le gouvernement. Mais l'amnistie est là pour nous tirer d'affaire. L'opposition de droite triomphe de cette situation. Il nous sera bien permis de lui rappeler qu'un certain nombre de républicains — entre autres M. Ranc et nous-mêmes — n'avaient pas cru à ce complot trop opportun. Mais toute cette querelle est rétrospective ; et le fond du débat, depuis deux jours, n'était pas là. Il s'agissait des agents des postes qui se sont mis en grève au printemps dernier et que le gouvernement a révoqués pour refus de service. On voulait les compromettre dans le projet d'amnistie, mais le gouvernement a repoussé cette prétention. M. Barthou, ministre des travaux publics, a défendu les droits de l'Etat à l'égard des fonctionnaires. Il l'a fait avec la netteté et la vigueur qui marquent son talent oratoire. Très clairement et très fermement, *en nous déclarant tout entier*, il a montré que l'Etat ne peut pas admettre, chez ses employés, l'indiscipline systématique, la révolte et la grève. Il n'y aurait plus d'administration, plus de gouvernement, plus d'Etat possible. Cela n'empêche point que l'on se montre très humain envers les employés qui furent punis et veulent rentrer en grâce ; mais il faut préserver le principe. La Chambre, après avoir très vivement applaudi le discours de M. Barthou, s'est rangée à son avis. Mais les partisans de l'amnistie des facteurs ne se sont pas résignés à ce premier échec. Ils sont revenus à la charge dans la journée d'hier ; et ils avaient assez habilement conçu leur plan de retraite. C'est d'abord M. Camille Pelletan qui vint soutenir à la tribune que l'on ne peut pas se montrer implacable à l'égard d'employés indisciplinés lorsqu'on amnistie les pillards de Limoges et les incendiaires de Fresseneville. Et il faut reconnaître que cette manière d'argumenter n'est pas absurde. Mais M. Camille Pelletan ajoutait que l'amnistie des facteurs laisse intacts la question du droit de grève. Et ceci n'est qu'une façon de parler. Car nous sommes encore loin du jour où l'on abordera le débat *théorique* sur les droits et les devoirs des fonctionnaires, tandis que les grands services de l'Etat restent tous les jours à la merci d'un caprice anarchique. Si l'administration se laisse désarmer en face de manquements aussi graves, les grèves, encouragées par la faiblesse de l'Etat, recommenceront demain.

M. Barthou, qui a lutté pendant ces deux journées avec une énergie inlassable et qui a remarquablement défendu l'intérêt public, n'a pas eu de peine à faire justice des raisons captieuses de M. Camille Pelletan. Il n'a pas manqué, à plusieurs reprises, de rappeler qu'il était en cette affaire soutenu par l'unanimité du gouvernement. Le fait n'est point négligeable, puisque les opinions les plus avancées du Parlement sont représentées par MM. Clémenceau, Gaston Doumergue et Aristide Briand dans le cabinet Sarrien. C'est en leur nom comme en son nom personnel que M. Barthou a défendu la thèse du bon sens. L'amendement de M. Camille Pelletan rejeté, la question est revenue encore sous une autre forme : il s'agissait d'adopter une motion par où la Chambre des députés indiquait au gouvernement, d'une manière impérative, qu'il doit réintégrer les facteurs révoqués. Cette formule avait le même inconvénient que toutes les propositions précédentes, puisqu'elle revenait et cassait en quelque sorte toutes les décisions que l'on a dû prendre pour maintenir la discipline dans le service des postes. Les agitateurs n'auraient pas manqué de soutenir que la Chambre avait regretté et blâmé la sévérité du gouvernement. Or, si personne ne veut la mort du pécheur, ce n'est pas un motif pour admettre l'apothéose ou l'excuse de la faute. Le gouvernement qui a prononcé les peines doit garder entre ses mains l'usage de l'indulgence. A cette seule condition son autorité ne sera pas affaiblie par les mesures de clémence qu'il pourra prendre à son gré, et qu'on aurait tenues pour des concessions forcées, pour des actes de faiblesse et des encouragements à la récidive, s'il avait accepté les propositions de MM. Sembat, Pelletan ou Buisson. Les majorités considérables qui ont approuvé le langage excellent et l'attitude résolue de M. Barthou ne permettront pas l'équivoque.

(*Le Temps*).

Impératrice qui passe

Le long de l'allée royale des Tuileries, dont la perspective se clôt à chaque bout par un arc triomphal, trois personnes allaient, tout matin, silencieuses, à pas menus : deux femmes en deuil et un homme à barbe neigeuse. Cette qui marchait au centre du groupe appuyait sur une canne sa main cireuse et longue. Sur des épaules un peu voûtées, une tête pâle, couronnée de cheveux blancs, se redressait, hautaine. La face, ravinée par des rides profondes, demeurait impérieuse, et la cruauté patiente du temps n'avait pu déshonorer complètement des traits de pureté et d'harmonie. Mais une grande tristesse ternissait le regard.

Parmi les jeux enfantins et l'indifférence des badauds la promeneuse se dirigeait vers la place du Carrousel. Parfois, pourtant, un vieux garde attachait sur elle un œil respectueux, et, retirant les tabacs, portait la main au képi, longuement. Celui-là se souvenait. Il savait qu'il y a trente six ans celle qui passait là, nonante, détenait une puissance souveraine, que l'ordonnance de ce parc s'était corrigée au gré de son désir, et qu'elle était seule alors, avec ceux que son bon plaisir appelait à ses côtés, à connaître la secrète et voluptueuse douceur de ces jardins maintenant bannis. Il savait qu'elle avait régné là, sur la cour la plus brillante du monde, avec le double prestige de la beauté et de l'omnipotence.

L'ex-Impératrice Eugénie, à Paris depuis deux jours, ramenait ses pas aux allées que sa jeunesse avait aimées. Mais son bonheur et sa gloire étaient mortes, morts comme ceux que son cœur avait choyés, comme son palais fastueux...

Elle avançait avec lenteur, l'œil fixe, sans qu'une ébauche de sourire vint plisser ses lèvres d'orgueil opiniâtre.

Brusquement, elle s'arrêta. Elle était auprès du petit jardin touffu qui connut les ébats puérils du prince impérial, de son fils...

Immobile, elle regarda un instant le peuple indifférent qui s'engouffrait sur les bancs de pierre construits pour accueillir un repos royal, puis elle reprit sa marche, d'un pas saccadé.

Arrivée devant le socle où Lalo, à demi dénudée, tord son corps de marbre dans un éternel geste de douleur, elle dit un mot à ses compagnes. Mme d'Attendrille, qui souvrit en pleurant. La vieille impératrice s'assit. Longtemps elle resta là, seule, parmi les ruines de sa splendeur morte...

Votes de nos Députés

Scrutin sur le projet de loi concernant la réintégration dans les cadres de l'armée du capitaine Dreyfus en qualité de chef d'escadron.

Nombre de votants	484
Majorité absolue	243
Pour l'adoption	422
Contre	32

La Chambre des députés a adopté.
Les cinq députés de la Corse ont voté pour.

Scrutin sur le projet de loi concernant la réintégration du lieutenant colonel Picquart dans les cadres de l'armée avec le grade de général de brigade.

Nombre de votants	475
Majorité absolue	238
Pour l'adoption	440
Contre	26

La Chambre a adopté.
Les cinq députés de la Corse ont voté pour.

Scrutin sur l'ordre du jour de M. Revellin, dans l'interpellation de M. de Pressensé, ainsi conçu :
« La Chambre, rendant hommage aux artisans de la revision,
« Flétrissant les auteurs des crimes qui ont été dénoncés par l'arrêt de la Cour de Cassation,
« Et confiante dans le Gouvernement pour prendre les mesures et exercer les sanctions nécessaires, passe à l'ordre du jour. »

Nombre de votants	431
Majorité absolue	216
Pour l'adoption	343
Contre	88

La Chambre a adopté.
Les cinq députés de la Corse ont voté pour.

Monseigneur DESANTI

Evêque d'Ajaccio

Le télégraphe nous a apporté ces jours derniers la nouvelle de l'élévation de M. le chanoine Desanti à l'épiscopat d'Ajaccio. Cette nomination a fait très saillie de joie l'île tout entière.

Jamais choix ne fut plus heureux, jamais nulle ne fut mieux portée que celle qui vient d'être placée par le Pape sur la tête de Mgr Desanti.

Toute la population du Diocèse d'Ajaccio est en fête. Elle a raison. Mgr Desanti est un prêtre universellement aimé et respecté. Il ne doit son élévation à la dignité d'évêque qu'à ses hautes vertus, à ses sentiments larges et élevés, à son caractère correct et droit.

Mgr Desanti est un érudit, un fin lettré. On peut réellement dire de lui qu'il réunit toutes les conditions que réclame la haute et importante administration d'un diocèse. En Corse, les fonctions d'évêque sont quelque peu plus difficiles qu'ailleurs. Il y faut cette sagesse qui conçoit, cet esprit de conciliation qui raisonne, cette volonté douce et ferme qui agrège cette science qui édifie.

Toutes ces qualités, Mgr Desanti les possède.

La Corse a le droit d'être fière et de se réjouir de l'élévation de l'un de ses plus illustres enfants à la prélature du Diocèse d'Ajaccio. Voilà un évêque qui ne doit son élévation qu'à ses œuvres, à sa conduite, à son talent. Voilà un nouveau flambeau qu'ajoute à ses gloires insulaires dans l'ordre religieux. Voilà, en un mot, le prêtre savant et infatigable, l'administrateur éminent et dévoué qu'il fallait à l'Eglise de Corse.

A Ajaccio, Mgr Desanti jouit de la réputation d'un saint homme. Sa bonté native y est proverbiale. Sa modestie aussi. Il se distingue par ses manières simples et accueillantes. Il est l'objet de la vénération publique.

Prêtre d'élite, Mgr Desanti restera un évêque d'élite. Le choix du Souverain Pontife l'honore autant qu'il honore la Corse. Rarement la crosse fut placée en des mains si pures.

Le nouvel Evêque d'Ajaccio est une de ces belles figures qui forcent l'estime, le respect et l'admiration universels. Nous saluons cette nomination avec joie. La Corse entière l'a sympathiquement accueillie et unanimement ratifiée.

Nous avons eu en Corse d'excellents évêques. Jamais nous n'en avons possédé d'aussi populaire que Mgr Desanti.

A l'œuvre, Monseigneur ! Votre mission est grande et noble. Vous aimez passionnément votre pays. Si vous ne pouvez pas faire de grandes choses, vous y ferez le bien. C'est la règle de votre vie.

DA TALLA.

Les Droits sur les Farines en Corse

PROJET DE LOI DEBUSSY

A la suite de l'adoption, par la Chambre des Députés, du projet de loi Debussy, modifiant le régime de l'introduction des farines françaises et leurs dérivés en Corse, la Chambre syndicale des minotiers de Marseille a adopté, sur le rapport de M. Storione, un vœu énergique de protestation, pour demander au Sénat de rejeter ce projet.

Ce vœu ayant été transmis à nos sénateurs, M. Leydet a avisé la Chambre syndicale que, la commission sénatoriale des douanes, dont il fait partie, a, sur sa proposition, décidé que le rapport sur cette question ne serait déposé qu'à la rentrée d'octobre, ce qui donne aux intéressés le temps de faire toutes protestations utiles.

La Chambre syndicale est heureuse d'adresser, à cette occasion, ses remerciements à M. Leydet, pour son intervention si efficace.

(*Le Sémaphore*).

Nos lecteurs n'ont certes pas oublié que le projet de loi Debussy a été voté par les cinq députés de la Corse !

Nous espérons bien que les trois sénateurs de la Corse n'hésiteront pas l'exemple de MM. Forcioli, Gabrielli et Gavini, et qu'ils se joindront aux sénateurs des Bouches-du-Rhône pour obtenir le rejet du projet de loi Debussy, si désastreux pour la Corse.

Ce que disent les Journaux

Le Gaulois

M. Dreyfus, condamné deux fois par ses pairs, est acquitté par des juges civils à la majorité de trente. Qui osera dire qu'il est complètement réhabilité ? Si les sept ministres de la guerre qui ont fait notre religion ont été convertis par l'arrêt de la Cour, qu'ils le disent, et leur lui devront la paix. M. M. Dupuy et M. Hervieux mêlés d'ecclésiastes aux sonneries de la première heure, ont changé de sentiment, qu'ils le déclarent, et leurs déclarations influenceront notre jugement. Qu'on nous montre enfin un seul antidreyfusard conduit à sa dépouille par la lecture du triple pamphlet lu devant la Cour et des considérants que nous publions plus loin et nous nous inclinons.

L'Autorité

De M. Cuy de Cassagnac :
« Dreyfus sera bientôt commandeur et on lui mettra autour du cou le cordon de la Légion d'honneur. Jules n'est qu'une erreuse de chèvre. Et sur le front des ordres, sur la ligne immobile des pantalons rouges, il n'y aura pas un frémissement. Certes, il n'est pas à craindre que l'homme sinistre, le Dreyfus au front chauve et au bec recourbé, prendra à revers le ministre sous prétexte de vasouer et son salut reconquis. Il sait que des grilles sans nombre s'abaissent sur sa face s'il souillait le cour de nos casernes. »

L'Aurore

De M. Gerault-Richard, sur la conclusion de l'affaire Dreyfus :
« Le danger est conjuré, le cauchemar fait place à une abbaissante lumière, dans un jour de fête, qui consacrera

l'émancipation du peuple de France. La République proclame la suprématie de la justice et de la vérité, sur la raison d'Etat. C'est une grande date. »

La République Française

Comment ne pas être frappé du calme plat, de la morne indifférence au milieu desquels viennent de se dérouler les nouveaux débats de la Cour de cassation et vient d'être rendu l'arrêt d'aujourd'hui. Sans doute quelques anciens protagonistes continuent à faire parler d'eux de temps à autre, mais on dirait qu'ils le font, à bien peu d'exceptions près, sans ardeur ni conviction. L'incident est vraiment clos cette fois. Espérons qu'il l'est pour toujours.

Le Soleil

Oui résonne au Gratin, on chante à Berne, Français et patriotes, glorifions ceux qui ont combattu, resisté, ils ont été vaincus. Quelle est la cause nationale, traditionnelle, sacrée, qui n'ait été sapée et abattue ? Honneurs les vaincus à l'heure des catastrophes prochaines, je paye leur rendra hommage et regrettera de n'avoir pas mieux compris et défendu ceux qui luttaient pour son honneur et sa grandeur et se sont sacrifiés au service de la patrie et de l'armée.

La Libre Parole

Le virulent platoyer de Baudouin nous avait chiffes sur l'atmosphère qui régnait à la Cour, singulièrement composée de créatures de pois dix ans, dans les annales criminelles, Dreyfus restera comme le seul soldat souffrait à la juridiction de ses pairs ou pluot comme le seul militaire deux fois condamné par sa juridiction naturelle et innocenté par la juridiction civile. Il restera et sur façon de parler, car nous a tendons la troisième revision, celle qui, en faisant connaître toute la vérité remettra les choses en place.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CHISA. — Mercredi dernier ont eu à Chisa, au milieu d'une affluence énorme de parents et d'amis, les obsèques de Don-Pierre Giudicelli.

Nieca qu'en une courte notice nécrologique, M. l'abbé Restucci a pu, dans un beau discours prononcé sur la tombe, énumérer les qualités du cher défunt. Pour notre part nous nous contenterons tout simplement de dire que M. Giudicelli fut un laborieux et un modeste, et que ces deux mots résument admirablement toute sa vie.

Parti bien jeune pour Paris, il ne tarda pas, grâce à son intelligence et à son activité, à acquérir une brillante fortune ; mais il n'en fut point ébloui et n'eut alors d'autre souci que de retourner au village natal pour se consacrer tout entier à son relèvement moral et matériel. Et ce n'était point chose banale que de voir cet homme que la nature avait doué de toutes les qualités du cœur et de l'esprit vivre parmi nous cette si pittoresque, mais pourtant si ignoré du Farmovio, pour tendre sa main secourable à l'infortune et s'adonner au bien, non dans un but de recommandation populaire quelconque, mais parce que c'est le bien, et que son âme noble ne pouvait rester indifférente à la souffrance et au malheur des autres.

Sa cette douloureuse circonstance nous adressons à sa famille éplorée nos condoléances les plus sincères et les plus émues.

JACQUES POLI.

∴

BONIFACIO. — A Bonifacio Marine, la coquette et riante chapelle de Saint-Erasme avait revêtu le 12 juillet ses habits de grand deuil. Ses murs couverts de tentures noires étaient en harmonie avec l'aspect de tristesse que donnait à ce lieu saint le magnifique catafalque illuminé dressé au milieu de la nef. Cette vue évoquait à l'esprit les jours douloureux du cours mystérieux de la vie. M. le curé Meglio célébrait une messe pour le repos de l'âme d'un ami défunt, M. Théophile Marcorelles, le père de l'éminent professeur à l'école de médecine de Marseille.

L'affluence de fidèles qui avaient tenu à assister à cette pieuse et touchante cérémonie est un indice de l'estime et de la considération dont jouit ce digne pasteur parmi ses paroissiens. Puisse cette marque de sympathie être un adoucissement à ses regrets. — KYRNOS.

∴

PALASCA. — L'autre jour, à Palasca, une foule recueillie venue des cantons de Lama, Olmi-Capella, Belgodere, Muro et Ile-Rousse, suivait le cercueil de Mlle Joséphine de Paoli Leoni.

Le seul regret-le qui le minait depuis deux longs mois avait eu raison d'elle et l'enlevait brusquement à la vive affection de tous les nôtres attristés. Elle laisse à Palasca le souvenir d'une de la femme accomplie.

Elle a suivi, de tout point, les vertueuses traditions de feu son père, M. Louis de Paoli Leoni, dont le village de Palasca garde religieusement la mémoire. Elle a laissé à sa famille, à ses neveux surtout, de rudes exemples d'abnégation et de dévouement.

Le deuil était conduit par son frère et ses neveux, MM. de Paoli Leoni, et ses cousins germains, MM. de Monti-Rossi.

Nous les prions d'agréer ici nos plus douloureuses condoléances.

M. François Bartolini n'est lui, en termes doux, l'interprète des sentiments affligés de la population.

Brevet supérieur

(ASPIRANTES)

La première session des examens du brevet supérieur pour les jeunes filles s'ouvrira mercredi 18 juillet. Les examens écrits et oraux auront lieu comme d'habitude au Lycée.

Les aspirantes devront se présenter à 7 heures et demie du matin et entreront par la porte de la rue de la Miséricorde.

Nécrologie

Madame la Générale Filippi

La nouvelle de la mort de Mme la Générale Filippi, décédée à Vescovato, a causé une douloureuse émotion dans la société de notre ville, où la veuve de l'ancien commandant de la place de Paris comptait de nombreux parents et des amis qui lui étaient très attachés. Depuis un certain temps déjà sa santé était affaiblie et il y a peu de mois que, se trouvant en Italie auprès de son fils, M. Charles Filippi, consul de France à Bologne, elle avait donné aux siens de graves inquiétudes. Mais elle avait triomphé de cette crise et elle était venue, comme d'habitude, passer l'été dans la maison ancestrale de Vescovato, où il semblait que le repos et l'air de la campagne dussent achever son complet rétablissement. C'est là qu'une bronque rechute est survenue qui l'a enlevée en quelques jours aux soins les plus dévoués, si rapidement que son fils et sa fille aînée, séparés d'elle par la mer à franchir, n'auront pas eu la triste satisfaction de pouvoir du moins lui fermer les yeux.

Elle était née loin de la Corse, à Porto Rico, l'une des plus florissantes des Antilles, alors habitée, comme elle l'est encore aujourd'hui, par beaucoup de nos compatriotes, au milieu desquels son père, M. Antonj Antonetti, occupait une importante situation de fortune et de haute honorabilité. M. Antonetti revint de bonne heure se fixer à Bastia, et c'est à Bastia que, dans tout l'éclat de la jeunesse et d'une beauté dont l'âge a jusqu'au dernier jour respecté les traces, sa fille avait épousé le descendant d'une de nos principales familles insulaires, le capitaine d'état-major Jean Filippi.

Dans ses résidences successives, à Bastia, à Constantine, à Montpellier, comme à Paris, dans l'hôtel de la place Vendôme, où le Général termina sa brillante carrière militaire, et à Vescovato, où elle revenait chaque année, Mme Filippi se montra partout aimable et simple, accueillante à tous, femme du monde accomplie et bienveillante aux humbles la digne compagne par l'intelligence et le caractère de l'homme éminemment distingué et bon auquel elle avait uni sa destinée. Ce qu'elle a été pour ceux qui lui tenaient de plus près et ce qu'ils perdent avec elle, eux seuls pourraient le dire, à qui nous adressons dans un deuil si cruel, l'hommage de notre profonde sympathie.

∴

Les obsèques de Mme la Générale Filippi ont eu lieu à Vescovato. Le deuil était conduit par MM. le Colonel Filippi et Pierre de Battaglia, ses beaux-frères, et par ses neveux, que la population de Vescovato et qu'un nombreux cortège de parents et d'amis, venus de Bastia et de tous les points de la Casinca, ont accompagnés, après le service funèbre, jusqu'au tombeau de famille, où le corps a été déposé.

Nous prions encore M. et Mme Charles Filippi, M. et Mme Dardy, Mme Faustine Filippi, et tous les leurs, de vouloir bien agréer la respectueuse expression de nos sentiments de condoléance les plus sincères.

M. CÉSAR FABIANI

Dimanche soir, un télégramme de Lucerne (Suisse) annonçait aux nombreux parents et amis de la famille Fabiani, la fin prématurée de M. César Fabiani, avocat à la Cour d'Appel de Bastia.

Cette nouvelle aussi brutale qu'inattendue a douloureusement frappé tous ceux qui, hier encore, savaient notre jeune concitoyen plein de santé et de robuste jeunesse.

Notre ami meurt, en effet, à la fleur de l'âge, et alors qu'on a le droit de considérer l'avenir avec une certaine confiance.

M. César Fabiani était inscrit depuis le 22 octobre 1891 au barreau de notre ville, et bien que des intérêts majeurs eussent nécessité sa présence à Paris, il n'en avait pas moins tenu à conserver sa place au sein de notre grande famille judiciaire où il comptait de réelles et solides amitiés.

Elu, il y a six ans, au conseil municipal, notre regretté ami laisse parmi nous d'unanimes regrets, et l'amenité parfaite de son caractère, la droiture absolue de ce cœur d'élite avaient pu être hautement appréciées par tous ceux qui avaient eu l'occasion de l'approcher.

La presse bastiaise perd en M. César Fabiani, un de ses plus brillants représentants. Comme Directeur de cet « Observateur de la Corse, » où son père, M. Antoine Fabiani, avait déjà donné la mesure de son grand talent, le fils sût marcher avec honneur et distinction dans la voie qui avait été déjà tracée.

Suivant la volonté formelle du défunt, les obsèques auront lieu à Bastia. Nous adressons, en cette triste circonstance, l'expression émue de nos vives et sincères condoléances, à Madame et à M. Antoine Fabiani, ainsi qu'à nos excellents amis, MM. Louis Fabiani, capitaine d'infanterie, et Charles Fabiani, avocat à Paris, si douloureusement frappés dans leurs plus chères affections.

J. A.

L'Échouage du BALKAN
DE LA COMPAGNIE FRAISSINET

On lit dans le *Petit Marseillais* :

Nous avons annoncé, hier, dans quelles conditions le paquebot-poste, courrier de Corse, le *Balkan*, commandé par le capitaine Terras, s'était échoué à l'entrée de la petite passe du Port-Marchand, dont l'étroitesse est des plus dangereuses lorsque le vent souffle avec quelque violence. Le *Balkan* reposait sur un fond de sable et de vase de 2 mètres 50 de profondeur. Sa position n'était nullement dangereuse, mais elle aurait pu le devenir si le vent, au lieu de se calmer, avait redoublé de violence.

Le puissant remorqueur *Travailleur*, de la direction du port, et deux bugalets sont restés à la disposition du capitaine du paquebot. Ce matin, M. le capitaine de vaisseau Dufayot de la Maisonneuve, commandant la direction des mouvements du port, a fait demander au capitaine Terras s'il avait besoin de quelques hommes de son personnel ; le capitaine du *Balkan* a répondu que son équipage lui suffisait.

Dès la première heure, on a procédé à l'allégement du navire échoué et cette opération s'est poursuivie toute la journée.

Le matériel déchargé a été déposé sur les bugalets, tandis que le *Travailleur* se tenait à proximité du *Balkan* pour intervenir au moment propice.

Les travaux, très laborieux, se sont poursuivis sans interruption et, malgré la chaleur, l'équipage s'est mis à la besogne avec entrain, sous la direction du capitaine Terras.

A la suite des deux entrefilets du « Petit Marseillais » relatant l'échouage du « Balkan, » *courrier de Corse*, (sans aucune autre mention), M. Alfred Fraissinet, dont le nom a été passé sous silence, et pour des raisons qu'on ne s'explique guère, serait, dit-on, dans l'intention de faire les démarches nécessaires pour revendiquer la propriété d'un navire qui a toujours fait partie de la flotte de la Compagnie dont il est le directeur.

Au cas où le sauvetage serait impossible, des épaves du « Balkan » seront remises, telles de précieuses reliques, au Musée de Bastia. Notre ville, en effet, ne saurait se séparer, sans regret, de ce vieux serviteur qui fut la gloire de la Compagnie Fraissinet.

Carnet Mondain

C'est en présence d'une nombreuse et élégante assistance qu'a été bénie, hier matin, l'union de Mlle Ernestine Bertrand, avec M. Joseph Bronzini, pharmacien de 1re classe de la faculté de Montpellier.

Mlle Bertrand portait un riche costume soie brochée et dentelles ; charmante dans son maintien, ravissante de grâce, elle a été conduite à l'autel par son père, le sympathique capitaine Bertrand, que son long séjour dans l'île a fait notre compatriote.

M. le chanoine-archiprêtre Casanova a présidé la cérémonie et a prononcé une remarquable allocution dans laquelle il a rappelé mais magistralement retracé les devoirs des époux chrétiens ; puis, il a procédé au mariage, en présence de MM. Martelli François, capitaine en retraite, Bertrand Jean-Marie, témoins de l'épouse, et de MM. Barthélemy Bronzini, ingénieur civil, et Bronzini Paul, étudiant en droit, témoins de l'époux.

M. l'abbé Contrest a officié. Après la messe, très long défilé à la sacristie, où les jeunes mariés et leurs parents ont reçu les félicitations et les vœux des nombreux amis qui s'étaient rendus à la cérémonie.

Le repas de noces a été servi dans les jardins de l'Hôtel Colombani très artistement décorés, à l'ombre des grands arbres qui donnaient une fraîcheur très agréable. Le menu, qui était des plus soignés, a fait les délices des invités.

Petites timbales à la Bontoux
Dorade sauce riche
Médaillon de filet Iman Bayeldi
Galantine de pintade truffée
Sorbet au Kirsch
Chaud-froid de volaille
Asperges d'Argenteuil en branches
Sauce Allemande
Poularde du Mans truffée
Buisson d'Ecrevisses
Bombe illuminée
Dessert assorti
Vins : Muscat, Gonceveille, Alicante, etc.
Champagne — Liqueurs

Dans l'après-midi a été organisée une sauterie qui s'est prolongée, très animée, jusqu'au soir. Les jeunes époux sont partis dans la nuit pour Rome et Naples. Nos vœux bien sincères de bonheur les accompagnent.

COUR D'ASSISES

Audience du 17 juillet

Présidence de M. DE FIGARELLI, *conseiller*

Tentative d'assassinat

La session d'assises commencée hier par l'affaire d'un employé de chemins de fer, qui avait tué son camarade qu'il accusait de l'avoir dénoncé auprès de ses chefs, se continue aujourd'hui par celle du nommé Istria accusé de tentative de meurtre.

Cette session ne se terminera pas avant la fin du mois. Elle ne comprend, il est vrai, que huit affaires. Mais deux d'entre elles seront fort longues. L'une, l'affaire Ratali, est fixée pour deux jours, une autre, la dernière, occupera plusieurs audiences. Elle intéresse les nommés Crudeli et Gianni de Portovecchio accusés d'assassinat, de complicité et de tentative de ce crime.

L'accusation reproche à Istria Jean-Jacques-Marie les faits suivants :

Acte d'accusation

Istria Jean Jacques-Marie et Ettori Jean-Dominique, habitaient une maison bordant la route départementale, qui traverse Bisinao, hameau de la commune d'Aibitrocchi. La moitié de cet immeuble appartient à Istria et l'autre à son beau-frère Casamatta facteur des postes dont Ettori est le locataire et le fermier. Istria avait vu de mauvais œil l'arrivée d'un étranger dans la maison paternelle et saisissait dès lors toutes les occasions pour lui créer des difficultés. Le 4 février 1906, ayant trouvé la jument d'Ettori pacageant sur son champ, il adressa à celui-ci de vives observations puis il se rendit à la gendarmerie à Petit de faire constater la contravention. Le brigadier lui ayant fait observer que l'herbe n'avait pas encore poussé à cette époque de l'année, et qu'au surplus entre voisins il fallait savoir se supporter. Istria se retira en mangeant décidé à se venger.

En effet le même jour, vers 7 heures du soir, Ettori arrivait chez Quilici Ange-François, la tête et une main ensanglantées. En lui montrant ses blessures il lui dit que c'était Istria qui l'avait mis dans cet état et lui demanda son fusil pour aller à la poursuite de son agresseur. Quilici n'y refusa et le retint chez lui.

Le brigadier de gendarmerie informé de ce qui venait de se passer ne tarda pas à venir. Ettori lui raconta qu'après souper, il était sorti pour se rendre dans le village et qu'il avait été victime de deux coups de fusil, tirés par son voisin Istria posté derrière le mur de soutènement de la route à une quarantaine de mètres de leur maison. Le premier coup ne l'avait pas atteint tandis que le second l'avait blessé au moment où il enjambait le dit mur pour se rendre chez Quilici. Il avait parfaitement reconnu Istria, et il affirma ne pas se tromper. Le brigadier donna des ordres pour rechercher Istria qui avait quitté le village, pendant que lui-même, accompagné de la victime se rendait sur les lieux le lendemain et y faisait d'utiles constatations.

Il relevait en effet, sur la route, encore recouverte de neige deux traînées de fragments de bourres bien apparentes se dirigeant l'une vers l'endroit où Ettori avait essuyé le premier coup de feu et l'autre vers le mur où il avait été blessé. C'était la preuve évidente, irrécusable que deux coups d'arme à feu avaient été tirés du même point dans des directions différentes.

Arrêté dans sa maisonnette à Crocista l'accusé nia d'abord être l'auteur de l'attentat commis sur Ettori et essaya de se créer un alibi. Mais la femme Cotoni sa cousine à laquelle il demanda à cet égard un témoignage de complaisance s'y refusa. Interrogé, le 8 février, par M. le Juge d'instruction, il se décida à parler. Il reconnut avoir, dans la journée du 4 à la suite d'une discussion avec Ettori demandé un fusil à Colonel Pancrace pour se rendre à la campagne, mais qu'il n'en avait fait usage qu'après avoir reçu lui-même de son adversaire un coup de pistolet. Le système de défense, produit d'ailleurs tardivement, est contredit par toutes les dépositions de l'information.

Istria est un homme très violent et d'une moralité déplorable. Il a encouru dix condamnations, dont deux pour vol et cinq pour violences.

Réquisitoire

M. l'avocat général Angeli soutient l'accusation. Istria est un mauvais sujet, d'un caractère très violent. Son casier judiciaire sur lequel figurent treize condamnations, dont plusieurs pour vol et pour violences, le prouve d'une façon péremptoire.

Ayant à se plaindre d'Ettori qui avait introduit une jument dans une de ses propriétés, il a emprunté un fusil, s'est posté derrière un mur et à deux reprises différentes a fait feu sur le malheureux Ettori qui n'avait pas d'armes et qui s'est empressé de prendre la fuite.

La préméditation résulte des propos tenus par Istria, du fait par lui de s'être procuré un fusil, de s'être enfin posté près du mur derrière lequel il s'est dérobé.]

M. Angeli sollicite du jury un verdict retenant contre l'accusé Istria la tentative d'assassinat qui lui est reprochée.

Plaidoirie

Me de Carolis présente la défense. Il s'étonne qu'en présence d'un certificat du médecin de l'art retenant pour la victime une incapacité de travail de quinze jours, on ait déféré cette affaire à la Cour d'assises.

Une tentative d'assassinat commise avec un fusil chargé à petits plombs et ayant occasionné une blessure aussi insignifiante, est un fait anormal auquel on n'a jamais assisté.

Istria, malgré son casier judiciaire qui ne saurait constituer contre lui une preuve de culpabilité, avait le droit de défendre ses jours injustement menacés.

Or, il est réputé de la procédure et des débats, qu'Istria n'a tiré qu'un coup de feu, car le second canon du fusil à lui prêté, n'avait pas été déchargé quand on l'a retrouvé. Les témoins pourtant ont entendu tirer deux détonations.

C'est Ettori qui est l'auteur de l'un d'eux. Le coup de pistolet tiré par lui a perforé la veste de l'accusé ainsi que cela a été établi par les constatations faites au cours de l'instruction.

Istria a donc tiré sur Ettori quand celui-ci faisait feu sur lui avec son pistolet. Les jurés ne sauraient le frapper, car il a agi en état de légitime défense.

Me de Carolis prie MM. de la Cour de vouloir bien poser à MM. les jurés la question subsidiaire de violences simples.

La Cour déclare par arrêt, qu'il n'y a pas lieu de poser cette question.

La question de provocation est posée d'office par M. le Président.

Le Verdict

Le jury après une longue délibération, rapporte un verdict affirmatif sur les questions de culpabilité et de provocation, négatif au sujet de la préméditation et du guet-à-pens.

La Cour a condamné Istria à deux années d'emprisonnement.

∴

Audience d'aujourd'hui :

Stefani Ange-Félix, demeurant à Brando. Complicité d'assassinat.

Ministère public, M. Agostini, substitut du procureur général.

Défenseur Me Moretti.

Orphéon Bastiais

Programme

du 18 juillet 1906,

PLACE SAINT-NICOLAS, à 8 h. 1/2

Le Travail, marche, chœur à 3 voix. — Lefebvre.
Les Bréfillonnes, chœur à 2 voix. — Bordese.
Comte Ory, chœur à 4 voix. — Rossini.
Les amoureuses, chœur à 4 voix. — Bernard.
Marseillaise, chœur à 4 voix. — X.

La Directeur, BOTTA.

Orezza-les-Eaux

Villa Granajola

PROPRIETE DU Dr MANFREDI

Liste des Etrangers

M. Cherrel et ses deux filles, Mlles Alice et Suzanne, (Tunisie) ;

Le Commandant et Mme Michelangeli, (Paris) ;

Mmes Alexandra et Saint-Victor, religieuses, (Algérie).

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 17 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin 23 0 à midi + 26 9 à 6 heures du soir + 24 7
Maxima + 28 1 Minima 17 5

Baromètre — 7 heures du matin, 765 mm. à midi, 766 mm. 6 heures du soir, 765 mm.

Vent. — Dans la matinée, calme.
Dans l'après-midi, N.E. faible.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

∴

Carnet mondain

Nous apprenons avec un vif plaisir le prochain mariage de Mlle Antoinette Battaglini, l'une des sœurs du sympathique docteur Battaglini, avec M. Albert Vial, receveur de l'enregistrement des domaines et du timbre à Pero.

Nos sincères souhaits et nos meilleurs vœux aux futurs époux.

∴

Le drame du Pontetto

La blessure de Rose Coppolani n'est pas aussi grave qu'on l'avait cru tout d'abord.

D'après les médecins qui la soignent, elle en sera quitte pour une quinzaine de jours de repos, tout danger de complications ayant disparu.

M. Nivaggioli, faisant fonctions de juge d'instruction s'est transporté hier à l'hôpital civil et a recueilli la déposition de Coppolani Rose.

∴

Femmes tapageuses

Les dames Anna C. 23 ans, ménagère, et P. Marthe, revendeuse, se battent réciproquement. S'étant rencontrées hier matin sur la place du marché, elles commencèrent à échanger quelques propos aigres-doux et seraient passées des paroles aux actes, si l'agent Padovani intervenant, ne les avait mises, momentanément d'accord, en verbalisant contre elles.

∴

Erratum

Lire à la vingtième ligne de la 1re colonne de la « Causerie maritime » ... une moyenne de 23 nœuds 58, au lieu de 33 nœuds 58.

∴

Mots de la fin

Après une élection dans les colonies.

Télégramme d'un correspondant. « Noirs tout bleus de voir nommer un blanc qui se dit rouge »

∴

A vendre

A vendre pour raison de santé, un magasin de faïence et verrerie.

S'adresser rue Neuve, maison Gregorj.

∴

Au Port

Vap. « Golo, » cap. Carries, de Livourne, 23 passag., div.
— Vap. « Africa, » cap. Bertolini, de Porto-Torres, 55 pas., div.
— Vap. « Cyrnos, » cap. Maurry, de Marseille, 173 passag. div.

∴

A louer

— Appartement de 6 pièces, au 5e étage, no 32, boulevard Paoli.

S'adresser au bureau du journal.

EXCURSION A PIOMBINO

Nous rappelons que les billets de passage se trouvent chez MM.

Pietrecchi, (Lion d'Or). — Café du Lycée. — Bar Français, (Citadelle) — Massiani, (Place d'Armes) — Café de France, (Nouveau port) — Colombo, coiffeur. — Colonna, coiffeur. — Café Français. — Bar Savi. — A.-L. Brignardelli. — Samaritaine. — Pharmacie de la Croix Rouge.

ENCHÈRES PUBLIQUES
à Marseille

par suite de liquidation
le 2 août 1906
à 4 h. 1/2, à la Bourse

De 4 chalutiers à vapeur, français, en bois, à hélice

Le Rouget, Le Merlan

désarmés à Philippeville

La Langouste
La Dorade

désarmés à Marseille

Construits tous les quatre sur les mêmes plans et par les mêmes constructeurs en 1904. Jauge brute 30 tx. dimensions : 16 m. 16 × 4 m. 27 × 2 m. 35. Calaison 1 m. 80. Machine Compound de 70 chevaux. Vitesse 7/8 nœuds. Petit cheval. Guindeau à vapeur.

Mise à prix : 10.000 fr. chaque.

Pour conditions venir, renseignements complémentaires, et visiter, s'adresser à Me Fernand Barry, courtier maritime, 14, rue Beauvais, Marseille.

Demander partout

« UN MORELLI »

Grand Vin Apéritif

Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1905)

La plus Haute Récompense

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

15 juillet — 16 juillet.

Rentes de 3 0/0 ancien 96,95 — 97,10
— 3 p. 0/0 amortis. 97,10 — 97,00
ex coupon.

Ecole normale supérieure

Paris, 17 juillet.

M. Franceschini, de l'académie d'Aix, a été déclaré, à la suite du dernier concours, admissible à l'école normale supérieure.

Nouvelles Militaires

La Classe 1902

Paris, 17 juillet.

Il résulte d'une lettre adressée par M. Etienne, ministre de la Guerre, à MM. Ory, Féron, députés de la Seine, et Rousé, député de la Somme, que les soldats de la classe 1902 seront seuls renvoyés dans leurs foyers au mois de septembre prochain.

L'AVANCEMENT du général Picquart

Paris, 17 juillet.

« L'Eclair » annonce ce matin que le général Picquart sera prochainement promu divisionnaire et placé à la tête de la dixième division d'infanterie à Paris.

LE COMMANDANT DREYFUS *obtient un congé*

Paris, 17 juillet.

Une dépêche de l'agence Fournier annonce que le chef d'escadron Dreyfuss se trouvant très fatigué, a obtenu un congé de quinze jours pour se rendre en Suisse.

∴

Le « Journal Officiel » publie une nouvelle mutation concernant le chef d'escadron Dreyfus.

Par décision ministérielle, en date du 16 juillet, le chef d'escadron d'artillerie Dreyfus est classé à l'état-major particulier de l'arme et affecté à la direction d'artillerie de Vincennes.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

L'AFFAIRE DES BOMBES *DE VINCENNES*

Paris, 17 juillet.

Aujourd'hui ont comparu, devant la 11e chambre du tribunal correctionnel de la Seine, les anarchistes russes poursuivis à la suite de l'explosion du bois de Vincennes, où Lapidus, dit Striga, trouva la mort.

Les prévenus sont Alexandre Sokoloff, qui accompagnait Striga, et fut gravement blessé ; Victor Sokoloff, son cousin, et Mlle Sophie Speranska.

Tous sont prévenus de détention de substances explosives.

Les faits sont trop récents pour qu'il soit besoin de rappeler dans quelles circonstances Striga et Alexandre Sokoloff furent trouvés dans le bois de Vincennes, gisant à terre, déchiquetés par les bombes qu'ils portaient sur eux, et dont l'explosion venait de les frapper.

Mmes André Hesse et Bonzon ont plaidé pour les accusés.

Le prononcé du jugement de cette affaire a été renvoyé à lundi prochain.

00380

L'Affaire Montebello

Le tribunal a jugé aujourd'hui l'affaire Montebello, accusé de violences et de voies de fait sur M. Larquier, député de la Charente-Inférieure.

Le tribunal a renvoyé à huitaine le prononcé de ce jugement.

Les Morts du Jour

M. Baile

Paris, 17 juillet.

On annonce la mort de M. Martial Baile, ancien préfet.

M. Artigon

Le trésorier payeur général du département du Cher, M. Artigon, est décédé cette nuit.

EN AMÉRIQUE

La Guerre entre le Guatemala et le Salvador

Paris, 17 juillet.

Le consulat général de la République de San-Salvador fait connaître que la paix a été conclue à la suite de l'intervention du président Roosevelt qui avait offert ses bons offices au président Diaz, du Guatemala pour régler le différend survenu entre ce pays et la république de San-Salvador.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

La mort de l'ex-président

Paris, 17 juillet.

Le correspondant du « Temps » à Buenos-Ayres télégraphie :

M. Pellegrini, ancien président de la République Argentine est mort la nuit dernière.

EN ESPAGNE

Arrestation d'un anarchiste

Madrid, 17 juillet.

La police de sûreté vient de procéder à l'arrestation d'un anarchiste, dans les poches duquel elle trouva des publications anarchistes et des lettres compromettantes.

EN ITALIE

Eruptions volcaniques

Rome, 17 juillet.

On télégraphie de Catane :

Deux fortes éruptions volcaniques se sont produites aux environs de Catane.

Les dégâts matériels sont importants. On n'a à déplorer aucune victime.

Un nouveau ministère

Rome, 17 juillet.

Il est question de l'institution d'un ministère des communications et des colonies.

Toutes les questions relatives aux chemins de fer, à la marine marchande, à l'émigration et aux colonies du ressort de ce nouveau ministère, ce qui suffit à en indiquer l'importance.

EN RUSSIE
LA RÉVOLUTION
PÉTERHOF

Saint-Pétersbourg, 17 juillet.

A la suite de l'assassinat du général Korlof, des mesures extraordinaires de surveillance policière sont prises à Péterhof.

ODESSA

Saint-Pétersbourg, 17 juillet.

On télégraphie d'Odessa :

Le grève des docks continue. Les déchargeurs de charbons se sont joints au mouvement.

Les grévistes sont calmes. Des pourparlers ont été engagés entre les délégués des ouvriers et les compagnies pour l'obtention d'une augmentation de salaire.

La grève des agents de police

St-Pétersbourg, 17 juillet.

Les agents de police de la ville de Saint-Pétersbourg se sont mis en grève.

Le gouvernement est décidé à sévir contre les meneurs de cette grève qui favorise considérablement le mouvement révolutionnaire.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Pierre de Paoli Leoni, et leurs enfants ; Mlle Dorothée de Paoli-Leoni ; Mme veuve Ambrosini ; M. Augustin de Monti-Rossi et son fils ; M. et Mme Roland de Monti-Rossi et leurs enfants ;

M. et Mme J.-A. Cecoldi ; M. et Mme Jean Cecoldi, et leurs enfants ; Mlle Madeleine Cecoldi ; Mme veuve Gelin de Comène et ses enfants ; M. et Mme Laurent Massiani, née Bertola ; M. Paulin Bertola, et ses enfants ; M. Bartoli, vérificateur des poids et mesures à Bastia, et sa famille ; M. et Mme Coiffier, et leurs enfants, de Paris ; Mme veuve Millot, et ses enfants ; Mme veuve Ascoli ; M. et Mme Emanuelli, et leurs enfants ; Mme veuve commandant Lonnayeux, de Toulouse, et ses enfants ;

Les familles Leoni, de Belgodere, L. Savelli, de Speloncato ; Arrighi de Casanova ; Veuve P.-A. Santelli, de Corte ; Ottaviani, Graziotti, Casalonga, de Marseille ; Sottegui, de Nice ; Malaspina ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme JULIE-JOSÉPHINE DE PAOLI-LEONI

leur cousin, belle-sœur, tante, nièce et cousine, décédée à Palasca, le 6 juillet, dans sa 57e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Lits et Sommiers

Très bonne occasion

Lits et Sommiers en excellent état à des prix incroyable de bon marché.

S'adresser à M. NOEL BERTI, tapissier en meubles, rue Neuve Saint Roch.

Marque recommandée
COGNAC — FINE CHAMPAGNE
BOULESTIN & Cie
COGNAC

Atelier de Dorure
SAUVEUR MAGHIOTTI, Doreur
Rue des Terraux, Bastia
Travaux et réparations d'objets d'Eglise

Chandeliers, Reliquaires, Trônes, Crucifix, Statues, Croix, etc., etc.
Ces travaux sont exécutés avec soin et à des prix modérés.
Exécution de travaux de dorure dans les églises, ainsi que dans les appartements.

PRIME INÉDITE
A NOS LECTRICES

Celles de nos lectrices qui voudront bien envoyer leur adresse à
LA BRODERIE PRATIQUE
38, rue Centrale, à Lyon
recevront gratuitement un exemplaire de ce journal, dont chaque numéro contient une page de dessins piqués d'une valeur de 1 fr. 50.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ENCRIERS



A fermeture automatique élastique
Système Colombani
Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

ANCIEN CABINET
DE M. LE DOCTEUR PASQUALINI
4, rue des Terrasses, Bastia
Fabrication et réparations de dentiers artificiels
F.-S. MORATI
Ancien chef de section
des hôpitaux de Dijon, de Marseille, etc., travaille, comme opérateur, en mécanique dentaire, spécialement pour MM. les docteurs et chirurgiens-dentistes (Diplomés).
N. B. — Les matières premières devant servir à la fabrication des dentiers proviennent des fers maisons de Paris.



PHAÉTON
s'vendre, Pour tous renseignements s'adresser à M. Bernacchi, rue de l'Opéra, Bastia.

Installation
à Gaz et Acétylène
Jean Cini, ex ouvrier du Gaz
Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage. — Travail soigné et garanti.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'il a ouvert à sa même adresse, un cabinet spécialement aménagé pour les opérations dentaires — ce dernier chirurgicales dentaires — qui n'aura pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières antiseptiques à la place pour la fabrication de divers articles.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

LE QUEUE DE NOIX
par M. SIMONCELLI

COURS SECONDAIRES
de Jeunes Filles d'Ajaccio
DIRIGÉS PAR Mme LUCIE OTTAVI
Officier d'Académie
Cours fondés en 1888 par l'Administration
Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul aussi où les Cours sont tenus par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'instituteurs et d'institutrices.
Bâtisse en plein Midi, au bord de la mer, très aérée sur la route, eau et gaz, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.
Enseignement
Demi-Pensionnat — Externat
PRIX TRÈS MODÉRÉS
Succès pour l'année scolaire 1904-1905
4 Elèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées ;
5 Admises à l'Ecole Normale sur 5 ;
16 brevets supérieurs sur 18.
Des institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Etablissement.
Préparation spéciale au concours d'admission à l'Ecole Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.



LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS ET TROP DE PLANCHES
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 FRONTS : 4 Francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contient nos Grands tableaux et Patrons d'usage dans les 2e, 3e et 4e Trim.
3 MOIS : 2 fr. 50 — UN AN : 20 francs
ADEL COUSIAUD, frères, 3, r. du 4-Septembre

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
Eugène PERICCHI, propriétaire
Saison Printemps-Eté 1906
Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures en couleurs
Choix considérable de pantoufles
Prix très réduits
M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.
La Maison ne charge des réparations

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAÏ DE COLOMBANI
Bastia. — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
LA BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets portés mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, tous articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., bronzes or et argent 1er titre. Si devient est de vendre à bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent et garanti 18 karats.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LA MERLE

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.



Lisez tous les Jeudis
le
Journal des Voyages
Le plus attrayants des publications hebdomadaires
ROMANS D'AVENTURES
par les auteurs les plus célèbres
Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Leturque, etc.
Récits d'Explorations, de Nombreuses Variétés.
GRAVURES ILLUSTRÉES
Abonnement de Trois Mois sans Prime contre mandat-poste de 2 fr. 50, adresse, 156, rue Montmartre, Paris.
15 centimes le Numéro. En vente partout.

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXIe ANNÉE — JEUDI 19 JUILLET 1906 — N° 195

00381

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaire, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Camille.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 06 m. — Coucher, 7 h. 08 s.
Dernier quar., le 12 — Nouv. Lune, le 21
Fête de Demain : Saint Vincent de Paul.

18 JUILLET

L'AUTOMOBILISME en CORSE

Il ne sera plus exact de dire qu'il n'y a rien à faire en Corse, que les Corses ne veulent rien faire pour se relever de la crise dont ils souffrent depuis de longues et cruelles années. Peut être même aura-t-on bientôt quelque raison d'affirmer que la Corse essaye de faire acte d'initiative personnelle pour son relèvement ; elle veut faire d'elle-même, *fard da sè* dans ce *risorgimento* économique.

La meilleure preuve de cet effort apparaît dans la création de l'automobilisme appliqué aux messageries.

Un premier essai avait été tenté dans l'île ; il avait eu un succès relatif. La population avait accueilli ce mode de transport encore dans l'enfance de l'industrie avec grande faveur. On rappelle encore volontiers que les voitures étaient prises d'assaut par les voyageurs. Si l'initiative n'eût qu'une courte durée c'est pour des raisons d'ordre technique. L'industrie automobile était à ses débuts ; les voitures étaient primitives ; elles n'eussent d'ailleurs pas mieux réussi dans d'autres régions. Il ne fallait accuser ni la Corse, ni l'automobilisme ; il fallait payer la dette inévitable du progrès, acheter la leçon de l'expérience et retirer un enseignement utile pour tenter, à l'heure voulue, une nouvelle entreprise dans de meilleures conditions.

Ces conditions techniques se sont présentées ; l'heure est venue.

L'automobilisme de montagne est aujourd'hui une branche spéciale de cette industrie. Des voitures à moteur lourd sont construites, capables de gravir de fortes pentes ; des mécaniciens sont exercés, capables de maîtriser leur machine sur les routes en lacets. Des expériences des plus concluantes ont été faites. Pour ne citer que celles qui sont de notoriété publique dans la presse régionale, on est en droit de citer les excursions faites à la Sainte-Baume et au lac d'Allos.

D'après ces expériences répétées avec soin, leur service de tourisme et de messagerie a été organisé entre Pruguières et Barcelonnette.

Tous ces faits, enregistrés avec méthode, ont été rapprochés d'observations recueillies auprès d'entreprises analogues en Auvergne, en Dauphiné, en Suisse.

L'automobilisme de montagne, possible ailleurs, serait-elle possible en Corse ?

Un groupe de Corses s'est mis à étudier la question : il s'est reporté aux indications fournies par des rapports de l'administration des ponts et chaussées ; il a recherché la route la plus propice à un essai, et aussi la région qui avait le plus pressant besoin d'être desservie par un système de transport moderne. Prêtant son concours à ce groupe, le Syndicat d'initiative des intérêts corses de Marseille a pressenti l'opinion des compatriotes. Il s'agissait, l'entreprise étant une fois étudiée, de recueillir des capitaux, de fonder la Société.

Aujourd'hui, toutes les démarches ont abouti ; la Société est constituée ; les voitures sont choisies ; l'itinéraire est arrêté. C'est la ligne Ajaccio-Sartene ; l'exploitation commencera avec la saison prochaine du tourisme.

L'heure était venue. Chaque année, le tourisme dirige sur la Corse des centaines de voyageurs. La Compagnie Fraissinet, par l'amélioration des services dont tous reconnaissent la rapidité et le confort, a abrégé la traversée de plusieurs heures. Dans ces circonstances, il importait de relier les diverses parties du réseau des voies ferrées.

Bien plus, les Corses semblent résolus à travailler eux-mêmes à la mise en valeur de leurs richesses naturelles. Certaines régions, telles Sartene, étaient déshéritées, s'appauvrissaient, isolées du monde. Elles avaient besoin de services les rattachant avec les pays desservis par les lignes de navigation ; le camionnage automobile permettrait les messageries pour le transport des denrées sur les marchés.

De toutes ces considérations est sorti le plan de la Société des Transports automobiles de la Corse.

Voilà une œuvre insulaire, sérieusement préparée, sérieusement établie ; elle peut être féconde en résultats.

Puisse-t-elle être encouragée par tous. Puisse-t-elle s'étendre. Du jour où toutes les parties de l'île seront reliées entre elles, l'unité non seulement économique mais morale de la Corse sera réalisée.

La bonne parole semée sur un terrain que l'on croyait stérile, a levé. C'est qu'on ne connaissait pas le terrain.

Travaillons donc avec méthode, courage, indépendance d'esprit. Poursuivons avec une lenteur tenace et raisonnée un programme qui tient tout entier, si l'on ne place sa confiance que dans l'initiative privée, en ces trois termes : des hôtels, des transports, des marchés.

Gaston VALRAN.
(*Le Sémaphore*).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 19 juillet à 8 h. 1/2

En Baignos, marche militaire, — O' Brun.
Charles VI, ouverture, — Halévy.
Bal et de Paul, en 7 parties, — Gounod.
Lucrèce Borgia, fant. p. clar., — Donizetti.
Eurydice, polka, — Brun.

Le Chef de musique, LAUT

Une Election Municipale
Bastiaise
DU TEMPS DE LOUIS XVI

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Comme à Bastia on lit aussi bien l'italien que le français, je crois inutile de traduire en cette dernière langue, le document suivant, qui a trait à une élection municipale faite à Bastia, le matin du 14 août 1789, pour remplacer l'indolente municipalité qui s'éternisait à la Mairie, depuis 21 ans.

J'espère, M. le Directeur, que vous trouverez comme moi, qu'il est assez intéressant pour mériter une place dans les colonnes de votre excellent journal.

Le voici :

« Il popolo di Bastia, stanco di vedere li municipali perpetuarsi nella loro carica, ha dovuto determinarsi dopo ventun'anno di sofferenza a sostituirne degl'altri col gradimento universale.

» Convenuti per prendere la cocarda nazionale bianca, celeste e rossa nel primi giorni di agosto, la presentò al Signor di Barrin ed altri capi della città che fù accettata con piacere fù li concerti di musicali istromenti e li evviva il Re e la Nazione. Fù immediatamente chiesto una nuova municipalità che non si potè negare stante la giustizia della dimanda, e la mattina del 14, dall'Assemblea di tutti li ordini secolari o regolari, d'ogni ceto e d'ogni condizione, furono sletti alla presenza del Subdelegato generale dell'Intendenza : il Signor Cavaliere Giovan Battista Carafla per Maire, o sia Podestà, che il popolo pone e volle coloccandolo sù d'una seggio a braccioli posta espressamente in mezzo alla sala sotto lo stendardo della città (1) ; li Signori Paolo Luigi Mattei e Giuseppe Maria Perfetti per padri del Comune, e li Signori Santo Giordani e Battista Filigiano per censori di polizia. (2) Questa scelta che non poteva esser migliore ne

(1) Etendart bien frappé de la Bastille argent, à trois croissaux.

(2) Le Potier, à cette époque, était bien faible par le nombre, mais elle était forte par le respect qu'on lui portait. D'ailleurs, elle était bien recrutée, et on donnait aux commissaires du roi comme aux personnes de qualité.

Ce que disent les Journaux

La Lanterne

Sur les conséquences de l'affaire Dreyfus :

« Nous le disions hier et il nous convient de le répéter, il est une sanction que la Chambre doit donner au grand drame qui vient de se terminer par la définitive réhabilitation de l'innocent, c'est la suppression des conseils de guerre. Le gouvernement a paru vendre-di hésiter à prendre toutes les sanctions que réclame l'opinion publique, il argue pour se dérober de la loi d'amnistie, mais l'amnistie ne couvre pas les conseil de guerre ; il est fort heureusement possible de les frapper. »

Le Rappel

M. de Pressensé ne demandait-il pas vendredi à la Chambre et au gouvernement, de prendre des mesures pour empêcher le retour de crimes pareils à celles de l'affaire Dreyfus ! Autant chercher la pierre philosophale, ou vouloir trouver la clef de la quatrième dimension, les crimes politiques vi naissent quand cela leur plaît.

153e Feuilleton du Petit Bastiais

Le Conducteur d'Omnibus

PAR
ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL
TROISIÈME PARTIE
LA MÈRE

« Si tu m'aimeras, ma fille adorée, tu m'aimeras, car je n'ai vécu que dans l'espoir de te retrouver, et s'il fallait le perdre encore, je prierais Dieu de me rappeler à lui... et il m'exaucerait, j'en suis sûre, quand je devrais faire en sorte de me rapprocher de lui, en quittant volontairement un monde où sans ma fille je n'aurais plus rien à espérer.

Jeanne s'interrompit tout en larmes :

— Ce que vous me faites écrire là, je le pense, dit-elle, si Marie refuse de me suivre, je ne survivrai pas à ma douleur, je ne pourrai pas, je ne voudrai pas y survivre !

— Je le sais, dit simplement Mécoulle. Signez cette lettre et fermez-la. Je me charge de la faire remettre à votre fille quelques instants avant celui où vous paraîtrez devant elle. Et maintenant, partons. Ah ! j'oubliais...

— Quoi donc ?

— Une chose des plus importantes. N'avez-vous pas conservé, ainsi que je vous l'ai conseillé à tout hasard, des journaux ayant parlé dans tous leurs détails l'histoire de votre procès en séparation avec votre mari et celle des nombreux procès que vous avez intentés inutilement pour obtenir que la garde de votre fille ne vous fût pas retirée.

— Je possède en effet cette liasse de journaux que vous m'avez dit de conserver. Tous les articles qui me concernent ont été encadrés au crayon et soulignés de votre main.

— Fort bien. Etes-vous sûre que l'y trouverai le journal qui a dirigé les poursuites criminelles du défunt comte pour vous reprendre sa fille que vous lui avîtes enlevée ?

— J'en suis sûre.

— Et celui qui dit comment votre beau-frère eut recours, de par la volonté du comte de Derly, le tuteur de Marie ?

— Celui-là est, comme les autres, dans la liasse.

— Remettez-les moi tous, je vous prie.

— Dans quel but ?

— Vous ne tarderez pas à le comprendre, dit Mécoulle en introduisant dans sa serviette de maroquin les journaux que la contesse lui tendait.

Il ordonna à la vieille servante d'aller chercher une voiture de place dans laquelle il monta avec Jeanne.

— Rue des Moines, et vivement ! cria-t-il au cocher.

Quand le fiacre s'arrêta devant la maison qu'habitaient les Loriol, Mécoulle descendit le premier.

— Attendez-moi quelques instants, dit-il à Mme de Derly. Avant de vous introduire ils faut que votre lettre parvienne à son adresse.

— Allez, répondit-elle, et revenez vite. Tous ces retards me tuent.

Il entra chez la concierge et lui demanda :

— Mlle Loriol est-elle chez elle ?

— Oui monsieur, fit le portier en la regardant avec défiance.

— Seule ?

— Qu'est-ce que ça peut vous faire ?

L'honnête concierge était sûrement attachée à ses locataires.

Mécoulle, bon psychologuiste, jugea qu'il serait plus facile de l'attendrir que de l'acheter.

— C'est que j'ai une grande et heureuse nouvelle à lui annoncer, reprit-il, et comme je sais que la famille Loriol est très unie, je préfère que tous ces braves gens soient là pour partager sa joie. Si elle est seule, je reviendrai.

— Oh ! alors, vous pouvez monter, monsieur, la maman Loriol est chez elle et M. Loriol n'est aussi. Il n'y a que M. Jean-Paul qui soit sorti et encore, je ne pense pas qu'il tarde à rentrer.

Mécoulle sourit.

Il n'avait posé toutes ces questions au portier que pour être sûr de ne pas rencontrer Jean-Paul, qu'il considérait comme son adversaire le plus redoutable.

Il le craignait à ce point que, s'il l'eût su être présent, il eût inventé un prétexte pour revenir à un autre moment.

Mais, nous l'avons dit, la journée, si remplie d'événements, du jeune homme l'avait empêché de rentrer aussi tôt qu'il l'espérait.

Mécoulle sortit de son portefeuille la lettre de Jeanne et la donnant au concierge :

— L'heureuse nouvelle que j'annonce à Mlle Loriol est si inattendue que je craindrais de la lui apprendre sans quelques ménagements. Veuillez donc lui remettre cette lettre qui la préparera au bonheur que je lui apporte.

— Monsieur, dit le portier enchanté, Mlle Marie aura cette lettre dans cinq minutes. C'est dur pour mes vieilles jambes de grimper des étages exprès pour ça, mais elle est si gentille que je serais bien autre chose pour lui être agréable. Et ses parents, donc ! Quelles braves gens ! Ah ! c'est du bien honnête monde, allez !

Et il se dépêcha de monter chez Loriol.

— C'est une lettre que j'apporte pour Mlle Marie. On attend la réponse dans un fiacre, dit-il à Loriol qui vint lui ouvrir la porte.

— Une lettre pour Marie ? Qu'est ce que ça peut bien être ? dit le conducteur, étonné.

— C'est sans doute pour du travail. Donne-la lui, cette lettre, répondit Mme Loriol.

La jeune fille était dans sa chambre, en train de peindre pour essayer de tromper l'impatience qui la dévorait en voyant que Jean-Paul tardait tant à rentrer.

Loriol lui remit la lettre en lui faisant signe qu'elle lui était adressée.

— Pour moi ? s'écria-t-elle en regardant surprise de la sonder-mette.

Elle devinera l'enveloppe et, dès les premiers mots, devint si pâle que Loriol, effrayé, s'écria :

— Viens vite, maman ! Je ne sais pas ce qui lui prend... Je crois qu'elle va s'évanouir.

Mais Marie parvint à redevenir maîtresse d'elle-même, et quand Mme Loriol accourut, inquiète, elle la trouva, achevant sa lecture avec une curiosité avide, les yeux brillants de joie, la poitrine oppressée par une émotion violente.

— Qu'est-ce qu'elle a, la pauvre mignonne ? Si la bonne vieille en s'étançant peu d'elle.

Marie tomba dans ses bras en pleurant, tandis que Loriol, ahuri, ramassait sur le parquet la lettre qu'elle avait laissé échapper.

— Que peut-il donc y avoir dans cette lettre pour l'avoir mise dans un état pareil, dit-il en parcourant ces lignes, tracées par Mme de Derly.

Mlle Loriol, toute à Marie, ne faisait pas attention à lui.

Après avoir obligeamment la jeune fille à se rasseoir, elle se tenait debout devant elle, l'embrassant tendrement pour essayer de la calmer et n'interrompant ses caresses que pour la questionner du regard sur la cause de ce trouble subit.

Tout à coup Loriol étrangla un juron, et, hors de lui :

(A suivre).

sans prévenir personne, et sans prendre conseil des gens autorisés. Il est impossible de les empêcher, mais on pourrait les rendre moins graves.

Le Soleil

Dreyfus n'a pas le don d'égayer le peuple, il semble même qu'un certain ennui régnait aujourd'hui dans la cité. La prise de possession définitive de la République par les tribus israélites et les loges maçonniques rend le peuple défiant, il ne paraît ni très fier, ni très honteux de voir la capitale des hérésiarques, des négateurs et de la loyauté transformée en succursale des ghettos et en boutique de traficants.

La Libre Parole

De M. Léon Daudet, au sujet de l'arrêt de la Cour de cassation :

« Ce que je ne comprendrai jamais, c'est pourquoi la Cour, dite suprême, a fait le zèle de casser sans renvoi. Personne ne me fera croire qu'à cette époque, après les dernières élections, il eût été impossible de réunir un Conseil de guerre favorable au sympathique Alfred. Au moins cela dans une certaine mesure eût sauvegardé les apparences, non vis-à-vis des contempteurs qui ont nos yeux et des oreilles mais vis-à-vis de la postérité, tâche qui exige réflexion lointaine et rapide n'en imposera certainement pas à l'avenir. »

L'Autorité

Paul de Cassagnac fut seul à la suite de la découverte du faux Henry à soutenir la nécessité d'une révision des arrêts de la justice militaire non pour lui enlever la connaissance de l'affaire, mais au contraire pour lui permettre de l'étudier plus profondément, sous les yeux de tous, et pour rendre à ses sentences, la légalité qui leur faisait défaut. Paul de Cassagnac fut seul, à la presse d'opposition, à pressentir les désastres où le général Mercier nous conduisait, seul à lui reprocher le Bazaine des délibérations du premier Conseil de guerre qui, de l'aveu de l'ancien ministre de la guerre, avait jugé Dreyfus sans communiquer à ses défenseurs les pièces qui devaient secret.

L'Eclair

Les dreyfusards du Sénat ont voté l'érection d'un buste à M. Trarieux ; car l'ancien sénateur de la Gironde, dans une circonstance solennelle, avant que qu'un eût osé dreyfusard même la communication de pièces secrètes tant reprouvées au général Mercier. C'était au cours du procès Zola, à l'audience du 9 février 1898, M. Trarieux déclarait : « Si, oui homme (Dreyfus) était un traître, la forme actuelle est vaine pour lui, je n'aurais élever la voix et je ne le ferais point ». Ne voulait-il pas piquer de graver cette phrase sur le socle du buste.

LA ROUTE DE PIETRANERA

Bastia, le 18 juillet 1903.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

S'il est une route fréquentée, c'est assurément celle de Bastia à Pietranera. De Bastia à Toga, elle est bien entretenue, mais de Toga à Pietranera, elle se trouve dans un état lamentable. Une épaisse couche de poussière la couvre, et, au moindre souffle de vent, un passage du plus petit véhicule, des nuages de cette poussière impalpable sont soulevés dans les airs et aveuglent littéralement les passants. Vienne la pluie et l'on s'y enfoncera dans la boue jusqu'aux genoux.

Nous faisons un pressant appel à qui de droit, en l'espèce à l'administration des ponts et chaussées, pour qu'elle veuille bien prendre les mesures qui s'imposent pour rendre ce chemin plus viable.

Veuillez agréer, etc.

Un Bastiais.

COUR D'ASSISES

Audience du 18 juillet

Présidence de M. DE FIGARELLI, conseiller

Complicité d'assassinat

L'audience est ouverte à midi 20.

Après les formalités d'usage, M. le greffier Orsattoni donne lecture de l'acte d'accusation qui est ainsi conçu :

Acte d'accusation

L'inimitié qui existe entre les familles Calendini et Stefani, de Carcheto, remonte à trois années seulement. Elle a eu pour origine des procès introduits de part et d'autre devant les Justices de paix de Piedicroce et Valle d'Alesani au paiement de dommages causés par leurs bestiaux. C'est à raison de ces difficultés que dans la matinée du 28 décembre 1903, une discussion violente s'éleva, près de Carpineto, entre Calendini Vincent et Stefani Hyacinthe, au cours de laquelle ce dernier frappa son adversaire d'un coup de bâton à la tête, et que dans la soirée du même jour, Calendini fut tué par le fils Stefani.

Le 31 mai 1904, trois jours avant la comparution de son fils devant la Cour d'assises, Stefani Hyacinthe se trouvant à Bastia pour cette circonstance, s'y rencontra avec Calendini Xavier, père de la victime, qui tira sur lui un coup de pistolet et le blessa grièvement.

Le fils Stefani fut acquitté, le 2 juin 1904, du chef de meurtre et condamné à six mois d'emprisonnement pour port d'arme prohibée, tandis que Calendini Xavier, était condamné le 10 décembre suivant, pour tentatives de meurtre provoqué à cinq ans d'emprisonnement et cinq ans d'interdiction de séjour. Stefani Hyacinthe, nouvelle à son tour devant le Tribunal correctionnel de Corte, pour les blessures volontaires qu'il avait faites, le 28 novembre 1903, à Calendini Vincent, a été condamné le 20 janvier 1905 à six mois d'emprisonnement.

La mère Calendini ne songea plus, depuis lors, qu'à satisfaire sa vengeance. Restée près de ses trois filles mariées, elle attendait, pour cela, le retour de ses deux fils qui se trouvaient encore sous les drapeaux au moment où tous ces événements s'étaient produits. Ce ne fut qu'au mois de septembre 1905 que l'un des fils, Paul Calendini, revint de Madagascar, où il venait de terminer son engagement dans l'infanterie coloniale. Il en rapportait une carabine « Winchester » à répétition, et chaque jour, depuis son retour, on le vit circuler, cette arme à la main, dans les villages des environs et sur la route Nationale qui traverse Carcheto et le col d'Arca Rota, où passaient habituellement sentiments pour se rendre à leurs affaires.

Ces allées et venues inspirèrent des craintes vives à Stefani Hyacinthe, qui se décida au mois de novembre 1905, à s'éloigner de Carcheto et conduire son troupeau sur le territoire de Tarrano, où il achèta la vaine pâture. Il était à Tarrano depuis quelques jours lorsque, au commencement du mois de décembre il y vit arriver, non sans surprise, Stefani Augo-Felix, beau-frère de Calendini, pour y faire paisser son troupeau de porcs. Le 8 décembre, jour de la fête patronale de ce village, Stefani Hyacinthe et Stefani Augo-Felix s'y trouvèrent tous les deux. Vers 4 heures du soir Hyacinthe, qui devait se rendre le lendemain à Piedicroce pour payer ses impôts, reprit le chemin de Carcheto, armé de son fusil qu'il ne quittait plus, depuis qu'il avait compris que son existence était menacée, mais Augo-Félix l'avait précédé de quelques minutes pour aller prévenir son beau-frère Calendini, du retour de leur ennemi à Carcheto, et tous deux pour l'attendre, avaient eu passer derrière une touffe d'arbousiers sur le bord et au devant de la route nationale au lieu dit Porte-Dano (cet chemin qu'il prit traverser pour rentrer chez lui.

Lorsque Stefani Hyacinthe venant du côté opposé, arriva près du pont, averti, sans doute par son chien de la présence d'une personne dans les environs, et prévoyant un danger, il essaya de fuir par un petit sentier qui remonte en amont vers le ruisseau. C'est à ce moment là que Calendini fit feu sur lui.

Atteint à la région lombaire gauche par une balle qui sortit au dessus de l'ombilic en suivant une direction horizontale et légèrement oblique, il parcourut quelques mètres encore et s'affaissa entre deux pierres pour ne plus se relever. C'est là que le lendemain matin, vers sept heures que son beau frère Stefani Paul-François se rendant à Cervione découvrit son cadavre, grâce aux abois de son chien qui était resté près de son maître. Le fusil de la victime avait disparu, emporté sans aucun doute, par l'assassin et son complice dans l'intérêt de leur défense.

Stefani a été arrêté le lendemain du crime. Calendini est encore en fuite.

Interrogatoire

L'accusé reconnaît que c'est par un pur hasard qu'il s'est trouvé sur les lieux du crime au moment où Calendini a donné la mort à Hyacinthe Stefani. Le rencontre d'ailleurs, de la victime et du meurtrier a été même fortuite. Il n'a, lui, rien à se reprocher, il n'est pas vrai qu'il ait le malheureux Hyacinthe Stefani pour indiquer à Calendini les traces de son passage.

Audition des témoins

Les témoins confirment leur déposition écrite et établissent que l'accusé surveillait le départ de la victime pour en prévenir l'assassin.

Le nommé Castelli Ferdinand, autre témoin, fait connaître qu'en nommé Guipol lui a dit que Stefani et Calendini avaient échangé leurs coups de feu.

M. le Président et M. l'Avocat général lui font observer que lorsque le juge d'instruction l'a entendu naguère il a déclaré que les balles entre la victime et l'assassin avaient simplement d'un coup de fusil tiré par Calendini sur Stefani. Il ajoute qu'il est scandaleux de la part d'un ancien douanier de se contredire ainsi devant la justice.

Le témoin déclare qu'il n'a jamais tenu un pareil langage à l'instruction et persiste dans la déposition qu'il vient de faire à l'audience.

Dans ces conditions M. le Président, sur les réquisitions conformes de M. l'Avocat général, ordonne que le témoin sera placé en état d'observation, et le fait appréhender par les gendarmes.

Le même incident se produit avec le témoin Raffalli Simon-Jean contre lequel on prend les mêmes mesures.

Après une suspension d'une demi-heure, les deux témoins mis en observation, sont rappelés à la barre et reconnaissent que leur déposition faite à l'instruction, et qu'ils n'ont pas reproduite à l'audience, est véridique.

Etant donné les rétractations de la plupart des témoins à l'audience et l'absence du témoin Stefani Paul-François, le Ministère public demande à la Cour de renvoyer l'affaire à la prochaine session et d'accorder à l'accusé la mise en liberté provisoire.

M. l'Avocat général s'associe à la demande en renvoi formulée par l'honorable défenseur, mais s'oppose à ce que la liberté provisoire soit accordée à l'accusé.

La Cour renvoie l'affaire à la prochaine session et déclare qu'il n'y a pas lieu d'accorder à l'accusé la liberté provisoire.

Audience d'aujourd'hui :

Rafalli Joseph, retraité, né à Rafalli demeurant à Bastia. Assassinat et complicité de ce crime.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseurs Me Jo Carolis et Sarrotti.

Brevet supérieur

(ASPIRANTES)

Les examens du brevet supérieur pour les jeunes filles ont commencé hier matin à 8 heures.

38 aspirantes ont répondu à l'appel.

La commission d'examens est ainsi composée :

MM. le Proviseur du Lycée, président ; Pourcel, Garrigues, Poletti, Santoni, Signaret, Dupuch, Magnaschi, professeurs ; Cachard, inspecteur primaire à Bastia ; Le Guillochet, inspecteur primaire à Calvi ; Gregory, instituteur à Bastia ; Mme Cachard, Mlle Rinaldi, institutrices à Bastia.

Nécrologie

M. le Commandant Giaffieri

Nous avons à déplorer la mort de M. le commandant Giaffieri, une des personnalités les plus sympathiques de notre colonie insulaire parisienne, survenue brusquement le 11 juillet dernier, à son domicile à Paris, où notre compatriote s'était fixé, après sa retraite, pour mieux surveiller l'éducation de ses cinq enfants.

M. Giaffieri appartenait à une des familles les plus considérables de la Corse. Il descendait de ces vaillants patriotes qui ont combattu au premier rang, dans les guerres de l'indépendance, et qui figurent notamment dans les annales de l'île. Originaire de Cervione, il quitta à dix-huit ans cette ville pour donner son existence à la Patrie. Il fut un soldat loyal et franc. Le commandant Dupont, son ami et son camarade, veut tout exprès de Paris pour assister à ses obsèques et le conduire à sa dernière demeure, a retracé cette noble vie en termes émus et chaleureux.

Les obsèques ont eu lieu à Cervione le lundi 10 juillet 1900, au milieu d'un grand concours de population. Les cordons du poêle étaient tenus par M. le premier président Grassi, MM. les commandants Astolfi, Iannocanti et Mannoni.

M. Charles Giaffieri, avocat à la cour d'appel de Paris, avec ses deux frères, Maurice et Joseph, conduisaient le deuil ; autour d'eux se groupaient leurs parents et amis, MM. Henri Moretti, Camille Tommasi, étudiant en droit, Hyacinthe Cagninacci, membre du Conseil général de la Corse, Philippe de Poli, avocat, Astolfe, maire de Cervione, Paul Mannoni, Nicolas Mannoni, Grassi, Franzoni, Agostini, Arrighi de Casanova, etc.

Sur le parvis de l'église, M. le commandant Dupont a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

C'est plein d'une douloureuse émotion et le cœur brisé que je viens accompagner à sa dernière demeure, le commandant Giaffieri, mon vieux compagnon d'armes, mon meilleur ami.

Le commandant Giaffieri a voulu reposer au milieu des siens, à Cervione, où il est né en 1835, et c'est sa volonté que sa famille respecte aujourd'hui.

Le commandant Giaffieri, Messieurs, a toujours aimé sa Patrie, même depuis l'âge le plus tendre, car il a été élevé dans les principes du devoir et de l'honneur.

Après avoir terminé ses études au lycée de Bastia, il contracta à l'âge de 18 ans, un engagement volontaire pour l'armée d'Algérie où il eut un peu de temps, par sa bonne conduite, son travail et son esprit de discipline conquérir les premiers grades du soldat.

En 1859, immédiatement après la campagne d'Italie, qu'il fit en qualité de sous-officier, il fut promu sous lieutenant et resta affecté à l'armée d'Algérie jusqu'au jour où sa science du cheval et de l'équitation le fit désigner comme officier instructeur à Saumur.

Lieutenant en août 1867 il fut promu capitaine le 19 novembre 1870, grade dans lequel il eut souvent l'occasion de faire ressortir ses qualités militaires. En 1871, la croix de la Légion d'honneur vint récompenser ses bons et loyaux services.

En 1880 il fut promu officier supérieur et le ministre de la Guerre lui confia, comme chef d'escadron, le commandement si difficile et qui exige tant de tact de la part d'un chef de corps, du 1er escadron du train à Lille.

Pendant la durée de son commandement supérieur, il eut incultiquer à ses troupes sous ses ordres, les principes de discipline et d'abnégation indispensables au soldat.

Enfin en 1891 l'inexorable limite d'âge le rendit à la vie civile et il fut retraité, comptant 38 années de services actifs et 24 campagnes ; mais le commandant Giaffieri, vigoureux et plein de santé se sentait capable de rendre encore des services à son pays. C'est alors que M. Pourbelle, administrateur en Italie, qui avait entendu parler de lui, l'appela comme administrateur en chef des immeubles français à Rome et à Lorenzo.

Il sut remplir ses nouvelles fonctions avec distinction, quand l'implacable maladie qui vient de nous l'enlever fit son apparition et l'obligea à se démettre de ses fonctions. Ce fut un coup terrible pour lui de se voir réduit à l'inaction.

C'est alors que son épouse fut admirable de dévouement, et que pendant huit années, elle partagea ses nuits les plus sombres entre son mari et ses fils. Je lui demande pardon si je blesse sa modestie, mais pour tous ceux qui la connaissent, elle mérite d'être donnée en exemple aux épouses et aux mères.

Dans l'intimité, le commandant Giaffieri, affable et toujours prêt à rendre service, était un bon camarade, et moi qui ai pu juger de l'aménité de son caractère, j'en parle comme son ami qui le connaissait intimement.

Il aimait sa famille par dessus tout et il s'est imposé souvent de lourds sacrifices pour faire de ses cinq fils des hommes utiles et du cœur.

Puisse la douleur que je ressens de la perte d'un bon ami apporter un soulagement à celle de son épouse, de ses fils et de toute sa famille.

Giaffieri, au nom de l'armée du train et de tes camarades empêchés par l'éloignement de venir l'accompagner ici, je te dis adieu.

Ton souvenir restera toujours gravé dans notre cœur.

Adieu Giaffieri, adieu mon ami.

Nous nous associons au deuil cruel qui frappe la famille Giaffieri et nous lui offrons dans cette douloureuse circonstance nos condoléances les plus sincères et les plus affligées.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER. — Les membres syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu vendredi, 20 courant, à 8 heures 1/2 du soir, salle commune, place Caletta.

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — Jeudi, 19 courant, à 8 heures et quart du soir, à la Mairie, réunion ordinaire du mois de juillet.

Prière aux retardataires de vouloir bien se mettre en règle et à tous les sociétaires de ne pas oublier que les versements de juillet et de janvier sont de 2 fr. 50.

CORPORATION DES BOULANGERS. — Ouvriers boulangers, camarades de métier, vous êtes priés d'assister à la réunion qui aura lieu dans la salle commune place Caletta, Vieux Port, jeudi, 19 du courant, à 9 heures du matin.

Ordre du jour : Formation du bureau.

Pour la commission provisoire : Marchi Philippe ; Zanzanti Jacques.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère de la Marine

Sont promus au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

MM.

Borelli Darius-François, mécanicien en chef de la marine, 30 ans 8 mois de services dont 16 ans 2 mois à la mer, en paix, et 4 ans 1 mois à la mer en guerre : Tonkin 1883-85, Madagascar 1894-95, Chine 1901, chevalier du 1er avril 1896.

Gimelli Lazare Louis, mécanicien en chef de la marine de réserve, 34 ans 3 mois de services actifs, dont 24 à la mer, 4 ans 2 mois de services de réserve, Madagascar 1894, chevalier du 12 juillet 1893.

Sont nommés au grade de chevalier :

MM.

Scamaroni François-Benoît, agent de 1re classe de l'inscription maritime, 32 ans de services, dont 6 ans 3 mois à la mer.

Bernardi Charles, premier maître vétéran, 31 ans 11 mois de services dont 7 ans à la mer, 3 blessures en service commandé, 1 médaille d'honneur en argent pour sauvetage, 1 témoignage officiel pour dévouement en service, médaillé du 1er janvier 1901.

L'Échouage du BALKAN

DE LA COMPAGNIE FRAISSINET

Le courrier de Corse *Balkan* n'a pas remué d'un pouce, bien que ce navire ait été considérablement allégé. On a continué aujourd'hui le déchargement, mais cela n'a produit aucun effet et le *Balkan* est toujours enlizé de cinquante centimètres dans la vase.

Il y aurait tout lieu de croire que l'adhérence de cette vase visqueuse sur la quille empêche, malgré l'allégement, le navire de se soulever.

La gabarre à vapeur *Dromadaire*, de la direction du port, a remplacé le *Travailleur*, mais ses efforts ont été vains.

Dans la soirée, grâce aux efforts répétés du *Dromadaire*, le *Balkan* a pu être remorqué ; demain aura lieu le renflouement de tout le matériel et le *Balkan* reprendra sa route. — P.

(*Petit Marseillais*).

M. LE DOCTEUR FIRPI

Nous empruntons aux journaux de Paris la note qui suit, concernant un de nos jeunes concitoyens, ancien élève du lycée et fils de M. l'officier d'administration principal Firpi.

Nous sommes personnellement très heureux d'adresser nos affectueuses félicitations au nouveau docteur.

Nous enregistrons avec plaisir les succès obtenus par notre concitoyen et ami, M. le docteur Firpi, ex-interne des hôpitaux de Paris et fils de notre ami, M. Firpi André, officier en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, qui vient de soutenir brillamment devant la faculté de Paris et avec félicitations du jury, une thèse de doctorat, sur « La paralysie générale infantile et juvénile dans ses rapports avec l'hérédito-syphilis ». Dans ce travail, le jeune et savant docteur a mis au point, d'une façon claire et précise et avec abondance de documents, une des phases de la terrible avarie, et démontré combien il était important de poser un diagnostic précoce, afin d'appliquer un traitement immédiat et énergique. Ce début présage au jeune et sympathique docteur un avenir plein de promesses.

EXCURSION A PIOMBINO

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Nous avons reçu à votre estimable journal, pour informer le public Bastiais, que notre Société se voit dans l'obligation de ne pouvoir prendre part à l'excursion de Piombino, à cause des frais qu'il faut exposer en pareille occasion.

Par delà les mers, nous adressons à nos confrères musiciens de Piombino, un salut cordial et nos regrets de ne pouvoir leur témoigner notre sympathie en cette circonstance.

Pour les membres de la *Lyre Bastiaise*,
Le Directeur, S. AYMO.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 19 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin + 23 6 à midi + 26 9 à 6 heures du soir + 25 8 Maxima + 29 3 Minima 17 9.

Baromètre — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 767 mm. 6 heures du soir, 765 mm.

Vent. — Dans la matinée, calme.

Dans l'après-midi, S.E. faible.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

⁂

Louable entreprise

MM. Luciani et Bernacchi, les loueurs de voitures bien connus de notre ville, ont eu l'heureuse idée d'établir un service de voitures, qui fonctionnera, à partir d'aujourd'hui, de Poste Leccia à Orezza.

Le mauvais état de la route de Folelli tenait éloignés, jusqu'ici, les voyageurs de l'admirable vallée d'Orezza et il faut féliciter MM. Bernacchi et Luciani d'avoir comblé une lacune, regrettable à tous les points de vue.

Grâce à eux, on pourra se rendre à Orezza le plus commodément et le plus convenablement du monde, la route Poste-Leccia-Morosaglia-Orezza se trouvant en très bon état.

⁂

Médaille des Douanes

La médaille d'honneur des douanes a été conférée au préposé Emmanuelli Jean Baptiste-Pierre, à Oran.

⁂

Tapage nocturne

Il était une heure et demie du matin, cette nuit, quand les agents Peoli et Poggi, passant sur le boulevard St-Angelo, constatèrent, que le sieur G... Jean, marbrier, frappait à coups de maillets redoublés sur une planche de marbre.

Les agents ayant fait observer au marbrier que le bruit qu'il faisait, à cette heure indue, pouvait empêcher les voisins de dormir, G. répondit : « Je paie une bonne patente et je suis libre de travailler. »

D'où procès-verbal pour tapage nocturne.

⁂

Ecole navale

M. Albertini a été déclaré admissible à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école navale.

⁂

Objet perdu

Il a été perdu une montre de femme en or, portant les initiales E. L.

Prière de la rapporter au bureau du journal contre récompense.

Etat-Civil

MARIAGES

Bartoli Antoine, rentier, et Bartini Nicole-Marie-Anne, tous deux de Bastia.

Leonardi Toussaint, jardinier, de Bastia Maria di Lota, et Pruneta Marie-Jeanne, ménagère, de Vallecalle.

Bronzini Jean Marie Joseph, pharmacien, de Bastia, et Bertrand Ernestine, de Piedicroce.

NAISSANCES

Marietti Félicité-Julie. — Poinsot André-Vitale. — Casanova Augustin. — Albertini Arlette-Marie-Anne-Antoine. — Collari Paul. Gaudan-Henri.

DÉCÈS

Gambari Marie, 8 mois, de Bastia.

Montegginni Rose-Marie, 2 mois, de Bastia.

Beveraggi Marie, veuve, 76 ans, de Lama.

Domicholi Angèle-Marie, 21 jours, de Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00382

BOURSE DE PARIS

	17 juillet	18 juillet.
Rentes de 3 0/0 ancien	97.10	— 97 10
— 3 p. 0/0 amortis.	97 00	— 97 00

ex-coupon.

TÉLEGRAMME

DE Mgr DESANTI

Ajaccio, 18 juillet.

Mgr Desanti, évêque d'Ajaccio, vient d'adresser le télégramme suivant à M. l'archiprêtre de la cathédrale, en réponse à la dépêche qui lui a été envoyée par le chapitre et le clergé d'Ajaccio :

« Remercie profondément membres du vénérable chapitre et clergé de la ville de leurs hommages et félicitations.

« Nous serons toujours frères, cordialement unis, dans les labeurs évangéliques, dans l'amour de la Sainte-Eglise et de notre chère Patrie. »

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 18 juillet.

M. Ucciani, vice-président du tribunal civil de la Seine, est nommé conseiller à la Cour d'Appel de Paris.

Nouvelle demande

DE M. HERVÉ

Paris, 18 juillet.

Le « Figaro » annonce que M. Hervé a adressé une nouvelle demande au bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Paris, afin d'obtenir son inscription au dit barreau.

COUR D'APPEL DE PARIS

L'AFFAIRE JALUZOT

Paris, 18 juillet.

La cour d'appel de Paris a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de la Seine qui a condamné pour escroquerie, M. Jules Jaluzot, ancien directeur des Grands magasins du Printemps, à un an d'emprisonnement avec application de la loi de sursis.

La cour a réduit l'amende qui avait été infligée à M. Jaluzot, de 3,000 à 25 francs.

RÉPARATIONS DREYFUSARDES

Paris, 18 juillet.

Le « Journal Officiel » publie aujourd'hui la mutation suivante :

« Le général Picquart, disponible, est nommé au commandement par intérim de la 10e division d'infanterie, en remplacement de M. le général Bazaine-Rayter, nommé au commandement du 13e corps d'armée.

LE COMMANDANT DREYFUS

Paris, 18 juillet.

Le chef d'escadron d'artillerie Dreyfus prendra possession de son poste le 1er août prochain.

Un banquet Dreyfusard

Paris, 18 juillet.

Un grand banquet, dit banquet de réparation, aura lieu prochainement à Rennes, dans la salle même du lycée, où siégea le conseil de guerre en 1898.

LE Roi du Cambodge quitte Paris

Paris, 18 juillet.

Le roi du Cambodge, accompagné de ses fils, de ses ministres et des autres personnes de sa suite, a quitté Paris ce soir, se rendant à Marseille.

Il a été salué à la gare de Lyon par le chef du cabinet de la Présidence de la République, représentant M. Fallières ; M. Loubet, préfet de police ; le directeur du protocole, et plusieurs autres fonctionnaires.

Le roi Sisowath s'embarquera vendredi prochain à Marseille pour retourner dans ses Etats.

EN AMÉRIQUE

La Guerre entre le Guatemala et le Salvador

Malgré l'accord survenu, les Guatémaliens prennent l'offensive.

Paris, 18 juillet.

On télégraphie de New-York au « New-York-Herald » de Paris.

Malgré l'accord, suivi d'un armistice, qui avait été conclu à la suite de l'intervention du président Roosevelt, les troupes guatémaliennes ont attaqué les Salvadoriens à Metapa et à Platanav.

La lutte a été très opiniâtre ; les Guatémaliens sont victorieux.

L'armée salvadorienne, battant en retraite, a abandonné la ville de Jutapa qui a été occupée par les Guatémaliens.

EN PERSE

La santé du Shah

Paris, 18 juillet.

On télégraphie de Téhéran :

Le Shah a eu plusieurs attaques légères d'apoplexie. Son état de santé, qui s'est aggravé, inspire de sérieuses inquiétudes à son entourage.

EN RUSSIE

Intervention de l'Allemagne et de l'Autriche

Saint-Pétersbourg, 18 juillet.

Le bruit court que l'Allemagne et l'Autriche interviendront en Pologne, par la force armée, si le Tsar ne peut pas arriver à rétablir l'ordre.

Les désordres agraires

Saint-Pétersbourg, 18 juillet.

Le pillage des propriétés continue.

Dans la province de Moronèje les désordres s'accentuent. Plusieurs propriétaires ont été très ou blessés.

La force armée est intervenue. Une vingtaine d'émeutiers ont été emprisonnés.

Les dégâts matériels sont évalués à plusieurs millions.

L'industrie du naphte

Saint-Pétersbourg, 18 juillet.

La grève de l'industrie du naphte s'accentue. Les nouvelles demandes faites par les grévistes ont été, en grande partie, repoussées par les patrons.

L'agitation ouvrière prend de sérieuses proportions, les abords des usines de naphte sont gardés par la troupe.

Plusieurs individus impliqués d'avoir pris part à l'assassinat du directeur gérant de l'usine de naphte de Bicheibat ont été arrêtés.

NICOLAIEFF

Saint-Pétersbourg, 18 juillet.

L'ordre n'est pas encore rétabli à Nicolaieff.

Une partie du personnel des raffineries de sucre menace de se mettre en grève.

Des pourparlers sont engagés ; on espère aboutir à une entente.

TIFLIS

Explosion d'une bombe

St-Pétersbourg, 18 juillet.

On télégraphie de Tiflis :

Une bombe a été lancée aujourd'hui près du palais du gouverneur.

Le chef de la police et un colonel d'infanterie ont été gravement blessés par les projectiles que contenait l'engin.

L'auteur de cet attentat n'a pu être arrêté.

SEBASTOPOL

St-Pétersbourg, 18 juillet.

On télégraphie de Sébastopol :

Les employés de l'Amirauté se sont mis en grève pour témoigner leur sympathie aux marins impliqués dans l'affaire de mutinerie qui eut lieu en novembre 1905.

La mutinerie de 1905

Sébastopol, 18 juillet.

Aujourd'hui ont commencé devant le conseil de guerre maritime de la région, les débats de l'affaire de mutinerie qui se produisit au cours de l'hiver de l'année 1905.

On craint que la condamnation des accusés ne provoque de nouveaux troubles.

Les mesures d'ordre

Sébastopol, 18 juillet.

Des mesures d'ordre très sévères sont prises ; des patrouilles sillonnent la ville, mais elles sympathisent avec le peuple.

Les matelots se réunissent plusieurs fois par semaine en meetings.

L'agitation continue sur les navires de guerre.

CABINET
François MAESTRACCI
Agréé au Tribunal de Commerce
2, rue Neuve Saint-Roch, Bastia
Représentation
devant la Justice de Paix, etc.

Les parents des sieurs Dini Louis, charretier et marchand de vin à Bastia et 1880 et Agostini Pierre-François en Pogi-Français, comptent à Cervione en 1905 sont priés de se présenter à mon cabinet pour affaire importante.

FRANÇOIS MAESTRACCI.

Mme MASSEL-WOOD
Dentiste
a l'honneur de prévenir le public qu'elle sera à Corte du 4 au 10 août, elle recevra chez M. Pierre Luciani, négociant, sur le Cours.
Pose de dents artificielles et tous travaux de prothèse dentaire.
Travail fait consciencieusement et garanti.

Vezzani
On offre à louer un coquet appartement meublé de 3 à 5 pièces.
S'adresser au bureau du journal.

Charles de Vincenti, 18, rue de Provence, Paris. Ordres de bourse. Comptant et terme.
Renseignements financiers gratuits sur toutes valeurs cotées ou non cotées. — Courtages officiels.
1 franc pour mille au parquet, et 1.25 pour mille en coulisse.

AVIS

La Maison Dominique MATTEI aîné, Place Saint-Nicolas, Bastia, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle mettra en vente, à partir du 19 juillet, les marchandises ci-après, puissent compter :
Soufre sublimé pur : en ballots de 50 k., marque Boade, 9.50 le ballot ; Marque Esmion, 8.75 le ballot ; Trituré raffiné, marque Esmion, 8.50 ; de Cadenis sublimé fin 10 fr. le ballot.
Sucre raffiné : en pains en sacs, à l'entrepôt d'octroi, 61 fr. les 100 k. ; en sacs, morceaux irréguliers de Paris, 60 fr. les 100 k ; en caisses de 50 k., morceaux réguliers, St-Louis, 63 fr. les 100 k ; en caisse de 50 k., Méditerranée, 60 fr. 50 les 100 kilos.
Sucre cristallisé, 1er et 3e jet.
Pâtes Hivoire et Carret, par caisses de 60 k. 80 fr. les 100 kilos ; par caisses de 12 k. 84 fr. les 100 k. ; au détail, le 2 paquets de 250 grammes, 0 45.
Savon : en caisses de 50 k., For à cheval, 26.50 la caisse ; Abat-jour, 24.50 la caisse ; Condor, 21 fr. la caisse ; Echalote, 20.50 la caisse.
Sel gros des îles d'Hyères, les 100 kilos.
Sel fin en sacs de 50 k., les 100 k.
Farinette extra blanche, 14.50 à 15 fr. les 100 kilos.
Repasse tendre, 12.50 à 13.50 les 100 k.
Fécules : Coty, Dagrand, Meely, Bilard, Parrel berdinaeka, Thomas et Cie grues.
Pétrole Atlantic, 14 fr. 50 la caisse à l'entrepôt d'octroi.

CHAMPAGNE
COSTE-FOLCHER
EPERNAY
Exposition de Liège 1905, Médaille d'Or
Exposition Internationale d'Alimentation Paris 1905, Grand Prix

Le Champagne COSTE-FOLCHER a été le seul admis aux banquets de 20.000 et 50.000 couverts servis les 30 octobre 1904 et 5 novembre 1905, à la Galerie des Machines à Paris pour les Fêtes de la Mutualité.
Agent à Bastia : M. PANARIS POGGI.

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia
M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.
M. Danesi, faisant lui-même toutes les réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

MAISON ROGIALLI
Tailleur
Place Saint-Nicolas, Bastia (Corse)
Saison Printemps-Eté
M. Rogialli engage sa clientèle à visiter ses magasins, où elle pourra se rendre compte des assortiments de draps et lainage haute nouveauté qu'vient de recevoir pour la saison Printemps-Eté et qu'il vend à des prix très modérés.
Complets fantaisie sur mesure, coupe irréprochable, doublés soie.
Complets cheviotte bleue et noire, peignet Roubaix, confection soignée, de 35 à 100 francs.
Pantalons drap, haute nouveauté, de 12 à 30 francs.
Gilets fantaisie, dernière mode, de 12 à 20 francs.
Assortiment considérable de **cravates, bretelles, pochettes, faux-cols**, etc.

Avis aux propriétaires
Avant de vendre vos prunes Reine Claude voyez MM. L. N. Mattei et Cie, qui sont acheteurs.

Etude de Me H. MILLIE, avoué

près le Tribunal Civil de 1re Instance de Calvi

VENTE SUR SAISIE-IMMOBILIÈRE

Il sera procédé le quatorze Août prochain, 1906, à l'audience des criées du tribunal civil de Calvi, séant au Palais de Justice de la dite ville, à une heure de relevée, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, formant cinq lots, savoir :

Premier lot.

Le premier lot se compose des immeubles :

1. Piano, terre labourable, attenant à voie publique et à biens des héritiers de feu M. Savelli Grégoire, terre, oliviers, chênes verts, clos de murs en pierres sèches, de la contenance de deux hectares, deux ares, quatre-vingt-dix centiares.

2. Bontempo, terre arable, tenant à chemin public et à biens des sieurs Abrani Antoine-Jean et Ambrosini Antoine Joseph, avec puiser recouvert en terre, aire, source d'eau, oliviers et chênes, clos de murs en pierres sèches, de la contenance de deux hectares, cinquante cinq ares, quarante-deux centiares.

3. Pupilluccio, terre labourable, attenant à chemin public et à biens du sieur Malaspina Antoine-Pierre, comptant 3 oliviers, avec puiser, clos de murs en pierres sèches, de la contenance environ de soixante-douze ares, quatre-vingt-six centiares.

4. Strette, terre arable, oliviers et chênes verts, tenant d'un côté à chemin public et à biens du sieur Ambrosini Joseph, clos de murs en pierres sèches, de la contenance de un hectare, quatre vingt-treize ares, cinquante-trois centiares environ.

Deuxième lot

Le second lot se compose des immeubles :

1. Piana-a-Loda, attenant à bien de M. Carbuccia Pierre, à chemin public, et à propriété de la partie saisie; terre, terre plein planté en vigne, oliveite, jardin avec figuiers, cuisine, entre arbres fruitiers; dans cet immeuble existent deux sources d'eau, avec bassins et magonneria et maisonnette; de la contenance environ de trois hectares, quatre vingt-dix-sept ares, soixante douze centiares.

2. Maisonnette ci-dessus indiquée, composée d'un rez-de-chaussée avec deux magasins, et d'un premier étage avec trois pièces; elle est couverte par tuiles, l'autre partie formant terrasses avec béton.

3. Valdocce, terre tenant d'un côté à biens de la partie saisie, à propriétés du sieur Savelli Louis et à chemin public; cet immeuble clos de murs en pierres sèches a une superficie de un hectare, trente un ares, dix centiares environ.

Troisième lot.

Le troisième lot se compose les immeubles :

1. Chiuso a-Piano, formant quatre pièces de terre, clos de murs en pierres sèches, de la contenance de deux hectares quarante-trois ares, soixante-quatorze centiares : il tient d'un côté à chemin public et à biens du sieur Grimaldi d'Evdre de Speloncato.

2. Matarello, terre arable, oliviers, clos comme les précédents de murs en pierres sèches, de la contenance de dix-huit ares, douze ares environ; tenant d'un côté à chemin public et d'un autre côté propriété des hoirs Ambrosini de Speloncato.

3. Pile, terre labourable, de la contenance environ de trente-deux ares, sept centiares, tenant d'un côté à bien du sieur Giovanti Jacques et d'autre côté à chemin public; tous les immeubles ci-dessus décrits sont situés sur le territoire de la commune de Speloncato.

Quatrième lot.

Le quatrième lot se compose des immeubles :

1. Padulello, terre arable, oliviers, clos de murs en pierres sèches, de la contenance de trois hectares, trois ares, neuf centiares environ, tenant d'un côté à bien du sieur Filippi Antoine, d'un autre côté chemin public, enfin à propriété du sieur Filippi Barthélemy de Ville de Paraso.

2. Salamandasco, terre arable, oliveite et chênes, de la contenance de cinq hectares, soixante-deux ares, quarante-neuf centiares environ, clos de murs en pierres sèches, tenant d'un côté à bien du sieur Giovanti partie saisie, à ceux de Filippi Eugène, à biens de Filippi Antoine, enfin à ruisseau du Regino.

3. Bâtiment rural, composé d'un rez-de-chaussée avec deux magasins, surmonté d'une vaste grange avec cour, dans laquelle existe une grande écurie.

Ce bâtiment est situé dans le bien Salamandasco ci-dessus décrit.

4. Padule, terre arable, oliviers, avec source d'eau, clos comme les précédents de murs en pierres sèches, de la contenance de quarante-sept centiares, tenant d'un côté à chemin public d'un côté, à bien communal de Ville-de-Paraso de l'autre, enfin à propriétés de la partie saisie.

5. Ayale, terre labourable, oliviers, aire, clos de murs en pierres sèches, tenant à bien du sieur Filippi François et à ceux de la partie saisie; le dit bien forme avec le précédent une seule et même propriété.

6. Salti, terre arable, oliviers et chênes, de la contenance de quatre-vingt-trois ares, quatre centiares, environ, tenant d'un côté à chemin public, d'un autre côté au ruisseau Regino, enfin à propriété du sieur Giovanti Dominique-André.

Les dits immeubles formant le quatrième lot, sont attenant sur le territoire de la commune de Ville-de-Paraso.

Cinquième et dernier lot.

Le cinquième et dernier lot est composé des immeubles :

1. Speloncato, maison d'habitation, sise dans l'intérieur du village de Speloncato, formant un vaste corps de logis tenant au saisi, l'autre moitié appartient à la propriété des héritiers de feu Giovanti Antoine, son frère.

Elle se compose de trois caves, d'un rez-de-chaussée avec cinq pièces, et deux étages; elle tient d'un côté à chemin public, d'un autre côté à maison d'habitation des héritiers Giovanti Jacques et enfin à celle de feu Giovanti Théodore, son entrée principale donne accès sur la place publique. Le sieur Giovanti Ignace François, partie saisie, n'est propriétaire, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, que de la moitié de cette maison, ainsi que de ses servitudes et dépendances.

2. Speloncato, sol de la vaste-tile maison, de la contenance d'environ un are, quatre-vingt-deux centiares.

3. Penaro, partie du moulin à huile, attenant à Giovanti François, à Colombani Jean-Baptiste et à ruisseau Peropò.

Le sixième seulement de ce moulin à huile avec servitudes et dépendances, rien exclu ni réservé, appartenant au sieur Giovanti Ignace-François, est frappé par la présente saisie, les cinq autres parties appartenant aux héritiers de feu Giovanti Antoine et à divers autres propriétaires.

4. Penaro, Sol de moulin, ci-dessus décrit, attenant à Colombani Jean-Baptiste et à ruisseau Peropò, de la contenance de quatre-vingt-neuf centiares environ.

Les immeubles sont situés sur le territoire de la commune de Speloncato.

Tous les immeubles dont la désignation précède, sont imposés au rôle des contributions foncières des communes de Speloncato et Ville-de-Paraso, savoir, sur celle de Speloncato pour un revenu annuel de 681 f soixante-huit centimes et sur celle de Ville-de-Paraso pour un revenu annuel de 446 francs, 07, ainsi que cela résulte des extraits de la matrice cadastrale insérés au cahier des charges, et déposé au Greffe de ce tribunal, l'a ont été saisis à la requête des sieurs et dames :

1. Simon ;
2. Marie ;
3. Mathieu ;
4. Marine, frères et sœurs Colombani ;
5. Adélaïde Filippi veuve Colombani, agissant en sa qualité de tutrice légale de son fils sieur Victor Colombani, tous propriétaires domiciliés et demeurant à Ville-de-Paraso, gissant en leur qualité d'héritiers testamentaires de feu Colombani Antoine-François, leur grand'père, de son vivant propriétaire, demeurant à Ville-de-Paraso, sur le sieur Giovanti Ignace François, propriétaire, domicilié et demeurant à Speloncato, par procès verbal de l'huissier Cecceldi, demeurant à l'Ile-Rousse, en date des 26, 27, 29 et 30 décembre 1902.

Enregistré à l'Ile-Rousse, le 10 janvier 1903, fol. 28. C. 29 et transcrit après dénonciation au bureau des hypothèques de Calvi, le 17 janvier de la même année, vol. 18 numéro 15.

La dite adjudication aura lieu sur les mises à prix fixées par les créanciers poursuivants ainsi qu'il suit :

Pour le premier lot composé des immeubles :

1. Pero ; 2. Bompo ; 3. Papiluccio : 4. Strette, mille francs, ci . . . . . 1.000 fr.

1. Piano-a-Loda ;
2. Piano-a-Loda ;
3. Valdocce, mille francs, ci . . . . 1.000 fr.

Pour le troisième lot, composé de :

1. Chioso a Piano;
2. Matarello ; 3. Pile, cinq cent francs, ci . . . . . 500 fr.

Pour le quatrième lot, composé de :

1. Padulello, 2. Salamandasco ; 3. Salamandasco ; 4. Padule ; 5. Ayale ; 6 Salti, trois mille francs, ci . . . . 3.000 fr.

Enfin pour le cinquième lot, composé des immeubles :

1. Speloncato ;
2. Speloncato ; 3. Papopè, cinq cents francs, ci . . . . 500 fr.

Total des mises prix, six mille francs, ci . . . . 6.000 fr.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du code de Procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles saisis, pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi avoué poursuivant à Calvi, le 14 juillet 1906.

H. MILLIE,
avoué.

Dûment enregistré.

Bastia, Imp. Ollagnier.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures en couleurs

Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Voyant en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

COURS SECONDAIRES

de Jeunes Filles d'Ajaccio

DIRIGÉS PAR Mme LUCIE OTTAVI

Officier d'Académie

Cours fondés en 1882 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le seul établissement public de ce genre, qui soit situé en face sous cette forme par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'instituteurs et d'institutrices.

Exposés au grand Midi, au bord de la mer, vue splendide sur le golfe, eau et gaz, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.

Pensionnat

Demi-Pensionnat — Externat

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904-1905

4 élèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées;

4 admissions à l'Ecole Normale sur 5;

10 Brevets supérieurs sur 18.

Des institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'établissement.

Préparation spéciale au concours d'admission à l'Ecole Normale et pour le Brevet de l'Enseignement primaire supérieur.

Le meilleur Cigare à 10 centimes est celui connu sous le nom de CIGARE MATTEI.

Le meilleur des cigares à 0,10 sera toujours le Cigare Mattei que l'on demandera dans tous les débits.

On ne trouve pas un bon cigare, on le trouve, tellement il est rare.

Les Illustrations de la Corse

PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Abbayes (Saison de 1870).

Le paysan de Chine, format 80×55 . . . 15 fr

Le paysan Maure — . . . 15 fr

HOMMES CÉLÈBRES

Sambucuccio d'Alando (Saison de 1878).

Sampiero Corso

Pascal Paoli

Napoléon Bonaparte.

Le paysan de Chine, format 40×30 Chaque . 12 fr

Sainte Véreta, Patronne de la Corse (Saison de 1879).

Le paysan de Chine, format 65×50 . . . 25 fr

Le paysan Chinois, format 40×30 Relation . 12 fr

EN VENTE :

AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de CASTETTI, Libraire.

BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire.

L'ARGUS DE LA PRESSE

Fondé en 1879

LE PLUS ANCIEN OFFICE DE RENSEIGNEMENTS DE JOURNAUX LUI, découpe et transmet toute les journaux de monde, en lisant les journaux et magazines quel sujet.

PARIS. — 14, rue Drouot, — LE CORRESPONDANTS de l'ARGUS : St-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Lisbonne, Genève, Bruxelles, Constantinople, Athènes, Dublin, Berne, Rome.

MESDAMES

Vous économiserez sûrement

500 francs par an

sur le prix de vos Toilettes, si vous voulez votre usage du journal de Modes

« LA SAISON »

le seul au Monde donnant par numéro environ 60 GRAVURES INÉDITES de Modes, etc.

C'est vous dire que les patrons techniques, *Modes et Travaux de Mains* y sont insérés d'une façon magistrale.

Cet organe ne publie aucun roman, ce qui permet de le laisser entre toutes les mains.

Modestie Tranquillité réclament de ses modèles

6 francs par an ou 25 cent. le numéro avec un Supplément de Modes, une Planche de Patrons ou un Panorama en couleurs.

numéro Spécimen gratuit, 30, rue de Lille, Paris



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURCHAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffalli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sanguinola, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

XXXIe ANNÉE — VENDREDI 20 JUILLET 1906 — N° 193

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, un an 30 fr. le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : St Jérôme Emilien
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 06 m — Coucher, 7 h. 08 s.
Dernier quar., le 12. — Nouv. Lune, le 21
Fête du Dimanche : Sainte Praxède.

19 JUILLET

CHAMBRE DE COMMERCE d'Ajaccio

LE RÉGIME DOUANIER EN CORSE

Projet de loi Debussy

RAPPORT de M. Etienne Pozzana, dont les conclusions ont été adoptées par la Chambre dans sa séance du 13 juillet 1906.

Messieurs,

Dans votre séance du 22 avril 1906, vous m'avez désigné pour vous fournir un rapport sur la proposition de loi Debussy relative au régime douanier en Corse.

Le 10 avril 1906, M. Debussy, président et rapporteur de la commission des douanes, d'accord avec le Gouvernement, présentait à la Chambre des Députés la proposition suivante :

Article Unique. — Les farines de froment, les grains perlés ou mondés, les gruaux, semoules en gruau, le pain et le biscuit de mer, l'amidon, le pain d'épices, la dextrine et les autres dérivés des amylacées, originaires de la Corse, sont ajoutés à la nomenclature des produits de cette île admissibles en franchise sur le continent français sous l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 6 et 7 de la loi du 6 mai 1841.

Les blés, les farines de froment, les grains perlés ou mondés, les gruaux, le pain et le biscuit de mer, l'amidon, le pain d'épices, la dextrine et les autres dérivés des amylacées importés de l'étranger en Corse y seront soumis à l'intégralité des droits applicables dans la France continentale.

M. Thierry demanda d'intercaler après les mots « l'amidon, le pain d'épices, la dextrine et les autres denrées amylacées, » les mots « les riz, brisures de riz, farine de riz. »

La proposition Debussy, ainsi modifiée, fut adoptée par la Chambre des députés à l'unanimité.

Comme vous le remarquerez, Messieurs, cette proposition a été si bien présentée qu'on la dirait toute à l'avantage de la Corse.

Malheureusement, la Corse n'exporte aucune des denrées que cette proposition de loi admet en franchise sur le continent français, mais au contraire, elle les tire du continent et des pays étrangers ; il en résulte que la Corse y perd d'une façon très considérable.

Il y a plus de cent ans (21 prairial an IX), la Corse, qui était un département pauvre, attira l'attention de son administrateur, M. Miot, et fut, avec raison, soumise à un régime de faveur.

Les arrêtés Miot, qui créèrent cette faveur, sont depuis quelque temps considérés comme non avenus, et ils seraient complètement supprimés sinous n'élevions d'énergiques protestations.

En 1897, la Commission des douanes proposa au Parlement de frapper d'un droit de 90 francs l'hectolitre, l'alcool pur, d'élever de 125 francs à 200 francs le droit sur les tabacs fabriqués, et de 75 francs à 110 francs sur les tabacs en feuilles, et enfin de soumettre les cartes à jouer au même tarif que sur le continent.

En imposant ces articles, on a soin de faire ressortir qu'ils n'étaient pas de première nécessité. Cette augmentation d'impôt n'en constituait pas moins une charge très lourde. Nous n'avons pas protesté dans la conviction qu'on ne serait pas allé plus loin. Ce n'était malheureusement que le premier pas fait vers la suppression des arrêtés Miot.

Le droit perçu sur l'alcool s'élève pour le bureau des douanes d'Ajaccio seulement à la somme de 105.000 francs environ par an. Les tabacs ont donné au même bureau une augmentation de recette annuelle de 80 000 à 90.000 francs ; vous constaterez, par ces chiffres, que l'augmentation d'impôt sur ces deux articles depuis 1897, a donné lieu à la perception de la somme assez importante de 200.000 francs environ au bureau d'Ajaccio.

Je ne crains pas de me tromper en évaluant à 800.000 francs environ le montant de cet impôt pour toute la Corse.

En 1903, les droits de douane sur les poivres ont été portés de 104 francs les cent kilos à 156 fr., c'est-à-dire, qu'ils ont été augmentés d'un tiers.

Les sucres payaient sur le continent 60 francs les cent kilos. Grâce aux arrêtés Miot, ils ne supportaient en Corse que le demi-tarif, c'est-à-dire, 30 francs. Dans la même année, le Parlement vota une loi qui réduisait à 25 francs le droit de douane sur les sucres pour tous les départements français. Mais comme on avait omis, avec intention peut-être, les arrêtés Miot qui régissaient la Corse, au lieu de la moitié de 25 francs, c'est-à-dire 12 fr. 50, nous avons été soumis au même tarif que sur le continent.

Tous les départements ont donc bénéficié de 35 francs les cent kilos, à l'exception de la Corse dont le bénéfice ne s'est élevé qu'à cinq francs.

Or, comme nous tirons le sucre de Marseille, il nous revient dans le commerce plus cher que sur le continent.

J'ai dû relater dans ce rapport les différentes marchandises atteintes par les augmentations successives d'impôt pour mieux vous convaincre que si on n'ose pas supprimer tout à fait le bénéfice des arrêtés Miot, ce qui serait une véritable ruine pour la Corse, nous n'en sommes pas moins menacés de les voir disparaître petit à petit. Chaque loi d'impôt, en effet, en emporte un morceau. Ces mutilations opérées, sans être aperçues ont pour résultat réel de nous imposer extraordinairement et au delà de nos faibles ressources.

Aujourd'hui, c'est le tour des blés, farine de froment, etc., denrées de première nécessité. Demain, ce sera sans doute le tour des autres produits protégés par les arrêtés Miot.

La Corse ne fournit pas assez de blé pour se suffire, à plus forte raison ne peut-elle en exporter sur le continent.

Nous sommes tributaires de la Métropole et particulièrement de la minoterie de Marseille, qui façonne les blés étrangers.

Or, il entre en Corse, tous les ans, 360.000 à 370.000 quintaux de blé environ sous forme de farine. L'ancien tarif les assujettissait à 5 fr. 50 les cent kilos au lieu de 7 francs perçus sur le continent. Cette différence à notre avantage disparaît aujourd'hui avec la proposition de loi Debussy, adoptée par la Chambre des députés.

La suppression du tarif de faveur établi par les arrêtés Miot fait donc éprouver à notre pays une perte sèche de 200.000 francs à 250.000 francs par an.

On nous objectera peut-être que les blés étrangers n'entrent en Corse qu'en infime quantité, puisque la plupart des farines nous arrivent de l'intérieur de la France, et ne sont pas, par suite, sujettes aux droits de douane. A cette objection, nous répondrons que si le droit n'est pas perçu par la douane, il l'est en réalité par la minoterie qui augmente d'autant son prix de vente.

En ce qui concerne les riz, la perte qui en résultera pour la Corse, de l'adoption du projet de loi Debussy, sera plus élevée. En effet, les riz venant de l'étranger paient maintenant 1 fr. 20 les cent kilos. Si on applique ce projet de loi, ils paieront 8 francs comme sur le continent. Or, la grande partie des riz que la Corse reçoit sont étrangers, puisqu'ils nous viennent du Japon, de l'Italie ou de l'Espagne.

Comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le faire remarquer, le projet de loi en question n'a pas pour objet d'encourager la production locale. Chacun sait que la Corse n'est pas à même de cultiver le blé dans les mêmes conditions que le continent et qu'elle ne produit absolument pas de riz.

Ce n'est pas non plus pour affranchir la Corse de la franchise étrangère et l'obliger à apporter à l'industrie française son faible contingent, mais bien pour ajouter à ses charges beaucoup trop lourdes, de nouvelles impositions.

La situation géographique et financière de la Corse a toujours été un obstacle, en matière fiscale, à son assimilation avec le continent français.

Pourquoi en serait-il autrement en matière commerciale ?

Permettez-moi, Messieurs, d'insister sur ce point.

Si nous laissons passer le projet de loi Debussy sans protester, comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour, nous verrons sûrement disparaître, emportés morceau par morceau, les arrêtés Miot qui nous régissent depuis plus de cent ans.

Le bénéfice de ces arrêtés appliqué à la Corse au moment où elle était plus riche et son industrie agricole plus développée, nous serait enlevé aujourd'hui que nous sommes plus pauvres et privés des mêmes avantages des autres départements continentaux plus favorisés soit par la nature, les voies de communication, soit enfin par l'Etat lui-même.

Nous devons donc protester avec la plus grande énergie, et nous efforcer d'attirer sur notre pauvre pays l'attention des pouvoirs publics.

Si vous voulez bien adopter les conclusions de mon rapport, je vous proposerais d'émettre le vœu suivant :

« La Chambre de commerce d'Ajaccio prie MM. les Sénateurs et Députés de la Corse n'intervenir auprès de la Commission des Douanes et du Gouvernement, pour faire ressortir l'effet désastreux qu'aurait pour la Corse entière l'adoption, par le Sénat, du projet de loi Debussy, et d'employer tous les moyens en leur pouvoir pour en empêcher le vote définitif. »

Après lecture, la Chambre adopte les conclusions de ce rapport et le transforme en délibération

Ajaccio et la Station d'hiver

Dans son numéro du 11 courant, le « Petit Bastiais » publie un article de M. Louis Ristori, sous le titre : « Toujours Porticcchio, » dans lequel il est question d'Ajaccio, devenu station d'hiver, grâce aux efforts tenaces de feu Rocca Tartarini.

Je remercie M. Louis Ristori d'avoir rappelé que Rocca Tartarini a beaucoup fait pour Ajaccio en créant la station d'hiver Cortez, au même titre que lui, d'autres, parmi lesquels Jean de la Rocca et le comte Baccicchi, ont droit à la reconnaissance des Ajacciens. Il il est vraiment étonnant que la ville n'ait pas encore songé à perpétuer le souvenir de ceux qui se sont sacrifiés au bien public avec un désintéressement poussé à l'excès.

Mais je ne puis laisser dire à M. Louis Ristori que Rocca Tartarini a acquis à sa tâche quelque avantage personnel, honoraires, commissions, salaire, quoi ! Non ! Rocca-Tartarini ne gagnait rien et agissait par patriotisme. Il négligeait son commerce de librairie qu'il confiait à l'inexpérience de sa jeune femme et s'occupait presque exclusivement de la station d'hiver. Il dirigeait la « Gazette Ajacienne » qui ne lui rapportait rien et qu'il entretenait de ses deniers. Cette publication était envoyée gratuitement dans toute l'Europe et hors d'Europe pour faire connaître les bienfaits du climat d'Ajaccio.

Toutes ses ressources il les employait à faire de la propagande pour la station d'hiver. Aussi, il est mort pauvre, comme le dit M. Louis Ristori. Mais son œuvre est restée. Les distingués membres du comité d'initiative qui la poursuivent doivent être les premiers à rendre hommage à l'humble artisan qui leur a préparé la tâche.

Il ne faut pas se le dissimuler, si tout était à faire, il y aurait eu plus d'obstacles à surmonter.

Rocca Tartarini a donc été le vrai propagateur de la station d'hiver sans que cela lui ait procuré le moindre avantage.

Il y a quelques années, les journaux ajacciens sans distinction de parti demandèrent à la municipalité de donner les noms de Comte Baccicchi, Jean de la Rocca, et Rocca-Tartarini, à trois rues du boulevard des Etrangers. On n'en a jamais rien fait. Il est si facile d'oublier les morts, même ceux qui ont tant aimé leur pays. On ne se doute pas que ce serait faire œuvre de patriotisme que d'honorer ces hommes de bien. Espérons qu'on se décidera un jour.

Veuve Rocca-Tartarini.

Ajaccio, 12 juillet 1906.

COUR D'ASSISES

Audience du 19 juillet

Présidence de M. de Figarelli, conseiller

L'AFFAIRE DE RUTALI

Assassinat et complicité de ce crime

Cette affaire concernant des personnes très connues à Bastia a attiré dans la salle d'audience une foule nombreuse. La chaleur est étouffante.

L'accusé Rutali Joseph est accroupi à l'abri et son attitude est des plus convenables. Il est parfois très ému et se voit troublé quand on l'interroge sur certains points.

Me de Carolis et Moruti sont au banc de la défense.

M. Angeli occupe le siège du ministère public.

M. le greffier Orsatti donne lecture de l'acte d'accusation qui est ainsi conçu :

Acte d'accusation

Joseph et Félix Rutali vivaient en mésintelligence avec leur parent Rutali Auge-François depuis le mariage de ce dernier avec la demoiselle Maria Bonatti.

Le 2 février 1906, Rutali Auge-François constatait que la nuit précédente son jardin de Ocsale avait été visité par des malfaiteurs, qui y avaient commis des actes de vandalisme. Une haie surtout de cédres avait été coupée en plusieurs endroits et deux marbrières avaient été mutilées. Auge-François dénonça immédiatement le fait à la justice et porta ses soupçons sur Rutali Félix qui, autrefois par la gendarmerie le 30 janvier, avait reconnu avoir quelques jours auparavant abîmé la clôture du plaignant, auquel il réclamait un droit de passage. Des témoins accusèrent formellement Rutali Félix contre lequel Auge-François manifesta l'intention de se porter partie civile, mais à la suite d'une expertise ordonnée par le parquet, l'affaire fut classée sans suite.

D'autre part, le 6 avril, Rutali Auge-François avait cité Rutali Joseph devant le Juge de paix du 2e canton de Bastia en payement d'une somme de 250 francs restée à Joseph par un sieur Storsi et que le demandeur prétendait ne pas avoir reçue, alors que Félix Rutali contestait la loi avoir remise au nom de son frère Joseph.

La réception de cette assignation irrita vivement Joseph Rutali qui dès le lendemain se rendit à Ortale où il était certain de rencontrer Rutali Auge-François. Il rejoignit son frère Félix en compagnie duquel il se trouvait, lorsque Auge-François

que vint à passer en compagnie de Perfetti Jean-Baptiste.

Ansel Joseph lui crie : « Voilà l'Ange François l'assassin qui a osé ne pas l'égorger, il ajoute : « Maintenant, tu es un homme accompli ; il ne te manquait plus que cette qualité, car tu as toutes les autres. »

Félix paraissant sur la porte, dit à son tour : « Tu oublies que je t'ai remis les 250 francs chez moi.

Ange François lui oppose le démenti le plus formel et, sur l'intervention de Félix, l'invite à produire un reçu. La discussion prit fin, mais pendant que Ange François et Jean Baptiste Perfetti, ap ès s'être assis quelques instants sur une terrasse attenante à l'étable de Félix, se rendaient à une propriété dénommée Opticcio ; Joseph dit à son frère : « Prends ta carabine et suis-moi. Je vais voir quelle direction ils ont prise. » Puis il sortit. Félix monta en premier étage, ce fut le pas à la rejoindre, armé de son fusil et tous deux descendent à Cipiticcia, Rutali Ange-François était tombé comme une masse la face contre terre.

Joseph Rutali se tenait à quelque pas de distance du vrai Léon. Aussitôt après le coup de feu, il lui dit : « L'as-tu touché ? L'ai pour » et Félix de répondre : « Il est tombé. »

Les deux frères quittèrent ensemble les lieux du crime et se rendirent à une propriété voisine où ils apprirent le sommet Rutali Pierre-Paul, celui-ci prit son fusil et tous les trois s'éloignèrent dans la direction de la montagne.

Joseph Rutali s'est constitué prisonnier deux jours après l'assassinat. Félix s'est jusqu'ici dérobé aux recherches de la justice.

Après l'appel des témoins, Me de Carrufel au nom de la défense dépose des conclusions tendant à ce que des témoins assignés à la requête d'une partie civile, non encore constituée, ne soient pas entendus. La Cour, par arrêt, accueille ces conclusions.

Interrogatoire

M. le président rappelle à l'accusé qu'il avait toujours eu d'excellentes relations avec la victime et l'accusation portait d'qu'il ne s'est brouillé avec Rutali Ange François qu'après le mariage de ce dernier. L'accusé prétend qu'il était brouillé avec lui depuis le mois de septembre pour une cause toute autre, à la suite d'une discussion qu'il avait eue avec un sieur Paul Rutali. Il reconnaît qu'à un moment donné il avait dû à la victime la somme de 250 fr., montant de la vente de chèvres vertes faite par celle-ci en faveur d'un sieur Stassi, mais que plus tard il a remis cette somme à Félix, son frère, qui lui a dit l'avoir remise à Cecchi. Il est allé à Ortale le 7 avril, parce qu'il voyait que la moisson Morattchini était à Ortale où il devait effectuer des travaux pour son compte. Il va trouver son frère qui travaillait dans son atelier et il apprend à celui-ci qu'il vient d'être assigné. A ce moment la victime vint à passer et comme l'accusé lui demanda pourquoi il avait assigné, celle-ci lui répondit : « Si vous n'avez payé faites voir votre reçu. »

Il se rend ensuite dans son jardin, quand tout à coup il aperçoit que son frère vient de sauter. Il tâche de voir ce celui-ci était sûr quand il entend un coup : Il rencontre ensuite son frère qui revenait son fusil à la main. Il lui demande ce qu'il a fait. Le lendemain apprenant qu'il était impliqué dans les poursuites, il s'est constitué prisonnier.

Rutali proteste énergiquement de son innocence. Les juges appréciront si un homme dans sa situation et avec son passé a pu faire tuer un homme pour la somme de deux cent cinquante francs.

Audition des témoins

Borelli Marie veuve Rutali. — Son mari vivait en très bons termes avec Joseph Rutali. Il avait fait même testament en faveur de son fils Laurent. Ils se sont brouillés le jour où la victime s'est mêlée avec le témoin, malgré l'accusé qui voulait le marier avec sa fille. Son mari lui avait parlé de 250 francs qu'il lui avait prêtés et qu'il ne lui avait pas rendus. Son mari n'était pas homme à réclamer deux fois 250 francs. La veuve demande justice du sang de son mari. Elle n'a pas assisté à la scène. Perfetti est venu lui annoncer la mort de son mari.

Me Nivaggioli demande acte de ce qu'il se constitue partie civile au procès au nom de la dame Borelli Marie veuve Rutali.

La séance est levée et renvoyée en continuation à demain.

Votes de nos Sénateurs

Scrutin sur le projet de loi concernant la réintégration dans les cadres de l'armée du capitaine Dreyfus en qualité de chef d'escadron.

Nombre de votants	312
Majorité absolue	157
Pour l'adoption	153
Contre	39

Le Sénat a adopté.

Les trois sénateurs de la Corse ont voté pour.

⁂

Scrutin sur le projet de loi concernant la réintégration du lieutenant colonel Picquart dans les cadres de l'armée avec le grade de général de brigade.

Nombre de votants	310
Majorité absolue	156
Pour l'adoption	154
Contre	36

Le Sénat a adopté.

Les trois sénateurs de la Corse ont voté pour.

Ce que disent les Journaux

La Petite République

La décision prise par le gouvernement britannique de contremander l'envoi d'une escadre dans les ports russes de la Baltique est grave et significative. Le gouvernement russe annonce que n'est à ses demands et pour éviter des manifestations. On aurait peine à le croire, ou alors c'est qu'il n'est plus maître chez lui, qu'il cesse de devenir les menaces des membres de la Douma.

La vérité c'est que la prudence et astucieuse diplomatie anglaise, peu soucieuse de heurter le gouvernement du demain, a senti ou prévu que la moindre parole faisant allusion à des manifestations pareilles. C'est un événement considérable, il montre que le tsar ne peut plus représenter à Russie à lui seul et gouverner sans la Douma.

L'Eclair

De M. Ernest Judet, à propos des déclarations faites par M. Barthou à Guéret sur la réintégration du lieutenant-colonel Picquart :

« Voilà le grand avez lâché. Le mot d'ordre est de cajoler les officiers personnes et de détourner leur attention des louches de Panama dont les amis sont légion et dont la campagne de représailles n'est pas près d'être close.

» Nous disons pas que dans une interview puisse en même temps que l'arrêt de cassation la pensée intime de Dreyfus a été ainsi traduite en termes certainement bien pesés par son interprète.

» Le capitaine Dreyfus se tait, mais un geste lui a échappé, et nous avons eu com. rendre qu'il n'avait plus pour ses accusateurs systématique indulgence pitié et la confiance sereine d'autrefois. Il est des personnes à qui il ne pardonnera que dans un avenir lointain s'il pardonne jamais.

» De plus, précis, par conséquent libre et inexpliqué, a servi de prétexte, de drapeau pour agiter la France et demolir avec un redoublement de passion la puissance militaire du pays. Dreyfus, acquitté, vers le personnel moral qu'auxquerons. La violence et les manifestations pour exercer des vengeances inliales. »

Le Soleil

Parce que l'état-major des ennemis du Juif et de Rennes ne trouve matière à une déposition judiciaire rendue sans nouvelle enquête et sans débats contradictoires, croit-on qu'il suffit que M. Bandouin réponde de l'innocence de Dreyfus comme il répondait de celle des Humbert, pour changer les convictions ?

Ce qui est plaisant, c'est que M. Barthou a tenu aujourd'hui à joindre l'odieux au ridicule, en consultant aux officiers de Guéret de témoigner leur enthousiasme en l'honneur de la réintégration de MM. Dreyfus et Picquart et de leur avancement au choix.

Les officiers de service ainsi harangués trouveront excessif qu'on les convoque pour exercer l'acrobatie à une manifestation de sympathie enthousiaste, en faveur des révoqués lorsqu'on a poussé la prudence jusqu'à soustraire Dreyfus à ses juges naturels et à le faire acquitter par une Cour de fonctionnaires.

L'Autorité

De M. Paul de Cassagnac :

« En sera-t-il de ces comices formés d'incapables, d'ignorants et de serviteurs, et quelle figure fera-t-on au jour d'une déclaration de guerre ceux qui viennent de replacer à la tête de l'armée Dreyfus et Picquart ?

» Qu'a donc fait la République, sinon créer la division par la pratique du favoritisme et de l'agitation politique ?

» L'affolement du gouvernement est, il y a peu de mois, si les folles dépenses qu'il dût faire à la hâte pour nous mettre en état de résister à l'Allemagne, ne nous vont-ils pas que l'heure est à l'ordre du jour ? »

ÉCHO INSULAIRE
du 14 Juillet

Vous savez que, un 14 juillet, on prit la Bastille afin qu'il fût permis à tous les citoyens de penser librement, de parler sans contrainte, de vivre, en parfaite indépendance et de connaître toutes les libertés — même celle de l'erreur.

Plus d'un siècle après cette conquête admirable et en la trente-sixième année de la République, savourez ce petit papier officiel :

CHEMIN D'INTÉRÊT COMMUN N° 12
Personnel des Cantonniers

Ajaccio, le 4 juin 1906.

Révocation du Sieur Petroni

J'ai l'honneur d'informer M. l'agent-voyer d'arrondissement de Bastia que, par arrêté en date de ce jour, le cantonnier Petroni, du chemin d'intérêt commun n° 11, est révoqué de ses fonctions pour son attitude antirépublicaine lors des élections législatives du 20 mai dernier.

Il voudra bien faire notifier sans retard cette décision à l'intéressé.

Il sera pourvu incessamment au remplacement du dit cantonnier.

L'Agent-voyer cantonal en chef.

La décision a été notifiée — aux environs de la Fête nationale — histoire de rappeler à l'intéressé que, depuis la prise de la Bastille, la France est libérée de toute espèce de tyran.

J'entends bien que le devoir des fonctionnaires, gros ou petits, est de respecter le gouvernement qu'ils servent. Il est difficile de tolérer que l'on observe une attitude antirépublicaine quand on mange du pain républicain — ce pain fût-il aussi sec que celui des pauvres cantonniers.

Mais, depuis que M. Pelletan traite M. Lockroy d'anti républicain, on a quelque droit de se mêler du vocable et de se demander si « lors des élections législatives du 20 mai » le malheureux Petroni a suffisamment défendu le candidat officiel.

Il est probable que le cantonnier a manqué de zèle, au moins comme courtier. Vendetta électorale. On le casse. De la part d'un gouvernement démocratique, c'est plutôt malpropre.

Casser les préfets, passe encore. Ces gaillards-là se débrouillent toujours et finissent par noyer leurs rancunes dans les finances. Mais affamer un cantonnier ? Oh ! les défenseurs du prolétariat, est-ce bien pour cela qu'on a pris la Bastille ?

FABER.

(Petit Marseillais).

EXCURSION A PIOMBINO

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que des démarches ont été faites auprès du ministère de la marine pour faire combiner la répartition des récompenses accordées aux sauveteurs de Piombino avec l'arrivée des Bastiais dans cette ville.

Et, afin de permettre que cette haute décision puisse s'accomplir, l'excursion en trouve irrévocablement fixée au 5 août prochain. Le comité a décidé aussi que le bénéfice pouvant résulter de la vente des billets de passage sera destiné à l'achat d'un objet d'art qui sera offert à la ville de Piombino.

Une souscription sera ouverte en ville dans ce but.

Nous félicitons les vaillants organisateurs de l'heureuse inspiration qu'ils ont eue, ce qui donnera à l'excursion projetée un caractère vraiment officiel.

La population saura encourager leurs efforts en répondant en masse à leur appel.

Une phalange musicale prêtera son gracieux concours et nous l'en remercions à l'avance.

Nous publierons prochainement le programme complet de cette excursion.

Brevet supérieur
(ASPIRANTES)

Les examens écrits du brevet supérieur pour les jeunes filles qui ont commencé mercredi matin, se sont terminés hier soir.

Sur les trente-huit aspirantes qui se sont présentées, quinze ont été déclarées admissibles aux épreuves orales.

Ce sont Mesdemoiselles

Bégodere Françoise-Olinda.
Bégodere Laetitia.
Benigni Marie.
Castellani Angeline.
Devichi Laure.
Dionisi Marie.
Giannorsi Angèle.
Lepidi Padoua.
Leschi Marie.
Mainetti Marie.
Marchioni Charlotte.
Pieretti Rosaire.
Pietrini Rose.
Santelli Marie.
Vincentelli Marie.

Ancienne admissible :

Mlle Ciccoli Madeleine.

Les épreuves orales commenceront aujourd'hui à 8 heures du matin.

LE DRAME du Nouveau-Port
Giacomini à la Maison d'arrêt
Son arrestation à Isolaccio

Dans la nuit du 17 au 18 juillet, la brigade de gendarmerie d'Isolaccio-di-Fiumorbo procédait à l'arrestation de Giacomini qui avait été inculpé dans l'affaire du Nouveau-Port.

Cet individu était sous extrait de jugement pour une condamnation par défaut à deux années d'emprisonnement prononcée par la Cour d'appel de Bastia pour vol de bestiaux.

Giacomini a été arrêté dan la maison des sœurs Porri dans des circonstances assez curieuses.

Lorsque les gendarmes frappèrent à la porte, l'une des sœurs se leva pour leur ouvrir ; pendant ce temps Giacomini s'était caché dans la paillasse du lit. En pénétrant dans la Chambre les gendarmes trouvèrent l'une des sœurs Porri couchée avec deux enfants et se disant malade.

Après avoir visité l'appartement et ne trouvant aucune trace du bandit, les gendarmes prièrent la soi-disant malade et les enfants de se lever et visitèrent le lit. Ils y trouvèrent Giacomini qui s'était, comme nous l'avons dit, dissimulé dans la paillasse.

Pris, pour ainsi dire, comme dans une souricière, Giacomini ne put opposer aucune résistance, aux agents de la force publique et se laissa arrêter.

Après l'avoir bien ligotté pour empêcher toute tentative d'évasion les gendarmes le conduisirent à Ghisonaccia où ils attendirent le départ du train qui arrive à Bastia à 5 heures 40.

Et c'est sous bonne escorte que Giacomini a été conduit mercredi, à la maison d'arrêt de notre ville où il a été écroué.

On sait que Giacomini a bénéficié d'un non-lieu dans l'affaire du Nouveau Port.

LA PHLÉBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les autres récidives, les engorgements douloureux, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL qui rétablira la circulation et les dispersera toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco Paris, 2, rue de la Tacherie. Exiger gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie Nyrdahl.

Aux Elèves du Lycée

Les élèves du Lycée désireux de recevoir la photographie du groupe dont ils ont fait la commande sont priés de s'adresser à M. le Censeur.

Ces groupes viennent d'être délivrés par le photographe.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 19 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin + 24 0 à midi 27 1 à 6 heures du soir + 26 0
Maxima 28 3 Minima + 19 3
Baromètre — 7 heures du matin, 765 mm. à midi, 763 mm 6 heures du soir, 763 mm.
Vent. — Dans la matinée, calme.
Dans l'après-midi, S.E. faible.
Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

⁂

Baccalauréat

Ont été définitivement reçus au baccalauréat, à Paris : Philosophie, M. Sanche de Galard-Brassac de Béarn ; sciences langues vivantes, M. Marienti.

⁂

Etudes supérieures

Ont été admis aux examens du certificat d'études supérieures devant la faculté de Marseille : Analyse infinitésimale : MM. Franceschini, mention assez bien, Rimatteï, mention passable ; — Mécanique, M. Franceschini, mention assez bien ; Physique générale, M. Franceschini, mention assez bien ; — Chimie générale, M. Maracciolo, mention passable.

⁂

Citation

Le ministre de la guerre a adressé une lettre de félicitations avec citation au Bulletin officiel, à M. Franceschi Oars, capitaine de réserve au 92e régiment d'infanterie, ancien sapeur et directeur du tir de la société du 90e territorial, pour le zèle et le dévouement dont il a fait preuve dans l'administration de cette société au cours de l'année 1905.

⁂

Palmes académiques

M. Alfonsi Dominique, instituteur public à Castellare-di-Casinca, et M. Paoli Pierre, instituteur public à Rio Salado, ont été nommés officiers d'académie.

⁂

Au Port

— Vap. « Bocognano, » cap. Merlin, de Livourne, 40 passag., div.
— Vap. « Diamone, » cap. Ossini, de Marseille, 150 passag., div.

⁂

Mots de la fin

Dans un de nos cafés, après trop de bocks, fin de discussion violente :

— Et puis, après tout, fichez-moi la paix, je n'ai pas l'honneur de vous connaître !

L'adversaire, troublé par la colère :

— Triste honneur, monsieur !

Etat-Civil

NAISSANCES

Albertini Marianne-Arlette-Aurore.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER. — Les membres syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu vendredi, 20 courant, à 8 heures 1/2 du soir, salle commune, place Calette.

Mme MASSEL-WOOD
Dentiste

a l'honneur de prévenir le public qu'elle sera à Corte du 4 au 10 août, elle recevra chez M. Pierre Luciani, négociant, sur le Cours.

Pose de dents artificielles et tous travaux de prothèse dentaire.

Travail fait consciencieusement et garanti.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00384

BOURSE DE PARIS

	18 juillet	19 juillet
Rentes de 3 0/0 ancien	97 10	96 95
— 3 p. 0/0 amortis.	97 00	97 50
		ex coupon.

Faculté de droit d'Aix

Aix, 19 juillet.

M. Etienne Ponzevera a été reçu avec succès aux deux examens de 1re année pour la licence en droit.

Postes et Télégraphes

Le poste de facteur-receveur municipal, à Patrimonio, est supprimé.

Légion d'honneur

Mme Sarah Bernhardt

Paris 19 juillet.

On annonce d'une façon certaine que la célèbre artiste, Mme Sarah Bernhardt, sera nommée très prochainement chevalier de la Légion d'honneur.

Duel Gribelin-Gruey

Paris, 19 juillet.

Un duel au pistolet a eu lieu entre M. Gribelin, ancien archiviste au ministère de la Guerre, et M. Gruey, rédacteur à « l'Aurore ».

C'est à la suite d'un article de M. Gruey relatif à l'affaire Dreyfus et où M. Gribelin était pris à partie, que la rencontre avait été jugée nécessaire.

Elle s'est produite ce matin de très bonne heure.

MM. Gribelin et Gruey ont échangé deux balles sans résultats.

Le Président de la République
A RAMBOUILLET

Paris, 19 juillet.

Le Président de la République, Madame et Mademoiselle Fallières ont quitté aujourd'hui Paris se rendant à Rambouillet où ils s'installeront pour y passer quelques semaines de repos.

La durée du séjour du Président de la République à Rambouillet n'est pas fixée d'une manière définitive ; on pense, cependant, qu'elle se prolongera jusqu'à la mi-septembre, époque où M. Fallières se rendra à Marseille, dont il visitera l'Exposition coloniale, accompagné des ministres du Commerce et des Colonies.

Manifestation SUR LA TOMBE DE ZOLA

Paris, 19 juillet.

Une manifestation organisée par la Ligue des Droits de l'Homme sur la tombe d'Emile Zola a eu lieu cet après-midi.

Des discours ont été prononcés par MM. Charpentier, député de la Loire ; de Pressensé, député du Rhône ; Anatole France, Delpech et Bouanet, député de la Seine.

Ces orateurs ont été très applaudis par la foule des manifestants qui s'est ensuite retirée dans le plus grand calme.

Aucun incident ne s'est produit.

Ministère des Affaires étrangères

Paris, 19 juillet.

M. Merlou, député de l'Yonne, ancien ministre des Finances, a été nommé ministre de France à Lima.

COMMISSION DU BUDGET

Paris, 19 juillet.

La Commission du budget s'est réunie aujourd'hui, à 3 heures, pour l'échange de vues sur le budget général et le rapport de chacun des budgets particuliers.

LE Roi du Cambodge *à Marseille*

Marseille 19 juillet.

S. M. Sisovath, notre protégé, est arrivé ce matin à Marseille revenant de Paris.

Le roi du Cambodge s'embarquera demain pour regagner, bien à regret, le pays où il n'est plus roi que de nom depuis le jour où la France étendit sur ce territoire sa main protectrice.

Le roi Sisowath a été décoré, pendant son séjour en France, de tous les ordres français

Le président de la République lui a remis lui-même le grand cordon de la Légion d'honneur.

M. Leygues, ministre des Colonies, lui a apporté, avant son départ, les insignes d'officier de l'instruction publique et ceux de commandeur du Mérite agricole.

A LA RÉUNION
Le nouveau Gouverneur

Paris, 19 juillet.

M. Samary, gouverneur de l'île de la Réunion, est nommé directeur de l'Hospice civil du Mans.

M. Bonhoure, préfet des Vosges, est nommé gouverneur de l'île de la Réunion.

LES GRÈVES
Hennebont

Hennebont, 19 juillet.

La reprise générale du travail aux usines d'Hennebont, qui avait été annoncée pour ce matin, n'a pas eu lieu.

Une scission s'est produite entre les grévistes de Kerglam et ceux de Lochrist.

On craint de graves incidents.

Paris

Paris, 19 juillet.

Vingt mille ouvriers de la fabrique de tabac et du service des bateaux-mouches qui sillonnent la Seine, sont en grève.

Les grévistes sont calmes.

Agen

Agen, 19 juillet.

Les ouvriers charpentiers, terrassiers et manœuvres d'Agen sont en grève, ils réclament une augmentation de salaires.

Une entrevue avec la délégation patronale doit avoir lieu ce soir.

Il ne s'est produit aucun incident dans la journée.

AU VATICAN
La Santé du Pape

Rome, 19 juillet.

Le Pape s'est blessé au pouce avec une plume à écrire en métal.

Pie X étant sujet à des attaques de goutte, on craint des complications.

Le docteur Lapponi a été appelé auprès du Pape.

EN RUSSIE
Les condamnations pour la reddition de Port-Arthur

Saint-Pétersbourg, 19 juillet.

La commission d'enquête chargée d'établir les responsabilités dans la reddition de Port-Arthur a déposé ses conclusions.

La commission propose la peine de mort pour le général Stoessel qui commandait en chef cette place forte ; vingt années de bagne pour le général Fock ; l'expulsion pour le général Reuss et une réprimande pour le général Alexeieff.

Une ville en flammes

Saint-Pétersbourg, 19 juillet.

On télégraphie de Samara :

La ville de Syzran est en flammes. Des rues entières sont détruites.

Le feu a été mis dans plusieurs quartiers à la fois. On croit qu'il a été allumé par des mains criminelles.

Plusieurs familles ont tout perdu et se trouvent sans abri et sans ressources. Les habitants fuient vers Samara et Saratif pour échapper au désastre.

L'incendie fait des progrès énormes ; toute tentative pour l'enrayer ou le circonscrire est absolument impossible.

On craint que des personnes n'aient péri dans les flammes.

ODESSA

St-Pétersbourg, 19 juillet.

On télégraphie d'Odessa :

La grève des dockers continue

Le commerce de l'exportation, si important à cette époque de l'année, est complètement paralysé.

De nouveaux pourparlers ont été engagés entre les délégués des dockers et ceux des Compagnies.

Aucune entente n'a pu être établie.

Les mesures d'ordre sont très sévères ; le calme règne parmi les grévistes.

Service de voitures
DE PONTE-LECCIA A OREZZA par Morosaglia

MM. Luciani et Bernacchi préviennent MM. les Voyageurs qu'un service de voitures régulier et confortable de Ponte-Leccia à Orezza, avec relais, à Morosaglia, sera établi *à partir du 20 juillet*.

Départ de Ponte-Leccia à 9 heures du matin.

N. B. Prière de retenir les places un jour à l'avance au bureau, rue de l'Opéra, 6, à Bastia.

Grand entrepôt de Vins

CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE

ORESTE BIAGINI

5, Avenue Carnot, Bastia

GRAND PRIX
à l'Exposition Internationale de Bastia

VINS DE TABLE
D'ALGÉRIE : Rouge, 0,20 et 0,25 c. le litre. Blanc, 0,30 c. le litre.
DU PAYS : Rouge 0,30 et 0,35 c. le litre. Blanc à 0,40 c. le litre.

VIN A DESSERT
provenant des meilleurs crus
0,60 à 4 fr. la bouteille (verre à rendre)

VIN DE CHIANTI (Italie)
4 fr. 25 le flacon de 2 litres 1/2 environ

Vins mousseux 4 fr. 25.
Muscat de Frontignan à 4 fr.
Vermouth de Turin à 1 fr. 20.
Vin de Malaga à 1 fr. 20.
Vin Madère, Gattinara, 1 fr. 20.
Apéritif « Le Paf » à 1 fr. 25.
Quinquina « Pompoul, » 4 fr. 20.
HUILE D'OLIVE pure garantie 1 franc le litre.

LIVRAISONS A DOMICILE
Conditions spéciales pour le Cirse

Le Maison prête le matériel à titre gracieux.

Dépositaire de la Société Hollandaise. — Planches de Pin laricio de toutes dimensions. Lattes à plafonds et Liteaux pour toitures. Chevrons, poutres et madriers.
Bois de toutes dimensions sur commande.
Scierie du bois de pin, blanche 1 fr. le mètre.

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1906)
La plus Haute Récompense

Futailles à vendre
neuves et usagées

de toutes contenances, grand choix de bordelaises, bonnes occasions.

J. PADOVANI,
7, Route du Cap, Bastia

MAISON ROGIALLI
Tailleur
Place Saint-Nicolas, Bastia (Corse)
Saison Printemps-Eté

M. Rogialli engage sa clientèle à visiter ses magasins, où elle pourra se rendre compte des assortiments de draps et lainage haute nouveauté qu'vient de recevoir pour la saison Printemps-Eté et qu'il vend à des prix très modérés.

Complets fantaisie sur mesure, coupe irréprochable, doublés soie.

Complets chevriotte bleue et noire, peigné Roubaix, confection soignée, de 35 à 100 francs.

Pantalons drap, haute nouveauté, de 12 à 30 francs.

Gilets fantaisie, dernière mode, de 12 à 20 francs.

Assortiment considérable de **cravates, bretelles, pochettes, faux-cols**, etc.

CABINET
François MAESTRACCI

Agréé au Tribunal de Commerce
2, rue Neuve Saint Roch, Bastia
Recherches
devant la Justice de Paix, etc.

Les parents des enfants de feu Dieu Louis, charretier et marchand de vin à Bastia en 1896, et Agostini Pierre-François ou Paul-François, commerçant à Corbione en 1895 sont priés de se présenter à mon cabinet pour affaire importante.

FRANÇOIS MAESTRACCI.

Agence Maritime de Transports

Expéditions pour toutes destinations
A. PADOVANI, Nouveau Port

Formalités de douanes
Avances sur marchandises
Billets de passage pour l'Amérique
Exportation de bois et de primeurs.

GRAND HOTEL PAOLI
à Morosaglia

MM. Ignace Pozzi et Cie ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle, qu'un service régulier de voitures, tous les jours de Ponte-Leccia à Orezza, est déjà établi à partir du 1er juillet.

Cette année le service de transports, cabriolets et landaus, est assuré confortablement.

Déjeuner à Morosaglia. — PRIX TRÈS MODÉRÉS. — Cuisine très soignée, d'une propreté remarquable. — Grandes salles à manger. — Chambres meublées à neuf.

Cet hôtel est recommandable à tous les points de vue. Construit à l'usage des grandes villes, il a de d'une fontaine donne une eau glacée, entourée de cabinets, il est situé près de la maison du Général Paoli, que Messieurs les Voyageurs pourront visiter.

Prière d'arrêter les places un jour à l'avance, et de vouloir bien indiquer par quel train ils doivent arriver.

S'adresser pour tous renseignements : POZZI, Hôtel, Morosaglia.

Orezza-les-Eaux
Villa Granajola
PROPRIÉTÉ DU Dr MANFREDI

L'Hôtel sera ouvert à partir du 1er juillet sous la direction de M. Henri Courchet.

Un cuisinier de Nice est attaché à l'établissement. Un service d'omnibus sera à la disposition des voyageurs.

Prix de la Pension :
Table d'hôte, 5 francs par jour ; Chambres, 2 et 3 francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Mme veuve Manfredi, villa Granajola, Orezza.

GRANDE PHARMACIE
de la *CROIX ROUGE*

Aperçu de quelques prix :

Alcool de menthe américaine	1,10
Antipyrine, le gramme	0,10
Quinquina, dose pour un litre	0,50
Extrait Quinquina liquide, dose pour un litre	0,50
Thé des Alpes véritable	0,50
Vin Mariani	3.00
Acide borique, dose p. un litre	0,10
Extrait complet Kina Kola Coca, pour un litre	0,80
Limonade purgative	0,75
Sulfate quinine, le gramme	0,30
Id. les 30 gr.	4.25

La Grande Pharmacie de la Croix Rouge continuera à poursuivre l'œuvre qu'elle a entreprise, elle a créée, à Bastia, la pharmacie à la portée de toutes les bourses, comme elle existe et se pratique dans presque toutes les villes du Continent. Son installation récente et l'importance de plus en plus considérable de sa clientèle lui permet de faire mieux encore qu'elle n'a fait jusqu'à présent.

OREZZA-LES-EAUX
Hôtel de la Paix
Veuve PIETRI, propriétaire
Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Cet Hôtel est l'objet d'une recommandation très élogieuse de la part des membres du Club Alpin français de Paris, dans une brochure intitulée : « Cinq semaines de voyage en Corse » et sous la signature de M. Edouard Rochat.

TRANSPORTS DIRECTS

entre Bastia
et les ports du Nord
Services bi-mensuels de vapeur
de BASTIA pour
LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTEL
ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à
Mr ARTHUR C. SOUTHWELL
Bastia

LA MAISON
L.-N. MATTEI & Cie

a été sans doute la première à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap Corse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN VIN DU CAP MATTEI.





LA CÉDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

Se méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904

XXXIe ANNÉE — SAMEDI 21 JUILLET 1906 — N° 5195

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	32 »	12 »	6 »

Union postale, et Algérie-Tunisie : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00385

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Praxède.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 06 m. — Coucher, 7 h. 08 s.
Dernier quar., le 12 — Nouv. Lune, le 21
Fête du Domain : Sainte Marie Madeleine

20 JUILLET

Quarante ans après

L'entrevue qui vient d'avoir lieu entre l'empereur d'Autriche et l'impératrice Eugénie a remis en présence, après quarante ans écoulés, deux augustes personnalités qui résument en elles tout ce que la destinée humaine peut offrir de plus tragique, de plus grand.

En 1867, lors de notre grande Exposition, l'empereur d'Autriche se rencontrait pour la première fois depuis la guerre d'Italie avec l'empereur Napoléon.

Au début de son règne, les belles provinces de la Lombardie avaient été détachées de la couronne impériale pour fonder l'unité italienne. Le souvenir des victoires de Napoléon III bantait encore douloureusement l'esprit de François-Joseph.

Cependant l'influence du prince de Metternich, son ambassadeur auprès de la Cour des Tuileries, avait habilement amené un rapprochement, et l'empereur d'Autriche, acceptant l'invitation qui lui avait été adressée, était venu à Paris.

Sa haute courtoisie, le charme bienveillant de son esprit, la dignité de sa personne avaient fait l'impression la plus flatteuse. En partant, il laissait à tous ceux qui avaient eu l'honneur de l'approcher d'ineffaçables souvenirs.

Aussi, les fêtes extraordinaires qui eurent lieu peu après à l'occasion de son couronnement comme roi de Hongrie eurent-elles chez nous un grand retentissement.

Ayant à ses côtés l'impératrice Elisabeth, l'une des plus belles princesses de l'Europe, celle que l'on nommait, à Vienne, au moment de son mariage, « la Rose de Bavière », l'empereur semblait réunir tout ce qu'il est permis de souhaiter de grandeur et de bonheur ici-bas. Et, cependant, dès lors, son cœur venait d'être frappé d'un coup funeste.

*

Le sinistre drame de Queretaro où périssait l'empereur Maximilien, son frère bien-aimé, suivi de la démence de l'impératrice Charlotte, sa jeune belle-sœur, n'étaient que les événements précurseurs d'autres deuils tragiques. Deux ans plus tard, en 1869, l'empereur Napoléon et l'impératrice Eugénie rendaient à François-Joseph sa visite en allant passer quelques jours à Salzbourg. L'impératrice Eugénie et l'impératrice Elisabeth éprouvaient un égal désir de se rencontrer. Leur beauté, très différente, était également célèbre. L'impératrice Eugénie, par un rare privilège, conservait encore après quarante ans, les grâces de la première jeunesse. De dix ans plus jeune, l'impératrice Elisabeth était dans tout l'épanouissement de la vie.

L'une était blonde avec des traits d'une finesse, d'une perfection impeccables, l'autre, brune, avec un beau visage séduisant et passionné, un extraordinaire éclat, une physionomie ardente et fière, des yeux immenses, d'admirables cheveux bruns rejetés en arrière, d'une façon originale et toute personnelle, semblaient l'envelopper comme un manteau royal. L'une et l'autre, de taille splendide, étaient douées de cette élégance, de cette majesté native qui rehaussent encore le prestige de la souveraineté.

L'archiduc Rodolphe, la vivante image de sa mère, de deux ans moins âgé que le Prince impérial, avait alors toute la vivacité, la pétulance d'un enfant de onze ans, avec la séduction naissante, qui promettait un prince accompli. Le séjour des souverains français se passa en fêtes intimes et il est permis de penser que, dès cette époque 1869, des vues furent échangées au sujet des événements que de sourdes rumeurs semblaient annoncer.

L'impératrice Eugénie était revenue sous le charme de la beauté, du rare esprit, du prestige souverain, qu'environnaient l'impératrice Elisabeth, et il semblait dès lors acquis que l'empereur d'Autriche était un ami dévoué de la France et de l'Empereur. L'année suivante, l'Empire tombait frappé à Sedan. Le 4 septembre 1870, sur l'ordre de François-Joseph, le prince de Metternich allait se mettre à la disposition de l'Impératrice au moment où la souveraine quittait les Tuileries envahies. Ce fut lui qui se chargea de sa sauvegarde. L'amiral Jurien de La Gravière ne pouvait se résigner à se séparer de l'Impératrice au moment fatal.

Ce ne fut qu'après avoir reçu de l'ambassadeur d'Autriche l'assurance sur son honneur de la mettre en sûreté, qu'il se retira. Par quelle fatale méprise le prince de Metternich abandonna-t-il seul l'Impératrice, après l'avoir guidée à travers les galeries du Louvre ?

Le fait est resté inexplicable.

*

Lors de la mort de Napoléon III en exil, l'Empereur d'Autriche envoya à Chislehurst l'hommage le plus touchant de son respect et de sa sensibilité. Puis ce fut le drame affreux du Zoulouland, le Prince impérial, le descendant des Napoléon, tué par les sagaies des sauvages sous l'uniforme d'un officier anglais.

Dix ans plus tard, l'archiduc Rodolphe, le fils unique de François-Joseph, l'héritier de sa couronne, disparaissait dans une aventure obscure. L'impératrice Elisabeth, la mère inconsolée, fuyant le monde et les grandeurs pour échapper à l'excès de sa douleur, tombe à son tour, frappée au cœur, par un misérable assassin, l'Italien Lucheni ; et rien n'a pu détourner le coup de cette femme encore si belle, si puissante, si tendrement aimée de l'Empereur. Plus infortunée peut-être l'impératrice Eugénie a atteint un âge avancé. Quelles impressions ont dû surgir entre ces deux personnes : le vieil Empereur, l'Impératrice découronnée, en se retrouvant après tant d'années !

Que se passa-t-il dans le fond de leur âme lorsqu'ils se revirent, fléchissant sous le poids des deuils et d'une longue vie ?

Le protocole qui régit les cours voile de ses rites convenus tout ce qui environne les Princes. Mais quelles visions ont dû se dresser, quels pleurs ont pu voiler leurs regards !

Lorsque nos générations auront disparu, en remuant la cendre des empires détruits, quelque Shakespeare, quelque génie peut-être saura trouver des accents dignes de retracer ces immenses et pathétiques douleurs.

MERON.

(Le Gaulois).

La Compagnie Méditerranéenne

Un journal financier et des plus sérieux a publié dernièrement l'information ci-dessous concernant la Compagnie Méditerranéenne de Navigation. Nos lecteurs savoureront ses appréciations sur l'exploitation qui a été une exploitation d'essais, avec la concurrence effrénée des autres Compagnies !!!

Mais que penseront-ils d'une Société dont le capital social s'élève à 1 500.000 francs et qui a créé pour 5.900.000 fr. d'obligations ? La valeur du matériel naval étant estimée 6.832.398 francs, les obligataires se consoleront en pensant qu'ils rentreront dans leur argent ; il n'y a qu'un malheur, c'est que cette estimation est empreinte d'une légère exagération que nous qualifierons pour le moins de marseillaise.

Les actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne de Navigation viennent d'être réunis pour la première fois en assemblée générale extraordinaire. L'exercice 1905 s'est traduit par une perte de 508.787 francs. C'est là un résultat qui n'a pas lieu de surprendre, étant donné que l'exploitation, qui n'a porté que sur quelques mois, a été une exploitation d'essais, d'études faites en grande partie dans la mauvaise saison, avec une concurrence effrénée des autres compagnies.

Le capital social ne s'élève qu'à 1.500,000 francs ; mais il a été créé pour 5.900.000 francs d'obligations qui ont servi à échelonner la flotte de la Compagnie française de Navigation et de Constructions navales. La Compagnie Méditerranéenne s'est en outre, rendue acquéreur des bateaux de la Compagnie de Montravel et Roche pour une somme de 570 000 francs ; elle a, d'autre part, dépensé pour ses réparations et améliorations une somme de 362 398 francs, de sorte que la valeur de son matériel naval s'élève actuellement à 6.832.398 francs.

(Revue de la Marine Marchande).

COUR D'ASSISES

Audience du 20 juillet

Présidence de M. DE FIGARELLI, conseiller

L'AFFAIRE DE RUTALI

Assassinat et complicité de ce crime

Audition des témoins

Pu-Petti Baptiste. — Etait avec la victime à O-tale. Joseph a traîné dans le village la victime de voleur. Félix a dit : « Laisse-le tranquille, ne le tue pas ». La victime a protesté. Ils se sont rendus au lieu dit Capitoccia. Tout à coup Et sont vu Félix derrière un chêne qui a dit : « Monte me faire le rapport. » « Je monte, » dit la victime en n'entendant, Félix a fait feu et Ange-François est tombé comme une masse. Joseph était à côté de son frère. Quelques instants après il a entendu Joseph dire à son frère : « Tu l'as payé ». Il est tombé, répondit Félix. Le témoin n'est dérié : Assassins, vous avez fait un bon coup. Comme Félix rechargeait son arme, il s'est sauvé.

*

Après la suspension, Me Jo Casalta dé-

---

454 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

TROISIÈME PARTIE

LA MÈRE

— Sacre nom ! [illegible] n'est-ce pas, fille, ce qu'il y a là-dedans ! — Marie ne serait pas ma fille ?

Mme Loriot lui arracha la lettre des mains et, très agitée elle aussi :

— Voilà donc ce que Jean-Paul avait à nous apprendre, fit-elle.

Elle lut à son tour et, prenant la main de son fils dont la bonne figure, toute bonhomie, était inondée de larmes :

— Eh bien ! quoi, mon pauvre Jean, tu pleures ? Tu n'es donc qu'un égoïste ?

Tu devrais être heureux pour Marie qui a retrouvé sa mère sans cesser pour cela d'être notre fille, puisque à présent Jean-Paul...

— C'est vrai, dit Loriot, subitement apaisé. Ce bon Jean-Paul, à présent, il n'a plus de raison de se désespérer, car Marie n'étant pas sa sœur, rien n'empêche qu'elle soit sa femme.

Mme Loriot se tourna vers Marie, avec un geste qui signifiait :

— Eh bien ! qu'est-ce que nous faisons ?

La jeune fille montra la lettre, mit la main sur son cœur et leva ensuite le doigt vers le ciel.

— Je comprends, fit la vieille, elle veut dire que, après avoir lu cette lettre, elle doit remplir le devoir que le bon Dieu dicte à sa conscience. Si cette femme est sa mère, elle n'a pas le droit de lui désobéir.

Mais Loriot ne pouvait s'accoutumer à l'idée d'une séparation.

Il courut au mur, décrocha l'ardoise, muniquer avec ceux qui ignoraient son langage, et, d'une grosse écriture tremblée, traça ces mots qu'il mit sous les yeux de Marie :

« Est-ce que tu consens à quitter ceux qui t'ont recueillie pour suivre celle qui t'a abandonnée ?

Elle lut rapidement et avec un sourire affreusement triste mais d'une angélique douceur, inscrivit cette phrase à la suite de celle de Loriot :

« Je vous aime bien tous, je serai bien malheureuse loin de vous ; mais si c'est ma mère pourtant et si ce qu'elle dit est vrai, ne dois-je pas lui pardonner son abandon ? »

Le concierge commençait à s'impatienter dans la pièce d'intérie.

Il montra sa tête à travers la porte entrebâillée et, poliment :

— Je vous demande bien pardon, mais on attend la réponse et je ne peux pas rester plus longtemps hors de ma loge... Mon épouse n'est pas là... Vous comprenez...

— Qui a apporté cette lettre ? interrogea Mme Loriot.

— Un monsieur.

— Un monsieur seul ?

— Je n'ai parlé qu'à lui, mais je crois bien avoir aperçu une dame dans la voiture d'où je l'ai vu descendre.

— C'est bien, avec l'obligeance de prier ces personnes de monter.

Le portier s'éloigna en murmurant :

— Il pourrait au moins dire merci. Les riches gens ont des façons d'emberlificoter et est autre qui prétendait leur apporter une bonne nouvelle !... qu'est-ce qu'on serait donc si la nouvelle était mauvaise ?

Quelques instants après, la mère et la fille étaient dans les bras l'une de l'autre.

Tout de suite Marie avait reconnu celle qui jadis lui avait témoigné une tendresse désordonnée, fantasque sans doute, mais sincère et aussi passionnée que celle d'aujourd'hui.

Et, en la voyant, elle comprenait qu'elle n'avait pas menti et qu'elle avait du horriblement souffrir depuis leur séparation.

Sous les baisers fous dont la couvrait Mme de Bertz, elle ne sentait aimée jusqu'à l'adoration.

Intérieurement et tout en lui rendant ses caresses, la jeune fille se félicitait d'avoir obéi à sa première impression, car cette femme, par qui elle n'était ni soulâtre et abandonnée, cette femme était bien sa mère.

Une mère seule pouvait la chérir à ce point et, elle le sentait, elle l'eut tuée en la repoussant.

Mélouille était entré derrière Jeanne. En excellent comédien qu'il était, il s'était composé une attitude pleine de compassion et dirigeait un regard qu'il avait voulu à rendre attendri sur le groupe émouvant formé par la mère et la fille toujours enlacées.

Les mourants à l'oreille :

— Qu'est-ce que c'est que ce cuco-là ? Il a une tête qui ne me revient pas.

Mme Loriot hocha la tête, les nouvelles fraîches, et chuchota :

— Je sais de lui ce qu'il sait. Si la mère de Marie ne m'inspire que de la sympathie, cet homme là me fait l'effet d'un coquin. J'éprouve même pour lui une défiance telle que je regrette à présent que la petite ne soit laissée aller à son premier mouvement. Si nous étions dupes d'une comédie ? si cette femme n'était pas véritablement la mère de notre chérie ? si tandis que nous pleurons, tous ces baisers n'étaient que des simagrées ?

— Au fait, reprit toujours à voix basse Loriot que n'en voulait pas désespérer, quand on aime tant sa fille, on ne l'abandonne pas, que diable ! et l'on ne reste pas dix ans sans chercher à savoir si elle est morte ou en vie.

— Nous allons bien voir, dit Mme Loriot que la présence de Mélouille plus encore que les paroles de son fils, fortifiait dans les appréhensions nées de sa vigilance sur le mental en éveil.

A présent, Jeanne tenait toujours prudemment placées dans les mêmes les mains de Marie, et le visage un peu rougi pour l'examiner plus à son aise, semblait saisie d'admiration.

— Comme elle est belle et qu'elle a l'air charmant ! murmurait-elle avec joie, pendant que la jeune fille l'enveloppait de

[illegible]

Mme Loriot s'écria-t-il gravement :

— Maintenant que vous avez embrassé celle que vous appelez votre fille, ne pensez-vous pas, madame, qu'elle d'abord et nous ensuite, nous avons droit à quelques explications de votre part ?

Mélouille vint le moment venu d'intervenir.

— Petit-talais cette demande d'explications, dit-il, et c'est pour aider Mme de Bertz n'y répondre que nous sommes ici.

— Qui êtes-vous ? fit brusquement Loriot.

— L'ami et le conseil de cette pauvre mère à qui j'ai eu le bonheur de rendre sa fille, répondit Mélouille avec emphase.

Alors, soudainement, Marie s'aperçut, et le reconnaissant, courba son visage dans la poitrine de sa mère avec un geste de répulsion et d'épouvante.

(A suivre)

manie la parole et sollicite un avis de la Cour tendant à établir que les témoins assignés à la requête de la partie civile ne seront pas entendus, au délai de 24 heures ne s'étant pas écoulé entre le moment de la notification et l'ouverture des débats. Me Moretti lit des conclusions dans ce sens et les développe à son tour. M. l'Avocat général et Me Nicoggiosi combattent ces conclusions soutenant qu'aux termes de l'art. 315 du C. d'I. C., il suffit que 24 heures s'écoulent entre la notification et le moment de l'audition.

La Cour rend un arrêt par lequel elle n'accueille pas ces conclusions comme étant prématurées.

⁂

Ventorini Mario. — A entendu Joseph dire à son frère Félix : « Prends ton fusil et suivons-le, » après la dispute au cours de laquelle Joseph a traité la victime de voleur, quelques instants avant le coup.

Barioni Dominique. — Le 7 avril se trouvait à Cervione. A entendu la discussion entre la victime et le frère Rutali au sujet du billet de 250 francs. La victime et Perfetti s'éloignèrent. Joseph et Félix se mirent à leur poursuite. Joseph a tué Félix le matin à son grand'père. Félix les dépassa et il entend Joseph dire : « Nous voulons aller voir où sont ces individus. »

Bastelica Angèle. — Le soir, elle était sur le pas du village d'Orto et a entendu Joseph dire : « Tu es capable de tout. » Elle les voit ensuite passer.

Mari Antoinicole. — Entend Joseph dire à la victime : « Donc, je te dois de l'argent. » « Si tu ne m'en donnes pas, je ne t'en demanderai pas. » Les voit partir ensuite. Les coups ont retenti quelques instants après.

Albertini Etienne. — A vu passer après les coups de fusil Joseph en compagnie de Félix.

Fiori Thomas. — A vu à Fiscone, Rutali Joseph et Rutali Félix. Mariuti Joseph m'a dit que Félix aurait dit : « L'affaire est faite. L'homme est mort. Il ne dira plus de mensonges en grand nombre. »

La défense fait observer qu'il a été entendu les 7, 8 et 10 avril et qu'il n'a jamais parlé de ces propos, qu'il n'a parlé à la connaissance de la justice que le 10 juillet sur commission rogatoire de M. le Président.

Venturini Jacques-Dorothée. — Perfetti lui a dit que Joseph après les coups aurait demandé à Félix : « L'as-tu touché ? »

Stefani François-Louis. — A remarqué la victime devant le juge de paix lorsqu'elle a cessé, à un billet d'avertissement à Joseph Rutali, pour les 250 francs. Joseph Rutali a prétendu avoir payé lui-même.

Colombani Victor. — Le samedi soir à sa fenêtre Joseph Rutali lui a dit : « Puisqu'il faut payer, je paierai deux fois. »

Rutali Paul-Jean. — A toujours vécu en très bonne harmonie avec les accusés. Mais à partir du moment où la victime a été flouée à un billet entre leurs mains devinrent très mauvaises. La victime lui a dit que Joseph lui devait 250 francs.

Ramean André, instituteur civil. — Au mois d'août il dirigeait l'exploitation d'immeuble de Rutali et avait logé chez Joseph Rutali. Un jour ce dernier lui dit de ne pas recevoir chez lui le maire de Rutali. Le témoin répondit qu'il était libre de recevoir qu'il voulait. Un jour les accusés de l'usine sont venus manifester aux ouvrières en faveur de l'opposition. Rutali Joseph, un revolver au poing, s'écrit : « Si j'entends prononcer mon nom je tire dans le tas. » Après la faillite de la Cie Joseph Rutali lui a dit de vider les lieux. Sur le refus du témoin il a ajouté : « Je te saignerai comme un porc. »

Marcaulli François, maire de Rutali. — La victime lui a dit que Rutali lui devait encore les 250 francs, montant de la vente des chênes-lièges faite à Storsi. Le soir du crime Rossini Dominique lui fit le récit rapporté dans la déposition de ce témoin.

Il déclare faire de lui ce qu'ils voulaient, Rutali Joseph lui en voulait parce que, en tant que maire, il avait donné de mauvais renseignements politiques sur le compte de l'accusé lorsqu'il devait être décoré. Pour se venger Joseph s'était fait céder des créances contre lui.

Sa conviction est que Félix n'aurait jamais fait le coup si Joseph ne l'y avait pas poussé.

Storsi Aristide. — A acheté des chênes-lièges à la victime et a versé la somme de 250 francs montant de cette vente à Rutali Joseph.

Mariuti Joseph. — Etait à Valrose quand le jour du crime il a vu Joseph avec Félix venir chercher Pierro-Paul. Félix aurait dit : « L'affaire est faite.

Me de Carolis fait observer qu'à deux reprises différentes il a déclaré la contraire à l'instruction. Le témoin répond que l'on a mal recueilli sa déposition.

Rutali Jules-Marie. — D'après la rumeur publique c'est Joseph qui a fait faire le coup.

Perfetti Ange-Pierre. — Son frère lui a dit que Joseph à un moment donné aurait dit à son frère Félix de tuer la victime et Jean-Paul.

Perfetti Antoine Jean. — Joseph Rutali lui a dit que son frère avait tué Cecci et qu'il avait fait son possible pour empêcher cet homicide. Il l'a prié en même temps d'aller avertir sa femme qu'il ne serait pas rentré ce soir et qu'elle ne s'inquiète point. Sa belle-sœur Perfetti Angèle Tomasinio en apprenant qu'il avait fait la commission manifesta un grand mécontentement. Il conteste ce que son frère lui a fait dire dans la précédente déposition.

Bartoli Dominique. — Le 7 avril se trouvait à Cervio. A entendu la discussion entre la victime et le frère Rutali au sujet du billet de 250 francs. La victime et Perfetti s'éloignèrent. Joseph et Félix se mirent à leur poursuite. Joseph a tué Félix le matin à son grand'père. Félix les dépassa et il entend Joseph dire : « Nous voulons aller voir où sont ces individus. »

Bastelica Angèle. — Le soir, elle était sur le pas du village d'Orto et a entendu Joseph dire : « Tu es capable de tout. » Elle les voit ensuite passer.

Mari Antoinicole. — Entend Joseph dire à la victime : « Donc, je te dois de l'argent. » « Si tu ne m'en donnes pas, je ne t'en demanderai pas. » Les voit partir ensuite. Les coups ont retenti quelques instants après.

Albertini Etienne. — A vu passer après les coups de fusil Joseph en compagnie de Félix.

Fiori Thomas. — A vu à Fiscone, Rutali Joseph et Rutali Félix. Mariuti Joseph m'a dit que Félix aurait dit : « L'affaire est faite. L'homme est mort. Il ne dira plus de mensonges en grand nombre. »

La défense fait observer qu'il a été entendu les 7, 8 et 10 avril et qu'il n'a jamais parlé de ces propos, qu'il n'a parlé à la connaissance de la justice que le 10 juillet sur commission rogatoire de M. le Président.

Venturini Jacques-Dorothée. — Perfetti lui a dit que Joseph après les coups aurait demandé à Félix : « L'as-tu touché ? »

Stefani François-Louis. — A remarqué la victime devant le juge de paix lorsqu'elle a cessé, à un billet d'avertissement à Joseph Rutali, pour les 250 francs. Joseph Rutali a prétendu avoir payé lui-même.

Colombani Victor. — Le samedi soir à sa fenêtre Joseph Rutali lui a dit : « Puisqu'il faut payer, je paierai deux fois. »

Rutali Paul-Jean. — A toujours vécu en très bonne harmonie avec les accusés. Mais à partir du moment où la victime a été flouée à un billet entre leurs mains devinrent très mauvaises. La victime lui a dit que Joseph lui devait 250 francs.

Ramean André, instituteur civil. — Au mois d'août il dirigeait l'exploitation d'immeuble de Rutali et avait logé chez Joseph Rutali. Un jour ce dernier lui dit de ne pas recevoir chez lui le maire de Rutali. Le témoin répondit qu'il était libre de recevoir qu'il voulait. Un jour les accusés de l'usine sont venus manifester aux ouvrières en faveur de l'opposition. Rutali Joseph, un revolver au poing, s'écrit : « Si j'entends prononcer mon nom je tire dans le tas. » Après la faillite de la Cie Joseph Rutali lui a dit de vider les lieux. Sur le refus du témoin il a ajouté : « Je te saignerai comme un porc. »

Marcaulli François, maire de Rutali. — La victime lui a dit que Rutali lui devait encore les 250 francs, montant de la vente des chênes-lièges faite à Storsi. Le soir du crime Rossini Dominique lui fit le récit rapporté dans la déposition de ce témoin.

Il déclare faire de lui ce qu'ils voulaient, Rutali Joseph lui en voulait parce que, en tant que maire, il avait donné de mauvais renseignements politiques sur le compte de l'accusé lorsqu'il devait être décoré. Pour se venger Joseph s'était fait céder des créances contre lui.

Sa conviction est que Félix n'aurait jamais fait le coup si Joseph ne l'y avait pas poussé.

Storsi Aristide. — A acheté des chênes-lièges à la victime et a versé la somme de 250 francs montant de cette vente à Rutali Joseph.

Mariuti Joseph. — Etait à Valrose quand le jour du crime il a vu Joseph avec Félix venir chercher Pierro-Paul. Félix aurait dit : « L'affaire est faite.

Témoins à décharge

Rutali Joseph Marie. — Le 7 avril il était dans sa vigne. Rutali Joseph s'arrête et cause avec lui. Peu d'instants après, le frère Félix passe. Joseph et Félix s'éloignent en prenant des directions différentes. Il entend un coup. Quelques instants après il apprend l'homicide de Cecchi. Il s'est rendu sur les lieux et il a vu la victime. Joseph lui a pas dit : « Je vais voir où vont ces individus. »

Félix sortait presque toujours avec son fusil.

Est arrivé un des premiers sur les lieux. La victime était étendue la nuque contre terre, la tête du côté de Bastia, les pieds du côté d'Orto.

Mordi Jean-Pierre. — Fait connaître les dires de Bastiani Dominique, le jour même. Dominique lui dit qu'il avait entendu une conversation entre son grand-père et Joseph. Qu'il avait vu Félix tirer et Perfetti s'enfuir. Il n'aurait pas vu Joseph.

Castellani Alexandre. — Le maire lui a dit que Rutali ne savait pas écrire, qu'il aurait l'un empêcher.

Dolesi Augustin. — Carlotti Jean-Baptiste et Venturini Jacques lui ont volé des choux-fleurs.

Tristani Mathieu. — A rédigé les procès-verbaux des gardes champêtres lors des vols de choux.

Ribotti Augustin. — Rutali Joseph a attendu chez lui le passage d'une voiture pour se rendre à Ortale où il avait donné rendez-vous à un maçon. Félix, toutes les fois qu'il venait à Bastia, déposait chez lui son fusil.

Sangiolanti Jacques. — Un jeune homme inconnu a dit un jour devant lui qu'une jeune femme inconnue avait dit qu'elle était obligée de réciter son leçon.

Pietri, garde-champêtre. — La défense renonce. Le partie civile s'oppose et demande le certains renseignements sur la moralité de la victime.

Ce que disent les Journaux

La République Française

Que nous a promis M. Clémenceau dans le fameux discours où il a terrassé le chemin de fer, le rachat apparut c'est-à-dire la main-mise de l'Etat pour commencer sur certaines industries privées. Il nous a promis l'impôt progressif sur le revenu de la fortune par l'impôt.

Ce sont là des choses à la fois très menaçantes et très rassurantes. Qu'importe dès lors qu'il ait refusé de promettre l'expropriation de la propriété avec remboursement en valeurs actuellement inaliénables ! Nous savons bien que cela n'est ni sérieux, ni sensé, ni possible. Si donc nous sommes en dehors de M. Clémenceau le respect de la propriété, c'est aux rêves au contre lequel il faudra les mettre en garde.

Il est temps, en effet, car bon nombre de progressistes, qui ont dissidement des nombreux actes d'autoritarisme, entreprennent déjà M. Clémenceau comme le sauveur de la société.

L'Action

Sur les ordres du cabinet Barrien Clémenceau :

« Les radicaux ou radicaux-socialistes qui sont actuellement au pouvoir n'apparaissent, jusqu'ici, que comme les accompagnateurs avec maladresse de M. Rouvier, c'est-à-dire comme les liquidateurs un peu embarrassés de la politique d'action menée avant eux de 1899 à 1901.

» Tous leurs « actes », jusqu'ici, n'ont guère été que des traites arrivées à l'échéance, et acquittées sans bonne grâce ni véritable élan.

» Qu'est-ce qu'une clôture d'Affaire Dreyfus qui laisse débouler conseils de Guerre et maintient à la tête de l'armée les Mercier, les Gonse, les Rollin ?

» Qu'est-ce qu'une loi de finance où l'impôt global sur le revenu est éludé au profit de fiscalités équivoques ?

» C'est en somme, le triomphe de M. Barthou, de M. Poincaré, de M. Etienne que l'on nous propose sous le nom du *radicalisme*. »

Le Gaulois

La Chambre n'ayant rien fait, juge que l'heure du recès a sonné pour elle. Depuis qu'elle existe elle a validé les pouvoirs de quelques députés qui n'existent pas et se par une équitable compensation elle a brisé ou suspendu les mandats de deux ou trois de ses membres dont l'élection n'était pas contestable.

Elle a voté l'amnistie qui lave de tous péchés les adversaires du capital et les ennemis de l'armée. Du même coup elle a placé ses partenaires sûrs du faux compte dans l'impossibilité de confondre ceux qui les encouragent.

Entre temps elle a promu un capitaine et créé un général, et pour établir de façon plus probante encore qu'elle ne se désintéressait pas des choses militaires, elle a bruyamment acclamé l'un des siens qui traînait les chefs de notre armée dans la fange. Ce fut jusqu'ici toute sa besogne. Pendant qu'elle chôme on peut espérer qu'elle nous en coûte pas.

Brevet supérieur

(ASPIRANTES)

Sur les trente-huit aspirantes qui se sont présentées aux examens du brevet supérieur, 11 ont été définitivement reçues.

Ce sont Mesdemoiselles

Bonigni Marie.
Castellani Angeline.
Ciccoli Madeleine.
Gavichi Laure.
Giannorsi Angèle.
Leschi Pauline.
Marchioni Charlotte.
Pieretti Rosaire.
Pietrini Rose.
Santelli Marie.
Vincentelli Marie.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PROFIRIANO. — Nous apprenons avec un réel plaisir que Mlle Théodore Rousserre, stagiaire au bureau des postes de notre ville, a brillamment enlevé l'examen qui a eu lieu à Ajaccio au mois d'avril dernier.

Mlle Rousserre a été reçue avec le numéro 199 sur 1.000 admises et 3.500 postulantes.

Nous sommes heureux de lui adresser ainsi qu'à sa famille, nos bien sincères félicitations.

Nous félicitons également Mlle Pranelli, receveuses des postes, dont les doctes leçons ont, certes, beaucoup contribué au brillant succès de Mlle Rousserre.

⁂

RENNO. — Une recette auxiliaire rurale municipale des postes sera ouverte à Renno le 1er septembre prochain.

⁂

SPELONCATO. — Le chevalier de la Légion d'honneur, grade de commandeur de la Légion d'honneur de notre dévoué compatriote M. le général de division Ambrosioli, commandant la 22e division, à Vannes.

La Corse entière applaudit à cette haute distinction honorifique qui couronne d'une façon éclatante les brillants services de notre vaillant soldat, et la Balagne en particulier est fière de cette marque distinctive dont l'un de ses plus nobles fils vient d'être l'objet. Nous envoyons, en pays breton, au distingué divisionnaire, l'expression sincère de nos vives félicitations.

Qu'il nous soit permis de saluer en passant les dignes frères du général, M. Gabriel Ambrosini, docteur en médecine à Sainte-Suzanne-sur-Vire (Orne), et M. Ambrosini, docteur en médecine à Sainte-Suzanne-sur-Vire (Orne), et M. Ambrosini, docteur en médecine à Sainte-Suzanne-sur-Vire (Orne).

Le Secrétaire, E. Canavaggia.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la proposition de loi tendant au transfert des cendres d'Emile Zola au Panthéon.

Nombre de votants	481
Majorité absolue	241
Pour l'adoption	316
Contre	165

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Forcioli, Gabrielli, Pierangeli.

N'ont pas pris part au vote, MM. Gavini, Santelli.

⁂

Scrutin sur l'ensemble de l'ordre du jour de M. Moujan dans les interpellations relatives à l'impôt sur le revenu, ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du Gouvernement en faveur de l'impôt progressif sur le revenu, passe à l'ordre du jour. »

Nombre de votants	452
Majorité absolue	227
Pour l'adoption	410
Contre	42

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Forcioli, Gavini, Pierangeli, Santelli.

M. Gabrielli n'a pas pris part au vote.

EMPLOIS réservés aux sous-officiers

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été classés pour les emplois ci-après :

Gouvernement général de l'Algérie

Garde conservateur des ruines de Tingad, M. Graziani, ex-adjudant au 3e bat. d'infanterie légère d'Afrique.

Inspecteurs de police, M.M. Foll, ex-adjudant au 3e rég. d'infanterie coloniale, brigadier de police à Blida ; Vesanzani, ex-adjudant au 4e rég. d'infanterie coloniale à Gonze.

Ministère des colonies

Surveillant militaire de 3e classe de l'Administration coloniale, M. Cardelli, ex-sergent au 23e rég. d'infanterie coloniale, à Pozzano.

Ministère des Finances

Préposé des douanes, M. Vannucci, sergent au 14e bat. de chasseurs alpins.

Ministère de la Guerre

Cantonier des corps de troupe, MM. Casari, ex-adjudant au 20e ; Ballicioni, adjudant au 24e ; Raffalli, adjudant au 135e ; Marchini, adjudant au 75e.

Postes et Télégraphes

Facteur local, M. Mariani, sergent au 8e rég. d'infanterie coloniale ; Marchetti, soldat au 8e rég. d'inf. coloniale.

Préfecture de police

Gardien de la paix, M. Agostini, ex-sergent au 8e rég. d'inf. coloniale.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère de la Guerre

Ont été promus dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

au grade de commandeur

M. Ambrosini, général de division, commandant la 22e division militaire et les subdivisions de région de Lorient, Vannes, Brest et Quimper, 43 ans de service, 2 campagnes, 2 blessures, officier du 12 juillet 1897.

R. Campi Jérôme-Michel, lieutenant-colonel territorial dans la 15e région, 51 ans de services, 3 campagnes, officier du 29 décembre 1891. Dans la réserve on l'armée territoriale du 1er novembre 1901.

au grade d'officier

N. Ordioni, colonel, chef de la 18e légion de gendarmerie 33 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure ; 14 citations, chevalier du 22 décembre 1889.

M. Borelli Antoine-Jérôme, directeur des bâtiments ambulants de la ligne de Lyon, chevalier du 19 janvier 1871, 41 ans de services.

au grade de chevalier

MM.

Micaelli, capitaine au 17e d'infanterie, 25 ans de services.

Paolantonacci, capitaine au 40e, 25 ans de services.

Quilichini, capitaine au 70e, 16 ans de services, 9 campagnes, 1 blessure.

Ferrandi, capitaine au 112e, 25 ans de services, 6 campagnes.

Bonet, chef de bataillon breveté au 163e, 28 ans de services.

Alessandri, lieutenant au 3e rég. de zouaves, 18 ans de services, 9 campagnes.

Giordani, lieutenant hors cadres au pénitencier militaire d'Aïn-Beida, 22 ans de service, 6 campagnes.

Rocca, capitaine hors cadres, au bureau de recrutement de Châlon-sur-Marne, 20 ans de services.

SOCIETES et SYNDICATS

SYNDICAT DES MENUISIERS. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures et demie, place Caleria.

Le Secrétaire, E. Canavaggia.

de notre concitoyen et ami, M. André Poncevera, le marchand de fers si honorablement connu en Corse, et auquel nous adressons également nos meilleures félicitations pour ce beau succès.

⁂

Baccalauréat

Ont été définitivement admis au grade devant la faculté d'Aix, MM. Grisoli et Lustachi, enseignement secondaire, 1re partie, latin-grec.

Sont admissibles aux épreuves orales, MM. Pavarelli et Pegli, Philosophie.

— M. l'abbé Marchioni Dominique, de la commune de Lucciana, vient d'être reçu bachelier devant la faculté de Montpellier.

Toutes nos félicitations au jeune abbé.

⁂

Nos commissionnaires

Nos commissionnaires ne voulant décidément pas se rappeler qu'il leur est défendu de prendre les navires d'assaut à leur arrivée dans le port.

Le commissionnaire P. François, qui s'est fait pincer par la police au moment où il était en train d'escalader l'échelle du navire, arrivant de Marseille, a été mis en contravention.

⁂

Licence en droit

Ont été reçus aux examens de licence en droit devant la faculté d'Aix : 3e année, 1re partie, MM. Orfanelli, Bosc et Fil.

⁂

Fermeture tardive

La police a verbalisé hier contre le propriétaire du Café de Commerce, pour n'avoir pas fermé son établissement à l'heure réglementaire.

⁂

Ecole d'ingénieurs

M. Mouiani a obtenu le certificat d'études primaires à l'école des ingénieurs de Marseille.

⁂

Pilules Suisses

Si vous voulez faire une cure de dépuration du sang, combattre efficacement l'anémie et la chlorose, rien n'est meilleur que les Pilules Suisses. Ne perdez pas un temps précieux à la recherche d'un autre remède, souvent sans effet et coûtant beaucoup plus cher.

⁂

Avis

Il a été volé à Fornacine, près Bastia, un bœuf de robe rouge, taille moyenne, trapu, pesant environ 150 kilos, cornes rognées à la scie.

Prières d'adresser tous renseignements, contre récompense, à M. Martin Paccini, chez M. Geronimi, à Lupico, près Bastia.

⁂

A louer

— Appartement de 6 pièces, au 5e étage, n° 32, boulevard Paoli.

S'adresser au bureau du journal.

Etat-Civil

MARIAGES

Serpentini Ours-Antoine, gendarme, de Castellare di Casinca, et Luciani Marie-Catherine, ménagère, de Bastia.

NAISSANCES

Rossi Françoise Henriette-Esther. — Farioli Laure Fortunée-Marie-Anne. — Coudière Madeleine. — Laurenti Marie-Françoise.

DÉCÈS

Mariani Marie-Angèle, veuve, 86 ans, de Palasca.

Bernardi Marie-Thérèse, veuve, 74 ans, de Piedicorte.

Bonacglia Désiré, veuf, 84 ans, de Plaisance (Italie).

Me MASSEL-WOOD

Dentiste

a l'honneur de prévenir le public qu'elle sera à Corse du 4 au 10 août, elle recevra chez M. Pierre Ludovici, négociant, sur le Cours.

Pose de dents artificielles et tous travaux de prothèse dentaire.

Travail fait consciencieusement et garanti.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00386

BOURSE DE PARIS

19 juillet — 20 juillet.

Rente 3 p. 0/0 anciens	96 95	— 96,90
— 3 p. 0/0 amortis.	97 50	— 97,20

ex-coupon.

Récompenses Honorifiques

Paris, 20 juillet.

La médaille d'honneur de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, a été accordée à M. Luccantoni, fondé de pouvoirs de la recette des finances de Corte.

Ecole de Saint-Cyr

Paris, 20 juillet.

Ont été admis aux épreuves orales du premier degré pour l'admission à l'école militaire de Saint-Cyr :

MM. Bernardi, Bonaccorsi, Bonavita, Ciambelli, Mattei, Trabucco, Vecchini, Venturini, Vincensini et Colonna de Leca.

Faculté de droit d'Aix

Aix, 20 juillet.

M. Valentini Paul a été reçu à la 1re année de Licence en droit.

LE NOUVEAU GOUVERNEUR *de l'Indo-Chine*

Paris, 20 juillet.

Le « Journal » mentionne le bruit du remplacement de M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, par M. Caillaux, député de la Sarthe, ancien ministre des finances.

COMMISSION DU BUDGET

Paris, 20 juillet.

La Commission du budget s'est réunie de nouveau aujourd'hui à 3 heures, sous la présidence de M. Berteaux.

Le président de la Commission du budget a décidé que les ministres seront entendus au fur et à mesure, à partir de lundi prochain, afin de fournir tous les renseignements complémentaires qui seront nécessaires à la commission.

LE COMMANDANT DREYFUS *à Genève*

Paris, 20 juillet.

Le chef d'escadron d'artillerie Dreyfus est attendu à Genève, d'où il se rendra à Coligny.

LE DÉPART *DU* Roi du Cambodge

Marseille 20 juillet.

S. M. Sisovath est parti cet après-midi, pour le Cambodge à bord de l'*Amiral Merlaune Pouty*.

Le roi repart avec ses ministres, les princesses favorites et la troupe de ses danseuses.

M. Munier, secrétaire général de la résidence de Paom-Penh s'est embarqué avec le roi Sisovath et l'accompagnera jusqu'au Cambodge.

Le roi a été salué, à son départ, par M. le préfet des Bouches-du-Rhône, le Maire de Marseille, le général Mathis et par les différentes autorités qui l'accueillirent à son arrivée.

Légion d'honneur

Paris, 20 juillet.

La commission du budget a supprimé le crédit de 18.000 francs qui était affecté au secrétariat général de la Légion d'honneur.

La commission estime que cette fonction faisait double emploi avec celle de Grand chancelier de la Légion d'honneur.

LA SANTÉ de M. Sarraut

Paris, 20 juillet.

L'état de M. Albert Sarraut, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, continue à s'améliorer, et son rétablissement n'est plus qu'une question de jours.

Les médecins ont jugé inutile de rédiger un bulletin.

Tirages financiers

Ville de Paris 1871

Paris, 20 juillet.

L'obligation 647 178 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 208.841 est remboursable à 50.000 francs.

L'obligation 436.700 gagne également 50.000 francs.

L'extradition DE MARC LAPIERRE

Paris, 20 juillet.

Le gouvernement français a été avisé que l'extradition de M. Marc Lapierre, ancien directeur du journal la « Cocarde, » a été accordée par le gouvernement britannique.

M. Marc Lapierre sera transféré par les voies rapides et arrivera à Paris lundi.

EN ESPAGNE

La famille royale à Saint-Sébastien

Madrid, 20 juillet.

Après le conseil des ministres, le roi est parti pour Saint-Sébastien, où la famille royale est installée depuis quelques jours.

Le président du conseil, et M. Pio Gullon, ministre des affaires étrangères, suivront le roi à Saint-Sébastien.

EN ITALIE

FLORENCE

La grève générale

Rome, 20 juillet.

La grève générale a éclaté ce matin.

Une certaine agitation règne parmi les grévistes, et leur attitude a provoqué l'intervention de la cavalerie.

Un conflit a eu lieu entre la troupe et les grévistes.

Plusieurs personnes ont été blessées.

EN NORVÈGE

Christiania, 20 juillet.

Une escadre allemande est arrivée ce matin à Trondghem.

Cette force navale doit visiter tous les ports norvégiens.

EN BELGIQUE

Un navire français à Anvers

Anvers, 20 juillet.

Une grande réception, organisée par la colonie britannique d'Anvers, aura lieu lundi prochain, en l'honneur des officiers du navire-école français *Bougainville* et du cuirassé anglais *Astrim*.

Le navire-école français séjournera à Anvers jusqu'au 6 août.

AU JAPON

L'augmentation des forces militaires

Yokohama, 20 juillet.

La commission des réformes militaires vient de proposer une grande augmentation de l'armée, notamment la création d'un corps de grosse artillerie, d'un corps spécial de mitrailleuses, l'amélioration de la cavalerie, le double cadre d'officiers de réserve agrandi.

La commission a reconnu, en outre, que la loi de deux ans pour l'infanterie, sera une grande simplification de l'instruction militaire.

EN RUSSIE

ODESSA

Un Message du Gouverneur

Saint-Pétersbourg 20 juillet.

Le gouverneur général d'Odessa a publié un message dans lequel il ordonne à tous les grévistes de reprendre le travail à partir de lundi au plus tard, sinon ils seront exilés par mesure administrative.

Le message fait également connaître que toute tentative de prolongation de la grève sera écrasée militairement.

LA DOUMA

Saint-Pétersbourg, 20 juillet.

Il est bruit que la Douma serait dissoute.

Le Tzar prendrait cette décision pour éviter un conflit qui est imminent entre le Conseil de l'Empire et la Douma.

Il est en effet des raisons qui font craindre que ce conflit ne se produise à propos de la question agraire, car la Douma est décidée à prendre une attitude nettement révolutionnaire dans cette question et à ne demander qu'une seule solution, celle de l'expropriation.

Le gouvernement prend des mesures extraordinaires ; la garde militaire a été doublée autour du palais de la Douma.

La destruction

40.000 habitants sans ressources

St-Pétersbourg, 20 juillet.

La ville de Syzran est complètement détruite par le terrible incendie qui dure depuis plusieurs jours.

Des rues entières ne sont plus que des monceaux de ruines.

Quarante mille personnes se trouvent sans ressources et sans abri.

De nombreuses familles ont péri dans les flammes ou sous les décombres.

800 victimes

Saint-Pétersbourg, 20 juillet.

Un télégramme adressé de Samara fait connaître que l'incendie de la ville de Syzran n'a pas encore pris fin.

D'après les premières constatations, on évalue à 800, le nombre des victimes qui ont trouvé la mort dans ce désastre.

Violent incendie à Alaty

Saint-Pétersbourg, 20 juillet.

Un violent incendie a éclaté à Alaty.

Le feu qui s'est propagé avec une rapidité extraordinaire, détruit plus de 600 maisons.

Cinq mille habitants se trouvent sans abri.

Un nombre considérable de personnes ont péri.

CAFÉ-RESTAURANT DES GOURMETS

A partir de 4 heures

GLACES

Crème Praliné — Fraise

Lits et Sommiers

Très bonne occasion

Lits et Sommiers en excellent état à des prix incroyable de bon marché.

S'adresser à M. NOEL BERTI, tapissier en meubles, rue Neuve Saint Roch.

Futailles à vendre

neuves et usagées

de toutes contenances, grand choix de bordelaises, bonnes occasions.

A. PADOVANI,
7, Route du Cap, Bastia

Orezza-les-Eaux

Villa Granajola

PROPRIÉTÉ DU Dr MANFREDI

L'Hôtel sera ouvert à partir du 1er juillet sous la direction de M. Henri Courchet.

Un cuisinier de Nice est attaché à l'établissement. Un service d'omnibus sera à la disposition des voyageurs.

Prix de la Pension :

Table d'hôte, 5 francs par jour ; Chambres, 2 et 3 francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Mme veuve Manfredi, villa Granajola, Orezza.

OREZZA-LES-EAUX

Hôtel de la Paix

Veuve PIETRI, propriétaire

Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Cet Hôtel est l'objet d'une recommandation très élogieuse de la part des membres du Club Alpin français de Paris, dans une brochure intitulée : « Cinq semaines de voyage en Corse » et sous la signature de M. Edouard Rochat.

ASTHME et CATARRHE

ESPIC

TRANSPORTS DIRECTS

entre Bastia
et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeur de BASTIA pour

LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTEL ANVERS, HAMBOURG

et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à

Mr ARTHUR C. SOUTHWELL,
Bastia.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures en couleurs
Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations

HOTEL D'EUROPE

ADELAI DE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins
Pensions à des prix modérés

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LA MERLE

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Largentière. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tuiles. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T en fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLEMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

COURS SECONDAIRES
de Jeunes Filles d'Ajaccio
DIRIGÉS PAR Mme LUCIE OTTAVI
Officier d'Académie

Cours fondés en 1882 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul aussi où les leçons sont faites par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'instituteurs et d'institutrices.

Ajaccio est plein Midi, au bord de la mer, vue splendide sur le golfe, eau et gaz, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.

Pensionnat
Demi-Pensionnat — Externat
PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904-1905

4 Elèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées ;
4 Admissions à l'Ecole Normale sur 5 ;
16 Reçues au brevet supérieur sur 18.

Des institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Etablissement.

Préparation spéciale au concours d'admission à l'Ecole Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
132 et 134 Rue Lafayette.
CATALOGUE FRANCO (en papier).
TÉLÉPHONE — USINE A St-DENIS
Dépôt Général du PEIL CAFFARD

Le Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus élégant et le plus pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION
avec gravures coloriées
Un An..... 24 fr. — Six Mois. 12 fr. 50
Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION
avec 12 gravures coloriées
Un An..... 22 fr. — Six Mois. 11 fr. 50
Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à E. Henry PETIT, éditeur
8, rue des Filles-St-Thomas, PARIS

JE SUIS EN PARFAITE SANTÉ
POUVEZ-VOUS EN DIRE AUTANT ?



UNE PREUVE
POUR LES INCRÉDULES

Toute personne affaiblie demande à **se sentir** vigoureuse de nouveau ; à **se sentir** réellement — avec la jeunesse étincelle de la vie nerveuse — infuser à nouveau dans son corps une ardente vitalité ; à **se sentir** le magnétique enthousiasme de l'énergie de jeunesse ; à **se sentir** heureuse, gaie et remplie de joyeuses impulsions ; — en un mot, à **se sentir** débarrassée d'accès de découragement, d'égarement cérébral, de cette lugubre et stupide sensibilité ; à avoir confiance en soi, l'estime de soi-même et l'admiration des hommes et des femmes.

Tels sont les désirs de toute personne, et ces désirs peuvent être réalisés.

L'ÉLECTRO-VIGUEUR

rend l'homme supérieur ; il fait tressaillir les nerfs de la joyeuse activité juvénile ; il remplit le cœur d'une sensation de bonheur, fait tout voir sous un aspect agréable et rend les muscles aussi durs que des barres d'acier.

L'ÉLECTRO-VIGUEUR opère ainsi pendant votre commerce par l'Electricité, énergie de la nature.

Brochure Gratuite Agréez sous les enfants de la bonne foi de mes sentiments. Je vous adresse cette brochure franco et sous enveloppe.

Si vous le pouvez, venez vous-même.
Consultation médicale gratuite de 10 à 4 h. 30.
Dimanche de 10 h. à 1 heure.

BON pour le livre illustré gratuit valant 5 francs

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN
14, bd Montmartre, Paris.

Prière de m'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom.....
Adresse.....

Dr B.-N. MACLAUGHLIN, 14, Boulevard Montmartre, PARIS

PHAÉTON

A vendre. Pour tous renseignements s'adresser à M. Bernacchi, rue de l'Opéra, Bastia.

PRIME INÉDITE
A NOS LECTRICES

Celles de nos lectrices qui voudront bien envoyer leur adresse à
LA BRODERIE PRATIQUE
38, rue Centrale, à Lyon
recevront gratuitement un exemplaire de ce journal, dont chaque numéro contient une page de dessins signés d'une valeur de 1 fr. 50.

TOURCOING 1905



Lisez tous les Jeudis le
Journal des Voyages
Le plus attrayant des publications hebdomadaires.
ROMANS D'AVENTURES
par les auteurs les plus célèbres :
Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Leturque, etc.
Récits d'Explorations. — Nombreuses Variétés.
SUPERBES ILLUSTRATIONS
Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 2 fr. 50, adressé, 168, rue Montmartre, Paris.
15 centimes le Numéro. En vente partout.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa mettre en garde contre certains charlatans dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières colorantes à la suite pour la fabrication de fausse artificielles.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

LA GRAINE St-VINCENT
guérit radicalement
CONSTIPATION
Hémorroïdes, Maladies du Ventre Foie, Vessie, Voies urinaires
Procure à Tous
Santé, Vigueur
A. DETHOREY, Pharmacien spécialiste, NANCY
envoi contre mandat
Boîte 2 francs. — *Dans toutes les Pharmacies*

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — DIMANCHE 22 JUILLET 1906 — N° 197

00387

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Ste Marie Madeleine
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 14 m. — Coucher, 7 h. 01 s.
Premier quar., le 26. — Pleine Lune, le 4
Fête de Demain : Saint Apollinare.

21 JUILLET

POINTES SÈCHES

AU BORD DE L'EAU

Vers quatre heures, à l'instant même où le soleil à son déclin répand ses dernières ardeurs, l'exode des Bastiais commence. L'étranger, peu au courant de nos traditions, serait fort intrigué par cette en allée en masse, et se demanderait quelle subite terreur emporte loin de la ville les tranquilles habitants. Car notre départ quotidien pour la plage a moins l'air d'une promenade que d'une fuite. Aux exclamations encourageantes des cochers, aux coups de fouet plus persuasifs encore, les maigres haridelles qui nous voiturent font le long du jour à travers la ville, caracolent éperdûment, sur la route poussiéreuse qui mène à Toga.

Entassés dans des véhicules préhistoriques, si étroits qu'on s'y accroupit, au lieu de s'y asseoir, si bas qu'ils font baisser pavillon aux plus hardis chapeaux des dames, Bastiais et Bastiaises sont lancés dans une véritable course à l'abîme, parmi les grincements sinistres des planches mal jointes et les gémissements des brancards secoués. La Société des Courses devrait bien créer un Prix Toga ou Prix des bains de mer, pour récompenser l'émulation de ces trop zélés conducteurs qui, sans souci de nos précieuses personnes, se disputent chaque soir le record de vitesse.

Enfin, quoique un peu moulus, on arrive à cette plage qui nous apparaît, aux heures caniculaires du plein midi, comme la fraîche oasis du désert. Heureusement, nous y allons avec des illusions solides, car ceux qui ne sont pas initiés aux délices de notre paradis pourraient bien nous accuser d'exagération. Demandez plutôt aux rares touristes qui viennent quelquefois s'attabler à la terrasse du Chalet Franceschi, ils vous diront en gogoenardant : « Ça votre plage ? Cette étroite bande où vos cabines s'entassent sur des monceaux de galets qu'il faut escalader, avec la crainte d'une entorse ? Ça, une plage ? Ce terrain accidenté, où il y a... de tout, excepté du sable ! »

Eh bien ! oui, c'est notre plage à nous ! C'est le but de nos longues journées monotones, la pensée qui nous fait supporter l'emprisonnement dans des salles d'audience, dans des chambres de malade, dans des bureaux, dans des magasins, dans des boudoirs surchauffés : c'est la seule illusion de liberté qui nous soit permise, en ce torride mois de juillet que d'autres mortels plus heureux passent sous les frondaisons vertes des hauteurs. C'est la Plage enfin, et pour nous Bastiais, c'est tout dire.

Je ne prétends pas qu'il y fasse très frais : le soleil y règne souverainement, depuis les timides roseurs de l'aube, jusqu'aux éclaboussures sanglantes du couchant, mais dans l'étroit carré d'ombre qui, entre le matin et le soir, fait le tour de chaque cabine, il y a bien toujours un souffle de brise qui passe.

Je ne vous dis pas non plus que l'on s'y amuse follement ; je sais bien que nous n'avons pas un Casino où l'on joue l'*Age d'aimer*, la *Joie fait peur* ou la *Demoiselle de chez Maxim's* comme à Trouville, à Dieppe ou à Boulogne-sur-Mer. Mais nous avons des musiciens ambulants qui, chaque soir, évoquent pour nous des souvenirs de *Cavalleria*, des *Pagliacci*, ou de *la Bohème*.

D'ailleurs, si vous voulez des plaisirs à tout prix, si vous êtes friands de spectacles, sachez observer autour de vous, et savourez les petites comédies, d'autant plus agréables qu'elles ne vous coûteront rien.

Dans le rectangle exigu que très parcimonieusement, l'Administration des Ponts et Chaussées concède à chaque propriétaire de cabine, des salons volants sont installés, meublés de tous les accessoires que crée pour notre bien-être et pour le sien surtout, un fabricant de meubles, en mal d'inventions rustiques : sièges de toile propices aux poses languissantes, pliants incommodes et fragiles si souvent cause de chutes peu esthétiques, tables légères aux draperies liberty, où la coquetterie de la maîtresse de maison a trouvé l'occasion de se produire. La maîtresse de maison, parfaitement ! Et pour bien établir qu'on est chez soi, on a prudemment entouré l'avant des cabines d'une barrière que l'on franchit avec des révérences et des sourires, comme le seuil d'un salon.

« Le dernier salon où l'on pose » a dit, en célébrant la plage, le très spirituel auteur d'une Revue bastiaise. Et l'on y pose joliment, je vous assure, avec des mines, des petits airs étonnés, des haussements d'épaules, gentiment scandalisés, quand le potin entendu est invraisemblable.

Rien ne manque à ces *fice o'clock* estivaux, et si vous n'y trouvez pas la tasse de thé bouillant que de charmantes mains vous tendaient l'hiver dernier, vous pouvez en revanche y savourer les sandwichs à la glace, dont la fraîcheur sucrée chatouille le palais.

On ne pose pas seulement dans ces salons aériens, on y brode aussi, broderies fantaisistes de l'aiguille agile sur des tissus soyeux, broderies fantaisistes de la langue plus agile encore, sur des sujets passionnants. Et l'on y flirte aussi, oh ! en tout bien tout honneur, du coin de l'œil et du bout de l'éventail, juste ce qu'il faut pour entretenir l'espoir d'un mari éventuel et problématique.

Ces visites, ces réceptions et ces flirts sont un sérieux prétexte à l'étalage de toilettes exquises. Le coup d'œil est enchanteur car rien n'a jamais démenti la réputation de bon goût des Bastiaises. Ce ne sont que corsages vaporeux où, à travers le linon léger, transparaît la blancheur des épaules, et jupes trotteuses, quelquefois grotesques et souvent jolies, qui laissent dépasser les petits pieds chaussés de toile blanche. Une pointe d'originalité n'est pas défendue ; aussi, les ferventes du canotage se donnent-elles des allures de matelot, en robes de toile brodées d'ancres symboliques.

Ces Messieurs ne sont pas en reste ; jamais je ne les ai vus faire autant de chic qu'à la plage. Pantalons blanchis, mieux qu'à Londres, panamas crânement relevés, cravates flottantes aux nuances rares, casquettes de yatchman et chandails collants des rameurs, quel déballage d'élégances sur les galets de Toga.

Cela suffirait à rendre intéressant ce coin de la vie bastiaise. Mais ce n'est pas tout encore ; il reste aux nombreux baigneurs qui ne se baignent pas, le plaisir d'admirer ceux qui se baignent. C'est à franchement parler un spectacle assez rare, car « l'onde amère » n'attire pas les Bastiais. Quelques-uns pourtant et quelques-unes aussi affrontent les regards des curieux postés en observation sur la terrasse, et qui semblent uniquement préoccupés de leur apéritif. Ne vous y fiez pas, car ils ne perdent rien de la petite comédie du bord de l'eau. Aucune coquetterie ne leur échappe, ni les légers cris effarouchés des baigneuses qui livrent le bout de leur pied à la caresse de l'onde, ni la grâce étudiée de la sortie du bain, dans les draperies savantes du peignoir.

Allez, après cela médire de la plage ! Chacun y trouve son compte, depuis les bébés heureux des petites vagues qui montent à l'assaut de leurs forteresses de sable, jusqu'aux rêveurs incorrigibles qui, malgré la banalité de l'endroit, lui trouvent un charme unique.

Et ce charme est réel. Pour comprendre l'attrait de notre plage tant décriée, il faut y être resté jusqu'à l'heure du crépuscule, alors que le ciel et l'eau déploient leurs dernières séductions, et que la brise chargée des senteurs du large, fait flotter doucement le drapeau hissé au dessus des cabines. Il faut s'être laissé bercer au murmure de l'onde qui plonge l'âme en cette paix sereine où tout paraît meilleur, les êtres et les choses.

Dans quelques jours, la plage si peuplée sera déserte, les vacances auront rendu à tous la liberté souhaitée, et les cabines seront délaissées pour les maisonnettes des villages nichés au pied des montagnes.

Eh bien, c'est encore une page de notre vie qui se tourne, une saison qui meurt, une époque heureuse que nous regretterons et qui s'achève, en ces derniers jours d'intimité, au bord de la mer si bleue.

Ri-Ki-Ti.

MUSIQUE MILITAIRE

PLAGE SAINT-NICOLAS

Programme du 22 juillet à 8 h. 1/2

Allégro Militaire,	XXX.
Rosamunde, ouverture,	Schubert.
Souviens-toi, valse,	Waldteufel.
Ne me tant p. clarinette,	Bellini.
Lubs, polka russe,	Gauvin.

Le Sous Chef de musique, TOUSSEUL.

PROPOS EN L'AIR

Villégiatures

Croyez-vous que ce soit l'homme qui a imaginé la villégiature ? Pour ma part, je ne le pense guère, et je suis porté à croire que le premier privaute de notre espèce qui eut l'idée de fuir par un intelligent déplacement les rigueurs du soleil estival, a agi tout simplement sous l'impulsion d'un instinct. N'est ce pas à un instinct qu'obéit l'hirondelle qui fuit devant les frimas ?

Mais, je ne veux pas vous faire ici une dissertation philosophique ; je suis convaincu qu'il y a eu instinct. Actuellement cependant cet instinct a grandement évolué, et sous l'influence de l'intelligence et du raisonnement, a acquis la forme d'une habitude ou pour mieux dire d'une mode.

Ce n'est plus pour des raisons d'ordre sanitaire que l'on s'arrache à la vie énervante des villes en été, mais plutôt parce que la mode l'exige. L'utilité a fait place aux convenances. Ainsi, dans la vie sociale, dans la vie mondaine et civilisée, s'atrophient les instincts les meilleurs.

Voulez-vous connaître les douceurs d'une parfaite villégiature ? Par un beau matin de juillet, laissez vos affaires, votre maison et la ville, louez dans un village, bien caché au milieu d'une nature sauvage et majestueuse, une maisonnette isolée où vous dormirez la nuit dans un lit d'une stabilité plus que douteuse, rongé et sucé par d'innombrables légions de moustiques et punaises, réveillé parfois au surtout par les rats qui se livrent à des courses et sarabandes échevelées au milieu de votre chambre...

Voilà les agréments des estivales parties de campagne... En voulez vous ? Je vous perciens pourtant que ça se paye un peu cher. Mais que diable ?.. On est cité comme des gens « à la mode !! »

La mode !! Que de victimes ne fait-elle pas ? Que de bêtises, que de folies ne commet-on pas en son nom ?.. Tenez, à propos de villégiature, je connais des gens qui s'enferment chez eux pendant un mois, ferment portes et fenêtres, et vont raconter ensuite qu'ils ont passé trente jours de parfaite béatitude dans une des plus riches stations estivales du pays.

Ces gens là sont nombreux ; qu'on me permette au moins de les plaindre.

Pour ma part, le jour où me prendra l'envie de villégiaturer, j'aurai soin de ne prévenir personne, afin de pouvoir savourer à mon aise, loin de la foule importune, loin des affaires et des soucis, ce repos que le labeur pénible suivra toujours trop tôt. Que m'importe aujourd'hui que mon ami ou mon voisin me croient en parfaite intelligence avec la mode, lorsque les moyens nécessaires pour cela me font défaut ?

Le mode est une vilaine maîtresse qui hante ses cerveaux faibles ; admirons la nature, telle qu'elle se présente à nous, comme nous pouvons le faire. Elle nous paraîtra cent fois plus belle qu'à travers toutes les fades conventions et toutes les étiquettes mondaines.

Jacques.

Causerie Maritime

Le développement constant des armements étrangers — Une importante Compagnie Allemande — Le pavillon étranger dans notre marine marchande.

Le 2 avril 1906, M. Prally, directeur de la Compagnie des Chargeurs Réunis, a fait devant la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des députés, sur la marine marchande (loi définitivement votée le 13 avril), une déposition fort intéressante sur la situation géographique de notre pays et le développement véritablement inquiétant, d'une compagnie allemande, « La Hamburg America Line, » de Hambourg.

Nous reproduisons la partie de cette déposition ayant trait aux Compagnies étrangères.

« Je tiens à souligner un danger, qui est le développement constant des armements étrangers.

» M. Ballin a cité tout à l'heure le nom de la « Hamburg America Line. »

» Cette Compagnie qui possède actuellement une flotte de 800 000 tonnes de jauge, n'avait que 6.500 tonnes, il y a 20 ans, soit maintenant un tonnage 123 fois plus élevé.

» Ces 800 000 tonnes représentent, j'ai un peu honte de le dire, l'ensemble des flottes long courriers français. En effet, il faut totaliser les tonnages des vapeurs des : Messageries maritimes, Compagnie générale Transatlantique, Chargeurs Réunis, Transports Maritimes, Compagnie Havraise péninsulaire, Fabre et Compagnie, Compagnie Marseillaise de navigation Fraissinet, Chargeurs de l'Ouest, pour réunir les 800,000 tonnes de jauge de la « Hamburg America Line », *c'est-à-dire tous les vapeurs des seul plus importantes Compagnies françaises* pour arriver au tonnage total de la Compagnie Allemande.

» Quant aux services de la « Hamburg America Line », il n'est pas une mer qui ne soit sillonnée par les navires de cette envahissante Compagnie.

» Je me permets de comparer cette puissante organisation à une gigantesque pieuvre dont la tête est à Hambourg et dont les tentacules s'étendent sur tous les océans et vont drainer le fret de tous les points du globe.

» Redoutable par ses grandes lignes, elle le devient de plus en plus grâce à ses filiales, car elle a pu, par ses immenses capitaux, englober tous les petits armements, et dirige actuellement ses efforts sur la Méditerranée, sur le Brésil, sur les Antilles.

» A côté de cette pieuvre, il y a d'autres armements envahissants, tel que le Lloyd allemand, tel que la Compagnie Woerman, qui est arrivée à faire dix départs par mois, sur la côte occidentale d'Afrique, alors que trois compagnies françaises réunies arrivent à peine à faire trois départs sur ces regions pendant la même période.

» La « Woerman Line » augmentant

chaque jour d'audace, a décidé d'escale dans nos ports français et d'y enlever passagers et marchandises.

» Un autre armement, belge de pavillon, mais anglais de fait, a pris la même décision, de sorte que partout nous ressentons les effets de cette concurrence étrangère à outrance. Il importe que nous ne restions pas désarmés devant de telles tentatives et que nous puissions lutter pour conserver nos trafics.

» J'aurai terminé en signalant un autre danger qui nous menace en Extrême-Orient, je veux parler des efforts d'un pays que mes obligations professionnelles m'ont conduit à étudier, le Japon.

» En 1895, la marine japonaise réunissait à grand peine 186.000 tonnes ; elle atteignait en 1900, 947.000 tonnes.

(Le tonnage a donc quintuplé en dix ans.) Les armements japonais rêvent d'accaparer les trafics du Pacifique et de la mer de Chine ; et les événements qui viennent de se dérouler montrent que la vieille Europe doit surveiller avec soin les progrès d'un peuple aussi entreprenant et aussi ambitieux.

» Il est donc nécessaire que nous améliorions notre marine. »

Le vapeur « Lafayette » est un beau cargo-boat construit en 1892, jaugeant 2.718 tonneaux bruts; son armateur est M. Roy, de Rouen. Ce vapeur va naviguer sous pavillon norvégien, avec vingt hommes d'équipage. Les inscrits maritimes français avaient exigé pour un voyage à La Plata d'être au moins 28.

Il nous est pénible d'avoir à citer cet exemple, après tant d'autres.

Combien d'initiatives intelligentes ont succombé aux exigences toujours croissantes des syndicats maritimes et de nos administrations!

Nos armateurs ont cru pouvoir aider au relèvement de notre marine marchande, ils ont succombé dans leur tâche, n'ayant pu lutter à armes égales avec l'étranger.

L.

COUR D'ASSISES

Audiences du 21 juillet

Présidence de M. DE FIGARELLI, conseiller

L'AFFAIRE DE RUTALI

Assassinat et complicité de ce crime

L'audience est ouverte à 1 heures de l'après-midi.

A l'ouverture de l'audience la parole est donnée à l'organe de la partie civile.

Plaidoirie de la partie civile

Me Niveggioli prend le premier la parole.

La veuve Rutali a cru devoir se constituer partie civile non pas pour venir à la bourse de Rutali Joseph, mais bien pour obtenir des juges de l'ennui la juste satisfaction à laquelle elle a droit. La victime était aimée de tous et les témoins sont venus unanimement déclarer que partout, mais surtout dans la classe pauvre il ne comptait que des amis. Rutali Joseph au contraire était détesté de tous, à cause de son caractère, hautain, orgueilleux et violent. Au moment où Rutali Félix fut victime d'une tentative d'homicide, il lui envoya un fusil en lui écrivant en même temps. « Tu sais ce qui te reste à faire. » Marcelli, maire républicain, consulté par le gouvernement de la République, sur les opinions politiques de Rutali Joseph qui sollicitait la faveur d'être décoré de la Légion d'honneur, donna, ainsi qu'il devait le faire, de sûrs renseignements. Rutali Joseph vous immédiatement une haine mortelle au maire, et alla jusqu'à se faire offrir des ordonnes qu'un tiers avait contre lui. Enfin Joseph a menacé d'un revolver un honnête ingénieur, M. Rameau qui avait le tort grave de lui déplaire.

Les relations étaient très bonnes entre la victime et l'accusé. La victime était même le filleul de celui-ci. Par un testament olographe Ange-François avait inscrit comme son légataire universel le fils de Joseph.

Mais dès que la victime manifesta son intention de se marier avec Benetti Marie, les Rutali se brouillèrent.

C'est alors que commencèrent les tracasseries des membres de la famille des accusés envers la victime.

Un jour on a cassé à un bris de clôture sur un immeuble lui appartenant. Une nuit on n'est livré à un acte bien plus odieux. On a pénétré dans un de ses jardins plantés à marchandises et l'on a sauvagement dévasté tous les arbres.

Félix a reconnu ces méfaits, Joseph les a fait commettre.

Exaspéré par les agissements des Rutali à son égard, la victime songe à réclamer à Joseph les 250 francs que celui-ci lui devait par suite de la vente de chênes lièges faite par la victime à Sisco. Il assigne le 6 avril Joseph en paiement de ces 250 francs. Le 7 il était assassiné.

Le lendemain, en effet, sans raison aucune, alors que par suite de la grève des chemins de fer, les communications étaient très difficiles, il se rend à Ortale pour la construction d'une soi-disant cave et pourtant le maçon Boracchini, qu'il avait chargé de ce travail, ne s'y trouvait pas.

Les preuves fourmillent dans ce procès. Les dires de Marie Venturini, de Furfetti, les contradictions de l'accusé, tout établit qu'il a donné des instructions pour commettre le crime.

La complicité de Rutali Joseph est établie. Les jurés reconnaîtront sa culpabilité.

Me Niveggioli, en terminant, fait ses adieux au barreau. Nommé magistrat, et allant bientôt prêter serment, il revêt pour la dernière fois sa robe d'avocat, qu'il quitte avec une émotion véritable que ses confrères comprendront.

L'audience est renvoyée en continuation à lundi.

Ce que disent les Journaux

L'Estafette

De M. Jadot, à propos du vote par la Chambre de la proposition tendant au transfert des cendres de Zola au Panthéon :

« S'il reste une lueur de bon sens dans la majorité sénatoriale, Zola en sera pour son demi-voyage vers l'immortalité. Des amis trop zélés auraient ainsi joué un tour bien désobligeant à sa mémoire, car rien ne se sait plus vilainie que d'avoir été élevé sur le pavois parlementaire pour retomber entre deux sessions.

» En tous cas, si le Sénat confirme le vote du 13 juillet, il aura prouvé que le vertige est contagieux. Même après trois mois de réflexion s'il se reprend, ce sera le premier acte de Dreyfus après sa victoire. Nous n'osons l'espérer, mais que de sénateurs doivent être embarrassés ! »

La Libre Parole

De M. Drumont à propos de l'annonce de la vente de la ferme du mont Saint-Jean à Waterloo :

« Au fond l'impression qu'on emporte de la visite à Waterloo est plutôt attristante, désolante et démoralisante. On est pourvoyé par l'éternel : A qui bon ? » Quid prodest ? » On se dit : Comme c'est court malgré tout une existence humaine, alors même que cette existence a eu des éblouissants, fabuleux, presque surnaturels, 1804, le couronnement ; 1809, l'écrasement ; 1821, la mort.

» Qui donc songe aujourd'hui à tout ce qu'il fait d'héroïque les hommes qui s'intéressent dans ce coin de terre ! Rothschild, dont le grand-père entra à Paris derrière la queue du cheval de Blücher, a été pendant de longues années notre maître et notre roi. »

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'amendement de M. Paul Constant à l'art. 1er du projet de loi concernant l'amnistie.

Cet amendement tend à comprendre dans l'amnistie les crimes et les délits contre le devoir militaire, prévus et punis par les chapitres 2 et 3 du titre II livre IV du code de justice militaire.

Nombre de votants . .	547
Majorité absolue. . .	259
Pour l'adoption . .	195
Contre	352

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Ont voté contre, MM. Forcioli, Gavini, Pierangeli, Santelli.

M. Gabrielli n'a pas pris part au vote.

Scrutin sur l'amendement de M. de Pressensé, ainsi conçu :

« Les faits visés par la présente loi ne peuvent servir de base à l'exclusion ou au refus d'inscription. au barreau d'un citoyen remplissant les conditions légales de cette inscription. »

Nombre de votants . .	523
Majorité absolue . . .	262
Pour l'adoption. . .	166
Contre	357

La Chambre des députés a adopté.

M. Forcioli a voté pour.

Ont voté contre, MM. Gavini, Pierangeli, Santelli.

M. Gabrielli n'a pas pris part au vote.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BOCOGNANO. — M. Arrighi, receveur des postes et télégraphes à Bocognano, est nommé aux mêmes fonctions à Sari de Portovecchio, en remplacement de M. Giudicelli, qui passe à Bagnols.

M. Antoni, receveur des postes et télégraphes à Bagnols, est désigné pour la recette de Bocognano.

CORTE. — La nomination dans la Légion d'honneur de M. le docteur Jean-François Zuccarelli, médecin aide-major de 1re classe de réserve, quoique prévue, n'a pas moins donné lieu à une explosion de nombreuses sympathies à l'égard du nouveau chevalier.

M. le docteur Zuccarelli a été décoré au titre militaire : depuis vingt-sept ans il assure le service sanitaire et hospitalier de la place et de la garnison de Corte, et il l'a fait avec un zèle et un dévouement qui lui ont valu les mentions les plus flatteuses de ses chefs hiérarchiques et des médecins généraux inspecteurs.

Nous sommes très heureux de joindre nos félicitations à celles qui lui sont parvenues de tous les coins de l'arrondissement, et même du département.

SISCO. — Mme veuve Damiani Marie-Comtesse née Stefani a été nommée débitante de tabacs de la régie et de poudres à feu à Sisco Mollon, en remplacement de son mari, décédé.

GATTI-DI-VIVARIO. — Je ne sais si, cette année, il y a beaucoup d'étrangers à Vivario. Mais, va les chaleurs excessives, je doute fort qu'il en soit autrement.

Pour mon compte, je ne vois pas beaucoup d'autres villages en Corse aussi appropriés à la vie de famille pendant la saison estivale. Rien n'y manque. Ressources abondantes et à bon marché, promenades, fraîcheur, etc.

A noter aussi la salubrité de la grande forêt de Vizzavona où il est si facile d'aller passer une partie de ses journées sous l'ombre de ses arbres gigantesques.

Le village est pittoresque et salubre.

En un mot, il offre tous les avantages que les villégiateurs se procureraient difficilement ailleurs.

C'est à Vivario que convergent les routes de Venzani, Ghisoni, Ajaccio-Bastia. C'est encore sur le territoire de la commune de Vivario que se trouvent les beaux hôtels de Vizzavona et de la Foce.

Vous parlerai-je maintenant de ce canal d'irrigation qui partant du col de Vizzavona, arrose à peu près tout le territoire de Vivario ? C'est lui qui a donné l'aisance à une commune autrefois si pauvre.

C'est cette fontaine, surmontée d'une Diane chasseresse, qui donne à ce village le meilleur aspect. C'est enfin le caractère doux de ses habitants et l'empressement qu'ils ont à servir les étrangers qui font de Vivario une des meilleures stations de la Corse pendant l'été.

CASTERI.

CHIAVARI. — La médaille pénitentiaire a été décernée à MM. Andarelli, premier gardien ; Lanfranchi, Santoni et Loca, gardiens ordinaires au pénitencier agricole de Chiavari.

EXCURSION A PIOMBINO

On nous communique avec prière d'insérer les lettres suivantes :

Bastia, 8 juin 1900.

Monsieur le Président
de la « Lyre Bastiaise. »

Ayant d'avoir manifesté la décision que nous avons prise d'organiser l'excursion de Piombino, nous venons par la présente offrir à votre sympathique société la première invitation.

Nous nous espérer que vous nous ferez l'honneur d'accepter cette gracieuse invitation que nous vous offrons avec plaisir.

Vous savez bien obligé de nous faire connaître au plus tôt votre décision.

Dans l'attente, recevez, etc.

Pour la Société,
Le Président : V. PIERESCHI.

Bastia, 12 juin 1900.

Monsieur le Président
de l'« Orphéon Bastiais. »

Nous avons l'avantage de vous informer que nous acceptons avec plaisir votre gracieuse invitation, mais à condition que notre société ne doit entrer en aucune façon dans ce qui a trait à l'organisation de cette excursion, c'est-à-dire que notre nom ne doit figurer que comme société assistant à titre rémunératif.

La rémunération exigée à cette occasion serait de six cents francs.

Si ces conditions sont à votre convenance ce vous n'avez qu'à nous les confirmer par écrit et dès lors nous serions à votre entière disposition.

Veuillez agréer, etc.

Pour la Lyre Bastiaise,
Le Président : ROUSSEL.

« L'Orphéon Bastiais » a reçu le télégramme suivant de Piombino.

« Citadinanza unanime desiderosa preparare fraternoricevimento, prega rinviare Gita qualche giorno, segue lettera, assicurarvi telegrafo.

« Nesi. »

LÉGION D'HONNEUR

Ministère de la Guerre

Ont été promus dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

au grade de chevalier

Leandri, capitaine au 5e rég. de chasseurs d'Afrique, 20 ans de services 13 campagnes.

Marcillac, adjudant à la 15e légion ter, 25 ans de services, 12 campagnes, 4 citations.

Hevor, capitaine à la direction d'artillerie de Bastia, 18 ans de services, 8 campagnes.

Casarini, officier d'administration de 1re classe, commandant la 21e section d'infirmiers militaires, 22 ans de services, 13 campagnes.

Perri, capitaine territorial du 15e régiment, 31 ans de services, 4 campagnes. Dans l'armée territoriale du 15 février 1879.

Valentini, lieutenant de réserve au rég. de Pont-Saint-Esprit, 32 ans de services. Dans la réserve du 25 septembre 1889.

Crocicchia, sous-lieutenant au 91e territorial d'infanterie, 32 ans de services 3 campagnes. Dans l'armée territoriale du 30 juin 1890.

Zuccarelli, médecin aide-major de 1re classe de réserve, au 15e corps d'armée, 27 ans de services. Dans la réserve depuis le 5 février 1879.

L'Adjudant Folini

La Société d'encouragement au bien vient de décerner une médaille d'honneur à M. l'adjudant Folini Jean, né à Morosaglia, 41 ans, demeurant à Toulouse, au quartier général du 17e corps.

Seize années de bons et loyaux services sous les drapeaux, deux séjours au Tonkin et un à Madagascar. Dans la première de ces colonies, a été presque constamment chef de détachement, a pris part à plusieurs engagements de 1892 à 1897. Porte deux fois à l'ordre du jour du cercle comme constructeur de blockhaus. A Madagascar, a été commandant de district, poste important tant au point de vue militaire qu'au point de vue administratif.

Enfin, pendant toute sa carrière, n'a été l'objet que des félicitations de ses chefs et de l'amitié de ses subordonnés. L'adjudant Folini passe à juste titre pour le modèle des sous-officiers.

Ministère de la Guerre

Réserve

Sont nommés dans les réserves :

Chef de bataillon au rég. de Corse, M. Emmanuelli, chef de bataillon d'infanterie en retraite.

Capitaine au rég. de Nîmes, M. Battesti, capitaine d'inf. en retraite.

Lieutenants : au régiment d'Auxerre, M. Carricoli, sous-lieutenant au corps ; au régiment de Toulon, M. Finelli, sous-lieutenant au corps ; au rég. de Corse, MM. Arrighi, Carloni, Casanelli Louis-Michel, Dufour, Pancrazi, Romanetti et Tomasi, sous-lieutenants au corps ; au rég. d'Avignon, M. Antonini, sous-lieutenant au corps ; au rég. de Cahors, M. Giacobbi, sous-lieutenant au corps ; au 11e de dragons, M. Constanti, sous-lieutenant de réserve au rég. de Marseille, au 18e, rég. de cuirassiers, M. Bozzini Jean Antoine, sous-lieutenant de réserve au rég. de Tournon.

Armée territoriale

Sont nommés dans l'armée territoriale : Chefs de bataillon au 11e, MM. Sanzini, capitaine au corps ; Marmoni, capitaine de réserve au régiment de Corse.

Capitaines : au 11e, M. Maiani, lieutenant au 21e ; au 91e, M. Debernardi, lieutenant au corps ; au 11e, M. Calvelieutenant au rég. de Chambéry ; au M. Vincenti, lieutenant au corps ; au bat. de zouaves, M. Valensi, lieuten au corps ; dans la gendarmerie de la région, M. Rinaccelli Etienne, capita de gendarmerie en retraite.

Lieutenants : au 15e, M. Poli sous-lieutenant au corps ; au 47e, M. Freder sous-lieutenant au corps ; au 53e, Scoffoni, sous-lieutenant au corps ; 54e, M. Pietriguani, sous lieutenant corps, au 97e, M. Casalta, sous lieuten au corps, au 146e, MM. Gradassi et San ni, sous-lieutenants au corps, au 12 M. Muraccioli, sous-lieutenant au cor au 13e, M. Ponte, sous-lieutenant corps, au 2e bat. de zouaves, M. Mari sous lieutenant au corps, au 145e, Morelli, sous lieutenant au 6e.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 21 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin + 25 à midi 27 6 à 6 heures du soir + 26 Maxima — 29 8 Minima 19 4

Baromètre — 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 761 mm. 6 heures du soir, 760 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. E. faible
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

Banque de France

Nous apprenons avec le plus grand plaisir la nomination de M. François Ghiglietmini, négociant, juge au tribunal de commerce, comme administrateur de la Banque de France, en remplacement de regretté M. Jacques Olivari.

Toutes nos félicitations.

Au Palais

Nous avons déjà annoncé l'élection de M. Antonetti au bâtonnat. Au palais, tout le monde a ratifié ce choix.

M. Actonetti est un des plus anciens et des plus occupés des membres de notre barreau. Inscrit d'abord au barreau de Calvi où il retenait des intérêts de famille et où il occupa lorgtemps les fonctions de juge suppléant, il vint quelques années après à Bastia, où il avait passé la plus saine enfance et ne tarda pas à se faire une excellente clientèle.

Très apprécié des magistrats de la Cour et des Tribunaux, M. Antonetti compte autant d'amis que de confrères et ils l'ont prouvé en l'appelant à la tête de leur Ordre.

Avancement mérité

Nous ne pouvons pas laisser partir M. Michelin di Ricci, inspecteur des Postes et des Télégraphes de la Corse, nommé à Auxerre, et Mme Emma di Ricci, l'auteur de *Pro Cyrno*, sans exprimer à ces amis de la Corse nos plus vifs regrets en même temps que nos félicitations pour un avancement bien mérité.

Nous faisons des vœux pour que ce distingué fonctionnaire nous revienne bientôt comme chef du service du département.

Les torpilleurs à Bastia

Une partie de la 2e flottille de la Méditerranée, sous les ordres de M. le commandant Collas, capitaine de frégate, est arrivée hier matin, vers 8 heures et demie, dans nos eaux.

Elle se compose de deux contre-torpilleurs : le *Lavoir* et l'*Epée*, mouillés au nouveau port et de six torpilleurs les numéros 254, 235, 288, 289, 218 et 263, mouillés au vieux-port.

Cette force navale quittera notre ville aujourd'hui dans la soirée.

Troupes coloniales

M. le chef de bataillon Giudicelli, du 4e rég. d'infanterie coloniale, précédemment désigné pour le Tonkin, est désigné pour servir à l'état major particulier, état-major de troupes de l'Afrique occidentale.

Ecole centrale

MM. Pianelli et Cristini, élèves sortants de l'école centrale des arts et manufactures, ont obtenu le diplôme d'ingénieur.

Le même diplôme a été attribué à M. Grassi qui avait déjà obtenu le certificat de capacité. Ce jeune ingénieur est le fils de l'honorable conducteur des ponts et chaussées de la circonscription de Bastia, auquel nous adressons toutes nos félicitations.

Baccalauréat

Ont été admis à subir les épreuves orales du baccalauréat devant la faculté de Marseille, MM. Orsoni, Marcantetti, Perrichi, Colonna, Focacci.

M. Antonini a été définitivement admis au baccalauréat mathématiques, 2e partie, avec la mention bien, à Nice.

Avis

Il a été perdu le 3 juillet, sur le territoire de la commune de Morosaglia, une mule, taille 1 m. 43, robe noire, marque particulière — taches blanches sur rognon droit, deux taches sur côté gauche, appartenant à M. Campana Jules-Toussaint, de Campana.

Mouvement des passagers

Pendant le mois de mai, la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille : 9 voyages de Bastia, 9 d'Ajaccio, 5 de Calvi ou Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de : 711 de Bastia, 606 d'Ajaccio et Propriano, 72 de Calvi ou Ile-Rousse, total, 1.389.

Il a été transporté : de Bastia; 870 tonnes ; d'Ajaccio et Propriano, 431 ; de Calvi ou Ile-Rousse, 190 ; total, 1.491.

Nos véhicules

La police a verbalisé contre le sieur G. Mathieu qui traversait hier matin, avec son cabriolet le boulevard Saint-Angelo à une allure exagérée au risque de renverser les passants.

Objet perdu

Il a été perdu une montre en or de femme aux initiales E. L.

Prière de la rapporter au bureau du journal contre bonne récompense.

Avis

Il a été volé à Fornacina, près Bastia, un bœuf de robe rouge, taille moyenne, trapu, pesant environ 250 kilos, cornes rognées à la scie.

Prières d'adresser tous renseignements, contre récompense, à M. Martin Paccini, chez M. Garcinini, à Lupino, près Bastia.

A vendre de suite

1° Etages de maisons rue de la Fontaine-Neuve ; rue Droite, n. 1 ; rue Saint-Joseph, n. 6.

2° Diverses parcelles de terrain à Minelli (Toga).

3° Propriété rurale, avec maison à Sansonetti, territoire de Furiani.

4° Propriétés à Measerato et à Belgodère.

Voir : M. J. Malledo, clerc de notaire (Etude de Me Mingalon).

CAFÉ-RESTAURANT DES GOURMETS

A partir de 4 heures

GLACES

Crème Praliné — Fraise

Lits et Sommiers

Très bonne occasion

Lits et Sommiers en excellent état à des prix incroyable de bon marché.

S'adresser à M. NOEL BERTI, tapissier en meubles, rue Neuve Saint Roch.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

30 juillet — 31 juillet.

Rente 3 0/0 ancien 96 90 — 97,00
— 3 p. 0/0 amortis. 97 20 — 97 30
ex-coupon.

Légion d'honneur

Paris, 31 juillet.

Le « Journal Officiel » publie ce matin les nominations suivantes dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

M. le chef d'escadron d'artillerie Targe est promu au grade d'officier.

M. le chef d'escadron d'artillerie Dreyfus est promu au grade de chevalier.

AU CHARI

Sérieux engagement CONTRE LES INDIGÈNES

15 tirailleurs et spahis sénégalais tués ou blessés

Paris, 31 juillet.

Le « Journal » annonce qu'un combat très sérieux a été livré, à ces kilomètres du fort Archambault, au Chari, par nos troupes contre les indigènes.

Dans cet engagement nous aurions eu 15 tirailleurs et spahis sénégalais tués ou blessés ; 1 sous-officier tué.

En outre, un officier, le lieutenant Cornet, serait au nombre des blessés.

Nous ne connaissons pas le chiffre des pertes éprouvées par l'ennemi.

La nomination de Madame Sarah Bernhardt

au grade de Chevalier de la Légion d'honneur

Paris, 31 juillet.

Le Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur a refusé, il y a quelques jours, de ratifier la nomination, au grade de chevalier de la Légion d'honneur, de Mme Sarah-Bernhardt et de M. Xavier Privas, le chansonnier-poète.

En présence de ce refus, M. Briand, ministre de l'instruction publique, a fait aujourd'hui une nouvelle proposition au Conseil de l'Ordre.

Une lettre du général André au MINISTRE DE LA GUERRE

Réparations en faveur du commandant Dreyfus

Paris, 31 juillet.

Le général André, ancien ministre de la guerre, a adressé une lettre à M. Etienne, son successeur à la rue Saint-Dque, demandant d'accorder au chef d'escadron Dreyfus toutes les réparations qui lui sont dues par l'armée française.

Dans sa lettre le général André demande que l'armée de Paris soit rassemblée dans la cour de l'école militaire pour défiler devant le commandant Dreyfus en grande tenue de service et sans armes.

Le général commandant la place de Paris prononcerait la formule réglementaire de reconnaissance et remettrait à M. Dreyfus son sabre d'ordonnance au nom du Gouvernement de la République.

Toutes les troupes de la garnison de Paris défileraient ensuite devant le chef d'escadron Dreyfus.

Le général André estime, dans sa lettre au ministre de la guerre, que l'armée doit toutes ces réparations à Dreyfus, reconnu innocent, pour le réhabiliter de la dégradation militaire qu'il a subie injustement.

M. SARRAUT *revient à Paris*

Paris, 31 juillet.

M. Albert Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, dont l'état de santé est de plus en plus satisfaisant, a quitté, cet après-midi, Ville-d'Avray où il a été soigné chez M. Gast, pour être transporté à Paris.

M. Sarraut sera complètement rétabli dans quelques jours.

Le repos et l'isolement sont toujours nécessaires.

Le traitement DU GRAND CHANCELIER de la Légion d'honneur

Paris, 31 juillet.

On annonce que M. Mesnier, député de la Seine et un certain nombre de ses collègues, ont l'intention de déposer, au moment de la discussion du budget de la Légion d'honneur, un amendement portant la suppression du traitement du Grand Chancelier de l'Ordre, en attendant la suppression de toutes les décorations qui sera incessamment demandée à la Chambre.

Poursuites contre un Député

Paris, 31 juillet.

Le parquet de la Seine a ouvert une information contre M. Joly, député des Basses-Alpes.

M. Joly est poursuivi en qualité de directeur de la société d'épargne la « Prévoyante ».

La remise de la Croix AU COMMANDANT DREYFUS

Paris, 31 juillet.

Le général Gillain a remis cet après-midi, dans la cour de l'artillerie de l'école militaire, la croix d'officier de la Légion d'honneur au chef d'escadron d'artillerie Targe et celle de chevalier au chef d'escadron d'artillerie Dreyfus, tous deux promus dans la matinée.

La foule a fait une ovation au commandant Dreyfus à sa sortie de l'école militaire.

LES GRÈVES

Melun

Paris, 31 juillet.

On télégraphie de Melun :

Les ouvriers agricoles du canton de Mormont se sont mis en grève.

Les grévistes demandent une augmentation de salaire.

Des manifestations se sont produites au cours desquelles on promené le drapeau noir.

Les manifestants pourchassent les ouvriers belges employés à la moisson.

00388

AU JAPON

Immense incendie A YOKOHAMA

Mille maisons détruites

Nombreuses victimes

Yokohama, 21 juillet.

Un immense incendie, dont les causes sont encore inconnues, a détruit mille maisons.

Le feu a fait des progrès très rapides que l'on explique par le grand nombre de constructions en bois.

Malgré tous les secours apportés pour enrayer l'incendie, on n'a pu y parvenir.

De grands magasins d'approvisionnements sont devenus la proie des flammes.

On ne peut pas encore établir exactement le chiffre des morts, mais on craint qu'il ne dépasse plusieurs centaines.

Trois enfants ont été retrouvés complètement carbonisés.

Des familles entières ont disparu. Plus de 10.000 personnes se trouvent sans abri.

Le montant des pertes est considérable ; il dépasse plusieurs millions.

AUX ÉTATS-UNIS

SOIXANTE SECOUSSES de tremblement de terre à Socorro

New York, 21 juillet.

On télégraphie de Santa-Fé :

Soixante secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Socorro.

Une grande panique règne parmi les habitants qui fuient de toutes parts.

D'après la version de plusieurs fugitifs les secousses de tremblement de terre auraient produit un véritable désastre ; on craint même que la ville n'ait été complètement détruite.

EN RUSSIE

Mesures contre la Presse

Saint-Pétersbourg, 21 juillet.

Le gouvernement est décidé à sévir contre les journaux de l'opposition.

Trente collaborateurs du journal « Mist » ont été arrêtés.

Six bureaux de journaux socialistes ont été fermés.

Des mesures vont être prises contre d'autres journaux libéraux et socialistes.

EN ANGLETERRE

Conférence socialiste à Londres

Londres, 21 juillet.

Une conférence des représentants du parti socialiste et du parti du travail dans les différents parlements d'Europe a été tenue aujourd'hui dans l'Essex-Hall.

Une trentaine de délégués étrangers assistaient à cette séance.

La conférence a adopté à l'unanimité la résolution de se réunir prochainement, en même temps que le bureau socialiste international, afin de prendre les mesures propres à assurer la paix en cas de menace de guerre entre les nations européennes.

Charles de Vincenti, 18, rue de Provence, Paris. Ordres de bourse. Comptant et terme.

Renseignements financiers gratuits sur toutes valeurs cotées ou non cotées. — Courtages officiels.

1 franc pour mille au parquet, et 1.25 pour mille en coulisse.

AVIS

La Maison Dominique MATTEI aîné, Place Saint-Nicolas, Bastia, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle mettra en vente, à partir du 19 juillet, les marchandises ci-après, pendant quelques temps :

Soufre sublimé pur ; en ballots de 50 k. marque Boude, 9.50 le ballot ; Marque Ramieu, 8.75 le ballot ; Trituré raffiné, marque Ramieu, 8.50 ; de Catania sublimé fin 10 fr. le ballot.

Sucre raffiné : en pains en sacs, à l'entrepôt d'octroi, 61 fr. les 100 k. ; en sacs, morceaux irréguliers de Paris, 60 fr. les 100 k. ; en caisses de 50 k., morceaux réguliers, St-Louis, 63 fr., les 100 k. ; en caisse de 50 k., Méditerranée, 60 fr. 50 les 100 kilos.

Sucre cristallisé, 1er et 3e lot.

Pâtes Riviere et Carrel, par caisses de 60 k., 60 fr. les 100 kilos ; par caisses de 12 k. 50 fr. les 100 k. ; au détail, le 2 paquets de 250 grammes, 0 45.

Savon : en caisses de 50 k., Fer à cheval, 26.50 la caisse ; Abat-jour, 24.50 la caisse ; Condor, 21 fr. la caisse ; Echalote, 30.50 la caisse.

Sel gros des îles d'Hyères, les 100 kilos.

Sel fin en sacs de 50 k., les 100 k.

Farinette extra blanche, 14.50 à 17 fr. les 100 kilos.

Repasse tendre, 12.50 à 13.50 les 100 k.

Farines : Coty, Degraud, Morly, Billard, Parrel bordeauxs, Thomas et Cie grosses.

Pétrole Atlantic, 14 fr. 50 la caisse à l'entrepôt d'octroi.

CHAMPAGNE COSTE-FOLCHER

EPERNAY

Exposition de Liège 1905, Médaille d'Or
Exposition Universelle de 1900, Médaille d'Or
Paris 1895, Grand Prix

Le Champagne COSTE-FOLCHER a été le seul admis aux banquets de 30.000 et 50.000 couverts servis les 30 oct. bre 1895 et 5 novembre 1895, à la Galerie des Machines à Paris pour les Fêtes de la Matualité.

Agent à Bastia : M. PHILIPPE PIERI.

Futailles à vendre

neuves et usagées

de toutes contenances, grand choix de bordelaises, bonnes occasions.

A. PADOVANI,
7, Route du Cap, Bastia

DERNIERS BILLETS Ste du Cœur Rouge Jaune

LOTERIE DE St-POL-sur-MER

Prix du billet : UN fr.
400.000 fr. de lots ; Gros lot : 150.000 fr.
Tirage : *14 Août 1900*

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures en couleurs

Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?

AVEZ-VOUS DES PELLICULES?

VOS SOUCIS SERONT-ILS FAILLIS ET TOMBENT-ILS?

NE FAITES

Fabriqué le ROYAL WINDSOR, qui rend aux cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse, et arrête la chute des Cheveux et fait repousser les Nouveaux. Il est le SEUL Restaurateur des Cheveux reconnu. Demandez Brochure explicative gratuite.

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

ESTHÉTIQUE : 36, rue d'Enghien, PARIS

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAÏ DE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

On traite à des prix modérés

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LA MEULE

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Ciment hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

COURS SECONDAIRES

de Jeunes Filles d'Ajaccio

DIRIGÉS PAR Mlle LUCIE OTTAVI

Officier d'Académie

Cours fondés en 1882 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul aussi où les Cours aient été faits par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'instituteurs et d'institutrices.

Exposés en plein Midi, au bord de la mer, aux splendeurs sur la golfe, aux senteurs des Eucalyptus, les Cours et les Salles de classe offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.

Pensionnat

Demi-Pensionnat — Externat

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904-1905

4 élèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées ;

1 Admission à l'*Ecole Normale* sur 3 ;

16 Brevets supérieurs sur 18.

Des bourses entières pour un brevet supérieur sont attribuées à l'Etablissement.

Préparation spéciale au concours d'admission à l'Ecole Normale et pour la bourse de l'Etat.

Les Illustrations de la Corse

PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allegretti (Selon de 1879).

Le peuple de Chine, format 60×37 ..... 45 fr

Le même Mont — — 75

HOMMES CÉLÈBRES

Sambucuccio d'Alando (Selon de 1878).

Sampiero Corso.

Pascal Paoli.

Napoléon Bonaparte.

Le peuple de Chine, format 60×30, Chaque ... 25 fr

Sœur Bévoto, Patronne de la Corse (Selon de 1879).

Le peuple de Chine, format 60×30 ..... 75 fr

Le même Chine, format 40×30 Fabrique ... 25 fr

EN VENTE :

A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PEYRETTI, Libraire.

BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire.

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

Le fabricant des cigares A. B. 10 défie contredit le Cigare Mat e demander dans tous les débits.

On ne fume pas ce bon cigare, On le savoure tellement il est rare

PHAÉTON

A vendre. Pour tous renseignements s'adresser à M. Bernacchi, rue de l'Opéra, Bastia.

PRIME INÉDITE

A NOS LECTRICES

Celles de nos lectrices qui voudront bien envoyer leur adresse à LA BRODERIE PRATIQUE 38, rue Centrale, à Lyon recevront gratuitement un exemplaire de ce journal, dont chaque numéro contient une page de dessins piqués d'une valeur de 1 fr. 50.

ANCIEN CABINET

DE M. LE DOCTEUR PASQUALINI

4, rue des Terrasses, Bastia

Fabrication et réparations de dentiers artificiels

F.-A. MORATI

Ancien chef de section des hôpitaux de Dijon, de Marseille, etc., travaille, comme opérateur, en mécanique dentaire, spécialement pour MM. les docteurs et chirurgiens-dentistes (diplômés).

N. B. — Les matières premières devant servir à la fabrication des dentiers proviennent des trois maisons de Paris.

Installation à Gaz et Acétylène

Jean Cini, ex ouvrier du Gaz

Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage — Travail soigné et garanti.

L'LIQUEUR DE NOIX

BASTELICA

par M. SIMONCELLI

Médaille d'argent, Exposition de Nantes (1887). Grand diplôme d'honneur et Médaille d'or, Exposition internationale de Paris (1900).

Remède de jouvence connu depuis longtemps, recommandé par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et notamment par M. Combemale, l'un des auteurs les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, notre Liqueur hygiénique excellemment sous des noms de pensée gaieté, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arome et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac déterminés d'obtenir leur confiance, dans les cas d'épidémie et servir une contre le mal de mer et les coliques.

La Liqueur de Noix se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.

Dépôt à la Ville pour Corse et à Bastia chez L. Luciani, pharmacien, place des Terrasses.

Se méfier des contrefaçons.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa maison un garde-malade chargé de l'aider dans ses ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs articles.

Le Directeur-Gérant,

J.-B. OLLAGNIER,

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Atelier de Dorure

SAUVEUR MAGGIOTTI, Doreur

Rue des Terrasses, Bastia

Travaux et réparations d'objets d'Eglise

Chandeliers, Reliquaires, Trônes, Crucifix, Statues, Croix, etc., etc.

Ces travaux sont exécutés avec soin et à des prix modérés.

Exécution de travaux de dorure dans les églises, ainsi que dans les appartements.

LA GRAINE St-VINCENT

guérit radicalement

CONSTIPATION

Hémorroïdes, Maladies du Ventre Foie, Vessie, Voies urinaires

Procure à Tous

Santé, Vigueur

A. DETHOREY, Phien spécialiste, NANCY

envoi contre mandat

Boîte 2 francs. — *Dans toutes les Pharmacies*





Lisez tous les Jeudis

dans le

Journal des Voyages

La plus attrayante des publications hebdomadaires

ROMANS D'AVENTURES

Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Lebrecque, etc.

Récits d'Explorations, de Nombreuses Variétés.

SUPERBES ILLUSTRATIONS

Abonnement de Trois Mois aux Prime contre mandat-poste de 2 fr. 50. Service, 148, rue Montmartre, Paris.

15 centimes le Numéro. En vente partout.



Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — LUNDI 23 JUILLET 1906 — N° 1105

00389

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Petits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres pays, le port en sus.
Autres Départ.	32 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Apollinaire.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 4 h. 14 m. — Couche, 7 h. 01 s.

Premier quar., le 28. — Pleine Lune, le 4

Fête de Demain : Sainte Cristine.

22 JUILLET

Les Curiosités de la Semaine

Etre l'homme le plus riche du monde, avoir des millions à remuer à la pelle, souffrir malgré cela d'une affreuse maladie d'estomac et risquer de fabriquer des tuiles ou des briques dans une prison, tel est le sort qui paraît réservé à M. John D. Rockfeller dans son pays, si le mandat d'amener lancé contre lui par un juge d'instruction de Findlay (Ohio) était pris au sérieux.

Ce mandat, très impératif, prescrit aux « shériffs » de s'emparer dudit Rockfeller, de le poursuivre où il s'est enfui et de le conduire devant la cour de l'Ohio afin de répondre à l'accusation portée contre lui. »

Il s'agit en l'espèce de la violation des lois réglissant les trusts.

Cette décision du juge américain n'a pas eu l'air d'émouvoir le célèbre milliardaire, qui mène une existence bien tranquille à Compiègne, entouré de sa famille. Il est même à présumer que ce n'est qu'un vulgaire ballon d'essai qui crèvera à mi-océan.

Le roi Sisowath, à qui les Parisiens témoignent leur sympathie, est très généreux.

On nous assure, sous toutes réserves, qu'il a offert au président du Sénat quatre de ses danseuses, une pour lui et une pour chacun des questeurs.

Le président aurait répondu : « Pour ma part, je dois refuser ce joli cadeau. Il n'est pas d'usage que les présidents des deux Chambres acceptent des présents. En ce qui concerne les questeurs, l'un est absent, l'autre est marié, mais je suis obligé de refuser en son nom, car on n'a pas l'habitude en France, d'introduire une danseuse au domicile conjugal ; le troisième, il est vrai, est célibataire... mais on ne lui sait pas de gré de... chorégraphiques. »

Le Roi a dû garder ses quatre danseuses.

Le tombeau de Richard Cœur-de-Lion.

Des pourparlers sont engagés entre l'ambassadeur d'Angleterre à Paris et le gouvernement français, en vue du transport en Angleterre du tombeau de Richard Cœur-de-Lion, qui se trouve actuellement dans l'abbaye de Fontevrault, près de Saumur, fondée par Robert d'Arbrissel, qui prêcha la première croisade.

Plusieurs membres de la famille d'Anjou, Henri II et sa femme, Eléonore de Guyenne, Richard Cœur-de-Lion et Elisabeth, femme du roi Jean, y sont enterrés.

Un trésor retrouvé.

On vient de découvrir à Smyrne un tableau de Murillo. La toile se trouve entre les mains d'une famille anglaise résidant à Smyrne depuis plus de cent ans. Le tableau représente la Sainte Famille. Le conservateur du Musée du Louvre, à Paris, qui a pu examiner ce chef-d'œuvre, déclare qu'il est de la main du peintre, mais que, malgré la preuve de son existence, toutes les recherches faites pour le retrouver étaient restées vaines. Il estime la valeur de cette toile à un million et il est prêt à l'acquérir pour le Louvre. Le propriétaire semble d'ailleurs en retirer une somme plus importante à Londres.

La transplantation des organes.

Un médecin vient de procéder à de très curieuses expériences. Il prend un chien et, après l'avoir endormi, lui ouvre le ventre et lui excise les deux reins avec leurs vaisseaux et leurs nerfs. Il en fait autant à un deuxième chien et lui remet ensuite dans le ventre les reins du premier chien. Puis, quand tout est bien en place, on ferme le ventre, on fait un pansement et on remet le chien dans sa cage.

Le chien ne s'aperçoit même pas de la substitution qu'on a opérée. Quarante huit heures après, il reprend son existence habituelle. Ses reins « étrangers » fonctionnent on ne peut mieux, et le liquide qu'ils sécrètent est absolument normal. Le chien engraisse, digère et prospère comme par le passé.

Mais peut-on faire davantage, et un chien pourra-t-il vivre avec les reins non plus d'un autre chien, mais d'un chat ou d'un veau, par exemple, et inversement ? Le médecin américain va tenter l'expérience.

Assurance contre la prison.

Il existe aux Etats-Unis d'Amérique une société secrète d'assurance contre l'emprisonnement, et ce sont les voleurs de profession qui en sont les seuls clients.

Les primes à payer pour une pareille assurance sont très élevées, mais lorsque le porteur d'une police tombe dans les mains de la justice, le directeur de la société en est avisé, et il fait immédiatement parvenir au détenu l'argent nécessaire pour son entretien et sa défense.

La valeur de la police oscille entre 600 et 30.000 francs, et les primes sont calculées d'après la gerre de vol que pratique l'assuré et les chances qu'il a d'aller faire un tour en prison.

Outre ces assurances, il existe des sociétés de bienfaisance dirigées par des voleurs et dont les membres payent une certaine quotité hebdomadaire. S'ils sont emprisonnés, la corporation verse à leur famille une cinquantaine de francs par semaine pendant le temps que dure l'incarcération.

Comme on le voit, les voleurs américains sont gens pratiques. Il ne leur reste plus qu'à se syndiquer, mais s'accorderont-ils le droit de grève ?

Les dettes de l'épouse.

La loi anglaise n'a pas aboli la prison pour dettes. Tout créancier peut faire incarcérer son débiteur. Il n'existe d'exception pour personne. Un marquis écossais, chef d'un des plus fameux clans, va coucher probablement au Cluchy britannique. La couturière de la marquise lui réclama 500 livres sterling. La couturière ne veut pas accorder de délais. Elle assigne. La cour ne peut qu'approuver. Le lord a été condamné à payer. Il est allé en appel. Là, le juge s'est montré également inflexible. Le marquis a expliqué comment, tout en ayant 500.000 francs de rentes, avec sa femme, il ne peut subvenir à son train de maison et doit s'endetter. Le juge n'a eu qu'une réponse :

— Je vous plains sincèrement, mais la loi est la loi. Payez dans les vingt-quatre heures ou allez en prison.

Et le marquis n'a dit que deux mots :

— J'irai.

Bien anglais, n'est-ce pas.

PIPELET.

La Loi d'Amnistie

Voici le texte de la nouvelle loi d'amnistie qui a paru comme loi d'Etat au « Journal Officiel. »

Article premier. — Amnistie pleine et entière est accordée pour les faits commis antérieurement au 10 juillet 1906 :

1. A toutes les infractions, quelle que soit leur qualification pénale, et à tous faits connexes en matière de réunions, d'élections, de grèves, de manifestations à l'occasion un tel mal ; 2. A tous les délits de presse ainsi qu'aux délits et contraventions et faits connexes prévus et punis par les lois des 29 juillet 1881, 11 juin 1887, 28 juillet 1894, 16 décembre 1893, 16 mars 1893.

3. — A tous les délits et contraventions prévus par les lois des 1er juillet 1901 ou relatifs à l'application de ces lois et faits connexes.

4. — A tous les délits et contraventions prévus par la loi du 9 décembre 1905 ou relatifs à l'application de cette loi et faits connexes.

5. — A tous les délits prévus et punis par les articles 222, 223, 224 et 225 du code pénal.

6. — Aux déserteurs et insoumis des armées de terre et de mer pour les faits de désertion et pour les faits accessoires ou connexes à la désertion, ces faits eussent-ils entraîné une condamnation spéciale *per contumace* et aux déserteurs des bâtiments de commerce.

A) L'amnistie est entière et sans conditions de service :

1. — Pour les insoumis et déserteurs âgés de plus de quarante-cinq ans.

2. — Pour les insoumis et déserteurs que des infirmités rendent impropres à tout service actif ou auxiliaire dans les armées de terre ou de mer.

B) L'amnistie est conditionnelle pour les hommes âgés de moins de quarante-cinq ans, c'est-à-dire avec obligation de servir dans les conditions suivantes : Les insoumis, ayant moins de trente ans seront tenus d'accomplir le service auquel ils ont été assujettis ; les insoumis qui ont accompli leur temps de service actif, mais qui n'ont pas répondu aux appels de la réserve, seront à passer ou à compléter dans un corps ou dans un dépôt, le temps de service pour lequel ils auraient été appelés conformément à la loi en vigueur ; les déserteurs ayant moins de trente ans auront à compléter le temps de service qu'ils avaient à faire au moment où ils ont manqué à l'appel. Néanmoins, les hommes désignés sous les trois paragraphes qui précèdent ne seront pas astreints à un service actif au delà de leur trentième année révolue.

La bénéfice de cette disposition s'étendra aux hommes omis dans les tableaux de recensement après trente ans. Les uns et les autres resteront soumis aux obligations de la classe à laquelle ils appartiendront par leur âge. Les insoumis et déserteurs âgés de moins de trente ans qui seraient mariés avec ou sans enfants, ou qui seraient veufs avec un ou plusieurs enfants, ou divorcés avec garde d'enfants ou ayant un ou plusieurs enfants reconnus, ne seront pareillement soumis qu'aux obligations de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge.

Les déserteurs et insoumis susceptibles de recevoir l'application de l'amnistie avec condition de servir, prévue par le paragraphe B, devront, ainsi que les marins inscrits déserteurs du commerce, se présenter devant les autorités qui seront désignées par les ministres de la guerre et de la marine, pour formuler leur déclaration de retour avant l'expiration des délais ci-après qui compteront à partir de la promulgation de la présente loi. Savoir : trois mois pour ceux qui sont dans l'intérieur de la France et en Corse, six mois pour ceux qui sont en Europe et dans les pays du littoral de la Méditerranée et de la mer Noire, un an pour ceux qui restent Amérique, Afrique, et Asie, hors des territoires énumérés ci-dessus, dix-huit mois pour ceux qui sont dans les îles du Pacifique ou les régions polaires.

D) A l'expiration des délais fixés au précédent paragraphe, les insoumis et déserteurs qui ne se seront pas présentés pour réclamer le bénéfice de l'amnistie, avec condition de servir ou ceux qui après avoir pris une feuille de route ne se rendraient pas à leur destination seront de nouveau recherchés et poursuivis, s'il y a eu lieu.

7. — A toutes les contraventions de simple police, quelque soit le tribunal qui ait statué, à toutes les condamnations pour port d'armes prohibées prononcé e en vertu de l'article 314 du code pénal ou de la loi du 24 mai 1834 ; à toutes les infractions prévues par ces lois, à toutes les infractions prévues par les lois des 1er juillet 1901 ; à toutes les délits et contraventions de pêche fluviale et maritime, de chasse, en matière forestière, de douane lorsque le maximum des peines ne prononcées n'est pas supérieur à 100 francs, de contributions indirectes, lorsque la condamnation prononcée ou la transaction intervenue n'auront pas dépassé 50 francs (confiscation et décimes non compris) ou lorsque, pour les procès-verbaux n'ayant donné lieu ni à transaction ni à condamnation définitive, le minimum des pénalités encourues n'aura pas été supérieur à 600 francs. Restent valables quant aux travaux à exécuter et au délai d'exécution les mises en demeure intervenues par application des articles 6 et 7 de la loi du 11 juillet 1903 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs.

Art. 2. — Les faits visés par la présente loi ne peuvent servir de base à l'exclusion ou au refus d'inscription au barreau d'un citoyen remplissant les conditions légales de cette inscription.

Art. 3. — Dans aucun cas, l'amnistie ne pourra être opposée aux droits des tiers, lesquels devront porter leur action devant la juridiction civile si elle était du ressort de la cour d'assises ou si la juridiction criminelle n'avait pas déjà été saisie, sans qu'un puisse opposer ou demander la fin de non recevoir tirée de l'article 65 de la loi du 29 juillet 1881.

Art. 4. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies et pays de protectorat.

VARIÉTÉS

LETTRE A MON AMI

D'Ajaccio à Calvi et Ile-Rousse

Balagne et Casinca

(Suite et fin)

Nous voici, mon bien cher ami, au cœur de la Balagne, de ce jardin de la Corse, on, pour me servir de l'expression d'un écrivain moderne, de cette « petite Palestine où coulent à flots le lait, l'huile et le miel. »

Je visite Corbara qui s'échelonne sur les flancs d'une gracieuse colline toujours verte. Ses maisons, généralement peu élevées, sont toutes pourvues de terrasses et entourées de leurs verdoyants jardinets. Ce gros village se divise en trois ou quatre petits hameaux rapprochés l'un de l'autre et formant, pour ainsi dire, un arc-oblique au sein d'une mer de verdure. D'un côté, se dresse le mont Sant'Angelo, surmonté d'une énorme croix à double-croisillon par la foudre. A gauche, sur un amas de rochers et de grosses pierres, est bâti le petit hameau de Borgo groupé autour d'une antique chapelle dédiée à la Sainte-Vierge. Là, on jouit du plus beau panorama. Sur la mer d'une sérénité qui donne toute cette riche et féconde vallée. Aux pieds de Sant'Antonio, sur un monticule peu élevé, se trouve Pigus d'où se déroule jusqu'à la mer un tapis des plus variés.

L'olivier, la vigne, l'amandier mêlent leurs différentes couleurs avec les moissons jaunissantes qui s'étendent jusqu'aux rives de l'onde salée et frémissent sous le souffle légère des brises zéphyrs. Plus loin on voit Algajola qui leva ses pieds d'albâtre dans l'azur des flots amers.

A un kilomètre environ de Corbara, sur un splendide emplacement, se trouve l'ancien couvent des Dominicains autour duquel devait bâtir la future cité. J'ai visité en couvent ; j'ai vu la cour où mille de laquelle se trouve un magnifique jet d'eau.

Elle est encore tapissée de roses, de lis et de fleurs, mais toutes ces plantes abandonnée à elles-mêmes sont devenues à l'état sauvage. J'ai parcouru ces longs couloirs silencieux où il me semblait entendre résonner une fois de plus les soupirs des pauvres damoiselles. J'ai visité tous les appartements, toutes les cellules dépouillées de tout, même de leurs portes et de leurs fenêtres. Les pauvresses et les bienheureuses y viennent déposer leurs couvées. Les oiseaux ont choisi ce magnifique, et ils chantent qui, nuit et jour, actuellement de paradis et des chants sacrés, n'entend plus aujourd'hui que les gazouillements des petits oiseaux.

Hélas ! mon cher ami, en voyant cette désolation de la désolation, je n'ai pu qu'avec peine retenir mes larmes. Il dire que des milliers de couvents sont dans la même situation !

De Corbara, mon bien cher ami, je me rends à Calvasaico en passant par Pigus, Aregno, Calleri, Lavasgrio et Montemaggiore. Aregno, situé dans une superbe forêt d'oliviers, se groupe en amphithéâtre autour de son clocher. Sur les bords du chemin se trouve son cimetière où l'on voit une antique chapelle construite en pierres de taille. L'Abat, dit-on, s'en est emparé comme d'un monument historique.

Je ne connais point sa gérance, mais je ne doute point que cette chapelle n'ait été primitivement un temple en l'honneur de quelque divinité païenne. Au-dessus de la porte on voit, sculptés sur la pierre, d'une remarquable facture, les chevaux et un guerrier, et au milieu du frontispice une autruche que l'on dit représenter Mars s'introduisant une épine du talon.

Je ne l'avoue franchement, mon cher ami, je ne comprends rien à ce symbole. Que veut faire en effet le dieu de la guerre au milieu de ces rassurants ? Il semble ?

Et pourquoi cette épine au talon ?

J'aurais mieux compris si ce dieu eût été en l'une victorieux des chevaux et des troupeaux ; mais Mars... suffit un bouclier et une lance lui siéraient bien mieux !

Lavasaggio est très pittoresque avec ses jardins, ses fleurs et ses oliviers touffus. D'après qu'il possède un député, il a pris des airs de Rio. Le maison Santelli est entourée d'une forêt de maïs ; j'en ai compté jusqu'à seize, et tous surmontés de drapeaux tricolores.

Deux heures après que nous allons qu'à Lavasaggio, nos deux compagnons et moi nous nous trouvions seuls sur la montagne déserte. De là, nous jouissons de plus beau spectacle. Devant nous se déroulaient de petites collines allant toujours en décroissant, puis une vaste plaine inondé verte et fertile jusqu'à la mer, et enfin l'immensité infinie d'une mer calme et sereine.

Calvi disparaissait au loin sous la légère gaze du crépuscule. Là-bas, dans les flots d'azur, l'astre descendait du jour, semblait sa couronne d'or, se plongeait peu à peu de la sein des eaux diaprées.

Autour de lui, les nuages rouges et fla-

connexe s'évanouissaient insensiblement comme une fine fumée d'encens. Les oiseaux sautillaient de branche en branche et sifflaient se blottir en gazouillant sous les feuillages touffus. Un silence religieux pliait sur la nature endormie. Seul, le rossignol entonnait son chant plaintif et harmonieux qu'emportait le doucement sur leurs ailes légères les zéphyrs embaumés.

Alors, mon cher ami, vaincu de tout de beauté, je me prends à murmurer quelques vers de Delille, adaptés à cette circonstance. En voici quelques uns :

Mais enfin la nuit vient, et la grappe de fleurs
A du soir par degrés revêtu les couleurs ;
Le silence, la nuit ; les troupeaux s'assemblent
[paissent ;
Tous, hors le rossignol, qui d'un accent amoureux
[veux
Répète dans la nuit ses refrains douloureux :
Il chante, l'air répond, et le silence écoute.
Cependant de saphire les cieux peignent
[leur voûte,
Précurseur radieux des astres de la nuit.
Lentement Hespérus en pompe les conduit.
Aumilieu du repos, de l'ombre et du silence
D'un air majestueux leur reine enfin s'avance.

Et versant sur le monde une tendre clarté
De son trône d'azur jette sa voile argentée.

Mais voici Calonzana qui nous tire de cette rêverie. Sans un pied d'une montagne abrupte et dénudée, au sein d'une vallée fertile et toujours verte, se gros Lourg n'est pas sans intérêt. J'ai gravi la montagne, j'ai bu à la fontaine de Gavi qui jaillit du sein d'un rocher, et de là j'ai joui d'un beau spectacle ! Devant moi se déroulait une vaste plaine, — mais hélas ! il faut le dire, bien peu cultivée, — bordée par les flots tout bleus de la mer infinie. D'un côté, c'est Bonifacio au milieu de ses oliviers ; de l'autre, c'est Zilia, Lunghignano, Cannano, Montemaggiore, et puis, au loin, Lumio.

De Lumio, je prends une place en wagon et me dirige vers ma future et riante Casinca.

La Balagne, mon cher ami, avec ses vallons, ses collines, ses montagnes et ses rochers de grand battus par la tempête, a quelque chose de gracieux et de divin. Son terrain accidenté, couvert d'un tapis multicolore, offre à la vue un spectacle toujours saisissant. L'olivier y croît à merveille ; l'orange même sur de grosses pierres, selon la remarque d'un paysan.

Par contre le châtaignier y est inconnu, ou à peu près. Le vin y est aussi y est beaucoup cultivé. Une chose manque à la Balagne : c'est l'abondance d'eau, et d'eau fraîche.

Et maintenant, mon cher ami, que te dire de la Casinca ? Oh ! elle n'est pas pittoresque et aussi accidentée que la Balagne, mais elle l'emporte, et de beaucoup, par ses productions de tout genre, et par la fécondité de sa vaste et luxuriante plaine. Ce n'est pas en Casinca que l'on peut voir des montagnes abruptes et dénudées ! Au contraire, tout chemin, tout sourit, tout est nouveau et plein de vigueur dans ce pays de soleil.

La vigne s'appuie sur le figuier et sur l'oranger ; l'amandier mêle son parfum au parfum de l'orange ; l'épi se penche au souffle des zéphyrs ; le châtaignier mêle ses branches aux rameaux de l'olivier, et tous deux s'attendrissent aux doux murmures des ruisseaux cristallins et aux chants plaintifs de l'alouette perchée sur les bords d'une source rafraîchissante.

Je ne t'en dis pas davantage, mon bien cher ami, car je pourrais me taxer de partialité. Néanmoins sois persuadé que si la Balagne est le jardin de la Corse, la Casinca en est le grenier.

Veux-tu t'en convaincre ? Eh bien, viens passer quelques jours avec ton ami.

En attendant je suis tout à toi.

CÉPHAS DE CYRNOS.

Ce que disent les Journaux

Le Siècle

De M. de Lamarzelle, sur le rôle des socialistes à la Chambre et sur la constitution d'une nouvelle majorité :

« Ce qui n'est point douteux, c'est que les socialistes ont perdu la majeure partie de l'influence qu'ils exerçaient à la Chambre, ils ont mis le gouvernement à l'aise, pour le combattre ; ils ont permis à la totalité des radicaux, de se dégager d'embrassements par lesquels ils risquaient d'être étouffés : ils ont rendu la liberté à une grande partie des radicaux socialistes ; ils ont permis aux républicains de gauche de prendre une place importante dans la direction du parti républicain ; ils ont enfin ouvert la porte de la majorité à tous les progressistes, que les réformes sociales n'effraient pas. Au moment où ils tombaient de la majorité, en a vu une tentative de progressisme y entrer en apparaissant le programme du ministère. Celui-ci ne trouve donc au pouvoir d'une majorité nouvelle, très différente de celle qu'il constitua le bloc, d'anciens bloc-s, que ses souvenirs tiennent sous leur légitimonde. On pourra dire de la majorité républicaine, sans faire des vieux et sans exercer les mauvais de l'anonymat-ron. Voilà un premier point bien acquis et qui n'est contesté par personne. »

La République Française

Sur les actes de M. Clémenceau :

« M. Clémenceau, ministre de l'intérieur, vient d'envoyer aux préfets une circulaire prescrivant de contrôler rigoureusement les dépenses de la bourse générale et interdisant aprè-alement toutes celles qui auraient un objet d'ordre politique. Bravo ! Mais ces impudents nous vont. M. Clémenceau interdit et aux préfets les dépenses qui ont un objet d'ordre politique pour les supprimer ou pour se les réserver ?

Enfin se les interdit-il à lui même ? Voilà la question.

Plus que personne M. Clémenceau sait quel mauvais usage un ministre peut faire des fonds de la Sûreté. A son instigation en effet, la Sûreté générale s'employa récemment, très activement, à compromettre quelques pauvres nigauds. Elle réunit un dossier très propre qui en coquinait les représentants du duc d'Orléans aux manifestations de la Fédération des Sociétés du travail, elle monta enfin la scène d'un « attentat d'un complot. »

Le Figaro

Sur le cas de M. Hervé :

« M. Gustave Hervé, s'appuyant sur la loi d'amnistie, vient d'adresser à M. le lieutenant-Colonel une nouvelle demande d'inscription au stage. L'Ordre est maître de son tableau, le conseil de discipline peut donc encore, malgré la loi invoquée, repousser la demande, mais la Cour devant qui sera porté par M. Hervé l'appel d'un arrêté de refus d'admission ne pourra guère, semble-t-il, se soustraire à l'ordre légal d'inscription.

La question se pose donc pour le conseil de savoir si, fort de ses prérogatives, il maintiendra sa décision première ou si, évitant les conflits, il s'inclinera par avance devant une volonté qui, bon gré, mal gré, impose à son tableau M. Gustave Hervé. Dignité ou résignation ? Se soumettra-t-on ? Se démettra ? c'est la question.

BULLETIN COMMERCIAL

Syndicat Central des Agriculteurs de France

Cours des graines diverses au 15 juillet

Avoine noire Bretagne..	Havre	
Avoine rouge Oran.....	Marseille	17.50
Avoine blanche Russie.	Marseille	
Maïs roux Plata	Le Havre	16.25
Maïs Cinquantini	Marseille	18.50
Maïs Plata	Marseille	16.75
Orge de Russie.....	Marseille	
Pois ou féves brunes et noirs.....	Marseille	24.00
Féves marsettes.....		19.00

Les prix ci-dessus s'entendent par 100 kilos nus et pour expéditions de 5.000 kilos.

Pour quantités moindres, ils sont majorés de 0.25 à 0.50 par 100 kilos.

UN PANORAMA INCONNU

C'est de Calvi que je veux parler. — Du port une belle et riante perspective se déroule sous un aspect attrayant.

On aperçoit distinctement le « Monte grosso » avec ses nombreuses sgives lamelleuses, qui ont la ressemblance trompante de stalactites, telles les stalactites des grottes de Bruzolo, bien connues des touristes. Du ci, de là, des roches escarpées s'élèvent silencieuses comme des monuments de deuil dans le champ des morts.

La Citadelle, perchée comme un nid d'aigle est entourée de grands remparts, lesquels lorsqu'ont le souvenir des combats glorieux se désastreux de nos ancêtres luttant avec les Génois.

Il y a à peine quelque trentaine d'années, les maisons de la marine de Calvi, d'abord noires et chargées de rates comme une cremaillère au-dessus d'un « lugone » Mais depuis que M. Panciatelli, le sympathique maire administre cette ville, outre ses maisons blanches que l'on aperçoit et bien des lieux à la ronde, ses compagnes enchanteresses, font rêver aux plus beaux panorama de la Corse.

A quelque pas de la gare on trouve la plage parsemée de cabines, et ce qu'il y a de plus merveilleux encore, c'est que ces cabines sont entourées de plus majestueux pavillonnent leur servir de rouge.

Sur la route qui mène à Galéria on y trouve l'hôtel Christoph-Colomb. C'est là que tout le grand monde, du temps de bonnes comme de temps des vacances, vont se régaler, car cet hôtel attenant aux bonnes réputations de propriétaires y attirer en appréciant le progrès sous du ministère. Calvi n'en veut donc au possession d'une majorité nouvelle, très différente de celle qui constitua le bloc, d'anciens bloc-s, que ses souvenirs tiennent sous leur légitimonde. On pourra dire de la majorité républicaine, sans faire des vieux et sans exercer les mauvais de l'anonymat-ron. Voilà un premier point bien acquis et qui n'est contesté par personne. »

Sur les actes de M. Clémenceau :

« M. Clémenceau, ministre de l'intérieur, vient d'envoyer aux préfets une circulaire prescrivant de contrôler rigoureusement les dépenses de la bourse générale et interdisant aprè-alement toutes celles qui auraient un objet d'ordre politique. Bravo ! Mais ces impudents nous vont. M. Clémenceau interdit et aux préfets les dépenses qui ont un objet d'ordre politique pour les supprimer ou pour se les réserver ?

Enfin se les interdit-il à lui même ? Voilà la question.

Plus que personne M. Clémenceau sait quel mauvais usage un ministre peut faire des fonds de la Sûreté. A son instigation en effet, la Sûreté générale s'employa récemment, très activement, à compromettre quelques pauvres nigauds. Elle réunit un dossier très propre qui en coquinait les représentants du duc d'Orléans aux manifestations de la Fédération des Sociétés du travail, elle monta enfin la scène d'un « attentat d'un complot. »

Le Figaro

Sur le cas de M. Hervé :

« M. Gustave Hervé, s'appuyant sur la loi d'amnistie, vient d'adresser à M. le lieutenant-Colonel une nouvelle demande d'inscription au stage. L'Ordre est maître de son tableau, le conseil de discipline peut donc encore, malgré la loi invoquée, repousser la demande, mais la Cour devant qui sera porté par M. Hervé l'appel d'un arrêté de refus d'admission ne pourra guère, semble-t-il, se soustraire à l'ordre légal d'inscription.

La question se pose donc pour le conseil de savoir si, fort de ses prérogatives, il maintiendra sa décision première ou si, évitant les conflits, il s'inclinera par avance devant une volonté qui, bon gré, mal gré, impose à son tableau M. Gustave Hervé. Dignité ou résignation ? Se soumettra-t-on ? Se démettra ? c'est la question.

BULLETIN COMMERCIAL

Syndicat Central des Agriculteurs de France

Cours des graines diverses au 15 juillet

Avoine noire Bretagne..	Havre	
Avoine rouge Oran.....	Marseille	17.50
Avoine blanche Russie.	Marseille	
Maïs roux Plata	Le Havre	16.25
Maïs Cinquantini	Marseille	18.50
Maïs Plata	Marseille	16.75
Orge de Russie.....	Marseille	
Pois ou féves brunes et noirs.....	Marseille	24.00
Féves marsettes.....		19.00

Les prix ci-dessus s'entendent par 100 kilos nus et pour expéditions de 5.000 kilos.

Pour quantités moindres, ils sont majorés de 0.25 à 0.50 par 100 kilos.

UN PANORAMA INCONNU

C'est de Calvi que je veux parler. — Du port une belle et riante perspective se déroule sous un aspect attrayant.

On aperçoit distinctement le « Monte grosso » avec ses nombreuses sgives lamelleuses, qui ont la ressemblance trompante de stalactites, telles les stalactites des grottes de Bruzolo, bien connues des touristes. Du ci, de là, des roches escarpées s'élèvent silencieuses comme des monuments de deuil dans le champ des morts.

La Citadelle, perchée comme un nid d'aigle est entourée de grands remparts, lesquels lorsqu'ont le souvenir des combats glorieux se désastreux de nos ancêtres luttant avec les Génois.

Il y a à peine quelque trentaine d'années, les maisons de la marine de Calvi, d'abord noires et chargées de rates comme une cremaillère au-dessus d'un « lugone » Mais depuis que M. Panciatelli, le sympathique maire administre cette ville, outre ses maisons blanches que l'on aperçoit et bien des lieux à la ronde, ses compagnes enchanteresses, font rêver aux plus beaux panorama de la Corse.

A quelque pas de la gare on trouve la plage parsemée de cabines, et ce qu'il y a de plus merveilleux encore, c'est que ces cabines sont entourées de plus majestueux pavillonnent leur servir de rouge.

Sur la route qui mène à Galéria on y trouve l'hôtel Christoph-Colomb. C'est là que tout le grand monde, du temps de bonnes comme de temps des vacances, vont se régaler, car cet hôtel attenant aux bonnes réputations de propriétaires y attirer en appréciant le progrès sous du ministère. Calvi n'en veut donc au possession d'une majorité nouvelle, très différente de celle qui constitua le bloc, d'anciens bloc-s, que ses souvenirs tiennent sous leur légitimonde. On pourra dire de la majorité républicaine, sans faire des vieux et sans exercer les mauvais de l'anonymat-ron. Voilà un premier point bien acquis et qui n'est contesté par personne. »

Abonnements de Saison

Le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs partant en villégiature des *Abonnements de Saison* au prix de 50 centimes par semaine.

DIMANCHE SANGLANT

Mystérieuse querelle *AU VIEUX-PORT*

Coups de couteau et de revolver

Après les incidents regrettables de ces jours derniers, il nous était permis d'espérer que des mesures sévères auraient été prises pour en éviter le retour, et que notre ville ne serait plus livrée impunément à une bande d'apaches qui jouent du couteau et du revolver à la moindre occasion, sans être aucunement inquiétés par la police.

Les faits qui se sont déroulés hier, en plein jour, au centre de la ville, démontrent une fois de plus que l'insécurité continue à régner à Bastia. Si cela continue nous ne pourrons plus mettre le nez dehors sans craindre pour notre existence.

Bornons-nous pour le moment à raconter les faits ; nous reviendrons sur cette question dans un prochain numéro, et nous établirons tous les responsabilités.

Hier soir, donc, vers 5 heures, une dispute éclatait sur les quais du Vieux Port, en face le débit de tabacs tenu par M. Dolmas.

D'après certains dires, une très vive animosité existait depuis quelques jours entre les sieurs E. et R., âgés d'une vingtaine d'années environ. S'étant rencontrés hier à l'endroit indiqué, en compagnie d'autres jeunes gens, ils en vinrent vite aux mains.

Après s'être menacés, un couteau à la main, ils s'empoignèrent, puis, comme des personnes accourraient pour les séparer, ils reculèrent de quelques pas, et saisissant dans leur poche un revolver, ils firent feu à plusieurs reprises.

Le duel dura plus de cinq minutes. Lorsqu'il prit fin, on constata que R., que l'on dit légèrement blessé, profitant de l'émoi causé par cette fusillade, s'était empressé de prendre la fuite. Quant à E., qui avait reçu deux balles au cou, il fut conduit à la pharmacie Luciani où, après avoir été pansé, il a été transporté chez lui par les soins de l'Assistance publique

Un autre jeune homme, nommé V., aurait été également blessé d'un coup de couteau.

Une enquête est ouverte.

Lycée de Bastia

Avis aux Familles

Le Proviseur du Lycée a l'honneur d'inviter les parents qui quittent leur domicile habituel avant l'ouverture officielle des grandes vacances, à bien vouloir lui faire connaître l'adresse à laquelle ils désirent que leur soient envoyées les notes de fin d'année concernant leurs enfants (bulletin du dernier trimestre, résultat de l'examen de passage, etc.).

Faute de prendre cette précaution, chaque année, vers la fin du mois de juillet, bon nombre de familles, parties en villégiature, ne reçoivent pas la correspondance qui leur est adressée et sont ainsi privées des renseignements que l'administration prend soin de leur fournir et qu'elle estime précieux — votre même indispensables — pour la direction du travail des enfants pendant les grandes vacances.

Prenez les Pilules Pink avant que vous ne soyez malades

Il faut fermer la porte avant que l'ennemi ne soit dans la maison, dit, avec beaucoup de justesse, un adage persan. Il faut, de même, fermer la porte à la maladie avant qu'elle ne se soit emparée de vous. Il est, en effet, peu de maladies qui ne débutent brusquement ; dans la grande majorité des cas, l'état de malade ne devient caractérisé qu'après une période plus ou moins longue de malaise et d'affaiblissement progressif ; aussi bien ne doit-on pas négliger ces premiers symptômes qui vous annoncent que, si vous n'y prenez garde, vous allez être malades ; c'est à ce moment que l'organisme fatigué a besoin d'être revivifié par un stimulant qui lui rende toute sa vigueur. Les pilules Pink qui sont un puissant régénérateur du sang et tonique des nerfs, sont le meilleur remède dont vous puissiez faire usage dans ce cas ; en renouvelant et en enrichissant votre sang, elles vous rendront les forces vitales sans lesquelles vous ne sauriez réagir efficacement contre la maladie.

Ceux qui ont suivi ce conseil s'en sont bien trouvés ; parmi les nombreuses attestations de guérison que nous recevons chaque jour, nous donnons ci-dessous celle de Mme Pogam, demeurant à Toulon, Boulevard Aiguillon, Campagne Olivier, qui nous écrit ce qui suit :

« Je me sentais très fatiguée, et je m'affaiblissais de jour en jour, je souffrais de l'estomac, je ne digérais pas ; j'avais été obligée d'abandonner mon travail et c'est à peine si je pouvais m'occuper de mes enfants ; j'avais pris bien des remèdes, mais malgré cela ma santé restait mauvaise ; enfin j'essayai les pilules Pink et grâce à elles maintenant je me trouve très bien. »

Les pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, rhumatismes, faiblesse générale, maux d'estomac, maladies nerveuses, migraines, névralgies ; elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pink Golden, 23, rue Biaille, Paris. Trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes franco.



Mme Pogam (né. Eugé » de Paris, Toulon)

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 22 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin : 25.0
à midi 27.6 à 6 heures du soir + 26.0
Maxima 28.8 *Minima* 19.4.
Baromètre — 7 heures du matin, 761 mm.
à midi, 761 mm. 6 heures du soir, 760 mm.
Vent. — Dans la matinée, S. E. faible.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

⁂

Doctorat juridique

M. Guidoni a été admis au 2e examen du doctorat juridique devant la faculté d'Aix.

⁂

Affaires indigènes

M. le lieutenant Carcopino adjoint stagiaire au bureau des affaires indigènes à Ghardaïa, est nommé adjoint de 2e classe, et maintenu à Ghardaïa.

⁂

Baccalauréat

M. Bastianelli a été définitivement reçu aux examens du baccalauréat de l'enseignement secondaire, devant la faculté d'Aix.

⁂

Médaille des douanes

La médaille d'honneur des douanes a été conférée aux agents dont les noms suivent : Bozzi Pierre-Paul, brigadier-visiteur à Paris ; Squarcioni Dominique, sous-brigadier à la Joliette ; Nicolai Jean-Baptiste, proposé à la Joliette ; Poletti Marc, Casanova, matelot à Toulon ; Barbaloni Paul-Antoine, préposé-visiteur à Cette ; Gabrieli Raphaël, proposé visiteur à Bastia ; Zaccarelli Jean, matelot à Macinaggio.

⁂

Erratum

Dans l'article « Propos en l'air », de notre numéro d'hier, au lieu de « la mode est une *manière* qui hante... etc., » lire : « la mode est une *marotte* etc. »

⁂

Etudes supérieures

Ont été admis aux examens du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, devant la faculté de Marseille, MM. Moracchini, mention assez bien ; Mattei, Scotti, Pantaloni, mention passable.

⁂

Sages-femmes

Ont satisfait aux examens de sages femmes, à Marseille : 1re examen, Mmes Corteggiani, Dapeio, Leca ; 2e examen, diplôme de 1re classe, Mlle Ottavy ; 2e classe, Mmes Andreani, Gentile, Malnardi, Scotto ; Viggiani, Zavaco.

⁂

Octroi de Paris

Ont été nommés commis ambulants à l'octroi de Paris, MM. Giovannetti, sergent au 28e, et Costa, adjudant au 70e.

⁂

Avis

Il a été volé à Fornacina, près Bastia, un bœuf de robe rouge taille moyenne, trapu, pesant environ 150 kilos, cornes rognées à la scie.

Prières d'adresser tous renseignements, contre récompense, à M. Martin Paccini, chez M. Geronimi, à Lupico, près Bastia.

⁂

Avis

Il a été perdu le 3 juillet, sur le territoire de la commune de Morosaglia, une mule, taille 1 m. 43, robe noire, marque particulière — tache blanche sur rognon droit, deux taches sur coté gauche, appartenant à M. Campana Jules-Toussaint, de Campana.

⁂

A vendre

A vendre pour raison de santé, un magasin de faience et verrerie.

S'adresser rue Neuve, maison Gregori.

⁂

A louer

— Appartement de 6 pièces, au 3e étage, n° 32, boulevard Paoli.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

Aux Elèves du Lycée

Les élèves du Lycée désireux de recevoir la photographie du groupe dont ils ont fait la commande sont priés de s'adresser à M. le Censeur.

Ces groupes viennent d'être délivrés par le photographe.

Bijouterie-Horlogerie DANESI fils

Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi faisant lui-même toutes les réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00390

LE PRIX LEROY-DUVERGER au 163e d'infanterie

Paris, 22 juillet.

Le 163e régiment d'infanterie reçoit le prix provenant du legs du général de brigade Leroy-Duverger.

Ce legs consiste en une rente annuelle de 437 francs à répartir, chaque année, au moyen de livrets de la caisse d'épargne, à dix enfants de troupe de sous-officiers et soldats de l'armée de terre.

Le diocèse de la Corse

Paris, 22 juillet.

Le correspondant du « Matin » à Rome télégraphie que dans le bref que recevra le nouvel évêque d'Ajaccio, le Pape se réservera de changer la délimitation du diocèse.

Nouvelles Militaires

Mise en disponibilité par retrait d'emploi

Paris, 22 juillet.

L'*Action* annonce la mise en disponibilité par retrait d'emploi de M. Lauth, chef d'escadron breveté au 28e régiment de dragons, et de M. le lieutenant-colonel Rollin, breveté, au 1er zouaves, à cause de leur intervention dans l'affaire Dreyfus.

Le Centenaire DE LA PRUD'HOMIE *A LYON*

Lyon, 22 juillet.

Les fêtes du centenaire de la prud'homie, qui ont commencé hier, se sont continuées aujourd'hui.

Une grande solennité, présidée par M. Fontaine, directeur du travail, délégué du ministre du commerce et de l'industrie, a eu lieu ce matin, à 9 heures, au grand amphithéâtre des Facultés, où étaient réunis les délégués de toutes les prud'hommies de France.

Toutes les autorités y assistaient.

Au grand banquet qui a eu lieu à midi, au Palais de Glace, M. Fontaine a prononcé un discours.

A 9 heures du soir, grande fête de nuit à Bellecour avec le concours de plusieurs sociétés musicales.

Inauguration du Monument DE DESAIX

Riom, 22 juillet.

On a inauguré aujourd'hui, à Riom, le monument élevé à la mémoire du général Desaix.

Cette imposante cérémonie était présidée par M. Etienne, ministre de la guerre, qui a prononcé un discours vibrant de patriotisme, et qui a été très chaleureusement applaudi.

A cette cérémonie assistait une foule énorme, dans laquelle on remarquait les autorités civiles et militaires, ainsi que les représentants de toutes les sociétés.

EN RUSSIE

A St-PETERSBOURG

la dissolution DE LA DOUMA

Saint-Pétersbourg, 22 juillet.

Le « Moniteur de l'Empire » publie aujourd'hui un ukase de l'Empereur annonçant la dissolution de la Douma.

Les bâtiments de la Douma actuelle sont fermés.

La police en garde l'entrée

Des précautions de police extraordinaires ont été prises, afin de protéger la ville et le gouvernement.

Des troupes d'infanterie et de cavalerie, ainsi que des batteries d'artillerie ont été envoyées à Saint-Pétersbourg et continuent à y arriver.

La nouvelle de la dissolution de la Douma va mettre le feu aux poudres.

Des troubles d'une extrême gravité sont à craindre, car les esprits sont très surexcités.

Le nouveau président du Conseil des ministres

Saint-Pétersbourg, 22 juillet.

M. Gorventzkine, président du conseil des ministres, est relevé de ses fonctions.

Il est remplacé par M. Stolypine, ministre de l'intérieur, dont les opinions réactionnaires sont très connues.

Mesures politiques

St-Pétersbourg, 22 juillet.

Le journal « Retch, » qui est très connu pour ses opinions démocratiques, a été saisi.

Des perquisitions ont été faites au bureau du journal.

Dans la matinée, plusieurs arrestations ont été opérées.

CONVOCATION d'une nouvelle Douma

Saint-Pétersbourg, 22 juillet.

Le « Moniteur de l'Empire » publie également un autre ukase de l'Empereur convoquant une nouvelle Douma pour le 5 mars 1907.

LES GRÈVES

Saint Pétersbourg, 22 juillet.

De nombreuses grèves ont éclaté ce matin.

On s'attend demain à une grève générale.

De nombreuses perquisitions ont été faites au domicile des chefs grévistes.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

CRONSTADT

Troupes de renfort

Cronstadt, 22 juillet.

Des troupes de toutes armes ont été envoyées à Cronstadt pour renforcer les troupes de la garnison.

Des mutineries de marins sont à craindre.

KIEFF

St-Pétersbourg, 22 juillet.

L'état de siège a été proclamé dans le gouvernement de Kieff.

ODESSA

Troubles graves Un cosaque tué

Odessa, 22 juillet

Un cosaque, ayant menacé des juifs avec son sabre, a été tué net d'un coup de revolver.

On craint des troubles très graves le jour de l'enterrement de ce cosaque.

Mme MASSEL-WOOD

Dentiste

a l'honneur de prévenir le public qu'elle sera à Corte du 4 au 10 août, elle recevra chez M. Pierre Luciani, négociant, sur la Cours.

Pose de dents artificielles et tous travaux de prothèse dentaire.

Travail fait consciencieusement et garanti.

AVIS DE DÉCÈS

M. Antoine Fabiani, avocat, chevalier de la Légion d'honneur ; Mme Antoine Fabiani ; M. Louis Fabiani, capitaine au 114e régiment d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur ; M. Charles Fabiani, avocat à la Cour d'appel de Paris ;

Les familles Santi, Bonelli, Orengo, Nivaggioli, Frison, Doulcineux, Chersia, Fabiani, de Toulon (sup Seon), Fabiani, d'Alger, Delpina, Palmieri, Bourgeois, Pakis et Bertoni,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. César Fabiani

Avocat à la Cour d'Appel de Bastia

leur fils, frère, neveu et cousin, décédé à Lucerne (Suisse), le 15 juillet, à l'âge de 38 ans, muni des Sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu mardi, 24 juillet, à 4 heures du soir.

On se réunira à la Chapelle de l'Immaculée Conception.

Service de voitures DE PONTE-LECCIA A OREZZA par Morosaglia

MM. Luciani et Bernacchi préviennent MM. les Voyageurs qu'un service de voitures régulier et confortable de Ponte-Leccia à Orezza, avec relais, à Morosaglia, sera établi *à partir du 20 juillet* :

Départ de Ponte-Leccia à 9 heures du matin.

N. B. Prière de retenir les places un jour à l'avance au bureau, rue de l'Opéra, 6, à Bastia.

MM. Luciani et Bernacchi, les loueurs de voitures bien connus de notre ville, ont eu l'heureuse idée d'établir un service de voitures, qui fonctionne depuis le 20 du courant de Ponte Leccia à Orezza.

Le mauvais état de la route de Folelli tenait éloignés jusqu'ici, les voyageurs de l'admirable vallée d'Orezza et il faut féliciter MM. Bernacchi et Luciani d'avoir comblé une lacune, regrettable à tous les points de vue.

Grâce à eux, on peut se rendre à Orezza le plus commodément et le plus convenablement du monde, la route Ponte Leccia-Morosaglia-Orezza se trouvant en très bon état.

OREZZA-LES-EAUX

Hôtel de la Paix

Veuve **PIETRI**, propriétaire

Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Cet Hôtel est l'objet d'une recommandation très élogieuse de la part des membres du Club Alpin français de Paris, dans une brochure intitulée : « Cinq semaines de voyage en Corse » et nous la signalons de M. Edouard Rochat.

MAISON ROGIALLI

Tailleur

Place Saint-Nicolas, Bastia (Corse)

Saison Printemps-Eté

M. Rogialli engage sa clientèle à visiter ses magasins, où elle pourra se rendre compte des assortiments de draps et lainage haute nouveauté qu'vient de recevoir pour la saison Printemps-Eté et qu'il vend à des prix très modérés.

Complets fantaisie sur mesure, coupe irréprochable, doublés soie.

Complets chariotte blue et noire, peignet Roubaix, confection soignée, de 35 à 100 francs.

Pantalons drap, haute nouveauté, de 12 à 30 francs.

Gilets fantaisie, dernière mode, de 12 à 20 francs.

Assortiment considérable de **cravates, bretelles, pochettes, faux-cols**, etc.

Grand entrepôt de Vins

CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE

ORESTE BIAGINI

5, Avenue Carnot, Bastia

GRAND PRIX

à l'Exposition Internationale de Bastia

VINS DE TABLE

D'ALGÉRIE : Rouge, 0,30 et 0,35 c. le litre. Blanc, 0,30 c. le litre.

DU PAYS : Rouge 0,30 et 0,35 c. le litre. Blanc à 0,40 c. le litre.

VIN A DESSERT

provenant des meilleurs crus

0,60 à 4 fr. le bouteille (verre à rendre)

VIN DE CHIANTI (Italie)

4 fr. 25 le flacon de 2 litres 1/2 environ

Vins mousseux 4 fr. 25.

Muscat de Frontignan à 4 fr.

Vermouth de Turin à 1 fr. 30.

Vin de Malaga à 1 fr. 80.

Vin Madère, Grenache, 4 fr. 50.

Apéritif « Le Fol » 4 fr. 25.

Quinquina « Pesquenti, » 4 fr. 50.

HUILE D'OLIVE, sure garantie

1 litre le litre.

LIVRAISONS A DOMICILE

Conditions spéciales pour le Gros

La Maison prête la matériel à titre gratuit.

Dépositaire de la Société Hollandaise. — Planches de Pin laricio de toutes dimensions. Lattes à plafonds et Liteaux pour toitures, Chevrons, poutres et madriers.

Bois de toutes dimensions sur commande.

Scierie de bois de pin, blanche 1 fr. le sac

TRANSPORTS DIRECTS

entre Bastia et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeur de **BASTIA** pour

LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTEL ANVERS, HAMBOURG et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à Mr ARTHUR C. SOUTHWELL, Bastia.

100. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

TROISIÈME PARTIE

LA MÈRE

Il y a été le compagnon de mon enfance et je ne cesse aujourd'hui de l'appeler mon frère que pour lui donner un nom plus doux. Au moment où je retrouve ma mère, je dois lui avouer que je considère Jean-Paul comme mon fiancé devant Dieu. Elle comprendra que je ne puis partir sans avoir échangé avec lui un baiser affectueux et par comme tous ceux qu'il m'a donnés et que je lui ai rendus. »

Les assistants, penchés au-dessus de son épaule, lisaient à mesure qu'elle écrivait.

Mérouille, aux dernières lignes, serra énergiquement, à la dérobée, la main de Jeanne qui essuyait en tressaillant.

— Je ne puis, à mon regret, attendre M. Jean-Paul, bégaya-t-elle.

Et comme Lorisel et sa mère s'apprêtaient à demander, surpris et chagrins, la raison de ce refus, Mérouille vint au secours de la comtesse.

Il expliqua brièvement que Stéphane de Berly était sur les traces de Marie, qu'il connaissait le droit d'enlever la jeune fille à sa mère et qu'il pouvait survenir d'un instant à l'autre assisté d'un commissaire de police.

— Il y aurait cruauté, conclut-il, à risquer de voir Mlle de Berly arrachée de nouveau à sa mère. Vous ne voudrez pas qu'une telle abomination ait lieu en votre présence et, comme M. Jean-Paul peut tarder à rentrer, vous vous emploierez, j'en suis sûr, pour décider la pauvre fille à suivre Mme la comtesse sans perdre un instant.

— Soit, dit Mme Lorisel, mais à une condition.

— Laquelle ? demanda Jeanne.

— C'est que madame, satisfaisant le premier souhait exprimé par Marie, nous laisse son adresse et nous permette d'aller embrasser souvent la chère enfant. Bien entendu, ajouta la vieille femme avec un sourire, nous ne serons accompagnés de Jean-Paul que si Mme de Berly nous en accorde l'autorisation, car, après ce que la petite vient d'avouer...

La comtesse interrogea Mérouille du regard avant de répondre.

— La demande de Mme Lorisel est trop juste, dit-il, et je vais vous écrire moi-même l'adresse de Mme de Berly.

Il arracha une feuille de son carnet et y inscrivit rapidement :

« Madame de Berly,

128, route de Versailles,

à Billancourt (Seine). »

Il remit, avec un sourire, la fausse adresse à Lorisel, en se disant :

— Allez, mes braves gens, allez la chercher à Billancourt. Il coulera de l'eau sous le pont jusqu'à ce que vous ayez trouvé le véritable nid de l'oiseau, et d'ici-là, il y aura du nouveau, je l'espère. A ce moment-là, je compte bien que la petite ne me considérera plus comme la fiancée de Jean-Paul, mais comme la mienne, et ce garçon pervers à me la disputer, il trouvera à qui parler.

— 128, route de Versailles, à Billancourt, répéta Lorisel à haute voix. Ce n'est pas tout à fait à côté d'ici, mais les trams aux impériales inventés pour les chiens, pas vrai, mère ?

Un coup d'œil éloquent retint le cri d'étonnement prêt à s'échapper des lèvres de Jeanne.

Elle comprit la ruse et se tut.

Marie était restée assise, croyant que sa mère lui accordait la permission d'attendre Jean-Paul.

Mme Lorisel courut à la hâte vers la commode qui contenait les vêtements de la jeune fille, mit précipitamment le tout dans une malle et dit à la comtesse :

— Lorisel va descendre ceci jusque à votre voiture, madame. Si nous avions été plus riches, Marie aurait eu de plus belles toilettes, mais on fait ce qu'on peut.

Lorisel chargea la malle sur ses épaules et descendit le premier.

Marie se leva et, par signes, demanda, avec un doux regard de reproche à l'adresse de sa mère :

— Est-ce que nous partons déjà ?

Mme Lorisel vint à elle, continua à lui tenir la main dans celle de la comtesse et lui fit un geste qui signifiait :

— Au revoir !

La jeune fille prit un coup d'œil expressif sur le portrait de Jean-Paul, accrocha au mur entre celui de Lorisel et de sa mère et montrant du doigt la route où l'image chérie semblait lui sourire, secoua la tête de droite à gauche, pour indiquer qu'elle refusait de s'éloigner ainsi qu'à ce qu'il fût de retour.

Mme Mme Lorisel, prenant le grand air sévère devant lequel Marie était habituée à s'incliner, étendit les deux bras vers elle avec énergie.

La sourde inquiétude comprit qu'elle lui disait :

— Pars à l'instant, il le faut !

Elle baissa la tête, eut un dernier instant d'hésitation et s'enfuit une larme qui coulait sur sa joue si rose d'ordinaire, si pâle en ce moment.

Triste, mais résignée

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures en couleurs

Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS TOMBER-DES *Ni crû*

Exigez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux non mentionné. Résultats inespérés.

Le flacon franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

ENTREPOT : 76, rue d'Enghien, PARIS

Exiger toujours sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAI DE COLOMBANI

Bastia. — 3 et 5, rue de l'Opéra. — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leurs repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LA MERLE

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Ciment hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ou Ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

COURS SECONDAIRES

de Jeunes Filles d'Ajaccio

DIRIGÉS PAR Mlle LUCIE OTTAVI

Officier d'Académie

Cours fondés en 1889 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le sont aussi ces Cours sont faits par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'Instituteurs et d'Institutrices.

Ajaccio est plein Midi, au bord de la mer, vos splendide sur le golfe, son air pur, ils font aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.

Pensionnat

Demi-Pensionnat — Externat

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904-1905

4 Élèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées;

1 Admission à l'École Normale sur 3;

16 Brevets supérieurs sur 18.

Des Institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Établissement.

Préparation spéciale au concours d'admission à l'École Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

Les Illustrations de la Corse

PAR NOVELLINI

Le Corse au XVIIIe siècle. Allégories. Faits de 1800.

Le papier de Chine, format 50×37 . . . 6 f

Le papier blanc . . . 3 f

HOMMES CÉLÈBRES

Bonaparte Napoléon d'Ajaccio (Selon de 1878).

Sampiero Corso

Pascal Paoli

Napoléon Bonaparte

Le papier de Chine, format 40×30. Chaque . . . 2 f

Ste Dévote, Patronne de la Corse (Selon de 1879).

Le papier de Chine, format 65×50 . . . 5 f

Le papier Chine, format 40×30 Edition . . . 2 f

EN VENTE :

A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de BONETTI, Libraire.

BASTIA, chez M. ORLAGNIER, Libraire

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

Le meilleur vin apéritif à 0,40 est le Cigare Mattei à demander dans tous les débits.

Ne pas confondre la Cigare Mattei avec aucun autre.

PHAÉTON

A vendre. Pour tous renseignements s'adresser à M. Bernacchi, rue de l'Opéra. Bastia.

PRIME INÉDITE

A NOS LECTRICES

Celles de nos lectrices qui voudront bien envoyer leur adresse à LA BRODERIE PRATIQUE 38, rue Centrale, à Lyon recevront gratuitement un exemplaire de ce journal, dont chaque numéro contient une page de dessins piqués d'une valeur de 1 fr. 50.

ANCIEN CABINET

DE M. LE DOCTEUR PASQUALINI

4, rue des Terrasses, Bastia

Fabrication et réparations de dentiers artificiels

F.-A. MORATI

Ancien chef de section des hôpitaux de Dijon, de Marseille, etc., travaille, comme opérateur, en mécanique dentaire, spécialement pour MM. les docteurs et chirurgiens-dentistes (diplomés).

N. B. — Les matières premières devant servir à la fabrication des dentiers proviennent des trois maisons de Paris.

Installation à Gaz et Acétylène

Jean Cini, ex ouvrier du Gaz

Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage. — Travail soigné et garanti.

L'OUEUR DE NOIX

par M. SIMONCELLI

Médaille d'argent, Exposition de Paris (1878). Croix de mérite et Médaille d'or, Exposition internationale de Paris (1900).

Poudre de propriétés stomachiques, reconnues par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et ordonnancé par le Docteur, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette Liqueur hygiénique est supérieure avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arôme et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'atténuer leurs souffrances, dans les cas d'épidémie et services contre le mal de mer et les indigestions.

La Liqueur se boit en prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'emploie par petits verres à liqueur.

Dépôt à la Ville près Carde et à Bastia chez M. LORENZI, pharmacien, place des Terreaux.

Se méfier des contrefaçons.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clientèle, d'avoir à sa maison un garde-centre certaines charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs articles.

Le Directeur-Gérant,

J.-B. ORLAGNIER,

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Atelier de Dorure

SAUVEUR MAGGIOTTI, Doreur

Rue des Terrasses, Bastia

Travaux et réparations d'objets d'Eglise

Chandeliers, Reliquaires, Trônes, Crucifix, Statues, Croix, etc., etc.

Ces travaux sont exécutés avec soin et à des prix modérés.

Exécution de travaux de dorure dans les églises, ainsi que dans les appartements.

LA GRAINE St-VINCENT

guérit radicalement

CONSTIPATION

Hémorroïdes, Maladies du Ventre Foie, Veines, Voies urinaires

Procure à Tous

Santé, Vigueur

A. DETHOREY, Phien spécialiste, NANCY

envoi contre mandat

Boîte 2 francs. — *Dans toutes les Pharmacies*







Lisez tous les Jeudis le

Journal des Voyages

La plus attrayante des publications hebdomadaires.

ROMANS D'AVENTURES

par les auteurs les plus célèbres :

Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Leturque, etc.

Récits d'Explorations. — Nombreuses Variétés.

SUPERBES ILLUSTRATIONS

Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 2 fr. 50. adresse, 116, rue Réaumur, Paris.

15 centimes le Numéro. En vente partout.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour : son goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXIe ANNÉE — MARDI 24 JUILLET 1906 — N° 199

Le Petit Bastiais

00391

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Cristine.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 4 h. 15 m. — Coucher, 6 h. 00 s.

Premier quar., le 28. — Pleine Lune, le 4

Fête de Demain : Saint Jacques.

23 JUILLET

LE CONGRÈS CORSE de 1907

J'ai lu récemment dans un organe insulaire que les comités d'initative corses, réunis à Marseille le mois dernier, avaient pris la décision de se rencontrer à nouveau et cette fois en Corse, à Ajaccio. La même information m'apprenait aussi que la question inscrite la première à l'ordre du jour de cette seconde réunion allait toucher « à l'emballage des primeurs ! »

L'emballage des primeurs de Corse ? Cela fait plutôt sourire ! Quelles sont donc les primeurs de Corse ? Voilà la première question que je me suis posée. Je ne dis pas du tout,— remarquez bien, — que la Corse ne peut pas fournir des primeurs ; je sais, au contraire, persuadé que notre pays, dont le climat n'est pas moins tempéré que ceux de la Provence et de l'Algérie, peut fournir en masse les primeurs dont ces pays inondent périodiquement le marché de Paris ; mais j'ai beau chercher les primeurs de Corse et je n'en trouve pas. Que voulez-vous, il faut être franc !

La question d'emballage me fait donc à bon droit sourire. Elle me rappelle, non sans à-propos, cet antagonisme entre deux villages de Picardie dont l'un jalousait le pont que le gouvernement avait accordé à l'autre ; le rival, réclamait aussi, avec acharnement, la même faveur :

— Mais, lui répondait-on, du ministère, on ne peut pas vous donner un pont puisque vous n'avez pas de rivière !

— Cela ne fait rien, répondaient les citoyens du village « arrièré », donnez-nous d'abord le pont et puis la rivière nous saurons bien la faire venir après !

L'histoire ne dit pas si le pont a été accordé et encore moins si la rivière est venue ; mais n'empêche que la citation est typique et peut fort bien s'appliquer à la question « d'emballage des primeurs de notre pays. »

Ce que la Corse exporte à cette heure, le voici : les châtaignes, les *brocci*, les bois, les peaux, les vins, les cédrats, le poisson, le charbon, l'huile.

Où sont donc les primeurs là-dedans ? Je ne les trouve pas.

Je ne sais pas ce qui se consomme à Bastia, en fait de primeurs, n'ayant jamais habité assez longtemps Bastia pour avoir observé les mouvements de son marché (*) ; en revanche, j'ai assez fréquemment observé celui d'Ajaccio ; et je suis en mesure d'affirmer que les rares primeurs que l'on y voit viennent plutôt du dehors. Les artichauts, les petits pois, les fruits que l'on mange dans cette ville avant leur habituelle saison viennent d'Algérie. Cela semble curieux, mais c'est indéniable. Et lorsque les primeurs paraissent au marché d'Ajaccio, il y a bel âge que les marchés les ont vues. Ce ne sont des primeurs que pour Ajaccio.

Un jour j'arrival dans cette ville venant de Paris. C'était fin mai. Les asperges, les cerises et les fraises se vendaient déjà couramment dans les rues de la capitale lorsque je l'avais quittée. A mon arrivée en Corse, dès le premier jour, je fus au marché du chef-lieu, et ce n'est pas sans une réelle surprise que je ne retrouvai pas ces productions printanières. Ne croyez pas qu'on les avait expédiées sur le continent. Du tout. Elles n'étaient pas mûres. A peine vis-je quelques cerises, non en abondance mais en poignées, en conformité, d'ailleurs, avec un proverbe local qui dit pour ce fruit : *Di maggio per assaggio, di giugno a pagno.* Ce qui veut dire, — je fais la traduction pour les étrangers — qu'en mai les cerises sont rares et qu'en juin elles abondent.

Vous me direz que « nos anciens » étaient dans le vrai, à une époque où ils ne connaissaient pas la « culture intensive » ; mais que de nos jours leur proverbe est dans le tort. Je ne demande pas mieux que d'y croire, mais pour le démontrer il faudrait me faire toucher du doigt des primeurs d'origine corse aux marchés de la Corse, et cela n'a pas encore été fait que je sache. Le proverbe est donc encore juste... et cruel.

Il semble donc que soit tout au moins intempestive la question de « l'emballage des primeurs ». Celle qui, à mon avis, semblerait plus opportune, serait celle de la « production des primeurs ». Ne craignez rien : lorsque la Corse fournira des primeurs l'emballage se fera bien de lui-même, pour la raison toute simple que les Corses n'auront pas à s'en occuper. Les maisons « prenantes » du continent se chargeront bien de l'expédition, et rien qu'à les voir opérer — si les leçons de choses profitent en Corse — les maisons insulaires pourront apprendre à opérer elles-mêmes sans que pour cela des Comités d'initiative soreunissent avec solennité.

Avant de songer à l'*écoulement* on ne saurait trop s'occuper de la *production*. Avant de faire le « pont, » rien n'est plus raisonnable que de trouver une « rivière ». Or, c'est précisément la rivière qui est plutôt à découvrir ! C'est à sa recherche qu'on doit s'attacher et à son exploitation. Viennent d'abord les primeurs et puis on les « emballera, » soyez tranquille !

Il y a plusieurs Sociétés d'agriculture en Corse ; si elles avaient donné signede vie dans notre île, si fertile et si heureusement prédisposée à toutes sortes de culture, nous n'y verrions pas de nos jours des terres magnifiques et fécondes restées couvertes de maquis, et cela au milieu de gens qui ignorent profondément les richesses qui gisent en elles ou qui les connaissant leur préfèrent la servitude des emplois.

On ne peut que s'attrister lorsqu'on traverse des contrées comme la *Confina*, aux portes d'Ajaccio — pour ne parlar que d'Ajaccio, — abandonnées aux ronces. Voilà des centaines d'hectares de belles terres auxquelles une culture, non pas *intensive*, mais seulement *normale*, eut pu donner une valeur très grande. Il y a là des vallons et des collines, un sol divers, apte à plusieurs productions, avec une orientation unique, au midi. Un agriculteur entendu, éclairé, énergique, eut tiré, il y a belle lurette, de ces terres, des récoltes appréciables, en disposant avec méthode, et suivant la nature du sol, des couches de céréales, de fruits, de légumes, de vigne, de bois même ; or, il n'y a rien, rien que des maquis, que les seuls bergers parcourent, en payant des droits modiques de *pastura*, pendant la saison d'hiver. Et au lieu de remplir les marchés d'Ajaccio de ses productions, la *Confina* n'y apporte que le maigre produit de ses herbages sous la forme de quelques fromages qui n'ont même pas la faveur de la renommée. Et c'est tout.

Et pourtant Ajaccio a un port de commerce, une Chambre de Commerce, un syndicat d'initiative, une société d'agriculture, une école, — même — d'agriculture, c'est-à-dire qu'elle a tous, — vous entendez, — *tous* les éléments nécessaires à l'enseignement agricole, à la production du sol et à l'écoulement des produits.

Eh ! bien, rien, rien, vous dis-je, n'a été fait. La *Confina*, qui « confine » aux terres de *Campodilora*, est une terre de solitude et de désolation. D'une étendue considérable, belle, féconde, magnifiquement exposée aux caresses du soleil, elle était sans honte ses ronces et ses aridités aux yeux d'*Ajaccio la Blanche*, foyer de lumières et de progrès, où tant de syndicats d'initiative vont se donner rendez-vous en 1907, pour donner des « leçons d'emballage. » N'est-ce pas une ironie ?

Qu'est-ce que vous voulez donc « emballer ? » Du maquis ?

N'est-ce pas là de l'emballement ? « Le moindre grain de mil !.. »

LOUIS RISTORI,

Paris, 36, rue Beaurepaire.

(*) En ce qui concerne les primeurs expédiées de Bastia à Marseille et à Nice, notre collaborateur n'a qu'à se reporter aux manifestes de la douane. Il verra qu'elles ne sont pas sans importance.

(N. D. L. R.)

ERINOSE ET ACARIOSE

Tous les viticulteurs savent que l'*érinose* ou *phytoptose* est une sorte d'altération de la vigne, jusqu'ici localisée aux feuilles, qui se traduit au printemps, sur la face supérieure, par des boursouflures, dont l'intérieur est garni en dessous d'un feutrage rose chez les jeunes feuilles, blanc chez les feuilles adultes et roux à la fin de la végétation.

Cette altération des feuilles, occasionnée par les piqûres d'un acarien microscopique, le *Phytoptus vitis*, n'empêche pas, en général, le tissu de se conserver leur teinte normale, ni de fonctionner, car l'épiderme soit est atteint. Le mal, dans ce cas, est bénin, et c'est précisément parce qu'il est bénin, que l'on s'en est peu inquiété.

Mais, en 1905, ce microscopique acarien ne s'est pas contenté de tapisser le dessus de la feuille de nombreuses galles, il s'est attaqué aussi aux pédoncules, aux pédicelles des grappes de fleurs. C'est à la suite de la température peu élevée, des refroidissements de ce printemps, alors que la végétation est ralentie, que cette attaque s'est produite. Les pédicelles des grappes, les pédoncules étaient recouverts d'un feutrage blanc, brillant ; les premiers, ne pouvant plus alimenter la fleur, celle-ci se desséchait. On a constaté aussi l'érinose sur les fleurs mêmes de la vigne ; les pétales s'épaississent alors et deviennent rougeâtres, les étamines se racornissent, les ovaires se déforment et, finalement, la fleur coule.

Dès qu'on s'aperçoit que les fleurs, pédicelles et pédoncules sont atteints d'érinose, il faut, sans hésitation aucune, empêcher son extension par des soufrages répétés.

La larve du *phytoptus*, car c'est elle qui fait le mal que nous venons de signaler, et qui se cache pendant l'hiver sous les écorces ou à la base des bourgeons, entre les écailles, aurait d'autres pêchés sur la conscience. Elle déterminerait, au printemps, un arrêt dans le développement des pousses, dès qu'elles sont un peu vivaces, les entre-nœuds resteraient courts (court-noué), les feuilles de la base très petites, frisottées, plissées.

Cette altération physiologique particulière à la vigne au printemps, a été constatée, en 1905, par de nombreux vignerons français, mais c'est surtout en Suisse, dans les vignobles des cantons de Vaux, Genève, Valais, Neufchâtel et Berne, qu'elle s'est déclarée avec intensité. M. le docteur Fabe, physiologiste à l'Institut agricole de Lausanne, qui a étudié avec soin cette altération et l'a dénommée *acariose*, l'attribue au *phytoptus*.

Cette altération débute au printemps soit par la rachitisme des pousses, qui noircissent et se dessèchent, soit le plus souvent par les caractères indiqués plus haut. Dans ce dernier cas, la vigne continue à végéter, bien que les feuilles de la base soient plissées, recroquevillées, et, en juillet-août, on voit la souche garnie de longs bois avec de petites feuilles (on dirait des balais) ; les grappes sont dans un état anormal, elles ne se développent pas et la récolte est nulle ou presque nulle.

Les viticulteurs qui ont constaté en France ce manque des pousses, l'attribuent plutôt aux froids survenus le 1er janvier et jours suivants, causant une mortification des tissus des coursons et des souches, et parfois même la mort des bourgeons, des coursons ou des souches, si bien qu'au printemps la sève circulerait mal et les bourgeons seraient mal nourris ; de là la réduction des entre-nœuds, et le présence des feuilles petites, plissées, recroquevillées. Mais M. Fabe estime qu'on ne peut pas invoquer seules les circonstances climatériques (gelé, arrêts de sève, périodes froides et humides), car la maladie existe depuis 1900 en Suisse et va chaque jour en empirant. Pour lui, les larves du *phytoptus*, cachées en grand nombre dans les jeunes bourgeons naissants, épuisent les pousses par leurs succions répétées ; les jeunes feuilles se recouvrent à la face supérieure comme à la face inférieure, de piqûres de larves ; elles restent petites, recroquevillées, et les jeunes pousses rabougrissent. Et ce qui prouve d'ailleurs qu'il doit en être ainsi, c'est que M. Fabe, à la suite d'un examen microscopique des écailles des bourgeons et des jeunes feuilles, fait au moment du débourrement, a reconnu qu'elles étaient couvertes et piquées par des larves de *phytoptus* qu'il a rencontrées même sur des feuilles présentant, dès la fin juin, tous les caractères de la brunissure.

Comment ces larves arrivent-elles à envahir les jeunes bourgeons à l'époque du débourrement ? Sans doute, en quittant subitement en septembre (d'après M. Fabe) les feuilles brunies sur lesquelles elles se trouvaient en grand nombre en juillet et août, et en se cachant l'hiver, comme elles en ont l'habitude, sous les écailles des bourgeons de la base des sarments et même sous l'écorce de la souche.

On voit donc que le *phytoptus vitis*, parasite considéré jusqu'ici par les viticulteurs comme très bénin, peut devenir dangereux, si on le laisse agir à sa guise.

Quels traitements employer en conséquence pour empêcher ce parasite de faire du mal ? Si c'est l'érinose, on n'a qu'à faire des soufrages copieux et soigneux ; si on se trouve en présence de l'acariose déclarée, lors de la poussée, on pulvérisera abondamment les feuilles (les deux faces) avec une solution composée de 200 de savon noir mou et 100 de jus de tabac concentré.

Mais, comme le proverbe le dit fort bien, il vaut mieux prévenir que guérir. En l'occurrence, il faut donc se débarrasser des larves du *phytoptus* qui hivernent sous les écorces et surtout sous les écailles des bourgeons.

Pour cela, sitôt après la taille, en février-mars, on badigeonne et on pulvérise les vignes avec une des solutions que M. Fabe a reconnues être les meilleures, savoir : 1° Lysol à 4 00 ; 2° savon noir à 3 00 ; 3° savon noir, 3 00 ; acide phénique 30 40 à 1 00 ; 4° savon noir, 3 00, acide phénique 1 00 et huile de coke 2 00.

L'application d'une de ces quatre solutions, en hiver, débarrassera la vigne des larves du *phytoptus*, d'une façon plus complète qu'on ne le ferait par le soufrage ou par l'émulsion mentionée, sinon qu'il s'agit de l'érinose ou de l'acariose, et on aura la certitude de voir au printemps la vigne végéter sans encombre.

J.-B. CASTELLI.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 24 juillet, à 8 h. 1/2

La Balkesche, pas redoublé.	Brun.
Concordia, ouv.	Fontenelle.
Valse enchantée.	Berger.
Rigoletto, fantaisie.	Verdi.
Sagovienne, danse espagnole.	Lacôme.

Le Sous Chef de musique, TOUSSAINT.

Retraite en musique

Itinéraire du mardi 24 juillet

Chemin conduisant de la place Saint-Nicolas au Vieux Port, quai du Vieux Port jusqu'à l'intersection de la rue Napoléon, rue Napoléon, place Saint-Nicolas, cours Sebastiani. Rentrée.

MONSEIGNEUR DESANTI

M. l'abbé Jean-Baptiste Desanti est né en 1845 ; il est d'origine corse, comme son nom nous l'indique.

Après avoir rempli plusieurs postes importants, où il sut toujours se distinguer, il fut nommé, en 1902, chanoine titulaire de la cathédrale, avec la charge de maître des cérémonies. Il occupa en même temps les difficiles fonctions de secrétaire général de l'évêché, dans lesquelles il a donné des preuves de ses aptitudes d'administrateur, et dirigea l'officialité diocésaine, poste difficile qui demande le plus grand tact et la plus grande prudence.

M. l'abbé Desanti est très connu et très aimé dans le diocèse ; son élévation, sur place, à l'évêché d'Ajaccio, a été accueillie dans toute la Corse avec la plus vive satisfaction.

(Le Gaulois).

LES SAUVETEURS D'AJACCIO

La Société des sauveteurs d'Ajaccio s'est réunie aujourd'hui 21 juillet, dans la salle habituelle de ses délibérations, et a sanctionné la décision prise huit jours avant, par laquelle Mgr Desanti a été proclamé, à l'unanimité, président d'honneur.

Cette Société, dont Monseigneur faisait déjà partie comme membre honoraire, lui fera remettre par les religieuses de Saint Joseph, un diplôme avec les insignes qu'il comporte.

Elle est heureuse et fière de pouvoir saisir cette occasion de témoigner à Mgr Desanti toute la vénération qu'elle professe pour le prélat distingué que Sa Sainteté vient d'honorer de sa confiance en le plaçant à la tête du clergé corse, et elle forme les vœux les plus sincères, pour que Dieu conserve longtemps pour le bien de l'Eglise insulaire, une existence si précieuse à tant de titres.

En effet, Mgr Desanti, par son caractère, son savoir et ses vertus évangéliques, se recommande à l'amour et à l'admiration de tous les catholiques sans distinction de parti ; il conduira assurément le troupeau confié à ses soins dans la voie où il a toujours marché lui-même avec droiture et fermeté.

Un Sauveteur.

COUR D'ASSISES

Audience du 23 juillet

Présidence de M. DE FIGARELLI, conseiller

L'AFFAIRE DE RUTALI

Assassinat et complicité de ce crime

L'audience est ouverte à une heure de l'après-midi.

A l'ouverture de l'audience la parole est donnée à l'organe du ministère public.

Réquisitoire

Me Angeli soutient l'accusation.

Passant lui-même en revue les nombreux faits dont a parlé l'organe de la partie civile antérieure à l'affaire, établissant le caractère violent et vindicatif de l'accusé, il examine les faits du procès.

Le crime de complicité d'assassinat, reproché à l'accusé, étant établi d'une manière indiscutable, les jurés le retiendront.

Plaidoirie de Me Moretti

Me Moretti prend la parole.

Il exprime personnellement à Me Nivaggioli ses regrets de lui voir quitter le barreau. Il sait l'émoi et l'estime qu'il avait pour lui et il espère le revoir en Cour d'assises occuper le siège de ministère public.

Me Moretti insiste longuement sur les antécédents de Rutali. Il combat victorieusement, pièces en mains, les scènes de violences imaginaires reprochées à son client pour les besoins de la cause et dont on n'avait jamais songé à parler avant le fait du 6 avril dernier.

Rutali Joseph n'était pas l'ami politique de notre baronnelli. Celui-ci le voyait de mauvais œil rester dans sa commune où il aurait pu contrebalancer son influence, et au moment où Rutali était promu pour la croix, il l'avait empêché d'être décoré en lui donnant de mauvaises notes politiques.

Me Moretti proteste contre de pareils agissements bâillonnés sous tous les régimes.

Enfin il prouve que le 7 avril Rutali Joseph est allé à Ortale parce qu'il avait à y faire des travaux pour la construction d'une cave.

Plaidoirie de Me de Caraffa

Me de Caraffa, au nom du barreau qu'il représente, comme bâtonnier sortant, en l'absence du bâtonnier, adresse à son tour ses félicitations à son confrère au sujet de sa nomination et lui exprime les regrets que l'ordre éprouve de le voir partir. Il le remercie de l'émotion dont il a fait preuve en faisant son adieu à ses confrères, ce qui les a profondément touchés.

« Le pays a le droit de les connaître et en attend la leur châtiment. Seulement la plupart, et je devrais dire tous, se trouvent du côté où M. Brisson est atteint de surdité, et comme le *Journal Officiel* ne doit reproduire que ce que le président entend, il s'ensuit que M. Brisson n'entend jamais ce qu'ils disent de lâcheux pour eux-mêmes et ce qu'on leur dit de désagréable. »

La Libre Parole

A propos des antécédents :

« M. Delahaye rapporte que lorsque Edouard VII, alors prince de Galles, apprit le drame d'Ili-Ouadia, il ne put s'empêcher de s'écrier : « Si de Morès avait eu des aïeux, je l'aurais fait vicomte ! » Paroles vraisemblables, car nous savons par quelles récompenses splendides l'Angleterre a l'habitude de reconnaître les services de ses fils. Dans la France d'aujourd'hui, au contraire, il suffit d'avoir été un héros pour être persécuté ou méconnu. Marchand, dont la traversée de l'Afrique fut une véritable épopée admirée du monde entier, est obligé de quitter l'armée en pleine jeunesse et en pleine force.

« Morès, le grand Français, dont le noble sang rougit le sable du désert africain, ne peut avoir Paris en station parce qu'on nous refuse quelques pieds de terrain pour dresser notre statue depuis longtemps achevée. Il est vrai qu'on livre les Tuileries, ces Tuileries hantées par tous les grands serviteurs de notre histoire, aux spectres des Zola et des Waldeck, et que peut-être un jour, plus tard, nos neveux pourront y contempler le masque énigmatique et ironique d'Alfred Dreyfus. »

Votes de nos Députés

Scrutin sur le projet de résolution de M. Buisson, relatif à l'amnistie, ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement et s'inspirant comme lui d'une pensée d'apaisement, l'engage à faire par voie administrative l'application la plus large de l'amnistie aux sous-agents des postes révoqués pour cause de grève en donnant à leur réintégration dans l'administration tous les caractères d'une mesure générale de clémence, sans réserves, ni restrictions. »

Nombre de votants	490
Majorité absolue	246
Pour l'adoption	164
Contre	326

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Ont voté contre, MM. Forcioli, Gavini, Pierangeli, Santelli.

M. Gabrielli n'a pas pris part au vote.

La rixe sanglante
DU VIEUX-PORT

Coups de couteau et de revolver

Voici quelques renseignements complémentaires sur la rixe sanglante qui a éclaté dans la soirée de dimanche, au vieux-port, et mis en émoi tout le quartier.

Les blessures reçues au cou, par le jeune Antoine Emmanuelli, quoique graves ne paraissent pas mettre ses jours en danger, à moins de complications toujours possibles.

Contrairement à ce qui nous avait été dit, c'est avec un couteau et non un revolver, que ce jeune homme a été blessé. Les six coups de revolver qui ont été tirés n'ont heureusement atteint personne et c'est vraiment miracle, car il se trouvait, au moment des coups de feu, un grand nombre de personnes non loin du lieu de la dispute.

Emmanuelli qui avait tout d'abord déclaré à M. le Commissaire Central ne pas connaître l'auteur de ses blessures, est revenu hier sur ses premières déclarations et a raconté dans quelles circonstances avait éclaté la rixe.

Il se trouvait, vers 5 heures, avec trois amis, attablé sur la terrasse de la buvette Delmas, où ils consommaient tranquillement, lorsque vinrent à passer les sieurs Bartoli Paul, Mariotti Louis et Manfredi François, artilleur au 38e d'artillerie, avec lequel il avait déjà eu maille à partir une première fois. Une altercation ne tardait pas à s'élever entre eux et à un moment donné un individu surnommé le Bouge, sortit un revolver qu'il remit à Paul Bartoli en lui disant : « Fais feu. » Presque au même instant deux coups de feu éclataient, suivis de quatre autres tirés par un individu du premier groupe.

Aux coups de feu, Emmanuelli se réfugia dans la buvette Delmas, où Paul Bartoli, qui venait de décharger son arme sur le groupe Emmanuelli, le rejoignit. Bartoli s'arma aussitôt d'un couteau et en frappa violemment Emmanuelli au cou. Grièvement atteint au côté gauche près de la clavicule et perdant du sang en abondance, Emmanuelli a été conduit à la pharmacie Luciani, où il a reçu les premiers soins. Pendant ce temps tous ceux qui avaient été mêlés à la dispute prenaient la fuite.

Nous avons dit qu'un autre jeune homme avait été blessé d'un coup de couteau ; c'est le nommé Vescovati François, 20 ans environ, apprenti-armurier. Sa blessure n'est pas grave.

Une arrestation

Hier matin, vers 4 heures, les agents Antonini, Giudicelli, Cesari et Stefani ont procédé à l'arrestation du nommé Sassatelli Antoine, marin, 30 ans, qui avait pris part à la rixe. Sassatelli sortait de chez lui, rue Posta-Vecchia, au moment où il a été arrêté. Fouillé au poste de police, il a été trouvé porteur d'un couteau « vendetta corsa ».

Conduit, dans l'après-midi, devant M. le Procureur de la République, Sassatelli a été placé sous mandat de dépôt, après interrogatoire, en attendant sa comparution devant M. le Juge d'instruction.

Médaille militaire

La Médaille militaire a été conférée aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent :

Colonna Jacques, 1er cl. torpilleur sédentaire retraité, 27 ans 2 mois de services, dont 10 ans 3 mois à la mer.

Savelli Jean-Pierre, second maître canonnier, 24 ans 1 mois de services, dont 12 ans 6 mois à la mer.

Chevrels Antoine-Sébastien, 1er m. commis aux vivres, 22 ans 4 mois de services, dont 14 ans 4 mois à la mer, Tonkin 1883, Madagascar 1884, Dahomey 1893 94.

Leca Jean Baptiste, 2e m. vétéran, 30 ans 6 mois de services, dont 3 ans 6 mois à la mer, 1 blessure en service commandé.

Bartolucci, portier consigne de 2e classe, à Orsa, 20 ans de service, 14 campagnes.

Santoni, sergent à la 2ie section de commis et ouvriers d'administration, 13 ans de services, 13 campagnes.

Franceschi, sergent-major surveillant à l'atelier de travaux publics (Méditerranée), 19 ans de service, 9 campagnes.

Giuliani, sergent-major surveillant à l'établissement pénitentiaire mixte de Tunisie, 10 ans de services, 13 campagnes.

Marelli, sergent-major surveillant au pénitencier militaire de Douera, 18 ans de services, 13 campagnes.

Lorenzoni, soldat au 23e rég. d'inf. coloniale, 15 ans de services, 15 campagnes.

Pietrarchi, adjudant réserviste au rég. de Corse, 21 ans de services, 6 campagnes. Dans la réserve du 31 janvier 1901.

Colonna, sergent au 11ie territorial, 25 ans de services, 7 campagnes. Dans l'armée territoriale du 19 juin 1891.

Poggiuli, sergent au 11ie territorial, 24 ans de services, 8 campagnes. Dans l'armée territoriale du 4 juillet 1898.

Lonegri, gendarme à la 2e légion territoriale. 23 ans de services, 13 campagnes. Dans l'armée territoriale du 21 janvier 1898.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 22 juillet

Thermomètre 7 heures du matin : 25 0
à midi 27 6 à 6 heures du soir : 26 0
Maxima 29 8 Minima 19 4

Baromètre — 7 heures du matin, 761 mm.
à midi, 761 mm. 6 heures du soir, 760 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. E., faible.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

Légion d'honneur

La promotion du 14 juillet contient le nom de notre excellent concitoyen M. le capitaine Gaggeri qui est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cet officier qui quoique jeune, a déjà à son actif, plusieurs campagnes de guerre à Madagascar et dans le Sud Oranais, est le frère de notre sympathique ami M. Vincent Gaggeri, employé aux travaux du port.

Nous sommes heureux de lui adresser toutes nos félicitations.

Distinctions honorifiques

Le ministre du commerce a décerné les récompenses suivantes aux personnes qui se sont distinguées par leur propagande en faveur de la cause nationale des retraites pour la vieillesse :

Médailles de bronze, MM. Loccantoni, fondé de pouvoirs de la recette de Corte ; Pieuri, chef de la comptabilité à la trésorerie générale à Lons-le-Saunier ; Corticchiato, commis principal à la caisse des dépôts et consignations ; Mme Martini, directrice d'école à Champigny.

Au Port

Services de vapeurs Arthur C. Southwell.

Arrivé : 1 vap. anglais « Ovianda » cap. Williams, de 939 tonneaux, venant de Londres.

Dispute

Dimanche soir, vers 7 heures et demie, une dispute éclatait place de la Gabelle, entre le sieur D... Jean, 17 ans, R... Léon, 20 ans, et B... Jacques, pêcheur, 31 ans, lesquels prirent la poisson. Léonard en tira un engin infernal et en seraient venus aux mains sans l'intervention des agents Poggi et Lucciani qui parvinrent à rétablir l'ordre en dressant procès verbal contre ces trois individus.

Deux heures plus tard, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le sieur G... pêcheur, armé d'un couteau cherchait dispute aux nommés A., François et A... Maurice. L'affaire aurait pu tourner au tragique sans l'arrivée de M. l'inspecteur Ristori, du brigadier Bertrand et de l'agent Paoletti.

En apercevant la police, G... crut prudent de prendre la fuite non sans avoir proféré, à l'adresse des agents, les plus grossières injures.

Dans sa fuite G... a laissé tomber son chapeau que les agents ont ramassé et saisi comme pièce à conviction.

Objet perdu

Il a été perdu une montre en or de femme aux initiales E. L.

Prière de la rapporter au bureau du journal contre bonne récompense.

Avis

Il a été perdu le 3 juillet, sur le territoire de la commune de Morcuaglia, une main, taille 1 m. 43, robe noire, marque particulière — taches blanche sur rognon droit, deux taches sur côté gauche, appartenant à M. Campana Jules-Toussaint, de Campana.

NOUVELLES RELIGIEUSES

PÈLERINAGE. — Un grand pèlerinage des catholiques, habitants de la Haligue, au sanctuaire de Notre-Dame des Grâces de La Vasina, est en train de s'organiser. La date n'est pas encore fixée. Ce pèlerinage a lieu tous les deux ans. Le premier a été inauguré en 1902. Le second a eu lieu en 1904 à l'occasion du cinquantenaire de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge.

Nous nous espérons que ce pèlerinage réussira aussi bien que celui de 1904.

Orezza-les-Eaux
Villa Granajola
PROPRIÉTÉ DU Dr MANFREDI

L'Hôtel sera ouvert à partir du 1er juillet sous la direction de M. Ilsori Courchat.

Un autobus de Nice est attaché à l'établissement. Un service d'omnibus sera à la disposition des voyageurs.

Prix de la Pension :
Table d'hôte, 5 francs par jour ;
Chambres, 2 et 3 francs.
Pour tous renseignements s'adresser à Mme veuve Manfredi, villa Granajola, Orezza.

Lits et Sommiers
Très bonne occasion

Lits et Sommiers en excellent état à des prix incroyable de bon marché. S'adresser à M. NOEL BERTI, tapissier en meubles, rue Neuve Saint Roch.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00392

BOURSE DE PARIS

	21 juillet	23 juillet.
Rentes de 3 0/0 anciennes	97.00	96 75
— 3 p. 0/0 amortis.	97 30	97 35

ex-coupon.

Ponts-et-Chaussées

Paris, 23 juillet.

M. Sorba, conducteur des ponts-et-chaussées à Calvi, est élevé de la deuxième à la première classe.

MM. Giorgi et Tavera, conducteurs des ponts-et-chaussées, à Ajaccio passent de la troisième à la deuxième classe.

UN COLIS
qui fait explosion

Paris, 23 juillet.

Un attentat a été commis aujourd'hui dans des circonstances qui dénotent de la part de son auteur une grande lâcheté.

Le nommé Haegel, qui exerce la profession de réparateur d'objets d'art, demeurant dans la rue Deboudy, a reçu aujourd'hui un colis postal.

Haegel s'est empressé de procéder à l'ouverture du colis, pensant qu'il contenait un objet d'art à réparer, mais aussitôt qu'il eut défait le paquet un engin qui y était contenu fit explosion, atteignant le malheureux Haegel au côté droit.

Les blessures de la victime sont graves ; Haegel a eu le bras droit emporté.

L'auteur de cet attentat n'est pas encore connu ; on croit cependant que le crime a eu pour mobile la vengeance.

Une enquête a été ordonnée pour arriver à éclaircir cette mystérieuse affaire.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

L'AFFAIRE DES BOMBES
DE VINCENNES

Le Jugement

Paris, 23 juillet.

La 11e chambre du tribunal correctionnel de la Seine a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire dite « des bombes du bois de Vincennes. »

Victor Sokoloff et Sophie Spéranskaïa ont été acquittés.

Alexandre Sokoloff a été condamné à 500 francs d'amende.

LA PREMIÈRE VICTIME
de la guerre de 1870

Paris, 23 juillet.

On télégraphie de Buzendorf :

Aujourd'hui a eu lieu au cimetière du Château-Rouge l'inauguration du monument qui a été élevé pour perpétuer la mémoire du douanier Monty, qui fut la première victime de la guerre franco-allemande de 1870-71.

Tiragesfinanciers

Ville de Paris, 1892

Paris, 23 juillet.

L'obligation 539.463 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 204.838 est remboursable à 50.000 francs.

Les Morts du Jour

Le docteur Brouardel

Paris, 23 juillet.

M. le docteur Brouardel, professeur à la faculté de médecine de Paris, membre de l'académie de médecine, grand-officier de la Légion d'honneur, est décédé cette nuit à l'âge de 69 ans.

M. Glaye

On annonce la mort de M. Durand Claye, inspecteur général des ponts-et-chaussées en retraite.

EN ANGLETERRE

La 11e Conférence de L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Londres, 23 juillet.

La quatorzième conférence de l'union interparlementaire a été ouverte aujourd'hui, sous la présidence de sir Campbell Bannerman, président du conseil des ministres.

Les délégués des parlements des principales puissances y assistaient.

Après le discours d'ouverture, le président, souhaitant la bienvenue aux membres de la Douma, et voulant faire allusion à la dissolution du parlement russe, s'est écrié : « La Douma est morte, vive la Douma ! »

Les paroles du ministre anglais, vivement applaudi, ont produit une grande sensation au sein de l'assemblée.

Les délégués russes qui ont été l'objet de grandes marques de sympathies de la part des délégués des autres nations, remercient le président et les membres de l'assemblée puis ils déclarent que la Douma étant dissoute, ils se voient obligés de quitter la séance pour retourner au plus tôt en Russie, afin de continuer la lutte pour la défense de la liberté et de la justice.

Les délégués russes quittent la salle de réunion aux applaudissements prolongés de toute l'assemblée.

EN RUSSIE
LE MANIFESTE DU TSAR

St-Pétersbourg, 23 juillet.

Un conseil des ministres, présidé par le Tsar, a été tenu hier, dans la soirée.

Il a été donné lecture du Manifeste que le Tsar adresse au peuple Russe, à l'occasion de la dissolution de la Douma.

« Les membres de la Douma, dit le Tsar, sont sortis de leur compétence et ont commis des actes illégaux.

» L'amélioration du sort de notre peuple n'est possible, que si l'ordre et la tranquillité règnent dans le pays.

» Les bons citoyens doivent soutenir le pouvoir légal pour rétablir la paix intérieure.

» L'institution de la Douma sera conservée.

» Nous espérons, dit-il en terminant, que la gloire de la Russie brillera d'un vif éclat, grâce aux hommes, grands par la pensée et dans l'action, qui surgiront au moment des nouvelles élections. »

Le nouveau président du Conseil des ministres

Saint-Pétersbourg, 23 juillet.

M. Stoppline, le nouveau président du conseil des ministres, a déclaré à l'Empereur, qu'il était fermement résolu à maintenir le régime représentatif.

La dissolution DE LA DOUMA *et la Presse*

Saint-Pétersbourg, 23 juillet.

Les journaux parus aujourd'hui reproduisent l'appréciation de la presse française et de la presse anglaise sur la dissolution de la Douma.

La presse française

Presque tous les journaux regrettent la dissolution de la Douma, car ils prévoient de bien graves événements.

La presse anglaise

La plupart des journaux anglais disent que la dissolution de la Douma sera la défaite du Tsarisme, et qu'elle déchaînera une tempête épouvantable.

La Jacquerie sans merci va régner dans les campagnes.

La presse russe

Les journaux gouvernementaux font ressortir que les tentatives d'empiètement de la Douma menaçaient de nouveau toutes les régions de la guerre civile.

La dissolution de la Douma

Les mesures d'ordre

St-Pétersbourg, 23 juillet.

Les troupes ont été mises à la disposition du préfet de police qui a interdit plusieurs meetings.

Une grande agitation règne en ville, causée par la dissolution de la Douma.

Le gouvernement a soumis la capitale à un régime militaire extraordinaire. Des patrouilles sillonnent les rues, et toutes les gares sont fortement gardées.

DANS LES PROVINCES

Saint-Pétersbourg, 23 juillet.

Les nouvelles qui parviennent de l'intérieur indiquent le mauvais accueil qui a été fait à l'annonce de la dissolution de la Douma.

Dans plusieurs villes des troubles ont éclaté.

VIBORG

Saint-Pétersbourg, 23 juillet.

On télégraphie de Viborg :

De nombreux membres de la Douma se sont réunis à Viborg dans la Finlande.

La réunion a duré plusieurs heures. Les délibérations qui y ont été prises sont tenues secrètes.

Futailles à vendre
neuves et usagées
de toutes contenances, grand choix de bordelaises, bonnes occasions.
A. PADOVANI,
7, Route du Cap, Bastia

AVIS DE DÉCÈS

M. Antoine Fabiani, avocat, chevalier de la Légion d'honneur ; Mme Antoine Fabiani ; M. Louis Fabiani, capitaine au 11ie régiment d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur ; M. Charles Fabiani, avocat à la Cour d'appel de Paris ;

Les familles Santi, Bonelli, Orengo, Nivaggioli, Frison, Dechanoux, Chevis, Fabiani, de Tonion (cap Bruc), Fabiani, d'Alger, Delphin, Palmari, Bourgeois, Pekle, Bertoni, Tenarelli, Pinelli, Roy, Coffinières, Roura, Bourquet de Lalande et Costa de Gênes ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. César Fabiani

Avocat à la Cour d'Appel de Bastia

leur fils, frère, neveu et cousin, décédé à Lausanne (Suisse), le 15 juillet, à l'âge de 38 ans, muni des Sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu mardi, 24 juillet, à 4 heures du soir.

On se réunira à la Chapelle de l'Immaculée Conception.

CAFÉ-RESTAURANT DES GOURMETS

A partir de 4 heures
GLACES
Crème Praliné — Fraise

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1905)
La plus Haute Récompense

BASTIA-QUINQUINA
AU VIN DE BANYULS
SPÉCIALITÉ
de la Maison Bourgeois Frères
BASTIA (Corse)
Apéritif
Digestif
Fortifiant

TRANSPORTS DIRECTS
entre Bastia
et les ports du Nord
Service bi-mensuels de vapeur de BASTIA pour
LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTEL
ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE
Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à
Mr ARTHUR G. SOUTHWELL
Bastia

146 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

TROISIÈME PARTIE

LA MÈRE

— Vous avez été bien long à avoir ce bonheur-là, répondit Loriol à qui sa mère ne parvenait pas à imposer silence. Et, d'abord, qu'est-ce qui nous prouve que cette dame est bien la mère de Marie. Ça serait trop facile, en vérité, d'abandonner une enfant et, quand elle est devenue une grande et belle demoiselle, de venir dire au bout de dix ans, à ceux qui l'ont recueillie, élevée, à ceux qui se sont habitués à la considérer comme leur fille : Vous savez, elle ne vous est rien ; c'est moi qui suis sa mère, crever de chagrin, arrangez-vous comme vous voudrez, mais elle est à moi et je l'emmène.

— Monsieur, dit Jeanne en serrant sa fille dans ses bras, votre émotion est trop naturelle pour que je ne vous pardonne pas votre défiance et je vais ce que je vous dois de reconnaissance pour les bons soins dont vous et les vôtres avez entouré ma fille. Aussi ne regrettai-je pas par de mauvaises paroles d'effacer ce que vous m'adressez. Je me bornerai à vous dire que la façon dont Marie m'a reçue, après la lettre que je lui avais écrite, prouve suffisamment qu'elle m'a reconnue et que personne au monde n'a le droit de douter que je suis bien sa mère.

— Nous l'admettons, ajouta Mme Loriol qui se défiait de la véracité parfois brutale de son fils, mais cela ne nous enlève pas le droit de vous dire, à nous qui l'aimons, qui l'avons rendue aussi heureuse que possible et qui en avons fait, enfin, l'honnête et bonne fille qu'elle est, cela ne nous enlève pas le droit de vous dire avant de nous séparer d'elle pour vous la remettre : une mère qui abandonne son enfant et qui reste dix ans sans s'informer de son sort est une mère coupable. Et l'on peut bien douter de votre affection pour Marie, de cette affection que vous proclamez si haut à présent après lui en avoir donné si peu de preuves.

Peu à peu, Marie s'était retrouvée et, devinant ce qui se passait à l'attitude de ceux qui l'entouraient, fit un geste qui signifiait :

— Je comprends. Attendez.

Elle se dégagea doucement des bras de sa mère, non sans avoir échangé avec elle un nouveau baiser, et courut à la table sur laquelle était restée l'ardoise, montra à tous la question qu'avait inscrite Loriol et la réponse qu'elle-même y avait tracée.

Puis, comme Mme Loriol et son fils baissaient la tête, attristés et confus, elle se plaça entre eux et, les attirant vers elle, les confondit dans un embrassement où elle mit toute sa gratitude, toute sa tendresse.

— Voyez comme elle nous aime, fit la vieille femme en larmes, et dites-moi, madame, si son affection ne nous impose le devoir de résister à votre prétention tant que nous ne saurons pas si vous méritez qu'elle vous soit rendue.

— Mais vous n'avez donc pas lu ma lettre ? s'écria Jeanne, vous n'y avez donc pas vu que, loin de l'avoir abandonnée, je mourais de douleur d'être séparée de ma fille, qu'elle est toutes mes espérances, toute ma vie enfin !

— Tout ça, ce sont des mots, lança vertement Loriol, ce qu'il nous faut, ce sont des preuves.

— Vous voulez des preuves ? dit Mérouille, en voici !

Il tira de sa serviette la liasse de journaux qu'il avait apportée et la tendant au conducteur :

— Prenez connaissance ainsi que Mme votre mère des articles qui ont été soulignés dans ces journaux, et, dans quelques minutes, vous serez fixés, vous saurez comment Mme de Derly a été forcée de se séparer de sa fille pour qu'elle ne lui fût pas enlevée et dans l'espoir de la retrouver plus tard. Si cet espoir a été déçu, il ne faut s'en prendre qu'à des circonstances, hélas ! indépendantes de sa volonté.

— Je comprends à présent pourquoi vous avez tenu à emporter ces journaux, et je vous en remercie, dit Jeanne. Mais il ne suffit pas que Mme et M. Loriol sachent ce qu'ils contiennent, il faut aussi que ma fille connaisse le triste roman de ma vie...

— Songez, Madame, dit Mérouille à voix basse, que vous aurez peut-être à rougir devant elle en mettant sous ses yeux innocents les causes qui ont motivé votre séparation d'avec votre mari et la décision des tribunaux qui vous a retiré la garde de votre enfant pour le lui confier.

— Je veux qu'elle sache tout, insista la comtesse, elle me pardonnera ma faiblesse quand je lui aurai dit mes souffrances ; tant de douleur lui feront oublier la chute de sa mère et sa tendresse pour moi s'augmentera, quand elle connaîtra le long martyre que j'ai enduré pour elle.

D'elle-même, elle montra à Marie les articles soulignés et l'invita à les lire.

Un silence solennel régna dans la chambre, pendant que la jeune fille, Mme Loriol et son fils lisaient.

Mme Loriol achevra, la première, sa lecture et, s'inclinant devant la comtesse :

— Pardonnez moi, madame, mes paroles de tout à l'heure... je ne savais pas... à présent que je sais... je vous plains de toute mon âme ! Pourtez mieux vous avez tant lutté pour garder votre enfant, et vous l'avez privée si longtemps de ce serait un crime d'hésiter à vous la rendre.

— A moi non plus, madame, il ne faut pas m'en vouloir pour ce que je vous ai dit, ajouta Loriol subjugué par l'attendrissement, mais je l'aime tant, cette enfant-là, que je n'ai pas été maître de moi à la pensée que vous tueriez notre bonheur... Vous avez été bien éprouvée, vous et, au risque de le devenir moi-même, je ne peux pas vous condamner à l'être plus longtemps. Si Marie veut toujours vous suivre, je ne l'en empêcherai pas. Vous me l'aimez peut-être pas plus que nous, mais enfin vous êtes sa mère.

Marie avait saisi les mains de Jeanne et les baisait avec une sorte d'ivresse tendre.

Tous les yeux étaient fixés sur elle.

Comprenant qu'on l'interrogeait sur sa résolution définitive, elle s'assit devant la table et écrivit sur une feuille de papier :

« Adieu, mes amis ! adieu, bonne grand'maman Loriol, adieu, vous que je nommerai toujours mon père bien-aimé... je ne renonce pas le devoir de soutenir ma mère dont je veux être la consolation ; je le puis, mais elle m'aime trop pour nous séparer.

Elle nous permettra de nous revoir souvent, et c'est avec elle que nous reviendrons de lui avoir consacré quelques heures de sa tendresse. C'est la première grâce que je lui demande ; la seconde est d'attendre, pour m'abonner, que Jean-Paul soit rentré.

Je ne veux pas m'éloigner de cet asile où j'ai grandi sans l'embrasser, quoique je ne pense pas être séparée de lui pour longtemps.

(A suivre)

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures en couleurs
Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent fer titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent fer titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LE XELS

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAÏ DE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins
Réception à des prix modérés

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Ciments hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLEMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

COURS SECONDAIRES
de Jeunes Filles d'Ajaccio
DIRIGÉS PAR Mme LUCIE OTTAVI
Officier d'Académie

Cours fondés en 1882 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul aussi où les Cours sont faits par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'Instituteurs et d'Institutrices.

Exposés au plein Midi, au bord de la mer, vus splendide sur le golfe, eau et gaz, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.

Pensionnat
Demi-Pensionnat — Externat
PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904-1905
4 Elèves reçues au Brevet élémentaire sur 5 présentées;
4 Admission à l'Ecole Normale sur 3;
16 Brevets supérieurs sur 18.
Des Institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Etablissement.
Préparation spéciale au concours d'admission à l'Ecole Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI
La Corse au XVIIIe siècle, Allégories
Saisis de 1870.
Le papier de Chine, format 80×57 . . . 4f 5
Le papier blanc — — . . . 2f 5

HOMMES CÉLÈBRES
Bonaparte Corse.
Pascal Paoli
Napoléon Bonaparte.
Le papier de Chine, format 49×30. Chaque 2f 5

Ste Dévote, Patronne de la Corse
(Salon de 1870)
Le papier de Chine, format 65×50 . . . 5f 5
Le papier blanc, format 49×30 (Réduction) 2f 5

EN VENTE :
A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.
BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

Ne pas oublier que l'Amer Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

Le meilleur des cigares à 0.10
Nul ne contredit le Cigare Mat
A demander dans tous les débits.
Ne se trouve pas en bon cigare.

PHAÉTON
A vendre. Pour tous renseignements s'adresser à M. Bernacchi, rue de l'Opéra, Bastia.

PRIME INÉDITE
A NOS LECTRICES
Celles de nos lectrices qui voudront bien envoyer leur adresse à
LA BRODERIE PRATIQUE
38, rue Centrale, à Lyon
recevront gratuitement un exemplaire de ce journal, dont chaque numéro contient une page de dessins piquée d'une valeur de 1 fr. 50.

ANCIEN CABINET
DE M. LE DOCTEUR PASQUALINI
4, rue des Terrasses, Bastia
Fabrication et réparations de dentiers artificiels
F.-A. MORATI
Ancien chef de section des hôpitaux de Dijon, de Marseille, etc., travaille, comme opérateur, en mécanique dentaire, spécialement pour MM. les docteurs et chirurgiens-dentistes (diplomés).
N. B. — Les matières premières devant servir à la fabrication des dentiers proviennent des trois maisons de Paris.

Installation
à Gaz et Acétylène
Jean Cini, ex ouvrier du Gaz
Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage — Travail soigné et garanti.

LIQUEUR DE NOIX
par M. SIMONCELLI
Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1887). Grand diplôme d'honneur et Médaille d'or, Exposition Internationale de Bastia (1903)

Depuis de prospérités rhumatismales, reconnues par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et notamment par M. Constantin, l'un des traiteurs les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette Liqueur fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arôme et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'atténuer leurs souffrances, dans les cas d'épidémie et notamment contre le mal de mer et les coliques.

La Liqueur de Noix ne prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion, elle s'absorbe par petits verres à liqueur.

Dépôt à ma Villa près Corte et à Bastia chez M. LAGUIAL, pharmacien, place des Terreaux.
Se méfier des contrefaçons.



Lisez tous les Jeudis le
Journal des Voyages
Le plus attrayant des publications hebdomadaires
ROMANS D'AVENTURES
par les auteurs les plus célèbres :
Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Leturque, etc.
Récits d'Explorations, de Nombreuses Variétés.
NUMEROS ILLUSTRES
Abonnement de Trois Mois avec Primes contre mandat-poste de 2 fr. 50, adressé 140, rue Montmartre, Paris.
15 centimes le Numéro. En vente partout.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

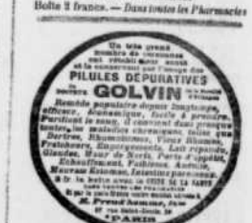
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreuses clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs articles.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER,

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Atelier de Dorure
SAUVEUR MAGGIOTTI, Doreur
Rue des Terrasses, Bastia
Travaux et réparations d'objets d'Eglise
Chandeliers, Reliquaires, Trônes, Crucifix, Statues, Croix, etc., etc.
Ces travaux sont exécutés avec soin et à des prix modérés.
Exécution de travaux de dorure dans les églises, ainsi que dans les appartements.

LA GRAINE St-VINCENT
guérit radicalement
CONSTIPATION
Hémorroïdes, Maladies du Ventre Foie, Veesie, Voies urinaires
Procure à Tous
Santé, Vigueur
A. DETHOREY, Phien spécialiste, NANCY
envoi contre mandat
Boîte 2 francs. — *Dans toutes les Pharmacies*





Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — MERCREDI 25 JUILLET 1906 — N° 2001

00393

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divertis, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Jacques.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 15 m. — Coucher, 6 h. 00 s.
Premier quar., le 28. — Pleine Lune, le 4
Fête de Demain : Sainte Anne.

24 JUILLET

PREMIÈRES ESCARMOUCHES

Nous disions hier combien étrange est la résolution qu'a prise la commission du budget, au sujet du projet relatif à la revision des évaluations du revenu des propriétés foncières non bâties. Tandis que le ministre des finances proposait de procéder à cette revision, la commission l'a « disjointe » du budget de 1907. Or, on sait ce que, en bon langage parlementaire, le mot « disjonction » signifie. Ce n'est rien de moins, en général, qu'un enterrement de première classe, « un enterrement sous les fleurs », comme vient de le dire à l'un de nos confrères M. Raymond Poincaré.

Mais le ministre s'était-il résigné à cet ensevelissement ? Diverses notes auraient pu le faire croire ? M. Poincaré les dément. « La disjonction a été votée contre moi, a déclaré le ministre ; je suis forcé d'en laisser tout l'honneur à M. Pelletan. Quant à moi, je tiens la réforme de l'impôt foncier pour essentielle, et je ne me résignerai pas à l'ajournement proposé. Chacun prendra ses responsabilités dans une question qui intéresse aussi vivement les populations agricoles. » Ainsi, bien loin d'être le résultat d'un accord entre le gouvernement et la commission du budget, la décision que celle-ci a prise l'a été « contre » le ministre des finances. Tout l'honneur en revient à M. Pelletan.

On n'a pas oublié le vote par lequel la Chambre, dans sa première séance du 13 juillet, a refusé d'accepter la priorité en faveur de l'ordre du jour qu'opposait à M. Poincaré, ou plutôt au gouvernement, la délégation des gauches. Par 389 voix contre 147, la Chambre refusa de s'associer à l'œuvre de désorganisation fiscale et de discrédit financier qu'eût constituée la suppression immédiate des quatre contributions directes. « Si la majorité, par hasard, demandait au gouvernement de lui apporter, en une fois, au mois d'octobre, une proposition de remaniement aussi considérable, — je suis très net, — je n'en accepterais pas la responsabilité, » avait dit M. Poincaré. Et M. Pelletan de répliquer : « C'est ne nous accorder rien que de nous accorder un remplacement éventuel et dans l'avenir. » La Chambre, entre ces deux programmes, n'hésita pas. La délégation des gauches et M. Pelletan furent battus.

Battus, mais non contents, à ce qu'il semble. Et en attendant les grandes luttes de la rentrée, voici que des escarmouches s'engagent. En disjoignant de la loi de finances la réforme de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties ; la commission du budget assume la responsabilité morale du maintien des inégalités fiscales dont se plaint depuis si longtemps le monde agricole. Mais elle entretient les animosités qui existent contre nos contributions directes, favorise le mouvement d'opinion suscité contre elles, sert la cause de « l'impôt sur le revenu », — cette formule vague que chacun interprète et précise au gré de ses désirs, — enfin rend plus malaisée la création de l'impôt cédulaire élaboré par M. Poincaré. Ce n'est déjà pas si mal travailler.

En même temps, la même commission est conviée à un grave remaniement des propositions gouvernementales concernant l'application, en 1907, de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. Pour qu'une application intégrale de cette loi fût possible dès l'année prochaine, un crédit de 38 à 40 millions serait indispensable au budget de l'Etat. M. Poincaré n'a pu disposer que d'une somme de 10 millions. Ce crédit est, d'ailleurs, dès maintenant, reconnu insuffisant : le minimum de la contribution de l'Etat ressort à 12 millions et demi. La commission du budget est sollicitée de ne pas s'en tenir là. Certes, on serait ravi qu'elle disposât de disponibilités plus fortes. Mais les ressources font défaut. La question est de savoir si, au risque de compliquer une situation déjà singulièrement complexe, la commission voudra, en cette occurrence, faire le jeu de ceux qui s'ingénient à embarrasser le gouvernement.

Le budget de 1907 est l'un des plus difficiles qui se soient présentés. Il exigerait en conséquence de la part de tous les vrais républicains, un effort commun, une alliance loyale pour le rétablissement de l'équilibre des recettes et des dépenses et la réalisation des réformes réellement pratiques. S'il devait être considéré par certains partis comme un champ de bataille propice aux luttes politiques, on ne pourrait que le déplorer.

(*Le Temps*).

SILHOUETTE

Les Vieilles

Voici les vieilles à cheveux blancs, les vieilles rondes petites par le poids des années.

Leurs pas sont hésitants et leur marche est tremblante comme celle d'une jeune enfant. Elles passent dans la foule, pareilles à des reliques d'un autre âge!

Leur cœur est tout plein d'indulgence! Il connaît tant de choses, il a tant souri .. tant pleuré... tant aimé!

Donnez à l'aïeule, vieillie, à vous jeune messe innocente, la caresse d'un regard bienveillant.

Pour lui rendre un sourire de rétrospectif bonheur, murmurez doucement sur son passage : « Comme elle a dû être jolie! » Et qu'importe si ce posthume éloge n'est qu'à demi vrai!

Toute femme n'a-t-elle pas eu dans sa vie, fût-ce une heure de beauté?

Malgré les ans, les vieilles s'en souviennent et leurs yeux ternes s'illuminent.

Donnez leur donc, d'un mot, l'éclair de ce souvenir.

RUSSE.

La Mésaventure du Préfet Lutaud

La « Petite République » rapporte la mésaventure suivante arrivée à notre ancien préfet, M. Lutaud, actuellement préfet de la Gironde. M. Lutaud, ayant à régler certaines affaires à Paris, prenait ces jours-ci, le rapide de Bordeaux et, débarquant incognito dans la capitale, descendait dans un grand hôtel voisin de la gare Saint Lazare.

Quelques heures plus tard, le ministre était avisé de l'arrivée à Paris de M. Lutaud, avec lequel d'ailleurs il entretient les meilleures relations, aussi s'empressa-t-il de prier le préfet de la Gironde de passer de suite à son cabinet.

Celui-ci accourt, pensant peut être à une possible invitation à dîner. Il est introduit immédiatement auprès de M. Clémenceau, qui brusquement lui dit :

— J'ai appris que vous veniez d'arriver à Paris, qu'est-ce que vous venez faire ici et qui vous a donné la permission ?

— Je suis, en effet, venu à Paris, répond M. Lutaud, pour résoudre certaines affaires importantes concernant mon département. Je dois soumettre certaines questions au ministre de la guerre et...

— Qu'est-ce que cela peut me faire? interrompit M. Clémenceau. Depuis quand le ministre de la guerre fait-il venir mes préfets? Est-ce que je dérange les commandants de corps d'armée?

Et, toujours aimable, le ministre ajouta :

— Si vous désirez que l'aurore de demain vous trouve encore préfet de la Gironde, je vous engage à prendre le premier train pour Bordeaux et rapidement.

Le train qui l'apporta remporta M. Lutaud. La « Petite République » ajoute que ce petit fait significatif n'est pas unique : profits et sans profits savent que maintenant pour ces Paris est la paradis perdu, « la crainte de la plus » petite absence est devenue pour eux » le commencement de la agonie. »

Les Impots en Corse

Le montant du contingent, en principal, des contributions, dans le département de la Corse, pour l'exercice 1907, est ainsi fixé :

Contribution foncière : propriétés non bâties,	fr. 142.101
Personnelle mobilière,	317 815
Portes et fenêtres,	73.630
	533.566

Ce que disent les Journaux

L'Humanité

De M. Jaurès, sur notre politique extérieure :

« On dirait qu'une fatalité pèse sur nos hommes d'Etat. M. Delcassé, la veille même du premier combat de Port Arthur, ne croyait pas que la guerre éclatât entre la Russie et le Japon. Quand il dût se rendre à l'évidence, il assura que le Japon allait être dévoré. On dirait que M. Léon Bourgeois est aussi bien renseigné sur la politique intérieure de la Russie que M. Delcassé l'était sur sa politique extérieure. »

L'Action

A propos des dîners de M. Clemenceau :

« Si la musique adoucit les mœurs, il n'est pas douteux que la cuisine, quand elle est soignée, facilite les évolutions parlementaires. Au temps où il présidait la Chambre, Gambetta, pour préparer les ouvertures au scrutin de liste, invitait nos députés par séries au Palais-Bourbon et les ferrait à toutes les sélections de son inoubliable maître, le célèbre Trompette.

» Sous le ministère Sarrien, tout imprégné de gastronomie rétrospectif, M. Clemenceau vient de renouer cette tradition politique culinaire. Chaque matin, la table du ministre de l'intérieur est largement ouverte à nos parlementaires du jour et de la veille. On fait mieux, place Beauvau, et sur les bancs hospitaliers de l'avenue Marigny, M. Deschanel y convive M. Constant, dans l'attente de l'heure décente pour les agapes républicaines. »

« Rien ne porte à l'indulgence comme un repas de choix. »

455 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR
ALFRED SIRVEN & A. SIEGEL
TROISIÈME PARTIE
LA MÈRE
XII

Nous avons vu que, à cette question posée à son retour par Jean-Paul ?

— Qui donc a osé emmener Marie ?

Mme Lorisol avait répondu :

— Celle qui en avait le droit. Sa mère.

Le jeune homme demeura un instant accablé sous le coup de cette effrayante nouvelle.

Sa douleur était navrante, et le pauvre Lorisol, l'énergique vieille elle-même, étaient trop absorbés par leur affliction personnelle pour être en état de lui offrir aucune consolation.

Terrassés par leur chagrin, ils restèrent assez longtemps silencieux, muets.

Mais Jean-Paul était le plus jeune et, en outre, il était amoureux.

Le premier, il retrouva une apparence de sérénité et, faisant un violent effort sur lui-même :

— Sait-on où elle est ? interrogea-t-il.

— Voici l'adresse de Mme de Derly, me dit Lorisol en montrant le chiffon de papier que lui avait remis Mirecaille.

— C'est bien, dit le jeune homme. Je pars à l'instant pour Villeneuve.

— Tu ne le peux pas, se récria Mme Lorisol, il ne serait pas convenable de troubler les premiers et bien naturels épanchements d'une mère et d'une fille qui viennent de se retrouver après une aussi longue séparation.

— Mais, cependant, insista-t-il, je veux revoir Marie, l'embrasser !

— Il le faut attendre pour cela l'autorisation de sa mère, répliqua sévèrement la sage maman Lorisol.

— Mme de Derly consentira-elle l'ingratitude et la cruauté jusqu'à me le défendre ? fit-il hors de lui.

Mme Lorisol, sans prononcer une parole, lui montra l'écrit que Marie avait laissé en partant, cet écrit qui contenait son adieu à ceux qu'elle aimait et, en même temps, l'aveu de son amour pour Jean-Paul, la déclaration qu'elle le considérait comme son fiancé.

— Elle m'aime, grand'mère, elle m'aime ! s'écria-t-il ivre de joie. Tu comprends donc qu'elle doit souffrir autant que moi, et puisqu'elle se proclame ma fiancée, n'ai-je pas le droit de chercher à la revoir sans perdre une seconde.

— Vous ne serez vraiment fiancés que lorsque vous aurez obtenu le consentement formel de Mme de Derly, dit Mme Lorisol.

— C'est vrai, fit-il. Tu as raison comme toujours. Je ne puis me présenter devant Marie qu'avec l'agrément de sa mère. Mais rien ne l'empêche d'aller à Villeneuve, dit Lorisol, en montrant le chiffon de papier que lui avait remis Mirecaille.

— C'est bien, dit le jeune homme. Je pars à l'instant pour Villeneuve.

— Tu ne le peux pas, se récria Mme Lorisol. Il ne serait pas convenable de troubler les premiers et bien naturels épanchements d'une mère et d'une fille qui viennent de se retrouver après une aussi longue séparation.

— Mais, cependant, insista-t-il, je veux revoir Marie, l'embrasser !

— Il le faut attendre pour cela l'autorisation de sa mère, répliqua sévèrement la sage maman Lorisol.

— Mme de Derly consentira-elle l'ingratitude et la cruauté jusqu'à me le défendre ? fit-il hors de lui.

Mme Lorisol, sans prononcer une parole, lui montra l'écrit que Marie avait laissé en partant, cet écrit qui contenait son adieu à ceux qu'elle aimait et, en même temps, l'aveu de son amour pour Jean-Paul, la déclaration qu'elle le considérait comme son fiancé.

— Elle m'aime, grand'mère, elle m'aime ! s'écria-t-il ivre de joie. Tu comprends donc qu'elle doit souffrir autant que moi, et puisqu'elle se proclame ma fiancée, n'ai-je pas le droit de chercher à la revoir sans perdre une seconde.

— Vous ne serez vraiment fiancés que lorsque vous aurez obtenu le consentement formel de Mme de Derly, dit Mme Lorisol.

— C'est vrai, fit-il. Tu as raison comme toujours. Je ne puis me présenter devant Marie qu'avec l'agrément de sa mère. Mais rien ne l'empêche d'aller à Villeneuve, dit Lorisol

La République Française

Sur la majorité gouvernementale :

« Il ne peut pas y avoir de majorité vraiment nouvelle sans les républicains modérés. C'est dire qu'il ne peut pas y avoir de majorité nouvelle sans la volonté des radicaux de résister aux exigences des collectivistes et des radicaux-socialistes, car les républicains modérés ne pourront pas leur concourir à une politique qui se bornerait à exécuter les ordres d'une poignée de sectaires, pour parler comme M. de Lanessan lui-même.

» Les radicaux, vous l'avez constitué cette majorité et faire vivre un gouvernement sage ? Nous le souhaitons sans cesse l'espérer, car il leur faudrait abandonner trop de promesses électorales et faire taire trop de passions qu'ils ont soulevées eux-mêmes. »

La Libre Parole

M. Drumont met tout son espoir dans une guerre. Il espère qu'elle aura lieu bientôt :

« Un général fort en vue, qui n'a jamais voulu recevoir un rapport et qui a l'horreur des interviews, affirmait dernièrement à une personne de son intimité qu'il croyait la guerre inévitable. Edouard VII a dit récemment lui aussi : « Un conflit entre l'Angleterre et l'Allemagne est en fait. Le prince de Galles est entièrement médiocre intellectuellement, quoique je ne veux pas lui laisser cette question à résoudre. Je tiens à terminer l'affaire avant ma mort, et comme je n'ai plus que deux ans à vivre, le plus tôt sera le mieux. »

LE DRAME DE FIGARETTO

Trois jeunes filles noyées

Pero-Casevecchie, 23 juillet.

Sur cette partie de la côte orientale, fréquentée à cette époque de l'année par des baigneurs venus des alentours, s'est déroulé le 22 juillet un drame qui plonge dans le deuil les communes de Talasani, de Poggio-Mezzana et de Velone-Orneto.

Vers 10 heures du matin, un groupe de jeunes filles s'avançait dans la mer, séduites par le calme et la limpidité des flots, les huit imprudentes se mirent à tourner en rond. Ronde de courte durée et vraiment macabre. Brusquement toutes perdent pied et plongent. Leurs cris, leurs appels désespérés, heureusement entendus, donnent l'alarme.

Courageusement, les nommés Hennesi Jean-Baptiste dit *Rousseau*, et Camille Marcantoni, tous deux de Poggio-Mezzana, se jettent à l'eau et commencent le sauvetage. Trois jeunes filles sont ramenées inanimées : Mlles Alfonsi Marie, 17 ans, fille de M. Totto Alfonsi, propriétaire à Talasani ; Notari Marie-Joséphine, 18 ans, fille de M. Jean Notari, cordonnier à Poggio et la fille de M. Vincent Guerrini, aubergiste à Figaretto. Une des trois survivantes, fille de M. Guerrini, d'Orneto, est dans un état alarmant.

La population est vivement impressionnée.

Aujourd'hui ont eu lieu, au milieu d'un concours considérable de personnes venues de tout le canton, les obsèques des trois jeunes malheureuses victimes. Le désespoir des parents, si profondément atteints dans leurs affections, les plus chères, est immense ; il arrache des larmes à toute l'assistance. Chacun prend une large part à la douleur inconsolable des familles malheureuses victimes de Figaretto.

En terminant cette funèbre narration, nous signalons aux autorités supérieures la belle conduite des deux sauveteurs.

COUR D'ASSISES

Audience du 24 juillet

Présidence de M. DE FICARELLI, *conseiller*

Le Drame du Nouveau-Port

Au début de l'audience d'hier, M. le Président annonce qu'à la suite d'une ordonnance qu'il vient de rendre, l'affaire concernant les accusés Massoi et Pietri figurant au rôle de cette session est renvoyée à la prochaine.

Me de Caraffa, avocat de Massoi, prend la parole pour la défense de son client.

Après les formalités d'usage M. le greffier Orsatti donne lecture de l'acte d'accusation qui est ainsi conçu :

Acte d'accusation

Le 20 mai 1906 avait lieu, à Bastia, le scrutin de ballottage pour l'élection d'un député. Vers une heure de l'après-midi, les nommés Mari Michel, Aliberti Antoine et Aliberti Jean se trouvaient rue du Cardo, lorsqu'ils furent abordés par Marchi Jean, gardien de chiens, qui était en état d'ivresse. Marchi qui en voulait aux Aliberti, parce que ceux-ci n'étaient pas disposés à voter pour le candidat qui avait ses préférences, s'adressant à Aliberti Antoine, lui dit : « Tu es privé de tes droits, tu ne peux pas voter ». Celui-ci se borna pour toute réponse à lui montrer sa carte d'électeur, mais Marchi, sans autre provocation, leva sa canne pour l'en frapper. Mari Michel ayant paré le coup avec son bras, l'accusé sortit son revolver et le dirigea sur la poitrine de Aliberti Antoine.

Les Aliberti et Mari s'éloignèrent dans la direction du Palais de Justice afin d'éviter une dispute avec un homme aussi dangereux. Ils rencontrèrent Aliberti Augustin, père d'Antoine et Jean, et lui racontèrent l'incident.

Quelques instants après, Aliberti Augustin aperçut Marchi à la buvette Frogerai et il s'approcha pour lui demander des explications sur ce qui s'était passé. Marchi leva aussitôt son bâton sur lui. Presque au même moment arrivèrent Mari Michel et Mari Benoît. Comme Marchi se levait, Mari Benoît le saisit par la poitrine. Aussitôt des coups de bâton et de chaises furent portés et Marchi s'armant de son revolver, le déchargeait par cinq fois sur les personnes qui l'entouraient.

Mari Benoît atteint au cœur tombait pour ne plus se relever. Mari Michel recevait à l'omoplate gauche un projectile qui n'a pu être extrait, et les gendarme Peyron accourus avec son camarade Tignol au bruit des détonations, entendait une balle siffler à ses oreilles.

Marchi de son côté se blessait lui-même au genou et rapportait en outre des blessures sans gravité, dont l'une au menton.

Les nombreux témoins de ce drame rendant n'ont vu qu'une arme, le revolver de Marchi.

Arrêté aussitôt celui-ci a été trouvé porteur de son revolver à cinq coups, ne contenant plus que cinq douilles vides, un stylet à cran d'arrêt et un revolver de poche.

L'acte est un dangereux repris de justice condamné neuf fois à l'emprisonnement pour coups et blessures.

La partie civile

Après la lecture de l'acte d'accusation, Me Hyacinthe de Montera junior demande acte à la Cour de ce qu'il se constitue partie civile au procès au nom de la veuve Mari.

La Cour donne acte à Me de Montera de sa constitution.

Interrogatoire

L'accusé déclare qu'il n'a déchargé son revolver sur ses agresseurs qu'après avoir été blessé d'un coup de feu à la jambe et de deux coups de bâton au menton. Au moment où il s'est décidé à faire usage de son revolver il entendait sous une pluie de coups de bâtons sur la tête et de coups de chaises.

Audition des témoins

Mari Michel. — Le 20 mai dernier, je me trouvais sur la place du Théâtre en compagnie de Jean et Antoine Aliberti quand soudain Marchi est venu reprocher à ce dernier d'être privé de ses droits civils. Antoine Aliberti protesta et pour la convaincre de son erreur lui présenta sa carte d'électeur. Marchi pour toute réponse lui asséna un coup de bâton que je reçus sur le bras en voulant m'interposer. Je pris lui arracher sa canne. Il s'arma alors d'un revolver qu'il braqua sur la poitrine d'Antoine Aliberti. Nous nous retirâmes. Un instant après étant devant le palais de justice, j'entendis des détonations. J'accourus, Marchi venait de tuer mon frère Benoît. En m'apercevant il fit feu sur moi et me blessa à l'épaule.

Deuxième partie civile

Après cette déposition Me H. de Montera se constitue partie civile au nom de Michel Mari.

Antoine et Jean Aliberti confirment cette déposition.

François de Roncelli. — Je passais devant le Palais de Justice, j'ai vu de nombreux individus qui frappaient le cispeten à l'aide de bâtons et de chaises. J'ai eu l'impression qu'on assommait délibérément cet homme. A ce moment j'ai entendu des détonations et j'ai vu le malheureux Mari Benoît tomber inanimé.

Les gendarmes Tignol et Peyron reconnaissent comment, entendant des détonations ils se sont précipités vers la buvette Frogerai où ils ont trouvé Marchi tirant des coups de revolver devant le cadavre de Mari Benoît. Le gendarme Peyron a failli être atteint par une balle.

L'audience est renvoyée en continuation à demain.

OBSÈQUES DE M. CÉSAR FABIANI

Ainsi que nous l'avions annoncé dans un précédent numéro, le cercueil renfermant la dépouille mortelle de M. César Fabiani, décédé à Lucerne, le 25 juillet dernier, est arrivé hier matin par le paquebot de Nice, et a été déposé à l'oratoire de la Conception, où de nombreux parents et amis étaient réunis pour apporter à M. et à Madame Antoine Fabiani, dont la douleur faisait peine à voir, leurs sincères condoléances.

⁂

Les obsèques de M. César Fabiani ont été célébrées hier soir. Elles ont donné lieu à une touchante manifestation de regrets et de sympathies attristées.

Le convoi a quitté l'oratoire de la Conception à 4 heures.

Les cordons du poêle étaient tenus par Mes Decori, Joseph Ajaccio, Mozer et Morelli, avocats.

Une délégation du barreau, composée du doyen, M. Hyacinthe de Montera, et de Me Moretti et Tomasi, suivait le cercueil.

Le deuil était conduit par M. Antoine Fabiani, qui a voulu rendre ce dernier devoir à son fils bien-aimé, malgré les fatigues d'un long et pénible voyage. A ses côtés se tenaient M. Louis Fabiani, capitaine au 114e rég. d'infanterie, et M. Charles Fabiani, avocat à la Cour d'Appel de Paris, frères du défunt, suivis de leurs nombreux parents et amis.

Deux superbes couronnes avaient été offertes par les employés de la maison Piaggi et Cie et par les membres de la Ligue de propagande républicaine

L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean.

De l'église le cortège s'est dirigé vers le cimetière.

En arrivant devant la caserne Marbeuf le cortège s'est arrêté, et M. Joseph Ajaccio a prononcé un discours, que nous donnerons demain in-extenso, au nom des membres du barreau et des amis personnels du défunt.

L'inhumation a eu lieu au cimetière dans un caveau particulier de la famille.

Le Petit Bastiais adresse à Mme et à M. Antoine Fabiani et à leur famille ses biens sincères et affectueuses condoléances.

Horrible assassinat A LUPINO

M. Ara tué dans sa maison de campagne. — Acharnement des assassins.

Hier vers 4 heures de relevée, on apprenait en ville que M. Ara, l'ancien employé de la Compagnie Fraissinet, chargé du service des colis postaux, venait d'être tué dans sa propriété du Marchione.

On prévenait au siège la gendarmerie et la police et M. le commissaire central Dumas, l'adjudant Pélican, le maréchal des logis Antonini, accompagnés de plusieurs gendarmes et agents se transportaient immédiatement sur les lieux du crime.

M. Dumas et la gendarmerie procédèrent aux premières constatations et recueillirent les témoignages des diverses personnes habitant dans les environs.

Pendant ce temps le parquet était informé du fait et M. Nivaggioli, faisant fonctions de Juge d'instruction se rendait lui-même sur les lieux en compagnie de M. Costa, substitut de M. le procureur de la République.

Les lieux du crime

La propriété Ara est située à trois cents mètres environ de la gare de Lupino, sur le chemin qui conduit à l'ancien fort de Monserrato.

Elle comprend une vigne et une maison composée d'un rez-de-chaussée avec premier étage et grenier.

On accède au premier étage, composé de cinq pièces par un escalier extérieur situé à une quinzaine de mètres de la grille d'entrée de la propriété

C'est dans la première pièce en entrant servant de salle à manger, que se trouve le cadavre du malheureux Ara.

Cette salle est aérée par deux fenêtres avec balustrade en fer s'ouvrant du côté de Bastia, elle est meublée d'une grande table rectangulaire placée au milieu de la salle, une autre table entre les deux fenêtres faisant face à une garde-robe de grandes dimensions, une dizaine de chaises, un fauteuil en rotin ; une étagère avec des ustensiles près de la cheminée qui est surmontée d'une petite glace et placée devant la porte d'entrée.

La salle est plutôt grande 6 mètres environ sur quatre.

Le cadavre

Le cadavre est couché sur le côté droit, la tête placée près du rebord de la fenêtre, les pieds à 3 mètres environ et dans la direction de la porte d'entrée. Baignant dans une mare de sang, il porte plusieurs blessures par arme tranchante dans la région dorsale et à l'abdomen.

Rien n'a été dérangé dans la maison ; un fauteuil en rotin a été seul trouvé renversé à un mètre 50 environ de la porte d'entrée ; tout à côté on trouve le « Petit Marseillais » du 19 juillet que lisait, très probablement la victime, assise sur ce fauteuil, au moment de l'agression.

Au pied de l'escalier extérieur, sur cet escalier même, près de la porte d'entrée, à l'intérieur de la salle du crime se trouvent de grosses pierres dont quelques-unes, en partie brisées, qui ont été tirées de l'extérieur par des personnes qui devaient être postées dans le sentier de Monserato ou sur un autre chemin qui se raccorde à l'entrée même de la propriété Ara et qui conduit au pont en fer de Lupino. On remarque, en effet, des traces dans le mur près de la porte d'entrée qui ont été produites par le choc des pierres lancées par les agresseurs.

M. le Juge d'instruction relève des taches de sang tout près de la porte d'entrée et sur le chambranle même de la fenêtre.

La reconstitution du crime

Des constatations et des dires des personnes entendues, il résulterait que vers deux heures, le malheureux Ara a été assailli à coups de pierres par trois individus et que l'un d'eux aurait même tenté de pénétrer dans la maison, Ara les aurait obligé à prendre la fuite en tirant un coup de revolver. Au bruit de la détonation, des voisins étant accourus il leur a fait connaître qu'il avait été obligé de faire feu sur un jeune homme qui voulait à tout prix lui faire un mauvais parti.

Une demi heure environ plus tard on entend du bruit venant de la maison du crime et des cris : « Au secours ! on m'assassine !

Le sieur G... qui se trouvait dans sa maison de campagne non loin des lieux du crime, se met à la fenêtre et aperçoit deux individus dont l'un portait un pantalon en coutil bleu. Il n'a pu distinguer leur visage ni donner un signalement plus complet à cause des arbres qui les cachaient à sa vue.

G... se dirige aussitôt vers la maison Ara et en y pénétrant il trouve la malheureuse victime qui avait déjà cessé de vivre.

Les agresseurs étaient au nombre de trois ; deux ont dû faire le guet pendant que le troisième opérait. Ce dernier a dû surprendre Ara sur son fauteuil en rotin, le renverser à terre et le frapper violemment dans la région dorsale, c'est ce qui explique la traînée de sang près de la porte d'entrée. La victime s'est portée à la fenêtre pour appeler au secours, ainsi que l'atteste la tâche de sang sur le chambranle puis voulant faire face à son agresseur elle a reçu les blessures à l'abdomen et s'est abattue dans la position décrite plus haut.

L'assassin s'est acharné sur sa victime avec une férocité sauvage.

Le mobile du crime

M. le docteur Zuccarelli qui a procédé à l'examen extérieur du cadavre, a relevé sept blessures dont une mettant les intestins à nu, faite après la mort.

On ne peut s'expliquer les raisons pour lesquelles les assassins ont donné la mort au malheureux Ara. On peut cependant affirmer que le vol n'est pas le mobile du crime. Rien n'a été touché, aucun meuble n'a été fouillé, la victime portait encore au moment de l'arrivée du magistrat instructeur, sa montre, son porte-monnaie et divers autres objets, qui ont été saisis en même temps que les pierres dont on a parlé plus haut. On croit qu'il s'agit d'un assassinat commis par vengeance.

Des ouvriers travaillant à une certaine distance ont donné le signalement de trois individus qui ont été vus sortant de la maison Ara après les cris d'appel de ce dernier.

L'assistance publique a été requise pour transporter le cadavre au cimetière où M. Zuccarelli procédera à l'autopsie.

Vu l'heure tardive, le cadavre a été laissé sur place sous la surveillance des gardes-champêtres du quartier de Lupino, et les opérations de constat ont été renvoyées à demain.

Les arrestations

M. l'inspecteur Ristori, le brigadier Bertrand et les agents Paoletti et Cipriani ont arrêté hier soir entre 8 et 9 heures les nommés Ghisoni Mathieu, 18 ans, Pacifique Noël, 18 ans et Petrignani Antoine, 21 ans ; les deux premiers sont des repris de justice, le troisième appartient à une honorable famille de Venzolasca, et exerce la profession de marin.

Vers 10 heures, M. le Commissaire central a interrogé les trois inculpés. Petrignani et Pacifique nièrent tout d'abord de s'être rendus à Lupino dans l'après-midi d'hier ; puis pressés de questions et confrontés longuement, ils finirent par reconnaître qu'ils se trouvaient, en effet, vers 2 heures devant la maison de campagne de M. Ara, à Lupino, en compagnie de Ghisoni.

Ils ont déclaré que M. Ara a fait feu sur eux à plusieurs reprises avec un revolver et ils ont pris aussitôt la fuite. Petrigoani est parti le premier suivi de près par Pacifique et Ghisoni. Ils ont nié toute participation au crime et déclaré ne pas connaître les assassins de la malheureuse victime.

Quant à Ghisoni, il a nié de s'être rendu à Lupino avec Petrignani et Pacifique ; confronté avec eux, il a persisté dans ses dénégations.

La police a saisi au domicile de Pacifique un pantalon en coutil bleu qui paraît taché de sang, et que l'accusé portait, affirme-t-on, au moment du crime.

Ils ont été écroués pour être mis aujourd'hui même à la disposition de M. le Juge d'instruction.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 24 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin ✈ 26 3 Midi ✈ 29 5 à 6 heures du soir ✈ 27 0 Maxima + 30 6 Minima + 22 1
Baromètre — 7 heures du matin, 759 mm. Midi, 758 mm. 6 heures du soir, 757 mm.
Vent. — Dans la matinée, S. faible.
Dans l'après-midi, Id.
Etat du ciel, quelques nuages.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

Mouvement judiciaire

M. Angeli, vice-président au tribunal d'Alger, est nommé conseiller à la cour d'appel d'Alger.

M. Truc, substitut au tribunal d'Orléansville, est nommé substitut du procureur de la République de Bône.

M. Collin, juge suppléant rétribué près le Tribunal civil de Sartene, est nommé juge suppléant au tribunal de première instance de Tunis.

Toutes nos félicitations.

Carnet mondain

Samedi, a été célébré à Marseille, en l'église de la Major, le mariage de notre excellent concitoyen, M. le capitaine au long-cours Edouard Firmin, officier à la Compagnie Transatlantique, avec Mlle Marie Bocciardi, fille de M. Dominique Bocciardi, chef mécanicien à la même Compagnie.

Les témoins de la mariée étaient ses oncles, M. Jérôme Crocicchia, commissaire central à Chambéry, et M. Philippe Bontanti, employé au P.-L-M. ; ceux du marié, M. Sauveur Merlenghi, commandant à la Compagnie Solvay, et M. Joseph Ersa, ses oncles.

On remarquait dans l'assistance une foule de nos compatriotes, parmi lesquels plusieurs officiers de la marine marchande qui avaient tenu à donner à leurs excellents camarades, le jeune époux et son beau père, une preuve d'estime et d'attachement.

Nous présentons à M. le capitaine Firmin et à sa charmante compagne l'expression de nos meilleurs vœux de bonheur.

⁂

Contraventions

La police a verbalisé hier contre la dame A... Philomène, pour élevage de poules dans la cour de sa maison, et contre la dame F... Marguerite, buveteère, pour s'être montrée sur la porte de son établissement dans une tenue peu décente.

⁂

Contributions directes

M. Rossi, contrôleur de 1re classe des contributions directes en Corse, est rangé dans la 1re catégorie des agents de sa classe.

⁂

Licence en droit

Ont été admis aux examens de la licence en droit, devant la faculté d'Aix : 1re année, 1re partie, MM. Gandin, Pouzevers, Valentini ; — 3e année, 1re partie, M. Malaspina ; — 1re année, ancien régime, MM. Mariotti et Antona.

⁂

Baccalauréat

Ont été reçus au baccalauréat de l'enseignement secondaire, devant la faculté de Marseille, 1re partie, D, MM. Orsoni, mention bien, Marcantetti ; 2e partie, mathématiques, MM. Colonna, mention bien, Ficoneri, mention assez bien.

Devant la faculté d'Aix, 1re partie, latin-langues, MM. Bastianelli et Totti avec mention assez bien.

⁂

Au Port

Services de vapeurs Arthur C. Southwell.

Arrivée : Vap. anglais « James Speir, » cap. Th. Edmunds, venant de Liverpool.

Départ : Vap. anglais « Orianda, » cap. Williams, à destination de Londres.

⁂

Avis

Il a été perdu le 3 juillet, sur le territoire de la commune de Morosaglia, une main, taille 1 m. 43, robe noire, marque particulière — taches blanche sur rognon droit, deux taches sur coté gauche, appartenant à M. Campana Jules-Toussaint, de Campana.

Etat-Civil

MARIAGES

Orlanducci Jean-Baptiste, sergent au 163e, et Morlengo Marie, tailleuse, tous deux de Bastia.

NAISSANCES

Benedetti Antoine-Dominique-François-Joseph-Vincent-Théophile. — Sotini Pierrette-Auguste-Anna. — Ferotti Raymond-Antoine. — Quilici Sébastien Paul-Antoine. — Pasqualini Jeannette-Baptistine.

DÉCÈS

Angeli Catherine, veuve, 70 ans, de Figari. Farnetti Vito-Auguste, 10 mois, de Bastia.

ON DEMANDE DES MALADES

PAIEMENT APRÈS GUÉRISON RÉELLEMENT

Guérison rapide et sûre par l'électricité, les plantes, etc., de toutes les maladies aiguës ou chroniques, même réputées incurables, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Estomac, Foie, Reins, Nerfs, Peau, Bronchites, Anémie, Rhumatismes, Goutte, Gravelle, Asthme, Vices du Sang, Constipation, etc.

Ecrire avec détails au Dr Rayaz, Prof de la "Clinique rapide", 10, R. des Beaux-Enfants, PARIS

AVIS

La Maison DOMINIQUE MATTEI aîné, place Saint-Nicolas, Bastia, recevra dans la première dizaine du mois d'août prochain, au voilier avec un chargement de sel des Iles d'Hyères, qui sera vendu au débarquement du navire sur quai.

Sel gros, blanc, sec, très joli, 10 fr. 50 les 100 kilos.

Sel fin de table, 13 fr. 50 les 100 kilos.

Les consommateurs qui comptent faire leur approvisionnement peuvent donc, dès à présent, nous faire parvenir leurs ordres, qui seront notés ensuite.

DERNIÈRES NOUVELLES

00394 Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

23 juillet — 24 juillet.

Rente 3 0/0 ancien 96 75 — 96 85
— 3 p. 0/0 amortis. 97 35 — 97 25
ex-coupon.

Faculté de droit d'Aix

Aix, 24 juillet.

Mlle Félicité de Caraffa vient d'être reçue devant la Faculté d'Aix en Provence aux deux examens de seconde année de droit.

L'ouverture de la Chasse EN CORSE

Paris, 24 juillet.

L'ouverture de la chasse se fera cette année, comme tous les ans, par zônes bien distinctes.

En Corse l'ouverture de la chasse sera probablement fixée au dimanche 12 août.

LE COMMANDANT DREYFUS

Paris, 24 juillet.

Un congé de trois mois a été accordé, aujourd'hui, au chef d'escadron Dreyfus.

Cet officier supérieur passera son congé en Suisse.

Le divorce des époux Gallay

Paris, 24 juillet.

Le tribunal civil de la Seine a rendu aujourd'hui son jugement définitif dans l'instance en divorce intentée par madame Gallay, femme de l'ancien employé du Comptoir national d'Escompte, condamné pour vol de un million au préjudice de cette banque.

Le tribunal a prononcé le divorce des époux Gallay, au profit de la femme et aux torts du mari.

LES GRÈVES

A FIRMINY

Bagarres sanglantes Nombreuses victimes

Firminy, 24 juillet.

Un grand nombre de grévistes ont repris ce matin le travail.

Des bagarres ont éclaté sur divers points de la ville entre les grévistes et les non grévistes.

Un excellent ouvrier, père de quatre enfants, a été blessé grièvement.

Plusieurs brigades de gendarmerie ont été envoyées sur les lieux pour rétablir l'ordre.

On compte cinq gendarmes au nombre des blessés.

EN ESPAGNE

Agitation en Catalogne

Madrid, 24 juillet.

L'agitation continue en Catalogne.

Cette agitation est provoquée par les discours séparatistes et antimilitaristes du meeting de Badalona, tenu récemment pour protester contre le transfert des galériens de Ceuta à Figueras, considéré comme une véritable insulte pour les Catalans.

AU MAROC

Soulèvement général

Tanger, 24 juillet.

Les tribus méridionales ont décidé un soulèvement général.

Ce soulèvement ne tarderait pas à se produire.

Des dispositions sérieuses seront prises par les puissances intéressées.

Le président du conseil *des ministres autrichien* A PARIS

Paris, 24 juillet.

Le président du conseil des ministres autrichien est arrivé dans la soirée à Paris.

Il rendra visite demain matin aux ministres présents à Paris.

Le comte Goluchowski partira dans la soirée pour Vittel.

EN HOLLANDE

La délivrance de la reine

Amsterdam, 24 juillet.

La reine Vilelhmine est accouchée d'un enfant avant terme.

L'état de la reine est satisfaisant.

A MODANE

Violents orages

Paris, 24 juillet.

On télégraphie de Modane :

De violents orages ont eu lieu dans la région de Modane.

Les pluies torrentielles qui sont tombées ont grossi les cours d'eau ; plusieurs ponts ont été emportés.

La ligne ferrée et la route nationale ont été coupées sur une grande étendue.

Les communication avec l'Italie sont interrompues.

EN RUSSIE

La dissolution de la Douma

Un manifeste au peuple

Saint-Pétersbourg, 24 juillet.

Les anciens députés de la Douma, réunis à Viborg, ont adressé un manifeste au peuple russe, l'invitant à se soulever contre l'autorité établie et à ne donner au Gouvernement ni argent ni soldat.

Les membres de la Douma *rentrent à Saint-Pétersbourg*

St-Pétersbourg, 24 juillet.

Tous les députés ayant fait partie de la Douma qui s'étaient réunis à Viborg après la dissolution de cette assemblée ont quitté cette ville pour rentrer à Saint-Pétersbourg où ils sont arrivés cet après-midi.

Les anciens membres de la Douma attendent d'être arrêtés.

Les intentions du Tzar

St-Pétersbourg, 24 juillet.

D'après plusieurs journaux le Tzar serait décidé à employer les mesures les plus rigoureuses pour arriver à rétablir l'ordre dans son empire.

Le « Matin » se croit en mesure d'affirmer que le Grand-Duc Nicolas sera prochainement nommé dictateur.

A St-PETERSBOURG

La grève générale

Saint-Pétersbourg, 24 juillet.

Une agitation extraordinaire règne dans toute la ville.

Plusieurs fabriques chôment ; la grève générale est attendue pour samedi.

Les plus grands efforts seront tentés pour soulever l'armée contre le gouvernement.

ODESSA

Saint-Pétersbourg, 24 juillet.

Les dépêches qui parviennent d'Odessa indiquent que les autorités ont ordonné des mesures très sévères afin de réprimer les troubles.

Ces jours derniers on a opéré 400 arrestations politiques.

Malgré l'intervention de la troupe les désordres ne cessent pas dans les faubourgs éloignés.

Les juifs se réfugient au centre de la ville.

Attentats contre les Juifs

Odessa, 24 juillet.

Les attentats contre les juifs ont recommencé depuis hier.

Des cosaques et des gens sans aveu pillent les maisons et dévalisent les boutiques abandonnées par les juifs.

En outre 3 juifs ont été tués 9 autres ont été blessés sérieusement.

Aussi tous les juifs qui peuvent quitter la ville, s'enfuient sans retard.

VARSOVIE

Deux officiers tués

Saint-Pétersbourg, 24 juillet.

On télégraphie de Varsovie :

De graves mutineries se sont produites au sein de la garnison.

Les artilleurs de la forteresse de Letorsk se sont révoltés. Ils ont attaqué le cercle des officiers et fait usage de leurs armes contre leurs chefs.

Deux officiers ont été tués ; on compte plusieurs blessés.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve Ara, née Ferrandini ; M. Ferrandini Jean, ancien entrepreneur ; Mme Camogli, née Ara ; M. Sébastien Camogli ; M. et Mme Jules Giannardi et leurs enfants ; Mme Canavaggio, née Ferrandini, M. Ernest Canavaggio, capitaine au long cours, et leurs enfants ; Mme Clément, née Ferrandini, M. Louis Clément, receveur buraliste à Marseille, et leurs enfants ; M. Jean-Paul Santamaria, négociant à Ajaccio, et ses enfants ; Mme veuve Borgia ; M. Pierre Giusti, de Porto-Rico ; M. Antoine Mathieu Mattei, Mme Mattei et leurs enfants ; M. César Leca, négociant ; MM. Albert et Charles Clément et leurs familles ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Hyacinthe Ara

Richement ameublé dans sa propriété du Marchione.

La levée du corps aura lieu le 25 juillet, à 5 heures du soir.

On se réunira à Lupino (au pont en fer).

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

CAFÉ-RESTAURANT DES GOURMETS

A partir de 4 heures

GLACES

Crème Praliné — Fraise

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
Eugène PERICCHI, propriétatre

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grandassortiment de chaussures en couleurs
Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LA NELLE

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAÏ DE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Prugne du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres. Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLEMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

COURS SECONDAIRES
de Jeunes Filles d'Ajaccio
DIRIGÉS PAR Mlle LUCIE OTTAVI
Officier d'Académie

Cours fondés en 1882 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul aussi où les Cours aient fait part MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'Instituteurs et l'Institution.

Exposés au plein Midi, au bord de la mer, vus spécialement sur le golfe, aux et gaz, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.

Pensionnat
Demi-Pensionnat — Externat
PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904-1905
4 Élèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées ;
4 Admission à l'École Normale sur 5 ;
16 Brevets supérieurs sur 18.
Des Institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Établissement.
Préparation spéciale au concours d'admission à l'École Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Alibgorie (Salon de 1870).
Le papier de Chine, format 80×57 . . . 6 fr.
Le même, Vélin — . . . 5 fr.

HOMMES CÉLÈBRES
Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878)
Sampiero Corso
Pascal Paoli
Napoléon Bonaparte
Le papier de Chine, format 49×30. Chaque. 2 fr.

Sœur Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).
Le papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr.
Le même Chine, format 49×30 Bristol . . . 2 fr.

EN VENTE :
A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.
A BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire.

Ne pas oublier que l'**Amère Mattei** est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

Le meilleur des cigares à 5 cts contredit le Cigare Mattei à demander dans tous les débits.
On ne trouve pas ce bon cigare
De la Bonne Qualité

PHAÉTON
A vendre. Pour tous renseignements s'adresser à M. Bernacchi, rue de l'Opéra, Bastia.

PIME INÉDITE
A NOS LECTRICES
Celles de nos lectrices qui voudront bien envoyer leur adresse à LA BRODERIE PRATIQUE
38, rue Centrale, à Lyon
recevront gratuitement un exemplaire de ce journal, dont chaque numéro contient une page de dessins piqués d'une valeur de 1 fr. 50.

ANCIEN CABINET
DE M. LE DOCTEUR PASQUALINI
4, rue des Terrasses, Bastia

Fabrication et réparations de dentiers artificiels
F.-S. MORATI
Ancien chef de section
des hôpitaux de Dijon, de Marseille, etc., travaille, comme opérateur, en mécanique dentaire, spécialement pour MM. les docteurs et chirurgiens-dentistes (Diplômés).
N. B. — Les matières premières devant servir à la fabrication des dentiers proviennent des Ires maisons de Paris.

Insufflation à Gaz et Acétylène
Jean Cini, ex ouvrier du Gaz
Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage ; — Travail soigné et garanti.

LIQUEUR DE NOIX
par M. SIMONCELLI
Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1897). Croix de mérite et Médaille d'or Exposition Internationale de Bastia (1903)

Remède de propriétés stomachiques, reconnues par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et notamment par M. Combescure, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette Liqueur fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ces propriétés digestives, son arôme et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant le mieux d'estomac détruisant d'atténuer leurs souffrances, dans les cas d'épidémie et servira contre le mal de mer et les coliques.

La Liqueur de Noix se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.

Dépôt à au Ville près Cardo et à Bastia chez C. LUCIANI, pharmacien, place des Terreaux.
Le meilleur des contre-façons.



Lisez tous les Jeudis le
Journal des Voyages
La plus attrayante des publications hebdomadaires.
ROMANS D'AVENTURES
par les auteurs les plus célèbres :
Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Leturque, etc.
Récits d'Explorations, se Nombreuses Variétés.
NOMBREUSES ILLUSTRATIONS
Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 1 fr. 50, adressé, 116, rue Montmartre, Paris.
15 centimes le Numéro. En vente partout

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clientèle d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans-dentistes ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs artificielles.

Le Directeur-Gérant,
L.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

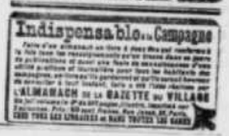
Atelier de Dorure
SAUVEUR MAGGIOTTI, Doreur
Rue des Terrasses, Bastia
Travaux et réparations d'objets d'Eglise

Chandeliers, Reliquaires, Trônes, Crucifix, Statues, Croix, etc., etc.
Ces travaux sont exécutés avec soin et à des prix modérés.
Exécution de travaux de dorure dans les églises, ainsi que dans les appartements.

LA GRAINE St-VINCENT
guérit radicalement
CONSTIPATION
Hémorroïdes, Maladies du Ventre
Foie, Vessie, Voies urinaires
Procure à Tous
Santé, Vigueur
A. DETHOREY, Phien apothicaire, NANCY
envoi contre mandat
Boîte 2 francs. — *Dans toutes les Pharmacies*

Un très grand nombre de docteurs, qui veulent rester anonymes, ont reconnu que
PILULES DÉPURATIVES du Docteur GOLVIN
Remède populaire depuis longtemps, efficace, facile à prendre. Purifiant le sang, il combat avec énergie toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vices Rhumatismaux, Engorgements, Les crapules, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Essoufflement, Faiblesse, Anémie, Mauvaise Estomac. Intestins paresseux. Il fait la boîte avec la NOTICE DE LA VENTE
Exigez le nom du Docteur GOLVIN
M. Prud'hommes, rue Saint-Denis, 19 — PARIS





Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Corsomma eurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilité la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXIIe ANNÉE — JEUDI 26 JUILLET 1906 — N. 301

00395

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS, le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Anne.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 15 m. — Coucher, 6 h. 00 s.
Premier quar., le 28. — Pleine Lune, le 4
Fête de Demain : Saint Pantaléon.

25 JUILLET

LA DISSOLUTION DE LA DOUMA

Les conseillers de l'empereur de Russie lui ont fait hier commettre une faute qui sera peut être irréparable. Un ukase impérial dissout la Douma. La réunion d'une nouvelle Chambre est annoncée pour le 5 mars 1907. Le mode d'élection de cette Chambre sera ultérieurement fixé. En d'autres termes, les garanties parlementaires sont suspendues en Russie pour une durée de sept mois. Et sans avoir rien tenté pour faire loyalement l'expérience d'une collaboration normale avec la Douma, le Gouvernement renvoie l'assemblée, comptant probablement que d'ici à la session prochaine beaucoup d'eau passera sous les ponts.

La responsabilité que prend ainsi Nicolas II est lourde. Nous ne parlons pas de sa responsabilité personnelle. Elle disparaît en effet dans la responsabilité de sa fonction. Celle-ci est écrasante. Et ceux qui en cette occasion ont suggéré ou imposé à l'empereur cette résolution ont engagé une terrible partie. L'impartialité absolue avec laquelle nous avons jugé les événements russes au cours des derniers mois nous a valu tour à tour les critiques des deux camps. Tantôt des membres de la Douma nous ont reproché de discréditer l'Assemblée par d'injustes critiques. Tantôt le général Trépof a déclaré que par notre sévérité pour les pouvoirs publics nous faisions le jeu de la révolution. En réalité, le seul jeu que nous ayons fait a été celui de l'apaisement. Et jusqu'au dernier moment, nous n'avons pas voulu désespérer de voir l'Empereur accorder aux éléments modérés de la Douma le crédit de confiance qu'ils méritaient. A l'heure où nous sommes, tous les esprits indépendants seront d'accord pour constater que, si cet espoir est déçu, ce n'est pas à la majorité de l'Assemblée qu'il faut s'en prendre. La rupture est consommée. Elle l'est par la volonté d'un ministère incapable, d'une cour aveugle et d'un souverain faible.

Quand la Douma s'est réunie, elle a commis des fautes de tactique que nous n'avons point dissimulées. Elle a rédigé une adresse excessive, surchargée de vœux inutiles. Elle s'est emportée à des violences de langage. Le gouvernement n'en a été que plus à l'aise pour répondre à l'adresse par un *non possumus* à peu près général. Et le vote du 26 mai, réclamant à l'unanimité moins 7 voix la démission du ministère, a marqué l'antinomie des points de vue. A ce moment, on pouvait craindre que M. Aladine et quelques autres faux paysans du même genre ne réussissent à terroriser l'Assemblée et à mener par le chantage les constitutionnels démocrates. Mais peu à peu ceux-ci se sont ressaisis et ont compris combien il était dangereux pour eux de sembler, fût-ce par complaisance, solidaires de la révolution. Dans des votes successifs, ils se sont séparés des *travaillistes* et aussi des socialistes. Ils ont prouvé tout à la fois leur indépendance et leur modération. Hier encore, malgré des hésitations et des incertitudes que leur situation difficile explique suffisamment, ils ont cherché à ramener la discussion agraire sur le terrain légal. Et si cette discussion ne les a point fortifiés, du moins peut-on dire que jusqu'au bout, le parti *cadet* dans son ensemble est resté correct et calme, parfaitement digne de fournir les ministres que le tsar un moment a songé à choisir dans ses rangs, mais qui ont été écartés par le veto d'une camarilla de palais.

En face de cette majorité parlementaire, un peu nerveuse, un peu grandiloquente, mais meilleure en somme que ce qu'on pouvait attendre d'une première expérience, qu'avons-nous vu ? Un ministère d'une médiocrité qui n'a jamais été, qui ne sera jamais égalée. Un président du conseil poussé à ce poste d'honneur et de peine par le plus invraisemblable des hasards ou le moins explicable des caprices, affichant à l'égard d'une Assemblée qu'il fallait guider, éduquer, maîtriser, un dédain qui très vite s'est traduit par l'absence. Des ministres parmi lesquels il y avait de braves gens bien intentionnés, mais que rien ne préparait à leur tâche et qui, dans toutes leurs apparitions à la tribune, justifièrent par leur incapacité les huées qui s'adressaient à leur politique. Par-dessus tout, un système de gouvernement dont le prince Oroussof dévoila les tares mortelles sans provoquer une seule contradiction, mélange d'autocratie et d'anarchie qui n'invoque le principe d'autorité que pour le prostituer entre les mains des sbires de la police secrète et où l'ignorance d'en haut ne suffit pas à excuser les massacres d'en bas.

D'après les télégrammes qui nous parviennent, le décret de dissolution n'est pas motivé. Peu importe d'ailleurs. Depuis plusieurs semaines, l'Empereur était obligé de choisir. Il fallait être avec la Douma ou contre elle. C'est au second parti qu'il s'est arrêté, sans comprendre que, pour en venir là, mieux valait d'abord avoir prolongé l'expérience et divisé les responsabilités. On savait que les *cadets* étaient prêts à prendre le pouvoir, non sans abnégation, car quelle aurait été, à la tête des administrations russes, telles qu'on les connaît, leur situation ? Malgré cela, on affecte de les ignorer. On s'en est tenu au cabinet Goremykine. Et le jour où il a paru impossible de prolonger cette gageure en présence d'une Chambre impuissante, mais présente, on a mis cette Chambre en vacances, en prenant sept mois de marge avant d'en réunir une autre. C'est de la politique de casse-cou.

Nicolas II est personnellement le plus loyal des hommes. Or, ses conseillers viennent de lui faire violer la promesse qu'il avait souscrite en convoquant la Douma. Car la Douma, par ses votes, n'a pas justifié la mesure dont elle est l'objet. Et c'est pour cela que l'avenir est sombre. Le peuple avait confiance dans l'appel que l'Empereur lui avait adressé. Quand il verra revenir les membres de l'Assemblée dissoute par oukase impérial, que deviendra cette confiance ? Peut-être espère-t-on qu'une Chambre élue autrement sera plus facile à mener. Cet espoir est d'une évidente vanité. Peut être compte-t-on qu'on pourra éviter même la réunion d'une nouvelle Douma. Mais au prix de quelle répression ? Et d'ailleurs avec quoi réprimer et au nom de quoi ? Pour avoir manqué de courage dans la pratique d'un régime nouveau et difficile, mais viable, le gouvernement impérial vient d'engager le pays dans une crise dont on ne peut ni mesurer les dangers ni apercevoir le terme.

(*Le Temps*).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 20 juillet à 8 h. 1/2

Marche Militaire,	Selldeick.
Sémiramis, ouverture,	Rossini.
Soirée d'Avril, valse,	Depret.
Faust, fantaisie,	Gounod.
Gavotte des petites princesses,	André.

Le Sous Chef de musique, TOUSSINE

Abonnements de Saison

Le Petit Bastiais met à la disposition de ses lecteurs partant en villégiature des *Abonnements de Saison* au prix de 50 centimes par semaine.

Ecole de Saint-Cyr

Ont été admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école spéciale militaire :

MM.
Bernardi Etienne Honoré François Xavier ;
Bonacorsi Gabriel Henri Marius ;
Bonavita Auguste ;
Giamboni Joseph Dominique ;
Matini Noël-Mathieu ;
Vecchini Jean ;
Venturini Marius-Louis ;
Vincenzini Désiré-Pierre-Sylvestre.
Admissible des années précédentes, M. Colonna de Leca Dominique Marie.

Ce que disent les Journaux

Le Siècle

De M. de Lanessan, à propos des radicaux-socialistes :

« Le programme radical n'a rien de commun avec le programme collectiviste, et il y aurait folie de la part d'un gouvernement radical à consentir d'appliquer les principes collectivistes, car il aurait aussitôt contre lui la majorité radicale dans la Chambre et dans le pays. Ce programme, ils pourront songer à en réclamer la réalisation par le gouvernement. Pour le moment, il n'y a pas lieu d'y songer, et les radicaux ne doivent se laisser entraîner hors de leur voie ni par les beaux de cours, ni par les accusations immédiates de conservatisme dont les collectivistes paraissent vouloir user comme d'un fouet ; car faire marcher le gouvernement à la majorité nouvelle qui s'est groupée sous sa direction. »

L'Autorité

De M. Paul de Cassagnac sur l'instruction intégrale :

« Voici que ce pauvre homme qui a nom Gustave Rivet vient réclamer l'instruction intégrale pour chaque petit Français avant l'âge où il devra embrasser sa profession. Le gouvernement et son ministre Doumergue ouvre beaucoup plus digne, plus morale et plus nécessaire en ce moment à rétrécir à l'endroit des instituteurs auxquels le père de famille est contraint de confier son enfant.

« Le pédagogue peut à son gré défigurer l'histoire, fausser le cerveau et le cœur des enfants de tous les mensonges, de toutes les légendes accréditées par les manuels

---

157 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR
ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL
TROISIÈME PARTIE
LA MÈRE

— Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que la mère de Marie aurait permis qu'une fausse adresse nous fût donnée ? Oh ! ce serait bien mal de sa part, de sa part à elle, qui nous a tant parlé de sa fille, qui nous a tant vantés sa tendresse pour elle ! Il est vrai que cet individu qui l'accompagnait ne me paraissait pas grand'chose de bon. Mais non ! ... c'est une mauvaise pensée que j'ai là. Il y a une grande cour dans ce chantier et sans doute que, dans cette cour, je trouverai la maison habitée par Mme de Derly. Tout de même, ce serait drôle qu'elle fût allée loger dans cet endroit qui n'est guère élégant. Après tout, c'est peut-être pour mieux déplaire l'ordre de la petite. Voyons toujours.

Elle entra dans le chantier et s'informa.

Personne dans la maison ne connaissait Mme de Derly.

— Vous devez vous tromper, insista la bonne vieille. C'est une dame entre deux âges, à l'air distingué, à l'apparence maladive. Elle a dû ramener hier avec elle une belle jeune fille fraîche comme une rose et qu'on a pu remarquer à cause de son infirmité, car elle est sourde muette, la pauvre enfant.

Le propriétaire du chantier et ses employés répétèrent leurs premières affirmations.

— Vous vous êtes sans doute trompée de numéro, assura le maître de la maison ; voyez autour d'ici, sur la route, il ne compte pas de villas habitées par des bourgeois ; c'est dans l'une d'elles que vous trouverez probablement les personnes que vous cherchez.

Mme Lepiol remercia et se retira, à demi-découragée.

Le numéro avait été écrit de la main de l'homme qui accompagnait la comtesse.

Une erreur n'était pas vraisemblable, par conséquent.

Cependant, pour l'acquit de sa conscience, elle suivit le conseil du maître du chantier et entra dans plusieurs maisons environnantes où, naturellement, elle ne fut pas plus heureuse.

Avec le même insuccès, elle s'enquit auprès des commerçants des alentours, alla même au bureau de poste de Villaincourt pour tâcher d'obtenir la véritable adresse de Mme de Derly.

Partout elle reçut la même réponse désolante :

— Cette dame nous est inconnue.

Navrée, elle reprit le tramway qui la ramena à Paris.

Jean-Paul, déjà de retour de son bureau, l'attendait en hâte.

A la tristesse de son maintien, il comprit qu'elle n'avait rien de bon à lui annoncer.

— Eh bien ! dit-il, coupant à peine l'interroger.

— L'adresse était fausse, répondit-elle en se laissant tomber, accablée sur une chaise.

Il eut un geste de colère terrible, prit son chapeau et, se dirigeant vers la porte :

— Je vais chez Mercoulle, dit-il les dents serrées, et je saurai bien le forcer à me faire connaître la retraite de Marie.

Mais au moment où il s'apprêtait à sortir, la sonnette du palier retentit.

Jean-Paul n'eut qu'à faire jouer la serrure sur laquelle sa main était posée.

Il ouvrit la porte et se trouva en face du concierge, disant :

— C'est une lettre pour Monsieur Jean-Paul, et comme il y avait dessus : pressée, je suis monté exprès pour vous l'apporter.

Il disparut aussitôt.

La lettre que Mme de Derly avait écrite la veille, à Metz, sous la dictée de Mercoulle, était restée chez les Lariel.

Jean-Paul, qui avait pris connaissance de cette lettre, reconnut à l'adresse de celle que l'on venait de lui remettre l'écriture aristocratique de Mme de Derly.

— C'est à moi que la mère de Marie écrit ? Pourquoi ? Que peut-elle avoir à me dire ? murmura-t-il pâle d'impatience.

D'une main fébrile il arracha l'enveloppe et lut d'une voix qui tremblait d'émotion :

« Monsieur,

« Vos estimables parents et vous-même nous avez manqué d'ingénuité, mais si votre affection pour Mlle de Derly est sincère, comme j'en suis persuadée, vous me pardonnerez ma conduite en songeant qu'elle n'est dictée que par l'intérêt de ma fille.

« Elle ignore encore qu'elle est destinée à ne jamais vous revoir, si personne de votre famille...

« J'ai voulu jusqu'ici lui épargner ce chagrin. Plus tard, elle comprendra que, appelée à vivre dans un monde qui est le sien, elle doit oublier celui dans lequel elle a vécu jusqu'à ce jour.

« Vous ne vous étonnerez pas si je lui impose ce sacrifice qui est été inutile si, avant de me retrouver, elle n'eût point formé certain projet d'avenir auquel vous êtes mêlé et qu'il m'est impossible d'approuver.

« D'après ce que je sais de vous, monsieur, vous êtes aussi honnête que délicat. Vous admettrez donc que si une union pouvait sembler facile aujourd'hui entre Marie et vous, il n'en est plus de même aujourd'hui que, revenue dans sa famille, elle a cessé d'être la pauvre fille sans fortune et sans nom qu'elle était pour devenir une riche et noble héritière.

« Je fais appel aux scrupules de votre probité, monsieur. Vous ne pouvez donner, de vous et des vôtres, cette opinion au monde que, si Mlle de Derly a été recueillie, élevée par vous, c'était avec l'arrière-pensée de nous faire part de fortune plus tard selon de qui elle dépend à vous donner une réparation que, seule, vous auriez d'avance obtenue.

« Ce pauvre dédommagement à toujours été, j'en suis certaine, loin de votre pensée.

« Mais je viens vous offrir le seul moyen qui existe d'en donner une preuve éclatante à nous qui ne voulons pas perdre, comme moi, de la tendresse de votre cœur, de la parfaite sincérité de votre attachement pour ma fille, et un mot de votre plume décidera de votre sort.

« Ma confiance en vous égale l'inébranlable reconnaissance que j'ai vouée à ceux qui, pendant dix années, ont entouré Marie de soins et d'affection.

« Vous saurez faire profondément honnêtes et pénétrés du sentiment de vos devoirs, je n'aurais pas craint, en vous rappelant de Mme de Derly que vous connaissez vie à vie d'elle un langage, une attitude en opposition avec la volonté de sa mère.

« Vous nourrir, vous lui auriez permis de demeurer toujours une fille respectueuse.

(*A suivre*)

tendances et parfois. En vérité, s'il n'était surtout triste à pleurer, le projet de l'instruction intégrale serait bête à faire rire. »

La République Française

A propos des affaires de Russie :

« M. Jaurès n'est pas content et fait honte à M. Bourgeois en particulier et à tous les bourgeois en général de leur inaction.

« Rouvrir la Douma, dit-il, qui sera sans doute bientôt l'organe souverain de la vie russe, est une grande faute. Les démocrates russes garderont le souvenir amer de la défaillance de la France dans les jours difficiles ».

« Oh M. Jaurès a-t-il pris qu'on voulait blesser un même qu'on avait blessé la Douma ? Et d'ailleurs, qui peut répondre de la politique qui sera pratiquée demain chez nos alliés ? Ce serait associer notre propre politique à l'égard de la Russie au sort provisoire des partis en formation et en conflit. N'est-il pas plus simple de ne pas entrer dans cette mêlée où nous avons si gros à perdre et rien à gagner ? Il est fort heureux que M. Bourgeois ait réussi à éviter à notre Parlement la faute que les socialistes allaient lui faire commettre. »

Le Gaulois

A propos du général Picquart :

« Le gouvernement mieux averti a placé le nouveau chef d'escadron Dreyfus à la direction de Vincennes. En ce qui concerne le colonel Picquart, j'avoue ne pas comprendre l'opportunité du geste. Pour une action civile, il y a des récompenses civiles. Que ne le nommait-on grand croix de la Légion d'honneur ? Mais l'armée n'est pas une académie où l'on distribue ces grades en manière de prix Montyon. Les étoiles sont données à orner les képis de ceux qui ont de hautes actes militaires. Le général Picquart peut s'appliquer le vers suivant : « L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux ». M. Clemenceau maître civil, le général Picquart maître militaire, cela peut être la dictature de demain. »

VIOLENT INCENDIE A EVISA

Hier, toute la population évisienne était mise en émoi, par suite d'un violent incendie qui venait de se déclarer dans la maison de MM. Mathieu Cecaldi et Battini Antoine.

Cette maison dont l'étage inférieur était rempli de fourrage, a été presque entièrement détruite, malgré le concours de toute la population.

Nous manquerions, sans doute, à notre devoir, si nous ne relevions pas les actes de bravoure dont ont fait preuve quelques personnes. Parmi celles qui se sont le plus distinguées, nous devons signaler l'excellent Maire de notre commune, M. le Brigadier de gendarmerie, sans toutefois oublier le nom d'un jeune soldat de l'infanterie coloniale, M. Joseph Massoni.

Ce dernier, a fait non seulement preuve de courage, mais de par héroïsme — je puis le dire, — car je l'ai vu de mes yeux, au milieu des tourbillons de fumée, lutter contre les flammes, pour empêcher le feu de se communiquer aux maisons attenantes, lesquelles auraient été certainement détruites, sans le dévouement du brave et vaillant militaire.

Honneur aux marsouins !

UN TEMOIN DU SINISTRE.

DISTRIBUTION DES PRIX

du Lycée de Bastia

Nous rappelons que la cérémonie de la distribution des prix aux élèves du Lycée aura lieu samedi prochain, 28 juillet, à 8 heures du matin, sous la présidence de M. Henri Pierangeli, député de l'arrondissement de Bastia.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Signoret, professeur agrégé de philosophie.

Le Proviseur du Lycée a l'honneur de prier les familles des élèves qui, par erreur ou par oubli, n'auraient pas reçu de lettre les invitant à assister à la distribution des prix, de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'entrée des familles et des invités se fera par la porte du boulevard du Palais, qui sera ouverte à partir de 7 heures et demie. Les élèves, internes et externes, entreront par la porte de la rue de la Miséricorde de 7 h. 1/4 à 7 h. 3/4.

Les prix ne seront distribués aux externes qui ont au moins une nomination, de 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2, dans le cabinet de M. le Censeur.

OBSÈQUES DE M. CÉSAR FABIANI

Discours

de M. Joseph Ajaccio, avocat

Messieurs,

Notre Président, faisant partie de cette famille si douloureusement frappée dans ses plus chères affections, une voix plus autorisée que la mienne devait adresser au confrère regretté ce suprême adieu.

Mais les obligations professionnelles en ont décidé autrement, et au lieu et place de Me de Carafla, ancien bâtonnier, et de Me Antonetti, notre futur bâtonnier, retenus à la cour d'assises, c'est à un ami de la famille, à un confrère qu'a été confiée la délicate et douloureuse mission de parler au nom de notre Ordre.

Que dirai-je Messieurs, de César Fabiani ?

Je crains trop de raviver ici de profondes et légitimes douleurs, en rappelant même à grands traits ce que fut notre ami.

Comme avocat, comme journaliste, il sut toujours marcher hardiment sur les traces de celui qui l'avait déjà si brillamment précédé dans cette double carrière.

Au lycée de Bastia, où il fit une trop courte apparition, tous purent apprécier ce jeune homme aux allures franches et modestes dont la douceur de caractère ne se trouvait jamais en défaut.

Après avoir terminé de brillantes études à Janson de Sailly il sollicita en 1891 son inscription au barreau parisien où il réussit à occuper une place des plus honorables.

Ce fut pour nous un réel plaisir de le retrouver peu après, au sein de notre grande famille judiciaire, toujours si accueillante et de rencontrer de vieilles et solides relations d'amitié.

Bien que de sérieux intérêts eussent nécessité à nouveau son départ pour Paris, le barreau bastiais le compta définitivement parmi ses membres les plus distingués.

Il avait tenu à conserver ces liens de confraternité qui sont restés toujours l'honneur et le tradition de notre Ordre.

Tous nous avons pu apprécier ses grandes qualités de cœur et d'esprit mais seules des relations constantes pouvaient mettre en valeur cette exquise impeccable qui était le fond de ce caractère, bon et loyal.

Notre presse bastiaise perd, elle aussi, en César Fabiani un de ses plus honorables représentants.

Comme directeur de cet « Observateur de la Corse » où son père avait fait ses premières armes, il eut affronter avec succès une aussi redoutable comparaison.

Le public bastiais n'a pas encore perdu le souvenir de cet écrivain à la plume vive et alerte qui fixa plus d'une fois son attention.

Aussi, en l'apprenant tout jeune encore rédiger au Conseil municipal de notre ville, ses concitoyens témoignèrent de la haute estime où jouissait tous, à Bastia, ce nom qui est jadis, dans nos annales politiques, son heure de célébrité ; ils affirmèrent par la même occasion que César Fabiani en devenant l'objet de cette flatteuse distinction, avait conquis leurs suffrages, en forgeant leur sympathie.

Son grand amour pour sa ville natale ne s'est jamais démenti et ce sentiment se traduit aujourd'hui par cette manifestation dernière.

On l'était, certes pas, le retour encompté par ceux qui le savaient hier encore plein de force et de robuste jeunesse.

Le sort cruel se complait hélas ! à nous infliger sans ménagements, de ces amères déceptions, et devant cette tombe si prématurément ouverte, en présence de cette jeune destinée implacablement brisée, après huit jours de maladie, notre cœur se serre de tristesse.

Nous ne pouvons, hélas ! offrir que de banales paroles de consolation fatalement vouées à l'impuissance.

Que dire à ce père, qui avait placé ici sa suprême pensée et toutes ses espérances.

Inclinons-nous respectueusement devant sa profonde affliction en le priant d'agréer les condoléances émues de tous ses confrères dont j'ai l'honneur d'être l'interprète.

A vos côtés, père infortuné, vous avez encore deux puissants soutiens, d'eux fils qui vous permettront de traverser cette pénible épreuve. Reportez sur eux, ce qui vous reste encore de cette généreuse affection et vous trouverez, j'en suis certain, la force nécessaire pour surmonter le coup terrible qui vous accable.

Et toi, mon cher César, dors en paix, au champ de repos, et reçois au nom de tous tes amis un éternel adieu.

COUR D'ASSISES

Audience du 25 juillet

Présidence de M. DE FIGARELLI, *conseiller*

LE CRIME du Boulevard Saint-Angelo

Meurtre
Tentative de meurtre

Plaidoirie
de Me H. de Montera junior

« En venant ici par mon faible organe défendre la mémoire de son mari, dit le jeune et brillant défenseur, la veuve Mari a voulu donner un nouveau témoignage de son inaltérable attachement à celui qui, pendant plus de dix ans, l'entoura d'une entière tendresse, qui fut la fidèle compagnon de son existence, son ami le plus sûr et le plus dévoué. Elle avait l'obligation sévère de défendre elle-même aujourd'hui une mémoire si chère. Voilà pourquoi je me lève à cette heure ; et voilà pourquoi je prends dès à présent l'engagement de ne formuler aucune demande d'indemnité. »

Le jeune maître représente l'accusé comme un être violent, aux instincts sanguinaires, condamné à neuf reprises différentes pour coups et blessures, habitué par suite à provoquer des querelles et à verser le sang.

Dans la rixe sanglante du 20 mai dernier, Marchi a de nouveau donné un libre cours à la sauvagerie de ses instincts. On le voit en effet offenser sans raison un gaillard homme, et tandis que celui ci lui donne les explications les plus complaisantes, le frapper d'un bâton et le menacer d'un revolver.

Si à un moment donné les Mari et les Aliberti se sont armés d'un bâton et de chaises, c'est uniquement pour empêcher Marchi de se servir du revolver dont il était armé. Ils ont voulu simplement paralyser le geste qui allait ender l'existence à l'un d'eux et en blesser grièvement un autre.

Dans une émouvante péroraison, Me de Montera supplie les jurés de punir le crime de Marchi au nom d'une veuve éplorée à qui l'accusé a ravi son unique soutien, celui qui la faisait vivre, qui lui apportait son pain quotidien.

Réquisitoire

M. Agostini, substitut du Procureur général, requiert à son tour la condamnation de Marchi. Son cosier judiciaire prouve que l'accusé est un malfaiteur dangereux. Dans la journée du 30 mai dernier il a provoqué de paisibles citoyens qui ne lui causaient aucun ennui. Après avoir fort injustement reproché à Antoine Aliberti d'avoir perdu ses droits civils, il lui porte un formidable coup de bâton que Mari en voulant s'interposer reçut sur le bras droit. Et comme celui-ci est assez heureux pour lui arracher son gourdin, il braque son revolver sur la poitrine d'Antoine Aliberti.

Cette première scène indique quelles étaient les dispositions de l'accusé. Un peu plus tard la bagarre recommence devant le Palais de Justice et si à un moment donné Marchi a reçu des coups de chaises et de bâtons, c'est parce qu'il se disposait à faire un nouveau parti aux Aliberti.

On exagère singulièrement en disant que Marchi était assommé au moment où il a fait feu. En dehors en effet de deux blessures qu'il s'est faites lui-même, il ne porte sur lui aucune trace sérieuse de violence.

Tout ce que les jurés peuvent faire pour Marchi, c'est de l'admettre au bénéfice de la provocation. Aller jusqu'à l'impunité serait une incroyable faiblesse.

Une répression s'impose. Un exemple s'impose à Bastia, où chaque jour la tranquillité de la rue est troublée par des coups de revolver.

Plaidoirie de Me Antonetti

Pendant plus de deux heures, Me Antonetti plaide chaleureusement la cause de son client. Il démontre que l'accusé Marchi a agi en cas de légitime défense. Il résulte en effet, de la déposition du témoin particulièrement honorable, que cet homme au moment où il a tiré était littéralement assommé. Il était entouré de six ou sept individus armés de chaises et de bâtons. Les coups pleuvaient dru sur lui et on se demande comment sa tête a pu résister à de telles violences. Non seulement on faisait pleuvoir sur lui une avalanche de coups, mais on le blessait d'un coup de feu à la jambe et de deux coups de poignard au visage.

Les constatations encourues par Marchi n'ont pas l'importance qu'on a voulu leur attribuer. Elles sont toutes pour la plupart bénignes et il résulte de l'examen des docteurs qui les ont motivées, que Marchi n'a jamais frappé qu'après avoir été frappé lui même.

En terminant, Me Antonetti fait un chaleureux appel à la justice de MM. les jurés en faveur de son client qui n'a tiré que pour ne pas être tué.

Plaidoirie de Me de Carafla

Me de Carafla tient à ajouter quelques mots à la plaidoirie si complète de son confrère dans l'intérêt du très modeste fonctionnaire municipal dont on requiert aujourd'hui la condamnation de l'autre côté de la barre. Qu'importe les antécédents judiciaires de l'accusé. Devait-il se laisser tuer parce qu'autrefois il a été condamné ? S'il n'avait pas usé de son revolver il serait mort sous les coups de ses adversaires, car on l'assomait, déjà il était couvert de blessures.

Le Verdict

Le verdict du jury étant négatif, Marchi Jean est acquitté.

Deuxième affaire

L'accusé est un jeune homme de 18 ans. Il a donné la mort à un hideux satyre qui avait brutalement saisi sa sœur, une fillette de 13 ans, et l'avait violée.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le 12 août 1905, Mozzi connut Antoine, âge de 16 ans, berger, ayant appris que sa sœur Marie-Dominique, âgée de 13 ans, avait été violentée par le bûcheron Silvestri Rinaldo, résolut immédiatement d'en tirer vengeance en lui donnant la mort.

Dès le lendemain, armé de son fusil, il surveilla les mouvements de Sylvestre. Le 14 août, vers midi, l'accusé se rendit au lieu dit « Suara » territoire de Sartene, où il trouva Sylvestre occupé dans une aire avec Santarelli Jean Paul et d'autres personnes à remplir des sacs de paille. Mozziconacci salua la société et demanda même à Silvestri des nouvelles de sa santé, puis profitant du moment où Santarelli, qui s'était éloigné avec son mulet, venait de disparaître derrière un soulèvement de terrain, il fit feu par deux fois, avec son fusil sur Silvestri qui tomba foudroyé la tête fracassée par deux balles. L'accusé jeta ensuite sur le cadavre de sa victime une lettre en s'écriant : « tiens, je te laisse mon », Par l'enveloppe, bordée de noir de cette lettre on lisait ces mots écrits au crayon : « Souvenir de M. Mozziconacci Antoine, fils d'Isabelle ».

Mozziconacci prit immédiatement la fuite. Il s'est constitué prisonnier le 17 avril 1906.

Interrogatoire

L'accusé reconnait avoir tué le violateur de sa sœur et avoir épinglé sur son cadavre l'étiquette suivante : « Souvenir de Mozziconacci Antoine, fils d'Isabelle. »

Son devoir, dit-il, lui commandait de venger cette enfant des violences dont elle avait été l'objet.

Audition des témoins

Quatre témoins font connaître qu'ils se trouvaient en compagnie de la victime quand survint l'accusé qui, sans proférer une parole, déchargea sur elle deux coups de fusil, puis dit à ceux qui étaient présent : « J'ai tué cet homme qui a pris de force ma sœur, une enfant de 13 ans. » Puis il ajouta : « Voyez je laisse quelque chose » ; et il jeta sur le cadavre l'étiquette suivante : « Souvenir de Mozziconacci Antoine, fils d'Isabelle ».

⁂

La parole est donnée à M. Agostini, substitut du procureur général, qui prononce son réquisitoire.

Plaidoirie

Me de Carafla, se trouvant indisposé a prié la Cour de renvoyer à demain la fin des débats.

⁂

Aussitôt après l'affaire Mozziconacci, l'audience sera suspendue pendant une demi-heure, puis la Cour commencera l'affaire de Portovecchio, qui est la dernière de la session.

⁂

Audience d'aujourd'hui :

Gianni Constantin, cultivateur, Candoli Pierre-Antoine, propriétaire, demeurant tous deux à Portovecchio. Assassinat et complicité de ce crime et tentative d'assassinat.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, Me de Carafla et Decori.

L'Horrible assassinat DE LUPINO

Les inculpés
mis en présence du cadavre

Hier matin, M. J. Nivaggioli faisant fonctions de juge d'instruction a repris de cette affaire.

Il s'est transporté sur les lieux du crime où il avait fait conduire les inculpés Ghisoni Mathieu, Petrignani Antoine et Pacifique Noël et on avait été convoqués quatre témoins pris parmi les ouvriers qui travaillaient à la maison en construction située non loin de la propriété Ara, sur le sentier de Monserrato.

Mis en présence des inculpés, les témoins les reconnaissent comme étant ceux qu'ils ont vus traverser le sentier après les coups de feu partis de la maison d'Ara.

L'un des témoins a même vu Petrignani qui, en arrivant près de la maison, a fait un geste significatif voulant indiquer à ses camarades que du monde se trouvait tout près et qu'il ne fallait pas parler.

Les trois inculpés ont été ensuite, l'un après l'autre, mis en présence du cadavre. Ghisoni à la vue de sa victime s'est vivement troublé, est devenu d'une pâleur extrême et c'est à peine s'il a pu balbutier quelques mots en réponse à la question de M. le Juge d'Instruction lui demandant s'il reconnaissait le cadavre.

Petrignani et Pacifique ont été également pris d'une grande émotion à la vue de la malheureuse victime.

Les trois inculpés ont ramenés à Bastia sous l'escorte de la police.

Le magistrat instructeur donne ensuite l'ordre de mettre en bière le cadavre dont l'autopsie avait été faite le matin vers 6 heures, sur les lieux mêmes, par M. le docteur Zuccarelli.

L'homme de l'art a relevé cinq blessures dont deux mortelles.

L'un des coups après avoir fracturé une côte, avait tranché l'artère aorte et occasionné une mort presque instantanée ; un autre coup porté à terre, après la mort, avait profondément lésé l'estomac dans tout son étendue.

Le meurtrier s'est servi d'un couteau dont la lame devait avoir au moins 12 centimètres.

Arrestation de Ghisoni

Avant de se transporter sur les lieux, M. le juge d'instruction avait procédé à l'audition de M. Canali, le voisin de M. Ara Hyacinthe, qui est arrivé le premier sur les lieux.

Dans l'après-midi M. Nivaggioli a procédé à l'interrogatoire des trois inculpés.

Ghisoni Mathieu est interrogé le premier. Il consent à parler sans l'assistance d'un conseil et reproduit sa déclaration à M. le Commissaire central. Il importe de faire connaître que dès le matin, Ghisoni avait reconnu avec M. Dumas, avoir pénétré tout seul chez Ara et lui avoir porté un seul coup de couteau par derrière.

Ghisoni complète ses déclarations devant le magistrat instructeur.

Il a passé la matinée de mardi avec Pacifique, dans diverses cantines, a ensuite rencontré Petrignani à la Citadelle chez la marchande de vin Lilla, et tous les trois se sont dirigés vers une heure, du coté de Lupino.

Arrivés au jeu de boules de la veuve Gandolfi, ils ont traversé la voie ferrée et se sont engagés dans le sentier qui conduit au Macchione.

S'étant arrêté un moment, Ghisoni a perdu de vue ses deux camarades et a pris à travers champs pour les retrouver. Il a rencontré Petrignani sur le sentier qui descend du Macchione à la gare, l'a quitté pour se mettre à la recherche de Pacifique, et pendant que Petrignani descendait à la gare, il se dirigeait du côté opposé, arrivant ainsi près de la grille de la porte d'entrée de la propriété Ara. Là deux chiens voulurent l'empêcher de passer ; il leur a tiré des pierres.

C'est alors que le « vieux », pour nous servir de l'expression de Ghisoni, qui était sur le perron de sa maison, lui dit : « Si tu ne t'éloignes pas je te tire un coup de revolver. »

Ghisoni lui ayant dit qu'il n'en aurait pas eu le courage, le « vieux » a déchargé sur lui un coup de revolver sans l'atteindre. Il a pris la fuite, est descendu à la gare où il a raconté à Petrignani et à Pacifique ce qui venait de se passer. Ils ne tardaient pas à se diriger tous les trois du coté du Macchione pour demander au « vieux » des explications sur le coup de feu qu'il venait de tirer. Ils arrivèrent ainsi à la propriété Ara. Le propriétaire était sur le perron, son revolver à la main. Ghisoni reconnait pour la première fois, avoir assailli Ara à coups de pierre ; ses camarades en firent autant. Il prétend avoir essuyé trois autres coups de feu et s'être ensuite dissimulé avec Petrignani et Pacifique pour faire croire à la victime qu'ils étaient partis.

Peu d'instants après Ghisoni profitant de ce que le « vieux » regardait du coté opposé à la porte d'entrée, s'est introduit dans la propriété, a gravi sans faire de bruit, l'escalier et, surprenant Ara par derrière à l'entrée même de sa maison, lui a porté un coup de couteau dans la région dorsale et a aussitôt pris la fuite.

Ghisoni affirme qu'il a pénétré tout seul chez Ara, ses camarades étaient dans le sentier à une certaine distance.

Il prétend avoir jeté à la mer le couteau dont il s'est servi pour frapper sa victime ; il ne s'est pas emparé du revolver d'Ara et ne sait ce qu'il est devenu.

Interrogatoire de Pacifique

Pacifique Noël ne veut faire aucune déclaration sans l'assistance de son conseil Me de Carafla. L'interrogatoire de cet inculpé est renvoyé à un autre jour.

Interrogatoire de Petrignani

Petrignani est d'accord avec Ghisoni sur la première partie de son interrogatoire. Il a été avec lui et Pacifique à Lupino, les a quittés près de la voie ferrée pour aller s'asseoir à la gare. Là il en entendu, quelque temps après, une détonation d'arme à feu.

Pacifique l'a rejoint lui apprenant que Ghisoni se disputait avec un vieux qui lui avait tiré un coup de revolver.

Ils sont montés tous deux au Macchione, ont rejoint Ghisoni et, arrivés à la propriété Ara, celui-ci a tiré sur eux un coup de revolver.

Petrignani s'est éloigné dans la direction de Monserrato sans savoir si ses camarades marchaient derrière lui.

Il n'a pas tiré de pierres et n'a pas vu Ghisoni pénétrer dans la maison d'Ara. Ghisoni ne lui a pas dit ce qui venait de se passer.

Petrignani est arrivé à la chapelle de Monserrato, a pris le chemin conduisant à la maison Gianotti, la route de Saint Florent, celle de Cardo jusqu'à la villa Sisco, là il s'est engagé dans le sentier aboutissant à l'asile des vieillards puis il est rentré à Bastia par le chemin de Ste-Claire. Petrignani n'a pu expliquer ce long détour.

Le magistrat instructeur a placé les trois inculpés sous mandat de dépôt avec ordre de les isoler complètement.

Cette affaire est menée avec célérité par le magistrat instructeur. Il reste bien des points à éclaircir, mais on y parviendra grâce à l'habileté de M. Nivaggioli, qui possède toutes les qualités du juge d'instruction.

Il est juste également de relever que dans cette affaire M. l'unas a fait preuve de beaucoup de tact en faisant procéder si rapidement à l'arrestation des trois inculpés et en obtenant les aveux de Ghisoni.

Les agents de police méritent également des éloges et une gratification pour les récompenser d'avoir débarrasser la ville de trois individus aussi dangereux.

Obsèques de la victime

L'émotion causée par le récit de l'horrible assassinat dont a été victime, mardi, M. Hyacinthe Ara, est loin d'être calmée. En dehors de ses relations personnelles et de sa nombreuse parenté, tout le monde à Bastia, connaissait M. Ara, qui, pendant très longtemps, a dirigé le service des colis postaux à la Compagnie Fraissinet.

A 5 heures de l'après-midi une foule d'amis se trouvaient réunis dans l'étroit chemin qui, du pont en fer de Lupino, conduit à la propriété Ara, attendant la levée du corps de la malheureuse victime du drame du Macchione.

Nous avons pénétré dans la maisonnette où M. Ara avait l'habitude de se reposer des fatigues de la journée, nous avons vu la table rectangulaire où il prenait tranquillement ses repas et où l'on avait placé sa bière, et nous avons contemplé de la petite fenêtre-balcon, à l'endroit même où il a été lardé de coups de couteau, la riante campagne d'alentour, que les derniers rayons du soleil semblaient éclairer, ce soir-là, de lueurs sinistres.

Quand le convoi funèbre a été en marche et que les cris désespérés de la veuve inconsolable eurent fait verser quelques larmes aux cœurs les plus endurcis, nous nous sommes un moment demandé par quel étrange sentiment des êtres humains, de tout jeunes gens, avaient en plein jour, à une petite distance de la gare, ensanglanter leurs mains en assassinant lâchement un vieillard qui était arrivé à l'âge de 70 ans, estimé et honoré de tous.

De minute en minute la foule grossissait et, arrivé sur la route nationale, la circulation était devenue presque impossible. Après que M. l'abbé Ambrosini eut donné l'absoute, en plein air, la bière a été placée dans le corbillard. Une superbe couronne avait été offerte par les employés de la Compagnie Fraissinet, anciens collègues de la victime.

Un imposant cortège de parents et d'amis a escorté la voiture mortuaire jusqu'au Cimetière.

MM. Giannardi, commis principal des postes et télégraphes, et S. Camugli, gendres du défunt, conduisaient le deuil.

Nous adressons à Mme veuve Ara, née Ferrandini, ainsi qu'aux familles Giannardi, Camugli, Ferrandini, Casanaggio et Clément l'expression de nos condoléances les plus sincères, les plus émues.

Compagnie Française des Eaux

EAUX DE BASTIA

Le directeur de la compagnie des eaux a l'honneur d'informer la population que des réparations nécessitant le retrait de l'eau devant avoir lieu sur la conduite d'amenée, la ville sera privée d'eau pendant 24 heures à partir de ce soir.

Demander partout

« UN MORELLI »

Grand Vin Apéritif

Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1905)

La plus Haute Récompense

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	24 juillet	25 juillet.
Rentes de 3 0/0 ancien	96.85	96.90
— 3 p. 0/0 amortis.	97 25	97.35
	ex-coupon.	

00396

Nouvelles Militaires

Mutations

Gendarmerie

Paris, 25 juillet.

M. Brione, chef d'escadron de gendarmerie breveté, récemment nommé au commandement de la 2e compagnie de la 15e légion ter, à Bastia, passe dans l'infanterie de la garde républicaine.

Artillerie

M. Chevrel, capitaine au 47e bataillon d'artillerie à pied, passe au 13e bataillon, et est désigné pour Bonifacio.

M. Martin, capitaine au 13e bataillon d'artillerie à pied, à Bonifacio, passe au 16e bataillon de même arme.

M. Saule, sous-officier-mécanicien au 12e rég. d'artillerie à Oran, est nommé stagiaire gardien de Batterie, à Bastia.

M. Labfel, stagiaire gardien de batterie à la direction de Bastia, passe avec son grade à celle de Cherbourg.

Mouvement Administratif

Paris, 25 juillet.

Un grand mouvement administratif est en préparation au ministère de l'intérieur.

Ce mouvement portera sur 9 préfets et 25 sous-préfets ou secrétaires généraux.

Cinq sous-préfets seront nommés préfets.

Ce mouvement sera présenté à la signature présidentielle au prochain conseil des ministres.

A MODANE

Violents orages

Deux millions de dégats

Chambéry, 25 juillet.

Les dégats causés au village des Fourneaux, près Modane, par suite de l'éboulement de terres provenant de l'orage qui s'est abattu hier sur Modane et ses environs, s'élèvent à plus de deux millions de francs.

Heureusement il n'y a aucune mort à déplorer.

Les communications avec l'Italie sont toujours interrompues.

Chambre des Députés

Les Interpellations

Paris, 25 juillet.

M. Mougeot, député de la Haute-Marne, vient d'informer M. Etienne, ministre de la guerre, qu'il l'interpellerait, à la rentrée des Chambres, sur les vexations dont sont victimes dans l'armée les officiers républicains, ainsi que sur certains chefs de corps qui ajoutent des peines nouvelles au code de discipline militaire.

Cette interpellation n'aura pas lieu avant le mois de novembre.

La mort de Syveton

Révélations sensationnelles

Paris, 25 juillet.

Le docteur Barnay, beau-frère de Syveton, a déclaré à un rédacteur de l'*Intransigeant*, qu'il a recueilli des indications très précieuses sur la triste mort de son malheureux beau-frère, et que bientôt la lumière sera faite sur ce douloureux événement.

Une Inauguration

Paris, 25 juillet.

Le président de la République a inauguré, aujourd'hui, le théâtre de la Maison des Comédiens à Pont aux Dames.

Cette cérémonie avait attiré un public très nombreux appartenant au monde des lettres, des théâtres et des concerts.

M. Fallières a prononcé un discours qui a été très goûté.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

A St-PETERSBOURG

Les mesures de répression

Saint-Pétersbourg, 25 juillet.

Le préfet de police a interdit les meetings, les conférences et les rassemblements.

Les bureaux de rédaction de vingt journaux ont été fermés.

De nombreuses arrestations ont été opérées.

L'agitation ouvrière est toujours très grande.

VARSOVIE

Assassinat d'un colonel

Saint-Pétersbourg, 25 juillet.

On télégraphie de Varsovie :

Le colonel Salamatof a été poignardé dans la rue, au moment où il sortait de chez lui.

Le meurtrier s'est enfui, et personne n'a pu fournir aucun renseignement sur son compte.

MOSCOU

Arrestation de 65 socialistes

Moscou, 25 juillet.

Les membres des comités socialistes, qui sont les principaux organisateurs des grèves, ont été arrêtés aujourd'hui.

Les arrestations s'élèvent à une centaine environ.

EN COURLANDE

Destruction d'un château

Saint-Pétersbourg, 25 juillet.

Le somptueux château du Comte de Medem, dans la province de Courlande, a été complètement détruit par les flammes.

SARATOFF

Arrestation de socialistes

St-Pétersbourg, 25 juillet.

Une centaine de socialistes, parmi lesquels de nombreux soldats, ont été arrêtés dans la matinée.

Des mesures très sévères sont prises contre tous les ennemis du gouvernement.

BASTIA LA NUIT

BLESSÉ MISTÉRIEUX

La série rouge continue.... C'est la semaine sanglante et ce n'est peut être pas fini. Du train dont vont les choses il faut s'attendre à enregistrer chaque jour quelque affaire nouvelle.

Hier soir, à 8 heures, un vieillard de 72 ans, nommé Jean Laurenti, de Cagnano, de passage à Bastia, a été transporté à l'hôpital civil par les soins de l'Assistance publique, sérieusement blessé au bras droit.

Le rapport de police dit que la victime se serait blessée accidentellement en tombant dans les escaliers de la rue Pino, numéro 1, où demeure son fils.

Le rapport de l'Assistance publique nous apprend, au contraire, que Laurenti avait été trouvé blessé dans la rue de l'Opéra, en face la *Laiterie Modèle* où existaient des traces de sang sur le trottoir.

La blessure de Laurenti a dû être faite avec une arme tranchante. C'est d'ailleurs l'avis de ceux qui, à l'Hôpital civil, ont pansé le blessé.

Tribunal de Commerce de Bastia

Faillite Dominici François

Par jugement en date de ce jour, le sieur Dominici François, ci devant marchand tailleur à Bastia, a été déclaré en état de faillite ouverte ;

Date provisoire de cessation de paiement : 5 août 1905.

Juge commissaire : M. Angeli.

Syndic provisoire : M. Graziani, agréé.

Les créanciers du dit sieur Dominici, sont invités à se présenter le 9 août, à 8 heures du matin, en Chambre du Conseil du Tribunal, aux fins de l'article 462 du code de commerce.

Le Greffier, CIPRIANI.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Antoine Bartoli, née Batini ; Mme veuve Galletti de Maipe, née Bartoli ; Mme veuve Frédéric Batini, née Mazzoni ; M. Jules Batini, ouvrier, M. Louis Batini, commis principal des douanes à Narseille ; Mlle Elise Batini ; M. et Mme Galetti de Maipe ; Mme veuve Gorgeu, née Batini ; Mme et M. Dominique Bartoli, capitaine au long-cours ; M. et Mme Antoine Louis Giaconi ; M. et Mme Antoine Giaconi et leurs enfants ;

Les familles Jean Paul Bartoli, Renucci, Santelli, Renucci, Mlle Pauline Bartoli, Santelli, Valette, Santelli, Notaires de Calvro, Tchabald Bartoli, Zitero, Sergère, Capurro, Corti, Pompei, Alessandrini,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Antoine Bartoli

leur époux, frère, beau fils, beau-frère, oncle, neveu, cousin et allié, décédé à Bastia, le 24 juillet 1906, à l'âge de 40 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 26 du courant, à 9 heures et demie du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue du Lycée, 15.

Marque recommandée

COGNAC — FINE CHAMPAGNE

BOULESTIN & Cie

COGNAC

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grand assortiment de chaussures en couleurs
Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et de Cargèse qu'il reçoit régulièrement par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LA HELLE 47, Rue Lafayette, Paris

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAÏ DE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Malle du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ou ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLEMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

COURS SECONDAIRES
de Jeunes Filles d'Ajaccio
DIRIGÉS PAR Mlle LUCIE OTTAVI
Officier d'Académie

Cours fondés en 1882 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, ils sont aussi ceux Cours sont tenus par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'instituteurs et d'institutrices.

L'excellente position, au bord de la mer, très splendide sur le golfe, aux et par, fait offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de salubrité.

Pensionnat
Demi-Pensionnat — Externat
PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904-1905

4 Élèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées;
4 Admises à l'Ecole Normale sur 5;
16 Reçues supérieures sur 18.
Des institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Etablissement.
Préparation spéciale au concours d'admission à l'Ecole Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI
La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1879).
... papier de Chine, format 80×57 ... 6 fr.
... papier Chine ... 5 fr.

HOMMES CÉLÈBRES
Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878)
Sampiero Corso
Pascal Paoli
Napoléon Bonaparte
... papier de Chine, format 60×30 Chaque. 2 fr.

Ste Dévote, Patronne de la Corse
(Salon de 1879)
... papier de Chine, format 65×50 ... 5 fr.
... papier Chine, format 40×30 Edition ... 2 fr.

EN VENTE :
AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.
BASTIA, de M. OLLAGNIER, Libraire

Ne pas oublier que l'Amer Mattei est utile pendant l'été indispensable pendant l'hiver.

Le meilleur des cigares à 0,10 sans contredit le Cigare Mat à demander dans tous les débits.
On se trouve ...



Lisez tous les Jeudis le
Journal des Voyages
La plus attrayante des publications hebdomadaires.
ROMANS D'AVENTURES
par les auteurs les plus célèbres :
Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Leturque, etc.
Récits d'Explorations, de Nombreuses Variétés.
SUPERBES ILLUSTRATIONS
15 centimes le Numéro. En vente partout
Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 2 fr. 50, adressé. 156, rue Montmartre, Paris.

PHAÉTON
A vendre, pour cause de changement de domicile s'adresser à M. Bernacchi, rue de l'Opéra, Bastia.

PIME INÉDITE
A NOS LECTRICES
Celles de nos lectrices qui voudront bien envoyer leur adresse à LA BRODERIE PRATIQUE 29, rue Centrale, à Lyon recevront gratuitement un exemplaire de ce journal, dont chaque numéro contient une page de dessins piqués d'une valeur de 1 fr. 50.

ANCIEN CABINET
DE M. LE DOCTEUR PASQUALINI
4, rue des Terrasses, Bastia
Fabrication et réparations de dentiers artificiels
F.-S. MORATI
Ancien chef de section des hôpitaux de Dijon, de Marseille, etc., travaille, comme opérateur, en mécanique dentaire, spécialement pour MM. les docteurs et chirurgiens-dentistes (diplômés).
N. B. — Les matières premières devant servir à la fabrication des dentiers proviennent des Ire maisons de Paris.

Installation
à Gaz et Acétylène
Jean Cini, ex ouvrier du Gaz
Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage. — Travail soigné et garanti.

L'LIQUEUR DE NOIX
par M. SIMONCELLI
Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1887), Croix de mérite et Médaille d'or Exposition internationale de Bastia (1903)
Dosée de propriétés stomachiques, recommandée par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et notamment par M. Combescure, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette Liqueur fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arome et son velouté.
Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'atténuer leurs souffrances, dans les cas d'épidémie et souveraine contre le mal de mer et les coliques.
La LIQUEUR DE NOIX se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.
Dépôt à la Villa près Cardo et à Bastia chez E. LUCIANI, pharmacien, place des Terreaux.
En vente dans les principales maisons.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — ne disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Atelier de Dorure
SAUVEUR MAGGIOTTI, Doreur
Rue des Terrasses, Bastia
Travaux et réparations d'objets d'Eglise
Chandeliers Reliquaires, Trônes, Crucifix, Statues, Croix, etc., etc.
Ces travaux sont exécutés avec soin et à des prix modérés.
Exécution de travaux de dorure dans les églises, ainsi que dans les appartements.

LA GRAINE Ste-VINCENT
guérit radicalement
CONSTIPATION
Hémorroïdes, Maladies du Ventre
Foie, Vessie, Voies urinaires
Prospectus à Tous
Santé, Vigueur
A. DETHOREY, Phien spécialiste, NANCY
envoi contre mandat
Boîte 2 francs. — *Dans toutes les Pharmacies*

Un très grand nombre de personnes ont reconnu et proclamé les vertus curatives des
PILULES DÉPURATIVES
du Docteur GOLVIN
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient aux personnes de toutes les maladies chroniques telles que Dartres, Rhumatismes, Vices Humeurs, Fraîcheurs, Engorgements, Laid répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Echauffements, Faiblesses, Anémie, Mauvaise Estomac, Intestins paresseux.
M. D. : Un boîte avec la NOTICE DE LA SANTÉ toute vertus remarquables.
Se vend dans toutes bonnes pharmacies ou par la poste franco contre mandat adressé à M. Fresnel-Sannac, chimiste, 59 rue Saint-Denis à PARIS

ALAMBICS DERBY
Constructeur à la recherche des Fondateurs de Cru
DERBY Fils Aîné
RIOM, 6, Faubg St-Jean, PARIS

Indispensable en Campagne
Faites d'un aliment un fait à deux fois qui contribue à la fois tout les renseignements qu'on trouve dans un guide de publications et aussi une foule de renseignements d'une utilité pratique et journalière. Vous trouverez dans cet ouvrage, en dernière page, un tableau qui vous permettra de connaître à tout instant la température qu'il vous faut pour la cuisson de vos aliments.
L'ALMANACH DE LA GAZETTE DU VILLAGE
Envoi franco contre mandat-poste de 0 fr. 50 adressé à M. Fresnel-Sannac, chimiste, 59 rue Saint-Denis à PARIS

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXIe ANNÉE — JEUDI 26 JUILLET 1906 — N. 201

00395

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	32 »	16 »	8 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Anne.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 15 m. — Coucher, 6 h. 00 s.
Premier quar., le 28. — Pleine Lune, le 4
Fête de Demain : Saint Pantaléon.

25 JUILLET

LA DISSOLUTION DE LA DOUMA

Les conseillers de l'empereur de Russie lui ont fait hier commettre une faute qui sera peut être irréparable. Un oukase impérial dissout la Douma. La réunion d'une nouvelle Chambre est annoncée pour le 5 mars 1907. Le mode d'élection de cette Chambre sera ultérieurement fixé. En d'autres termes, les garanties parlementaires sont suspendues en Russie pour une durée de sept mois. Et sans avoir rien tenté pour faire loyalement l'expérience d'une collaboration normale avec la Douma, le Gouvernement renvoie l'assemblée, comptant probablement que d'ici à la session prochaine beaucoup d'eau passera sous les ponts.

La responsabilité que prend ainsi Nicolas II est lourde. Nous ne parlons pas de sa responsabilité personnelle. Elle disparaît en effet dans la responsabilité de sa fonction. Celle-ci est écrasante. Et ceux qui en cette occasion ont suggéré ou imposé à l'empereur cette résolution ont engagé une terrible partie. L'impartialité absolue avec laquelle nous avons jugé les événements russes au cours des derniers mois nous a valu tour à tour les critiques des deux camps. Tantôt des membres de la Douma nous ont reproché de discréditer l'Assemblée par d'injustes critiques. Tantôt le général Trépof a déclaré que par notre sévérité pour les pouvoirs publics nous faisions le jeu de la révolution. En réalité, le seul jeu que nous ayons fait a été celui de l'apaisement. Et jusqu'au dernier moment, nous n'avons pas voulu désespérer de voir l'Empereur accorder aux éléments modérés de la Douma le crédit de confiance qu'ils méritaient. A l'heure où nous sommes, tous les esprits indépendants seront d'accord pour constater que, si cet espoir est déçu, ce n'est pas à la majorité de l'Assemblée qu'il faut s'en prendre. La rupture est consommée. Elle l'est par la volonté d'un ministère incapable, d'une cour aveugle et d'un souverain faible.

Quand la Douma s'est réunie, elle a commis des fautes de tactique que nous n'avons point dissimulées. Elle a rédigé une adresse excessive, surchargée de vœux inutiles. Elle s'est emportée à des violences de langage. Le gouvernement n'en a été que plus à l'aise pour répondre à l'adresse par un *non possumus* à peu près général. Et le vote du 26 mai, réclamant à l'unanimité moins 7 voix la démission du ministère, a marqué l'antinomie des points de vue. A ce moment, on pouvait craindre que M. Aladine et quelques autres faux paysans du même genre ne réussissent à terroriser l'Assemblée et à mener par le chantage les constitutionnels démocrates. Mais peu à peu ceux-ci se sont ressaisis et ont compris combien il était dangereux pour eux de sembler, fût-ce par complaisance, solidaires de la révolution. Dans des votes successifs, ils se sont séparés des *travaillistes* et aussi des socialistes. Ils ont prouvé tout à la fois leur indépendance et leur modération. Hier encore, malgré des hésitations et des incertitudes que leur situation difficile explique suffisamment, ils ont cherché à ramener la discussion agraire sur le terrain légal. Et si cette discussion ne les a point fortifiés, du moins peut-on dire que jusqu'au bout, le parti *cadet* dans son ensemble est resté correct et calme, parfaitement digne de fournir les ministres que le tsar un moment a songé à choisir dans ses rangs, mais qui ont été écartés par le veto d'une camarilla de palais.

En face de cette majorité parlementaire, un peu nerveuse, un peu grandiloquente, mais meilleure en somme que ce qu'on pouvait attendre d'une première expérience, qu'avons-nous vu ? Un ministère d'une médiocrité qui n'a jamais été, qui ne sera jamais égalée. Un président du conseil poussé à ce poste d'honneur et de peine par le plus invraisemblable des hasards ou le moins explicable des caprices, affichant à l'égard d'une Assemblée qu'il fallait guider, éduquer, maîtriser, un dédain qui très vite s'est traduit par l'absence. Des ministres parmi lesquels il y avait de braves gens bien intentionnés, mais que rien ne préparait à leur tâche et qui, dans toutes leurs apparitions à la tribune, justifièrent par leur incapacité les huées qui s'adressaient à leur politique. Par-dessus tout, un système de gouvernement dont le prince Garoussof dévoila les tares mortelles sans provoquer une seule contradiction, mélange d'autocratie et d'anarchie qui n'invoque le principe d'autorité que pour le prostituer entre les mains des sbires de la police secrète et où l'ignorance d'en haut ne suffit pas à excuser les massacres d'en bas.

D'après les télégrammes qui nous parviennent, le décret de dissolution n'est pas motivé. Peu importe d'ailleurs. Depuis plusieurs semaines, l'Empereur était obligé de choisir. Il fallait être avec la Douma ou contre elle. C'est au second parti qu'il s'est arrêté, sans comprendre que, pour en venir là, mieux valait d'abord avoir prolongé l'expérience et divisé les responsabilités. On savait que les *cadets* étaient prêts à prendre le pouvoir, non sans abnégation, car quelle aurait été, à la tête des administrations russes, telles qu'on les connaît, leur situation ? Malgré cela, on affecte de les ignorer. On s'en est tenu au cabinet Goremykine. Et le jour où il a paru impossible de prolonger cette gageure en présence d'une Chambre impuissante, mais présente, on a mis cette Chambre en vacances, en prenant sept mois de marge avant d'en réunir une autre. C'est de la politique de casse-cou.

Nicolas II est personnellement le plus loyal des hommes. Or, ses conseillers viennent de lui faire violer la promesse qu'il avait souscrite en convoquant la Douma. Car la Douma, par ses votes, n'a pas justifié la mesure dont elle est l'objet. Et c'est pour cela que l'avenir est sombre. Le peuple avait confiance dans l'appel que l'Empereur lui avait adressé. Quand il verra revenir les membres de l'Assemblée dissoute par oukase impérial, que deviendra cette confiance ? Peut-être espère-t-on qu'une Chambre élue autrement sera plus facile à mener. Cet espoir est d'une évidente vanité. Peut être compte-t-on qu'on pourra éviter même la réunion d'une nouvelle Douma. Mais au prix de quelle répression ? Et d'ailleurs avec quoi réprimer et au nom de quoi ? Pour avoir manqué de courage dans la pratique d'un régime nouveau et difficile, mais viable, le gouvernement impérial vient d'engager le pays dans une crise dont on ne peut ni mesurer les dangers ni apercevoir le terme.

(*Le Temps*).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 26 juillet à 8 h. 1/2

Marche Militaire,	Sellénick.
Sémiramis, ouverture,	Rossini.
Sourire d'Avril, valse,	Depret.
Faust, fantaisie,	Gounod.
Gavotte des petites princesses,	André.

Le Sous Chef de musique, TOUSSONE

Abonnements de Saison

Le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs partant en villégiature des *Abonnements de Saison* au prix de 50 centimes par semaine.

Ecole de Saint-Cyr

Ont été admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école spéciale militaire :

MM.

Bernardi Etienne Honoré-François-Xavier ;
Bonaccorsi Gabriel-Henri-Marius ;
Bonavita Auguste ;
Giambelli Joseph-Dominique ;
Mariel Noël-Mathieu ;
Vanelsini Jean ;
Venturini Marius-Louis ;
Viacomini Désiré-Pierre-Sylvestre.

Admissible des années précédentes, M. Colonna de Leca Dominique-Marie.

Ce que disent les Journaux

Le Siècle

De M. de Lanessan, à propos des radicaux-socialistes :

« Le programme radical n'a rien de commun avec le programme collectiviste, et il y aurait folie de la part d'un gouvernement radical à consentir d'appliquer les principes collectivistes, car il serait aussitôt abandonné par la majorité radicale dans la Chambre et dans le pays à qui reclamer la réalisation par le gouvernement. Pour le moment, il n'y a pas lieu d'y songer, et les radicaux ne doivent se laisser entraîner hors de leur voie ni par les beaux discours, ni par les accusations immodérées de conservatisme dont les collectivistes paraissent vouloir user comme d'un fouet ; ou faire marcher le gouvernement à la majorité nouvelle qui s'est groupée sous sa direction. »

L'Autorité

De M. Paul de Cassagnac sur l'instruction intégrale :

« Voici que ce pauvre homme qui a nom Gustave Rivet vient réclamer l'instruction intégrale pour l'âge où il devra embrasser sa profession. Le gouvernement et ses manœuvres iront mieux beaucoup plus digne, plus morale et plus nécessaire en se mettant sévères à l'endroit des instituteurs auxquels le père de famille est contraint de confier son enfant.

« Le pédagogue peut à son gré défigurer l'histoire, farcir le cerveau et le cœur des enfants de tous les mensonges, de toutes les légendes accréditées par les manuels

157 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le
Conducteur d'Omnibus
PAR
ALFRED SIRVEN & A. SIEGEL
TROISIÈME PARTIE
LA MÈRE

— Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que la mère de Marie aurait permis qu'une fausse adresse nous fût donnée ? Oh ! ce serait bien mal de sa part. Je ne l'aurais pas crue capable d'une telle hypocrisie. Il est vrai que cet individu qui l'accompagnait ne me paraissait pas grand'chose de bon. Mais non !... c'est une mauvaise pensée que j'ai là. Il y a une grande cour dans ce chantier et sans doute que, dans cette cour, je trouverai la maison habitée par Mme de Berly. Tout de même, ce serait drôle qu'elle fût allée loger dans cet endroit qui n'est guère élégant. Après tout, c'est peut-être pour mieux dépister l'oncle de la petite. Voyons toujours.

Elle entra dans le chantier et s'informa.

Personne dans la maison ne connaissait Mme de Berly.

— Vous devez vous tromper, insista la bonne vieille. C'est une dame entre deux âges, à l'air distingué, à l'apparence maladive. Elle a dû ramener hier avec elle une belle jeune fille fraîche comme une rose et qu'on a pu remarquer à cause de son infirmité, car elle est sourde muette, la pauvre enfant.

Le propriétaire du chantier et ses employés répétèrent leurs premières affirmations.

— Vous vous êtes sans doute trompée de numéro, assura le maître de la maison ; voyez autour d'ici, sur la route, il ne manque pas de villas habitées par des bourgeois ; c'est dans l'une d'elles que vous trouverez probablement les personnes que vous cherchez.

Mme Lorioi remercia et se retira, à demi-décourag'e.

Le numéro avait été écrit de la main de l'homme qui accompagnait la comtesse.

Une erreur n'était pas vraisemblable, par conséquent.

Cependant, pour l'acquit de sa conscience, elle suivit le conseil du maître du chantier et entra dans plusieurs maisons environnantes où, naturellement, elle ne fut pas plus heureuse.

Avec le même insuccès, elle s'enquit auprès des commerçants des alentours, alla même au bureau de poste de Billancourt pour tâcher d'obtenir la véritable adresse de Mme de Berly.

Partout elle reçut la même réponse désolante :

— Cette dame nous est inconnue.

Navrée, elle reprit le tramway qui la ramena à Paris.

Jean-Paul, déjà de retour de son bureau, l'attendait au logis.

A la tristesse de son maintien, il comprit qu'elle n'avait rien de bon à lui annoncer.

— Eh bien ? fit-il, avant à peine l'interroger.

— L'adresse était fausse, répondit-elle en se laissant tomber, accablée sur une chaise.

Il eut un geste de colère terrible, prit son chapeau et, se dirigeant vers la porte :

— Je vais chez Mesnaille, dit-il les dents serrées, et je saurai bien le forcer à me faire connaître la retraite de Marie.

Mais au moment où il s'apprêtait à sortir, la sonnette du palier retentit.

Jean-Paul n'eut qu'à faire jouer la serrure sur laquelle sa main était posée.

Il ouvrit la porte et se trouva en face du concierge, disant :

— C'est une lettre pour Monsieur Jean-Paul, et comme il y avait dessus : pressée, je suis monté exprès pour vous l'apporter.

Il disparut aussitôt.

La lettre que Mme de Berly avait écrite la veille, à Marie, sous la dictée de Mesnaille, était restée chez les Lorioi.

Jean-Paul, qui avait pris connaissance de cette lettre, reconnut à l'adresse de celle que l'on voulait de lui remettre l'écriture aristocratique de Mme de Berly.

— C'est à moi que la mère de Marie écrit ? Pourquoi ? Que peut-elle avoir à me dire ? marmotta-t-il pâle d'inquiétude.

D'une main fébrile il arracha l'enveloppe et lut d'une voix qui tremblait d'émotion :

« Monsieur,

« Vos odieux parents et vous-même allez m'accuser d'ingratitude, mais si votre affection pour Mlle de Berly est sincère, comme j'en suis persuadée, vous me pardonnerez une conduite qui augmentera qu'elle m'est dictée par l'intérêt de sa fille.

« Elle ignore encore qu'elle est destinée à ne jamais vous revoir, ni personne de votre famille.

« J'ai voulu jusqu'ici lui épargner ce chagrin. Plus tard, elle comprendra que, appelée à vivre dans un monde qui est le sien, elle doit oublier celui dans lequel elle a vécu jusqu'à ce jour.

« Vous ne vous étonnerez pas si je lui impose ce sacrifice qui est été inutile si, avant de me retrouver, elle n'eut point formé certain projet d'avenir auquel vous êtes mêlé et qu'il m'est impossible d'approuver.

« D'après ce que je sais de vous, monsieur, vous êtes aussi honnête que délicat. Vous admettrez donc que si une union pouvait sembler toute naturelle entre Marie et vous, il n'en est plus de même aujourd'hui que, revenue dans sa famille, elle a cessé d'être la pauvre fille sans fortune et sans nom qu'elle était pour devenir une riche et noble héritière.

« Je fais appel aux scrupules de votre probité, monsieur. Vous ne pouvez douter, de vous et des vôtres, cette opinion au monde que, si Mlle de Berly a été recueillie, élevée par vous, c'était avec l'arrière-pensée de votre part de forcer l'avenir en convoquant la Douma. Car la Douma, par ses votes, n'a pas justifié la mesure dont elle est l'objet. Et c'est pour cela que l'avenir est sombre. Le peuple avait confiance dans l'appel que l'Empereur lui avait adressé. Quand il verra revenir les membres de l'Assemblée dissoute par oukase impérial, que deviendra cette confiance ? Peut-être espère-t-on qu'une Chambre élue autrement sera plus facile à mener. Cet espoir est d'une évidente vanité. Peut être compte-t-on qu'on pourra éviter même la réunion d'une nouvelle Douma. Mais au prix de quelle répression ? Et d'ailleurs avec quoi réprimer et au nom de quoi ? Pour avoir manqué de courage dans la pratique d'un régime nouveau et difficile, mais viable, le gouvernement impérial vient d'engager le pays dans une crise dont on ne peut ni mesurer les dangers ni apercevoir le terme.

(*Le Temps*).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 26 juillet à 8 h. 1/2

Marche Militaire,	Sellénick.
Sémiramis, ouverture,	Rossini.
Sourire d'Avril, valse,	Depret.
Faust, fantaisie,	Gounod.
Gavotte des petites princesses,	André.

Le Sous Chef de musique, TOUSSONE

Abonnements de Saison

Le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs partant en villégiature des *Abonnements de Saison* au prix de 50 centimes par semaine.

Ecole de Saint-Cyr

Ont été admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école spéciale militaire :

MM.

Bernardi Etienne Honoré-François-Xavier ;
Bonaccorsi Gabriel-Henri-Marius ;
Bonavita Auguste ;
Giambelli Joseph-Dominique ;
Mariel Noël-Mathieu ;
Vanelsini Jean ;
Venturini Marius-Louis ;
Viacomini Désiré-Pierre-Sylvestre.

Admissible des années précédentes, M. Colonna de Leca Dominique-Marie.

Ce que disent les Journaux

Le Siècle

De M. de Lanessan, à propos des radicaux-socialistes :

« Le programme radical n'a rien de commun avec le programme collectiviste, et il y aurait folie de la part d'un gouvernement radical à consentir d'appliquer les principes collectivistes, car il serait aussitôt abandonné par la majorité radicale dans la Chambre et dans le pays à qui reclamer la réalisation par le gouvernement. Pour le moment, il n'y a pas lieu d'y songer, et les radicaux ne doivent se laisser entraîner hors de leur voie ni par les beaux discours, ni par les accusations immodérées de conservatisme dont les collectivistes paraissent vouloir user comme d'un fouet ; ou faire marcher le gouvernement à la majorité nouvelle qui s'est groupée sous sa direction. »

L'Autorité

De M. Paul de Cassagnac sur l'instruction intégrale :

« Voici que ce pauvre homme qui a nom Gustave Rivet vient réclamer l'instruction intégrale pour l'âge où il devra embrasser sa profession. Le gouvernement et ses manœuvres iront mieux beaucoup plus digne, plus morale et plus nécessaire en se mettant sévères à l'endroit des instituteurs auxquels le père de famille est contraint de confier son enfant.

« Le pédagogue peut à son gré défigurer l'histoire, farcir le cerveau et le cœur des enfants de tous les mensonges, de toutes les légendes accréditées par les manuels

leadenciers et perfides. En vérité, s'il n'était surtout triste à pleurer, le projet de l'instruction intégrale serait bête à faire rire. »

La République Française

A propos des affaires de Russie :

« M. Jaurès n'est pas content et fait honte à M. Bourgeois en particulier et à tous les bourgeois en général de leur timidité.

« Blesser la Douma, dit-il, qui sera sans doute bientôt l'organe souverain de la vie russe, est une grande faute. Les démocraties russes garderont le souvenir amer de la défaillance de la France dans les jours difficiles ».

« Oh M. Jaurès a-t-il pris qu'on voulait blesser ou même qu'on avait blessé la Douma ? Et d'ailleurs, qui peut répondre de la politique qui sera pratiquée demain chez nos alliés ? Ce serait associer notre propre politique à l'égard de la Russie au sort précaire des partis en formation et en conflit. N'est-il pas plus simple de ne pas entrer dans cette mêlée où nous avons si gros à perdre et rien à gagner ? Il est fort heureux que M. Bourgeois ait réussi à éviter à notre Parlement la honte que les socialistes allemands lui font subir. »

Le Gaulois

A propos du général Picquart :

« Le gouvernement militaire averti a placé le nouveau chef d'escadron Dreyfus à la direction de Vincennes. En ce qui concerne le colonel Picquart, j'avoue ne pas comprendre l'opportunité du geste. Pour une action civile, il y a des récompenses civiles. Que ne le nommait-on grand croix de la Légion d'honneur ? Mais l'armée n'est pas une académie où l'on distribue des grades en manière de prix Montyon. Les écoles sont destinées à former les chefs de ceux qui ont de hautes actes militaires. Le général Picquart peut s'appliquer le vers célèbre : « L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux ». M. Clémenceau maître civil, le général Picquart maître militaire, cela peut être la dictature de demain. »

VIOLENT INCENDIE A EVISA

Hier, toute la population évisienne était mise en émoi, par suite d'un violent incendie qui venait de se déclarer dans la maison de MM. Mathieu Ceccaldi et Battini Antoine.

Cette maison dont l'étage inférieur était rempli de fourrage, a été presque entièrement détruite, malgré le concours de toute la population.

Nous manquerions, sans doute, à notre devoir, si nous ne relevions pas les actes de bravoure dont ont fait preuve quelques personnes. Parmi celles qui se sont le plus distinguées, nous devons signaler l'excellent Maire de notre commune, M. le Brigadier de gendarmerie, sans toutefois oublier le nom d'un jeune soldat de l'infanterie coloniale, M. Joseph Massoni.

Ce dernier, a fait non seulement preuve de courage, mais de pur héroïsme — je puis le dire, — car je l'ai vu de mes yeux, au milieu des tourbillons de fumée, lutter contre les flammes, pour empêcher le feu de se communiquer aux maisons attenantes, lesquelles auraient été certainement détruites, sans le dévouement du brave et vaillant militaire.

Honneur aux marsouins !

UN TÉMOIN DU SINISTRE.

DISTRIBUTION DES PRIX
du Lycée de Bastia

Nous rappelons que la cérémonie de la distribution des prix aux élèves du Lycée aura lieu samedi prochain, 28 juillet, à 8 heures du matin, sous la présidence de M. Henri Pierangeli, député de l'arrondissement de Bastia.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Signoret, professeur agrégé de philosophie.

La Proviseur du Lycée a l'honneur de prier les familles des élèves qui, par erreur ou par oubli, n'auraient pas reçu de lettre les invitant à assister à la distribution des prix, de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'entrée des familles et des invités se fera par la porte du boulevard du Palais, qui sera ouverte à partir de 7 heures et demie. Les élèves, internes et externes, entreront par la porte de la rue de la Miséricorde de 7 h 1/4 à 7 h. 3/4.

Les prix ne seront distribués aux externes qui ont au moins une nomination, de 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2, dans le cabinet de M. le Censeur.

OBSÈQUES
DE M. CÉSAR FABIANI

Discours
de M. Joseph Ajaccio, avocat

Messieurs,

Notre bâtonnier, faisant partie de cette famille si douloureusement frappée dans ses plus chères affections, une voix plus autorisée que la mienne devait adresser au confrère regretté ce suprême adieu.

Mais les obligations professionnelles en ont décidé autrement, et au lieu et place de Me de Carolis, ancien bâtonnier, et de Me Antonetti, notre futur bâtonnier, retenus à la cour d'assises, c'est à un ami de la famille, à un confrère qu'a été confiée la délicate et douloureuse mission de parler au nom de notre Ordre.

Que dirai-je Messieurs, de César Fabiani ?

Je crains trop de raviver ici de profondes et légitimes douleurs, en rappelant même à grands traits ce que fut notre ami.

Comme avocat, comme journaliste, il a toujours marché hardiment sur les traces de celui qui l'avait déjà si brillamment précédé dans cette double carrière.

Au lycée de Bastia, où il fit une trop courte apparition, tous purent apprécier ce jeune homme aux allures franches et modestes dont la douceur de caractère ne se trouvait jamais en défaut.

Après avoir terminé de brillantes études à Janson de Sailly il sollicita en 1891 son inscription au barreau parisien où il réussit à occuper une place des plus honorables.

Ce fut pour nous un réel plaisir de le retrouver peu après, au sein de notre grande famille judiciaire, toujours si accueillante et de renouer de vieilles et solides relations d'amitié.

Bien que de sérieux intérêts aussent nécessité à nouveau son départ pour Paris, le barreau bastiais le compte définitivement parmi ses membres les plus distingués.

Il avait tenu à conserver ces liens de confraternité qui sont restés et resteront toujours l'honneur et la tradition de notre Ordre.

Tous nous avons pu apprécier ses grandes qualités de cœur et d'esprit mais sous les dures relations constantes pouvaient mettre en valeur cette droiture impeccable qui était le fond de sa caractère, bon et loyal.

Notre presse bastiaise perd, elle aussi, en César Fabiani un de ses plus honorables représentants.

Comme directeur de cet « Observateur de la Corse » où son père avait fait ses première armes, il eut affronter avec succès une aussi redoutable compression.

Le public bastiais n'a pas encore perdu le souvenir de cet écrivain à la plume vive et alerte qui fixa plus d'une fois son attention.

Aussi, en l'envoyant tout jeune encore siéger au Conseil municipal de notre ville, ses concitoyens témoignèrent de la haute estime où jouissait leur ami, à Bastia, ce nom qui est jadis, dans nos annales politiques, son heure de célébrité ; ils affirmèrent par la même occasion que César Fabiani en devenant l'objet de cette flatteuse distinction, avait conquis leurs suffrages, en lorgeai leur sympathie.

Son grand amour pour sa ville natale ne s'est jamais démenti et ce sentiment se traduit aujourd'hui par cette manifestation dernière.

Ce n'était, certes pas, le retour escompté par ceux qui le savaient hier encore plein de force et de robuste jeunesse.

Le sort cruel se complaît hélas ! à nous infliger sans ménagements, de ces amères déceptions, et devant cette tombe si prématurément ouverte, en présence de cette jeune destinée impitoyablement brisée, après huit jours de maladie, notre cœur se serre de tristesse.

Nous ne pouvons, hélas ! offrir que de banales paroles de consolation totalement vaines à l'impuissance.

Que dire à ce père, qui avait placé ici sa suprême pensée et toutes ses espérances.

Inclinons-nous respectueusement devant sa profonde affliction en le priant d'agréer les condoléances émues de tous nos confrères dont j'ai l'honneur d'être l'interprète.

A vos côtés, père infortuné, vous avez encore deux puissants soutiens, deux fils qui vous permettront de traverser cette pénible épreuve, d'espérer sur eux, ce que vous avez encore de cette généreuse affection et vous trouverez, j'en suis certain, la force nécessaire pour surmonter le coup terrible qui vous accable.

Et toi, mon cher César, dors en paix, au champ de repos, et reçois au nom de tous tes amis un éternel adieu.

COUR D'ASSISES

Audience du 25 juillet

Présidence de M. DE FIGARELLI, conseiller

LE CRIME
du Boulevard Saint-Angelo

Meurtre
Tentative de meurtre

Plaidoirie
de Me H. de Montera junior

« En venant ici par mon faible organe défendre la mémoire de son mari, dit le jeune et brillant défenseur, la veuve Marchi a voulu donner un nouveau témoignage de son inaltérable attachement à celui qui, pendant plus de dix ans, l'entoura d'une entière tendresse, qui fut le fidèle compagnon de son existence, son ami le plus sûr et le plus dévoué. Elle avait l'obligation stricte de défendre elle-même aujourd'hui une mémoire si chère. Voilà pourquoi je me lève à cette heure ; et voilà pourquoi je prends dès à présent l'engagement de ne formuler aucune demande d'indemnité. »

Le jeune maître représente l'accusé comme un être violent, aux instincts sanguinaires, condamné à neuf reprises différentes pour coups et blessures, habitué par suite à provoquer des querelles et à verser le sang.

Dans la rixe sanglante du 20 mai dernier, Marchi a de nouveau donné un libre cours à la sauvagerie de ses instincts. On le voit en effet allumer sans raison un gaulent homme, et tandis que celui-ci lui donne les explications les plus compliquantes, le frapper d'un bâton et le menacer d'un revolver.

Si à un moment donné les Mari et les Aliberti se sont armés d'un bâton et de chaises, c'est uniquement pour empêcher Marchi de se servir du revolver dont il était armé. Ils ont voulu simplement paralyser le geste qui allait coûter l'existence à l'un d'eux et en blesser grièvement un autre.

Dans une émouvante péroraison, Me de Montera supplie les jurés de punir le crime de Marchi au nom d'une veuve éplorée à qui l'accusé a ravi son unique soutien, celui qui le faisait vivre, qui lui apportait son pain quotidien.

Réquisitoire

M. Agostini, substitut du Procureur général ,requiert à son tour la condamnation de Marchi. Son casier judiciaire prouve que l'accusé est un malfaiteur dangereux. Dans la journée du 30 mai dernier il a provoqué de paisibles citoyens qui ne lui causaient aucun ennui. Après avoir fort injurieusement reproché à Antoine Aliberti d'avoir perdu ses droits civils, il lui porte un formidable coup de bâton que lui rend en voulant s'interposer reçut sur le bras droit. Et comme celui-ci est assez heureux pour lui arracher son gourdin, il braque son revolver sur la poitrine d'Antoine Aliberti.

Cette première scène indique quelles étaient les dispositions de l'accusé. Un peu plus tard la bagarre recommence devant le Palais de Justice et si à un moment donné Marchi a reçu des coups de chaises et de bâtons, c'est parce qu'il se disposait à faire un mauvais parti aux Aliberti.

On exagère singulièrement en disant que Marchi était assommé au moment où il a fait feu. En dehors en effet de deux blessures qu'il s'est faites lui-même, il ne porte sur lui aucune trace sérieuse de violences.

Tout ce que les jurés peuvent faire pour Marchi, c'est de l'admettre au bénéfice de la provocation. Aller jusqu'à l'impunité serait une inexcusable faiblesse.

Une répression s'impose. Un exemple s'impose à Bastia, où chaque jour la tranquillité de la rue est troublée par des coups de revolver.

Plaidoirie de Me Antonetti

Pendant plus de deux heures, Me Antonetti plaide chaleureusement la cause du client. Il démontre que l'accusé Marchi a agi en cas de légitime défense. Il résulte en effet, de la déposition de témoin particulièrement honorable, que cet homme au moment où il a tiré était littéralement assommé. Il était entouré de six ou sept individus armés de chaises et de bâtons. Les coups pleuvaient dru sur lui et on se demande comment sa tête a pu résister à de telles violences. Non seulement on laissait pleuvoir sur lui une avalanche de coups, mais on le blessait d'un coup de feu à la jambe et de deux coups de poignard au visage.

Les condamnations encourues par Marchi n'ont pas l'importance qu'on a voulu leur attribuer. Elles sont toutes pour la plupart bénignes et il résulte de l'examen des dossiers qui les ont motivées, que Marchi n'a jamais frappé qu'après avoir été frappé lui même.

En terminant, Me Antonetti fait un chaleureux appel à la justice de MM. les jurés en faveur de son client qui n'a tué que pour ne pas être tué.

Plaidoirie de Me de Caraffa

Me de Caraffa tient à ajouter quelques mots à la plaidoirie si complète de son confrère dans l'intérêt du très modeste fonctionnaire municipal dont on requiert aujourd'hui la condamnation de l'autre côté de la barre. Qu'importe les antécédents judiciaires de l'accusé. Devait-il se laisser tuer parce qu'autrefois il a été condamné ? S'il n'avait pas usé de son revolver il serait mort sous les coups de ses adversaires, car on l'assomait, déjà il était couvert de blessures.

Le Verdict

Le verdict du jury étant négatif, Marchi Jean est acquitté.

Deuxième affaire

L'accusé est un jeune homme de 20 ans. Il a donné la mort à un hideux satyre qui avait brutalement saisi sa sœur, une fillette de 13 ans, et l'avait violée.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le 12 août 1905, Mozzi-conacci Antoine, âgé de 18 ans, berger, ayant appris que sa sœur Marie-Dominique, âgée de 13 ans, avait été violentée par le bûcheron Silvestri Rinaldo, résolut immédiatement d'en tirer vengeance en lui donnant la mort.

Dès le lendemain, armé de son fusil, il surveilla les mouvements de Sylvestre. Le 14 août, vers midi, l'accusé se rendit au lieu dit « Suara » territoire de Sartene, où il trouva Sylvestre occupé dans une aire avec Santarelli Jean Paul et d'autres personnes à remplir des sacs de paille. Mozziconacci salua la société et demanda même à Silvestri des nouvelles de sa santé, puis profitant du moment où Santarelli, qui s'était éloigné avec son mulet, venait de disparaître derrière un accident de terrain, il fit feu par deux fois, avec son fusil sur Silvestri qui tomba foudroyé la tête fracassée par deux balles. L'accusé jeta ensuite sur le cadavre de sa victime une lettre en s'écriant : « tiens, je te laisse ceia ». Sur l'enveloppe, bordée de noir de cette lettre on lisait ces mots écrits au crayon : « Souvenir de M. Mozziconacci Antoine, fils d'Isabelle ».

Mozziconacci prit immédiatement la fuite. Il s'est constitué prisonnier le 17 août 1905.

Interrogatoire

L'accusé reconnait avoir tué le voleur de sa sœur et avoir épinglé sur son cadavre l'étiquette suivante : « Souvenir de Mozziconacci Antoine, fils d'Isabelle ».

Son devoir, dit-il, lui commandait de venger ces enfant des violences dont elle avait été l'objet.

Audition des témoins

Quatre témoins font connaître qu'ils se trouvaient en compagnie de la victime quand survint l'accusé qui, sans proférer une parole, déchargea sur elle deux coups de fusil, puis dit à ceux qui étaient présent : « J'ai tué cet homme qui a pris de force ma sœur, une enfant de 13 ans. » Puis il ajouta : « Voyez je laisse quelque chose » ; et il jeta sur le cadavre l'étiquette suivante : « Souvenir de Mozziconacci Antoine, fils d'Isabelle ».

⁂

La parole est donnée à M. Agostini, substitut du procureur général, qui prononce un réquisitoire.

Plaidoirie

Me de Caraffa, se trouvant indisposé, a prié la Cour de renvoyer à demain la fin des débats.

⁂

Aussitôt après l'affaire Mozziconacci, l'audience sera suspendue pendant une demi-heure, puis la Cour commencera l'affaire de Portovecchio, qui est la dernière de la session.

⁂

Audience d'aujourd'hui :

Gianni Constantin, cultivateur, Candoli Pierro-Antoine, propriétaire, donnent tous deux à Portovecchio. Assassinat et complicité de ce crime et tentative d'assassinat.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseurs Me de Carolis et Decori.

L'Horrible assassinat
DE LUPINO

Les inculpés
mis en présence du cadavre

Hier matin, M. J. Niraggioli faisant fonctions de juge d'instruction a repris de cette affaire.

Il s'est transporté sur les lieux du crime où il avait fait conduire les inculpés Ghisoni Mathieu, Petrignani Antoine et Pacifique Noël et on avaient été convoqués quatre témoins pris parmi les ouvriers qui travaillaient à la maison en construction située non loin de la propriété Ara, sur le sentier de Monserrato.

Mis en présence des inculpés, les témoins les reconnaissent comme étant ceux qu'ils ont vus traverser le sentier après les coups de feu partis de la maison d'Ara.

L'un des témoins a même vu Petrignani qui, en arrivant près de la maison, a fait un geste significatif voulant indiquer à ses camarades que du monde se trouvait tout près et qu'il ne fallait pas parler.

Les trois inculpés ont été ensuite, l'un après l'autre, mis en présence du cadavre. Ghisoni à la vue de sa victime s'est vivement troublé, est devenu d'une pâleur extrême et c'est à peine s'il a pu balbutier quelques mots en réponse à la question de M. le Juge d'Instruction lui demandant s'il reconnaissait le cadavre.

Petrignaniet Pacifique ont été également pris d'une grande émotion à la vue de la malheureuse victime.

Les trois inculpés ont ramenés à Bastia sous l'escorte de la police.

Le magistrat instructeur donne ensuite l'ordre de mettre en bière le cadavre dont l'autopsie avait été faite le matin vers 6 heures, sur les lieux mêmes, par M. le docteur Zuccarelli.

L'homme de l'art a relevé cinq blessures dont deux mortelles.

L'un des coups après avoir fracturé une côte, avait tranché l'artère aorte et occasionné une mort presque instantanée ; un autre coup porté à terre, après la mort, avait profondément lésé l'estomac dans toute son étendue.

Le meurtrier s'est servi d'un couteau dont la lame devait avoir au moins 12 centimètres.

Arrestation de Ghisoni

Avant de se transporter sur les lieux, M. le juge d'instruction avait procédé à l'audition de M. Canali, le voisin de M. Ara Hyacinthe, qui est arrivé le premier sur les lieux.

Dans l'après-midi M. Niraggioli a procédé à l'interrogatoire des trois inculpés.

Ghisoni Mathieu est interrogé le premier. Il consent à parler sans l'assistance d'un conseil et reproduit sa déclaration à M. le Commissaire central. Il importe de faire connaître que dès le matin, Ghisoni avait reconnu avec M. Dumas, avoir pénétré tout seul chez Ara et lui avoir porté un seul coup de couteau par derrière.

Ghisoni complète ses déclarations devant le magistrat instructeur.

Il a passé la matinée de mardi avec Pacifique, dans diverses cantines, a ensuite rencontré Petrignani à la Citadelle chez la marchande de vin Lilla, et tous les trois se sont dirigés vers une beure, du côté de Lupino.

Arrivés au jeu de boules de la veuve Gandolfi, ils ont traversé la voie ferrée et se sont engagés dans le sentier qui conduit au Macchione.

S'étant arrêté un moment, Ghisoni a perdu de vue ses deux camarades et a pris à travers champs pour les retrouver. Il a rencontré Petrignani sur le sentier qui descend du Macchione à la gare, l'a quitté pour se mettre à la recherche de Pacifique, et pendant que Petrignani descendait à la gare, il se dirigeait du côté opposé, arrivant ainsi près de la grille de la porte d'entrée de la propriété Ara. Là deux chiens voulurent l'empêcher de passer ; il leur a tiré des pierres.

C'est alors que le « vieux », pour nous servir de l'expression de Ghisoni, qui était sur le perron de sa maison, lui dit : « Si tu ne t'éloignes pas je te tire un coup de revolver. »

Ghisoni lui ayant dit qu'il n'en aurait pas eu le courage, le « vieux » a déchargé sur lui un coup de revolver sans l'atteindre. Il a pris la fuite, est descendu à la gare où il a raconté à Petrignani et à Pacifique ce qui venait de se passer. Ils ne tardaient pas à se diriger tous les trois du coté du Macchione pour demander au « vieux » des explications sur le coup de feu qu'il venait de tirer. Ils arrivèrent ainsi à la propriété Ara. Le propriétaire était sur le perron, son revolver à la main. Ghisoni reconnait pour la première fois, avoir assailli Ara à coups de pierre ; ses camarades en firent autant. Il prétend avoir essuyé trois autres coups de feu et s'être ensuite dissimulé avec Petrignani et Pacifique pour faire croire à la victime qu'ils étaient partis.

Peu d'instants après Ghisoni profitant de ce que le « vieux » regardait du coté opposé à la porte d'entrée, s'est introduit dans la propriété, a gravi sans faire de bruit, l'escalier et, surprenant Ara par derrière à l'entrée même de sa maison, lui a porté un coup de couteau dans la région dorsale et a aussitôt pris la fuite.

Ghisoni affirme qu'il a pénétré tout seul chez Ara, ses camarades étaient dans le sentier à une certaine distance.

Il prétend avoir jeté à la mer le couteau dont il s'est servi pour frapper sa victime ; il ne s'est pas emparé du revolver d'Ara et ne sait ce qu'il est devenu.

Interrogatoire de Pacifique

Pacifique Noël ne veut faire aucune déclaration sans l'assistance de son conseil Me de Caraffa. L'interrogatoire de cet inculpé est renvoyé à un autre jour.

Interrogatoire de Petrignani

Petrignani est d'accord avec Ghisoni sur la première partie de son interrogatoire. Il a été avec lui et Pacifique à Lupino, les a quittés près de la voie ferrée pour aller s'asseoir à la gare. Là il en entendu, quelque temps après, une détonation d'arme à feu.

Pacifique l'a rejoint lui apprenant que Ghisoni se disputait avec un vieux qui lui avait tiré un coup de revolver.

Ils sont montés tous deux au Macchione, ont rejoint Ghisoni et, arrivés à la propriété Ara, celui-ci a tiré sur eux un coup de revolver.

Petrignani s'est éloigné dans la direction de Monserrato sans savoir si ses camarades marchaient derrière lui.

Il n'a pas tiré de pierres et n'a pas vu Ghisoni pénétrer dans la maison d'Ara. Ghisoni ne lui a pas dit ce qui venait de se passer.

Petrignani est arrivé à la chapelle de Monserrato, a pris le chemin conduisant à la maison Gianotti, la route de Saint Florent, celle de Cardo jusqu'à la villa Sisco, là il s'est engagé dans le sentier aboutissant à l'asile des vieillards puis il est rentré à Bastia par le chemin de Ste-Claire. Petrignani n'a pu expliquer ce long détour.

Le magistrat instructeur a placé les trois inculpés sous mandat de dépôt avec ordre de les isoler complètement.

Cette affaire est menée avec célérité par le magistrat instructeur. Il reste bien des points à éclaircir, mais on y parviendra grâce à l'habileté de M. Niraggioli, qui possède toutes les qualités de juge d'instruction.

Il est juste également de relever que dans cette affaire M. Lamas a fait preuve de beaucoup de tact en faisant procéder si rapidement à l'arrestation des trois inculpés et en obtenant les aveux de Ghisoni.

Les agents de police méritent également des éloges et une gratification pour les récompenser d'avoir débarrasser la ville de trois individus aussi dangereux.

Obsèques de la victime

L'émotion causée par le récit de l'horrible assassinat dont a été victime, mardi, M. Hyacinthe Ara, est loin d'être calmée. En dehors de ses relations personnelles et de sa nombreuse parenté, tout le monde à Bastia, connaissait M. Ara, qui, pendant très longtemps, a dirigé le service des colis postaux à la Compagnie Fraissinet.

A 5 heures de l'après-midi une foule d'amis se trouvaient réunis dans l'étroit chemin qui, du pont en fer de Lupino, conduit à la propriété Ara, attendant la levée du corps de la malheureuse victime du drame du Macchione.

Nous avons pénétré dans la maisonnette où M. Ara avait l'habitude de se reposer des fatigues de la journée, nous avons vu la table rectangulaire où il prenait tranquillement ses repas et où l'on avait placé sa bière, et nous avons contemplé de la petite fenêtre-balcon, à l'endroit même où il a été lardé de coups de couteau, la riante campagne d'alentour, que les derniers rayons du soleil semblaient éclairer, ce soir-là, de lueurs sinistres.

Quand le convoi funèbre a été en marche et que les cris désespérés de la veuve inconsolable eurent fait verser quelques larmes aux cours les plus endurés, nous nous sommes un moment demandé par quel étrange sentiment des êtres humains, de tout jeunes gens, avaient en plein jour, à une petite distance de la gare, ensanglanter leurs mains en assassinant lâchement un vieillard qui était arrivé à l'âge de 70 ans, estimé et honoré de tous.

De minute en minute la foule grossissait et, arrivé sur la route nationale, la circulation était devenue presque impossible. Après que M. l'abbé Ambrosini eut donné l'absoute, en plein air, la bière a été placée dans le corbillard. Une superbe couronne avait été offerte par les employés de la Compagnie Fraissinet, anciens collègues de la victime.

Un imposant cortège de parents et d'amis a escorté la voiture mortuaire jusqu'au Cimetière.

MM. Giannardi, commis principal des postes et télégraphes, et S. Camugli, gendres du défunt, conduisaient le deuil.

Nous adressons à Mme veuve Ara, née Ferrandini, ainsi qu'aux familles Giannardi, Camugli, Ferrandini, Canavaggio et Clément l'expression de nos condoléances les plus sincères, les plus émues.

Compagnie Française des Eaux
EAUX DE BASTIA

Le directeur de la compagnie des eaux a l'honneur d'informer la population que des réparations nécessitant le retrait de l'eau devant avoir lieu sur la conduite d'amenée, la ville sera privée d'eau pendant 24 heures à partir de ce soir.

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1906)
La plus Haute Récompense

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

24 juillet — 25 juillet.

Rente 3 0/0 ancien 96,85 — 96,90
— 3 p. 0/0 amortis. 97 25 — 97 35
ex-coupon.

00396

Nouvelles Militaires
Mutations

Gendarmerie

Paris, 25 juillet.

M. Brione, chef d'escadron de gendarmerie breveté, récemment nommé au commandement de la 2e compagnie de la 15e légion ter, à Bastia, passe dans l'infanterie de la garde républicaine.

Artillerie

M. Chevrel, capitaine au 17e bataillon d'artillerie à pied, passe au 13e bataillon, et est désigné pour Bonifacio.

M Martin, capitaine au 13e bataillon d'artillerie à pied, à Bonifacio, passe au 10e bataillon de même arme.

M. Saule, sous-officier-mécanicien au 12e rég. d'artillerie à Oran, est nommé stagiaire gardien de Batterie, à Bastia.

M. Lebel, stagiaire gardien de batterie à la direction de Bastia, passe avec son grade à celle de Cherbourg.

Mouvement Administratif

Paris, 25 juillet.

Un grand mouvement administratif est en préparation au ministère de l'intérieur.

Ce mouvement portera sur 9 préfets et 25 sous-préfets ou secrétaires généraux.

Cinq sous-préfets seront nommés préfets.

Ce mouvement sera présenté à la signature présidentielle au prochain conseil des ministres.

A MODANE
Violents orages

Deux millions de dégats

Chambéry, 25 juillet.

Les dégats causés au village des Fourneaux, près Modane, par suite de l'éboulement de terres provenant de l'orage qui s'est abattu hier sur Modane et ses environs, s'élèvent à plus de deux millions de francs.

Heureusement il n'y a aucune mort à déplorer.

Les communications avec l'Italie sont toujours interrompues.

Chambre des Députés

Les Interpellations

Paris, 25 juillet.

M. Mougeot, député de la Haute-Marne, vient d'informer M. Etienne, ministre de la guerre, qu'il l'interpellerait, à la rentrée des Chambres, sur les vexations dont sont victimes dans l'armée les officiers républicains, ainsi que sur certains chefs de corps qui ajoutent des peines nouvelles au code de discipline militaire.

Cette interpellation n'aura pas lieu avant le mois de novembre.

La mort de Syveton
Révélations sensationnelles

Paris, 25 juillet.

Le docteur Barnay, beau-frère de Syveton, a déclaré à un rédacteur de l'*Intransigeant*, qu'il a recueilli des indications très précieuses sur la triste mort de son malheureux beau-frère, et que bientôt la lumière sera faite sur ce douloureux événement.

Une Inauguration

Paris, 25 juillet.

Le président de la République a inauguré, aujourd'hui, le théâtre de la Maison des Comédiens à Pont aux Dames.

Cette cérémonie avait attiré un public très nombreux appartenant au monde des lettres, des théâtres et des concerts.

M. Fallières a prononcé un discours qui a été très goûté.

EN RUSSIE
LA RÉVOLUTION
A St-PETERSBOURG

Les mesures de répression

Saint-Pétersbourg, 25 juillet.

Le préfet de police a interdit les meetings, les conférences et les rassemblements.

Les bureaux de rédaction de vingt journaux ont été fermés.

De nombreuses arrestations ont été opérées.

L'agitation ouvrière est toujours très grande.

VARSOVIE
Assassinat d'un colonel

Saint-Pétersbourg, 25 juillet.

On télégraphie de Varsovie :

Le colonel Salamatof a été poignardé dans la rue, au moment où il sortait de chez lui.

Le meurtrier s'est enfui, et personne n'a pu fournir aucun renseignement sur son compte.

MOSCOU
Arrestation de 65 socialistes

Moscou, 25 juillet.

Les membres des comités socialistes, qui sont les principaux organisateurs des grèves, ont été arrêtés aujourd'hui.

Les arrestations s'élèvent à une centaine environ.

EN COURLANDE
Destruction d'un château

Saint-Pétersbourg, 25 juillet.

Le somptueux château du Comte de Medem, dans la province de Courlande, a été complètement détruit par les flammes.

SARATOFF
Arrestation de socialistes

St-Pétersbourg 25 juillet.

Une centaine de socialistes, parmi lesquels de nombreux soldats, ont été arrêtés dans la matinée.

Des mesures très sévères sont prises contre tous les ennemis du gouvernement.

BASTIA LA NUIT
BLESSÉ MISTERIEUX

La série rouge continue.... C'est la semaine sanglante et ce n'est peut être pas fini. Du train dont vont les choses il faut s'attendre à enregistrer chaque jour quelque affaire nouvelle.

Hier soir, à 8 heures, un vieillard de 72 ans, nommé Jean Laurenti, de Cagnano, de passage à Bastia, a été transporté à l'hôpital civil par les soins de l'Assistance publique, sérieusement blessé au bras droit.

Le rapport de police dit que la victime se serait blessée accidentellement en tombant dans les escaliers de la rue Pino, numéro 1, où demeure son fils.

Le rapport de l'Assistance publique nous apprend, au contraire, que Laurenti avait été trouvé blessé dans la rue de l'Opéra, en face la *Laiterie Modèle* où existaient des traces de sang sur le trottoir.

La blessure de Laurenti a dû être faite avec une arme tranchante. C'est d'ailleurs l'avis de ceux qui, à l'Hôpital civil, ont pansé le blessé.

Tribunal de Commerce de Bastia

Faillite Dominici François

Par jugement en date de ce jour, le sieur Dominici François, ci devant marchand tailleur à Bastia, a été déclaré en état de faillite ouverte ;

Date provisoire de cessation de paiement : 5 août 1905.

Juge commissaire : M. Angeli.

Syndic provisoire : M. Graziani, agréé.

Les créanciers du dit sieur Dominici, sont invités à se présenter le 9 août, à 8 heures du matin, en Chambre du Conseil du Tribunal, aux fins de l'article 462 du code de commerce.

Le Greffier, CIPRIANI.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Antoine Bartoli, née Batini ; Mme veuve Galletti de Meipn, née Bartoli ; Mme veuve Frédéric Batini, née Massiani ; M. Jules Batini, retiré, M. Louis Batini, commis principal des douanes à Marseille ; Mlle Elise Batini ; M. et Mme Galetti de Meipn ; Mme veuve Gargani, née Batini ; Mme et M. Dominique Bartoli, capitaine au long-cours ; M. et Mme Antoine Louis Giacomi ; M. et Mme Antoine Giacomi et leurs enfants ;

Les familles Jean Paul Bartoli, Renucci, Santelli, Renouard, Mlle Pauline Bartoli, Cafiaro, Valette, Santelli, Sénateur de Toulouse, Théobald Bartoli, Zatters, Sorgère, Caparso, Corti, Pompei, Alessandrini,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Antoine Bartoli

leur époux, frère, beau fils, beau-frère, oncle, neveu, cousin et allié, décédé à Bastia, le 24 juillet 1906, à l'âge de 40 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 26 du courant, à 9 heures et demie du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue du Lycée, 15.

Marque recommandée
COGNAC — FINE CHAMPAGNE
BOULESTIN & Cie
COGNAC

Etude de Me de GENTILE,

Avoué licencié en Droit, 5, Boulevard de Cardo, Bastia

Vente par suite de surenchère

SUR SAISIE-IMMOBILIÈRE

Il sera procédé le quatre août prochain, 1906, à huit heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Bastia, séant au palais de justice, à Bastia, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens immeubles ci-après désignés, situés sur les territoires des communes de Ville de Pietrabugno et de Bastia, arrondissement de Bastia, en huit lots formés et sur les mises à prix fixées ainsi qu'il suit :

Biens situés sur le territoire de Ville de Pietrabugno

Premier Lot

1. Terre sise au lieu dit Perelli, (distraite de la vente).

2. Terre sise au lieu dit Bugliermucolo, de la contenance de quinze ares, soixante-huit centiares environ, portée au numéro 112 de la matrice cadastrale, section A, tenant du Nord, à Cervonacce Jean-Pierre, du Sud, à Bracini Joseph-Marie, de l'Est, à Rossi Sauveur et Cervonacce Jean-Pierre.

3. Terre sise au lieu dit Vignarsa, et châtaigneraie, de la contenance de trente-neuf ares, cinquante-cinq centiares environ, portées aux numéros 161 p., 181 p. et 182 p. de la matrice cadastrale, section A, tenant du Nord, à Guaitella Ignace, du Sud, à Pieroschi Joseph, de l'Est, à Romani Jean-Pierre, de l'Ouest, à Pierrini Antoine-Sébastien.

Nouvelle mise à prix : vingt quatre francs, ci . . 24 fr.

Deuxième lot.

1. Terrain planté sis au lieu dit Piscina, de la contenance d'un are, soixante-quinze centiares environ, porté au numéro 356 de la matrice cadastrale, section A, tenant du Nord, à la Fabrique de Ville, du Sud, au ruisseau de la Fontaine, de l'Ouest aux héritiers de Simoni Pascal.

2. Terre sise au lieu dit Giovi, de la contenance de quinze ares, soixante-deux centiares environ, portée au numéro 1027 de la matrice cadastrale, section A, tenant du Nord, aux héritiers de Cavanova Pierre, du Sud au chemin de Patrimonio à Canale, de l'Est, aux héritiers de Cassnova Antoine.

3. Terre sise au lieu dit Primatelli, de la contenance de neuf ares, soixante-trois centiares environ, portée au numéro 1143 de la matrice cadastrale, section A, tenant du Nord aux héritiers de Cervonacce Jean-Erasme, de l'Est, aux héritiers de Casanova Pierre, de l'Ouest, aux héritiers de Pieroni Antoine.

Nouvelle mise à prix : vingt-quatre francs ci . . 24 fr.

Troisième lot.

1. Terre sise au lieu dit Scale, de la contenance de trente ares, soixante-deux centiares environ, portée au numéro 546 de la matrice cadastrale, section B, tenant du Sud, aux héritiers Figarella Césarine, de l'Est au héritiers Romani Jean-Pierre, de l'Ouest, aux héritiers de Romani Romain.

2. Terre sise à Brugnatela, (distraite de la vente).

3. Terre sise au lieu dit Capanna, de la contenance de vingt ares, quatre-vingts centiares environ, portée au numéro 623 de la matrice cadastrale, section G, tenant du Nord à Vincenti Louis, du Sud, à Mauruschi Joseph-Marie, de l'Est, à Gina Antoine (les héritiers), de l'Ouest, aux héritiers Vincenti Tous aint.

Nouvelle mise à prix : vingt quatre francs, ci . . 24 fr.

Quatrième lot.

1. Terre ci-devant vigne, sise au lieu dit Santorio, de la contenance de trente-un ares, dix-huit centiares environ, portée aux numéros 729, 730 et 732 de la matrice cadastrale, section C, tenant du Nord à Pieroschi Dominique, du Sud, aux héritiers de Cervonacce Pierre, de l'Est au chemin de service, de l'Ouest aux héritiers de Pierangeli César.

2. Terre et oliviers sis au lieu dit Mangano, de la contenance de cinq ares, cinquante-six centiares environ, portés aux numéros 654 p., 655 p., 650 p. et 661 p. de la matrice cadastrale, section E, tenant du Nord, aux héritiers Vincenti Joseph, de l'Est, aux héritiers Vincenti Marc-André, de l'Ouest au chemin de service.

2. Terre sise au lieu dit Lisciolo, de la contenance de dix ares, trente-six centiares environ, portée aux numéros 730 et 241 de la matrice cadastrale, section E, tenant du Nord aux héritiers Marinetti et à Romani Paul et frère, de l'Ouest aux héritiers Camalletti Jean-Baptiste.

3. Oliviers et terre sis au lieu dit Pietrabugno, (distraits de la vente).

Nouvelle mise à prix : vingt-quatre francs, ci. . . 24 fr.

Bien situé sur le territoire de la ville de Bastia

Septième lot.

1. Oliviers et terre sis au lieu dit Poggiole, de la contenance de cinq ares, trente-un centiares environ, portés aux numéros 69 et 336 de la matrice cadastrale, section D, tenant du Nord aux héritiers Natalini André et aux héritiers Simoni Jean-Baptiste, du Sud au chemin public, de l'Est, aux héritiers Guaitella Marie et aux héritiers Simoni Pascal.

2. Bois taillis sis au lieu dit Scandolaja, de la contenance de vingt-trois ares, soixante cinq centiares environ, portés au numéro 1806, section F, de la matrice cadastrale de Bastia, tenant du Nord, du Sud et de l'Est aux biens communaux de la ville de Bastia, de l'Ouest à Luccardi Augustin.

Nouvelle mise à prix : douze francs, ci . . . . 12 fr.

Huitième lot.

Maison d'habitation et four sis à Gaaitella, hameau de la commune de Ville de Pietrabugno, dont le sol est portée aux numéros 120 p. et 322 p. de la matrice cadastrale, section B ; elle se compose de six pièces au rez-de-chaussée ; elle a deux portes d'entrée du côté Nord ; quatre fenêtres du côté Sud ; elle comprend en outre deux fonds, cave ou écurie, ayant leur porte d'entrée vers le Sud ; elle tient du Nord au chemin de Ville à Farinole, du Sud à un site qui est sa dépendance ; de l'Est aux héritiers de Cristiani Simon-Mathieu, de l'Ouest, à Vincenti Louis, greffier, par en haut à Molinelli Louis.

Nouvelle mise à prix : deux cent quarante francs, ci. 240 fr.

Les immeubles ci dessus désignés ont été saisis sur les sieur et dame : Ferri-Pisani Estelle, et Molinelli Vincent, conjoints, propriétaires, domiciliés et demeurant à Ville de Pietrabugno, par les sieurs et dames :

1. Anziani Marie-Nonciade veuve Dominique Anziani ;
2. Anziani Ange-Toussaint ;
3. Anziani François ;
4. Anziani Marie-Ursule et Macstracci Antoine, conjoints.
5. Anziani Catherine et Borghi Louis, conjoints ;
6. Anziani Virginie ;
7. Anziani Angéline et Borghi Pio, conjoints ;
8. Caraffa Ange-Félix, tant en son nom personnel, qu'en sa qualité de père et tuteur légal de ses enfants mineurs : Caraffa Eugène François, Caraffa Adolphe et Caraffa Madeleine, issus de son mariage avec feu dame Anziani Agathe, tous les dits saisissants, propriétaires, domiciliés et demeurant à San Martino di Lota, ayant pour avoué Me de Gentile, demeurant à Bastia, 5, boulevard de Cardo.

Par jugement en date du sept avril mil neuf cent six, lesdits biens immeubles ont été adjugés aux poursuivants sieurs et dames Anziani susdénommés, moyennant le prix de vingt francs pour chacun des six premiers lots, de dix francs pour le septième lot, et de deux cents francs pour le huitième lot ; — mais une surenchère du sixième a été formée sur chaque lot, par le sieur Muraccioli Martin, propriétaire, demeurant et domicilié à Bastia, suivant acte du Greffe en date du quatorze avril mil neuf cent six, enregistré et dénoncé, par acte du Palais du dix sept du même mois, aux avoués en cause.

En conséquence, il sera, à la requête des parties poursuivantes sus-dénommées, procédé à la nouvelle adjudication des dits immeubles, sur les nouvelles mises à prix ci-dessus fixées.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du code de Procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les dits immeubles saisis, pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avoué pour-suivant soussigné, à Bastia, le vingt trois juillet mil neuf cent six.

DE GENTILE,
avoué licencié.

Dûment enregistré.

Imprimerie Ollagnier

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAÏ DE COLOMBANI
Bastia. — 3 et 5, rue de l'Opéra. — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Prix modérés

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — LA NELLE et Cie, Lagnieu (Ain)
ACIERS à RESSORTS et FORGETTES — SCIES à RUBAN, TOURS, MACHINES diverses — OUTILS PRATIQUES et NOUVEAUTÉS pour BIJOUTIERS — Notice G.M.B.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLEMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
Eugène PERICCHI, propriétaire
Saison Printemps-Eté 1906
Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants
Rayon spécial de chaussures de luxe
Grandassortiment de chaussures en couleurs
Choix considérable de pantoufles
Prix très réduits
M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.
La Maison se charge des réparations

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

Demandez et offrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames.

COURS SECONDAIRES
de Jeunes Filles d'Ajaccio
DIRIGÉS PAR Mme LUCIE OTTAVI
Officier d'Académie
Cours fondés en 1888 par l'Administration
Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul aussi où les Cours aient fait par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'Instituteurs et d'Institutrices.
Exposés en plein Midi, au bord de la mer, vue splendide sur le golfe, eau et gaz, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.
Pensionnat
Demi-Pensionnat — Externat
PRIX TRÈS MODÉRÉS
Succès pour l'année scolaire 1904-1905
4 Elèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées ;
4 Admission à l'Ecole Normale sur 3 ;
16 Brevets supérieurs sur 18.
Des Institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Etablissement.
Préparation spéciale au concours d'admission à l'Ecole Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

„Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs.

XXXIe ANNÉE — VENDREDI 27 JUILLET 1906 — 8e 202

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard de Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaire, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	12 m.	6 mois	3 mois	Union postale et Algérie Italie
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés

00397

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Pantaléon.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 19 m. — Coucher, 6 h. 56 s.
Premier quar., le 28 — Pleine Lune, le 4
Fête de Demain : Saint Nazaire.

26 JUILLET

Chambre de Commerce
D'AJACCIO

Services postaux
ENTRE
LA FRANCE, L'ALGÉRIE, LA TUNISIE

Rattachement du Port d'Ajaccio
aux divers ports
DE L'ALGÉRIE ET DE LA TUNISIE

RAPPORT de M. Jean Lanzi, président, dont les conclusions ont été adoptées par la Chambre de Commerce, dans sa séance du 13 Juillet 1906.

Messieurs,

Dans une de nos réunions, en date du 6 décembre 1901, vous avez eu occasion de prendre une délibération à propos des futurs Services postaux entre la France et l'Algérie, et vous avez alors émis un vœu tendant au rétablissement de l'escale d'Ajaccio sur la ligne Marseille-Bône.

Je crois qu'il est aujourd hui du plus haut intérêt pour notre port de revenir sur cette question si importante, d'autant plus que nous nous approchons de plus en plus de la date du renouvellement des Services postaux de l'Algérie dont les contrats actuels expirent le 11 mars 1908.

Nous sommes aussi conviés à traiter cette question par la Chambre de commerce de Nice qui a pris à ce sujet une délibération des mieux motivées et nous a adressé le rapport rédigé par un de ses membres, l'honorable M. Durandy, avec toute la haute compétence qu'on lui connait.

Le rapport très net et clairement exposé conclut à l'établissement d'une ligne Nice-Corse-Tunis, et ajoute que la Chambre de commerce de Nice verrait avec le plus grand plaisir la ligne Nice-Tunis faire escale en Corse, ce qui aurait pour les touristes un avantage considérable et créerait un courant commercial entre la Corse et la Tunisie qui ne pourra que se développer de plus en plus.

Nous ne pouvons que remercier ici la Chambre de commerce de Nice de cette généreuse pensée et nous tenons à l'assurer d'avance de tout notre modeste concours en vue de la réalisation de ce projet qui intéresse au plus haut point les deux ports de Nice et d'Ajaccio.

Mais nous ne devons pas borner là nos efforts, nous demandons mieux et plus encore, nous réclamons le rétablissement de la ligne existant autrefois entre Marseille-Ajaccio-Bône, en faveur de laquelle militent tant d'intérêts d'ordre divers algériens et tunisiens.

Pour nous résumer, voici quelles devraient être, pour nous, nos relations avec l'Algérie et la Tunisie, dans les futurs services postaux reliant la France, l'Algérie et la Tunisie :

1. Un service d'*escale* par semaine entre Marseille-Ajaccio-Bône et retour.

2. Un service Nice-Ajaccio-Tunis et retour.

3. Un service Marseille-Nice-Ajaccio-Alger et retour.

Il serait utile d'intéresser à notre demande les Chambres de commerce de Bône, Philippeville, Alger, Oran et Tunis, qui, soucieuses des intérêts des milliers de Corses habitant ces régions, seraient, croyons-nous, très heureuses de seconder nos efforts.

Nous espérons aussi que nos représentants au Parlement voudront bien se joindre à nous pour faire mieux aboutir nos justes revendications.

Après lecture, la Chambre adopte les conclusions de ce rapport et le transforme en délibération.

Les relations commerciales entre la Corse et l'Algérie sont assez importantes pour justifier le rétablissement de cette ligne postale que nous ne réclamons d'ailleurs que comme ligne d'escale pour limiter un peu nos exigences, si justes cependant. Cette ligne a été effectuée pendant 15 ans, de 1883 à 1898, par la Compagnie Générale Transatlantique, et a donné d'excellents résultats, un trafic en passagers et marchandises très important qui augmente d'année en année.

Rien que pour le bureau d'Ajaccio, le mouvement des principales marchandises en provenance ou à destination de l'Algérie pendant les années 1903, 1904 et 1905 accuse les chiffres suivants :

	Importation	Exportation
1903,	1 930 659,90 k.	1903, 769.496 k.
1904,	2 381 804,30 k.	1904, 672 000 k.
1905,	1 383 487 50 k.	1905, 848.039 k.

Ce mouvement pourrait certainement devenir de plus en plus important, et nous ne citerons que pour mémoire un produit appelé à donner à l'exportation des résultats fort appréciables, les bois de toute nature dont la Corse est si abondamment pourvue ; ce serait là un élément de fret très sérieux, étant donné surtout que l'Algérie manque de certaines essences spéciales à la Corse.

Mais en dehors du mouvement commercial, de l'échange des produits, il y a d'autres échanges et il faut tenir compte du mouvement des voyageurs et de ce que l'on appelle aujourd'hui d'un nom plus spécial, plus moderne, « les Touristes ».

Ne voyons-nous pas, en effet, à ce sujet, toutes les compagnies de chemins de fer et de bateaux augmenter et multiplier à l'infini des combinaisons nouvelles de voyages circulaires, d'aller et retour etc., etc., tout cela pour les Touristes !! Et qui ne connait, pour les avoir vus jusque dans notre port, ces grands et magnifiques steamers allemands si luxueusement installés en vue toujours des Touristes ? N'est-ce pas là une indication de plus de l'importance énorme de cette branche nouvelle, le Tourisme ! C'est là un fret nouveau, répondant bien aux idées modernes, et d'autant plus recherché qu'il est très rémunérateur, qu'il s'embarque et débarque tout seul, sans l'aide de treuils ni de machines toujours coûteuses grevant d'autant le prix de revient.

La Corse, d'ailleurs, n'est-elle pas par sa situation géographique placée pour servir de trait d'union entre la France et l'Algérie ? C'est une escale toute naturelle, et les nombreux touristes qui quitteraient, l'hiver, par une belle journée ensoleillée, l'opulente Côte d'Azur, seraient, croyons-nous, très heureux de pouvoir faire une halte en route et s'arrêter en Corse, dans cette île que l'on a si justement appelée « l'Ile de Beauté. » Ils auraient le temps de la parcourir et de s'y reposer, sans toujours courir dans cette course enfiévrée qu'est la vie moderne, et pourraient reprendre ensuite, sans fatigue, leur route vers les rivages

L'ORGANISATION POLITIQUE ET SOCIALE

DANS L'ARRONDISSEMENT DE CORTE

Corte, 23 juillet.

Dimanche 22 juillet a eu lieu, à Corte, une réunion qui sera féconde en résultats heureux.

Dès le lendemain des élections législatives, M. Dominique Giuliani se mit au travail pour organiser la circonscription qui lui avait donné un nombre imposant de suffrages.

Ses efforts furent couronnés du plus consolant succès. En deux mois, quarante comités étaient constitués régulièrement avec un effectif de mille adhérents inscrits. L'organisation se poursuit d'ailleurs avec méthode et ténacité. Il est à peu près certain qu'elle sera complète avant quelques mois. Il faudra désormais compter avec elle et bien des choses changeront de face.

Avant d'aller plus loin, M. Giuliani voulut consolider l'œuvre qui est devenue si puissante dès le début.

Répondant à son appel, les présidents ou délégués des comités déjà constitués s'étaient rendus à Corte. Ni la chaleur torride, ni les travaux de la moisson n'avaient pu arrêter les braves citoyens. Plusieurs d'entr'eux durent veiller toute la nuit pour pouvoir assister à la réunion.

A 10 heures du matin la séance fut ouverte dans une des salles de l'Hôtel de France.

Etaient présents : MM. les présidents ou délégués des communes de : Corte, Bustanico, Linguizzetta, Castiglione, Omessa, Favalello, Chiatra, Valle d'Orezza, Pietra di Verde, Nocota, Vezzani, Saint André de Bozio, Mazzola, Piedicorte, Castiria, Tox, Vivario, Zalana, Pietroso, Felce, Corscia, Piedigriggio, Moita, Pianello, Castellare, Castello de Rostino, Antuanti, Cambia, Alando, Prato, Piobbeta, Altiani.

S'étaient fait excuser, mais adhéraient aux décisions de l'assemblée les délégués de : Nocario, Canale, Solaro, Ventiseri, Lano, Piedicroce, Castifao, Casamaccioli, Sainte Lucie, Castineta, Rusio, Aghione, Casevecchie, Pietraserena, etc.

Dès que M. Giuliani se lève pour prendre la parole, d'unanimes applaudissements se font entendre.

Pendant une heure et demie notre confrère parle de la nécessité de l'organisation et de ses bienfaits.

Il déclare notamment que les œuvres sociales doivent tenter les efforts de ceux qui veulent le salut de la Corse, indigement traitée.

A la suite de cette conférence documentée et pratique, les délégués adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes :

1. Les Comités républicains libéraux de l'arrondissement de Corte prennent le nom de : « Comités de l'Action Libérale Populaire et des Revendications corses. »

2. Ils seront affiliés à l'Action Libérale Populaire, association légalement constituée et dont le siège est à Paris, 7, rue Las Cases.

3. Les Comités communaux seront rattachés aux comités cantonaux, qui eux-mêmes se relieront au comité d'arrondissement siégeant à Corte.

4. Tous les comités interviendront énergiquement dans toutes les élections cantonales de l'année prochaine.

5. L'assemblée décide que les comités s'occuperont non seulement des questions politiques qui seront étudiées et traitées avec le plus grand soin, mais aussi des questions sociales.

5. Trois caisses de Crédit agricole seront fondées le plus tôt possible dans l'arrondissement.

Après le vote de ces décisions qui sont toutes si importantes, M. Giuliani remercie les délégués. Une enthousiaste ovation est faite à notre confrère.

Le séance est levée à 11 heures.

LE BANQUET

Immédiatement les délégués passent dans la salle voisine et prennent part à un banquet, qui garda du commencement à la fin le cachet de la plus grande cordialité.

Les mets étaient abondants et excellemment préparés. Le service fut irréprochable. Malgré la chaleur accablante, chacun y fit honneur.

Au dessert, M. Giuliani porta la santé de tous. Il pria ses amis présents de saluer, en son nom, les autres amis si nombreux de la Terre des Communes. Il les supplia aussi de garder le souvenir de cette journée de travail et de marcher de l'avant avec prudence, certes, mais aussi avec courage et sans défaillance.

Les cris de : « Vive M. Giuliani » accueillirent la vibrante allocution de l'énergique candidat bien décidé à rester sur la brèche.

MM. les délégués de Tox, de Pietra, de Nocota, d'Omessa, de Cambia et de Valle d'Orezza, en excellentes termes saluèrent M. Giuliani, et après chaque toast, l'ovation reconnaissait de plus en plus chaleureuse.

En se séparant les délégués renouvelèrent la promesse formelle de travailler sans faiblesse au relèvement de leur petite patrie, réduite à la misère et au désespoir par ceux qui l'exploitent et la tuent.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ZICAVO. — Nous apprenons avec un vif plaisir que Mlle Mozzinacci, la fille de notre sympathique receveur des postes, vient d'obtenir brillamment son admission au dernier concours des postes.

Nos meilleures félicitations.

POMBI. — Samedi a été célébré dans le village de Porri, le mariage de M. Antoine Vinciguerra avec Mlle Paulette Vittori.

Une foule considérable de parents et d'amis venus du près et de loin pour apporter aux jeunes époux leur tribut de sympathie et d'affection avait, dès la veille, donné à l'un des plus gentils villages de la pittoresque Casinca, une animation inusitée et charmante.

La cérémonie avait été fixée pour huit heures ; dès sept heures les invités commencent à arriver et le cortège, par les soins de M. Pierre Vincigueria, adjudant d'infanterie coloniale, put bientôt être formé.

La mariée était conduite par son père, M. Aurèle Vittori, l'époux donnait le bras à Mme Pierre Antoine Vincigueria, sa mère.

Les témoins de la mariée étaient : M. Ange Vittori, instituteur à Pruneli di-Fiumorbo, son frère, et M. Aurèle Colombani, géomètre du cadastre en Cochinchine, son oncle ; pour l'époux, M. Jean Vincigueria, étudiant en médecine son frère, et M. le commandant Vincigueria, chevalier de la Légion d'honneur, son oncle.

Le service d'honneur a été fait avec beaucoup de distinction par Mlles Thérèse Vittori et Georgette Colombani, Désirée Vittori et Geneviève Vittori qu'accompagnaient MM. Pierre et Philippe Vincigueria, Jean Orsini et Joseph Gozzi.

Le cortège était trop nombreux pour en donner ici l'énumération. Les familles Vittori et Vincigueria, comptant de nombreux et distingués amis, avaient réuni pour cette solennité un entourage dont plus choisie ou l'élément féminin était admirablement représenté. Malgré sa petitesse le village de Porri possède une jeunesse nombreuse où les jeunes filles, conscientes de leurs devoirs envers elles-mêmes, semblent par tradition avoir à cœur de conserver une bonne harmonie entre les personnes et les choses. La jeune mariée, blonde aux yeux bleus, toujours souriante et gracieuse, avait, dans cette jeunesse si bien partagée, su prendre une place de petite reine, et c'est pourquoi dans la cérémonie de samedi où le bonheur lui-même s'est montré soucieux de l'harmonie en venant ajouter à la jeunesse locale, une jeunesse étrangère d'égale beauté, la mariée plus gracieuse et plus souriante que jamais dans sa robe de satin blanc, nous a paru d'un charme extraordinairement subjuguant au milieu de l'entourage qu'elle s'était composé.

Les compliments prononcés par M. Vittori, maire de la commune de Porri, après la célébration du mariage civil, furent ainsi d'autant plus applaudis qu'il avait su dans cette circonstance traduire le sentiment de tous.

La célébration du mariage religieux eut lieu immédiatement après. La petite église

se de Porri, complètement plein, a entièrement eu une assistance aussi choisie et un tact aussi délicat. L'allocution de M. le Curé de Porri, dont les sentiments de solidarité ecclésiastique s'exprimaient à chaque célébration de mariage de la façon la plus touchante, a été dans la cérémonie du samedi plus particulièrement appréciée.

La quête a été faite par Mlle Thérèse Vittori et Mlle Odette Olivieri.

A la sortie de l'église le cortège, suivi de toute la population de Porri, s'est rendu dans les appartements de la famille Andréa Vittori, où un lunch a été offert avec une bonne grâce locale par Mme Vincenzena et Mme Vittori.

Dans la salle où dînèrent plus de cinquante convives fut servi un pavois sur une superbe terrasse où une belle vue dégagée et la beauté des horizons vinrent ajouter de nouveaux charmes à cette réunion réjouissante.

Au champagne, Mlle Odette Olivieri fut aux jeunes époux un charmante poésie qu'elle avait composée pour eux, et M. le commandant Vinciguerra, dont l'entrain et la bonne humeur avaient charmé tous les convives pendant le repas, se fit l'interprète des sentiments de tous et but à la santé et au bonheur des jeunes époux dans un toast très applaudi.

Après le dîner une sauterie pleine d'entrain a mis fin à cette journée réjouissante dont le souvenir restera longtemps au cœur de tous ceux qui avaient tenu à apporter aux jeunes époux l'hommage de leur vive sympathie.

Nous leur renouvelons ici nos félicitations et nos vœux de bonheur et nous adressons aux familles Vinciguerra et Vittori l'expression de notre meilleur souvenir et tous nos compliments. — Un Ami.

⁂

CALCATOGGIO. — M. Lorenzi est nommé facteur rural à Calcatoggio.

⁂

ROGLIANO. — Nous sommes heureux d'apprendre que Mlle Pauline Saugniéri, de Rogliano, vient d'être reçue au concours des postes et télégraphes avec un très bon numéro sur 1.0.0 candidates admises et 5.000 aspirantes environ.

Nous adressons nos sincères félicitations à la jeune lauréate, pour ce beau succès, et lui souhaitons une longue carrière dans l'administration qu'elle sert avec des aptitudes et un tact parfaits.

⁂

AJACCIO. — Sur la dernière liste des successions vacantes en Algérie, nous relevons celle de M. Tournejon Pierre, décédé à Alger le 26 avril 1906, à l'âge de 72 ans, célibataire, né à Ajaccio. Actif environ, 1.500 fr. ; passif, environ 500 fr.

⁂

OCCHIATANA. — Nous avons appris avec le plus vif plaisir la nomination au grade d'officier de l'Instruction publique, de notre compatriote, M. Laurent Leoni, le sympathique directeur de l'école laïque de Bastia.

Les Occhiatanais sont fiers d'applaudir à la distinction honorifique qui consacre les éclatants services rendus à l'enseignement par celui qu'ils appellent le premier instituteur de la Corse.

Nous sommes heureux de lui adresser ainsi qu'à sa digne compagne, l'excellente Mme Leoni, qui veut aussi d'être comptée officier d'Académie, l'expression sincère de nos plus affectueuses félicitations. — A. G.

⁂

CORTE. — On annonce le mariage de M. Joseph Scapini, fils de l'honorable négociant de Corte, avec Mlle Berthe Faurie, de Paris. Toutes nos félicitations.

⁂

CARBONEO. — Hier ont eu lieu à Carbonéo, commune de Moita, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis accourus de toutes les parties des cantons de Campile, La Porta et Vescovato, les obsèques de Mme Crosichiche, née Mattei, ravie à l'affection des siens par une longue et cruelle maladie contre laquelle les soins d'une famille éplorée et les secours des meilleurs praticiens sont restés vains.

Appartenant à une des familles les plus alliées et les plus honorables de toutes de Campile, Mme Crosichiche fut dans toute l'acception du mot une femme de bien; d'un caractère affable et doux, d'une indéfinissable charité, elle avait su s'attirer l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'entouraient. Donc son village elle était universellement aimée.

Epouse aimante et dévouée, elle fut une mère modèle, consacrant toute sa vie au bonheur des siens.

Nous prenons une large part au deuil immense qui frappe son époux et ses enfants, ainsi que ses nombreux parents et amis et leur adressons toutes nos condoléances.

⁂

GHISONI. — M. Barrucci, garde domanial des eaux et forêts à Ghisoni, a été nommé brigadier et désigné pour Vico.

⁂

AJACCIO. — M. le capitaine d'infanterie territoriale Porri, attaché aux services spéciaux de la 15e région, qui vient d'être nommé chevalier de la légion d'honneur, compte 21 ans de services et 4 campagnes, il fait partie de la territoriale depuis 1879.

M. le capitaine Porri est l'un des fondateurs et des membres les plus actifs de la société mixte de tir d'Ajaccio ; il est le créateur d'un colombier militaire. Le dévouement qu'il a apporté à ces œuvres patriotiques lui a déjà valu une médaille d'or du ministère de la guerre et dernièrement un objet d'art.

La croix de la légion d'honneur vient couronner une existence entière consacrée à la défense de la patrie et aux devoirs du citoyen. Nous en félicitons sincèrement M. le capitaine Porri.

⁂

CASTELLUCCIO. — M. Filippi, commis aux écritures au pénitencier agricole de Castelluccio, passe en la même qualité à la prison centrale de Lodi.

⁂

VERO — M. Stefanaggi Jules-Xavier a été nommé débitant de tabacs de la régie et de poudres à feu à Vero.

Conseils d'Arrondissement

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 30 juillet 1906 pour la première partie de leur session et le 24 septembre pour la deuxième partie.

La durée de chaque session ne pourra excéder cinq jours.

DISTRIBUTION DES PRIX
du Lycée de Bastia

Nous rappelons que la cérémonie de la distribution des prix aux élèves du Lycée aura lieu samedi prochain, 28 juillet, à 8 heures du matin, sous la présidence de M. Henri Parangelli, député de l'arrondissement de Bastia.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Signorel, professeur agrégé de philosophie.

Le Proviseur du Lycée a l'honneur de prier les familles des élèves qui, par erreur ou par oubli, n'auraient pas reçu de lettre les invitant à assister à la distribution des prix, de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'entrée des familles et des invités se fera par la porte du boulevard du Palais, qui sera ouverte à partir de 7 heures et demie. Les élèves, internes et externes, entreront par la porte de la rue de la Miséricorde de 7 h. 1/4 à 7 h. 3/4.

Les primaires seront distribués aux externes qui ont au moins une nomination, de 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2, dans le cabinet de M. le Censeur.

Ce que disent les Journaux

Le Soleil

A propos de la manifestation sur la tombe de Zola :

« Anatole France n'attend pas qu'on laisse les adversaires se refroidir et il a ticonné hier avec une rage inassouvie le feu qu'il craignait de voir s'éteindre sous la cendre.

» Dreyfus et Zola sont enterrés, mais le dreyfusisme et le zolisme pour triompher doivent encore lutter. Donc à la besogne et sus à l'ennemi ! Les pacifications fanatiques couvrent les courages et s'ils ont eu vaincre il ne savent pas profiter de la victoire. Pas de paix, pas même de trêve, et cela va continuer jusqu'à la fin du monde comme cela continue depuis le commencement des temps. »

Le Rappel

Sur la demande de M. Hervé, réclamant son interpellation au Sénat :

« Membre du barreau, M. Hervé sera peut-être appelé à compléter un tribunal ; souvent les avocats occupent d'une façon intéressante des séances de juges. Joli spectacle, celui du Président Hervé, appuyé contre la cheminée en habitué avec la pipe, les bas qui protègent le drapeau et l'armée ou les lois sur les mœurs sanctionnées. Croit-on que cette critique « par le fait » par l'exemple de l'antimilitarisme et de l'anticléricalisme ne puisse pas être utile, fâcheuse en sanctionnant aux yeux des justiciables ? Aussi je ne souhaite pas qu'on refuse plus longtemps à M. Hervé l'accès du barreau, il ne pourrait nous offrir plus favorable occasion de montrer l'inanité et l'incohérence de ses actuelles doctrines. »

L'Eclair

De M. Judet, à propos de la réintégration de Dreyfus :

« A peine Dreyfus est-il classé à la direction d'artillerie de Vincennes que les questionneurs fréquentent à la porte de son chef, le lieutenant-colonel Boisseau. Loin de les repousser et d'invoquer la discrétion obligatoire pour tout officier il épanche avec une intarissable volubilité dans le cœur des agences, ces impressions, ses sympathies, ses opinions.

» Dans l'armée de Picquart les appels seront clos sur les tableaux futurs, plus il sera notoire qu'ils ont plus été clos sur Dreyfus, plus leurs chances et leurs mérites s'accroîtront.

» Tout s'alligera en renversé, le gouvernement présente des lois spéciales pour ses favoris et la consigne militaire est de causer à condition que la cassera puisse à la Cour de cassation.

» Ratapoilons nous que pour une commutation infiniment moins importante, le général Hagron fut sévèrement puni par M. Berteaux. »

COUR D'ASSISES

Audience du 26 juillet

Présidence de M. DE FIGARELLI, *conseiller*

Assassinat

L'audience est ouverte à midi.

La parole est donnée au défenseur de Monzimaccci.

Me de Carolis présente la défense.

Le jeune Monzimaccci s'est toujours très bien conduit. Les renseignements fournis sur son compte sont excellents. La gendarmerie le représente comme un jeune homme travailleur et ne songeant qu'à subvenir aux besoins de ses frères et sœurs, plus jeunes que lui.

La victime au contraire était un homme ayant des mœurs déplorables. Les cartes postales qui garnissaient les murs de sa cellule ne laissaient aucun doute sur ce point.

Quel a pu être le mobile qui a armé le bras de l'accusé ? Sans aucun doute possible, les violences exercées sur la personne de sa jeune sœur âgée de treize ans à peine. Des témoins ont vu cette fillette quitter la cabane en pleurant, ils ont entendu ses cris et les constatations matérielles sont là pour établir que cette pauvre enfant a été ce jour là victime du sadisme du sieur Silvestri.

Dans ces conditions les jurés pourront-ils frapper Monzimaccci ? Cet enfant a agi dans un état de surexcitation des plus compréhensible. En se trouvant en présence de celui qui, malgré les pleurs de celle-ci, n'avait pas respecté l'innocence et la jeunesse de sa sœur, il a vu rouge, et cédant à une force à laquelle il n'a pu résister, il a tiré, en vengeur de l'honneur familial. La situation de l'accusé est pareille à celle du mari châtiant l'adultère.

Les jurés dans ces conditions ne sauraient le frapper.

Me de Carolis demande l'acquittement de son client.

M. le Président pose d'office la question de provocation.

Le Verdict

Après une très courte délibération, le jury rapporte un verdict négatif.

L'accusé Monzimaccci est mis immédiatement en liberté.

⁂

La Cour ayant accordé de nombreux congés aux jurés titulaires, il a été procédé à un nouveau tirage du jury.

Par ce fait, l'affaire de Portovecchio ne commencera qu'aujourd'hui à midi.

Cette affaire occupera au moins cinq audiences.

Médaille militaire

La Médaille militaire a été conférée aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent :

Civil Barthélemy, chef pointeur de 1re classe, 19 ans 2 mois de services, dont 3 ans 9 mois à la mer.

Gavini Pascal, matelot armurier, 26 ans 8 mois de services, dont 16 ans 3 mois à la mer et aux colonies.

Montracol, adjudant au 58e, 19 ans de services.

Gentilhomi, sergent au 58e, 15 ans de services, 4 campagnes.

Franchi, adjudant au 61e, 20 ans de services.

Marelli, adjudant au 99e, 20 ans de service.

Ravanelli, adjudant au 122e, 17 ans de services, 2 campagnes.

Zamardi, adjudant au 142e, 17 ans de services, 1 campagne.

Vignolles, adjudant au 163e, 19 ans de services.

Lorenzi, adjudant au 3e zouaves, 14 ans de service, 14 campagnes.

Vittori, garde républicain, 21 ans de services.

Raffaelli, gendarme, 15e légion, 26 ans de services, 8 campagnes.

Rancini, maréchal des logis, 15e légion bis, 21 ans de services, 4 campagnes, 1 citation.

15e légion bis

Vendran, maréchal des logis chef, 28 ans de service, 18 campagnes, 1 citation.

Borini, maréchal des logis chef, 25 ans de service, 14 campagnes, 2 citations.

Sinori, maréchal des logis, 25 ans de services, 13 campagnes.

Giuseppi, gendarme, 24 ans de service, 18 campagnes.

Pioelli, gendarme, 25 ans de service, 16 campagnes.

Castelli, gendarme, 23 ans de services, 18 campagnes, 1 citation.

Valery, gendarme, 25 ans de services, 15 campagnes.

L'Etat des Récoltes

Le bureau de la Statistique agricole publie les renseignements suivants qui lui ont été fournis par le Préfet de la Corse, d'après les rapports des professeurs d'agriculture :

En raison de la sécheresse persistante du mois de juin les céréales des parties montagneuses ne donneront qu'un rendement moyen ; sur le littoral et dans toutes les parties basses on compte une bonne récolte.

Les fourrages sont abondants dans les plaines, mais médiocres partout ailleurs.

La vigne présente une belle végétation, mais les grappes paraissent peu nombreuses. La coulure, les maladies cryptogamiques et la pyrale ont causé quelques dégâts sur certains points.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 26 juillet

Thermomètre 7 heures du matin 25 0
à midi — 27 6 à 6 heures du soir 26 8
Maxima : 28 0 Minima : 21 1

Baromètre 7 heures du matin 759 mm.
à midi, 759 mm 6 heures du soir 758 mm

Vent. — Dans la matinée, N. E. faible.
Dans l'après-midi. S. id.

Etat du ciel, orageux et pluvieux ;
l'hygromètre, à 7 h. du matin : 0 mm

⁂

Remerciements

M. Finocchi sur des postes et Mme Michelis di Rocca adressent leurs remerciements aux nombreuses personnes qui ont exprimé des regrets à l'occasion de leur départ, et prient celles auxquelles il aurait été omis de répondre, d'agréer, ici, leurs excuses et adieux au moment où ils ont le chagrin de quitter ce pays tant aimé et ses sympathiques habitants.

⁂

Légion d'honneur

Nous sommes très heureux d'annoncer que M. Zons, président directeur de la Compagnie de chemins de fer départementaux, vient d'être promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

M. Zons qui était chevalier du 26 décembre 1885 compte 37 ans de services.

On doit à M. Zons l'organisation de plusieurs lignes dans différentes régions de la France, qui toutes sont en état de prospérité, grâce à son habile direction.

Nous le prions d'accepter toutes nos félicitations.

⁂

L'assassinat de Lupino

Il nous faut dire, dans l'intérêt de la vérité, que l'incapab Ghisoni Mathieu a été arrêté à 5 heures et demie du soir, à l'entrée de la Citadelle, par l'agent Antonini qui a fait preuve de sang froid et de décision en cette circonstance et qui n'en est pas, d'ailleurs, à son coup d'essai.

Comme Ghisoni faisait mine de ne pas vouloir suivre l'agent Antonini on posta, ce dernier lui passa les menottes et l'agent Torre étant venu lui prêter main forte, Ghisoni, comprit que toute résistance était devenue inutile ; il se laissa arrêter et suivit les agents.

Quant à Petriguani, il a été arrêté à 8 heures du soir, Place d'Armes, par les agents Torre et Félix, et c'est avec la meilleure grâce du monde qu'il a obtempéré aux ordres des agents, et n'est laissé conduire au poste de police.

Toutes nos félicitations à ces modestes serviteurs.

⁂

Postes et Télégraphes

Nous apprenons avec plaisir que M. Baldacci Michel, sous-inspecteur des services électriques de la Corse, est nommé inspecteur dans son service actuel, à partir du 16 janvier 1906.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

⁂

Constitution

Le jeune Vasseur-Lavallois François, qui avait pris part à la rixe du Vieux-Port et qui avait été même blessé légèrement d'un coup de couteau à l'abdomen s'est constitué, avant-hier vers 2 heures de l'après-midi, prisonnier entre les mains de M. le Procureur de la République.

⁂

Faculté de droit

M. Patrice de Corsi a été reçu à sa première année de droit avec les félicitations du jury, devant la Faculté d'Aix.

M. Dominique Peraldi, a été reçu aux examens de la première et de la deuxième partie de la 1re année de droit, devant la faculté d'Aix.

Toutes nos félicitations.

⁂

Obsèques

Hier matin, à 9 heures et demie, ont eu lieu les obsèques de M. Antoine Bartoli, décédé à l'âge de 40 ans.

Parti pour l'Amérique, il y a une quinzaine d'années, il s'était créé une situation très aisée, et s'était empressé de revenir dans son pays pour y jouir paisiblement du fruit de son travail.

Il y a dix jours à peine, M. Antoine Bartoli épousait Mlle Batini, en plein bonheur, en pleine jeunesse. Tout semblait sourire aux époux qui faisaient des rêves confiants en l'avenir. Et mardi, à midi, après le repas joyeux de la famille réunie, M. Antoine Bartoli tombait foudroyé, sans un mot, sans un dernier sourire pour son épouse, veuve déjà.

On ne connaît pas de pareils désespoirs. Les témoignages de sympathie reçus par la famille éplorée apporteront peut être un soulagement à la douleur.

Aux obsèques, une superbe couronne, hommage suprême de la jeune veuve, couvrait le cercueil. Les deux beaux-frères du défunt, MM. Jules et Louis Batini, conduisaient le deuil, entourés d'une foule recueillie de parents et d'amis.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM Joseph Berti, Antoine Mamberti, François Palazzo et Jean-Baptiste Corrieri.

Après l'absoute donnée en l'église Saint Jean, le cortège s'est dirigé vers le cimetière où a eu lieu l'inhumation, dans le caveau particulier de la famille.

Nous offrons à la veuve de M. Antoine Bartoli, à sa tante qui fut une mère pour lui, à ses beaux-frères, à ses oncles et cousins, nos condoléances émues.

⁂

Egout crevé

Nous avions signalé, il y a quelques jours, l'état dans lequel se trouvait un égout situé dans la cour de la maison portant le numéro 5, de la rue du Nouveau Port. Notre avis et nos demandes de réparation ont été jusqu'ici — c'est-à-dire après 15 jours — infructueux.

Nous sommes à nous demander si l'on va persister longtemps encore dans cette apathie et cette indifférence qui nuisent cependant à l'hygiène publique.

Nous savons qu'il existe un conseil d'hygiène à Bastia ; n'est-il pas de son droit d'intervenir auprès des propriétaires et les mettre en demeure de faire les réparations nécessaires ?

Et la police que fait-elle ? N'aurait-elle pas le devoir de punir la révoltante saleté de quelques propriétaires d'immeubles ?

Nous osons encore espérer que nos doléances seront enfin écoutées.

⁂

Blessé mystérieux

Dans notre numéro d'hier nous avons relaté en notre « Bastia la Nuit », la tentative de meurtre commise sur un vieillard de 72 ans, le nommé Laurenti Jean, natif italien, de passage à Bastia.

Le blessé, qui est soigné à l'hôpital civil et dont l'état est satisfaisant, a déclaré qu'en sortant de chez son fils, vers 8 heures du soir, rue Pino, il a entendu une détonation d'arme à feu. Il se rendit ensuite en compagnie de son fils, rue de l'Opéra où il ressentit brusquement une vive douleur au bras droit ; il y porta la main et constata qu'elle était ensanglantée.

Laurenti appela au secours ; des personnes arrivèrent et prévinrent l'Assistance publique qui le transporta à l'hôpital civil où il perdit connaissance.

Laurenti a soutenu hier avec la police avoir été blessé et non s'être blessé lui-même accidentellement.

Une enquête est ouverte.

⁂

Au Port

Services de vapeurs Arthur C. Southwell.

Arrivée : Vap. allemand Taormina, cap. Wittig, de 1 435 tonneaux, venant de Hambourg.

⁂

Objet trouvé

Il a été déposé dans nos bureaux un portefeuille contenant divers papiers.

⁂

On demande

Une nourrice pour garder nourrisson chez elle.

S'adresser au bureau du journal.

LES HÉMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle cristalline efficacité contiennent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe depuis quelques années, un médicament, l'ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Exiger sous l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie NYRDAHL.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	25 juillet	26 juillet
Rentes 3 0/0 perpét.	96 97	97 07
— 3 p. 0/0 amortis.	97 35	97 50

ex-coupons.

Postes et Télégraphes

Olmi-Cappella

Paris, 26 juillet.

M. Giral, rédacteur des postes et télégraphes à Perpignan, est nommé inspecteur à Ajaccio en remplacement de M. Philippe, non installé.

Elections au Conseil général

Paris, 26 juillet.

Les électeurs du canton d'Olmi-Cappella sont convoqués pour le dimanche 12 août prochain, à l'effet d'élire un conseiller général en remplacement de M. Gudicelli dont l'élection est annulée.

UN PRÉTENDU INCIDENT
au Cercle Militaire

Paris, 26 juillet.

Le « Gil Blas » et la « Libre Parole » prétendent que le chef d'escadron Dreyfus avait été l'objet de voies de fait, dans la soirée d'hier, au cercle militaire, à la suite de la réception de plusieurs officiers comme membres de ce cercle.

Une note de l'agence Havas, communiquée aujourd'hui à la presse, dément le fait et ajoute que le commandant Dreyfus était présent à la réception d'officiers qui a eu lieu hier, au cercle militaire, mais qu'aucun incident ne s'y produisit.

Le traité franco-espagnol

Paris, 26 juillet.

Les négociations du traité franco-espagnol sont transportées à Saint-Sébastien.

Une longue conférence a eu lieu aujourd'hui entre le président du conseil, les ministres des finances et du commerce, l'ambassadeur de France, les membres de la commission douanière et les délégués français.

Les pourparlers en vue d'une entente ne tarderont pas à être terminés.

L'ARMÉE NAVALE
A TOULON

Toulon, 26 juillet.

L'armée navale, sous les ordres de l'amiral Fournier, est arrivée ce soir sur notre rade.

La municipalité et le préfet maritime, M. le vice-amiral Marquis, ont arrêté les dernières dispositions pour les fêtes qui vont être données en l'honneur des états majors des 42 navires de guerre qui composent cette force navale.

Le ravitaillement commencera demain matin, à la première heure. Les navires embarqueront les vivres, les munitions, le combustible et l'eau qui leur seront nécessaires.

La quantité de charbon qui est mise à la disposition de l'armée navale est exactement de 12 000 tonnes.

COMMISSION DU BUDGET

Paris, 26 juillet.

La Commission du budget s'est réunie aujourd'hui, à 3 heures, sous la présidence de M. Berteaux.

Elle a terminé aujourd'hui la discussion des crédits demandés par le gouvernement pour faire face, l'an prochain, à la première application de la loi du 14 juillet 1905, sur l'assistance aux vieillards et aux infirmes.

Le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur

Paris, 26 juillet.

Le Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur s'est réuni aujourd'hui pour examiner de nouveau, à la demande des ministres intéressés, les dossiers des candidats qui n'ont pas été agréés lors de ses précédentes séances.

Il y en a, en tout, une dizaine relevant du ministre de l'Instruction publique, et des Beaux-Arts, du ministre de l'Intérieur et du ministre de la Marine, au titre civil.

Les croix de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ont été rapportées par M. Lavisse ; celles de l'intérieur par M. Loré, et celles de la Marine par M. le vice-amiral Puech.

EN RUSSIE
LA RÉVOLUTION
La Situation

Saint-Pétersbourg, 26 juillet.

Les télégrammes de Saint Pétersbourg ne signalent aujourd'hui aucun fait saillant.

Ils indiquent cependant que la dissolution de la Douma continue à impressionner fortement et à surexciter la population des provinces.

Dans plusieurs villes tous les divertissements publics ont été suspendus, dans d'autres un profond accablement règne.

Le Gouvernement continue à sévir très sévèrement contre les agitateurs.

La grève générale

Saint-Pétersbourg, 26 juillet.

L'opinion prédominante est que la grève générale ne tardera pas à être déclarée.

La grève est déjà organisée, en prévision de ce qui se passe actuellement, par les différents comités.

Toutes les affaires seront suspendues, ainsi que les services des chemins de fer, des postes et des télégraphes ; plusieurs boutiques seront fermées.

Le signal de la grève générale partira de Moscou.

État-Civil

NAISSANCES

Rossi Jean.

DÉCÈS

Pellicia Rose, mariée, 39 ans, de Poggio d'Oletta.

Cavallini Victor, 6 jours, de Bastia.

Confrérie de la Miséricorde

Ce matin, à 9 heures et demie, aura messe sera dite pour le repos de l'âme de feu

Sébastien Casalta
Ancien magistrat

La famille y assistera.

Vezzani

On offre à louer un coquet appartement meublé de 3 à 5 pièces.

S'adresser au bureau du journal.

GRANDE PHARMACIE de la *CROIX ROUGE*

Aperçu de quelques prix :

Alcool de menthe américaine	1.10
Antipyrine, le gramme	0,10
Quinquina, dose pour un litre	0,50
Extrait Quinquina liquide, dose pour un litre	0,50
Thé des Alpes véritable	0,50
Vin Mariani	3.90
Acide borique, dose p. un litre	0,10
Extrait complet Kina Kola Coca, pour un litre	0,50
Limonade purgative	0,75
Sulfate quinine, le gramme	0,30
Id. les 30 gr.	4.25

La Grande Pharmacie de la Croix Rouge continuera à poursuivre l'œuvre qu'elle a entreprise, elle a créée, à Bastia, la pharmacie à la portée de toutes les bourses, comme elle existe et se pratique dans presque toutes les villes du Continent. Son installation récente et l'importance de plus en plus considérable de sa clientèle lui permet de faire mieux encore qu'elle n'a fait jusqu'à présent.

CHAMPAGNE COSTE-FOLCHER
ÉPERNAY
Exposition de Liège 1905, Médaille d'Or
Exposition Internationale d'Alimentation Paris 1905, Grand Prix

Le Champagne COSTE-FOLCHER a été le seul admis aux banquets de 30.000 et 50.000 couverts servis les 30 octobre 1904 et 5 novembre 1905, à la Galerie des Machines à Paris pour les Fêtes de la Mutualité.

Agent à Bastia : M. PHILIPPE POGGI.

Orezza-les-Eaux
Villa Granajola
PROPRIÉTÉ DU Dr MANFREDI

L'Hôtel sera ouvert à partir du 1er juillet sous la direction de M. Henri Courchet.

Un cuisinier de Nice est attaché à l'établissement. Un service d'omnibus sera à la disposition des voyageurs.

Prix de la Pension :
Table d'hôte, 5 francs par jour ;
Chambres, 2 et 3 francs.
Pour tous renseignements s'adresser à Mme veuve Manfredi, villa Granajola, Orezza.

Mme MASSEL-WOOD
Dentiste

a l'honneur de prévenir le public qu'elle sera à Corte du 4 au 10 août, elle recevra chez M. Pierre Luciani, négociant, sur le Cours.

Pose de dents artificielles et tous travaux de prothèse dentaire.

Travail fait consciencieusement et garanti.

157 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

TROISIÈME PARTIE

LA MÈRE

« Mais ce que je redoute, c'est la tendresse excessive dont elle m'a fait l'aveu pour le compagnon de ses jeunes années. Quand ce sentiment trop exalté, à mon gré, aura fait place à un autre affecteurs encore, mais moins, mais plus calculés, quand Mlle de Berly, ayant conscience de sa situation nouvelle, tiendra d'elle-même pour nul un engagement pris d'une façon inconsidérée, alors seulement la prudence n'aurra à lui permettre de vous revoir.

« C'est le cœur serré que je me vois forcée d'étendre à votre vénérable aïeule et à votre digne père l'exclusion dont, personnellement, je suis obligée de vous frapper.

« Mais, c'est en éloignant de Marie tous ceux qui pouvaient lui rappeler votre souvenir, que j'arriverai, sinon à l'effacer totalement de son esprit, ce que je ne désire point, du moins à le rendre sans danger pour son bonheur futur.

« Il va sans dire que lorsque ma fille, majeure, sera en possession de sa fortune, je serai la première à lui conseiller de récompenser comme il convient les excellentes gens qui l'ont élevée.

« Cette récompense, qui assurera à votre père et à votre grand'mère l'aisance et le bien-être pour leurs vieux jours, vous n'aurez pas le droit de la refuser, et votre devoir sera même de faire en sorte qu'ils l'acceptent.

« Pardonnez moi, monsieur, la douleur que je vous cause ; vous en trouverez l'apaisement dans la satisfaction de votre conscience et dans la certitude d'avoir contribué de votre mieux au bonheur de celle que vous vous êtes juré de rendre heureuse.

« Vous m'excuserez aussi d'avoir laissé une fausse adresse entre les mains de vos parents, mais c'est une précaution que j'ai dû prendre pour empêcher les suites d'une démarche inspirée par un emportement douloureux, trop à redouter, hélas ! de votre part, dans les premiers instants d'une séparation aussi cruelle qu'imprévue.

« Vos parents sont sages autant qu'ils sont bons.

« Ils m'en voudront d'abord de leur causer tant de chagrin, mais plus tard, m'auront comprise, ils m'absoudront.

« Soyez auprès d'eux l'interprète de mon profond respect et de mon éternelle gratitude et recevez pour vous l'assurance la plus très sincère estime.

« Comtesse JEANNE DE BERLY. »

— La mère de Marie, la femme que j'ai vue, n'est pas capable d'avoir pensé ces choses là, j'en jurerais ! s'écria Mme Lorisol. Il faut qu'on les lui ait dictées.

— Oui, je devine là l'influence de Méronalle, dit Jean Paul ; mais que la comtesse ait, ou non, écrit cette lettre de son propre mouvement, cela n'importe peu, je n'en veux retenir que l'appel fait à ma dignité. Je ne donnerai à personne le droit de supposer qu'une ambition vile et intéressée entre pour quoi que ce soit dans mon amour pour Marie.

Cet amour me conseille de chercher à retrouver sa trace, non pas pour la revoir, mais pour veiller sur elle de loin et être là pour la protéger si jamais elle avait besoin de moi.

Mais mon honneur me défend de songer à faire de ma beauté jusqu'à ce qu'elle, riche moi-même, on ne puisse plus prétendre que je la recherche pour ses millions.

— Bien parlé, dit la grand'mère, on mettant gravement sa main dans celle du jeune homme.

— Tu es un brave garçon, Jean-Paul. Ale confiance.

Ton courage et ta bonté seront récompensés peut-être plutôt que tu ne le penses.

Marie, qui l'aime, l'apprécie aussi.

J'en ai la conviction. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait qu'il n'y eût pas de bon Dieu.

XIII

Une semaine s'était écoulée depuis que Marie habitait avec la comtesse le petit appartement de la rue Cassini.

Pendant ces huit jours, la jeune fille, tout entière à sa mère, cherchait à lui faire oublier par ses caresses les souffrances d'une trop longue séparation.

Les heures s'écoulaient pour elles paisibles, radieuses.

Mme de Berly, heureuse d'avoir enfin retrouvé sa fille, n'avait plus besoin de chercher dans la terrible morphine l'illusion mensongère du bonheur, puisqu'elle jouissait maintenant du seul bonheur que son cœur enviait.

Son corps reprenait à la santé ; en elle, sous ses [illegible] avait [illegible] son front semblait... voir son visage redevenir pa...

Ses lèvres ayant appris à so... avaient rendu à ses traits, avec leur charme disparu, un peu de leur ancienne beauté, à laquelle s'ajoutait maintenant une sérénité pleine de douceur.

Marie observait avec un délicieux contentement cette transformation qu'elle sentait due à sa présence.

La mère et la fille avaient tout de suite trouvé les moyens de s'embonheurer bien que celui de la parole leur fût refusé.

Elles passaient des heures à s'écrire mutuellement, celle qui n'écrivait pas, penchée sur l'épaule de celle qui écrivait, et voyant avec joie naître sur le papier, toutes chaudes d'émotion et vibrantes de sincérité, les tendres protestations, les confidences intimes, les paroles de confiance et d'amour.

Comme écrire leur semblait trop long pour exprimer ce qu'elles avaient à se dire, elles trouvaient dans le plus léger regard, dans le geste le plus simple, un moyen plus rapide et plus naturel de correspondre.

Mais l'éloquence la meilleure et la plus expressive était encore celle de leurs baisers, doux langage qui jamais [illegible] lassait.

(*A suivre*).

MAISON

L.N. MATTEI & C

a été sans doute la première à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap orse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse co - tref çon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitab'e et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Ex'ger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN VIN DU CAP MATTEI.





LA CÉDRATINE

Médaille

Délicieuse Liqueur de marque

Se méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904

XXXIe ANNÉE — SAMEDI 28 JUILLET 1906 — 203

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Décès, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres pays, le port en sus.
Autres Départ.	32 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00399

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Nazaire.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 19 m. — Coucher, 6 h. 56 s.
Premier quar., le 28. — Pleine Lune, le 4
Fête du Domain : Sainte Marthe.

27 JUILLET

Vers l'apaisement

Après douze ans de luttes épiques mais stériles, la France somnole. Les vainqueurs, repus de leur festin de fauves, sont pris du sommeil qui suit les grandes ivresses ; les vaincus semblent s'être chloroformés eux-mêmes pour échapper aux tristesses de leur défaite. Ce n'est pas nous qui troublerons ce sommeil qui peut favoriser l'apaisement définitif. Religieusement soumis aux arrêts de trois conseils de guerre, respectueux de l'intangibilité de la chose jugée, nous aurions souhaité que la cour de cassation renvoyât tout au moins le capitaine Dreyfus devant ses juges naturels.

La cour suprême a cassé sans renvoi. Nous n'avons pas discuté, nous ne discuterons pas cet arrêt, à la grande surprise, sans doute, de nos adversaires qui se sont insurgés devant les arrêts qui leur déplaisaient. Je leur ménage même une plus grande surprise. Je vais louer le gouvernement. Tout arrive !

Nos ministres, gagnés par le frisson de sublimité qui a secoué la Chambre dans sa dernière séance, avaient songé, à la première heure, non seulement à réintégrer le nouveau chef d'escadron dans l'armée, ce qui était la stricte légalité, mais encore à le placer à la tête d'un corps de troupe, après une présentation solennelle, ce qui était au moins une imprudence. Cette mesure pouvait exposer les nouveaux camarades de M. Dreyfus à une singulière épreuve.

Tous ne sont pas colonels, tous n'ont pas été interviewés, il pouvait s'en trouver plusieurs — mettons un seul — qui, élevés dans le culte de la justice militaire, mal préparés aux nouveautés de la justice civile, eussent éprouvé quelque embarras, étant sollicités en sens contraire par les devoirs de leur conscience et les obligations de la discipline. Le gouvernement, mieux averti, a placé le nouveau chef d'escadron à la direction du 12e d'artillerie.

C'est bien ; pour peu que le chef d'escadron Dreyfus ait l'âme cocardière que lui prête bénévolement son meilleur ami, M. Cornély, il se félicitera qu'après avoir chambardé la France pour « sa Cause », on évite d'inquiéter un ou plusieurs de ses camarades pour son cas particulier.

∴

Le gouvernement a pris, d'accord avec la Chambre, une autre mesure ; il l'a même accentuée. Il a nommé le colonel Picquart général et il l'a placé immédiatement à la tête d'une division. Si cette promotion est destinée à récompenser un acte civil que certains trouvent héroïque — ce que je ne veux pas discuter, non plus que je ne discute l'arrêt de la cour de cassation — j'avoue ne pas comprendre l'opportunité du geste : pour une action civile, il y a des récompenses civiles.

Que ne le nommait-on grand-croix de la Légion d'honneur ?

Mais l'armée n'est pas une Académie où l'on distribue des grades en manière de prix Montyon ; les étoiles sont destinées à orner les képis de ceux qui ont de louables actes militaires.

Il se peut, au contraire, que cette promotion soit la consécration d'une valeur militaire reconnue et l'escompte légitime des services qu'on attend du nouveau général. Dans ce cas, je décline toute compétence ; c'est aux militaires qu'il appartient de mesurer la distinction au mérite de celui qui en est l'objet.

Je reconnais qu'elle rencontre de chaleureux défenseurs, même parmi ceux auxquels les dreyfusards n'ont pas épargné leurs coups. Le général de Gallifet a salué son jeune collègue avec effusion. Le voilà donc, lui qui n'a jamais commandé la moindre unité, à la tête de plusieurs régiments ; demain, il commandera un corps d'armée, en attendant qu'il soit généralissime. Le général Picquart peut s'appliquer le vers célèbre :

L'audace d'un grand homme est un bienfait [des dieux.

M. Clémenceau, maître civil, le général Picquart, maître militaire, cela peut être la dictature de demain ! Tous ne la rêvaient pas ainsi, mais qui peut se vanter de vivre son rêve ?

Vienne la guerre, si MM. Clémenceau et Picquart nous rendent l'Alsace-Lorraine, nous bénirons, pour la première fois, l'affaire Dreyfus, sans laquelle le premier serait encore un grand Disparu, le second un simple Inconnu.

En attendant l'heure problématique des grandes revanches, constatons, ce qui est moins problématique, que le procès Dreyfus est terminé et que l'Affaire est morte, mais morte comme le serpent, qui ne meurt qu'après avoir laissé son venin dans la plaie. L'Affaire nous a empoisonnés.

C'est à détruire ce venin que doivent travailler désormais tous les bons Français, dreyfusards ou antidreyfusards de la veille, et, pour ma part, j'y consacrerai tout mon effort.

ARTHUR MEYER.

(*Le Gaulois*).

Abonnements de Saison

LE PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs partant en villégiature des *Abonnements de Saison* au prix de 50 centimes par semaine.

L'ADJUDICATION
DES
Services Maritimes Postaux
de la Corse
SUIVIE
le Conseil d'Etat

M. Walton, liquidateur de la « Cie Française de navigation et de constructions navales », nommé par l'assemblée générale des actionnaires, avait eu recours au Conseil d'Etat afin d'obtenir l'annulation, pour excès de pouvoir, d'une décision du 26 avril 1905, par laquelle le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes avait rejeté l'opposition qu'il avait formée contre l'adjudication des Services maritimes postaux de la Corse, tranchée le 23 mars précédent, en faveur de la Cie Fraissinet, et, par voie de conséquence, la décision du 25 mars 1906, portant approbation de cette adjudication.

La loi du 3 janvier 1903, relative à la concession de ce service, ayant reçu sa pleine exécution, par l'adjudication obtenue les 7 et 13 mars 1903 par la Compagnie Française de navigation, il fallait une nouvelle loi pour procéder à une autre adjudication, disait M. Walton dans son pourvoi. En tout cas, ajoutait-il, la loi de 1903 n'ayant autorisé la concession des Services maritimes postaux de la Corse que pour 15 années, le ministre ne pouvait plus concéder ces services que pour la partie de cette période qui n'était pas encore écoulée. Mais à cela le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes objectait, en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, qu'à la date où la requête a été présentée au Conseil d'Etat, M. Walton avait été remplacé dans ses fonctions de liquidateur amiable de la Cie Française par un liquidateur judiciaire et qu'il ne justifiait (même comme agissant en son propre nom) d'aucun intérêt personnel et direct à l'annulation des actes entrepris. Le ministre déclarait en outre que si le requérant tirait argument d'une prétendue violation de la loi, il n'invoquait toutefois aucun droit acquis dont la méconnaissance lui donnerait qualité pour agir. L'administration n'a commis aucune irrégularité, concluait le ministre, puisqu'elle s'est bornée à assurer, pendant la fin de la période de 15 années prévue par la loi du 3 janvier 1903, les services maritimes postaux en vue desquels la loi avait promis une subvention annuelle.

A son tour, M. Walton répliquait qu'aux termes de la loi du 9 mars 1899, les fonctions de liquidateur amiable coexistent avec celles du liquidateur judiciaire ; et qu'il avait réellement qualité pour agir en son nom personnel, comme créancier de la Compagnie, en vertu de l'article 1166 du code civil. La Compagnie et, par suite, ses créanciers, disait-il encore, ont intérêt à obtenir l'annulation de la décision attaquée, puisqu'au moment où il a été procédé à la nouvelle adjudication, ils se concertaient pour faire des offres à l'administration en vue de la continuation des services ; et le pourvoi est bien fondé sur la violation d'un droit acquis ; en effet, le requérant avait un droit acquis à ce que le ministre ne l'évinçât que si les termes de la loi du 3 janvier 1903 le permettaient et qu'il a été, en fait, procédé à la réadjudication au mépris des formes et des conditions fixées par cette loi.

Dans le mémoire en intervention présenté par la Société civile des obligataires de la Cie Française de navigation et de constructions navales (services postaux de la Corse), celle-ci demandait au Conseil d'Etat (admettant son intervention) de lui allouer les conclusions prises par M. Walton, avec toutes conséquences de droit, attendu qu'elle avait intérêt à voir annuler l'adjudication prononcée à son détriment et que les obligataires n'étant pas représentés par les liquidateurs, ont un droit d'action par application de l'article 1166 du code civil.

Le Conseil d'Etat a rendu la décision suivante :

Sur l'intervention de la société civile des obligataires de la Compagnie française de navigation et de constructions navales ;

Considérant que ces obligataires ont intérêt à suivre l'instance engagée au nom de la Compagnie dont ils sont les créanciers et que leur intervention doit, dès lors, être déclarée recevable ;

Sur la requête du sieur Walton.

Considérant qu'il résulte de l'instruction qu'à la suite de la liquidation judiciaire de la Compagnie Française de navigation et de constructions navales et du refus par le ministre, d'accepter les offres qui lui ont été faites par les créanciers de cette Compagnie pour la continuation du service dont elle avait l'entreprise, le marché passé avec cette dernière a été purement et simplement résilié par application de l'article 109 du cahier des charges ;

Considérant que la mesure ainsi prise par le département des Postes et dont la régularisation n'est pas contestée par le requérant a eu pour effet d'éteindre les droits que la Compagnie ou ses créanciers pouvaient tenir de l'adjudication des 7 et 13 mars 1903 ;

Considérant que le sieur Walton et la société civile des obligataires de la Compagnie Française de navigation et de constructions navales sont demeurés étrangers à la nouvelle adjudication des services maritimes postaux de la Corse qui a été tranchée au profit d'un tiers ; que, dans ces conditions, ils sont sans qualité pour critiquer la décision du 25 mars 1905, par laquelle le ministre a approuvé cette adjudication ;

Par ces motifs, le Conseil d'Etat décide :

Art. 1er. — L'intervention de la société civile des obligataires de la Compagnie Française de navigation et de constructions navales est admise :

Art. 2. — La requête du sieur Walton est rejetée.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CASTELLUCCIO. — La médaille pénitentiaire a été décernée à M. Narinoci, gardien ordinaire au pénitencier agricole de Castelluccio.

∴

ZICAVO. — Samedi, à 10 heures du matin, a été célébré le mariage de M. Piazza, sous-officier au 25e d'infanterie, frère de M. le capitaine Piazza du 88e, et de M. Piazza, surveillant militaire, avec Mlle Angelina Gaudiani, fille de M. Gaudiani, maréchal des logis de gendarmerie en retraite.

La mariée, ravissante sous son voile, a été conduite à l'autel par son père.

Une nombreuse assistance, parmi laquelle on remarquait les notabilités de notre petite ville, avait tenu à donner aux époux le témoignage de sa sympathie.

Par une splendide journée, et sous un ciel radieux, le cortège s'est rendu au domicile de l'époux, où un buffet bien garni attendait les invités.

Le repas du soir, au cours duquel avaient été conviés les proches parents et amis des deux familles, a été suivi d'un bal qui a clôturé la soirée.

En terminant, nous formons pour les jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur et les prions d'accepter l'expression de notre vive sympathie. — G.

∴

PATRIMONIO. — Par arrêté de M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, l'établissement de facteur receveur municipal existant dans la commune de Patrimonio a été supprimé.

∴

BONIFACIO. — Dans les promotions de la Légion d'honneur du 14 juillet, figure pour la première fois, un agent de l'inscription maritime.

Cet agent est M. F. Sesmaroni.

Cette unique circonstance me décide seule à reprendre la plume d'acier pour saluer notre sympathique chevalier, tout aussi digne que le vénérable syndic, M. Ledovici, déjà décoré.

M. Sesmaroni passe dans tous les ports de l'île comme un fonctionnaire remarquable. A Bastia et à Ajaccio particulièrement on a pu apprécier l'affabilité de son caractère rare comme sut si l'on a su en reconnaître la distinction de ses services.

Nous nous associons donc avec bonheur aux chaudes félicitations qui lui sont parvenues, nombreuses et sincères, depuis le modeste marin jusqu'au plus haut gradé de la hiérarchie maritime.

Ce que disent les Journaux

Le Gaulois

La Douma avait la mission d'aider le tsar à doter son empire d'institutions nouvelles ; elle devait proposer un ensemble de réformes ; elle a rédigé programme de révolution. Le tsar l'a dissoute, et ceux qui pensent comme nous qu'un chef d'Etat n'a pas le droit de livrer son pays aux fantaisies criminelles des inconscients et des agités, l'approuveront sans réserve.

En dépit de quelques défections, sur lesquelles nous ne sommes pas exagérément renseignés, Nicolas II peut compter sur la loyauté de son armée. Il est encore le maître chez lui et il peut user aujourd'hui de sa toute-puissance pour accomplir lui-même la tâche que les révolutionnaires sont incapables de mener à bonne fin.

La révolution en marche depuis 1870 ne compta plus une victoire, c'est la première fois depuis l'Année terrible que l'on

...tous ceux se dresser devant les révolutionnaires et se mesurer avec eux. Souhaitons ardemment que l'autorité triomphe de la révolution.

La République Française

Les révolutionnaires, ces insurgés au service d'ouvriers ivres, ces assassins à propos desquels le Jésuite toujours sur la question de savoir au service de qui ils opèrent, démasquant mal, sous des phrases mentionnées relatives à notre précédent numéro de Libéralisme — il n'y a pas en France — ne désire ardemment la transformation de la Russie en une monarchie à l'anglaise — pour dessein de ruiner frauduleusement les porteurs de fonds russes.

Tout à la cupidité, ils font sa faire violence pour enlever encore une victoire finale de la raison, pour ne pas régner à un pareil gouvernement et à de pareils révolutionnaires les imprécations prophétiques de Victor Hugo.

L'Echo de Paris

L'antisémitisme continue particulièrement aux ennemis de la Russie puisqu'ils ont besoin de persécuter les Israélites. C'est ainsi qu'un Edmond Crey, ministre des affaires étrangères d'Edouard VII, accompagné ouvertement que la flotte anglaise rendrait des honneurs égaux à la Douma et au tsar. Il est probable que cet affront inouï, sans précédent, n'ait pas exaspéré l'empereur. De la même idée de réintégrer, du même honneur de Berlin, deux ennemies sont aux l'agrandissement de la vieille Allemagne immanquable à Cronstadt et le renvoi de la Douma.

L'Humanité

De M. Jaurès, sur les événements de la Russie :

« Ce crime du tsarisme serait-il le prologue d'un autre crime plus atroce encore ? Serait-ce vrai, malgré les démentis, que le tsar, avant de se jeter dans cette aventure, a obtenu de l'empereur d'Autriche et de l'empereur d'Allemagne des promesses de concours ? Verrons-nous l'occupation de la Pologne russe par les soldats de François-Joseph et de Guillaume II ? Mais le peuple allemand laissera-t-il faire ? Le peuple autrichien se lèvera-t-il ? Ou bien, indifférent ou serf, rendra-t-il inévitable, pour l'avenir de toute la démocratie européenne, de tout le prolétariat européen, qui se jouissent dans la fatalité de la Triple-Alliance du suprême abcès contre le peuple russe, aspirant à la liberté. Que les gouvernements et les privilégiés prennent garde s'ils ne croient pas ouvrir à nous refletté d'intervention contre la nation russe, tant le roi de l'Europe tremblera. »

Le Peuple Républicain

Le régime de la dum s'écroule que la Russie avait goûté depuis la réunion de la Douma, va disparaître avec elle. La réaction reprend le haut du pavé, le comte Ignatieff et le loup-cervier Pobédonostzeff, l'ancien procureur du Saint-Synode, sont sortis de leurs tanières pour assoir au Conseil qui doit être coup d'Etat. Nicolas II avait cependant un grand rôle à jouer. C'était une belle tâche à entreprendre que conduire le peuple de l'asservissement à la liberté par les étapes nécessaires au gouvernement constitutionnel et de l'instruction obligatoire.

Le Soleil

Sur le coup d'Etat du Tsar, en Russie :

« Puissent des événements prochains ne pas faire regretter au tsar d'avoir trop écouté les conseils des courtisans et des fonctionnaires. Il n'est jamais habile, quand on se sent par la volonté et la force de tenir ses promesses, de provoquer les espérances et d'exciter les convoitises. On ne tire pas des coups d'opinion quand on est incapable de se diriger soi-même contre le risque d'être emporté et brisé. Les révolutions lentes sont trop souvent le produit des réformes avortées, et tout est à redouter quand ceux d'en haut donnent à ceux d'en bas l'exemple de l'inconséquence dans la conduite et de l'anarchie dans les idées. »

Arrêté sur les Chiens

Nous Maire de la ville de Bastia, vu la délibération en date d'hier 6 juillet courant, par laquelle le Conseil municipal nous invite à prendre d'urgence dans l'intérêt de l'hygiène et du repos des habitants les mesures nécessaires pour réduire le nombre toujours croissant des chiens errants.

Vu les articles 99, 91, 92, 94, 95 et 97 de la loi du 5 avril 1884,

Vu notamment la loi du 21 février 1902 sur l'hygiène publique ;

ARRÊTONS

Art. 1er. — Tout chien circulant en Ville avec ou sans médaille sera pris et mis en fourrière s'il n'est tenu en laisse.

Art. 2. — Quarante huit heures après sa mise en fourrière, il sera abattu s'il n'est pas réclamé par son propriétaire.

Art. 3. — Les chiens ne seront rendus que contre versement préalable à la caisse municipale de la somme de cinq francs.

Art. 4. — Tous les arrêtés antérieurs concernant le service des chiens sont annulés.

Art. 5. — Le présent arrêté sera mis en vigueur après son approbation par M. le Préfet.

Cette approbation sera sollicitée d'urgence.

Fait à Bastia, le 7 juillet 1906.

Le maire
Signé: GAUDIN.

Vu pour exécution immédiate.
Ajaccio, le 18 juillet 1906.
P. le Préfet.
Le Secrétaire général.
Signé : MARINI.

COUR D'ASSISES

Audience du 27 juillet

Présidence de M. DE FIGARELLI, *conseiller*

Le Drame de Pariovecchio

Assassinat

Il y a deux ans à Portovecchio un jeune homme de 22 ans, très connu dans notre ville, où il avait fait ses études, tombait sous des coups meurtriers. L'accusation fait peser sur trois accusés la responsabilité de ce drame. L'un, Roch Filippi, garde de la campagne, les deux autres, Antoine Candeli et Constantin Gianni, comparaissent aujourd'hui devant le jury. D'après l'acte d'accusation Filippi aurait tiré sur Etiori Jules deux coups de revolver, Candeli aurait fait feu sur lui tandis qu'il tuyait après avoir été blessé. Gianni un mouvement de leurs projets criminels serait leur complice. Cette affaire sera, assurément, excessivement longue et n'occupera pas moins de 5 ou 6 audiences.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

Acte d'accusation

Etiori Jules décédait le 4 avril, après avoir fait au magistrat instructeur le récit de son lâche agression. Il avait reçu dans la région palonaire, à bout portant, une balle de petit calibre qui, traversant la vessie et le rectum avait déterminé une péritonite suraiguë. Il portait en outre deux ecchymoses, l'une sur l'omoplate gauche, l'autre à la région lombaire droite.

L'information a établi que Filippi qui avait préalablement arrêté agi avec la complicité de Candeli et de son cousin germain Gianni, qui avaient tous, l'un et l'autre, avant le crime, les propos les plus significatifs et les plus compromettants et qui ne l'ont pas quitté dans la journée du 2 avril.

C'est Gianni, lequel reconnaît avoir été en sous-ordre porteur d'un bâton, qui en a frappé violemment la victime à bâtre. Seul, d'après les renseignements, il s'est approché de la victime au moment du corps à corps.

Gianni a d'ailleurs pris la fuite dans la nuit du 2 avril et n'a reparu que deux jours après.

D'autre part, c'est Candeli qui a tiré sur Etiori le troisième coup de feu, dont la déposition a été plus forte que les deux précédents. Il a été désigné par la première heure par le garde champêtre Sanini qui tenait sous la mire le détail de sa fille Laurette, laquelle a assisté à cette partie de la scène et a donné de l'agresseur un signalement correspondant à celui de Candeli, le barbe courte sur les joues et au menton.

Candeli, qui avait d'ailleurs manifesté avant le crime la plus grande animosité à l'égard d'Etiori, n'a pas pu expliquer l'emploi de son temps entre les deux premières détonations et la troisième.

Interrogatoire

Antoine Candeli nie avoir participé à l'assassinat de Jules Etiori. Filippi seul doit supporter la responsabilité de ce qui est arrivé. C'est lui, en effet, qui a tiré sur Jules Etiori trois coups de revolver.

Candeli affirme qu'en entendant les premières détonations il s'est engagé dans une ruelle adjacente et qu'arrivé au bout de cette ruelle il a entendu le troisième explosion.

M. le président lui fait observer qu'il s'est maintes fois contredit au cours de ses interrogatoires et que la procédure paraît démontrer que les choses ne se sont pas passées comme il veut bien le faire croire.

Candeli répond que ce qu'il a dit est l'expression de la vérité.

L'accusé Gianni raconte qu'il remontait la route qui traverse Portovecchio quand il entendit les détonations retentir. Il vit alors Jules Etiori aux prises avec Filippi. Il ajoute avoir porté des coups de bâton à Jules Etiori quand il était à terre, et déclare qu'il n'était pas au courant de ce qui allait arriver.

Audition des témoins

M. Horace Etiori, étudiant en droit, prévenu que son frère Jules était blessé chez le garde-champêtre Sanini, se rendit chez celui-ci. Il y trouva, en effet, son frère étendu sur un canapé qui lui déclara : « Je me trouvais à l'angle de la ruelle qui conduit à notre habitation quand je fus accosté par Roch Filippi qui me donna violemment à l'épaule. Lui ayant demandé pourquoi il me bousculait il me répondit : « Ce n'est pas moi. » Je lui fis remarquer alors que c'était la seule personne qui se trouvait près de moi. Il sortit un revolver qu'il tint caché pendant un instant dans sa poche. Pourquoi, m'écriai-je, sortez vous une arme, vous voyez bien que je n'ai rien. Il répondit : « Tu n'avais qu'à prendre les armes qui ont servi à venger la mort de ton frère. » En prononçant ces mots Filippi a dirigé sur moi son revolver et a fait feu. Je me suis précipité sur lui, je l'ai saisi au poignet et tous deux nous avons roulé à terre. A ce moment il a tiré sur moi un second coup de revolver tandis que son arme, que je n'ai pas remarquée, faisait glisser sur moi une grêle de coups de bâton. Je criais : Désarmez le ! mais au lieu de le désarmer ils frappaient sur moi. Je pris la fuite, je me dirigeais éperdument vers la maison du garde champêtre pour m'y réfugier quand on a tiré un troisième coup sur moi. Je n'ai pas vu celui qui a fait feu sur moi la dernière fois. Il y avait d'autres personnes avec Filippi que je n'ai pas reconnues. »

M. Horace Etiori ajoute qu'au moment où son frère terminait son récit, M. Martin Orlandi est arrivé et lui a demandé : « Qui t'a frappé ? » Le blessé a répondu : « Tu dois le savoir. »

On l'a transporté à son domicile où il est décédé le lendemain.

La partie civile

Me Hyacinthe de Montera, senior, et Me de Rocca, junior, demandent acte à la Cour de ce qu'ils se constituent partie civile au procès au nom de M. Horace Etiori.

***

Me Sadoulaire Etiori demande justice. C'est déjà le deuxième enfant qui lui a été ravi dans les mêmes conditions et au même endroit. Elle n'a pas assisté à la scène. On lui a rapporté son fils blessé et son premier mot a été : Maman, ne t'inquiète pas.

Le dame Maria Sanini lui a affirmé devant témoins qu'elle avait vu Filippi tirer les deux premiers coups et Candeli tirer le troisième. Elle ne voulait pas témoigner redoutant la fureur des amis et parents de Candeli. Elle a cependant dit la vérité. Mais à la suite de menaces et de sollicitations, elle a dû se rétracter.

L'audience est levée et renvoyée au lendemain à demain.

Liste des Jurés

Par suite des congés accordés par la Cour, la liste du jury se trouve ainsi composée :

Jurés titulaires

Casanova Michel, officier retraité, Melta.
Porée Thomas, cons. d'arrond., Peri.
Poli Paul, maire, Lecci.
Raffalli J.-A., négociant en retraite, Falce.
Renucci Jules-Ant., prop., Ciamannacce.
Luciani, com. de mar. ret., St Florent.
Morazzani J.-P., propriétaire, Z.evo.
Pruneti F.-A., maire, Campo.
Guerrini J.-Th., maire, Velone-Orneto.
Grimaldi Ours-Pierre, maire, Santa.
Giammattini E., propriét., Pietrasanta.
Renucci Antoine, maire, Cozzano.
Natali D.-F., retraité, Lugo di Nazza.
Giulieri Ignace François, not., Porgiolo.
Danieli J.-B, propriétaire, Palasca.

Jurés supplémentaires

Costa Pierre, commerçant.
Reandini Emile, commerçant.

Jurés complémentaires

Monti Pierre-Paul.
Tour Toussaint-Félix.
Poli François.
Pekle Jean-Mathieu.
Emanuelli Ernest.
Leca Edouard.
Bonelli Alexandre.
Perelli Xavier, avocat.
Olivari Jacques.
Tomasi Joseph-Marie.
Alessi Antoine.
Ballbi Toussaint.
Bonelli Georges.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

ASSISTANCE PUBLIQUE. — La maison de la dite Société sera ouverte à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures et demie, au siège social.

ACCIDENT DU TRAVAIL

Six hommes blessés

Hier soir vers 4 heure, quelques ouvriers de l'entreprise Muraccioli, étaient occupés à retirer de l'eau un gros chaland, au vieux-port. A un moment donné une chaine-amarre se casa et vint frapper six d'entre eux qui tombèrent à terre. On s'empressa autour d'eux et on les conduisit à la pharmacie Luciani, rue des Terrasses, où ils furent pansés.

Ce sont les nommés Acquaviva Dominique, 36 ans, qui se plaint de douleurs internes, au côté gauche ; Acquaviva Raphaël, 18 ans, légèrement blessé au-dessus de l'œil droit ; Leca Antoine, 45 ans, blessé à la tête ; Pierantoni François-Antoine, contusionné à la jambe gauche et Gabella, 40 ans environ, blessé aux deux genoux.

Dès qu'ils eurent connaissance de cet accident les dévoués sociétaires de l'Assistance Publique, se rendirent aussitôt sur les lieux avec leur voiture d'ambulance et transportèrent à son domicile le nommé Acquaviva Dominique, qui était le plus sérieusement blessé.

ASSISTANCE

aux Vieillards, aux Infirmes et aux Incurables

Le Maire de la ville de Bastia a l'honneur de porter à la connaissance des intéressés que par délibération en date du 28 avril 1906 et conformément à la circulaire préfectorale du 6 novembre 1905, le Conseil municipal a fixé à 120 francs l'allocation annuelle à accorder aux vieillards, aux infirmes et aux incurables qui ont leur domicile de secours dans la commune depuis cinq ans au moins.

Les personnes qui se trouvent dans les conditions prévues par la loi du 14 juillet 1905 sont invitées à se rendre à la Mairie où on leur fournira les renseignements nécessaires.

Bastia, le 27 juillet 1906.

Le Maire,
A. GAUDIN

DISTRIBUTION DES PRIX

du Lycée de Bastia

Nous rappelons que la cérémonie de la distribution des prix aux élèves du Lycée aura lieu samedi prochain, 28 juillet, à 8 heures du matin, sous la présidence de M. Henri Pierangeli, député de l'arrondissement de Bastia.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Signoret, professeur agrégé de philosophie.

Le Proviseur du Lycée a l'honneur de prier les familles des élèves qui, par erreur ou par oubli, n'auraient pas reçu de lettre les invitant à assister à la distribution des prix, de vouloir bien considérer la présent avis comme en tenant lieu.

L'entrée des familles et des invités se fera par la porte du boulevard du Palais, qui sera ouverte à partir de 7 heures et demie. Les élèves, internes et externes, entreront par la porte de la rue de la Miséricorde de 7 h. 1/4 à 7 h. 3/4.

Les palmarès seront distribués aux externes qui ont eu moins une nomination, de 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2, dans le cabinet de M. le Censeur.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 28 juillet

Thermomètre — 7 heures du matin : 25-5
à midi : 28 3 à 6 heures du soir : 26 8
Maxima : 30 4 Minima : 21 0
Baromètre — 7 heures du matin, 759 mm. à midi, 759 mm. 6 heures du soir, 758 mm.
Vent. — Dans la matinée, N. E. faible.
Dans l'après-midi, O. id.
Etat du ciel, quelques nuages.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

***

Beaux-Arts

Nous recevons avec plaisir dans la palmarès de l'Ecole des beaux-arts de Marseille, le nom de Mlle Filippi Anna, qui a remporté le 1er prix de haut relief, dans la classe de dessin. C'est un véritable succès, car c'est la première année que cette demoiselle passe à cette école.

Cette jeune artiste possède les plus heureuses dispositions et fera bientôt honneur à notre ville. C'est la fille de notre sympathique concitoyen M. Etienne Filippi, négociant, et la sœur de l'artiste déjà très connu, l'excellent professeur de piano, Mlle Marie Filippi, dont le talent est si apprécié.

Nous sommes très heureux d'enregistrer ce premier succès qui en promet tant d'autres.

***

Ecoles d'agriculture

MM. Carlotti et Colonna ont été admis à subir les épreuves orales du concours d'admission aux écoles nationales d'agriculture.

***

Le blessé mystérieux

Nous avons parlé hier d'un vieillard nommé Laurenti qui a rapporté une blessure dans la soirée de mardi dernier, laquelle avait fait croire à un attentat commis contre cet individu par une personne inconnue.

D'après les constatations de l'homme de l'art, la plaie relevée sur le bras gauche de Laurenti, a été produite par le passage à travers d'un projectile de revolver de faible calibre.

L'examen de la manche de la chemise ne laisse aucun doute à ce sujet.

Le coup de feu est parti de la poche de la veste tenue sur les épaules. La poche de ce vêtement révèle en effet des traces évidentes de brûlures provenant de la déflagration de la poudre.

Laurenti qui ne voulait pas parler pour ne pas être poursuivi pour délit de port d'arme, a fini par déclarer qu'il avait un revolver dans la poche intérieure de sa veste qu'il avait placée sur ses épaules, et que c'est en tombant qu'est parti le coup de feu qui l'a blessé.

***

Examens de droit

Ont été reçus aux examens de la licence en droit, devant la faculté d'Aix : 1re année, 1re partie, MM. O sont, Sabatini ; — 2e partie, MM. Gandin, Ponzevera, Valentini ; — 2e année, 1re partie, M. Tadini ; — 3e année, 1re partie, MM. Gozzi Louis, Rosa ; — 3e partie, M. Grisoni ; — 4e année, 1re partie, M. Pierangeli François, fils du sympathique conducteur des ponts et chaussées.

Examen de capacité, M. Nicolai.

***

Loterie d'Arles

On nous prie d'informer le public, que par arrêté ministériel, le tirage de cette Loterie qui devait avoir lieu le 29 juillet a été reporté au 20 mai 1907.

***

Contraventions

La police a verbalisé hier contre les dames F. Marie-Dominique, O. Marie, M. Catherine et M. Julie-Marie, revendeuses au marché, pour accaparement de fruits, et contre le sieur L. Nonce, pour élevage de poules, en son domicile, ruelle du Guadello.

***

Marine

Le paiement des délégations pour le 2e trimestre 1906, aura lieu à Bastia, à partir de samedi 28 du courant.

***

On demande

Une nourrice pour garder nourrisson chez elle.

S'adresser au bureau du journal.

***

Avis

Il a été perdu le 3 juillet, sur le territoire de la commune de Morosaglia, une mule, taille 1 m. 43, robe noire, marques particulières — tache blanche sur rognon droit, deux taches sur cuisse gauche, appartenant à M. Campana Jules-Toussaint, de Campana.

CHOCOLAT MENIER

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00400

BOURSE DE PARIS

26 juillet — 27 juillet.
Rente 3 00 p. Ce 97 05 — 9 05
— 3 p. 00 nouvelle. 97 50 — 97 60
ex-coupon.

LA CROIX

refusée à Mme Sarah Bernhardt

Paris, 27 juillet.

Le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur a écarté définitivement, dans sa séance d'aujourd'hui, la candidature de Mme Sarah Bernhardt qui avait été proposée pour la seconde fois non plus en qualité d'actrice, mais en celle de directrice de théâtre.

Le conseil de l'ordre a accepté les candidatures de Mme Rose Caron, artiste lyrique, et de MM. Xavier Privas, Romain Coolus et Couvreur.

ARRIVÉE A MARSEILLE

de M. Saint-René Taillandier

Marseille 27 juillet.

M. Saint-René Taillandier, ancien ministre plénipotentiaire au Maroc, est arrivé ce matin, à Marseille, avec sa famille, venant de Tanger.

Il était accompagné de M. Gaillard, consul à Fez, et de M. Sanrin, secrétaire général du Syndicat français de Tanger.

M. Regnault qui remplacera M. Saint René Taillandier, à Tanger, s'embarquera à Marseille, le 30 juillet courant, à bord d'un croiseur.

NOTAIRERIE AU 12e DE LIGNE

Un capitaine blessé

Perpignan, 27 juillet.

De graves incidents se sont produits au camp d'Argelès-sur-Mer où le 12e régiment de ligne effectue en ce moment des exercices de tir de combat.

Un soldat a jeté avec violence un pain sur la tête de son capitaine qui a été blessé sérieusement.

Un autre soldat a détruit ses cartouches, un troisième a refusé de marcher.

On attribue ces actes d'insubordination aux tracasseries dont serait l'objet de la part de leurs chefs, les soldats de la compagnie à laquelle appartiennent les trois mutins.

Le colonel du 12e de ligne a ouvert une enquête sur les faits qui se sont produits au camp d'Argelès-sur-Mer.

LA MORT

du prince Eugène Murat

Paris, 27 juillet.

On télégraphie de Munich :

Le prince Eugène Murat a été tué dans un accident d'automobile qui est survenu à Mitterteich, en Bavière.

Le prince Eugène, à peine âgé de 31 ans, était l'arrière petit-fils du prince Joachim Murat, roi de Naples et beau-frère de Napoléon Ier.

L'incident

DE L'ÉCOLE MILITAIRE

A propos de Dreyfus

Paris, 27 juillet.

La « Libre Parole » affirme qu'un incident s'est produit hier, à l'école militaire et que deux commandants ont refusé, en termes violents, d'assister au dîner auquel avait été invité le chef d'escadron Dreyfus.

La « Libre Parole » ajoute que les deux commandants qui ont provoqué cet incident, ont été mis aux arrêts de rigueur.

Le « Temps » de ce soir publie également une note relative à cet incident, dans laquelle il dément formellement la version donnée par la « Libre Parole. »

EN ESPAGNE

Les Grèves

Madrid, 27 juillet.

On télégraphie de la Coruna :

Les équipages de dix-sept chalutiers ont déclaré la grève générale.

La cessation du travail a été décidée, parce que les armateurs d'un vapeur ont refusé de reprendre un marin qui avait été renvoyé.

Les grévistes sont calmes. Les pourparlers pour arriver à une entente, ont été engagés.

On croit que les armateurs donneront satisfaction aux grévistes.

AU MAROC

Défaite du prétendant

Londres, 27 juillet.

Le correspondant du « Daily Telegraph » à Tanger, télégraphie :

D'après certaines indications qui sont parvenues ici, le prétendant marocain aurait été battu par les troupes du Sultan.

Les pertes seraient très élevées des deux côtés.

AU VATICAN

LE PAPE
et la
Loi de Séparation

Rome, 27 juillet.

Dans les milieux officiels du Vatican on affirme que le pape publiera, le 8 août prochain, un important document sur les affaires ecclésiastiques de la France.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

A St-PETERSBOURG

Nombreuses arrestations

Saint-Pétersbourg, 27 juillet.

De nombreux avocats, plusieurs professeurs et des anciens députés ont été arrêtés dans la soirée d'hier à la suite d'une grande réunion publique.

C'est pour avoir prononcé des discours contre les institutions établies que la police a procédé à ces arrestations.

Les personnes arrêtées, à l'exception de trois, ont été mises en liberté ce matin même.

Les désordres agraires

Saint Pétersbourg, 27 juillet.

On télégraphie de Moscou :

L'agitation n'a pas pris fin dans les campagnes. Des troubles sont signalés sur plusieurs points de l'empire Russe.

Dans les provinces de Moscou et de Tver, les paysans dévastent les campagnes.

Les plus grandes mesures de sûreté sont actuellement prises à Moscou. Tous les postes de police ont été doublés. Le préfet fait garder militairement les quartiers habités par les ouvriers.

Au Conseil de l'Empire

Saint-Pétersbourg, 27 juillet.

De graves dissensions se sont produites au sein du Conseil de l'Empire.

Sept membres du Conseil ont adressé leur démission au Tzar pour protester contre la dissolution de la Douma.

Le Manifeste de la Douma

St-Pétersbourg, 27 juillet.

D'après la « Correspondance russe » le manifeste adressé de Viborg au peuple russe a été signé par 215 membres de la Douma.

La grève générale

Saint-Pétersbourg, 27 juillet.

Les comités révolutionnaires de Saint-Pétersbourg ont tenu une conférence au cours de laquelle ils ont décidé que la grève générale sera ajournée.

ODESSA

Les fugitifs israélites

St-Pétersbourg, 27 juillet.

De nombreux fugitifs, partis d'Odessa et de toute la province de Bessarabie, arrivent journellement à Bucharest.

Parmi ces fugitifs se trouvent de nombreuses familles israélites qui échappent à la fureur des slaves.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Sanguinetti, née Catosi ; Mme veuve Toma, née Catosi ; M. Sanguinetti Joseph, sous-ingénieur des ponts et chaussées, et ses enfants ; Mme veuve Colonati, née Sanguinetti ; Mlle Marie Buongusto ; Mme veuve Albertini, née Lusinchi ; Mlle Adèle Sestini ; Mlle Antoinette Lusinchi ; M. André Ponzevera ; Mme veuve Bastiani, née Ponzevera ; M. Jean Baptiste Lusinchi ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Calcatoggio
née CATONI

leur sœur, tante et cousine, décédée à Bastia, le 27 juillet 1906, à l'âge de 87 ans, munie de Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 28 courant, à 5 heures du soir.

On se réunira rue de l'Opéra, n. 4.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Vezzani

On offre à louer un coquet appartement meublé de 3 à 5 pièces.

S'adresser au bureau du journal.

Tribunal de Commerce
de Bastia

Faillite Dominique Pollacci

Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite Pollacci sont informés qu'un dividende de 2,50 0/0 sera mis en distribution à partir du 10 août 1906, dans le cabinet de M. Rinieri, syndic, 10, rue de l'Opéra.

Bastia, le 27 juillet 1906.
Le Greffier, CIPRIANI.

Postes et Télégraphes

AVIS

Un concours pour l'admission au surnumérariat des Postes et des Télégraphes, aura lieu les 11 et 12 octobre prochain.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 800.

Les candidats devront se présenter en personne au Directeur des Postes et Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

La liste d'inscription sera close le 8 septembre 1906.

Ajaccio, le 25 juillet 1906.
Le Directeur des Postes et des Télégraphes de la Corse, p. i.,
BALDACCI.

Tribunal de Commerce

de Bastia

A partir du mercredi 8 août prochain, les audiences du Tribunal de Commerce se tiendront par quinzaine.

Le Greffier, A. CIPRIANI.

VENTES
par petits lots

A établir séparément pour divers cantons des arrondissements de Bastia et Corte — par voie d'enchères publiques et sur cahier des charges après toutes formalités légales —

de créances dépendant de Liquidations judiciaires et faillites

Pour tous renseignements s'adresser à M. François Maestracci, agréé, 2, rue Neuve Saint-Roch, Bastia.

OREZZA-LES-EAUX

Hôtel de la Paix

Veuve **PIETRI**, propriétaire

Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Cet Hôtel est l'objet d'une recommandation très élogieuse de la part des membres du Club Alpin français de Paris, dans une brochure intitulée : « Cinq semaines de voyage en Corse » et sous la signature de M. Edouard Rochat.

157 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIEBEL & A. SIÉGEL

TROISIÈME PARTIE

LA MÈRE

Tel soit seulement, quand elle la quittait pour s'aller reposer dans la petite chambre toute blanche, très simple, mais très gaie, que la comtesse lui avait fait préparer à côté de la sienne, la nuit, elle éprouvait un mélancolique sentiment de solitude et de regret.

Loin de la bonne maison Loriol et de son fils, loin de Jean-Paul surtout, Marie, dès qu'elle n'était plus avec sa mère, se sentait comme exilée d'une patrie qui lui était chère.

C'est que cette humble famille au milieu de laquelle elle avait vécu tant et de si heureuses années était en quelque sorte sa patrie, à elle, patrie d'adoption, il est vrai, mais qui ne lui en était pas moins chère et qu'elle ne pouvait oublier bien qu'elle comprît qu'elle était revenue dans la patrie véritable et naturelle que la tendresse d'une mère élève autour du cœur de son enfant.

Et, plus les heures s'écoulaient, plus la pensée de Marie se reportait avec entraînement vers l'humble demeure de Lorio.

L'affection débordante de la comtesse ne suffit bientôt plus pour combler le vide creusé dans son jeune cœur par la plus instinctive, la plus cruelle des séparations.

C'était Jean Paul surtout qu'elle manquait, Jean-Paul que toujours elle considérait comme son fiancé et à qui dans ses moelles conversations avec sa mère, elle n'avait faire la plus légère allusion, retenue par une crainte instinctive qui la paralysait.

Un bonheur je ne sais quoi l'avertissait qu'il valait mieux ne pas entretenir sa mère de jeune homme.

De son côté, Mme de Berly, si elle se plaisait à se faire répéter la chronique vigilante de Mme Loriol et l'affection plus parce, mais tout aussi profonde de Jean Loriol, évitait avec soin d'écouter le souvenir de Jean Paul.

Le premier jour, elle avait promis à Marie de la conduire souvent rue des Moines et lui avait affirmé qu'elle recevrait de fréquentes visites des Loriol.

A la fin, vaincue par, malgré ses instances réitérées, sa mère trouvait toujours de nouveaux prétextes pour ne pas tenir sa promesse, constatant avec peine et avec inquiétude que ses chers amis, non seulement ne venaient pas la voir, mais encore ne lui écrivaient pas, déplorant surtout l'inexplicable abstention de Jean Paul qu'elle n'avait même pas pu rencontrer avant son départ. Marie sentit que la joie des premiers jours faisait graduellement place dans son cœur à une tristesse navrée.

Elle s'aperçut de ce changement et tenta en vain de la distraire, de la consoler.

La confiante nature de la jeune fille ne lui permettait pas de concevoir plus longtemps une apparence de secret pour sa mère et elle aurait lui par lui laisser lire dans son âme comme dans un livre grand ouvert, si une circonstance à laquelle elle ne songeait pas n'était venue l'obliger à la circonspection.

Mécanalie s'était inclinement abstenue de se présenter chez Mme de Berly pendant la semaine qui avait suivi le jour où elle avait retrouvé sa fille.

Il s'était contenté de lui faire parvenir ses remerciements dans d'adroites lettres, dont la première contenait le bouillon de celle qui devait être remplie par Jeanne pour être adressée ensuite à Jean-Paul.

C'était lui qui, de loin, invitait la comtesse à faire tous ses efforts pour détacher Marie de son ancienne famille et surtout de Jean-Paul, qu'il redoutait pour les raisons que nous connaissons.

Cependant Jeanne faiblissait visiblement et, souffrant de la tristesse de Marie dont elle devinait la cause, elle se fit peut-être prête à un timide rapprochement entre la jeune fille et le Loriol, si Mécanalie, en reparaissant, n'avait aussitôt reconquis sur elle sa funeste influence.

Sentant l'antipathie que Marie éprouvait pour lui et comprenant que des alertes trop prononcés pour faire cesser cet éloignement instinctif n'arriveraient qu'à le rendre encore plus odieux, il se borna d'abord à observer vis-à-vis d'elle une attitude prudemment polie, et presque indifférente, afin de ne point l'effaroucher.

D'ailleurs, sa première visite à Mme de Berly n'était qu'une visite d'affaires, dénuée, en effet, de tout prétexte suspect.

A peine parti il, d'ailleurs, faire attention à elle, absorbé en apparence par les graves intérêts qu'il assurait avoir à défendre.

— Madame, dit-il, malgré toutes les précautions que nous avons prises, je suis informé que votre beau-frère a eu vent de quelque chose.

— Dois-je craindre qu'il essaie d'invoquer la loi pour m'enlever ma fille ?

— Peut-être. En tout cas nous ne serons pas désarmés cette fois contre lui. J'ai appris que, en vue d'une réapparition possible de sa nièce et pupille, et pour s'épargner une restitution dont l'idée l'épouvante, il songerait à aliéner les biens de votre fille et à se livrer à des opérations fictives pour faire adroitement que des revers de fortune l'ont obligé à se dépouiller.

— A la dépouiller, voulez-vous dire, car les millions de Mlle de Berly appartiennent à elle et non à son tuteur.

— Pardonnez-moi, les millions de Mlle de Berly lui appartiendront seulement le jour où nous aurons fait rapporter la déclaration d'absence de Marie de Berly, laquelle déclaration constitue Stéphane de Berly unique et légitime héritier de son frère aîné. Or, pour faire rapporter cette déclaration, il n'y a qu'à établir l'existence et l'identité de votre fille, ce qui sera facile. Nous pourrions attendre pour cela sa majorité, et alors, son enfin n'ayant plus aucun droit sur elle, vous n'auriez pas à craindre qu'il vous l'enlevât de nouveau par représailles. Mais d'ici là, connaître par une femme adroite et avide comme la nôtre, il pourrait aimable une ruine complète qui le mettrait à l'abri de toute revendication. Votre devoir est d'empêcher qu'on dépouille votre fille. Voici ce que j'ai imaginé pour toi conserver sa fortune sans risquer une nouvelle séparation entre elle et vous.

— Dites, je vous en supplie !

— Permettez avant tout que je vous pose une question.

— Laquelle ?

— Quel homme est-ce que le subrogé tuteur de Mlle de Berly, celui-là même qui a été désigné par son père dans son testament, en même temps qu'il choisissait avec soin les membres du futur conseil de famille ?

— Le subrogé tuteur de Marie ? Mais vous le savez aussi bien que moi, c'est M. de Barneville.

— L'ancien procureur général ?

— Lui-même.

— Et, naturellement, il n'est pas de vos amis ?

(A suivre)

JE SUIS EN PARFAITE SANTÉ

POUVEZ-VOUS EN DIRE AUTANT ?



Toute personne sérieuse désirant à se sentir vigoureuse de corps, à se sentir réellement — avec la joyeuse étincelle de la vie nerveuse — vibrer à nouveau dans son corps une robuste vitalité ; à se sentir le magnétique rayonnement de l'énergie de jeunesse ; à se sentir heureux, gai et remplir de joyeuses impulsions ; — en un mot, à se sentir débarrassée d'accès de découragement, d'épuisement cérébral, de cette lugubre et stupide sensibilité ; à nous communiquer l'ardeur de ses nerfs et l'étincelle des hommes et des femmes.

Tels sont les désirs de toute personne, et ces désirs peuvent être réalisés.

L'ÉLECTRO-VIGUEUR

rend l'homme supérieur ; il lui insuffle les nerfs de la jeunesse active, vivifie ; il remplit le cœur d'une sensation de bonheur, fait bouillonner le sang dans les veines, donne aux yeux leur éclat, aux joues leur fraîcheur.

L'ÉLECTRO-VIGUEUR opère ainsi pendant votre sommeil par l'Electricité, énergie de la nature.

Brochure Gratuite

BON pour le livre illustré gratuit valant 5 francs

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN, 14, Boulevard Montmartre, Paris.

Prière de n'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom.....

Adresse.....

Si vous le pouvez, venez vous-même. Consultation médicale gratuite de 10 h. à 4 h. 30. Dimanche de 10 h. à 1 heure.

Dr B.-N. MACLAUGHLIN, 14, Boulevard Montmartre, PARIS

PHAÉTON

S'vendre. Pour tous renseignements s'adresser à M. Bernscent, rue de l'Opéra, Barba.

PRIME INÉDITE

A NOS LECTRICES

Celles de nos lectrices qui voudront bien envoyer leur adresse à LA BRODERIE PRATIQUE 38, rue Centrale, à Lyon recevront gratuitement un exemplaire de ce journal, dont chaque numéro contient une page de dessins pliée d'une valeur de 1 fr. 50.

LA GRAINE St-VINCENT

guérit radicalement

CONSTIPATION

Hémorroïdes, Congestion du Ventre, Foie, Vessie, Veines variqueuses

Procure à Tous

Santé, Vigueur

A. DETHOREY, Pharmacien spécialiste, NANCY

envoi contre mandat

Flacon 2 francs. — Dans toutes les Pharmacies

ALAMBICS DERDY

Fabricants à la renommée mondiale pour Bouilleurs de Cru

DERDY Frères, Aînés

21 à 27, Av. Parmentier, PARIS

COURS SECONDAIRES

de Jeunes Filles d'Ajaccio

DIRIGÉS PAR Mme LUCIE OTTAVI

Officier d'Académie

Cours fondés en 1882 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul aussi où les Cours sont faits par MM. les Professeurs du Collège, de l'École Normale d'instituteurs et d'institutrices.

Exposés en plein Midi, au bord de la mer, vus splendide sur le golfe, eau et gaz, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.

Pensionnat

Demi-Pensionnat — Externat

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904-1905

4 élèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées ;

1 Admission à l'École Normale sur 3 ;

16 Brevets supérieurs sur 18.

Des institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Établissement.

Préparation spéciale au concours d'admission à l'École Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Été 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures en couleurs

Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'ouverture de sa Cie qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent fer titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, les articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., brochées or et argent fer titre

Sa devise est de vendre à bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? DES PELLICULES? DES CHEVEUX QUI TOMBENT? Employez le ROYAL WINDSOR, qui vous rendra vos Cheveux gris à couleur et la beauté naturelle de la jeunesse. Il arrête les chutes des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux autorisé. Demandez Royal Windsor. Vente toujours croissante. Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve à la Parfumerie et Coiffure et dans toutes les bonnes Maisons de Nouveautés.

ENTREPOT : 38, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

L'art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

Un apéritif et offert dans tous les Cafés

PERNOD MATTEI, apéritif supérieur

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge ou Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tonnelles — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 19, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des machines actuelles à la vérité pour la fabrication de fausse articulation.

Le Directeur-Gérant, L.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ENCRIERS



à fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

PHARMACIE Centrale du Nord

Ex-Pharmacie Centrale de France

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS

CATALOGUE FRANCO (en papier)

TÉLÉPHONE — UNIVERS 84-DENIS

Dépôt Général du FER GAFFARD

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX

PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE

PLUS DE LITTÉRATURE

PLUS DE RECETTES DE CUISINE

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

ÉDITION 2 : contenant les Gravures coloriées et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e N°s.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs

ABEL GOUBAUD, éditeur, 2, r. du 4-Septembre

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois ton que et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — DIMANCHE 29 JUILLET 1906 — Nº 204

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Nécrologie, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	24 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00401

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Marthe

Soleil : (heure nationale)

Lever, 4 h. 31 m. — Coucher, 6 h. 58 s.

Premier quartier 28. — Pleine Lune, le 4

Fête de Demain : Saint Abdon.

28 JUILLET

Les Services Maritimes Postaux DE L'ALGÉRIE ET DE LA CORSE

L'échéance du contrat qui régit les Services maritimes postaux de l'Algérie et de la Tunisie devant se produire le 11 mars 1908, M. Lanzi, le distingué président de la Chambre de commerce d'Ajaccio, a formulé dans un rapport, les avantages qui pourraient être faits au port d'Ajaccio, si on le comprenait dans les nouveaux itinéraires.

Au point de vue local, ce travail est parfait, et il eut été difficile de plaider la cause du chef-lieu avec plus de patriotisme et de compétence.

Qu'il nous soit permis de regretter, cependant, que la Chambre de commerce d'Ajaccio n'ait eu à se prononcer que de ce seul port.

Certes, on pourra répondre que la Corse étant divisée en deux circonscriptions commerciales, chaque Chambre de commerce n'a réellement à s'inquiéter que de ce qui la concerne directement.

C'est, d'après nous, un des mauvais côtés de la création d'une seconde chambre de commerce en Corse ; il en est résulté une dualité qui, comme dans l'espèce, pourrait dégénérer en rivalité.

Espérons qu'il n'en sera rien.

Mais là n'est point la question.

M. le Président de la Chambre de commerce d'Ajaccio envisage la possibilité et l'utilité du rattachement de la Corse à l'Algérie et à la Tunisie, par des paquebots qui aurait Marseille ou Nice comme tête de ligne.

Naturellement, il demande que les trois escales se fassent sur Ajaccio.

Voici d'ailleurs son projet :

1° Un service d'escale par semaine entre Marseille, Ajaccio, Bône et retour ;

2° Un service Nice, Ajaccio, Tunis et retour ;

3° Un service Marseille, Nice, Ajaccio, Alger et retour.

Il serait donc entendu que tout le trafic en voyageurs et marchandises, entre la France continentale, la Corse, l'Algérie et la Tunisie, ne se ferait que par Ajaccio.

C'est, on en conviendra, se tailler une part bien large dans la distribution des services.

Si ce projet était réalisable, et nous prouverons qu'il ne peut l'être, ne devrait-on pas se demander si un autre port en Corse, celui de Bastia par exemple, qui est, de beaucoup, plus important, ne mériterait pas d'être compris dans les nouveaux itinéraires ?

L'expérience, en ce qui le touche, a été faite, et victorieusement faite.

La Compagnie Méditerranéenne a exécuté, pendant plusieurs mois, un service régulier entre Marseille, Bastia et Tunis, et si elle vient d'avoir des mécomptes dans son entreprise, on peut hautement affirmer qu'ils ne proviennent pas de l'exploitation de cette ligne.

Nous avons tous pu constater l'affluence des voyageurs qui empruntaient cette voie — en grande partie des Corses habitant la Tunisie — et nous avons vu plusieurs fois aussi le paquebot, de retour de Tunis, refuser des marchandises à Bastia, ayant fait son plein chargement au port de départ.

Cette ligne née viable par elle-même, pourrait donc être subventionnée à peu de frais.

Nous serions heureux qu'on réalise dans les meilleures conditions possibles de vitesse et de confort, l'escale hebdomadaire Marseille, Ajaccio, Bône, aujourd'hui imparfaitement et insuffisamment desservie.

M. Lanzi a prouvé par des chiffres les résultats qui avaient été déjà acquis et qui ne pourraient que s'accentuer à l'avenir ; nous sommes parfaitement d'accord avec lui sur ce point.

Moins ardents seraient nos vœux pour une ligne Marseille-Ajaccio-Alger, car nous ne croyons pas [illegible] possible établir la Corse et cette province ; il n'y aurait que la question du tourisme à envisager.

Mais nous unirions volontiers nos efforts à ceux de nos voisins et amis d'Ajaccio, s'ils reconnaissent que l'escale sur Tunis doit être faite par Bastia, ne fût-ce, entre autre raisons, que par mesure de justice distributive.

Les représentants de la Corse pourraient, dans ce cas, s'entendre pour faire aboutir un projet qui donnerait ainsi satisfaction à tous les intérêts.

Nous avons dit plus haut que le projet préconisé par M. Lanzi ne nous paraît pas réalisable.

En effet, par l'article 4 de son cahier des charges, M. Fraissinet n'est fait concéder le monopole des services subventionnés sur la Corse, et l'Etat s'interdit le droit d'en créer de nouveaux qui lui feraient concurrence.

Voici la teneur de cet article :

« Art. 4. — L'Etat s'interdit la » faculté de subventionner tout » service particulier partant d'un » port français, sur les parcours » concédés en vertu du présent » cahier des charges. »

M. Lanzi n'est-il assuré que M. Fraissinet, dans son amour pour la Corse, renoncerait à cette stipulation de son contrat qui est pour lui une sauvegarde contre ce qu'il doit redouter le plus, la concurrence ?

S'il n'en est pas ainsi, je crains bien que M. Lanzi, la Chambre de commerce d'Ajaccio et moi ne nous soyons dépensés en pure perte.

Nous aurons cependant contribué à faire connaître ce côté de la question.

AUGUSTE GAUDIN,
Maire de Bastia, Conseiller général.

DISTRIBUTION DES PRIX AUX ÉLÈVES DU LYCÉE

La distribution des prix aux élèves du lycée a eu lieu hier matin, à 8 heures, dans la vaste cour du l'établissement, décorée et pavoisée avec goût.

L'arrivée du cortège officiel est saluée par les applaudissements de toute l'assistance. La musique du 163e joue la *Marseillaise*.

M. Henri Pierangeli, député de Bastia, présidant la solennité par délégation de M. le Ministre de l'Instruction publique, est assisté de M. le Proviseur et de M. le Censeur.

Sur l'estrade prennent place les Membres du Conseil d'administration, de nombreux Officiers de la garnison, la plupart des autorités civiles, les membres du bureau de l'Association des anciens élèves, les fonctionnaires et les professeurs du lycée.

M. le Président donne la parole à M. Signoret, professeur de philosophie, qui s'exprime en ces termes :

Discours de M. Signoret

QUE FAIRE DE SA VIE ?

Mesdames, Messieurs, Mes Jeunes Amis,

Discours d'usage, formules d'usage, [illegible] vous vous soucierez peu, je crois, qu'il vous passerions sans doute volontiers. Il ne dépendait pas de moi de vous épargner ce discours ; je vous épargnerai du moins les formules, et je ne vais même pas faire de longues phrases pour vous dire que je serai bref.

Cependant (vous me pardonnerez j'espère ce léger retard) je voudrais, avant d'en venir à mon sujet, adresser à la Corse le salut d'un nouveau venu. Je voudrais vous dire l'impression de ravissement que m'ont faite les premiers jours, et que me font encore tous les jours, votre ciel si bleu qu'on le croirait plus profond et votre mer qui prend le tour des couleurs de pierres précieuses. Je voudrais dire encore vos vallons, au printemps, remplis de bluets (on dirait tout un ciel d'étoiles filantes qui gracieusement se serait abîmé sur la) ; votre maquis au fleurs, tout parfumé de romarin, de myrte et de cytise ; et ce spectacle unique que j'eus un soir comme j'arrivais au couchar du soleil sur le col de San-Leonardo, en vue des deux mers : du côté de la nuit, une mer assombrie où allaient se perdre et comme se fondre les pentes brisées de San Martino, et sur laquelle, au loin, la lune, semblait flotter sa masse bleue de l'île d'Elbe. De l'autre côté, dans le flamboiement du couchant qui mettait sur tout le tableau comme une poudre d'or, le golfe admirable de St Florent aux lignes si pures, et qu'on eut dit sculpté dans du verre ; puis, formant l'horizon, les grandes montagnes du centre, le Cinto, le Rotondo, qui portaient avec une impériale majesté leur manteau de neige...

Mesdames, Messieurs,

Après cet hommage rendu à votre Ile de Beauté, vous paraîtrait que je n'adresse à mes élèves de Philosophie, de St-Cyr et de Mathématiques, à ceux qui vous quittent, et que je leur fasse devant vous, une dernière leçon de morale. Si la question vous intéresse (car la morale n'est pas nécessairement ennuyeuse), vous pourrez réfléchir avec nous, et peut être ne perdrez vous pas votre temps. Je voudrais donc demander à nos élèves, maintenant qu'ils vont bachelliers, que leurs études sont finies, leur éducation faite : « Eh bien ! vous êtes des hommes à présent ; vous allez entrer dans la vie, comme on dit, vous allez vivre enfin : que comptez vous faire de votre vie ?

La vie est comme un trésor que l'on a reçu à la naissance et que l'on dépense un peu tous les jours. C'est un trésor qui ne peut pas s'accroître : on ne capitalise pas la vie comme de l'argent : mais ce trésor, on peut le ménager ou le gaspiller ; dans tous les cas, on en verra toujours le bout. Eh bien ! comment fait-il dépenser son trésor, puisqu'il est plus difficile, dit un proverbe populaire, de dépenser l'argent, de le bien dépenser s'entend, que de le gagner.

Mais, me direz-vous d'abord, puisque nous arriverons toujours au bout de notre trésor, quelle que soit la façon dont nous le dépensions, avares, économes et prodigues seront à la fin aussi avancés : et alors, à quoi bon tenir une comptabilité rigoureuse et s'embarrasser de préoccupations inutiles ? Laissons-nous vivre, et nous verrons bien, à mesure, de quelle façon dépenser notre vie. Nous traverserons la vie comme on fait une promenade en mer quand on n'a pas de but déterminé : on rame à l'aventure, tout doucement, sans se fatiguer, tantôt vers le large et tantôt vers les côtes, selon le caprice du moment ; et même l'on s'arrête de ramer pour se laisser aller à la dérive, en jouissant de la douceur du soir sur la mer ondulée...

Oui, mes amis, on pourrait ainsi considérer la vie comme une partie de plaisir, comme un jeu, si l'on était assez libre et maître de ne pas jouer à ce jeu. Mais la vie n'est pas un jeu pour tous. Il en est pour qui ce n'est pas une promenade facile, mais comme une marche forcée à travers le marais d'Aprone, où l'on se fatigue, où l'on se déchire, où l'on se saigne ; ceux-là qui ne peuvent pas jouer à la vie, c'est le plus grand nombre : tous ceux que la dur travail prend presque à la naissance, tous ceux qui ont faim.

Et même pour les rares privilégiés qui n'ont pas, à gagner leur vie, une nécessité à se dépenser, la vie est encore un jeu dangereux : [illegible] au jeu de hasard au quel on se laisse prendre. On croyait d'abord jouer pour son plaisir : peu à peu, la passion ardente du jeu vous prend et l'on est forcé de jouer, et l'on souffre. Tous les attachements de la vie, tous les amours n'avaient pas prévus. Celui qui ne se propose que des buts de ce genre est déjà un peu supérieur à celui qui se laisse aller tout à fait mais il est encore comme ces coureurs sans haleine qui doivent de loin en loin s'arrêter et se reposer. Il ne va pas encore assez loin, n'est pas encore vraiment un homme.

Nous proposerons nous donc, un but difficile, quoique proche ? Par exemple, de passer un concours d'un niveau très élevé ? de nous faire élire député ? de lancer une entreprise périlleuse ? Non encore, car : on nous nous atteindrons le but, si, l'ayant atteint, nous ne serons heureux qu'un moment, après quoi l'effort que nous aurons fait nous semblera toujours être en disproportion avec le résultat ne nous, et nous serons fourbus pour repartir vers un but nouveau, ou bien, en cas d'insuccès, nous serons très semblement fatigués de notre effort, mais encore découragés par le résultat. Nous serons des « cuits », comme on dit, et c'est la pire espèce de gens.

Nous nous proposerons donc un but lointain. Et même je crois qu'il serait bon de se proposer toujours un but qu'on n'atteindra pas. Car, en fait, le plaisir est dans la poursuite, beaucoup plus que dans la possession du bien. Or dit que les chasseurs, n'aimant pas la gibier, c'est peut être exagéré ; mais ils aiment certainement mieux chasser un lièvre que le manger ; et même, certains ne vont à la chasse que pour s'exciter, se donner du mouvement, et non point pour tuer du gibier. Eh bien ! voyons comme ces chasseurs pleins de sagesse. Poursuivons un gibier que nous n'atteindrons peut-être pas, c'est-à-dire proposons-nous un but tel qu'il puisse nous procurer pendant toute notre vie l'intérêt de la poursuite, le joie de l'effort, l'expansion de notre être. Nous n'aurons peut-être pas la satisfaction suprême du succès ; mais qu'importe ? nous aurons du moins fait quelque chose de notre vie.

Or, quels sont les buts de ce genre que nous pouvons nous proposer ? Un but [illegible] égoïste ! Par exemple de devenir un homme célèbre et de reconner de gloire à la fin de nos jours ? Voilà un but lointain certes, et difficile ; et que la plupart n'atteindront pas, semble-t-il, ne prend au large et prendre des routes inconnues. Non : ils se laissent ballotter par toutes les vagues qui passent, mais en somme, ils restent où ils se mirent.

Eh bien ! nous de même : le sort nous jette quelque part dans le monde et dans la société. Nous y restons ; nous nous laissons faire. Et cependant il paraît que l'homme se distingue des animaux en ce que son intelligence lui permet de voir plus loin, de n'être plus soumis à l'immédiat et des causes imprévues. Il peut au contraire prévoir et il peut changer le monde ou soi-même conformément à cette prévision. « Savoir, pour prévoir, pour pouvoir, disait A. Comte. » S'il en est ainsi, sous-là n'est plus hommes que les autres qui savent plus et prévoient de plus loin, car sur les choses et sur eux-mêmes, ils peuvent davantage. Ceux-là sont plus hommes que les autres qui, au lieu de se laisser aller aux circonstances, les dirigent, qui ne laissent pas leur vie se faire, mais qui la font.

Faisons notre vie ; soyons nos maîtres, tâchons-nous ! — Voilà ce que doit se proposer d'abord et toujours tout homme digne de ce nom. Et maintenant, supposons que les circonstances ne nous emprisonnent plus, que nous sommes libres, que nous pouvons choisir l'emploi de notre vie. Encore une fois qu'en ferons-nous ? Parmi les buts que pouvons se proposer les hommes, il en est de proches et de lointains, de faciles et de difficiles, d'égoïstes et de désintéressés.

Choisissons donc un but prochain et facile ! Par exemple un autre-nous tout notre effort, toutes nos espérances, toute notre vie en un mot, dans le succès d'un examen, dans l'obtention d'une place, dans l'espoir d'un mariage ? Non, car ce but ne satisfait à la dépenser, la vie est encore un jeu dangereux : [illegible] au jeu de hasard au quel on se laisse prendre. On croyait d'abord jouer pour son plaisir : peu à peu, la passion ardente du jeu vous prend et l'on est forcé de jouer, et l'on souffre. Tous les attachements de la vie, tous les amours n'avaient pas prévus. Celui qui ne se propose que des buts de ce genre est déjà un peu supérieur à celui qui se laisse aller tout à fait mais il est encore comme ces coureurs sans haleine qui doivent de loin en loin s'arrêter et se reposer. Il ne va pas encore assez loin, n'est pas encore vraiment un homme.

Nous proposerons nous donc, un but difficile, quoique proche ? Par exemple, de passer un concours d'un niveau très élevé ? de nous faire élire député ? de lancer une entreprise périlleuse ? Non encore, car : on nous nous atteindrons le but, si, l'ayant atteint, nous ne serons heureux qu'un moment, après quoi l'effort que nous aurons fait nous semblera toujours être en disproportion avec le résultat ne nous, et nous serons fourbus pour repartir vers un but nouveau, ou bien, en cas d'insuccès, nous serons très semblement fatigués de notre effort, mais encore découragés par le résultat. Nous serons des « cuits », comme on dit, et c'est la pire espèce de gens.

Nous nous proposerons donc un but lointain. Et même je crois qu'il serait bon de se proposer toujours un but qu'on n'atteindra pas. Car, en fait, le plaisir est dans la poursuite, beaucoup plus que dans la possession du bien. On dit que les chasseurs, n'aimant pas la gibier, c'est peut être exagéré ; mais ils aiment certainement mieux chasser un lièvre que le manger ; et même, certains ne vont à la chasse que pour s'exciter, se donner du mouvement, et non point pour tuer du gibier. Eh bien ! voyons comme ces chasseurs pleins de sagesse. Poursuivons un gibier que nous n'atteindrons peut-être pas, c'est-à-dire proposons-nous un but tel qu'il puisse nous procurer pendant toute notre vie l'intérêt de la poursuite, le joie de l'effort, l'expansion de notre être. Nous n'aurons peut-être pas la satisfaction suprême du succès ; mais qu'importe ? nous aurons du moins fait quelque chose de notre vie.

Or, quels sont les buts de ce genre que nous pouvons nous proposer ? Un but égoïste ! Par exemple de devenir un homme célèbre et de reconner de gloire à la fin de nos jours ? Voilà un but lointain certes, et difficile ; et que la plupart n'at-

teignent pas : mais dont la poursuite, même jamais achevée, est, dit-on, du plus haut intérêt. C'est un but légitime s'il en est et dont il ne faudrait pas trop, par le ridicule, décourager les bonnes volontés. Tout effort loyal et pur pour se perfectionner, pour se grandir, est un noble effort, et celui qui l'a tenté, ne fût-il même evertué en vain pour tirer d'un homme ordinaire une étincelle de génie, celui-là mérite encore notre respect.

Toutefois, mieux que ce but égoïste, quelque grand et noble, je vous proposerai un but honnête et désintéressé, un but qui vous dépasse. Consacrez sa vie à servir une grande cause, dont on ne verra peut être pas le succès, voilà ait fond la véritable sagesse (sans compter que souvent la gloire vous est donnée par surcroît et qu'en poursuivant le meilleur but on les atteint tous du même coup). Il suffit en somme d'aimer pour que le désintéressement soit facile, et l'on peut lutter et sacrifier aussi volontiers pour une belle cause que pour soi-même. On est en plus soutenu par la grandeur du but et les satisfactions égoïstes sont petites en proportion comme la vie à lumière d'une chandelle à côté de cette sorte d'illumination, de rayonnement intérieur qu'ont senti tous ceux qui se sont dévoués pour une idée. Et puis, quand on meurt, on ne sent pas s'avancer en même temps que sa petite personnalité tout le résultat de ses efforts, comme lorsqu'on a travaillé seul : ni pour soi-même. On sent que la grande œuvre à laquelle on a collaboré continue et qu'on ne meurt pas tout entier.

Tel l'artiste, l'écrivain, le poète, comme ce Corneille que nous célébrions naguère, qui a mis toute sa belle âme dans une œuvre humaine, et qui, tant que notre langue durera, sera pour les générations nouvelles une école de beauté littéraire et de fière morale. Tel le savant, qui, comme le grand et regretté Pierre Curie, consacre à cette autre œuvre humaine, à cette tâche infinie qu'est la science l'effort d'un beau génie, et dont le travail fécond, malheureusement arrêté, est acquis par des siècles. Tels enfin ces hommes généreux de tous les pays, qui poursuivent patiemment ce but incomparable de faire régner la paix entre les nations, de rendre les hommes bons et de préparer pour l'heureuse humanité de demain une ère de justice et de fraternité.

Poètes, savants, hommes d'action, tous ceux qui veulent par delà leur personnalité, dont l'horizon s'élargit jusqu'à embrasser l'humanité entière, celle d'aujourd'hui et celle de demain, ceux-là seuls peuvent se dire des hommes. Chacun dans notre sphère, et selon nos forces, nous devrions avoir la noble ambition de les imiter. Et, pour répondre enfin à la question que nous nous étions posée au début, ce qu'il faut faire de sa vie, le voici : il faut en faire une bonne œuvre, une œuvre humaine.

Le discours du distingué professeur de philosophie a été très applaudi.

⁂

M. Henri Pierangeli prononce ensuite le discours suivant :

Discours de M. H. Pierangeli

Député de Bastia

EDUCATION ET INSTRUCTION

Mesdames, Messieurs, Jeunes Elèves,

Vous venez d'entendre la dernière leçon d'un de vos maîtres les plus distingués. Il vous a dit dans un discours plein de profondeur, quel doit être le but de votre vie. Suivez ses préceptes. Faites-vous de bonne heure un idéal, poursuivez le sans hésitation ni défaillance, consacrez-vous à une bonne œuvre, à une œuvre humaine, et quelles que soient les tristesses que peut vous réserver l'avenir, vous n'en aurez pas moins vécu, car ainsi que le dit le poète :

Ceux qui vivent ce sont ceux qui luttent ; ce sont ceux dont un chemin facile rebute l'âme et le front. Ceux qui d'un haut courage gravissent l'âpre colline. Ceux qui marchent pensifs, sous ceux, tard et pour, Ayant devant les yeux, sans cesse, tout et rien, Un quelque idéal brûlant ou quelque grand ennui.

⁂

Mais il ne faut pas se dissimuler que longue et rude sera la route que vous aurez à parcourir.

La vie est un combat incessant, toujours plus vif, toujours plus acharné, où le fort opprime le faible, l'écrase et l'annihile sans pitié.

Dans cette mêlée sociale où vous serez jetée demain, un problème se posera pour chacun de vous, autrement pressant que le problème d'un idéal lointain. « Primum vivere », a dit le philosophe antique. D'abord il faut vivre. Voilà le but immédiat qu'il faut nécessairement atteindre.

Et pour les individus comme pour les nations, la suprématie, le droit même à la vie, ne sont assurés qu'à ceux qui sont armés pour l'action, pour la lutte.

L'outillage nécessaire pour creuser votre sillon dans un sol ingrat à coup sûr, mais que vous pouvez rendre fertile, la République a tout fait pour vous le donner. Elle a senti au lendemain de nos désastres qu'il fallait relever la Patrie par l'Ecole, comme elle sent aujourd'hui cependant que c'est par l'Education et l'Instruction de ses enfants que la France peut conserver son rang dans le monde.

⁂

L'Université a-t-elle rempli la haute mission qui lui était confiée ?

On a parlé de la crise de l'enseignement, de la faillite de la science.

Les plans d'études, les programmes, le système des examens ont fait l'objet d'une vaste enquête parlementaire. Les critiques les plus vives ont été adressées à notre enseignement par les savants les plus éminents et par l'élite des Membres de l'Université eux-mêmes.

L'instruction, a-t-on dit, est basée tout entière sur la mémoire, les programmes sont surchargés à plaisir. L'enseignement du grec et du latin, mais on n'en a même pas le temps, et cela est devenu impossible. On n'étudie que pour le résultat, et le résultat c'est le diplôme. » On demande aux candidats une foule de connaissances qui exigent de plus en plus l'emploi de la méthode mnémonique, et ne constate-t-on pas que plus nos programmes sont surchargés plus nos bachaliers sont médiocres ?

Ne serait-il pas plus logique, s'il en est vraiment ainsi, d'exiger moins de matières superflues et une connaissance plus approfondie de celles que le candidat devrait connaître. « Le véritable malfaiteur n'est pas le baccalauréat, comme l'affirme M. Lavisse, mais le programme que l'on semble compliquer à plaisir.

Je sais bien qu'il est difficile de faire un choix sans soulever les plus vives critiques des partisans du Réalisme ou les reproches amers des humanistes.

J'aurais dit volontiers avec l'auteur des [illegible] : « Que le grec et le latin, mais on doute que je grec et le latin, mais on l'achète trop cher », et si je ne m'étais rappelé que Lamartine les a déclarés intangibles, à l'époque même où Arago affirmait la supériorité de la science, je me serais rallié à ces hommes éminents qui proclament tous les jours la faillite des lettres et d'autres non moins, éclairés qui célébrèrent la banqueroute de l'esprit scientifique. Il me paraît plus sage de ne pas prendre parti dans cette querelle, ne pensant point comme Montaigne « que les fois puissent donner des conseils aux esgus. »

Si certaines critiques dirigées contre notre Université sont méritées, il est juste de reconnaître qu'elles ne seraient atteindre notre personnel enseignant dont la science et le dévouement ne sont mis en doute par personne.

Notre Université ne peut en effet ni se réformer ni se transformer. Elle est la victime de régimes institué par la loi Falloux qui a prétendu consacrer le principe de la liberté de l'enseignement congréganiste. L'Université n'en pouvait réclamer le bénéfice. « Il n'est résulté de la loi de 1850, dit M. Léon Bourgeois, aucun profit pour la véritable liberté de l'enseignement, c'est à-dire pour la liberté des méthodes, pour la recherche des procédés nouveaux, pour l'initiative des éducateurs. »

Notre enseignement souffre de cette centralisation qui étreint toute l'administration française. L'action ministérielle qui a toute la charge de la direction ne peut se faire sentir à raison même de l'instabilité et trop souvent de l'incompétence des ministres.

Aujourd'hui on n'ose pas faire des expériences toujours utiles, parce que notre organisation obligerait à les généraliser dans toute la France. On craint qu'une innovation malheureuse ne rejaillisse sur tout l'enseignement et, de crainte de prendre une fausse mesure, on n'en édicte aucune.

Impuissance d'en haut, défaut d'initiative d'en bas, voilà le mal. Le remède ne peut résider que dans la transformation complète d'un système que tout le monde condamne. A une centralisation excessive il faut substituer une décentralisation progressive.

Il faut donner à notre Université la liberté qu'elle réclame et qu'elle ne peut obtenir que par l'autonomie.

Il faut donner au chef de l'établissement l'autorité qu'il n'a pas, qui seule lui permettra de remplir son rôle d'éducateur.

Il faut laisser aux professeurs et au proviseur le soin de s'entendre sur les questions de pédagogie, d'enseignement, leur donner en un mot le faculté de modifier dans leur sphère d'action l'organisation de l'éducation et de l'instruction.

⁂

Dans la maison nouvelle que nous voudrions voir édifier, nous souhaiterions une discipline douce. Nous voudrions que l'on ajoute à l'étude l'attrait de jeux salutaires, que l'on se préoccupe enfin de plus en plus de l'éducation physique et morale en même temps que de la culture de l'intelligence.

Mais si l'on croit certains échos votre lycée n'est plus la géole de jadis ; l'esprit nouveau qui souffle dans l'Université et dont un administrateur intelligent et paternel vous a fait tout particulièrement bénéficier, en a fait un établissement qui rappelle la maison d'éducation rêvée par Montaigne, « où la joie, les grâces sont peintes sur les murs pour égayer les yeux des enfants, où les danses, jeux, chansons, rents et toure, alternent avec des études toujours attrayantes. »

Nous vivions assurément sous un autre régime, mais nous étions déjà des privilégiés. Nous n'avons pas connu le pédagogue austère, à la mine toujours renfrognée. Nos maîtres à nous, étaient des guides sûrs, pleins de bonté et de sollicitude, qui avaient su obtenir toute notre confiance et captiver nos jeunes cœurs.

Que ceux que je retrouve ici, pourraient sans se laisser leur noble mission, me permettent de leur adresser l'hommage de mon affectueux dévouement et de ma bien vive reconnaissance.

Et il m'est aussi particulièrement agréable de témoigner ma profonde sympathie à tous ces esprits éclairés qui veillent sur vos consciences et forment vos jugements.

Le gouvernement de la République sait qu'il peut compter sur eux pour faire de vous, des patriotes, des citoyens, des hommes, espoire de la France et de la République républicaine.

Le discours du député de Bastia a été plusieurs fois interrompu par de chaleureux applaudissements.

LE PALMARÈS

M. Nivaggioli, professeur de sixième, donne lecture du Palmarès.

Les Prix d'honneur

Prix de l'Association des anciens élèves du collège et du lycée de Bastia, M. Teillet Gaston, de Bastia, externe, élève de Mathématiques.

Philosophie. — Dissertation française, M. Albertini Joseph, de Ville de Pietrabugno, externe.

Première. — Composition française B. C., M. Tortoni François, de Bastia, externe.

Première. — Composition française D., M. Angeli Charles, de Tralonca, interne.

Les Prix

Voici les noms des élèves qui ont obtenu le plus de nominations. (Les noms des élèves qui ont remporté le prix d'excellence sont inscrits les premiers et imprimés en caractères italiques).

Cours préparatoire à Saint-Cyr. — *Vecchini Jean.* Dolalande Paul.

Mathématiques. — *Teillet Gaston* 5, *Poggi Louis* 4, Chiappini Edgard 4, Alfani Antoine 3.

Philosophie. — *Albertini Joseph* 5, *Rinfereselli Paul* 5, Filippotti Louis 4, Teillet Simon, Orlandueci Jean-Baptiste.

Première B. C. D. — *Tortoni François* 5, *Angeli Charles* 13, Ciavaldini Pierre 9, Muracciole Joseph 7, Vecchi Sauveur 5, Antomiotti Pierre 5, Antoniotti Antoine 6, Natali Noël 5.

Seconde B. C. D. — *Santelli Cesar* 12, *Battistini Félix* 12, *Costantini Pierre* 14, Itali Jean 5, Sammarcelli Jean 6, Bernardini Louis 6.

Troisième A. — *Carli Charles* 9, Campocasso Paul 3, Chipponi Gustave 5, Casabianca Jean 8, Raimousse Antoine 5, Colombani Dominique 7, Mannoni François 4.

Troisième B. 1. — *Casabianca Jean* 8, Bruni Charles 10, Torelli Gaston 3, Figarella Hyacinthe 4, Novella Renaud 4, Guidicelli Augustin 4.

Troisième B. 2. — *Strenna Jean* 12, Dumas Julien 5, Grimaldi Jean-Etienne, Luccarelli Jean 4.

Quatrième A. — *Mannoni Vincent* 14, *Monaci Pierre* 6, Salvetti Joseph 13, Ponzevera François 9, Martinetti Joseph 9, Albitreccia Antoine 6, Gambini Pierre 4, Alessandri Pierre 4.

Quatrième B. 1. — *Antonietti Jean Marie* 11, *Casabianca Henri* 7, Luciani Pierre 7, Ferrandini Martin 8.

Quatrième B. 2 — Palmieri Antoine 5, Morazzani Charles 4, Salicetti Antoine 3, Orsini Paul 3.

Cinquième A. — *Giamarchi Pierre* 10, *Lecchi Louis* 11, Andreani Charles 6, Arrighi Michel 7, Panorazi Charles 6, Dburmain Félix 4, Poli Amédée 6, Gandolfi Paul 4.

Cinquième B. 1. — *Filippi Laurent* 8, Cristiani Ange-Marie 9, Orsini *à na-Tvoussaint* 8, Casanavia Paul 6, Bouchaucourt Jean 5, Guarrei Ignace 4.

Cinquième B. 2. — *Tafani Jacques* 8, *Huet Georges* 8, Vincignerra Paul 7, Emmanuelli Charles 6, Saitei Georges 6, Zanocchini Pierre 6, Stachino François 5, Mariotti Marcel 5, Moulali Jean-Baptiste 5, Berenl Charles 4.

Sixième A. — *Lorenzi Maurice* 15, Sammarcelli Simon-Lou 4 16, Nicoli François 9, Casanova Joseph 9, Carli Don Jean 5, Stefani Don-Antoine 5 Cardnel Edouard 4, Antoni Jean 4, Taddei Pierre 3.

Sixième B. 1. — *Cucchi Ramon* 10, Casanova Jean 5, Coutri Paul 5, Bianchi César 3.

Sixième B. 2. — *Vincentelli Antoine* 5, Cassia Hyacinthe 5, Chiarelli Marcel 4, Rocchesani Jacques 3, Pericchi Mathieu 3.

Septième A — *Zuccarelli Joseph* 10, Orsini Pompée 7, Gandolfi Louis 6, Faggiani Charles, 6, Bonavita Antoine 5, Agostini Maurice 5, Vecchi François 4.

Septième B. — *Lota Vincent* 7, Duverney Alfred 7, Negretti Antoine 6 Clément Henri 5, Giannardi Charles 4, Maggiotti Albert 4, Luccioni Marcial 4.

Huitième. — *Franzini Paul* 9, Tortoni Joseph 8, Marsiani Pierre 6, Tardi Pierre 6, Chiappe Xavier 5, Santelli François 4.

Division préparatoire, 2e année. — *Franchini Charles* 10, Orsini Henri 9, Agostini François 8, Ginti Francois 5, Riccomini Toussaint 5, Pietri Eugène 5, Morracchini Jean-Paul 5, Battaglini Charles 7 Sanguinetti Louis 5, Maestrace Dominique 5, Rinali François 5.

1re année. — *Simonpietri Charles* 11, Sarr an André 9, Luciani Pierre 6, Salicetti Joseph 5.

Enfantine A. 1re section. — *Negroni Frédéric* 6, Romani Joseph 2, Bali Marcel 7, Benoit Jean 6, Orsini Jean 4, Profizi 3e section. — *Lazzarotti André* 4 Fabre Eugène 7, Fanelli Roland 6 Milania N. 8 5, Aimo Joseph 4 B. gnoli Arthur 3.

Enfantine B. 1re section. — *Leonetti André* 7, Gandolfi Joseph 8 Perceau Jean 6, Ognianti Louis 6, de Gaisin Victor 6, Casanova Paul 5, Carabini Raymond 5.

2e section. — *Salicetti André* 8, Casanova René, Graffanci Joseph 6, Vadeaulle Joseph 5, Bernacchi Georges 5.

Félicitations du Conseil de Discipline

Les élèves dont les noms suivent ont obtenu les félicitations du Conseil de discipline méritées dans les trois trimestres :

Teillet Gaston, Mathématiques ; Ciavaldini Pierre, 1re ; Bernardini Félix, Louis François, Santelli C sar et Battesini Félix, seconde ; Casabianca Jean et Strenna Jean, 3e ; Mannoni Vincent et Monnet Pierre, 4e ; Tafani Jacques, 5e ; Lorenzi Maurice, 6e.

Cette lecture terminée, la musique du 163e qui a fait entendre plusieurs fois redoublés entraînants, joue encore la *Marseillaise*, pendant que la vaste enceinte se vide peu à peu.

A dix heures la grande cour était déserte.

COUR D'ASSISES

Audience du 28 juillet

Présidence de M. DE FIGARELLI, conseiller

Le Drame de Portovecchio

Audition des témoins

Mlle Lilliane Ettori raconte en termes émus les circonstances tragiques dans lesquelles elle a trouvé son frère mortellement blessé. Il lui a dit : « Ne vous inquiétez pas. Les balles, ils étaient plusieurs. Je ne regrette pas la vie pour moi, mais c'est pour vous que je déplore ce malheur. Je n'ai rien fait cependant pour le mériter.

Mlle Ettori a été informée que Marie Susini et Angelin Pietri assistaient au drame sanglant où son frère a trouvé la mort. Elle les interroge. Ils ont fini par lui avouer qu'ils avaient vu Filippi tirer les deux premiers coups de revolver et Candoli tirer le troisième, mais qu'ils ne voulaient en aucune façon être témoins. Mlle Ettori les dégage cependant à la justice. Entendus une première fois, ils répètent au juge d'instruction ce qu'ils avaient dit à Mlle Ettori et affirment de nouveau avoir vu Candoli tirer le troisième coup. Mais plus tard, cédant sans doute à des menaces ou à de puissantes interventions, ils se sont rétractés. Le récit qu'ils avaient fait à Mlle Ettori avait été fait par eux devant d'autres témoins.

Mlle Ettori fait connaître ensuite qu'à deux reprises différentes le voiture faisant le service de Portovecchio à Bastia, dans l'intérieur de laquelle elle se trouvait a été arrêtée par des bandits armés qui se disposaient sans doute à lui faire un mauvais parti.

La déposition de Mlle Ettori a profondément ému l'auditoire.

Camille de Rocca Serra raconte les divers incidents qui ont accompagné la campagne électorale de Portovecchio. Dès son arrivée il est mis au courant des menaces qui ont déjà été faites contre la victime.

Le dimanche 12 mars 1906 il est violemment pris à partie, au cours d'une réunion électorale, par Antoine Candoli qui lui déclare qu'on lui ferait un mauvais parti si le docteur Balesi avait la moindre aventure.

Le 27 mars, à la Mairie, un incident se produit entre Candoli et Jules Ettori, incident qui se termine assez heureusement grâce à l'attitude conciliante de la victime. Le lendemain, le témoin se trouvait avec Jules Ettori devant l'Entrepôt et fut croisé par A. Candoli qui manifestait une vive agitation. L'accusé les dépasse, puis s'étant arrêté les interpelle demandant pourquoi on le regardait de travers s'adressant plus spécialement à la victime.

Le père de Candoli vient la lendemain faire des excuses.

Le témoin raconte ensuite le duel ; au cours des pourparlers, l'accusé déclare que le docteur Balesi avait des parents qui le défendraient par tous les moyens.

Le soir du crime, le témoin est prévenu par Martin Orlandi d'avoir à se méfier de Candoli et connaît qu'il a rencontrés très mal disposés.

Sur le crime lui même, Camille de Roccaserra qui ne s'y trouvait pas ne s'étend pas beaucoup. Il raconte avec émotion, les time et rapporte les propos du blessé qui affirme ne pas croire que le troisième coup avait été tiré par Filippi.

Le témoin termine sa déposition en déclarant qu'il a perdu sans haine et sans crainte ; sans haine malgré les liens d'affection qui le rattachaient à la victime, sans crainte en dépit des menaces dont lui et sa famille ont été l'objet et dont la manifestation s'est produite jusque dans la salle d'assises.

Trois témoins viennent ensuite répéter que Candoli avait proféré en leur présence des menaces de mort contre Horace Roccaserra, Charles Roccaserra et Jules Roccaserra ne voleit pas l'honneur d'un coup de feu en raison de son âge.

Simoncelli, pharmacien, déclare que quelques jours avant le crime Gianni expliquait, en présence des inculpés, le moyen de se débarrasser de son adversaire, et les meurtrières de Jules Ettori ont suivi scrupuleusement ses conseils. La veille ou le jour du crime Candelli lui a dit que les témoins seraient rendus responsables des suites du duel. Le témoin s'est tu pendant une année ayant été en butte à des menaces dont il doit tenir compte pendant la longue agonie de sa mère.

Ludovic Ettori a été frappé de l'ensemble avec lequel toutes les personnes qui ont assisté à l'assassinat de Jules Ettori ont quitté le café Pietri à l'invitation de Candelli.

François Santini sort du café Valle au moment des détonations et voit deux hommes par terre. L'un se relève et fait avec une rapidité prodigieuse. C'est Jules Ettori. L'autre n'est à peine relevé lorsque retentit la troisième détonation qui, d'après le témoin, provient d'une autre arme que les premières.

Le témoin après des hésitations finit par reconnaître que d'après lui Filippi n'a pas pu tirer le troisième coup.

Enseignement de l'Italien

M. Orsoni, professeur adjoint au Lycée, a été déclaré admissible aux épreuves écrites du certificat d'aptitude à l'enseignement de l'Italien.

Nos meilleurs souhaits pour son succès définitif aux épreuves orales de ce concours devenu si difficile.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 29 juillet, à 8 h. 1/2

Oberlander, allégro,	Ritzer.
La Muette de Portici, ouv.,	Auber.
Morena, valse espagnole,	Lacôme.
Samson et Dalila, fant.,	St Saëns.
Bade, polka,	Unrath.

Le Sous Chef de musique, TOULOUSE.

L'assassinat de Lupino

L'interrogatoire de Pacifique

On se souvient que le nommé Pacifique Noël, l'un des trois inculpés dans l'assassinat de Lupico, n'avait voulu faire aucune déclaration sans l'assistance d'un conseil.

Cet individu a été conduit hier devant M. Nivaggioli, faisant fonctions de juge d'instruction, qui l'a longuement interrogé. Pacifique reconnait s'être trouvé le jour du crime aux abords de la maisonnette Ara en compagnie de Petrignani et de Ghisoni, mais il nie toute participation à l'assassinat. Il est parti de la Citadelle avec ses deux compagnons, se dirigeant du coté de Lupino où il devait chercher de l'herbe qui pousse sur les murs bordant la voie ferrée et que l'on emploie pour traiter la sciatique.

Arrivé au jeu de boules Candolli, ils ont pris à droite et sont passés sous le pont du chemin de fer. Une fois dans le sentier qui conduit au Macchione, il a quitté ses amis pour s'engager sur la voie ferrée à la recherche de l'herbe en question. Il est arrivé ainsi à la gare de Lupino où il a rencontré Petrignani qui débouchait par un autre chemin. Peu de temps après ils entendirent une détonation et virent arriver Ghisoni qui leur apprit qu'il venait d'essuyer un coup de feu. Sans ajouter autre chose, Ghisoni repartit aussitôt dans la direction d'où il venait. Pacifique prétend l'avoir suivi en curieux, marchant à une certaine distance derrière lui.

A un moment donné, Ghisoni disparut. Petrignani et lui se dirigeant toujours du côté de Monserato, arrivèrent devant une maisonnette sur le perron de laquelle se tenait un vieux qui, à leur vue, tira sur eux un coup de revolver.

Ils se jetèrent à terre, puis ils prirent la fuite essayant trois autres coups de feu. Pacifique ignore où était passé Ghisoni et ne peut désigner l'auteur de la mort du malheureux Ara.

M. Nivaggioli a opposé aux dires de l'inculpé, le récit fait par Petrignani et celui de Ghisoni. Le magistrat instructeur a relevé en même temps les innombrables contradictions contenues dans les interrogatoires des trois inculpés. Il a fait connaître à Pacifique que Ghisoni accusait ses deux complices d'avoir avec lui, assailli la victime à coups de pierres.

Le Juge d'instruction lui apprend ensuite que les derniers témoins entendus ont déclaré avoir vu les inculpés, sortir de la maisonnette d'Ara par la porte du perron et s'engager dans le sentier qui conduit à Monserrato.

Pacifique oppose des dénégations formelles, se bornant à ajouter que ses co-inculpés et les témoins ne disent pas la vérité.

L'inculpé qui souffrait, ce jour-là, d'une sciatique, n'a pu suivre Petrignani après les coups de feu. Il est rentré tout seul à Bastia par le chemin du fort Lacroix. Il reconnait avoir changé de pantalon et de veste pour les faire laver.

L'instruction de cette affaire est menée avec célérité. Les charges contre les trois détenus deviennent de plus en plus graves. Un point reste obscur, c'est le mobile du crime.

DERNIÈRES NOUVELLES

00402

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

27 juillet — 28 juillet.

Rente 3 0/0 ancien 97.00 — 97.00
— 3 p. 0/0 amortis. 97 01 — 98 00

ex-coupons.

Mérite Agricole

Paris, 28 juillet.

M. de Rocca-Serra, propriétaire à Sartene, a été nommé commandeur du Mérite Agricole.

Récompenses Honorifiques

Paris, 28 juillet.

Des médailles d'honneur ont été décernées par le ministre des travaux publics à MM. Trama, batelier ; Moneta et Monte, chefs-cantonniers, Santoni et Leccia, cantonniers et Laporte, gardien de phare.

L'assistance aux Vieillards

Paris, 28 juillet.

Une conférence a eu lieu ce matin entre MM. Clémenceau, ministre de l'intérieur, Poincaré, ministre des finances, et Berteaux, président de la commission du budget.

Cette conférence avait pour but d'étudier l'application de la loi relative à l'assistance aux vieillards aux infirmes et aux incurables.

Il a été décidé qu'un crédit de 23 millions est nécessaire pour l'application intégrale de la loi en 1907.

La question sera résolue dans le prochain conseil des ministres.

LA CROIX de Madame Sarah Bernhardt

Paris, 28 juillet.

On affirme qu'au sujet du refus opposé par le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur, relativement à la décoration de Sarah Bernhardt, M. Briand, ministre de l'instruction publique a déclaré qu'il saisira de l'incident le Conseil des Ministres au cours de la première réunion qui aura lieu lundi prochain.

⁂

Plusieurs journaux affirment que le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur a écarté la candidature de Mme Sarah Bernhardt pour raisons d'ordre commercial.

Interpellation de M. Martin

Paris, 28 juillet.

M. Louis Martin, député du Var, a fait connaître à M. Briand, ministre de l'instruction publique, qu'il l'interpellera, dès la rentrée, sur l'incident Sarah Bernhardt.

Le Clergé et la Séparation

Paris, 28 juillet.

Le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, interviewé par un rédacteur de l' « Echo de Paris » a déclaré que le clergé n'acceptera pas la loi de Séparation, mais qu'il s'en servira pour constituer pas associations cultuelles afin de permettre le transfert des biens des anciennes fabriques aux nouvelles organisations.

Une interview de M. Witte *à Aix-les-Bains*

Paris, 28 juillet.

Le correspondant du « Daily Telegraph » à Aix-les-Bains, a interviewé M. Witte, ancien premier ministre de Russie, qui se trouve actuellement en traitement dans cette ville.

Au cours de cette interview, M. Witte parlant de la Douma, a blâmé l'attitude des anciens membres de cette assemblée.

L'ex-ministre russe a affirmé que le Tsar dénie sincèrement l'établissement d'un régime constitutionnel dans son empire.

Les paroles de M. Campbell SUR LA DOUMA

Paris, 28 juillet.

On se rappelle que dans son discours d'ouverture à la réunion interparlementaire tenue ces jours derniers à Londres, Sir Campbell Bannerman, premier ministre de l'Angleterre, a dit en parlant de la dissolution du parlement russe ;

« La Douma est morte, vive la Douma ! »

Le « Matin » se croit en mesure d'affirmer que Sir Campbell Bannerman a prononcé ces paroles avec l'approbation du roi d'Angleterre.

EN ITALIE

Violent orage

Deux victimes

Rome, 28 juillet.

On télégraphie d'Ancone :

Un violent orage s'est abattu sur la région de Cemerino.

Les propriétés ont été dévastées ; plusieurs maisonnettes et quelques points sont endommagés.

Le village de Castello Sant'Angelo a subi des dégâts considérables.

Plusieurs bâtiments se sont écroulés.

On compte dix victimes.

EN ESPAGNE

Les Grèves

Madrid, 28 juillet.

Les dépêches qui parviennent de la Corogne indiquent que la grève des équipages des chalutiers prend une plus grande extension.

Le trafic et la pêche sont complètement suspendus.

Les grévistes sont calmes ; aucun incident ne s'est produit.

EN RUSSIE

DÉCOUVERTE *d'un plan d'insurrection*

Saint-Pétersbourg, 28 juillet.

La police a découvert et saisi de nombreux documents relatifs à un plan d'insurrection qui aurait été mis à exécution, si l'armée se révoltait contre le gouvernement.

A la suite de cette saisie, de nouvelles perquisitions ont été opérées chez plusieurs individus suspects.

De nombreuses arrestations ont été opérées.

CRONSTADT

Saint-Pétersbourg, 28 juillet.

Une vive agitation est signalée à Cronstadt et à Novogorod.

On craint des troubles ; des renforts militaires importants ont été envoyés par le Gouvernement.

Un train attaqué par les malfaiteurs

8 personnes tuées

Saint-Pétersbourg, 28 juillet.

On télégraphie de Varsovie :

Un train a été attaqué par des malfaiteurs entre les gares de Czestochova et Herby.

Les assaillants ont pu pénétrer dans plusieurs compartiments, armés de poignards.

Deux généraux, deux fonctionnaires et quatre soldats, surpris par cette brusque agression, ont été tués.

Les assassins, après avoir emporté la somme de 16.000 roubles, ont pris la fuite.

On ne connait pas les auteurs de cette terrible agression.

AVIS DE DECÈS

Mme veuve Bruschini et sa fille ; M. et Mme Martin Bernardi, née Bruschini, et leurs enfants ; M. Jean-Marie Giovannoni et son fils, de Valle-di Rostino ; M. Paul-François Casanova et sa famille, de Tiemosa ; M. Toussaint Giovannuoi et sa famille, de Valle-di-Rostino ; M. Martin Achille Forandi et sa famille ; M. Fabrice Ambrosi et sa famille ; M. et Mme Louis Corrieri, de Marseille, et leurs enfants ; Mme et M. Jean-Baptiste Corrieri, de la maison Orengo ; M. et Mme Antoine Gualtelli et leurs enfants ; M. Pascal Bernardi et sa famille ; M. Pascal Casoni et sa famille ;

Les familles Ferrandi, Cucchi, Poggioli, Orsini et Colombani,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jean-Noël Bruschini

leur époux, père, beau-père, grand-père, beau frère, cousin et allié, décédé à Bastia, le 27 courant, à l'âge de 53 ans.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

BÉGAIEMENT L'Institut Les bégues de Marseille, 142, Bd Longchamp, ouvrera prochain. ouvre le 21 août.

AVIS

La Maison DOMINIQUE MATTEI aîné, place Saint-Nicolas, Bastia, recevra dans la première dizaine du mois d'août prochain, un wollier avec un chargement de sel des îles d'Hyères, qui sera vendu au débarquement du navire sur quai.

Sel gros, blanc, sec, très joli, 10 fr. 50 les 100 kilos.

Sel fin de table, 13 fr. 50 les 100 kilos.

Les consommateurs qui comptent faire leur approvisionnement peuvent donc, dès à présent, nous faire parvenir leurs ordres, qui seront notés aussitôt.

CHAMPAGNE COSTE-FOLCHER

EPERNAY

Exposition de Liège 1905, Médaille d'Or Exposition Internationale d'Alimentation Paris 1905, Grand Prix

Le Champagne COSTE-FOLCHER a été le seul admis aux banquets de 30.000 et 50.000 couverts servis les 30 oct. bre 1904 et 5 novembre 1905, à la Galerie des Machines à Paris pour les Fêtes de la Mutualité.

Agent à Bastia : M. PRADES POUT.

Orezza-les-Eaux

Villa Granajola

PROPRIÉTÉ DU Dr MANFREDI

L'Hôtel sera ouvert à partir du 1er juillet sous la direction de M. Henri Courchet.

Un cuisinier de Nice est attaché à l'établissement. Un service d'omnibus sera à la disposition des voyageurs.

Prix de la Pension :

Table d'hôte, 5 francs par jour ; Chambres, 2 et 3 francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Mme veuve Manfredi, villa Granajola, Orezza.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 35, Boulevard Paoli, 35, Bastia

Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grand assortiment de chaussures en couleurs

Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et de Cap qu'il reçoit les articles par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent fer titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., brocans or et argent fer titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylos Waterman Ideal. Réduction de 10 pour cent et garantie 10 années.



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEC OU SANS DES CHEVEUX GRIS? AVEC OU SANS PELLICULES? AVEC OU SANS CHUTE FACILE DES CHEVEUX? ET CETC.

Envoi franco sur demande de l'imposition contenant détails et attestations

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

Demandez et offrez dans tous les Cafes RAMARO MATTEI *apéritif supérieur*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ornement. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

BÉGAIEMENT L'Institut des bègues de Marseille, 142, Rue Longchamps, ouvrira prochain cours le 21 août.

PHAÉTON

A vendre. Pour tous renseignements s'adresser à M. Bernacchi, rue de l'Opéra, Bastia.

PRIME INÉDITE

A NOS LECTRICES

Celles de nos lectrices qui voudront nous envoyer leur adresse à

LA BRODERIE PRATIQUE

38, rue Centrale, à Lyon

recevront gratuitement un exemplaire de ce journal, dont chaque numéro contient une page de dessins piqués d'après nature de 1 fr. 50.

LA GRAINE St-VINCENT

guérit radicalement

CONSTIPATION

Hémorroïdes, Maladies du Ventre Foie, Veines, Voies urinaires

Procure à Tous

Santé, Vigueur

A. DETHOREY, Phien spécialiste, NANCY

envoi contre mandat

Boîte 2 francs. — *Dans toutes les Pharmacies*

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS

sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clients, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer sur la profession et qui exploitent des naïfs en vendant à la sauvette pour la fabrication de dents artificielles.

J.-B. ORLANDINI,

Bastia, Imprimeur-Diagnostic.



ALGINICS DEBOT

Contre tous les maux de pieds

Bouillons de Cors

Médicaments spécifiques

DEBOT FILS AINÉ

NÎMES, 3, Rue Thau, 3 PARIS

COURS SECONDAIRES

de Jeunes Filles d'Ajaccio

DIRIGÉS PAR Mme LUCIE OTTAVI

Officier d'Académie

Cours fondés en 1888 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL Etablissement public de la Ville, le seul aussi où les Cours aient été faits par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'Instituteurs et d'Institutrices.

Façade en plein midi, au bord de la mer, vue s'étendant sur le golfe, sur la plage, les villas environnantes. Conditions générales d'hygiène et de confort.

Pensionnat

Semi-pensionnat — Externat

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904 1905

4 élèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées ;

4 admissions à l'Ecole Normale sur 5 ;

16 licences ès-lettres sur 18.

Des institutrices pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Etablissement.

Préparation spéciale au concours d'admission à l'Ecole Normale et pour le baccalauréat de l'Enseignement primaire supérieur.



Maux de Dents

guéris radicalement par les **Boulettes Dentaires**

de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Exiger le véritable produit

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sorgiola, 2, cours Napoléon, 4 Ajaccio.

LE

Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus Intéressant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION

avec gravures noires

Un An..... 14 fr. — Six Mois. 7 fr. 50

Le N° : 40 centimes

SECONDE ÉDITION

avec 16 gravures coloriées

Un An..... 22 fr. — Six Mois. 11 fr. 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS

Adresser les demandes à E. Henry PETIT, Editeur

6, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

Lisez tous les Jeudis le

Journal des Voyages

La plus attrayante des publications hebdomadaires.

ROMANS D'AVENTURES

par les auteurs les plus célèbres :

Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Lafarge, etc.

Récits d'Explorations. — Nombreuses Variétés.

SUPERBES ILLUSTRATIONS

15 centimes le Numéro. En vente partout.

Abonnement de Trois Mois avec Primes contre mandat-poste de 2 fr. 50, adressé, 156, rue Montmartre, Paris.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ENCRIERS



COLOMBANAIRE

A fermoir automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

ANCIEN CABINET

DE M. LE DOCTEUR PASQUALINI

4, rue des Terrasses, Bastia

Fabrication et réparations de dentiers artificiels

F.-A. MORATI

Ancien chef de section

des hôpitaux de Dijon, de Marseille, etc., travaille, comme opérateur, en mécanique dentaire, spécialement pour MM. les docteurs et chirurgiens dentistes (diplomés).

N. B. — Les matières premières doivent servir à la fabrication des dentiers provi-enent des trois maisons de Paris.

Installation à Gaz et Acétylène

Jean Cini, ex ouvrier du Gaz

Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage. — Travail soigné et garanti



Un très grand nombre de personnes ont résolu d'une manière définitive par l'emploi des

PILULES DÉPURATIVES

du docteur **GOLVIN**

Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifient le sang. Guérissent des presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vices Humeurs, Faiblesses, Empoisonnements, Lait répandu, Glandes, Mauv de Nerfs, Perte d'Appétit, Manque d'Estomac, Anémie personnelle.

Se trouve dans les bonnes maisons de la Santé. Exiger le portrait et la signature du Docteur GOLVIN. Refuser toutes imitations.

E. Fresnel-Fournereau, Pharmacien de 1re classe, 19, rue Saint-Denis, 19 — PARIS

LIQUEUR DE NOIX

DISTILLÉE

par M. SIMONCELLI

PHARMACIEN A BASTIA

Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1887). Croix de mérite et Médaille d'or Exposition Internationale de Dessia (1906)

Dosée de propriétés stomachiques, reconnues par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et notamment par M. Combescure, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette Liqueur fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, ses arômes et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désirant d'obtenir leurs souffrances, dans les cas d'épithimie et neurasthénie contre le mal de mer et les coliques.

La Liqueur de Noix se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe pur petits verres à liqueur.

Dépôt à la Ville près Cardo et à Bastia chez E. Lenoble, pharmacien, place des Terreaux.

En vente chez les coiffeurs.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour : d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

***Demandez dans tous les bons Etablissements un* Vin du Cap Mattei**

XXXIe ANNÉE — MARDI 31 JUILLET 1906 — N° 206

00403

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Divertes. 0.30 — Judiciaire, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Ignace

Soleil : (heure nationale)

Lever, 4 h. 21 m. — Coucher, 6 h. 54 s.

Premier quar., le 28 — Pleine Lune, le 4

Fête de Demain : Saint Pierre apôtre

30 JUILLET

La Folie Syndicale

Elle vient, s'il faut en croire les renseignements donnés par plusieurs journaux et que nous serions heureux de voir démentir, d'atteindre au corps qui, jusqu'à ce jour, avait résisté à ses coups : la police. Et cet exemple prouve combien est profond et dangereux ce mal social qu'il faut avoir le courage de dénoncer et qui, dans la langue nouvelle, se nomme le syndicalisme.

Dans la lente ascension des hommes vers le progrès, l'histoire nous montre l'individu se dégageant, au prix d'efforts continuels, des entraves dont les régimes d'oppression avaient embarrassé ses pas. On le voit brisant à coups de révolutions les corporations qui s'opposaient à son expansion et remplacer le privilège par la valeur personnelle, l'ancienneté par l'intelligence.

L'influence des socialistes a changé cette belle conception du progrès. Il ne s'agit plus avec eux de favoriser le libre développement des travailleurs les mieux doués et les plus dignes, il faut, au contraire, les étouffer sous la loi du nombre. Le contrat du travail doit être collectif, le salaire étant le même pour l'ouvrier inhabile ou paresseux que pour l'ouvrier adroit et actif. L'individu, d'après la conception socialiste, n'est rien, la collectivité est tout. Et peu à peu, la corporation se reconstitue sous le nom de syndicat. Et par la fédération de tous les syndicats entre eux, c'est bien l'ancien régime qui renaît, l'ancien régime oppressif, broyeur d'énergies et d'intelligences.

La liberté individuelle disparaît dans les multiples rouages de l'association syndicale, et quiconque ose encore en parler est — ô ironie des mots ! — traité de réactionnaire. « Un tel, disait un jour un électeur influent, parlant de son député, un tel, il n'est plus républicain, il parle toujours de liberté. »

Mais on peut, dans une certaine mesure, admettre que les ouvriers soient libres de renoncer volontairement à leur liberté et de la donner en gage à la société future. Ils ne font du tort qu'à eux-mêmes et à leurs patrons. Il en est autrement des hommes qui exercent une fonction de l'Etat et surtout de ceux qui représentent la force et l'autorité publiques. Les agents de la police sont dans ce cas. Ils sont au service de l'Etat, et leur chef est le ministre de l'intérieur. La police à Paris constitue une armée qui doit être soumise à une hiérarchie et à une discipline inflexibles, sous peine de ne constituer qu'une force illusoire. Le premier devoir d'un homme de police est d'obéir à ses chefs, c'est-à-dire au gouvernement qui a la charge de l'ordre public. Du jour où une autorité s'interposera entre le préfet de police et chacun de ses agents, c'en sera fait de la police. Or, quel peut être l'objet d'un syndicat, si ce n'est d'intervenir au nom de ses membres auprès de l'administration ?

On nous objectera que la nouvelle société dont les journaux annoncent la fondation n'est pas un syndicat se réclamant de la loi de 1884, mais une association formée d'après la loi de 1901. Qu'importe ! Les gardiens de la paix possédaient déjà une société de secours mutuels. S'ils en constituent une nouvelle, c'est sans doute qu'ils jugent celle-ci insuffisante. Et d'ailleurs, les fondateurs ne cachent pas le but qu'ils poursuivent. Ils veulent « améliorer la situation morale et matérielle » de leurs camarades. En bon français, cela signifie que les nouveaux associés entendent obliger les pouvoirs publics à leur donner satisfaction et veulent remplacer l'autorité du préfet de police par leur propre autorité.

La nouvelle association, qui n'est pas encore reconnue heureusement, a comme président et vice-président deux commissaires de police. Qui ne voit que si cette association se constituait vraiment, le préfet de police partagerait en fait ses pouvoirs avec ses deux subordonnés, qui eux-mêmes relèveraient de la volonté commune de leurs agents.

Quelle garantie une police ainsi organisée, ou plutôt désorganisée, offrirait-elle au gouvernement et aux citoyens ? Si les agents, qui sont actuellement de braves gens, c'est entendu, de loyaux serviteurs de la République, mais dont les successeurs peuvent être autres, si les agents ou les chefs de leur syndicat allaient se laisser gagner par les ennemis de la République, quelle force pourriez-vous opposer au coup d'Etat ?

En vérité, c'est de l'aberration. Et il est affligeant de trouver à la tête de cette folle entreprise des commissaires de police, des magistrats que leur culture, à défaut d'autres qualités, devraient préserver de semblables erreurs. Deux d'entre eux qui avaient accepté les fonctions de secrétaires de la nouvelle association sont, paraît-il, revenus à une plus saine appréciation des choses et ont donné leur démission. Souhaitons que cet exemple soit suivi et que le ministre de l'intérieur fasse qu'il le soit.

(*Le Temps*).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 31 juillet, à 8 h. 1/2

Allégro Militaire,	XXX.
Rosamunde, ouverture,	Schubert.
Souviens-toi, valse,	Waldteufel.
Ne me, fant. p. clarinette,	Bellini.
Luba, polka russe,	Gauvin.

Le Sous Chef de musique, TOULOUSE.

Retraite en musique

Itinéraire du mardi 31 juillet

Rue du Nouveau Port, Avenue Carnot, rue de l'Opéra, rue Salvator Viale, Bd Paoli, rue Miot, place St-Nicolas, Bd Sébastiani. Rentrée.

PROPOS EN L'AIR

Annonces et Réclames

Qui donc osa dire que l'humaine science courait à sa perte ? Pessimiste négateur du progrès de notre race, que n'avez-vous jeté un attentif regard sur... les quatrièmes ou sixièmes pages de nos grands journaux !

La preuve évidente de prodigieux progrès s'y étale, en effet, en éclatantes annonces, en lettres flamboyantes, radieuses comme l'étoile du Sauveur en la Nuit de Noël.

Me permettez-vous, inconstantes lectrices ou hargneux lecteurs, de vous en citer quelques-unes. Il y en a pour tous les goûts ; d'aucunes sont, en vérité, un tantinet (oh ! très peu !)... familières ; mais je les laisserai de côté, me contentant de quelques brillants exemples Toutes sont extraites de nos plus grands quotidiens et... textuellement ; il n'y a donc pas lieu de douter de leur authenticité et surtout de leur véracité.

Voyons d'abord les grands remèdes contre les maladies populaires.

1. *On demande des malades*, même réputés incurables. Guérison rapide et sûre par les plantes et l'électricité des maladies de la Poitrine, de l'Estomac, du Foie, des Reins, de la Peau, du Sang, des Dents, etc ..

2. *La Surdité n'est plus* !! grâce à l'action de l'audiphone invisible.

3. *Voulez vous maigrir* ? Votre souhait sera exaucé en peu de temps, grâce au savon vert de M. H...

4. *Ivrognes corrigés à jamais*, grâce à la poudre verte du professeur X....

5 *Traitement du docteur X...*, infaillible dans tous les cas d'irrégularités et retards .. etc., etc... Ce dernier numéro vous concerne, Mesdames, vous qui avez la vilaine habitude de vous faire toujours attendre.

Mais là n'est pas tout ; les affections morales aussi ont trouvé leurs efficaces remèdes ; même les chagrins du cœur sont à jamais guéris, si l'on se donne la peine de consulter les six catalogues illustrés de la Maison B. de Paris. D'autre part, de savants professeurs nous assurent, par le magnétisme et l'hypnotisme, une puissance et une autorité sans bornes, sur nos semblables et sur nous mêmes. Grand Dieu ! Comment ferons nous pour vivre, si nous devenons tous infiniment puissants ?!

Quelle chose admirable tout de même que l'actuelle civilisation ! O hommes, vous avez tout à votre portée ; chaque mal a désormais son remède, la gaieté s'achète à vil prix, et pourtant vous osez gémir encore et lancer vers les cieux vos blasphèmes d'impies et d'insensés !

Allons, lecteur, un bon mouvement ; puisque tu as commencé par me lire, poursuis et ne néglige pas la quatrième page... ne fut-ce que pour te convaincre un jour que nous ne vivons que de mensonges.

JACQUES.

La Station d'hiver d'Ajaccio

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Bordeaux, 22 juillet.

Il est de mon devoir absolu de rectifier certaines inexactitudes, involontaires, sans doute, contenues dans un article de M. Risteri, intitulé : *Toujours* [illegible] dans votre estimable journal.

Au sujet de la création de la station d'hiver d'Ajaccio, votre collaborateur parisien nous disait :

« Voyez donc ce qui s'est passé à Ajaccio. Lorsqu'on eût parlé de la station d'hiver, il y a trente ans, ce fut un rire général. Peu à peu les esprits s'acclimatèrent à cette pensée. On en parla fréquemment, et on finit par l'adopter. J'ai dit que le promoteur en fut un Ajaccien humble et tenace, M. Rocco Tartarini. Cet homme ne possédait rien à Ajaccio que son commerce de librairie et son journal la « Gazette Ajaccienne. » Ce ne fut donc pour lui qu'une œuvre de raison et de patriotisme. Il l'amena à bien, en triomphant de tous les obstacles. Quel service n'a-t-il pas rendu à son pays, à sa ville natale ? Il est immense.

Quelle chose admirable tout de même que l'actuelle civilisation ! O hommes, vous avez tout à votre portée ; chaque mal a désormais son remède, la gaieté s'achète à vil prix, et pourtant vous osez gémir encore et lancer vers les cieux vos blasphèmes d'impies et d'insensés !

Allons, lecteur, un bon mouvement ; puisque tu as commencé par me lire, poursuis et ne néglige pas la quatrième page... ne fut-ce que pour te convaincre un jour que nous ne vivons que de mensonges.

JACQUES.

La Station d'hiver d'Ajaccio

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Bordeaux, 22 juillet.

Il est de mon devoir absolu de rectifier certaines inexactitudes, involontaires, sans doute, contenues dans un article de M. Risteri, intitulé : *Toujours* [illegible] dans votre estimable journal.

Au sujet de la création de la station d'hiver d'Ajaccio, votre collaborateur parisien nous disait :

« Voyez donc ce qui s'est passé à Ajaccio. Lorsqu'on eût parlé de la station d'hiver, il y a trente ans, ce fut un rire général. Peu à peu les esprits s'acclimatèrent à cette pensée. On en parla fréquemment, et on finit par l'adopter. J'ai dit que le promoteur en fut un Ajaccien humble et tenace, M. Rocco Tartarini. Cet homme ne possédait rien à Ajaccio que son commerce de librairie et son journal la « Gazette Ajaccienne. » Ce ne fut donc pour lui qu'une œuvre de raison et de patriotisme. Il l'amena à bien, en triomphant de tous les obstacles. Quel service n'a-t-il pas rendu à son pays, à sa ville natale ? Il est immense.

157 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Conducteur d'Omnibus

PAR

ALFRED SIRVEN & A. SIÉGEL

TROISIÈME PARTIE

LA MÈRE

— Comment pourrait-il en être, lorsque je sais que, moi, par son rigorisme féroce et sans pitié pour la femme déchue, pour la mère éplorée, il partageait la haine dont le défunt comte m'a donné de si terribles preuves ?

— Cette haine que vous devez lui rendre, vous empêche-t-elle de le considérer comme un honnête homme ?

— Pour cela, non. M. de Barneville, s'il a le cœur dur, a la conscience rigide. Quand il croit être sur que le droit et la loi sont d'un côté, rien au monde ne le ferait se tourner d'un autre.

— C'est bien ainsi qu'on me l'avait représenté. Veuillez donc apposer votre signature au bas de cette requête qui lui est adressée.

— Une requête de moi à M. de Barneville ? Jamais ! protesta la comtesse avec hauteur.

— Lisez-en les termes et vous n'hésiterez plus, je vous l'affirme.

— Jamais, dit-elle, et voici le cas que je fais de votre grimoire.

D'un mouvement brusque, elle déchira le papier que Méronalle avait posé tout ouvert devant elle.

— C'est dommage, fit-il froidement, et vous pensez comme moi quand je vous aurai dit la substance de cet écrit. Cette requête, sans avouer que vous aviez retrouvé votre fille, indiquait que vous étiez sur ses traces. Par conséquent, il vous semblait devoir, connaissant l'austérité de M. de Barneville, vous adresser à lui, non pas pour faire annuler la déclaration d'absence, mais pour prendre toutes les précautions exigées par la procédure en vue du jour où cette déclaration serait solennellement rapportée. En un mot, convoquer le conseil de famille, y appeler votre beau-frère, le sommer de rendre ses comptes et, s'il refuse, de prendre toutes mesures conservatrices prévues par la loi, mettre hypothèque sur ses propriétés, former opposition sur ses revenus, etc., etc. De cette façon, quoi qu'il pût arriver, les projets frauduleux de Stéphane de Berly se trouvaient déjoués et la fortune de votre fille était sauvegardée. M. de Barneville aurait mis son honneur d'ancien magistrat et d'homme intègre à concourir à un tel résultat. Mais vous ne voulez pas. N'en parlons plus. Vous ne possédez qu'une modeste rente viagère : par conséquent, vous ne laisserez pas un centime à Marie. Après vous, elle sera vouée à la misère, et ce sera votre faute.

— C'est vrai, dit la comtesse, très pâle. Je n'avais pas réfléchi à cela, moi.

Nous autres femmes, nous autres mères, nous ne pensons pas, nous sentons. M. de Barneville m'avait accablée de son mépris, il avait tout fait pour que ma fille me fût enlevée. Je ne pouvais consentir à oublier cela et à m'abaisser jusqu'à lui adresser ce que vous appelliez une requête. Mais vous n'auriez pas dû me laisser la déchirer sans la lire ! C'est un peu votre faute aussi, fit-elle nerveusement.

Méronalle haussa les épaules, et, très tranquille :

— Vous la signerez donc à présent ?

— Sans doute.

— Eh bien ! signez la ; en voici une copie que j'avais préparée en prévision de ce qui est arrivé.

Elle obéit, aussi empressée maintenant qu'elle était indignée tout à l'heure dans son refus.

— Je me charge de faire parvenir cette requête à M. de Barneville, dit-il, en la mettant dans sa poche.

Nous verrons plus tard l'usage que Méronalle devait faire de la signature qu'il venait d'arracher à Jeanne.

Revenons-nous pour le moment à dire que pas un instant il n'avait eu la pensée de remettre la requête à celui à qui elle était adressée.

— Me permettez-vous, avant de me retirer, de présenter mes respects à Mlle de Berly, ajouta-t-il d'un ton autoritaire qui contrastait singulièrement avec l'humilité de ses paroles.

— A quoi bon ?... balbutia Jeanne. Ne vous ai-je pas écrit que Marie ne vous aimait pas ?

— Et c'est parce que je trouve cette antipathie injustifiée que je vous prie de vouloir bien à la faire cesser. Il serait au moins convenable, ma chère Jeanne, que Marie sût que c'est à moi qu'elle doit de vous avoir été rendue.

— J'y tâcherai, puisque ma reconnaissance ne vous suffit pas.

— Vous me le promettez ?

— Je vous le promets.

Elle entra dans la chambre de Marie où cette-ci s'était réfugiée et, la prenant par la main, la plaça devant Méronalle, en l'invitant du geste à répondre au salut cérémonieux qu'il lui adressait.

Marie chercha une révérence si froide, si dédaigneuse, que Méronalle, furieux, grommela :

— Vous voudrez bien, Jeanne, prier votre fille de me traiter plus gracieusement à l'avenir.

— Vous y tenez ?

— Enormément.

— Pourquoi ?

— Vous le saurez... bientôt, dit-il avec lenteur.

Quand il se fut retiré, Marie se tourna vers sa mère et en employant le langage des sourds-muets auquel Jeanne, à présent, était presque aussi exercée que Jean-Paul.

— Ma mère, que fait ici cet homme ? Je ne sais pourquoi, mais il me cause une horreur, une répulsion insurmontables.

— Cet homme, mon enfant ? C'est celui à qui nous devons une reconnaissance infinie, car sans lui je serais morte sans l'embrasser.

C'est lui qui t'a rendue à moi, lui seul.

— Je te crois, mère chérie..., pourtant je le t'avoue, il me fait peur. Je me souviens d'avoir été suivie par lui avec une persistance singulière dans ces derniers temps.

— Qu'y a-t-il de surprenant à cela ? C'est pour t'amener à moi qu'il te rechercha ainsi.

— Non. Un honnête homme qui n'a pas d'autre pensée que de rendre une jeune fille à sa mère, ne la regarde pas comme il me regardait alors et comme, tout à l'heure encore, il m'a regardée sans que tu l'en aies aperçue.

— Marie, tu te calomnies ! Il ne peut pas nourrir les pensées que tu lui prêtes.

— Pourquoi ? interrogea naïvement la jeune fille.

Jeanne pensa :

— Je ne peux pourtant pas lui dire ce qui s'est passé entre cet homme et moi. Qu'elle ne sache jamais la part et chasse le enfant, jusqu'où je suis tombée !...

Elle embrassa Marie et, ses doigts gesticulant de nouveau :

— Tu es folle, répliqua-t-elle. Tu n'as rien à craindre de M. Méronalle. D'ailleurs ne suis-je pas là pour te protéger ? Ne le traite pas avec tant de rigueur, je t'en prie.

(*A suivre*)

» M. Rocca-Tartarini est mort pauvre. Il a vu la station d'hiver naître, mais non s'épanouir. Ceux qu'il a enrichis de son idée et de ses efforts ignorent son nom. La ville ingrate encaisse et profite de cette création sans se souvenir nullement de celui qui la lui a due. »

Sans nier la part active prise par M. Rocca-Tartarini, avec son journal, spécial à la propagande qu'il fit faire, il y a trente ans, — propagande à laquelle j'ai assisté, — je dois dire que bien avant cette époque, mon père, Jean de la Ricora, avait été le véritable « promoteur » de la station d'hiver à Ajaccio, principalement dans l'« Avenir de la Corse,» journal publié à Paris, puis ensuite dans le « Patriote ».

Cette question faisait partie du programme de mon pauvre père, qui, par ces livres économiques, dont l'autorité n'a pas été contestée, et par de nombreuses publications quotidiennes et hebdomadaires, consacra toute sa vie d'écrivain et de journaliste à la défense des intérêts de la Corse, son pays natal, qu'il aima toujours tendrement !

Ses anciens amis encore nombreux, et ses contemporains, sans distinction de parti politique, seront là pour l'attester et pour donner au besoin une petite leçon d'histoire à ceux qui l'ont oubliée.

Il ne me convient pas d'insister à ce sujet, car ce serait faire injure aux sentiments de reconnaissance de mes chers compatriotes.

Veuillez agréer, etc.

ARTHUR DE LA ROCCA,
Lauréat en droit, Élève peintre, (à Bastia).

L'Accident de Piombino

A la suite de notre télégramme d'hier relatant l'accident de Piombino, M. le Maire de Bastia s'est empressé d'adresser à son collègue de Piombino, la dépêche suivante :

« La population Bastiaise, se rappelant la part que vous avez prise au deuil de nos marins naufragés, vous prie d'agréer ses condoléances, pour le malheur qui vient de frapper la famille des travailleurs de Piombino.

» GAUDIN, maire. »

Les Braconniers

Bastia, 28 juillet.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

J'emprunte les colonnes de votre estimable journal, afin d'attirer l'attention de la gendarmerie sur un abus qui devient de plus en plus vexatoire, pour nous tous, disciples de Saint Hubert, qui nous conformons strictement à la loi et aux arrêtés préfectoraux.

Depuis quelque temps, munis de nos permis de chasse, nous attendons impatiemment, vous le concevez bien, qu'il plaise à M. le Préfet de nous laisser livrer à notre plaisir favori.

Vous pensez, qu'au moins l'ouverture prochaine nous dédommagera de notre attente ; point du tout : du matin au soir la plaine de Marana résonne des coups de feu des braconniers.

Sans pitié pour les mères perdrix suivies de leurs petits, sans pitié pour le poulard à qui ses ailes naissantes permettent à peine de quitter la terre, tout leur est bon. Il faut dire que la profession de braconnier est fort lucrative à présent ; ainsi, les cailles dont le marchand de gibier donnera à peine 30 centimes pendant la période d'ouverture, sont aujourd'hui payées, sans marchander, 50 centimes. Peut-être ce surcroît de prix n'est-il destiné à dédommager les braconniers de leurs risques ! Risques bien imaginaires, il est vrai, car depuis bientôt deux mois que dure cet état de choses, nous n'avons entendu parler d'aucune mesure prise par l'autorité pour enrayer ce désastreux abus.

Persuadé que l'ignorance des faits dont nous parlons est la seule cause de l'inaction de la gendarmerie, nous serions très reconnaissant à M. le Colonel chef de service de vouloir bien pendant les deux premières semaines du mois d'août faire surveiller le peu de gibier qui doit nous rester.

A notre avis, le moyen le plus simple et le plus radical, outre la surveillance des campagnes, serait une perquisition chez d'interlopes marchands de comestibles, et une visite imprévue de certains paniers soigneusement fermés et dissimulés sous les bancs de nos revendeuses du marché.

UN CHASSEUR.

Ce que disent les Journaux

L'Aurore

De M. Rane, sur l'admission de M. Herve au barreau :

« Nos lecteurs savent ce que je pense des théories de M. Hervé. Je les trouve parfaitement absurdes ; mais parce que ces avocats a des idées absurdes, ce n'est pas une raison pour le mettre hors la loi et pour l'empêcher d'exercer sa profession. Le Conseil de l'Ordre se serait honoré en reconnaissant les droits de la pensée libre ; il ne gagnera rien à s'être réfugié dans l'équivoque. La décision à laquelle il s'est arrêté n'est pas propre à relever son prestige un peu fatigué. »

La République Française

Sur l'insurrection aux vieillards :

« La loi d'insurrection aux vieillards qui a été votée d'enthousiasme dans la dernière Chambre par les députés de tous les partis ne pouvait manquer de se heurter aux embarras d'argent dont notre budget pervers en se mouvoit la charge. On a exposé sous les yeux de la démocratie abusée un grand nombre de verres pour lui permettre d'étrangler sa soif, seulement on est obligé de remplir chacun de ces verres d'une si faible quantité de liquide que c'est finalement comme si on lui donnait à peine la contenance d'un verre plein.

» Au lieu de 360 francs par an que les candidats officiels faisaient miroiter aux yeux des électeurs pendant la dernière campagne, c'est 60 francs seulement qui tomberont, en 1907, dans l'escarcelle des bourrins aimés de la loi. Tant pis pour les députés qui ont l'habitude de tout promettre, même l'honnête et l'impossible. »

La Libre Parole

De M. Drumont, sur les affaires de Russie :

« Je ne vous dirai ce que recèlera de la crise terrible qu'ouvre la dissolution de la Douma qu'il était impossible, il faut le reconnaître, de ne pas dissoudre, je vous avoue que je suis incapable de formuler là-dessus un jugement raisonné, pas plus d'ailleurs que tous ceux qui vont verser des flots d'encre sur ce sujet.

» De cette alliance russe il ne restera peut-être à nos descendants quelque souvenir d'un koch finissant épouvantable qui nous a semé dans notre pays le désespoir et la ruine et qui précédera sans doute de très peu la braqueroute définitive de la Troisième.

» Je ne dis pas que ce sera là une catastrophe sans exemple, car la Révolution française sur laquelle se modèle la révolution russe, a déjà fait banqueroute de 30 milliards. »

Le Soleil

Sur l'affaire Dreyfus :

A supposer même que Dreyfus comme homme fut innocent, il n'a rien été dans l'affaire qu'un vil serviteur de nos rois et de son état comme d'un instrument pour dégrader et ravaler les hautes idées de foi patriotique et religieuse et pour réhabiliter les plus vils et exécrables de tous et ce qui élève l'âme, émeut les cœurs, grandit l'espérance.

» L'exil, le drapeau, l'idéal le panache, tout ce qui élève l'âme, émeut les cœurs, grandit l'esprit et même séduit l'imagination, on s'est acharné à le blasphémer, honnir, railler, enterrer sous les calomnies, ridiculiser sous les sarcasmes, enfoir dans le fumier.

» Dreyfus ! J'ignore qui il est, s'il fut coupable ou innocent, mais la dreyfusiade je le vois, je le sens, je le dénonce, je l'abomine. Il fut criminel et odieux, il a aujourd'hui qu'mérite le respect. C'est la moralité de l'aventure ; elle est ignoble. »

L'Estafette

De M. Ernest Judet :

« Plus de doute, l'Angleterre ministérielle impériale et royale, n'est tout entière dressée contre le tsar. C'est bien le prélude d'une lutte à mort, dans laquelle Londres ne s'arrêtera plus, à moins que l'autocratie ne capitule ou que l'empire alors ne soit détruit.

» En France, les compères reprennent le thème menaçant du blocus financier. L'alliance israélite va plus loin, elle sonne M. Bourgeois d'envoyer des bateaux de mer Noire, présentant de monstrueux problématiques et de pures hypothèses pour la population israélite épouvantée. Elle entend disposer de notre flotte pour ses coreligionnaires en pays étranger.

» Le même jour où l'alliance israélite envoyait au gouvernement une très dangereuse sinon qui est un ordre, le président de la République revenait de Rambouillet à Paris uniquement pour recevoir Alfred Dreyfus. »

Le Gaulois

Hier encore les communards n'étaient pas autorisés à revendiquer comme un titre d'honneur le rôle qu'ils avaient joué contre la France en 1871. Après 35 ans les auteurs s'effaçaient peu à peu de notre mémoire. Tel n'est point, paraît-il, l'avis de Clemenceau. Oublier la Commune ne lui suffit pas, il veut qu'on la glorifie. D'un trait de plume il la réhabilite, il lui donne une place honorable dans l'histoire et lui constitue un état-civil. Désormais on pourra graver sur les tombes ou sommeillent les chefs de la grande insurrection : X... ou Y..., ancien membre de la Commune.

Tout cela est logique, et quand on chasse les religieux et que l'on dépouille les prêtres, il est juste de glorifier ceux qui en d'autres temps les ont assassinés.

Le Radical

De M. Maujan, à propos des croix qui volent le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur :

« Hobbre n'est trouvé grâce à leurs yeux, que pour avoir touché quelque pot à l'épicerie. Febvre a été décoré comme mutualiste, Got comme professeur et Mounet comme doyen. Antoine le fut comme le directeur du théâtre, et je crois bien que c'est ce dernier titre que l'on invoquera en fin de compte pour Sarah, à moins qu'on ne rappelle sa qualité d'héroïnante. »

COUR D'ASSISES

Audience du 30 juillet

Présidence de M. DE FIGARELLI, *conseiller*

Le Drame de Portovecchio

L'audience est ouverte à midi et demi.

M. le Président donne lecture à la Cour d'un certificat constatant l'état de maladie de M. l'abé, juré qui est immédiatement remplacé par M. F. Poli, premier juré supplémentaire.

Audition des témoins

M. l'Avocat général donne lecture de la déposition de Giovangigli Paul déclarant que François Santini, témoin déjà entendu, lui a affirmé, que d'après lui, le troisième coup de feu ne pouvait avoir été tiré par Roch Filippi puisque ce dernier venait à peine de se relever au moment où la détonation a retenti.

Giocanti Don André. — A vu la victime dans le café Valli une minute avant la première détonation ; il est sorti au deuxième coup de feu et a vu deux individus qu'il n'a pas reconnus l'un étendu par terre et l'autre *essayant de le relever. A ce moment* retentit le troisième coup de feu.

Susini Laurette. — Etait chez elle et est sortie au second coup de feu. Elle voit la victime qui cherche d'entrer chez elle en disant : je suis blessé, je suis mort ! A ce moment une personne qu'elle n'a pas formellement reconnu, mais dont elle donne le signalement se rapportant à celui de Candoli tire sur la victime un troisième coup de feu à bout portant. Sur interpellation du président, le témoin reconnaît que l'agresseur a dû passer non bras entre elle et la victime pour tirer. C'est à la lueur produite par la détonation que le témoin a pu voir que l'agresseur avait une barbe courte sur les joues et au menton. Ce n'est que sur les interpellations du président que le témoin arrive à mettre d'accord sa déposition avec les déclarations précédemment faites au juge d'instruction.

Orsetti François. — N'a pas assisté au crime, mais attiré par les détonations il est accouru sur les lieux. Arrivé à la porte du garde champêtre Susini il lui a demandé ce qu'il y avait : « Jules Ettori est chez moi, blessé, *lui répond Susini.* » A une nouvelle question Susini répond : « Ses assassins sont Roch Filippi et Antoine Candoli. » Le témoin se retire et rapporte le propos à Milanini Pierre-Paul qui dépose ensuite mais soutient que François Orsetti lui a rapporté ce propos le lendemain seulement et non la soir même. Sur confrontation Milanini déclare qu'il est possible que le propos lui ait été tenu le soir même mais qu'il n'en a pas un souvenir précis.

Susini Paul, garde-champêtre à Portovecchio. — N'était pas chez lui au moment où le crime se commettait devant sa porte. Rentré chez lui, il y trouve le blessé, l'entend dire que c'est Roch Filippi qui a tiré sur lui et déclare que la victime a innocenté Candoli lorsque Martin Orlandi a accusé ce dernier d'être l'auteur du troisième coup de feu. Cette déclaration est contestée. Le témoin déclare également ne pas avoir tenu les propos que lui prête Orsetti et lui avoir fait une concession en reconnaissant devant le juge de paix que le propos est exact.

Orsetti appelé en confrontation fait remarquer que le lendemain du crime, Paul Susini est venu le trouver et qu'en apprenant qu'il a fait sa déposition dans le sens indiqué, Susini lui a dit : « Alors je m'arrangerai autrement. » Orsetti dans sa confrontation maintient ses affirmations et les précise.

Angelina Scotto. — Se trouvait le soir du crime dans un magasin, situé au rez-de-chaussée de la maison habitée par le docteur Balesi. Elle sort au second coup de feu, se trouve dans le ruelle au moment où retentit le troisième coup de feu et quelques instants après voit une personne descendre la ruelle en fuyant. Elle a reconnu dans cette personne Antoine Candoli. Elle rentre dans le magasin et peu de temps après entend dire par Marie Susini, sœur de Louise Susini, qui était venue acheter une demie livre de sucre dans ce magasin : « Le cochon d'Antoine Candoli a failli me tuer. » Ce témoin n'a jamais été entendu, il n'a jamais parlé ne voulant pas être témoin.

Mario Susini. — Après avoir, une première fois, déclaré à l'instruction qu'elle avait assisté à tout le drame et être revenue, plus tard, sur cette déclaration, affirme aujourd'hui, que sa première déposition était fausse et qu'elle ne l'a faite qu'à l'instigation de Pallecia Grimaldi qui est, dit-elle, le père d'un de ses enfants.

Confrontée avec Mlle Ettori, avec qui elle avait causé avant les coups de feu, elle persiste à dire que c'est Pallecia Grimaldi qui l'a obligée à faire cette déclaration à Mlle Ettori.

Baccalauréat

L'instruction pour les épreuves des langues étrangères vivantes du baccalauréat de l'enseignement secondaire annexée au décret du 31 mai 1902 est modifiée ainsi qu'il suit, à partir du 1er juillet 1907, en ce qui concerne l'épreuve écrite :

« Épreuve écrite. — Elle consiste en une composition dans la langue étrangère choisie par le candidat (narration, description, lettre).

» Une matière indiquant le plan et fournissant les principales idées du sujet est donnée dans la langue étrangère choisie par le candidat.

» L'usage du dictionnaire en langue étrangère, sans traduction, est *autorisé.*

» Les dictionnaires dont les candidats pourront faire usage seront désignés par arrêté ministériel, après avis de la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique. »

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 30 juillet

Thermomètre 7 heures du matin : 25 8 à midi — 28 3 à 6 heures du soir : 27 2 Maxima 30 1 Minima : 21 5

Baromètre 7 heures du matin, 759 mm. à midi, 759 mm. 6 heures du soir, 759 mm.

Vent. — Dans la matinée, NE. faible.

Dans l'après-midi, O. id.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

⁂

Le Palmarès

Dans la liste des élèves du Lycée qui ont obtenu le plus de nominations, nous avons oublié le jeune François Lota, fils de M. l'avocat Ernest Lota, élève de seconde, qui non seulement a obtenu 6 prix et 3 accessits, mais a aussi mérité les félicitations du Conseil de discipline pour son travail et son application pendant les trois trimestres.

Nous nous empressons de réparer cette omission.

⁂

Lycée de Bastia

Des cours destinés aux élèves des classes primaires auront lieu, moyennant une légère rétribution supplémentaire, du 6 août au 22 septembre inclus.

S'adresser pour les inscriptions à M. le Surveillant général ou à M. Talamoli, chargé de ce cours.

⁂

Fonds de subvention

Dans la répartition du fonds de subvention alloué aux départements pour l'année 1907, celui de la Corse est inscrit pour la somme de 237.800 francs.

⁂

Obsèques

Samedi, ont eu lieu, en l'église Saint Jean, les obsèques de M. Jean-Nicolas Bruschini, ancien employé à la Compagnie du canal de Suez à Ismaïlia.

En retraite depuis le 1er juillet, il était arrivé à Bastia depuis une quinzaine de jours et s'apprêtait à rejoindre sa famille à Valle-di-Rostino, lorsqu'il a été ravi à l'affection des siens par une terrible maladie qui l'a emporté en trois jours.

Nous adressons à Mme et à Mlle Bruschini ainsi qu'à leur famille nos sincères condoléances.

⁂

Ponts et Chaussées

Les candidats dont les noms suivent ont été admis à prendre part aux épreuves orales à la suite des examens écrits de 1903, 1905 et 1905, du concours d'admission à l'emploi de conducteur des ponts et chaussées, MM. Graziani, Grassi, Carlotti, Carcopino-Tusoli, Chiarini.

⁂

Licence en droit

Ont été définitivement admis aux examens de licence en droit devant la faculté d'Aix : 1re année, 1re partie, MM. Bernardini, Orsatelli, Paraldi, Pierucci, de Corsi, Farinole ; — 2e année, 1re partie, Mlle de Caraffa, MM de Peretti della Rocca, Doazzelli, Moretti, Orsandini, Torelli, Antonini ; — 3e année, 1re partie, MM. Giudicelli, Natalini, Pencicolelli.

⁂

Médaille des cantonniers

La médaille d'honneur des cantonniers a été décernée à MM. Trama Ange-Marie, batelier, 32 ans de services ; Monsia François, cantonnier chef, 31 ans de serv ; Santoni François, cantonnier, 31 ans de serv. ; Leccia Jean-Baptiste, cantonnier, 33 ans de serv. ; Monti Christophe, cantonnier chef, 30 ans de serv. ; Laporte Arthur, gardien de phare, 30 ans de serv., tous attachés au service ordinaire dans le département de la Corse.

⁂

Bataille de dames

Hier matin, vers 8 heures, les dames N. Marianne, 30 ans, A. Marie, 40 ans et G. Rosine, 57 ans, revanderesses, se sont prises de querelle sur la place d'Armes et en sont venues aux mains.

Elles étaient en train d'échanger *force horions*, au grand amusement des badauds, quand survinrent les agents Antonini et Bonavita qui mirent fin à la querelle — de métier sans doute — en verbalisant contre les trois irascibles revendeuses.

⁂

On demande

Une nourrice pour garder nourrisson chez elle.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

Avis

Il a été perdu le 3 juillet, sur le territoire de la commune de Morosaglia, une mule, taille 1 m. 43, robe noire, marque particulière — taches blanches sur rognon droit, deux taches sur côté gauche, appartenant à M. Campana Jules-Toussaint, de Campana.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES MAÇONS. — Les membres du Syndicat des maçons et similaire, réunis en assemblée générale, pour le renouvellement de son bureau a élu : Président, A. Guerrieri ; Vice-Président, D. Astolfi ; Trésorier, J. Rossi ; Secrétaire, T. Feltri.

Administrateurs : P. Moretti ; J. B. Nicoli ; J. Cantoni ; E. Allegrini ; N. Buttini ; F. Ferrandini ; A. Gisoni ; J. Vendani.

Membres de la commission fédérative : A. Castellotti, J. Marini.

Le président, Guerrieri.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 0404

BOURSE DE PARIS

29 juillet — 30 juillet.

Rentes de 3 0/0 anciennes 97 00 — 97 00

— 3 p. 0/0 amortis. 98 00 — 97 50 ex-coupon.

LES PAQUEBOTS de la Compagnie Fraissinet au Môle de l'Abattoir

Nous recevons la dépêche suivante du Syndicat d'initiative des intérêts corses à Marseille :

« Marseille, 30 juillet, 11 h. m.

» Le Syndicat a organisé aujourd'hui une réunion publique, afin de protester contre le projet de transfert des paquebots-postaux de la Compagnie Fraissinet, au Môle de l'Abattoir.

» Plusieurs de nos compatriotes ont pris la parole pour faire ressortir les inconvénients de ce transfert.

» M. Corticchiato, à la suite d'un vibrant discours patriotique, a proposé à l'assemblée, l'ordre du jour suivant :

» Les Corses, réunis sur l'initiative » du Syndicat des intérêts corses, » demandent énergiquement le maintien des services maritimes postaux de la Corse à la Joliette, avec » supplément de quai si c'est nécessaire et l'installation des pontons. »

Il a été décidé que cet ordre du jour sera adressé aux journaux insulaires et aux élus du suffrage universel, qui voudront bien se souvenir qu'il serait imprudent pour eux de continuer à négliger les intérêts généraux du pays, et qui feront le nécessaire pour éviter à leurs compatriotes l'humiliation et les dommages devant résulter de la décision qui chasse les paquebots Fraissinet de la Joliette.

» DE GAFFORY,
» *du Syndicat d'Ajaccio.* »

Nouvelles Maritimes

Paris, 30 juillet.

Promotions

Le « Journal Officiel » publiera demain les promotions suivantes dans la marine.

Sont promus au grade de contre-amiral :

MM. les capitaines de vaisseau Arago et Le Port.

⁂

M. Henry, ingénieur en chef de 1re classe, est nommé directeur du génie maritime.

⁂

M. le contre-amiral Rouvier est nommé commandant de la marine en Algérie.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 30 juillet.

« L'Officiel » publiera demain les mutations suivantes :

M. le général de division Gudard est nommé au commandement du 18e corps d'armée en remplacement du général Lelorrain, atteint par la limite d'âge.

M. le général Naquet-Laroque, inspecteur général permanent des travaux de l'artillerie pour l'armement des côtes, est nommé président du comité technique d'artillerie en remplacement du général Peigné, atteint par la limite d'âge.

Les Inventaires DES BIENS D'ÉGLISES

Paris 30 juillet.

Le ministère de l'intérieur fait connaître que sur 68.000 inventaires des biens des églises, 65.000 ont eu lieu.

Les 3 000 inventaires qui restent seront opérés et le tout sera ainsi bientôt terminé.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Vendée

Paris, 30 juillet.

Les électeurs de la première circonscription de *La-Roche-sur-Yon* étaient convoqués hier, à l'effet de pourvoir au remplacement du Marquis de L'Espinay, député conservateur, décédé.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 25.372
Votants : 19.188

Ont obtenu :
M. Lacombe 9.593 voix ;
M. de Rouge 9.569 voix.
M. Daniel Lacombe a été élu.

⁂

Aux élections générales du 6 mai dernier, le Marquis de L'Espinay avait été réélu par 10.299 voix, contre 9.125 à M. Daniel Lacombe.

Attentat criminel

DÉRAILLEMENT D'UN TRAIN EXPRESS près de la gare de la Buissière

Un mort et un blessé

Paris, 30 juillet.

On télégraphie de Charleroi :

Le train express venant de Paris a déraillé à 500 mètres environ de la gare de la Buissière.

Un chauffeur a été tué et le mécanicien a reçu des blessures graves.

Cet attentat qui aurait pu faire de nombreuses victimes, est dû à la malveillance.

On a constaté qu'un rail avait été entièrement enlevé.

On affirme que cette tentative criminelle était dirigée contre le grand duc de Russie Wladimir que l'on croyait au nombre des voyageurs.

Les auteurs du déraillement qui ne seraient autres que des anarchistes russes n'ont pu être arrêtés.

Conseil des Ministres

Paris, 30 juillet.

Les ministres se sont réunis ce matin, au château de Rambouillet, sous la présidence de M. Fallières.

Les relations franco-suisses

Le Conseil s'est occupé des négociations commerciales engagées avec la Suisse.

Il a décidé d'adresser à notre ambassadeur à Berne de nouvelles propositions.

L'assistance aux vieillards

Les ministres se sont entretenus de la loi d'assistance aux vieillards.

Ils ont estimé qu'il fallait rechercher un terrain d'entente avec la commission du budget.

La peine de mort

Le Conseil a décidé, en principe, la suppression de la peine de mort.

M. Sarrien, ministre de la justice, a été chargé d'étudier la question et d'établir une nouvelle gradation des peines.

Mouvement administratif

M. Clémenceau, ministre de l'intérieur, a fait signer un mouvement administratif très important mais n'intéressant pas la Corse.

Nomination dans l'armée

M. Etienne, ministre de la guerre, a soumis à la signature présidentielle plusieurs nominations dans l'armée.

Les congrégations enseignantes

Le Conseil a décidé d'accorder un sursis aux congrégations enseignantes, dans les localités où il est impossible de recevoir les enfants dans les écoles publiques.

La croix de Mme Sarah Bernhardt

Les ministres ont ajourné au 17 août prochain, leur décision relative à la croix de Mme Sarah Bernhardt.

Le recrutement de l'armée de mer

M. Thomson, ministre de la marine, a entretenu le conseil d'un projet de recrutement de l'armée de mer.

Le ministre a soumis à la signature présidentielle plusieurs promotions et nominations dans l'état-major général de la marine.

Commission de crédit maritime

Le Conseil a approuvé la création d'une commission supérieure de crédit maritime.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

AU MAROC

Concentration de troupes

Tanger, 30 juillet.

On télégraphie de Melilla :

Le prétendant concentre 3.000 combattants pour venger la récente défaite que lui ont infligée les troupes du Sultan.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

Situation critique

Paris, 30 juillet.

L'ensemble des nouvelles parvenues aujourd'hui de la Russie, indiquent la continuation ou l'aggravation des troubles dans plusieurs provinces.

Les coups de force révolutionnaires et les mutineries militaires n'ont pas cessé.

UN MANIFESTE des fractions socialistes DE LA DOUMA

Saint-Pétersbourg, 30 juillet.

Le groupe du travail et les fractions socialistes et démocrates de l'ancienne Douma, ont adressé aux soldats et à la nation, un manifeste où l'on invite les Russes à secouer le joug de l'autocratie qui écrase le peuple.

Le manifeste indique également la nécessité de procéder à l'élection d'une nouvelle Douma.

« Sans Douma, est-il dit, les actes du Gouvernement sont illégaux. Il faut cesser d'obéir à ceux qui détiennent le pouvoir.

» La malédiction pèsera sur les fusilleurs du peuple. Le gouvernement trahit le pays en négociant avec l'Autriche et l'Allemagne pour faire cesser les désordres.

» Le peuple russe doit lutter pour la patrie et la liberté contre le gouvernement criminel.

Le nouveau ministère

St-Pétersbourg, 30 juillet.

On annonce que plusieurs membres du parti libéral ont refusé de faire partie du nouveau ministère, parce qu'ils n'avaient pas confiance dans l'état actuel des choses.

AVIS DE DÉCÈS

Madame et M. Agostini, professeur au Lycée de Bastia, et leurs enfants,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Vve Luc'doria Taddei

leur mère, belle mère et grand'mère, décédée à l'âge de 67 ans, à Bastia, le 30 juillet 1906, munie des Sacrements de l'Eglise.

La levée du corps aura lieu aujourd'hui mardi, 31 du courant, à 5 heures du soir, 48, Boulevard de Cardo.

Les obsèques auront lieu à Pruneli-di-Fiumorbo, le jeudi, 2 août.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

La famille ne reçoit pas.

ON DEMANDE DES MALADES

PAIEMENT APRÈS GUÉRISON RÉELLE

Guérison rapide et sûre par l'électricité, les plantes, etc., de toutes les maladies signées ou chroniques, même réputées incurables, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Estomac, Foie, Reins, Nerfs, Peau, Bronchites, Anémie, Rhumatismes, Goutte, Eczéma, Asthme, Vices du Sang, Constipation, etc.

Ecrire avec détails au Dr RAMAD, Prof de la « Clinique populaire », 10, R. des Bons-Enfants, PARIS

BEGAIEMENT

L'Institut des bégues de Marseille, 142, Rue Longue, ouvrage prochain ouvre le 21 août.

Orezza-les-Eaux

Villa Granajola

PROPRIÉTÉ DU Dr MANFREDI

L'Hôtel sera ouvert à partir du 1er juillet sous la direction de M. Henri Conrchet.

Un cuisinier de Nice est attaché à l'établissement. Un service d'omnibus sera à la disposition des voyageurs.

Prix de la Pension :

Table d'hôte, 5 francs par jour ; Chambres, 2 et 3 francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Mme veuve Manfredi, villa Granajola, Orezza.

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés soigneusement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morues aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

Demander partout

« UN MORELLI »

Grand Vin Apéritif

Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia, 1905)

La plus Haute Récompense

Mme MASSEL-WOOD

Dentiste

a l'honneur de prévenir le public qu'elle sera à Corte du 4 au 10 août, elle recevra chez M. Pierre Luciani, négociant, sur la Corse.

Pose de dents artificielles et tous travaux de prothèse dentaire.

Travail fait consciencieusement et garanti.

OREZZA-LES-EAUX

Hôtel de la Paix

Veuve PIETRI, propriétaire

Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Cet Hôtel est l'objet d'une recommandation très élogieuse de la part des membres du Club Alpin français de Paris, dans une brochure intitulée : « Cinq semaines de voyage en Corse » et sous la signature de M. Edouard Rochat.

VENTES par petits lots

à établir séparément pour divers cantons des arrondissements de Bastia et Corte — par voie d'enchères publiques et sur cahier des charges après toutes formalités légales —

de créances dépendant de Liquidations judiciaires et faillites

Pour tous renseignements s'adresser à M. François Massiani, agréé, 2, rue Neuve Saint Roch, Bastia.

Service de voitures DE PONTE-LECCIA A OREZZA par Morosaglia

MM. Luciani et Bernacchi préviennent MM. les Voyageurs qu'un service de voitures régulier et confortable de Ponte-Leccia à Orezza, avec relais, à Morosaglia, sera établi *à partir du 20 juillet:*

Départ de Ponte-Leccia à 9 heures du matin.

N. B. Prière de retenir les places un jour à l'avance au bureau, rue de l'Opéra, 6, à Bastia.

⁂

MM. Luciani et Bernacchi, les loueurs de voitures bien connus de notre ville, ont eu l'heureuse idée d'établir un service de voitures, qui fonctionne depuis le 21 du courant de Ponte Leccia à Orezza.

Le mauvais état de la route de Folelli tenait éloignés, jusqu'ici, les voyageurs de l'admirable vallée d'Orezza et il faut féliciter MM. Bernacchi et Luciani d'avoir combiné une heureuse, regrettable à tous les points de vue.

Grâce à eux, on peut se rendre à Orezza le plus commodément et le plus convenablement du monde, la route Ponte-Leccia-Morosaglia-Orezza est excellente et en très bon état.

A vendre de suite

1° Etages de maisons rue de la Fontaine-Neuve ; rue Droite, n. 1 ; rue Saint Jean, n. 6.

2° Diverses parcelles de terrain à Miocli (Vega).

3° Propriété rurale, avec maison à Sorbo-Ocagnano, territoire de Furiani.

4° Propriété à Monserato et à Bellegarde.

Voir : M. J. Multedo, ancien notaire (Viale de la Marina).

BASTIA-QUINQUINA

AU VIN DE BANYULS

SPÉCIALITÉ

de la Maison Bourgeois Frères

BASTIA (Corse)

Apéritif

Digestif

Fortifiant

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

Eugène PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1906

Grand choix de chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Rayon spécial de chaussures de luxe

Grandassortiment de chaussures en couleurs

Choix considérable de pantoufles

Prix très réduits

M. Eugène PERICCHI a l'honneur d'informer ses nombreux clients de l'intérieur et du Cap qu'il reçoit les ordres par correspondance et tous les soins seront apportés à leur prompte exécution.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS PAUPIÈRES SONT-ELLES FAIBLES OU TOMBENT-ELLES? NON?

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux modernes. Résultat instantané. Vente toujours croissante.

Envoi sur les figures les mots Royal Windsor en toutes lettres et demi-figures, affranchissement à 0 fr. 10 en timbres-poste. Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

ENTREPOT : 26, rue d'Enghien, PARIS

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

Demandez et offrez dans tous les Cafés AMARO MATTEI *apéritif supérieur.*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLEMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Orologeria Sanna

Trovasi in Cervione,

aperto un magazino d'orologeria ove si eseguisce qualunque riparazione a prezzi mitissimi e con garanzie.

PHAÉTON

A vendre, Pour tous renseignements s'adresser à M. Bornacchi, rue de l'Opéra, Bastia.

PRIME INÉDITE

A NOS LECTRICES

Celles de nos lectrices qui voudront bien envoyer leur adresse à

LA BRODERIE PRATIQUE

38, rue Centrale, à Lyon

recevront gratuitement un exemplaire de ce journal, dont chaque numéro contient une page de dessins piqués d'une valeur de 1 fr. 50.

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Chroniques, Romans, Modes, Causeries d'Art, Musique, Conseils, etc.

MODÈLES TISSU Tarlatane

La Famille

500.000 LECTEURS

PATRONS GRATUITS

15 c. le N° — 40 c. par poste

7, rue Cadet PARIS

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS

sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Le Directeur-Gérant,

J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

COURS SECONDAIRES

de Jeunes Filles d'Ajaccio

DIRIGÉS PAR Mme LUCIE OTTAVI

Officier d'Académie

Cours fondés en 1889 par l'Administration

Les Cours Secondaires d'Ajaccio sont le SEUL établissement public de la ville, le seul aussi où les Cours sont faits par MM. les Professeurs du Collège, de l'Ecole Normale d'instituteurs et d'institutrices.

Exposés en plein Midi, au bord de la mer, vue splendide sur le golfe, eau et gaz, ils offrent aux familles les meilleures garanties d'hygiène et de confort.

Pensionnat

Demi-Pensionnat — Externat

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Succès pour l'année scolaire 1904-1905

4 Elèves reçues au brevet élémentaire sur 5 présentées;

4 Admission à l'Ecole Normale sur 3;

16 Brevets supérieurs sur 18.

Une institutrice pourvues du brevet supérieur sont attachées à l'Etablissement.

Préparation spéciale au concours d'admission à l'Ecole Normale et pour la bourse de l'Enseignement primaire supérieur.



Maux de Dents

guéris radicalement par les **Boulettes Dentaires**

de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Refuser toute autre Contrefaçon. Exiger la véritable marque

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Scaglioli, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

LE

Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus Elégant et le plus Pratique des Fournaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION

avec gravures noires

Un An.... 14 f. — Six Mois. 7 f. 50

Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION

avec 32 gravures coloriées

Un An.... 22 f. — Six Mois. 11 f. 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS

adresser les demandes à M. Henry PETIT, Editeur

5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS



Lisez tous les Jeudis le

Journal des Voyages

Le plus attrayant des publications hebdomadaires.

ROMANS D'AVENTURES

par les auteurs les plus célèbres :

Louis Boussenard, Paul d'Ivoi, Henry Lafargue, etc.

Récits d'Explorations. — Nombreuses Variétés.

SUPERBES ILLUSTRATIONS

Abonnement de Trois Mois avec Prime contre mandat-poste de 2 fr. 50, adressé, 146, rue Montmartre, Paris.

15 centimes le Numéro. En vente partout.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ENCRIERS



à fermeture automatique élastique

Système Colombani

Encriers classiques. — Encriers portatifs. — Encriers administratifs. — Encriers de fantaisie. — Encriers réclames.

ANCIEN CABINET

DE M. LE DOCTEUR PASQUALINI

4, rue des Terreaux, Bastia

Fabrication et réparations de dentiers artificiels

F.-A. MORATI

Ancien chef de section des hôpitaux de Dijon, de Marseille, etc., travaille, comme opérateur, en mécanique dentaire, spécialement pour MM. les docteurs et chirurgiens-dentistes (diplomés).

N. B. — Les matières premières devant servir à la fabrication des dentiers proviennent des trois maisons de Paris.

Installation à Gaz et Acétylène

Jean Cini, ex ouvrier du Gaz

Place de l'Hôtel de Ville, 4, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage — Travail soigné et garanti



LIQUEUR DE NOIX

DISTILLÉE

par M. SIMONCELLI

Médaille d'argent, Exposition de Turin (1877). Croix de mérite et Médaille d'or Exposition internationale de Bastia (1906)

Dernier de propriétés stomachiques, reconnues par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et notamment par M. Combescure, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette Liqueur fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arome et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac, déterminés d'ordinaire par de nombreuses souffrances, dans les cas d'épidémie et enfin contre le mal de tête et les migraines.

La Liqueur de Noix se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.

Déposé en Ville, près Corte et à Bastia chez M. Antoni, pharmacien, place des Terreaux.

Se méfier des contrefaçons.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

XXXIe ANNÉE — MERCREDI 1er AOUT 1906 — N° 207

00405

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	32 »	12 »	6 »

Union postale, un autre Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Pierre apôtre.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 4 h. 21 m. — Coucher, 6 h. 54 s.

Premier quar., le 28. — Pleine Lune, le 4

Fête de Demain : N. D. des Anges.

31 JUILLET

Lettre ouverte A M. BARTHOU

Ministre des Postes et Télégraphes

Monsieur le Ministre,

Il est du devoir des représentants de la presse de signaler les maux dont souffre leur pays à ceux auxquels incombe la tâche de les enrayer, et de demander également les améliorations et les innovations indispensables au bien-être, à la vie économique et sociale. La Corse est un des départements français qui en a le plus besoin.

Nous venons aujourd'hui, Monsieur le Ministre, faire appel à votre conscience d'homme droit pour obtenir une mesure qui nous paraît des plus urgentes.

Le service télégraphique entre le Continent et Bastia est effectué, en temps normal, par le câble reliant Antibes à Saint-Florent. Or, depuis plus d'un mois, ce câble ne fonctionne plus ; le service s'effectue par le bureau d'Ajaccio qui est relié directement avec Marseille. Mais cette seconde voie de communication est des moins satisfaisantes : les dépêches de Paris à destination de Bastia, par exemple, mettent près de 8 heures pour nous parvenir. Ce retard est très préjudiciable à l'arrondissement de Bastia tout entier.

Dans ces conditions, Monsieur le Ministre, nous pensons — et nommes convaincus d'être en cela d'accord avec vous, — qu'il importe que le service des câbles exécute sans plus aucun autre retard, les réparations nécessaires au câble Antibes-Saint-Florent. Dès la première heure on a signalé cette anormale situation à l'administration compétente, mais aucune mesure n'a été prise jusqu'ici. A-t-on le droit de négliger ainsi le point commercial le plus important du département, c'est-à-dire Bastia ?

Il est déjà étonnant qu'Ajaccio, qui n'a pourtant pas l'importance commerciale de Bastia, reçoive les nouvelles télégraphiques directement, pendant qu'elles ne nous parviennent que par un intermédiaire des plus imparfaits. La création d'un câble direct entre Bastia et Marseille ne s'impose-t-elle pas ? Ne serait-elle pas d'une grande utilité pour l'arrondissement le plus important de la Corse ?

C'est là une remarque et on même temps une requête que nous avons l'honneur de vous présenter, Monsieur le Ministre. Nous ne doutons pas de l'accueil favorable qu'elle trouvera auprès de vous. N'avez-vous pas montré jusqu'ici, partout où vous avez passé, à l'intérieur comme aux Travaux Publics, le tact et la bonne volonté d'un homme d'Etat soucieux avant tout de son devoir ? Aujourd'hui, la population de l'arrondissement de Bastia place en vous un formel espoir ; nous sommes sûrs que vous vous montrerez digne de sa reconnaissance.

La Rédaction.

Les Curiosités de la Semaine

〰 Les jeunes mariées savent-elles que c'est à l'une des plus jolies reines de France, qu'elles doivent la virginale blancheur de leur robe nuptiale ?

La première robe de mariage blanche fut en effet portée par Marie Stuart en 1558, lorsqu'elle épousa François II, et ce n'est qu'à la fin du dix-septième siècle que l'usage s'en généralisa.

La jolie reine écossaise n'avait même pas osé rompre trop complètement avec la tradition, car à sa robe de brocart blanc elle avait ajouté un superbe manteau de cour de velours de Perse bleu pâle, dont de nombreux pages portaient la traîne longue de six mètres.

〰 Les travailleurs américains ont trouvé le secret de la villégiature à bon marché.

Durant les vacances qui leur sont accordées assez libéralement, par leurs patrons, ils gagnent les forêts avec tout un matériel de campement et plantent leur tente dans le site qui leur paraît le plus agréable.

C'est ce que l'on a nommé le « comping. »

Les favorisés de la fortune ne dédaignent pas du reste de semblables excursions, mais en faisant appel à plus de confortable.

Où sont-elles, d'ailleurs, les forêts, où les pauvres gens pourraient impunément s'installer en liberté pour quelques jours ?

〰 Un centenaire.

Le Roman de la Rose.

Centenaire pour centenaire, en voici un qui touche à son sixième siècle.

Il y a, en effet, six cents ans que Jean de Meung ou Clopinel achevait l'œuvre commencée par Guillaume de Lorris.

Deux roman qui réjouit longtemps les « Maîtres des amours, » n'eut-il pas son heure d'influence avec son symbolisme envahissant ! Et les personnages de Jeunesse, Candeur, Danger, Liesse de cœur, Détruit, etc., n'eurent-ils point leur charme en des temps que les Gaston Paris, les *Gröber*, les J. Bédier ne sont évertués à faire revivre ?

C'est encore une paisible évocation qui ne saurait que nous conduire à des sources fraîches, et Dame Raison n'y contredira pas.

〰 Un concours original.

Le ministre de la justice au Danemark vient de mettre au concours la place d'exécuteur des hautes œuvres.

L'ancien bourreau était trop vieux et, de plus, devait être devenu sans doute fort maladroit, car depuis plus de trente ans il n'y avait plus eu d'exécution capitale. Or, une série d'assassinats jettent depuis quelque temps l'effroi dans la population : il a donc fallu prononcer des condamnations à mort et chercher un nouveau titulaire pour ce poste.

Le nouvel exécuteur a non seulement dans sa charge d'achever le criminel condamné à mort par un coup de hache, mais il doit aussi louetter certains condamnés, cette peine existant encore dans le pays. Il touche, pour l'décollation capitale, 1.400 couronnes par an. Pour la bastonnade, il reçoit 50 couronnes par homme.

Il paraît que plus de cinquante personnes se sont déjà offertes pour cette charge.

On ne dit pas quelles seront les conditions du concours ; il est probable qu'il y aura, entre autres difficultés, une dictée, comme dans tout concours qui se respecte, avec des phrases coupées et hachées.

〰 Les capitaux étrangers au Japon.

Le *Japan Daily Mail* signale l'importance des capitaux étrangers engagés dans des entreprises industrielles au Japon.

Les sociétés étrangères étaient, en 1894, au nombre de 74 ; en 1898, au nombre de 717 ; en 1904, au nombre de 1.904.

Le capital étranger engagé dans les industries manufacturières est, d'après les dernières statistiques, de 92.966 135 yen.

Il y a, au Japon, quatre sociétés étrangères de constructions maritimes et quatre sociétés pour le'xtraction du pétrole.

〰 Les facteurs ruraux chez Siswath.

Nous n'engageons pas ceux de nos facteurs qui ne sont pas contents de leur sort sur notre terre de France à prendre du service au Cambodge.

Là-bas, en effet, ne peut pas être facteur rural qui veut, et pour cause. Le candidat doit d'abord prouver qu'il est très courageux et très robuste, de même que très bon marcheur. On lui fait subir une épreuve qui consiste à parcourir de grandes distances, des montagnes escarpées, des ravins sauvages, des forêts dangereuses, où des fauves et des brigands ont établi leur repaire. Et il faut qu'il accomplisse ce voyage périlleux dans un délai déterminé.

On l'envoie sortout, la nuit, dans les endroits fréquentés par les mauvais esprits, par où un Asiatique quelque peu peureux ne passerait jamais. Une autre épreuve consiste à faire de longues marches, chargé de lourds fardeaux.

Quand il sort vainqueur de toutes ces épreuves, il obtient un poste de facteur rural.

Et il ne l'a pas volé !

〰 L'odorat de l'escargot.

C'est ce qu'a voulu savoir un savant genevois, M. Yung.

Et, pour ce faire, *il a disposé* une tranche de melon au centre d'un cercle d'un mètre de rayon, tracé à la craie, sur un sol cimenté et convenablement arrosé. Il disposait ensuite, à la périphérie du cercle, une douzaine d'escargots affamés par une semaine de jeûne, puis, impassible, il assistait aux évolutions de ces mollusques, espérant tirer quelques conclusions de la façon dont ils allaient se comporter envers les victuailles mises à leur disposition.

Sur les douze escargots, neuf, après quelques minutes d'hésitation, se sont dirigés hardiment vers le melon. Une heure après, tant de ces neuf mollusques avaient franchi la distance d'un mètre et attaqué le fruit savoureux. Dans le courant de la journée, les trois retardataires, ceux qui sont d'abord restés à la périphérie du cercle, ont également pris le chemin du melon, mais, arrivés à une distance de vingt centimètres, ils ont pris une autre direction et sont sortis du cercle enchanteur.

Quelle conclusion tirer de là ? Que ces trois escargots retardataires n'avaient pas l'odorat aussi fin que leurs camarades. Peuh ! il faut plutôt croire que ces trois là n'aimaient pas le melon.

PIPELET.

LETTRE DU VILLAGE

Le pêche aux truites.

Il y a quelques jours, il vous en souvient, un correspondant de « Petit Bastiais » signalait, pour la condamner, la pêche à la dynamite. Son indignation était légitime. En effet, la pêche ainsi pratiquée amène dans un certain rayon la destruction complète du poisson, et elle prive d'une inoffensive distraction le patient et contemplatif trempeur de fil dans l'eau qui, tous les soirs, une ligne à la main, se rendait sur le quai and, pour se livrer à sa passion favorite. Désormais, ligne et panier sont relégués dans un coin, et l'homme peste contre la société entière qui souffre les dynamiteurs.

Calmez-vous, cher Monsieur, lui dirons-nous, les dynamiteurs ne sont pas les seuls à avoir déclaré une guerre à mort au poisson : il y a aussi les empoisonneurs.

Ces derniers se rendent, tous les ans, sur la montagne de Lente, de Bigorno et de Campitello, munis de noix vertes écrasées et les jettent dans les ruisseaux. Les truites ne tardent pas à flotter à la surface et à s'échouer sur les bords, où elles sont cueillies empoisonnées par le principe toxique contenu dans le brou de la noix.

Il arrive quelquefois qu'une partie du poisson ne succombe pas à l'action du suc exécrable. Ne craignez rien, le cas est prévu. On ajoute de la racine d' « Apatello, » de l'opération est alors complète et l'effet radical.

Le lecteur connaît sans doute ce que c'est que l' « Apatello. » C'est un arbuste qui croît un peu partout, à la montagne, dans le maquis, comme au bord des routes. Les tiges sont droites et garnies de feuilles oblongues, d'un vert sombre. Sa fleur est blanche ; son fruit est une petite baie, d'un rouge corallin. Son aspect n'a rien de repoussant. Mais aucun animal ne le broute, pas même la chèvre qui mange en folâtrant de toutes les plantes. L' « Apatello » est de la famille nombreuse des euphorbiacées. Nous ignorons le nom particulier qu'il a en botanique. Son nom évoque, en Corse, l'idée de mort. Sa décoction sent très mauvais et vous étourdit. Plongez y des châtaignes ou du blé, répandez-les sur votre champ, et vous serez délivré des rats qui l'infestent. On l'emploirait aussi contre l'invasion des sangliers qui chaque jour augmentent d'une façon inquiétante, n'était la peur de nuire au bétail qui aurait le malheur de tomber sur le produit empoisonné et qui serait voué dès lors à une mort certaine.

Messieurs les pêcheurs, je vous dire certains d'entre eux, ne sont pas arrêtés par ces scrupules. Ils empoisonnent les ruisseaux, sans se soucier de ce qui arrive aux animaux de toute espèce qui viennent s'abreuver à ces eaux empoisonnées, et qui périssent toujours. Cela est arrivé l'année dernière ; cela s'est produit, de nouveau, il y a peu de jours, à Lento, à Bigorno et à Campitello, où de pauvres cultivateurs ont éprouvé ainsi des pertes d'animaux d'espèce bovine et porcine. Et cela continuera, si l'administration des eaux et forêts n'ordonne pas à ses agents de faire des rondes fréquentes, non seulement le long du Golo, mais aussi sur la montagne. Un peu de patience leur permettra de pincer les contrevenants.

Il n'est que temps que ceux-ci reçoivent quelque leçon Tout le monde y trouvera son compte. Je ne parle pas seulement des truites qui d'après la légende, auraient dit elles-mêmes, du temps que les bêtes parlaient, que l'intelligence ayant été imparlie à l'homme, « elles allaient être frites » ; ce qui prouverait, soit dit en passant, qu'elles n'étaient par elles-mêmes dépourvues de jugotte ; mais des animaux qui vont se désaltérer au bord de l'onde claire ; des gourmets, qui ont dû constater que les truites si délicieuses pourtant, ont, pêchées ainsi, une saveur particulière qui n'est pas précisément appétissante, et enfin des pêcheurs eux-mêmes, car l'intérêt réel même de ceux d'entre eux dont je reproduve la conduite, n'est pas de tout détruire, de tuer la poule aux œufs d'or. Que ces Messieurs se contentent donc de pêcher aux époques permises et à l'aide seulement de moyens ou d'engins non prohibés. Et s'ils veu, lent tirer parti de la racine d' « Apatello, » qu'ils aillent la vendre à Bastiaches en pharmacien qui a l'intention d'en faire une poudre insecticide.

Quel sera l'effet de nos critiques, de nos indications, de nos adjurations ? Nul ou à peu près, c'est bien probable, car ceux à qui elles s'adressent ou les ignoreront ou s'en soucieront comme un poisson d'une pomme. Il faudrait, pour arrêter les actes contraires à l'intérêt général, — ce total des intérêts particuliers, — que leur égoïsme suggère à tels ou tels individus, ou des scrupules qui font défaut à ces derniers, ou une opinion publique, vigilante et courageuse, et je la cherche en vain chez nous.

N'importe ! Dans tout milieu humain, le nôtre compris, cette opinion se forme et peut s'enhardir un peu chaque jour, à mesure que les abus petits ou grands lui sont signalés. Je ne regrette donc pas d'avoir fait part au public de ce que je pensais sur cette question, en apparence insignifiante, de la pêche mal pratiquée, car elle se lie à bien d'autres questions corses. A force de parler ceux qui ont raison finiront par être écoutés. Au pis aller, il y a, à se plaindre, même sans résultat appréciable, une satisfaction telle quelle : cela soulage celui qui se plaint.

ASPRICCIA.

Ce que disent les Journaux

Le Siècle

De M. de Lanessan sur la présence des progressistes dans la majorité :

« Ils se rendent compte du tort qu'ils se sont fait, ou qu'on leur a fait, en les isolant de la majorité républicaine. Ils veulent en être, ils veulent travailler, avec elle et le gouvernement, aux réformes sociales sur les quelles il y a un accord réel dans le pays. Ils veulent reprendre dans le parti républicain la place à laquelle leur donnent droit les services qu'eux-mêmes ou leurs prédécesseurs ont rendus à la République ! Ces progressistes-là ne pensent pas, comme la République française, que la question de la na